BULLETIN DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS



Digitized by Google

Library of



Princeton University.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

Digitized by Google

Digitized by Google

BULLETIN

DE

L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS

TOME VI

LIÉGE
IMPRIMERIE DE FRÉD. ALVIN-BERNARD, ÉDITEURS
Boulevard de la Sauvenière, 18

1863

Digitized by Google

1597 v.6
.584
.51

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE

LIÉGEOIS.

PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE GOUVERNEUR DE LA PROVINCE DE LIÉGE.

DE MACAR (Ferdinand baron), C. ✻ O. ✻ C. ✻ (*), ancien sénateur, ancien gouverneur de la province du Hainaut, président de la Commission administrative du Conservatoire royal de musique et de la Commission provinciale de statistique, membre honoraire de l'Académie nationale d'archéologie d'Espagne, etc.

VICE-PRÉSIDENT HONORAIRE.

LE BOURGMESTRE DE LIÉGE.

PIERCOT (G-F.-J.), C. ✻, ancien ministre de l'intérieur.

SECRÉTAIRE HONORAIRE.

CAPITAINE (Ulysse), administrateur de la Banque Nationale, juge près le Tribunal de commerce et membre de la Chambre de commerce de Liége, secrétaire général de la Société d'Emulation, correspondant de la Commission royale des monuments, etc.

(*) Signes des décorations : ✻ Ordre de Léopold, ✠ Croix de fer, ✻ Légion d'honneur, ✻ Lion néerlandais.

Digitized by Google

MEMBRES EFFECTIFS.

BUREAU POUR 1863.

Président, ALB. D'OTREPPE DE BOUVETTE.

Vice-Présidents, EDM. baron DE SÉLYS-LONGCHAMPS.

CH. GRANDGAGNAGE.

Secrétaire-général, S. BORMANS.

Conservateur et secrétaire-adj[t], J. ALEXANDRE.

Trésorier, F. HOCK.

Bibliothécaire, L. FABRY-ROSSIUS.

ALEXANDRE (Joseph), docteur en médecine.

BORMANS (J.-H.), ✱, professeur ordinaire à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire, membre honoraire de la Société historique d'Utrecht, correspondant de la Société littéraire de Leyde, etc.

BORMANS (Stanislas), docteur en philosophie et lettres, conservateur-adjoint des archives de l'État, à Liége, correspondant des antiquaires de la Morinie et de la Picardie, des Sociétés archéologiques d'Anvers, de Gand, de Mons, de Tongres, du Luxembourg, d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, etc.

CAPITAINE (Félix), O. ✱, ancien président de la Chambre et du Tribunal de commerce de Liége, ancien membre du Conseil provincial et du Conseil communal de Liége, membre du Conseil d'administration de la Société d'Émulation, etc.

CRALLE (Aristide), avocat, membre de la Commission de surveillance de l'Académie des beaux-arts, correspondant de la Commission royale des monuments, etc..

Digitized by Google

DOGNÉE (Eugène M. O.), avocat, membre effectif de la Société des Bibliophiles liégeois, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de l'Académie royale d'Espagne, honoraire de la Société de l'Union des artistes liégeois, de la Société pour l'encouragement des beaux-arts, etc.

FABRY-ROSSIUS (L.), agrégé à l'Université de Liége, correspondant de la Société française pour la conservation des monuments historiques, etc.

GRANDGAGNAGE (Joseph), *C.* ※, président à la Cour d'appel de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, du Conseil de perfectionnement de l'enseignement moyen, membre honoraire de la Société liégeoise de littérature wallonne, correspondant de la Société historique de Tournai, etc.

GRANDGAGNAGE (Charles), ※, membre de la Chambre des représentants, président de la Société liégeoise de littérature wallonne, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, membre de la Société de Berlin pour la langue et les antiquités, etc.

HENAUX (Ferdinand).

HOCK (Félix), capitaine pensionné.

D'OTREPPE DE BOUVETTE (Albert), *O* ※, conseiller honoraire à la Cour de Liége et du conseil des Mines, secrétaire-général honoraire de la Société d'Émulation de Liége, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, membre titulaire de la Société des antiquaires de Picardie, correspondant de la Commission royale des monuments, etc.

DE SÉLYS-LONGCHAMPS (Edmond baron), sénateur, ancien membre de la Chambre des représentants, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Société royale des sciences de Liége, de la Commission provinciale de statistique, correspondant de l'Académie impériale de Metz, etc.

DE THEUX (Xavier), docteur en droit, trésorier de la Société des Bibliophiles liégeois.

Digitized by Google

UMÉ (Godefroid), architecte, Président de la Société de l'Union des Artistes liégeois, Vice-Président du Cercle artistique et littéraire, Secrétaire de la Société des Architectes de la province de Liége, etc.

MEMBRES HONORAIRES.

BOUCHER DE PERTHES (J.), ⁂, président de la Société impériale d'Émulation d'Abbeville, membre de la Société royale des antiquaires du Nord (Copenhague), de la Société de numismatique de Londres, etc., *à Abbeville.*

DE CAUMONT (A.), ✠, ⁂, membre correspondant de l'Institut de France, associé à l'Académie royale de Belgique, fondateur et directeur de la Société française pour la conservation des monuments, président de l'Institut des provinces de France et de la Société des antiquaires de la Normandie, membre honoraire de la Société d'Émulation de Liége, etc., *à Caen.*

DE DECKER (P.), *O.* ✠, etc., ancien ministre de l'intérieur, membre de la Chambre des représentants, de l'Académie royale de Belgique, etc., *à Bruxelles.*

GACHARD (L.-P.), *O.* ✠, ⁂, ✠, archiviste-général du royaume, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire, du conseil héraldique, etc., *à Bruxelles.*

DE GERLACHE (E.-C. baron), *G. C.* ✠, ✠, *C.* ⁂, premier président de la Cour de cassation, ancien président du Congrès national et de la Chambre des représentants, président de la Commission royale d'histoire, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de la Société d'Émulation de Liége, etc., *à Bruxelles.*

HOFFMANN (F.-L.), homme de lettres, *à Hambourg.*

DE LAFONTAINE (G.-F.-J.), ✠, ancien gouverneur du grand-duché de Luxembourg, associé à l'Académie royale de Belgique, membre de la Société de numismatique belge, de la Société royale archéologique de Luxembourg, etc., *à Luxembourg.*

Digitized by Google

LE CLERC (V.), *C.* ✱, doyen de la Faculté des lettres de Paris, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles lettres), etc., *à Paris.*

LECLERCQ (M.-N.-J.), *G. O.* ✱, ancien ministre de la justice, ancien membre du Congrès national et de la Chambre des représentants, procureur général près la Cour de cassation, membre de l'Académie royale de Belgique, membre honoraire de la Société d'Émulation de Liége, etc., *à Bruxelles.*

DE MERCY-ARGENTEAU (F.-J.-C. comte), *G. O.* ✱, *G. C.* ✱, ancien chambellan et ministre plénipotentiaire de Napoléon 1er, ancien grand chambellan du roi des Pays-Bas, doyen et président honoraire de la Société d'Émulation de Liége, etc., *à Argenteau.*

PARIS (P.), ✱, professeur au Collége de France, membre de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles lettres), etc., *à Paris.*

VAN DEN PEEREBOOM (Alphonse), ministre de l'intérieur, président de la Société archéologique d'Ypres et de l'ancienne West-Flandre, etc.

PITRA (Dom J.-B.), bénédictin, cardinal, *à Solesmes* (département de la Sarthe).

QUETELET (L.-A.-J.), *C.* ✱, *O.* ✱, secrétaire-perpétuel de l'Académie royale de Belgique, directeur de l'Observatoire, président de la Commission centrale de statistique, membre de l'Institut de France, de l'Institution et de la Société royale de Londres, des Académies impériales et royales de Berlin, Lisbonne, Naples, St-Pétersbourg et Vienne, membre honoraire de la Société d'Émulation de Liége, etc., *à Bruxelles.*

DE RAM (P.-F.-X.), *O.* ✱, recteur de l'Université de Louvain, membre des Académies royales de Belgique et de Munich, de la Commission royale d'histoire, de l'Académie théologique et de l'Académie de la religion de Rome, etc., *à Louvain.*

RAIKEM (J.), *G. C.* ✱, ✠, *C.* ✱, ancien membre du Congrès national, ancien président de la Chambre des représentants, ancien ministre de la justice, procureur général près la Cour d'appel de Liége, etc., *à Liége.*

Digitized by Google

ROGIER (Ch.), *G. C.* ✠, ✚, *G. O.* ✱, membre de la Chambre des représentants et Ministre des affaires étrangères, ancien Ministre de l'intérieur et des travaux publics, ancien membre du Gouvernement provisoire, du Congrès national, etc., *à Bruxelles*.

ROULEZ (J.-E.-G.), ✠, docteur en droit et en philosophie, professeur d'archéologie à l'Université de Gand, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles lettres), etc., *à Gand*.

WARNKOENIG (L.-A.), docteur en droit, conseiller intime, ancien professeur aux universités de Liége, Louvain, Gand et Tubingue, associé à l'Académie royale de Belgique, etc., *à Stuttgart*.

DE WITTE (J.), ✠, ✱, membre de l'Académie royale de Belgique et de l'Institut de France (Académie des inscriptions et belles-lettres), de l'Académie royale de Berlin, de l'Académie pontificale d'archéologie, etc., *à Paris*.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

BAILLEUX (F.), avocat, conseiller provincial, secrétaire de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., *à Liége*.

BORGNET (A.), *O.* ✠, professeur ordinaire à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale d'histoire, de la Société historique d'Utrecht, etc., *à Liége*.

BORGNET (J.), ✠, conservateur des archives de la province de Namur, secrétaire de la Société archéologique de cette ville, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Commission royale des monuments, etc., *à Namur*.

DE BUSSCHER (E.), ✠, secrétaire de la Société royale des beaux-arts de Gand, membre correspondant de l'Académie royale de Belgique, de la Commission royale des monuments, etc., *à Gand*.

Digitized by Google

CARTON (l'abbé C.), ✠, chanoine de la cathédrale de Bruges, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société d'Émulation pour l'histoire et les antiquités de la Flandre Occidentale, correspondant de la Commission royale des monuments, etc., *à Bruges.*

CHALON (R.), ✠, membre de l'Académie royale de Belgique, président de la Société de numismatique Belge et de la Société des bibliophiles de Mons, correspondant de la Commission royale des monuments, etc., *à Bruxelles.*

DE CLOSSET (L.), ✠, professeur à l'Université de Liége, ancien précepteur de S. A. R. le duc de Brabant, etc., *à Liége.*

CORBESIER (N.), vérificateur à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines, etc.

DE COSTER (L.), directeur de la *Revue de numismatique belge*, correspondant de la Société archéologique du Luxembourg, etc., *à Bruxelles.*

DE CRASSIER (L.-D.-J. baron), *G.* ✠, ✠, conseiller à la cour de cassation, membre du conseil héraldique, correspondant de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., *à Bruxelles.*

DEJARDIN (A.), capitaine du génie, membre correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société historique de Tournai, etc., *à Anvers.*

DELAHAYE (A.-J.), *O.* ✠, ancien ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées de la province de Liége, etc., *à Namur.*

DESNOYERS (J.), ✠, bibliothécaire du Muséum d'histoire naturelle, secrétaire de la Société d'histoire de France, etc. *à Paris.*

DEVILLERS (L.), conservateur-adjoint des archives du Hainaut, membre de la Société scientifique et du Cercle archéologique de Mons, correspondant de la Société libre d'Émulation de Liége, etc., *à Mons.*

Digitized by Google

DIEGERICK (J.), secrétaire de la Société historique de la ville d'Ypres, membre de l'Académie d'archéologie de Belgique, correspondant de la Société historique d'Utrecht, de la Société d'Émulation de Liége, etc., *à Ypres*

DINAUX (A.), ✻, correspondant de l'Institut de France, directeur des *Annales historiques du Nord de la France et du Midi de la Belgique*, correspondant de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., *à Montataire.*

FIESS (J.), ✻, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Liége, ancien échevin, membre honoraire de la Société royale archéologique de Luxembourg, etc., *à Liége.*

FRANQUINET (G.-D.), avocat, ancien conservateur des archives de la ville de Maestricht, secrétaire de la Société historique de cette ville, etc., *à Maestricht.*

HAGEMANS (G.), membre correspondant de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., *à Bruxelles.*

D'HERICOURT (Achmet comte), ✻, vice-président de l'Académie d'Arras, membre de la Société historique et littéraire de Tournai, etc., *à Souchez, près Arras.*

KAUSLER (E.-H.), conseiller intime, archiviste général du royaume de Wurtemberg, *à Stuttgart.*

KERSTEN (P.), ✻, rédacteur du *Journal historique et littéraire*, ancien professeur à l'athénée de Maestricht, etc., *à Liége.*

LAVALLEYE (E.), professeur d'histoire et d'archéologie à l'Académie de Liége, membre de la Société historique du Limbourg, de la Société archéologique du Luxembourg, etc., *à Liége.*

DE LE BIDART DE THUMAIDE (A.-F. chevalier), ✻, ancien substitut du procureur du Roi, président honoraire du Conseil de salubrité publique de la province de Liége, conseiller de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., *à Liége.*

Digitized by Google

LIBERT (Melle M.-A.), membre de plusieurs Sociétés savantes, *à Malmédy.*

LIMBOURG (Philippe de), propriétaire et maître de forges, *à Theux.*

LOUMYER (L.), ✠, chef de division au ministère des affaires étrangères, membre correspondant de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., *à Bruxelles.*

MÜLLER (C.), ✠, membre de la Chambre des représentants, ancien membre de la Députation permanente du Conseil provincial, etc., *à Liége.*

NAMUR (A.), conservateur-secrétaire de la Société royale archéologique du Luxembourg, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société des antiquaires de France, etc., *à Luxembourg.*

NAUTET (G.), imprimeur-libraire, directeur de la *Feuille dominicale*, etc., *à Verviers.*

NEYEN (Aug.), membre fondateur de la Société royale archéologique du Luxembourg, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société pour la conservation des monuments historiques de France, etc., *à Wiltz.*

DE NOUE (A.), docteur en droit, membre de la Société d'archéologie Rhénane, correspondant de la Société d'archéologie Lorraine, de la Société liégeoise de littérature wallonne, etc., *à Malmédy.*

PERREAU (A.), agent du trésor, président de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, correspondant de la Commission royale des monuments, membre de la Société de numismatique belge, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, etc., *à Tongres.*

PETY-DE ROSEN (J.), membre de la Société de numismatique belge, membre honoraire de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, correspondant de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société libre d'Emulation de Liége, etc., *à Grune.*

Digitized by Google

RÉMONT (J.-E.), ✠, architecte consultant de la ville de Liége, professeur d'architecture et de construction à l'Académie des beaux-arts, membre de la Commission royale des monuments, etc., *à Liége.*

REGNIER (X.), peintre d'histoire, professeur à l'École Industrielle, etc., *à Verviers.*

de REUME (A.), ✠, major d'artillerie, membre des Académies de Besançon et de Bordeaux, de la Société historique d'Utrecht, de la Société archéologique du Luxembourg, etc., *à Bruxelles.*

de ROBIANO (M. comte), ✠, sénateur, membre du Conseil héraldique, de la Société de numismatique belge, de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc., *à Bruxelles.*

de SAINT-GENOIS (J. baron), ✠, conservateur de la bibliothèque de l'Université de Gand, ancien échevin, membre des Académies royales de Belgique et de Bavière, correspondant de la Commission royale des monuments, ancien archiviste de la Flandre Orientale, etc., *à Gand.*

SCHOONBROODT (J.-G.), avocat, conservateur des archives de l'État à Liége, membre de la Société archéologique du Luxembourg et du Cercle Archéologique de Mons, ancien membre du Conseil provincial, etc., *à Liége.*

de THIER (C.), juge près le tribunal de première instance de Liége, ancien juge-de-paix du canton de Seraing, ancien secrétaire de l'Institut archéologique Liégeois, etc., *à Liége.*

VAN DEN STEEN de JEHAY (X. comte), membre de la Société de numismatique belge, de la Société des antiquaires de Picardie, de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc. *à Jehay.*

VAN DER STRAETEN-PONTHOZ (F. comte), vice-président de la Société archéologique de la Moselle, membre de l'Académie de Metz, correspondant de la Société libre d'Émulation de Liége, de la Société archéologique de la province de Luxembourg, etc., *à Metz.*

Digitized by Google

VAN HULST (F.), ✠, avocat, professeur agrégé à l'Université de Liége, ancien directeur de la *Revue de Liége*, membre de plusieurs Sociétés savantes, *à Liége.*

VISSCHERS (A.), *O.* ✠, membre du Conseil des mines et de la Commission directrice des *Annales des travaux publics de Belgique*, membre de la Commission centrale de statistique, correspondant de la Société libre d'Émulation de Liége, etc., *à Bruxelles.*

WARZÉE (A.), attaché au ministère des travaux publics, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc., *à Bruxelles.*

WURTH-PAQUET (F.-X.), ✠, ancien ministre de la justice, ancien président de la Société royale archéologique du Luxembourg, etc., *à Luxembourg.*

MEMBRES ASSOCIÉS.

DE BORMAN DE SCHALKHOVEN (Chevalier Camille), membre correspondant de la Commission royale des monuments, etc.

DE BOUNAM DE RYCKHOLT (baron Phil.) colonel pensionné.

BRIXHE (L.), général pensionné.

BURY (Auguste), avocat.

CAUMARTIN (L.), homme de lettres.

DEBRUN (G.-L.-E.), juge-de-paix à Waremme.

DEJARDIN (L.), docteur en médecine.

DELEXHY (M.-B.-J.), conseiller provincial.

DOREYE (L.-A.-J.), conseiller à la Cour.

DUMONT (B.-A.), notaire des hospices.

FALISSE (L.), consul de Russie.

FICK-SIMON (Franç.), conseiller communal.

Digitized by Google

FORGEUR (Joseph), avocat, sénateur.

FRANQUINET (J.), avocat.

GLOESENER (Math.), professeur émérite à l'Université de Liége.

DE GOER DE SPIRLET (baron), rentier.

GRISAR (Philippe), rentier.

DE HEMRICOUR DE GRUNNE (comte Arthur), docteur en droit.

DE LOOZ (comte Hyp.), sénateur.

DE MACAR (baron Ferd.), gouverneur de la province.

MALÉCOT (Léon), ingénieur.

MARTIAL (Epiph.), avocat.

NOPPIUS (Lambert), architecte.

D'OTREPPE (Adolphe), rentier.

D'OTREPPE (Frédéric), rentier.

RICHARD-LAMARCHE, rentier.

DE ROSSIUS-ORBAN, président du Conseil provincial.

DE LA ROUSSELIÈRE (baron Gaston), rentier.

DE SENZEILLE (baron Ernest), rentier.

SMETS (Th.), pharmacien.

STASSIN (Albert), employé des Domaines.

THIMISTER (Olivier), chapelain à la Cathédrale de Liége.

THYS (Charles), avocat.

DE WANDRE (Ferd.), avocat.

WAUTERS-CLOES (Hyac.), propriétaire.

WETHNAL (baron Ed.), rentier.

XHOFFRAY (J.), rentier.

Digitized by Google

MEMBRES DÉCÉDÉS DEPUIS LA FONDATION DE L'INSTITUT.

MEMBRES EFFECTIFS.

DAVREUX (Charles), ✠, agrégé à l'Université, ancien professeur à l'école industrielle de Liége, membre de la Commission administrative des Hospices, secrétaire de la Commission médicale provinciale, membre de l'Académie royale de médecine et de l'Académie d'archéologie de Belgique, de la Société de numismatique belge, des Sociétés scientifiques et historiques du Limbourg et du Hainaut; né à Liége le 10 septembre 1800, décédé en cette ville, le 11 avril 1863.

DU VIVIER DE STREEL (Charles), ✠, ✠, curé de St.-Jean, aumônier général des décorés de la croix de fer, ancien professeur au petit séminaire de Liége, correspondant de l'Académie impériale de Macon, de la Société philotechnique de Paris, des Sociétés d'Émulation d'Abbeville, de Cambray; né à Liége en 1799, décédé en cette ville, le 1er février 1863.

MEMBRES HONORAIRES.

DE BEAUFORT (A.-L.-L. comte), *C.* ✠, *O.* ✠, inspecteur-général des beaux-arts, président de la Commission royale des monuments, membre du Conseil héraldique, du Conseil d'administration de la bibliothèque royale et du Musée royal de peinture de Bruxelles; né à Tournai en 1806, décédé à Bruxelles, le 29 juillet 1858.

SCHAYES (A.-G.-B.), ✠, conservateur du Musée royal d'armures et d'artillerie, membre de l'Académie royale de Belgique, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, membre des Académies d'archéologie de Belgique et d'Espagne, des Sociétés archéologiques, littéraires et historiques d'Utrecht, Leyde, Trèves, Arras, de la Morinie, du Luxembourg, etc.; né à Louvain le 11 janvier 1808, décédé à Ixelles le 8 janvier 1859.

Digitized by Google

DE STASSART (G.-J.-A. baron), *O.* ✠, ✠, *G. O.* ✠, grand'croix de l'ordre de St.-Stanilas, etc., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, chambellan de S. M. l'empereur d'Autriche, gouverneur des provinces de Namur et de Brabant, vice-président du Congrès national, président du Sénat, membre de l'Académie royale de Belgique, de l'Institut de France, correspondant du ministère de l'instruction publique de France pour les travaux historiques, membre honoraire de la Société libre d'Émulation de Liége, etc.; né à Malines le 2 septembre 1780, décédé à Bruxelles le 10 octobre 1854.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

BARON (A.-A.), *O.* ✠, ✠, professeur émérite à l'Université de Liége, membre de l'Académie royale de Belgique, ancien professeur à l'Université libre et à l'École militaire de Bruxelles, ancien préfet des Études de l'Athénée de cette ville; né à Paris en 1794, mort à Ans-et-Glain le 24 mars 1862.

COMHAIRE DE SPRIMONT (baron C.-V.), ancien membre du conseil provincial de Liége, de la Société de numismatique belge, etc.; né à Liége en 1817, décédé à Bruges le 6 mars 1861.

DELVAUX (H.-J.-B.), géomètre-arpenteur, ancien bourgmestre de Fouron-le-Comte, auteur du *Dictionnaire géographique de la province de Liége;* né le 10 février 1796 à Fouron-le-Comte, décédé le 22 avril 1858.

DEWANDRE (H.), *O.* ✠, avocat, ancien membre du Congrès National, ancien batonnier, président de la Société libre d'Émulation, membre de la commission administrative du Conservatoire royal de Liége, membre honoraire de l'Académie nationale d'archéologie d'Espagne, correspondant de la Commission royale des monuments, etc.; né à Liége en 1790, décédé en cette ville le 30 septembre 1862.

Digitized by Google

MATERNE (J.-F.-C.), *C.* ✠, ✠, *C.* ✠, grand'croix de l'ordre de François-Joseph d'Autriche, etc., envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire, secrétaire-général du ministère des affaires étrangères; né à Huy en 1807, décédé à Schaerbeck, le 15 avril 1860.

MOTTIN (P.-B.), archéologue, échevin et secrétaire de Hannut, né en 1794 à Hannut, décédé le 30 juillet 1859.

DE RENESSE-BREIDBACH (L.-J. comte), *O.* ✠, vice-président du sénat, membre de la Société de numismatique belge, de la Société scientifique et littéraire du Limbourg, etc.; né en 1797, décédé à Bruxelles le 28 mars 1863.

Digitized by Google

PROMENADE ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LES BORDS DU HOYOUX.

Dans les derniers jours du mois de septembre de l'année dernière, l'idée me vint de remonter les bords du Hoyoux, qui m'étaient complètement inconnus. Le chemin de fer me déposa à Huy et, sans m'arrêter, je poussai jusqu'au moment où, arrivé à un carrefour de chemins, j'apperçus un grand bâtiment, avec ces mots : *Hôtel du Pont de Bonne.*

J'étais sur le territoire de la commune de Vyle, à deux kilomètres de celle de Modave.

J'ai franchi d'un trait de plume la vallée du Hoyoux comprise entre Huy et le village de Vyle. En effet, le terrain parcouru dans cette première étape est suffisamment connu ; les usines et les fabriques y abondent, c'est tout dire. Elle ne s'arrêtent complète-

Digitized by Google

ment qu'à quelques kilomètres de l'hôtel où l'eau du Hoyoux, toujours claire et limpide, n'a pas pris cette apparence laiteuse qu'elle doit aux détritus de l'industrie.

Le lendemain au point du jour je contemplais un formidable escarpement rocheux qui fait face à l'hôtel et que j'avais contourné la veille au soir. La ligne droite, continue, sans inflexion, que trace la crète de cette montagne m'intriguait beaucoup. Elle me parut devoir être l'ouvrage de la main de l'homme; aussi sans plus tarder je résolus d'escalader cet escarpement. On m'indiqua un vieux chemin, aujourd'hui bordé de sapins et je commençai mon voyage. Immédiatement ce chemin me frappa par son étrangeté et ma fibre d'antiquaire se réveilla dès que j'y eus mis le pied, car il semblait impossible de supposer que l'on eut ouvert un pareil chemin dans le seul but d'aboutir à un plateau écarté, aride et qui ne mène à rien.

Tout en gravissant les flancs de la montagne je me disais qu'il n'était besoin que de quelques hommes placés à son sommet pour rendre l'ascension impossible, même à des assaillants très nombreux. Tout-à-coup, au moment ou j'allais atteindre le plateau, le chemin décrivit une courbe et je vis se développer à ma droite un grand rempart sans autre solution de continuité que l'ouverture ménagée pour le passage de la route, puis je débouchai sur une belle plaine nivelée et parsemée de gros tas de pierres qui lui donnent un aspect bizarre. On dirait de prime abord une ville en ruines. Je reconnus, avec un sentiment indicible de joie, l'emplacement et les restes d'un *oppidum* fortifié par la nature et par l'art.

Disons de suite que la montagne qui supporte le plateau, inaccessible et isolée sur trois de ses faces, se lie, par la quatrième, à la terre ferme au moyen d'une étroite langue de terre, large à peine de cent pas. Le rempart de l'*oppidum* s'élève sur cette langue accessible qu'il barre et commande complètement. Inutile d'ajouter qu'il est construit selon la méthode celto-germanique, en

Digitized by Google

pierres brutes, sans ciment. Quant au plateau il mesure, un peu plus de trois hectares.

J'étais ici au cœur du Condroz, sur les bords du Hoyoux, dans un lieu de difficile accès, présentant ces caractères distinctifs particuliers aux *oppidum* de nos pères, mieux que cela, ayant conservé presque intact le rempart qu'ils y ont élevé, et je n'hésitai pas à voir, dans ce plateau fortifié, la place de refuge pour les femmes, les enfants et les vieillards des Condrusiens.

Je fis lentement le tour de l'*oppidum*, puis j'escaladai le rempart pour me livrer à un examen approfondi de sa construction. Je découvris encore sur le bord extrême de l'escarpement, mais du côté opposé à celui par lequel j'étais entré, une seconde ouverture qui donne de plain pied sur un coin de la petite langue de terre, et, dans deux endroits différents, des traces de murs maçonnés. Ces restes informes de maçonnerie qui se voient d'abord de chaque côté de la première entrée comme si elle avait été l'objet d'une réparation spéciale, puis sur le talus du rempart qui fait face à l'isthme, indiquent deux époques distinctes dans les constructions. Le dernier ouvrage maçonné est même tellement fruste qu'il est impossible de préciser exactement sa forme; mais j'insiste sur ce point qu'il a été élevé sur le rempart primitif de l'*oppidum* qui lui sert ainsi de bâse. Toutefois on doit supposer que c'était une tour ajoutée après coup pour renforcer le seul endroit attaquable, le seul qui eut besoin de fortifications. Au pied de cette tour s'étend l'isthme, coupé dans une partie de sa longueur par trois fossés parallèles, disposition que d'abord je n'avais pu expliquer convenablement et qui me déroutait un peu. En effet, ces fossés, au lieu d'entourer le rempart de leur triple enceinte, s'étendent en droite ligne dans la petite plaine en conservant entre eux la même distance. Un instant de réflexion me fit comprendre qu'ils n'avaient été ainsi creusés que dans le but de forcer l'assaillant à diviser ses forces en cas d'assaut; car, grâce à cette combinaison, la pointe de terre ne pouvant pas être envahie par une troupe

Digitized by Google

compacte, celle-ci était forcée de se partager en petits corps isolés qui, génés et coupés par ces fossés, ne pouvaient même pas se porter secours mutuellement.

L'ancienne tour fait face au fossé du milieu. J'ai remarqué aussi, sur le côté gauche de la pointe de terre, la trace d'un long mur complètement démoli, mais dont les fondements viennent effleurer le sol; ce mur doit remonter à la même époque que les autres constructions maçonnées.

Pendant que j'étais occupé à ces observations sur le terrain, un ouvrier creusait en dessous de moi des trous sur la langue de terre pour y planter des sapins. Voici ce qu'il m'apprit. « Cet escarpement » rocheux fait partie de la commune de *Linchet* et se nomme le » *Vieux Château*. D'après la tradition il y aurait existé une ville » détruite depuis bien des siècles. Un puits qui s'est comblé peu à » peu par les pierres que l'on y jetait en nettoyant le sol pour la » culture, était creusé au milieu du plateau. De temps à autre » on y a découvert des tombeaux, formés de quatre dalles brutes » et renfermant des débris d'ossements. Il n'y a pas bien longtemps » on voyait encore, de chaque côté de l'entrée, deux grosses » pierres, creusées dans leur centre pour recevoir les pivots sur » lesquels roulait la porte. On dit, dans le pays, qu'un château a » été construit plus tard là, où vous voyez ce four à chaux » — en même temps le brave homme m'indiquait, juste au point de jonction de l'isthme avec la terre ferme, un four à chaux abandonné, — « en travaillant de ce côté, continua-t-il, j'ai découvert une cave » dont j'ai rebouché l'entrée avec quelques pierres. » Je me fis conduire à l'endroit indiqué, et il se mit à déblayer une excavation ; je reconnus, non pas précisément une cave comme il le disait, mais une sorte de conduit souterrain, bas et étroit, recouvert de dalles en grés et paraissant se prolonger au loin. Quelques restants de murs se voient encore çà et là. Le peu de temps dont je pouvais disposer ne me permettait pas de pousser ces recherches plus avant, à moins de consacrer mes deux journées de liberté à faire

Digitized by Google

fouiller sur le plateau des Condrusiens et sur l'emplacement du vieux château, et de borner là mon voyage.

Ainsi, il faut nécessairement admettre deux périodes bien distinctes de constructions et d'occupation. D'abord, l'*oppidum* primitif avec ses fortifications informes, sans mortier, en pierres brutes superposées, fortifications élevées par les premiers habitants du pays, — du moins par ceux qui l'occupaient lors de l'apparition des légions romaines, — puis des ouvrages plus perfectionnés construits en pierres reliées à l'aide de ciment, partie sur la langue de terre pour en améliorer la défense, partie sur le mur épais de l'*oppidum* pour le renforcer.

Les Romains, si bons appréciateurs de positions militaires, n'avaient garde, me semble-t-il, de laisser dans l'abandon ce plateau formidable qui commande toute la vallée du Hoyoux et était la clé du Condroz. Je ne pense donc pas m'avancer trop en disant que, après avoir fait la conquête du pays, ils ont eux-mêmes occupé l'*oppidum* des Condrusiens, et l'ont perfectionné en y ajoutant de nouveaux ouvrages de défense ; ceux-ci à leur tour après avoir encore servi pendant les premiers siècles après la chûte de l'Empire romain, auront donné naissance à un château féodal, demeure d'un de ces puissants barons du moyen-âge. Le chemin qui avait si vivement éveillé mon attention était donc le chemin tracé par les Condrusiens et par les Romains pour se rendre à la forteresse.

Avant d'abandonner ce rocher n'oublions pas de faire observer que le Hoyoux reçoit à ses pieds les eaux de la Bonne, et que ces petites rivières baignent pour ainsi dire deux de ses faces.

Cette découverte inattendue donna à mon voyage une direction que je n'avais guère prévue. Entrepris d'abord dans le seul but de parcourir, en touriste, les bords pittoresques du Hoyoux, il changea complètement de face et je résolus d'employer les deux jours dont je pouvais disposer à la recherche des antiquités qui abondent dans cette partie de la province de Liége. Je m'arrêtai

Digitized by Google

sur le plateau des Condrusiens pour régler le nouvel itinéraire de mon excursion, et pour tâcher en même temps de me rappeler les endroits signalés par M. Hauzeur, comme présentant des débris ou des traces d'établissements antiques (1).

Mon plan fut vite modifié. Je me mis en route pour Vyle, tout en répétant cette phrase de M. Hauzeur : « entre Vyle et le » Hoyoux il existe des restes d'un camp retranché. » Je traversai la vallée de Hoyoux, et, près du vieux château de *Roiseu*, aujourd'hui transformé en ferme, on m'indiqua un sentier qui, après avoir escaladé une côte boisée, débouche sur une plaine ayant en face d'elle quelques taillis et de laquelle on découvre, dans le lointain, l'église isolée de *Marchin*. Bientôt le sentier rejoignit un chemin communal, *un' tige*, comme on appelle dans le pays ces sortes de vieux chemins, et je reconnus que je marchais sur une chaussée tracée par les Romains, sur un de ces *diverticulum* dont le Condroz était sillonné (2). Des restes de pavement existaient encore çà et là, des pierres ayant servi de bordure, étaient encore en place, puis des fragments de meules en grés et des morceaux de beau grés rose étaient épars à droite et à gauche de la route, dans les haies, dans les broussailles. Du reste aux environs de Vyle, il m'a semblé, en traversant les campagnes, reconnaître au premier coup d'œil nombre de ces *tiges* qui devraient faire l'objet d'investigations spéciales.

En jetant mes regards dans la campagne, j'aperçus à ma droite, au milieu des terres fraîchement labourées un tronçon de rempart

(1) Voir dans les Annales de la *Société Archéologique de Namur*, *tome 4*, l'intéressant travail de M. Hauzeur si plein de recherches consciencieuses et intelligentes qui dénotent un rare esprit d'investigation.

(2) *Voies vicinales*, chemins voisinaux ou de traverses, d'autant qu'ils traversent les champs, se détournant vers quelques bourgs ou villages, et souvent d'un chemin militaire s'étendant à un autre militaire, dit Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire romain.*

Digitized by Google

gazonné, encore intact, large, peu élevé et bordé par un chemin vert qui, sans doute après avoir servi de fossé pour ce rempart, se dirige vers la vallée du Hoyoux. Le hasard m'avait bien servi, il me mettait de suite en face de ce que j'étais venu chercher. Ce rempart et ce fossé sont les seuls ouvrages du camp qui n'aient pas été nivelés. On ne peut guère par conséquent déterminer son étendue; cependant j'estime qu'il s'étendait depuis une tranchée envahie par les broussailles, jusqu'à une petite rigole servant à l'écoulement des eaux. Rigole et tranchées ne sont peut-être encore que des fossés imparfaitement comblés. Je regrette surtout de n'avoir pu suivre cette tranchée boisée que j'apercevais serpentant vers la crête du plateau et se rapprochant de *Marchin*. Peut-être était-ce un chemin couvert aboutissant à un autre établissement militaire. J'ai déjà eu occasion de le dire et je le répéterai souvent, tout est à explorer dans cette partie de la province de Liége. Si ce camp avait l'étendue que je soupçonne, il ne pouvait guère contenir qu'une demi légion. Il n'existe, aux alentours, aucune trace d'un établissement permanent, aucun débris de maçonnerie, du moins le sol ne laisse rien à voir à sa surface. Ce devait être certainement un camp d'été, *castra œstiva*. Je parcourus le rempart de long en large, descendis dans le fossé qui, s'enfonçant à travers les escarpements boisés de la vallée, me ramena sur les bords du Hoyoux. Ainsi ce camp, placé presque au point de jonction du *diverticulum* venant de Vyle et de ce chemin couvert dont je viens de parler, les voyait se confondre à ses pieds en une seule voie, — dont le tracé est toujours apparent —, qui descendait dans la vallée et ne la quittait qu'en face du moulin de *Petit-Modave* pour atteindre un plateau nommé *Survillers*, dont je m'occuperai tantôt.

Je gagnais l'endroit appelé *Geharville*, par quelques uns *Charleville* et en wallon *Charvée*. C'est encore un plateau dont les flancs rocheux et escarpés sont exploités pour en extraire des pierres calcaires. On y a découvert et on y découvre encore de

Digitized by Google

temps à autre, des tombeaux formés, comme ceux de l'*oppidum* des Condrusiens, de quatre dalles brutes et renfermant tous deux cadavres. Point d'armes, point de médailles, point de poteries. A l'extrémité du plateau, au lieu dit *Boisbody* se voient des débris de murs en pierres sèches. Ces murs semblent se diriger du côté du village de *Ramelot*. D'après les traditions du pays *Geharville* aurait été une ville ravagée anciennement par la peste; les partisans de *Charleville* vont plus loin: ils ajoutent, comme preuve convaincante de ce nom, que cette ville fut bâtie par Charlemagne. Tout cela est enveloppé de ténèbres qui probablement ne seront jamais éclaircies. Du reste dans tout le pays que j'ai parcouru la tradition parle vaguement de villes détruites; c'est même une croyance tellement générale que, quand un paysan indique un village, il manque rarement d'ajouter : « anciennement c'était une grande » ville. »

Je quittai ce plateau pour me diriger sur le moulin de *Petit-Modave*, dont le propriétaire me fut très utile. A quelques pas de ce moulin je retrouvai le *diverticulum*, là encore transformé en chemin vert qui gravit l'escarpement pour abandonner définitivement la vallée du Hoyoux. Cette route, je l'ai déjà dit, doit être la même que celle du plateau de Vyle. Après s'être perdue dans le vallon, elle reparait un instant et semble se diriger du côté de *Bois*. Avant de gravir la côte à mon tour j'allai voir la belle et spacieuse entrée d'une grotte, nommée *Al'oueffe*, qui s'ouvre au milieu d'un rocher. Longtemps presque inconnue, c'est seulement en coupant, il y a quelques années, les taillis qui croissaient sur les flancs de la montagne qu'on l'a dégagée des broussailles qui en masquaient la vue. Elle est, paraît-il, très profonde, mais comme la voute s'abaisse de suite, il faudrait, pour pénétrer dans l'intérieur, se résigner à ramper à plat ventre. Ces difficultés sont causes que, n'ayant jamais été explorée à fond, son nom n'a pas franchi les environs de Petit-Modave, je ne sais même si les géologues en ont connaissance. La légende des *nutons* se retrouve ici comme pour

Digitized by Google

presque toutes les grottes de la province de Liége. Aujourd'hui, elle sert parfois d'asile à des mendiants, ainsi qu'à ces familles nomades d'Allemands qui parcourent le pays.

Le *diverticulum* longe la crête de ce plateau, qui se rattache aux grandes plaines du Condroz. La partie la plus voisine de l'escarpement se nomme *Survillers*. A ce nom de *Survillers*, malgré nos peu de connaissances en étymologie, nous dressons l'oreille. En effet, il est bien impossible de traduire en français ce nom significatif de *Survillers* autrement que par *sur la villa*. Et tout prouve que cette traduction est logique, conforme à la racine du mot, et que ce nom de *Survillers* n'est que le souvenir d'une villa splendide, souvenir qui a traversé les siècles pour se perpétuer jusque dans les temps modernes. On découvre de là un vaste horizon. « C'est » un site comme les Romains les affectionnaient; petit mamelon » escarpé de plusieurs côtés, et au pied duquel coule un magnifique » ruisseau (1) », — le Hoyoux. Le sol est littéralement pavé de fragments de tuiles (*tegulæ* et *imbrices*), et de ces pierres particulières que j'ai déjà signalées à la villa de Fouron-le-Comte, au Steenbosch (2). Nulle part dans la province de Liége il n'existe, à ma connaissance, une pareille quantité de débris, et cependant chaque fois qu'on laboure, on les ramasse pour en nettoyer la campagne. J'ai peine à concevoir comment des fouilles n'ont jamais été tentées sur cet emplacement qui cache, sans aucun doute, des substructions considérables. Un jour, un paysan découvrit, en travaillant, une chambre souterraine, mais, comme

(1) M. Hauzeur. — C'est une règle générale que ces sortes d'emplacements pour les villa romaines.

(2) Je profite de cette occasion pour rectifier une erreur que j'ai commise à propos de la provenance de ces pierres; j'ai dit, *Promenades dans les environs de Visé*, *page* 23, qu'elles devaient venir des bords du Rhin. On les tire tout bonnement de la vallée du Hoyoux, le lit de cette rivière en est rempli. Elles s'appellent, dans le pays, *Tawya*.

Digitized by Google

il arrive toujours, il se hâta de reboucher l'excavation qui s'était formée. Je quittai avec d'autant plus de regret ces campagnes romaines que j'avais le sentiment de l'impuissance où je suis, non-seulement de faire exécuter les fouilles qu'elles réclament, mais même d'appeler sur elles l'attention sérieuse qu'elles méritent.

Je pris à travers champ et revis encore une fois les bords du Hoyoux. Pour le chasseur, comme pour le touriste, à cette époque de l'année, il n'y a plus de chemins, ou plutôt tout est chemin.

Perché au sommet d'un roc escarpé, le vieux château de Survillers — qui doit son nom au voisinage du plateau — fait, du fond de la vallée, un très bel effet. C'est tout ce qu'on est en droit de lui demander dans l'état où il est réduit.

Les roches de cette partie des bords du Hoyoux affectent des formes bizarres, fantasques, elles semblent trouées et déchiquetées par l'action du soleil et des eaux. Malheureusement je n'ai vu tout cela qu'à la hâte, sans m'arrêter; mais toutefois je puis affirmer que la vallée du Hoyoux est trop négligée; les habitants de Huy eux-mêmes ne dépassent guère l'hôtel du Pont de Bonne.

Je suivis les sinuosités de la vallée pour me rendre *Aux Avins*, et, chemin faisant, je me rappelai cette bataille qui ensanglanta les plaines qui s'étendaient au-dessus de moi, bataille du reste sans résultat politique, et qui amena seulement la jonction des troupes que Richelieu envoyait pour renforcer l'armée des États-Généraux devant Maestricht. *Aux Avins* même, à l'endroit nommé *li kmoune*, la commune, j'ai trouvé quelques débris de tuileaux et des traces de fondements d'anciens murs. C'est à examiner.

De là à la vieille tour de *Corbiemont* ou de *Corbeaumont*, il n'y a qu'un pas. J'allai donc examiner ce qui reste de cette singulière construction. Je n'ai pu découvrir ni porte, ni baie, pas la moindre ouverture, pas la moindre lucarne pour jeter un regard curieux dans l'intérieur de cette tour, si toutefois intérieur il y a. Elle est là, seule, refrognée, enchevêtrée dans des rochers, à quelques pas

Digitized by Google

du Hoyoux ; un sentier mal famé passe à ses pieds. Il a du exister quelques ouvrages secondaires, car j'ai observé que le sentier traverse un mur démoli, mais dont les grosses pierres et le mortier apparaissent encore çà et là à fleur du sol. *Survillers* et *Corbiemont* sont les seuls châteaux ruinés que j'ai rencontré sur les bords du Hoyoux. Je ne pense même pas qu'il en existe d'autres. Je ne connais rien de leur histoire, probablement très peu intéressante. Tout ce que je sais c'est qu'ils furent détruits lors de la bataille des Avins, en 1635. Aujourd'hui la nature, toujours bonne, a jeté sur ces ruines pittoresques un riche manteau de lierre.

Cependant la journée s'avançait. Je résolus d'abandonner définitivement la vallée du Hoyoux et de gagner *Ocquier*, dont j'étais éloigné de deux petites lieues. Pour cela il fallait traverser *Bois* puis *Vervoz;* entre ce dernier village et *Ocquier* je devais encore trouver des débris Gallo-romains. Je pris le chemin qui *des Avins* se dirige sur *Bois* en laissant *Clavier* à gauche. Près de ce village on a découvert, il y a quelques années, trois sépultures antiques et tout me fait présumer, d'après certains renseignements que j'ai recueillis, qu'il doit s'en trouver d'autres. Je remarquai dans le grand chemin, avant d'arriver à *Bois*, des pierres de ce grès rose que l'on rencontre sur presque toutes les chaussées attribuées aux Romains. Cependant plusieurs paysans que j'interrogeai me dirent que ce chemin ne passait pas, dans le pays, pour une voie romaine, *un' tige*. Je doute fort de l'exactitude des indications qu'ils m'ont données.

Si les villages de cette partie de la province de Liége sont peu peuplés, en revanche ils sont très rapprochés et supérieurement bâtis. Généralement les maisons, couvertes en ardoises, ont toutes un étage outre le rez-de-chaussée. On n'y voit guère de ces étroites et noires fenêtres, aux vitrages en plomb, indice d'une civilisation peu avancée et d'un médiocre souci pour la salubrité.

Entre *Bois* et *Vervoz*, la voie consulaire de Trèves à Tongres qui quitte la province de Luxembourg à *Chardeneux*, traversait

Digitized by Google

les campagnes se dirigeant sur *Terwagne* (ter Wegen) et *Strée* (Strata). Elle est ici remise en culture, mais l'endroit où elle passait se nomme toujours la *Vieille chaussée* et se reconnait encore au renflement prononcé du terrain.

M'étant approché, dans l'intention de m'y asseoir, d'un de ces tas de petites pierres cassées que les cantonniers préparent pour la réparation de ces chaussées que, de temps immémorial, on nomme dans la province de Liége, *levées*, je remarquai avec surprise que le tas de pierres dont j'avais fait choix était, en grande partie, composé de morceaux de tuiles romaines dont le rouge ardent se détachait au milieu de la couleur bleue des pierres. Aussitôt je passai l'inspection des dépôts amoncelés sur l'accotement et je constatai que ce n'était point un fait isolé, mais que tous renfermaient de nombreux débris de tuiles. Je trouvai même, un peu plus loin, des ornières complètement remblayées avec de semblables débris, et, en entrant dans le hameau, je ramassai au milieu du chemin un joli fragment de vase en terre rouge très fine.

A cette époque de l'année les jours commencent à raccourcir, aussi la nuit était presque venue lorsque j'atteignis les premières maisons de Ocquier ..... *per amica silentia lunæ*.

Terminons cette première journée en faisant l'éloge de Ocquier, beau village situé mi-partie dans une vallée, mi partie sur une hauteur.

J'étais assez contrarié le lendemain en me levant. Il ne me restait qu'une journée à employer à des recherches, peut-être entreprises un peu légèrement, mais dont je voyais maintenant l'importance grandir à chaque pas. Malgré tout mon désir je sentais l'impossibilité absolue de m'éloigner d'avantage de Liége. En effet, les explorations sur le terrain, outre qu'elles exigent beaucoup de temps, demandent encore certains tatonnements, certaines mesures préparatoires, surtout lorsqu'elles ont lieu dans un pays que l'on ne connaît pas. Il faut d'abord prendre pied dans

Digitized by Google

un village, s'enquérir à droite et à gauche des personnes à même de donner les renseignements locaux; presque toujours rendre visite au bourgmestre, à l'instituteur, au curé, se rendre ensuite aux endroits indiqués, quelquefois bien éloignés l'un de l'autre; puis l'un n'est pas chez lui, cet autre ne connait rien, mais il a entendu dire qu'un tel, un ancien du village sait quelque chose. Toutes ces démarches nécessitent des allées et venues qui absorbent un temps précieux; cependant la journée s'avance, et quelque fois le soir arrive sans que l'on ait rien fait que d'avoir marché, dans un certain rayon, pendant tout un jour, sans obtenir un résultat satisfaisant.

Je dus me résigner à revenir à mon point de départ, afin d'être en mesure de prendre le lendemain, à Huy, le train qui devait me ramener à Liége. Je décidai donc de regagner l'hôtel du pont de Bonne en repassant non-seulement par *Bois*, *Vervoz* et *Petit-Modave*, mais d'allonger un peu ma route en traversant *Borsu* que je n'avais pas vu la veille.

En quittant Ocquier je trouvai les traces de l'établissement romain déjà indiqué par M. Hauzeur. A en juger d'après l'étendue de terrain couverte de morceaux de tuiles, c'était une villa importante; comme toujours des débris épars sur les champs, mais en plus quelques tronçons informes de murs sur lesquels sont plantées des haies de cloture. Il y a quelques années on voyait encore les premières marches d'un escalier en pierres; j'observerai toutefois qu'en somme les débris ne sont pas aussi abondants qu'à Survillers, mais cela ne préjuge rien, car les terres peuvent avoir été nettoyées plus soigneusement par les cultivateurs.

Je n'ai jamais vu des constructions rurales plus belles, plus soignées, mieux entretenues qu'à Vervoz; elles sont dignes des bâtiments romains qu'elles ont remplacés. Le hameau tout entier est bâti en belles pierres calcaires taillées avec le plus grand soin. L'église qui s'élève sur une magnifique pelouse séparée de la route par une grille et de la campagne par une pièce d'eau, l'église,

Digitized by Google

dis-je, est un vrai bijou. Tout le hameau est la propriété de M. le baron de Tornaco.

Pendant que j'étais à admirer ces fermes solides et élégantes tout à la fois, je fis la rencontre de l'instituteur de *Clavier* dont *Verroz* est une dépendance. Il m'apprit que les débris de tuiles que j'avais vu, la veille au soir, au milieu des tas de pierres cassées, proviennent d'un champ voisin de la route et nommé *Chambre la ruine*. Evidemment cette qualification a sa source dans certains bâtiments ruinés qui ont existé sur le terrain, et dont les restes étaient tellement imposants, tellement considérables, qu'ils ont particulièrement attiré l'attention des paysans, qui cependant s'inquiètent généralement peu des ruines, si poëtiques, si respectables qu'elles soient. Elles sont classées par eux dans la catégorie des *vieilles masures*, voilà tout. Il n'y a pas plus de quarante ans il restait encore des vestiges de constructions en si grande quantité qu'ils encombraient la campagne dont ils gênaient la culture. Le père de M. le baron de Tornaco les fit enlever par charretées. Les paysans parlent de tas de décombres de vingt à trente pieds de haut et de souterrains dans lesquels des chevaux se seraient enfoncés en labourant. A quelques pas est le point où la voie consulaire coupait le *diverticulum* qui, après avoir traversé tout le Condroz allait passer l'Ourte à *Poulseur* et à *Monfort*.

Je m'arrêtai à *Bois* pour tâcher d'obtenir quelques renseignements, puis je me dirigeai sur *Borsu*. Je revis encore une fois ces grandes plaines fauves du Condroz qui s'étendaient en-dessous de moi, car de *Bois* à *Borsu* la route, tracée sur la crête du plateau domine une vaste étendue de pays depuis *Havelange* jusqu'au delà de *Terwagne*.

A *Borsu* même au lieu dit *Tier Laurin*, thiers Laurent, la route et les champs qui la bordent fourmillent de débris. Le chemin qui traverse ce thiers est encore *un' tige*, venant du côté de *Ciney* et allant rejoindre la voie consulaire vers *Terwagne*.

Je traversai *les Avins*, puis le plateau de *Survillers*, sur lequel

Digitized by Google

je m'arrêtai de nouveau, longeai le parc du château de Modave qui renferme, m'a-t-on dit, quatre vingts hectares enmuraillés. Quelques minutes après, au milieu d'un petit bois de sapins bien sombre, à l'air farouche, aux fortes senteurs aromatiques, je descendais la côte rapide de la vallée du Hoyoux. Des vapeurs bleuâtres, indice d'une belle journée pour le lendemain, s'élevant des bords de la rivière, s'étendaient sur les prés et flottaient le long des escarpements boisés.

Le soir, à l'hôtel du pont de Bonne, je classai mes notes, et de grand matin, je me mis en route pour gagner Huy.

Tout est à faire, tout est à éclaircir, tout est à fouiller dans cette partie si négligée et si riche de la province de Liége, et d'avance j'ose garantir à l'explorateur des résultats qui le dédommageront brillamment de ses labeurs et de ses courses. Où trouverait-on ailleurs, dans un si petit espace, tant de débris des siècles passés? Le Condroz parait réellement avoir été la contrée de prédilection des Gallo-romains pour la villégiature.

L'exemple de M. Hauzeur ne devrait-il pas stimuler le zèle de nos amateurs d'antiquité, et décider quelque membre de notre Institut Archéologique à prendre la canne du voyageur pour continuer, sur le territoire des Condrusiens, le travail du savant Namurois? Par un sentiment de délicatesse, peut-être exagéré, il n'a pas voulu empiéter sur un sol qu'il regarde comme le domaine exclusif de notre Institut et s'est arrêté à l'extrême limite de la province de Namur, à *Pailhe*, premier village liégeois touchant à *Havelange*.

Déjà, à l'endroit nommé *Centfontaine* on a découvert, en curant un étang, de nombreux débris gallo-romains, des médailles, des poteries, des armes.

Digitized by Google

Il faudrait donc, pour procéder avec ordre, reprendre à son entrée dans la province de Liége, ce qui n'est pas difficile, la voie qui, coupant le Condroz en deux parties, aboutissait à *Poulseur* après avoir passé sur le territoire des communes ou hameaux de *Bois, Borsu*, *Clavier*, *Vervoz*, *Ocquier*, *Atrin*, *Pair*, *Seny*, *Warzée*, *Ellemelle, Hody*, *Antines*, etc. Cette route, connue de longue date, mais seulement par pièces et par morceaux, n'a jamais fait l'objet ni d'un travail suivi, ni de recherches scientifiques sérieuses (1). Tous les auteurs en parlent un peu à tors et à travers.

Le point de départ une fois admis, il conviendrait d'explorer les alentours, de droite et de gauche, pour relever les emplacements des divers établissements soit civils, soit militaires qui devaient border la route à certaines distances. Les débris épars sur les champs, les terres qui ont subi l'action du feu indiquent aujourd'hui ces emplacements.

M. Hauzeur dit quelque part : « Pour le bassin du Houyoux et » des affluents de l'Ourte inférieure, de même que pour le plateau » entre ces deux rivières, le point central, celui d'où relevaient les » établissements gallo-romains destinés à donner l'éveil ou à » résister à une première attaque, le point central, dit-il, était » peut-être une de ces anciennes forteresses qui dominent le » Hoyoux, ou plutôt Antines. » Je dirai à mon tour : ce point central vaguement indiqué, mais cependant soupçonné d'avoir été placé sur les bords du Hoyoux, ne serait-il pas peut-être notre *oppidum* des Condrusiens, où nous avons observé des restes de fortifications qui établissent victorieusement deux époques bien distinctes de constructions et d'occupation? Il n'y a point à se prononcer avant d'avoir vu Antines, dont les campagnes présentent, m'a-t-on dit, des vestiges d'anciennes fortifications.

(1) Cette voie ne serait-elle pas encore la même que celle dont on retrouve des traces dans la grande lande de Jalhay et au delà de Coquaifagne?

Digitized by Google

Arrivé à *Poulseur*, s'assurer si ce château, ainsi que celui de *Monfort*, n'auraient pas été les deux têtes de pont qui défendaient le passage de cette route sur l'Ourte. Tout cela, je le répète, est à examiner sérieusement, à rechercher patiemment par une exploration intelligente et minutieuse du terrain. Si ces suppositions étaient reconnues exactes, l'*oppidum* d'un côté et *Poulseur* de l'autre auraient été les deux points militaires extrêmes qui, dominant le vaste plateau compris entre l'Ourte et le Hoyoux, protégeaient le *diverticulum* pendant son parcours à travers le territoire des Condrusiens, et, accessoirement, commandaient les vallées où coulent ces deux rivières.

De *Poulseur* revenir sur *Vervoz* pour prendre à son tour la grande voie consulaire à son entrée dans la province de Liége, la suivre par *Terwagne*, *Ramelot*, *Strée*, *Outrelouxhe*, enfin jusqu'à *Pontière* (Pontis), où elle passait la Meuse, en continuant le même travail d'exploration et de recherches. Les établissements qui longeaient cette route ont dû, selon toute probabilité, être proportionnés à son importance, et par cela même plus considérables que ceux placés à proximité du *diverticulum*. Ces énormes tas de débris qui, pendant si longtemps ont couvert les champs entre *Bois* et *Vervoz* doivent avoir appartenu à un établissement d'autant plus vaste qu'il était situé au point de jonction de ces deux routes.

Ces reconnaissances terminées ce serait alors à l'Institut Archéologique, de décider d'abord s'il conviendrait de faire fouiller l'*oppidum des Condrusiens*, ainsi que les emplacements d'*Ocquier* et de *Vervoz* et principalement le *plateau de Survillers*, et ensuite à prendre l'initiative et la direction des fouilles. La similitude est frappante entre les emplacements de Ocquier et de Survillers et celui de la villa du Steenbosch, à Fouron-le-Comte. Le vieux sol des Eburons et des Condrusiens récèle dans son sein bien des trésors archéologiques encore inconnus; pour les indiquer il faut absolument avoir recours aux jambes.

Digitized by Google

Pour mener à bonne fin ce travail d'exploration si étendu, si compliqué, ce n'est pas deux courtes journées d'arrière-saison, comme celles dont je pouvais disposer, qui sont nécessaires ; il est indispensable d'avoir devant soi trois ou quatre semaines ; je n'ai guère parcouru, à vol d'oiseau, que deux lieues de pays, et, en outre, je suis persuadé de n'avoir signalé que très imparfaitement ce que le sol nous cache ; mais j'ose espérer que le peu que j'ai indiqué sera plus que suffisant pour stimuler le zèle de mes collégues qui, avec plus de loisirs que je n'en ai, pourront défricher le terrain que je n'ai pu qu'indiquer et parcourir à la hâte.

CAUMARTIN.



Digitized by Google

FOUILLES NOUVELLES A CHÈVREMONT.

RAPPORT

DU

PRÉSIDENT A SES COLLÈGUES,

LU A LA SÉANCE DU 2 MARS 1863.

Lorsque l'esprit révolutionnaire agitait les masses, la haine des dominations déchues, la cupidité et l'égoïsme des intérêts renversaient les emblêmes, détruisaient les armoiries, s'attaquaient aux monuments, en dispersaient les débris, en vendaient les matériaux. Aujourd'hui, au contraire se manifeste partout l'esprit de conservation et si l'ardeur pour le nouveau, si l'amour pour le progrès nous entraînent, ils sont loin d'être hostiles au passé, ils s'appuient même sur lui pour préparer les éléments d'un brillant avenir ; il va donc interroger les ruines; il creuse partout

Digitized by Google

pour retrouver les traces des temps historiques, pour recueillir les souvenirs des âges écoulés. Cédant à cet entraînement général, l'*Institut Archéologique Liégeois* a repris ses fouilles à *Chèvremont* et porte, avec un égal intérêt, un regard investigateur sur les antiques monuments et sur toutes les ruines historiques de l'ancienne principauté de Liége.

Avant de résumer par un travail d'ensemble les résultats de nos recherches, nous allons d'abord indiquer le point d'avancement de nos fouilles à Chèvremont.

On sait déjà qu'en creusant à la cîme de la montagne deux tombes murées avaient été découvertes; ce fait fut porté à la connaissance du public dans les termes suivants :

L'Institut Archéologique Liégeois a repris ses fouilles longtemps interrompues par défaut de ressources pécuniaires. Au moyen d'avances faites par son Président, on a pu porter les travaux de recherches simultanément en plusieurs endroits. Ainsi, à la base du mont, on a mis à découvert un mur fort épais qui doit s'élever sur les crêtes très escarpées et atteindre jusqu'à la cîme. Là, à gauche, les fouilles continuées ont fait découvrir deux murs parallèles et au milieu, à un mètre et demi de profondeur deux tombes maçonnées parfaitement intactes. Les larges dalles en pierres de grès qui les recouvraient, étant soulevées avec précaution, ont laissé voir deux squelettes entiers, l'un d'homme, et l'autre de femme, la face contre terre, les pieds tournés du côté de la chapelle, la tête regardant l'Orient. Rien autre ne s'y est trouvé; ni armes ni monnaie, pas même de la terre, mais seulement de la chaux au fond. Ces tombes, très rapprochées, étaient faites avec soin, et dénotaient par là que les dépouilles qu'elles renfermaient devaient appartenir à des personnes d'un rang élevé. Dans les murs latéraux abritant ces tombes, deux légères couches, l'une rouge, l'autre très noire, se faisaient remarquer comme du charbon et de la brique décomposée et réduite en poussière. Enfin, près de ces caveaux, on a recueilli les débris d'un vase rayé, d'une pâte noire

Digitized by Google

très épaisse, seuls objets qui seront interrogés par la science afin de chercher à découvrir l'époque de l'inhumation. Il est à espérer que ces fouilles continuées nous feront d'autres et de plus intéressantes révélations. D'un autre côté il est regrettable que les matériaux provenant des déblais ne soient pas employés à élever un monument et qu'une souscription ne soit pas ouverte pour poursuivre les recherches en grand, c'est-à-dire sur une plus vaste échelle en faisant de larges tranchées dans ce mont célèbre qui renferme peut être des armes, des trésors et plus d'un secret des âge écoulés.

Après cette première découverte nous avons continué à creuser le long d'un des murs qui abritait ces tombes, mur épais qui se prolonge à environ 10 mètres jusqu'à la rencontre d'un angle où il prend sa direction sur la droite pour plus loin se courber de nouveau et suivre une ligne parallèle au premier mis au jour, ce qui présente les fondations d'un carré assez étroit fort allongé, indiquant les bâses d'un édifice très solide puisque les murs ont une épaisseur de plus d'un mètre; les terres entre ces murs latéraux n'ont pu être enlevées parce qu'elles sont recouvertes des déblais et cependant c'est dans ce centre non fouillé, qu'on pourrait se flatter de faire des découvertes; nos ressources financières ne nous permettent pas d'accomplir ce travail ; mais en le réservant à l'avenir ne pourrait-on consacrer le souvenir de nos recherches actuelles en amoncelant les pierres retirées de ces excavations pour en former une espèce de pyramide et puis planter dans les creux, le long des murs recouverts, des arbres et des églantiers offrant un massif et comme un *buisson ardent?* Cette dépense très minime aurait l'avantage de réserver ces décombres pour servir plus tard à l'édification d'un monument ou d'une chapelle et de plus de conserver les traces de nos efforts.

Ce vœu exprimé arrivons à la mention des petits objets découverts dans nos travaux de recherches, travaux qui ont été portés sur d'autres points, près et autour de la chapelle, mais sans

Digitized by Google

aucun résultat, sinon, la rencontre d'épais murs de fondation, qui établissent d'une manière irrécusable que de nombreux bâtiments ont dû recouvrir cette cîme empreinte de tant de souvenirs et qui récèle peut être encore dans ses flancs de vieilles armes et des richesses archéologiques. Ici se réveille un ancien souvenir : c'est la découverte d'une armure presque complète qui y fut faite vers 1816, armure que les anciens, tels que le Président de l'Institut se rappellent très bien avoir vue déposée chez un sieur Demany, tenant alors le petit café derrière l'Hôtel des Bains de Chaudfontaine; on n'a pu savoir ce qu'était devenue cette armure; si quelqu'un la possède encore, il est prié d'en donner connaissance à l'Institut Liégeois. Mais privés de ce précieux objet, ne tenons nous pas, au moins quelques minimes débris de ces armes chevaleresques? Voyez ce fer à lignes torses : ne serait-ce pas la poignée d'une épée? Examinez également ces deux fragments de fer... ne sont-ce pas des bouts de lances? Quand aux débris de vases que voici, à quelle époque les rattacher?... par leur pâte, par leur forme, ne semblent-ils pas d'origine romaine? Déposons au musée tous ces objets, produits de nos fouilles et que la science interrogera.

En attendant qu'elle se prononce, voici de nouveaux matériaux qui lui sont livrés. Un ciment très dur, parfaitement poli qui servait de revêtement aux murs découverts, du charbon de bois, de la brique pulvérisée, le tout retiré de longues zones très étroites et placé spécialement sous une large pierre maçonnée et offrant ce mélange en quantité très considérable, qu'est-ce à dire?... Y a-t-on brûlé des morts ou l'incendie a-t-il dévoré des subtances dont nous retrouvons la cendre?... Si l'on doute, si l'on hésite avant de donner une réponse, poursuivons nos fouilles afin de rechercher et de découvrir d'autres éléments qui pourront faciliter la solution de ces problèmes.

Alb. d'Otreppe de Bouvette.

Digitized by Google

BULLE DU PAPE INNOCENT XI

APPROUVANT

L'ÉRECTION D'UNE CONFRÉRIE DE NOTAIRES ET DE PROCUREURS

DANS LA

CITÉ DE LIÉGE, EN 1687.

Liége comptait autrefois un nombre infini de confréries, de corporations et de communautés, qui, jusqu'au XVIII siècle, portèrent en général le nom de *frairies* (1). Outre les 32 corporations de métiers, on signale les compagnies de chapeliers, de perruquiers, de barbiers, les colléges de chirurgiens,

(1) Ce mot a été quelquefois lu *trairie*, dénomination qui s'applique particulièrement aux exercices auxquels se livraient les archers et les arbalétriers.

Digitized by Google

de banquiers, de médecins, les confréries de cuisiniers, de domestiques, les sociétés d'imprimeurs, de maîtres d'écoles, etc. etc., dédiées chacune à un saint et soumises à des réglements qui avaient presque toujours pour but l'accomplissement de certaines dévotions. Cela n'a rien d'étonnant dans la capitale d'une principauté ecclésiastique, qui, avant la révolution française, possédait encore plus de quatre-vingt dix églises ou couvents et où, selon le dire des historiens, on célébrait chaque jour plus de messes qu'à Rome même.

Cependant le libre exercice du droit de bourgeoisie, la garantie contre la concurrence et les empiétements des étrangers, la protection directe dont jouissaient les associés de la part des magistrats de la ville, entraient aussi, nous le supposons, pour quelque chose dans ces institutions.

En l'année 1687 fut aussi établie à Liége une compagnie des notaires et des procureurs de la cité. Le but qui engagea ces officiers publics à se réunir en société parait avoir été exclusivement religieux. Du moins on n'en trouve aucun autre motif apparent dans la bulle du pape Innocent XI qui en permet l'établissement, ni dans les statuts qui l'accompagnent.

La singularité de cette association où des personnes, pour ainsi dire étrangères les unes aux autres, se tendent fraternellement la main, nous a toutefois assez étonnée pour chercher une autre cause à leur alliance. Peut-être était-ce pour les notaires patentés un moyen de faire respecter leur droit exclusif à dresser des actes, éloigner les personnes qui usurpaient ce droit, et suppléer ainsi à l'impuissance des édits qui, comme on le verra, restaient sans effet.

Personne ne pouvait exercer les fonctions de notaire s'il n'avait été nommé par le prince et si, après sa nomination, il

Digitized by Google

n'avait fait enregistrer sa commission soit au Conseil-privé, soit à l'officialité ou à toute autre Cour de justice, et passé le serment requis; en un mot s'il n'était immatriculé.

Cela n'empêchait pas des individus, dépourvus d'un caractère quelconque de légalité, de recevoir des actes, ainsi que l'exprime un édit du 19 avril 1622 : « Comme nous sommes informés » qu'en notre pays.... il y a un nombre infini de personnes, » voire inconnues, exerçantes indifféremment l'état de notaire, » d'où procèdent plusieurs abus, etc. (1). » Cet édit ne produisit aucun résultat; il fut suivi, le 30 décembre 1651, d'un réglement spécial fixant les points à observer pour l'office de notaire et donnant ordre aux procureurs de poursuivre les violateurs de la loi (2).

Mais il parait avoir été aussi infructueux que le précédent, puisque dans la suite on trouve encore neuf ordonnances contre les notaires non commissionnés.

Ce fut sans doute pour se créer une garantie nouvelle et plus efficace, que les officiers du prince cherchèrent à former avec les procureurs une association qui se comprend dès lors. On n'admettait naturellement dans la confrérie que des notaires munis de leurs diplômes et ayant tout intérêt à empêcher les irrégularités. Les procureurs de leur côté ne demandaient pas mieux que de rendre à leurs confrères un service intéressé et voyaient en même temps leurs fonctions rendues plus faciles par la surveillance active que ceux-ci exerçaient eux-mêmes.

(1) Louvrex, T. II, p. 300.

(2) Louvrex, T. II, p. 294. Cet édit contient, entre autres choses, que pour devenir notaire *aux actes volontaires*, il fallait avoir passé un examen de capacité devant les avocats fiscaux et en recevoir une attestation qui devait être mentionnée dans leur commission.

Digitized by Google

Les notaires et les procureurs de la Cour *(curiae)* de Liége demandèrent en conséquence en 1687 au Pape la permission de fonder une confrérie, dédiée à la Bienheureuse Vierge Marie Immaculée, à St-Joseph et aux Saints Anges Gardiens.

Innocent XI leur donna sous la date du 5 avril 1687 une bulle autorisant cette institution et accordant sous certaines obligations des indulgences à ceux qui en feraient partie. C'est ce document, dont une copie existe aux archives de l'Etat à Liége, que nous publions.

Une réunion eut lieu ensuite pour fixer les statuts de la Société. Le programme, qui se compose de 13 articles, fut approuvé le 16 mai 1687 par l'official de Liége, M. Clerx, et le 25 du même mois la confrérie fut solennellement inaugurée dans l'église des Frères Mineurs conventuels de St-François (1).

Chaque année, le 25 mai, jour anniversaire de l'institution, tous les membres assistaient dans cette même église, à une messe après laquelle avait lieu l'élection de deux Maîtres ou Directeurs — un notaire et un procureur — chargés de veiller pendant un an à l'observation du réglement et de convoquer tous les trois mois les confrères dans une salle du couvent des Frères Mineurs, pour discuter en séance les intérêts de la Société.

Toute personne voulant se faire inscrire sur la liste des membres et profiter des indulgences spécifiées dans la bulle, devait, après avoir donné les preuves de son caractère officiel, payer 4 florins de Brabant, puis, annuellement, 2 florins ou 10 sous par trimestre.

Cet argent servait à payer les frais d'une messe hebdoma-

(1) Aujourd'hui St-Antoine.

Digitized by Google

daire qui se disait les vendredis dans l'église des Frères Mineurs à 11 heures, pour le repos de l'âme des confrères défunts; de trois autres grand'messes qui se célébraient les jours de la fête de l'Immaculée Conception, de St-Joseph et le dimanche après la fête de l'apparition de St-Michel (29 septembre). Tous les confrères s'engageaient à assister à ces cérémonies sous peine de 5 sous d'amende. Il en était de même pour les obsèques d'un membre de la communauté dont celle-ci supportait elle même les frais.

La Société avait un secrétaire qui tenait note des noms des membres, des recettes, des dépenses et des décisions.

Un valet *(preco)* convoquait les membres et restait au service des Directeurs : il recevait une gratification annuelle de 8 florins de Brabant, outre ses droits pour les convocations extraordinaires.

Tous ces points exprimés dans les statuts furent d'abord parfaitement observés. Mais en peu de temps le zèle des confrères se relâcha et 6 ans après son institution, la Société était déjà sur le point de se dissoudre. Les confrères ne payaient plus leurs cotisations ni les amendes qu'ils encouraient en n'assistant plus aux fêtes religieuses.

Le 24 décembre 1694, trente-trois notaires et trente-neuf procureurs unirent leurs efforts pour relever la confrérie et signèrent un nouvel arrangement où l'on avait commencé par supprimer trois messes et par diminuer le tau des amendes. Le droit d'inscription fut aussi réduit à un florin par an. Chaque compagnon en le payant devait inscrire son nom sur un registre tenu à cet effet. A la fin de leur année les anciens Directeurs rendaient compte aux deux nouveaux, élus le 25 mai, et conservaient encore pendant une année un certain pouvoir; en effet, ces quatre officiers avaient le droit de tenir

Digitized by Google

des séances particulières où ils préparaient les affaires qu'ils soumettaient ensuite à la ratification de l'assemblée générale.

S. Bormans.

BULLA CONFRATERNITATIS NOTARIORUM ET PROCURATORUM CURIÆ LEODIENSIS.

INNOCENTIUS PAPA XI, ad perpetuam rei memoriam. Cum (sicut accepimus), in ecclesia Fratrum ordinis Minorum sancti Francisci conventualium nuncupatorum civitatis Leodiensis, una pia et devota Christi fidelium notariorum et procuratorum ac sociorum curiæ episcopalis Leodiensis tantum confraternitas, sub invocatione B. M. V. Immaculatæ, sanctorum Josephi, Michaelis archangeli et Angelorum custodum, canonice erecta sive erigenda existat, cujus confratres, quamplurima pietatis opera exercere consueverunt; nos, ut confraternitas hujusmodi majora in dies suscipiat incrementa, de omnipotentis Dei misericordia ac beatorum Petri et Pauli aspostolorum ejus aucthoritate confisi, omnibus Christi fidelibus qui dictam confraternitatem in posterum ingredientur, die primo ingressus, si vere pœnitentes et confessi, sanctissimum Eucharistiæ sacramentum sumpserint, plenariam, ac, tam descriptis quam pro tempore describendis in dicta confraternitate confratribus, in cujuslibet eorum mortis articulo, si vere quoque pœnitentes et confessi ac sacra communione refecti, vel, quatenus id facere nequiverint, saltem contriti, nomen Jesu ore si potuerint, sin minus corde devote invocaverint, etiam plenariam necnon eisdem nunc et pro tempore existentibus dictæ confraternitatis confratribus, vere etiam poenitentibus et confessis ac sacra communione refectis, qui prætactæ confraternitatis ecclesiam seu capellam vel oratorium die festo dedicationis ejusdem sancti Michaelis archangeli, a primis vesperis usque ad occasum

Digitized by Google

solis diei hujusmodi, singulis annis devote visitaverint et ibi pro christianorum principum concordia, heresium extirpatione ac sanctæ matris Ecclesiæ exaltatione, pias ad Deum preces effuderint, plenariam similiter omnium peccatorum suorum indulgentiam et remissionem misericorditer in Domino concedimus. Insuper dictis confratribus, vere pariter pœnitentibus et confessis ac sacra communione refectis, ecclesiam seu capellam vel oratorium hujusmodi in quatuor aliis anni festis vel non festis diebus per memoratos confratres semel tantum eligendis et ab Ordinario approbandis, ut præfertur, visitantibus et orantibus, quo die praetactorum id egerint, septem annos et totidem quadragenas; quoties vero missis et aliis diurnis officiis, in dicta ecclesia seu capella vel oratorio pro tempore celebrandis et recitandis, seu congregationibus publicis vel privatis ejusdem confraternitatis ubivis faciendis interfuerint; aut pauperes hospitio susceperint; vel pacem inter inimicos composuerint seu componi fecerint; vel procuraverint; necnon etiam qui corpora defunctorum, tam confratrum praetactorum, quam aliorum, ad sepulturam associaverint; aut quascumque processiones, de licentia Ordinarii facienda, sanctissimumque Eucharistiæ sacramentum, tam in processionibus, quam cum ad infirmos, aut alias ubicumque et quomodocumque pro tempore deferetur, comitati fuerint; aut si impediti, campanae ad id signo dato, semel orationem dominicam et salutationem angelicam dixerint; aut etiam quinquies orationem et salutationem easdem pro animabus defunctorum confratrum et consororum praetactorum recitaverint; aut demum aliquem ad viam salutis reduxerint et ignorantes praecepta Dei et ea quæ ad salutem sunt necessaria docuerint; aut quodcumque aliud pietatis vel caritatis opus exercuerint, toties pro quolibet praetactorum operum exercitio, sexaginta dies de injunctis eis seu alias quomodolibet debitis pœnitentiis in forma Ecclesiæ consueta, relaxamus praesentibus perpetuis futuris temporibus valituris. Volumus autem ut, si alia dictis confratribus praemissa peragentibus aliqua alia indulgentia

Digitized by Google

perpetuo vel ad tempus nondum elapsum duratura concessa fuerit, praesentes nullæ sint, utque si dicta confraternitas alicui archiconfraternitati aggregata jam sit, vel imposterum aggregetur, seu quavis alia ratione uniatur, aut etiam quomodolibet instituatur, priores et quævis aliæ litterae apostolicæ illis nullatenus suffragentur, sed ex tunc eo ipso nullæ sint. Datum Romæ, apud Sanctam Mariam Majorem, sub annulo piscatoris, die quinta aprilis 1687, pontificatus nostri anno decimo tertio. (Sic subsignatum erat) J. F. Albanus.

Placet ut publicentur et designamus festum conceptionis B. M. V., sancti Josephi, dominicas immediate sequentes, festum apparitionis sancti Michaelis et sanctæ Margaritæ. Datum Leodii, quarta junii 1689. (Signé) Cornelius Faes, vic. gen.

Digitized by Google

LE CHATEAU DE CURANGE.

Le village de Curange, près de Hasselt, a servi de résidence à nos souverains pendant des siècles : aujourd'hui, à peine y retrouve-t-on des traces de leur passage; quelques pans de murs, entourés d'un fossé, voilà tout ce qui reste de leur palais oublié, bien digne cependant d'un sort moins rigoureux.

C'est aux comtes de Looz qu'il faut attribuer l'origine du château de Curange. Si l'on en croit l'historien Mantelius, ce fut le comte Gérard qui s'y fixa le premier, vers 1182, après que son donjon de Looz, de même que plusieurs autres places fortes du comté, eut été réduit en cendres dans une guerre récente contre l'évêque de Liége (1). Ce ne serait pas la première fois que le bon Mantelius eût hasardé quelque assertion sans preuves, et certains détails de son récit semblent autoriser nos doutes à l'égard du fait qu'il énonce.

(1) *Pertæsus deinde cladium, quas ditio Lossensis in Hasbania sustinuerat, secedit Curingiam, locum a turbis paratiorem, arcem instaurat, curiamque suam feudalem eo transfert : cœptusque ibidem haberi conventus feudatariorum, jusque dici.* (Mantelius. *Historia Lossensis*, p. 123).

Digitized by Google

Toujours est-il, qu'à cette époque les comtes de Looz avaient de vastes possessions aux environs de Hasselt. Le même comte Gérard fonda le monastère de Herckenrode dans un alleu situé à Curange; et Louis de Looz, son successeur, voulant partir pour la croisade, emprunta quarante marcs Liégeois à l'abbesse de Herckenrode, et offrit en garantie les dîmes de Hasselt, de Curange, de Kermpt et de Stockrode, qu'il lui céda depuis en pleine propriété (1).

Il n'y a rien à conclure de ces faits pour ou contre l'existence de notre château; mais les faveurs octroyées au village de Curange par un comte de Looz, en septembre 1240, me semblent attester que, dès lors, ces princes y avaient établi leur résidence. Arnold, comte de Looz et de Chiny, de l'avis de ses féaux, confère aux habitants de Curange les mêmes libertés et le même droit, que ceux dont jouissent les citoyens de Liége; avec cette restriction, que nul ne pourrait établir un moulin ou une brasserie sans son assentiment. Si les échevins ont à juger une cause difficile, ils doivent demander la recharge aux échevins de Hasselt, et, si ceux-ci refusent de se prononcer, ils se rendront personnellement à Liége pour y consulter les échevins de la Cité; puis ils prononceront comme équitable la sentence émanée de leur autorité. Le comte jura, ainsi que ses fidèles, d'observer ces priviléges, les fit écrire sur parchemin et y pendit son sceau en témoignage de vérité (2).

Pendant de longues années, l'histoire ne nous fournit aucune

(1) Mantelius. *Hist. Loss.*, p. 126. — Miræus. *Opera diplomatica*, t. II, p. 846.

(2) Voyez Mantelius. *Hasseletum*, p. 12, et *Historia Lossensis*, p. 185. — La charte originale, que j'ai transcrite, est conservée par M. Télémaque Claes, à Hasselt.

Digitized by Google

donnée sur les événements dont le château de Curange peut avoir été le théâtre. Plusieurs chartes datées de Curange prouvent, néanmoins, que les comtes de Looz continuaient à y faire leur séjour habituel.

Un acte de vente au profit de l'abbaye de Herckenrode reçut à Curange l'approbation du comte Arnold précité, en présence des chevaliers Fastré de Lude, son sénéchal, de Philippe sire de Herck et de Guillaume fils de ce dernier, en février 1263, n. s. (1).

Le comte de Looz se trouvait à Curange le 24 octobre 1278 lorsque Henri, chapelain de l'autel de Saint Nicolas, à Brusthem, vint déclarer devant lui qu'il n'exigerait de l'abbé d'Averboden rien au delà du revenu du bénéfice qu'il desservait (2).

On trouve au chartrier de Saint Lambert une transaction conclue, le vendredi avant la Lætare 1284, v. s., devant le comte de Looz, à Curange (3).

Une charte d'Arnold VI comte de Looz en faveur de l'abbaye d'Oriente, fut donnée à Curange le 4 janvier 1294 v. s. (4).

Une autre, du 20 décembre 1306, y fut délivrée par le même comte Arnold, la comtesse Marguerite et Louis, leur fils aîné (5).

Le château de Curange possédait un oratoire ou chapelle

(1) *Acta sunt hec apud Curinghen, presentibus Fastrado de Lude dapifero nostro, Philippo domino de Hercke et Wilhelmo filio ejus, militibus.* (Cartulaire de Herckenrode, f° 30 verso.)

(2) Cartulaire d'Averboden, t. II, f° 273.

(3) Schoonbroodt. *Inventaire des chartes de Saint-Lambert*, n° 383.

(4) Chartrier d'Oriente, aux archives de l'État, à Liége.

(5) *Actum in Curinghem et datum anno Domini M°. CCC°. sexto. feria tertia ante Thome apostoli.* (Cartulaire d'Averboden. t. II. f° 236).

Digitized by Google

castrale, dans laquelle le comte et la comtesse de Looz fondèrent, en 1301, la veille de la Pentecôte (20 mai), un autel en l'honneur de S. Nicolas. La dotation en fut fixée à dix livres de tournois noirs, ou leur valeur en monnaie courante, payables sur les revenus de Curange (1).

Quelques années après la mort de sa femme, le vieux comte Arnold fonda et dota cinq chapelles, dont deux étaient situées à Curange, l'une dédiée à l'apôtre Saint Jacques, l'autre à Sainte Catherine (9 novembre 1321). Il affecta à chacune un revenu de vingt livres de tournois noirs (le gros tournois évalué à seize deniers), payables le jour de Noël sur les revenus de ses domaines de Herck-la-Ville (2).

Un demi siècle plus tard, le comté de Looz passa aux évêques de Liége. Ceux-ci firent à Curange des séjours fréquents, d'autant plus que le voisinage de la forêt d'Herckenrode leur offrait l'attrait d'une chasse abondante.

Jean de Heinsberg, surtout, parait avoir affectionné cette

(1) Voici le texte de l'acte de fondation, qui repose, sous le nº 457, parmi les chartes de Saint-Lambert, aux archives de Liége :

« Universis presentes litteras visuris vel audituris Arnoldus, comes de Los et de Chyni, et Margareta eius uxor, eorumdem locorum comitissa, salutem cum notitia veritatis. Volentes altare unum *in capella mansionis nostre de Curinges* edificare et dotare in honore beati Nicolaï confessoris, ob remissionem peccatorum nostrorum seu nostrorum predecessorum, dicto altari contulimus et conferimus decem libras nigrorum turonensium, vel valorem eorumdem, monete currentis pro tempore; et easdem ad redditus nostros ville nostre de Curinges assignamus et assignavimus recipiendas imperpetuum et levandas. In cuius rei testimonium sigilla nostra presentibus sunt appensa. Datum et actum anno Domini millesimo tricentesimo primo, in vigilia Penthecostes. »

(2) Cartulaire de Herckenrode, fº 205. — La troisième de ces chapelles était placée sur le chemin qui mène de Curange à Herckenrode, au lieu dit *Raste*.

Digitized by Google

résidence (1). Le registre de la confrérie de Sainte Gertrude, instituée dans l'église paroissiale de Curange, le mentionne en tête des confrères, et au nombre de ceux-ci l'on voit figurer une foule de gentilshommes de sa cour (2).

Jeanne de Heinsberg, sœur de l'évêque et femme du comte de Nassau, accoucha à Curange, le 16 février 1445, d'un fils qui reçut le nom de Jacques (3).

Son autre sœur, Jacqueline abbesse de Thorn, abandonnant la crosse abbatiale, vint rejoindre l'évêque à Curange. Deux ou trois ans après, elle quitta ce château, à l'insu de son frère, et se fit religieuse au couvent de Béthanie, à Malines (4).

Ce fut à Curange que Jean de Heinsberg rendit le dernier soupir le 18 octobre 1459 (5).

Les historiens Liégeois nous apprennent que Louis de Bourbon et Jean de Hornes, successeurs de Heinsberg, suivirent les habitudes de leur devancier. Des monnaies de ces

(1) Mantelius. *Hasseletum*, p. 41.

(2) Entre autres le fameux Guy de Canne (*Joncker Ghys van Kanne zeligher*) qui y fut reçu en 1474 — Le registre de la confrérie de Sainte Gertrude est déposé à la cure de Curange. C'est un beau volume sur parchemin, orné d'enluminures; le calligraphe à qui nous le devons, a eu soin de se faire connaître, en ces termes : *Frater Guillelmus Zenderus*, *prior conventus fratrum in Henegouwe, sub parrochia oppidi Hasseltensis, qui presentem istum fraternitatis librum hoc anno renovavit, se quoque eidem fratrum catalogo propria manu adscripsit v Augusti* 1549.

(3) *Rootboek* de la ville de Diest (p. 82), cité par M. Raymaekers dans le *Bulletin de la Commission d'Histoire*, t. II, 3e série, p. 421.

(4) *Adrien de Veteri Busco* dans Martène et Durand. *Amplissima collectio*, t. IV, col. 1224 et 1226.

(5) Bouille. *Histoire du Pays de Liége*, t. II, p. 44. — Adrien de Veteri Busco, qui entre dans quelques détails sur les derniers moments de l'ex-évêque de Liége, oublie de dire le lieu de sa mort.

Digitized by Google

princes sont frappées à Curange (1), et leurs blasons décoraient autrefois l'église du village (2).

Mais bientôt notre château éprouva la secousse des révolutions. Guy de Canne, s'associant à la vengeance des la Marck, s'en empara en 1486 et le livra aux flammes (3).

La destruction toutefois ne fut pas complète et le château put être réparé, car Bouille assure que Jean de Hornes « s'y » tenait le plus souvent, aussi bien qu'à Maestricht, parceque » le palais épiscopal tombait en ruines (4). »

C'était au cardinal de la Marck, l'illustre bâtisseur du palais de Liége, qu'il était réservé de reconstruire aussi le château de Curange (5). Ses soins ne se bornèrent pas à restaurer l'édifice, il y ajouta des jardins ornés de fontaines et de bosquets délicieux (6).

(1) On connait notamment quatre variétés de liards, au type de Louis de Bourbon et portant le mot de *Curingen*. *Histoire numismatique de l'évêché de Liége*, par M. le comte de Renesse-Breidbach, t. I, p. 45.

(2) Mantelius. *Hist. Loss.*, p. 17.

(3) *Venit igitur in Curinghen (Ghys de Kan) et obsidione posita, facile obtinuit domum episcopalem ibidem nobiliter situatam, eamque incendio traditam cunctis pretereuntibus miserabile fecit spectaculum.* (Johannis de Los chronicon, p. 93).—Placentius *apud* Boxhorn, *De Leodiensi republica*, p. 405.

(4) Bouille. *Histoire du Pays de Liége*, t. II, p. 271.

(5) On varie sur la date de cette reconstruction : Chapeaville la place en 1515. *Inde non multo post Curingiam (repetit), ut domus quoque quam isthic et speciosam et fortem habebat, vacaret reparationi.* (Gesta Pontificum, t. III, p. 253). Voyez aussi Loyens, *Recueil héraldique*, p. 236. — Suivant Van den Berch, ce fut en 1524 (Chronique manuscrite, aux archives de Liége, p. 319). Voyez Fisen, t. II, p. 324. Foullon, t. II. p. 212.

(6) François Guicchardin, qui visita le château vers 1565, en parle en ces termes : *In finibus Hasseleti, et ad Demeram flumen, Curingia est amplus et amœnus pagus, spectabilis luculento illo palatio quod ædificari hic jussit et pulcherrimis hortis, lucisque et fontibus instruxerat Erardus à Marcka, cardinalis et Leodiensis antistes.*

Digitized by Google

Les successeurs du cardinal ne vinrent à Curange que de loin en loin; et les princes de la maison de Bavière paraissent avoir entièrement négligé ce château, qui déjà du temps de Mantelius (1663) tombait en ruines (1).

Je ne crois pas que sous les comtes séculiers de Looz, il y ait eu à Curange des châtelains ou vicomtes; du moins les documents n'en font aucune mention, tandis qu'on trouve des renseignements précis sur les châtelains des autres places du comté. Plus tard, sous les évêques de Liége, apparaissent des gouverneurs du château de Curange, dont les fonctions non héréditaires doivent avoir été analogues à celles d'un maréchal du palais. Vers la fin du règne de Jean de Hornes, deux gentilshommes, Marcel de Diest et Herman Thibouts, furent successivement investis de cette charge (2), qui appartenait en 1592 à Gilles de Bernimolin dit Madrez, et vers 1626, à messire Gilles-Thierry de Lynden, seigneur de Dormael, Oostmael et Steen (3).

Celui-ci eut pour successeur messire Godefroid de Mombeeck vicomte de Hannut, seigneur d'Avernas, Bertrée, souverain officier de la ville et du district de Hasselt.

M. de Mombeeck et son prédécesseur jouissaient d'une pension de 1000 florins.

Dans une supplique du 14 novembre 1668 ce châtelain se

(1) Mantelius. *Hasseletum*, p. 169.— Le dernier acte donné à Curange porte la date du 27 juin 1577. C'est une ordonnance de Gérard de Groesbeek confirmant les priviléges et les statuts de la ville de Hasselt. (*Privilegien, statuyten ende reglementen der stadt Hasselt*, p. 74.)

(2) « Marcilius van Dyest borchgreve tot Cueringhen zeliger, Barbara Vilters, syn huysvrouwe. — Herman Tybouts scoutet ende borchscedt tot Cueringhen zeliger. Margreta van Cyney syn huysvrouwe. » (*Registre de la Confrérie de Ste Gertrude*, cité ci-dessus).

(3) Butkens. *Annales généalogiques de la maison de Lynden*, p. 263.

Digitized by Google

plaint de ce qu'on lui imputait faussement « d'avoir remis absolument son office de la chastellenye de Curainge en faveur d'un routhurier N. Horion, au préjudice et contre les prérogatives des cavaliers du comté de Looz (1). »

Godefroid de Mombeeck mourut peu de temps après, et le « routhurier » Charles-Guillaume de Horion, mayeur de Curange, fut investi de la charge de châtelain et receveur du château.

On lit dans une lettre adressée par le Président de la chambre des Comptes à Son Altesse, en date du 2 mai 1670 :

« Le seigneur de Horion s'est acquité avec beaucoup d'exactitude de ses charges, il a déjà rendu plusieurs places du château habitables, ***en sorte qu'on y tient à présent toutes les assemblées de la salle de Curange,*** ce qu'on n'a pu faire auparavant, ny de tout le temps que le seigneur de Mombeeck a eu l'office de chastelain, à raison que le tout estoit dans des désordres merveilleux (2). »

Jean André baron de Voordt, grand officier de Hasselt, est qualifié de gouverneur du château de Curange dans un acte de 1711, il était aussi bailly du bourg et franchise de Curange.

Le document qui suit nous apprend quelle fut la destinée du château de Curange :

« Extrait hors des conclusions capitulaires du très-illustre chapitre cathédral de Liége, le mercredi 8 juillet 1733. »

« Messeigneurs aiant vu par le mémoir présenté de la part de la Chambre des Comptes de Son Altesse que le château de Curange est inhabitable depuis plusieurs années, qu'on y a

(1) Archives de la Chambre des Finances.

(2) Ibidem.

Digitized by Google

même détaché et volé tous les plombs, la plus grosse partie des fers et ferrailles, ce qui a occasioné la ruine totale du dit château, sont d'avis que la dite Chambre des Comptes pouroit faire vendre au plus grand profit de la mense épiscopale les matériaux du dit château, pour être le provenu de la vente des dits matériaux emploié au retrait de quelque bien engagé appartenant à la mense épiscopale (1). »

J'ignore si l'on s'empressa de déférer au vœu du chapitre; on pourrait en douter puisqu'il existe une supplique de Denis Kellens qui demandait le 6 décembre 1740, d'avoir la charge de gardien (*wachtmeester*) du château de Curange, vacante par la mort de Jean-Fr. Cloes. De plus les *Délices du Païs de Liége,* ouvrage imprimé en 1744, donnent une vue du château, et ajoutent qu'il est en ruines.

« Ils consistent », dit l'auteur des *Délices,* « en une enceinte » carrée, flanquée de quatre tours rondes : du côté du Midi » on voit encore les restes d'un grand bâtiment carré, qui » parait avoir été orné de tout ce que l'architecture moderne a » de plus brillant; on en distingue encore quelques ornements » d'ordre rustique au rez de chaussée, et d'ordre toscan au » premier étage (2). »

Après l'incorporation du Pays de Liége à la France, le vieux château de Curange, avec ses dépendances, fut vendu comme domaine de la Couronne, et adjugé, le 3 fructidor an VI, par l'Administration centrale, au citoyen Jean-Baptiste Alen, de Hasselt. Depuis lors on a achevé sa démolition, et sur

(1) Archives de la Chambre des Finances.
(2) *Délices du Païs de Liége*, t. IV, p. 280.

Digitized by Google

l'emplacement de l'antique manoir féodal, s'élève aujourd'hui un joli pavillon, propriété de Monsieur le juge Bamps (1).

Je ne terminerai pas cette notice sans dire quelques mots du tribunal célèbre qui doit son nom à notre château, de la cour féodale du comté de Looz, mieux connue sous le nom de *Salle de Curange*.

Mantelius affirme à plusieurs reprises que la cour féodale du comté de Looz fut transférée à Curange, vers 1182, par le comte Gérard (2). Déjà avant notre historien, le curé Wendelinus, son maître, trompé sans doute par l'expression *naer onser* SAELEN *recht* (d'après le droit observé en notre cour), qu'on retrouve dans les anciens actes judiciaires, avait écrit que la Salle de Curange remontait au temps des Francs Saliens et devait son origine à une ancienne *sala* ou cour salique (3).

Ces affirmations si absolues et à l'appui desquelles on n'apportait point de preuves, ont cependant été généralement admises, même par des écrivains très compétents (4). Je crois qu'il ne me sera pas difficile de montrer combien elles manquent de fondement.

Pas plus qu'aucune autre cour féodale, celle du comté de

(1) Deux objets trouvés sur l'emplacement du château de Curange, ont été offerts, en 1852, par M. Bamps père, à la Société scientifique et littéraire du Limbourg; 1° un vase en pierre meulière, orné d'un dessin ogival. 2° un pot en terre vernie, sur la panse duquel est représentée l'histoire de la chaste Suzanne, avec l'inscription suivante : *dit. is. det. schone. hestoria. van Suzanna. int. korte. cit. gesneiden. anno.* 1. 5. 84. *engel; kran.*

(2) Mantelius. *Hist. Loss.*, pp. 16, 123. 302.

(3) Wendelinus. *Leges salicæ illustratæ*, p. 177.

(4) Notamment par M. le procureur général Raikem; voyez son discours de rentrée pour 1854, p. 41.

Digitized by Google

Looz ne reçut à l'origine un siége invariable. Composée du comte et de ses vassaux, elle ne se formait que quand il y avait lieu, et partout où le comte pouvait s'entourer d'un nombre suffisant d'hommes de fief. Pas de jours de plaids, pas de tribunal proprement dit : une salle d'auberge, la cour d'un château, l'ombrage d'un vieux chêne, tels étaient les prétoires improvisés des cours féodales aux époques reculées du moyen-âge. En présence de la vie essentiellement active et guerrière des nobles en ce temps là, une organisation stable eût été en quelque sorte impossible (1).

Au comté de Looz cet état de choses se maintint jusqu'à la fin du quatorzième siècle. Pour le prouver, je pourrais, en élargissant le cadre de mon travail, citer une foule de documents contemporains; qu'il me suffise de ne produire que le préambule d'une sentence rendue, en 1372, par l'évêque Jean d'Arckel, siégeant à Huy :

« Jehan d'Arckel, etc. Savoir faisons à tous que l'an de » grasce mil trois cens LXXII, le premier jour de mois de » marche, *en nostre chastiaul de Huy*, par devant nous et nos » hommes de fief de nostre conteit de Looz, chi dessous » escripts, comparurent, etc. » (2).

Mais qu'est-il besoin de chercher plus loin des preuves, et ne sait-on pas qu'originairement le relief devait se faire en présence même du comte et de sa cour féodale? Or les registres de la Salle de Curange nous montrent que des fiefs lossains ont été relevés à Liége, 9 août et 8 septembre 1364; aux

(1) Cette notion de la cour féodale est si élémentaire que je crois inutile de la prouver. Il suffit de lire quelques unes des nombreuses chartes des douzième et treizième siècles pour en être convaincu.

(2) Reliefs de la Salle de Curange. t. I. f° 60.

Digitized by Google

Vieux-Joncs, 15 janvier et 29 mars 1365; à Alken, 18 février 1367; à Seraing, 10 juillet 1368; à Moha, 3 juillet 1370; à Looz, 11 mai 1371; à Maeseyck, 19 octobre 1376; à Stockhem, 8 septembre 1382; à Hornes, 20 juillet 1388; etc., etc. Réciproquement on rencontre dans les registres de la cour féodale *de Liége* une foule de reliefs faits, soit à Alken (26 juin 1360), soit à Tongres (27 janvier 1361), soit surtout à Curange (23 juin 1373, 7 août 1377, 5 février 1391, etc.) (1). Qu'une quantité de sentences ou de reliefs soient datés de Curange, rien de plus naturel, puisque c'était la résidence ordinaire du souverain; mais de là à l'établissement d'une cour féodale permanente il y a une grande différence.

Quand donc cette cour permanente fut-elle établie à Curange? Les chroniques contemporaines gardent à cet égard un silence complet, mais il me parait évident que ce fait doit avoir une connexion étroite avec l'institution du lieutenant des fiefs *(stathelder)*, officier destiné à remplacer le prince en cas d'absence. Or le premier lieutenant des fiefs du comté de Looz que j'aie rencontré jusqu'ici, est Arnold Cannart, cité dans un relief de 1425 (2). On peut donc conclure avec beaucoup de vraisemblance que l'établissement de la cour féodale au château de Curange remonte aux premières années de Jean de Heinsberg, ce grand réformateur des institutions liégeoises.

Quoiqu'ils pussent se faire remplacer par leurs lieutenants, les évêques n'en continuèrent pas moins à présider les plaids et à recevoir l'hommage de leurs vassaux. Jean de Stavelot,

(1) Ces actes de relief nous donnent une idée précise des déplacements si fréquents des évêques de Liége; il ne serait pas difficile de les suivre dans leurs pérégrinations de jour en jour et pour ainsi dire pas à pas.

(2) Reliefs faits sous Jean de Heinsberg, t. I, p. 82 v°.

Digitized by Google

sous l'année 1441, parle d'un « plaid qui avoit bein dureit, » pardevant Monsangneur et ses hommes à Curinghen, XII » ans » (1), et les registres de Curange contiennent encore grand nombre de reliefs faits, en présence de l'évêque, ailleurs qu'à Curange.

Mantelius verse dans une nouvelle erreur lorsqu'il prétend que Louis de Bourbon transféra la Salle de Curange à Maeseyck, en 1457, et qu'elle y tint ses séances jusqu'à ce qu'un édit du 11 septembre 1469 la rétablit à son siége primitif (2). L'édit de Louis de Bourbon a une toute autre portée : il ordonne la réunion de la cour féodale de Maeseyck à celle de Curange. Voici, au reste, le préambule de ce document, qui confirme en tout point ce que j'ai exposé plus haut :

« Louis de Bourbon etc... Comme nous sommes informés » par nos hommes de fief de notre comté de Looz, qu'il sont » d'avis qu'*un comte de Looz peut tenir ses plaids en tout lieu* » *qu'il luy semble bon, et qu'il luy plait,* et que du temps passé » et de nos prédécesseurs, on a vu que les plaids se sont » tenus en d'autres endroits qu'à Curenge et à Maseyck » etc. (3).

Le Prince Gérard de Groesbeek assista aux plaids tenus à

(1) Jean de Stavelot, p. 483.

(2) Borbonius princeps Salam suam Curingianam, quibus nescio de causis, Masecam transfert : primusque ibidem procerum Lossensium celebratus conventus anno 1457, die 21 mensis Martii. Sed non diu post mutato consilio sanctionem edit, an. 1469, die 11 Septembris, cujus missâ ad omnia ditionis Lossensis oppida vicosque celebriores copiâ, mandat, curiam suam feudalem non amplius Masecæ, sed, uti prius, Curingiæ celebrari; necessariumque esse, ut eo homines feudales coëant. Nec nisi duodecim annis Maseca illo potita honore. (Mantelius. *Hasseletum*, p. 43).

(3) Traduit du flamand en français, *apud* Louvrex. *Recueils des édits*, t. IV, p. 114.

Digitized by Google

Curange le 22 mai, le 5 juin, le 19 juin et le 3 juillet 1576; son successeur, le Prince Ernest de Bavière, par décret du 21 février 1584, transféra à Hasselt la cour féodale, qui conserva néanmoins le nom de Salle de Curange (1).

Nous avons vu que, grâce aux soins du châtelain G. de Horion, le château de Curange pût encore servir, vers 1670, aux assemblées de la cour, mais il est à présumer que cette restauration ne fut pas de longue durée. Du temps de Robyns (1717) la Salle de Curange siégeait à Hasselt, ce qui subsista jusqu'à l'invasion française.

CAMILLE DE BORMAN.

(1) Robyns. *Topographia Lossensis*, p. 154. — Il est probable que le décret d'Ernest de Bavière porte une date antérieure au 21 février, car la première assemblée fut tenue à Hasselt ce même jour, sans que le prince y assistât.

Digitized by Google



Digitized by Google

NOTICE

SUR

M[gr] JEAN ÉVANGELISTE DE ZAEPFFEL,

ÉVÊQUE DE LIÉGE (1).

Jean Évangeliste de Zaepffel, premier Évêque du nouveau diocèse de Liége, ou 100e Évêque, si l'on suit l'ancienne chronologie, était issu d'une ancienne famille noble originaire d'Irlande, portant le titre de comte et depuis longtemps établie en France dans le village de Dambach, situé à 8 lieues S. O. de Strasbourg. C'est là que naquit Jean Evangeliste, le 3 décembre 1736. Il se voua de bonne heure à l'état ecclésiastique auquel le portaient son

(1) La gravure ci-jointe, tirée sur un cuivre donné à l'Institut archéologique Liégeois, par le regretté M. Dewandre, représente les traits de Mgr J. E. de Zaepffel.

Un de nos membres associés, Monsieur l'abbé O.-J. Thimister, a bien voulu, sur notre demande, nous donner les détails qu'on va lire sur la vie de ce prélat. *Note du Comité de rédaction.*

Digitized by Google

goût et la piété héréditaire dans sa famille. Son mérite et ses capacités le firent bientôt nommer chanoine de la collégiale de S. Pierre-le-Jeune à Strasbourg. Il était proposé pour l'Évêché de cette ville, lorsque la révolution de 1789 éclata. Les évènements qui suivirent brisèrent sa carrière en le forçant à quitter la France et à vivre à l'étranger. La conclusion du Concordat, signé à Paris le 15 juillet 1801, ratifié par le Pape le 15 août suivant, et adopté comme loi de l'État par le Corps législatif français le 5 avril 1802, lui permit de rentrer dans sa patrie.

Le jour même de la ratification du Concordat, le Souverain Pontife, suivant les prescriptions de l'article III, adressa aux Évêques et Archevêques français, un bref pour réclamer d'eux la démission volontaire de leurs siéges, dans le but de faciliter la nouvelle circonscription des diocèses dans toute l'étendue du territoire de la République.

Le dernier Prince-Évêque de Liége, François-Antoine de Méan, ayant satisfait à la demande du Pape, le siége devint vacant et le diocèse, formé des deux départements de l'Ourthe et de la Meuse-inférieure réunis, fut rétabli par une Bulle de Pie VII en date du 27 novembre 1801. L'ancienne abbaye des Prémontrés ou Beaurepart fut désignée par le gouvernement pour le nouveau palais épiscopal.

Le 2 décembre suivant, le Cardinal-légat J.-B. Caprara, que le Pape avait envoyé à Paris pour faire exécuter le Concordat, publia la décision du Saint Siége qui mettait fin aux querelles entre les prêtres assermentés et non assermentés; il chargea Mgr de Méan de lui rendre compte de son exécution. Le Prince, qui résidait alors à Erfurt, adressa le 23 mars 1802, au clergé de son diocèse, un mandement ayant pour objet le serment de haine à la royauté, qu'un certain nombre de prêtres avaient pensé pouvoir prêter d'après une décision prise dans une assemblée qualifiée de *Conférence Ecclésiastique,* tenue dans la salle du Chapitre de l'ancienne collégiale de S. Pierre, le 21 septembre 1797. Dans ce mandement

Digitized by Google

le Prince engageait les ecclésiastiques à souscrire la formule de soumission aux jugements du Pape.

La plupart des prêtres ayant signé la déclaration que réclamait d'eux le Souverain Pontife, le Cardinal-légat Caprara érigea le diocèse de Liége par un décret donné le 10 avril 1802, en vertu des pouvoirs qui lui avaient été conférés par la Bulle du Saint Siége, du 27 novembre 1801.

Napoléon Bonaparte, alors premier consul de la République, se hâta de nommer des titulaires à plusieurs Évêchés et désigna pour le diocèse de Liége Mgr J. E. de Zaepffel. Cette nomination fut faite le 30 avril 1802. En même temps une somme de 10,000 livres fut accordée au nouveau prélat pour couvrir les frais de son établissement (1).

Aussitôt après avoir connu son élévation au siége de Liége, Mgr de Zaepffel se rendit à Paris, où le gouvernement l'appelait pour se mettre en rapport avec lui et y recevoir l'institution canonique du légat du Saint Siége.

Il fut sacré Évêque de Liége par Mgr Jean-Armand de Roquelaure, ancien Évêque de Senlis, nommé Archevêque de Malines.

(1) Voici les termes de cette lettre :

CONSEIL D'ÉTAT. Paris, le 10 floréal an X de la République, (30 avril 1802.)

Le Conseiller d'État chargé de toutes les affaires concernant les Cultes.

Au citoyen Zaepffel, nommé Évêque de Liége,

Le premier Consul me charge, citoyen, de vous annoncer que vous êtes nommé à l'Évêché de Liége et que votre nomination est définitivement arrêtée. Vous voudrez bien m'accuser réception de la présente. — Le premier Consul m'autorise encore à vous dire qu'il vous accorde la somme de 10,000 livres pour frais de votre établissement. Cette disposition doit être connue de vous seul.

Je vous salue, Signé PORTALIS.

P. S. Vous êtes prié de me faire passer vos prénoms. — Les intentions du premier Consul sont que vous vous rendiez sans délai à Paris.

Digitized by Google

Le prélat consécrateur était assisté de Mgr Claude-Léopold de Beysson, évêque de Namur et de Mgr Brault, évêque de Bayeux. Cette cérémonie eut lieu le 7 juin dans la chapelle de Notre-Dame du Mont-Carmel, paroisse S. Sulpice à Paris.

Trois jours après son sacre, Mgr de Zaepffel reçut la déclaration envoyée par le cardinal Caprara et que devaient signer tous les prêtres constitutionnels qui voulaient se réconcilier avec l'Église :

« J'adhère au Concordat et je suis dans la communion de mon » Évêque nommé par le Premier Consul et institué par le Pape. »

Après avoir passé quelque temps en France, le prélat fit ses préparatifs pour se rendre dans sa ville épiscopale. Il arriva à Liége, le jeudi 19 août 1802. Dès le 17 du même mois, M. de Rougrave, ancien vicaire-général qui avait administré le diocèse pendant la période révolutionnaire, avait publié un mandement pour faire chanter un *Te Deum* à l'occasion de la nomination de Napoléon Bonaparte au Consulat à vie (2 août 1802). Cette solennité fut fixée au 22 août, jour qui fut aussi choisi pour l'inauguration du nouvel Évêque.

Le lendemain de l'arrivée du prélat, M. de Rougrave invita tous les ecclésiastiques de la ville et des environs à se réunir à l'église S. Paul à 8 1/2 h. du matin, pour se rendre de là, en surplis, à l'hôtel où l'Évêque était descendu et former le cortége.

La cérémonie de son installation eut lieu le dimanche 22 août 1802 avec une grande pompe. Nous en empruntons le récit à une publication officielle du temps (1) malgré le style emphatique en usage à cette époque.

INSTALLATION DU CITOYEN ZAEPFFEL, ÉVÊQUE DU DIOCÈSE DE LIÉGE.

« Le dimanche 4 fructidor an X (22 août 1802) à 6 heures du

(1) Mémorial administratif du département de l'Ourthe, t. 2, p. 530 et suivantes.

Digitized by Google

matin, des salves d'artillerie, le son de toutes les cloches rappellent au peuple la cérémonie religieuse et politique annoncée dès la veille ; à 8 heures la garnison a pris les armes ; ces drapeaux, qu'ont illustrés tant de victoires, décorent la marche des braves vers le temple du Dieu de la paix. Le peuple afflue au palais de la préfecture, au palais de la justice, au quartier général ; il environne chacune des autorités qui se rendent près de l'évêque diocesain, il les précède lorsqu'elles accompagnent le prélat de son palais à la métropole.

Le cortége s'avance entre deux haies de grenadiers ; il est ouvert et fermé par des détachements de cavalerie ; des escouades signalent les avenues du temple ; un bataillon est en armes sur la place, le tambour bat aux champs, des salves d'artillerie, des décharges de mousqueterie, le bruit des clairons, les accents d'une musique brillante étonnent, ravissent alternativement le peuple.

Le général divisionnaire, le Président du tribunal d'appel marchent aux côtés du Préfet.

Le Prélat sous un dais, est suivi d'un clergé nombreux, etc., etc. ; parvenu sous les portiques, le Prélat reçoit du Préfet les clefs de son église.

« L'autorité civile, l'autorité ecclésiastique vous rappellent à gouverner cette église, je suis heureux de le dire à notre clergé, à nos diocésains; vous remplirez votre grande mission. » — « Les clefs que vous me remettez au nom du gouvernement, je les garderai avec fidélité; en justifiant la conduite du Ier Consul, j'obtiendrai l'approbation du Saint Siége, la bénédiction de mes enfants. »

« Le Prélat donne l'eau bénite; le clergé a pénétré dans le Chœur. Les autorités civiles tiennent la droite, les autorités militaires les siéges à gauche; les ministres du culte occupent le chœur, les chapelles latérales, les nefs ; un peuple immense se tient dans le reste de l'église.

Deux dais ont été disposés dans le sanctuaire ; un fauteuil convenablement décoré est occupé par le citoyen Loison, oncle du

Digitized by Google

général, désigné évêque de Bayonne. Le Préfet, le général, le président du Tribunal d'appel se placent sous le dais qui s'élève du côté de l'Évangile ; le sécretaire-général (Gaillard) est en avant. Le Prélat s'assied près de l'autel pour entendre la lecture : 1° de la Bulle qui lui donne l'institution canonique ; 2° du procès-verbal du serment qu'il a prêté dans les mains du Ier Consul, ensuite de l'arrêté qui le nomme évêque du diocèse de Liége ; 3° de la procuration donnée par l'archevêque métropolitain à l'effet de procéder à son installation. Après que le notaire Piette a terminé cette lecture, l'abbé Bellefroid, fondé de pouvoir, présente l'encensoir au Prélat, le conduit sous le dais qui lui est destiné et prononce un discours analogue à la solennité.

Le sujet du discours est le rétablissement du culte de la grande majorité de la nation, qui est au premier rang des bienfaits de l'homme à qui la France est redevable de tant et de si grands bienfaits. L'orateur proteste de la soumission du clergé aux lois de l'État ; le clergé maintiendra de tous ses moyens l'ordre social et fera respecter la puissance établie par la *volonté de celui de qui tout émane*.

Les principes de Zaepffel, les dispositions manifestées par ses collaborateurs sont les garants de ces promesses; personne ne saurait résister à l'ascendant de l'exemple, à l'autorité du Souverain-Pontife, au besoin de sa propre conscience. Le clergé est assuré de la protection de Bonaparte.

Le Prélat revient à l'autel; il expose avec dignité ses sentiments, ses vues, son affection pour des devoirs dont il parle en Père de l'Église, dont il mesure l'étendue en homme d'État ; il encourage à la confiance les ministres qu'il appelle ses frères, il les adjure de rester unis, de rester fidèles au gouvernement qui, de concert avec la puissance ecclésiastique, a rendu à la religion le lustre qui lui est propre ; les guerriers qui ont étonné le monde et conquis la paix, il les invite à mériter aussi des *lauriers impérissables*.

Digitized by Google

Il a compté, ce Pontife citoyen, sur l'appui, le concours et les exemples des autorités qu'il voudra toujours seconder dans leurs efforts pour le bonheur public; il porte dans son cœur le peuple généreux à qui il a volontiers consacré sa vie sous les auspices du héros, si grand dans les périls de la guerre, plus grand dans ses méditations pour le bonheur du monde.

Revêtu de ses habits pontificaux, le Prélat célèbre la messe; il chante le premier les prières solennelles pour la République et pour les consuls; le premier il chante l'hymne de la reconnaissance; toutes les voix lui répondent, parceque tous les cœurs sont en harmonie.

Le Prélat reconduit dans son palais, exprime aux diverses autorités, dans la personne de chacun des chefs, sa sensibilité pour des attentions qui déjà ne sont plus données seulement à la dignité.

Après la cérémonie les autorités se rendent au temple de la Victoire (S. Martin) pour la distribution des prix aux élèves de l'école centrale de l'Ourthe. Zaepffel y prit part et y prononça une homélie.

Les salles et les cours de l'Évêché sont pleines de diocésains qui viennent contempler leur Évêque et le féliciter.

Le soir de cette solennité, un banquet splendide réunit à la table du maire Bailly le nouvel Évêque, le Préfet du département de l'Ourthe Demousseaux, le général de division commandant la 25me division militaire, dont Liége était le chef-lieu, les chefs des corps militaires, les présidents des tribunaux, etc., etc., etc. »

Mgr de Zaepffel se mit aussitôt à l'œuvre avec la plus grande activité pour procéder à l'organisation de son vaste diocèse. La révolution n'avait laissé après elle que des ruines; il fallait tout rétablir ou plutôt tout créer, tant par rapport aux affaires spirituelles qu'aux intérêts matériels. Le premier acte qu'il posa en qualité de chef du diocèse, fut le maintien de M. de Rougrave, comme vicaire-général, par un décret dâté du 28 août. Ce savant

Digitized by Google

ecclésiastique avait déjà été appelé à cette dignité en 1772 par le Prince-Évêque de Velbruck et en avait rempli les fonctions depuis cette époque et pendant les tristes temps qui suivirent l'invasion française.

Après avoir pris quelques jours de repos, l'Evêque se rendit à Maestricht, où la population lui fit l'accueil le plus cordial. Il y fut reçu solennellement le 11 fructidor suivant (29 août). Un beau cortège composé de prêtres et de fonctionnaires le conduisit à l'église de S. Nicolas où il officia pontificalement. Il y prononça un discours pour exhorter à l'union et à la concorde et exposer sa mission apostolique. Le soir de splendides illuminations témoignèrent de la joie des habitants. Les jours suivants l'Evêque visita les églises de la ville ; l'ancienne collégiale de S. Servais fut l'objet de son attention toute particulière.

Ayant séjourné à Maestricht jusqu'au 15 fructidor (2 septembre) l'Evêque se rendit à Tongres, puis revint à Liége.

La présence de Mgr de Zaepffel dans cette dernière ville, produisit les plus heureux résultats; il sut bientôt se concilier tous les partis. Trois semaines après son installation, le *Mémorial Administratif* du département de l'Ourthe appréciait en ces termes l'impression qu'il avait déjà produite :

« Notre Evêque recueille de toutes parts les plus douces récompenses. Il n'a pu se rendre à l'impatience affectueuse de ses diocésains que depuis trois semaines, et les pasteurs sont réunis, les souvenirs des divisions religieuses s'effacent. Quels ont été les moyens d'un succès aussi rapide? La sagesse a tout fait : accueillis avec une égale affabilité, dispensés, tous, de s'expliquer sur le passé, admis, sans extension comme sans réserve, à donner, tous, un même gage, un gage unique de leur fidélité aux deux pouvoirs, rappelés dans chacun des entretiens du prélat à l'obligation de donner aux peuples l'exemple des vertus sociales, de se chérir, de s'honorer réciproquement, les pasteurs ne savent plus s'ils ont professé des opinions différentes.... L'une des maximes les

Digitized by Google

plus familières du prélat, est celle-ci : Le prêtre est né citoyen ; celui-là méconnaitrait ses devoirs et insulterait également aux deux autorités, qui séparerait les intérêts et les vues de la religion des vues et des intérêts de l'Etat. (1). »

L'Evêque voulut aussi voir par lui-même tous les établissements de bienfaisance de la commune. Cette visite eut lieu le 28 fructidor (15 septembre).

Le 10 vendémiaire an XI (2 octobre 1802) un arrêté du préfet le nomma membre de toutes les administrations de bienfaisance du département.

Quelque temps après son installation définitive, de Zaepffel s'occupa de l'organisation des paroisses, des succursales et des chapelles auxiliaires de son diocèse, en s'entourant de tous les renseignements nécessaires à ce travail. Puis, il se mit en route, le 27 vendémiaire suivant (19 octobre 1802) pour commencer sa tournée épiscopale et administrer le sacrement de confirmation dont ses diocésains avaient été privés depuis plusieurs années. Il se rendit d'abord à Flône et visita l'établissement où l'abbé Paquot nourrissait à ses frais 300 malheureux; les chronogrammes suivant rappellent le souvenir de cette visite :

LE DIX NEVF OCTOBRE FLÔNE SE REIOVIT DV BONHEVR D'Y VOIR
IEAN ZAEPFFEL SON ÉVÊQVE.
IL AIME LE BON ACCORD.

DILECTO EPISCOPO ZAEPFFEL HONOR ET AMOR.
ALMĀ PACE CLERO DIGNE PRAESIT.

GEERSTESTEM BISCHOPF ZAEPFFEL ERTHEILE GOTT
DAS LANGSTE LEBEN.
ER IST EIN SCHAFER DEM SCHAFE GERN GEHORCHEN.
VIVAT !

(1) Numéro 71 : – 26 fructidor an X (13 septembre 1802, page 572.

Digitized by Google

Il partit le même jour pour Huy accompagné du sous-préfet du département qui était venu à sa rencontre avec le maire et son adjoint.

Le prélat parcourut ainsi tout son diocèse et retourna à Maestricht le 12 novembre; après avoir passé 10 à 12 jours dans le département de la Meuse inférieure, il revint à Liége et publia sa première lettre pastorale le 29 du même mois.

Dans cette pièce, il constate avec bonheur l'extinction totale des dissensions religieuses, et se félicite de l'union qui régnait entre le peuple et le clergé et du rétablissement du culte. S'adressant ensuite aux ecclésiastiques, il réclame leur concours pour l'œuvre à laquelle ils doivent travailler en commun, et leur rappelle que c'est au premier consul que la religion est redevable d'être rentrée dans ses droits et dans le libre exercice de son culte.

L'Evêque termine en annonçant qu'il a choisi l'ancienne collégiale de S. Paul pour cathédrale du nouveau diocèse, l'ancienne cathédrale de S. Lambert étant détruite.

Le travail de la nouvelle organisation des paroisses, des succursales et chapelles auxiliaires du diocèse fut achevé au mois d'avril de l'année suivante, et soumis au gouvernement qui l'approuva le 9 floréal an XI (29 août 1803).

Tout en s'occupant avec zèle de cette organisation, pour satisfaire au contenu de l'article IX du Concordat, Mgr de Zaepffel porta aussi toute son attention sur les intérêts matériels de sa nouvelle cathédrale; cette tâche ardue et difficile fut confiée à M. Barrett, qui s'en acquitta avec un dévouement digne d'éloges. On comprend aisément l'importance de ce travail et l'influence qu'il devait exercer sur les affaires spirituelles; en effet, l'église manquait de tous les objets nécessaires au culte, à tel point, qu'on fut plusieurs fois sur le point de la fermer, parce qu'on ne pouvait faire face aux dépenses les plus indispensables. Les pillages et les profanations qu'elle avait subis, l'avaient mise dans l'état le plus déplorable; les Français l'avaient transformée en magasin et en

Digitized by Google

boucherie ; les verrières étaient presque toutes brisées, le plomb qui fixait les vitraux ayant été enlevé pour couler des balles ; la grande et magnifique verrière qui éclaire le bras droit du transept resta heureusement presque intacte ; plusieurs cloches avaient été brisées et vendues, le pavé enfoncé ; l'église présentait l'aspect de la désolation la plus complète lorsqu'elle avait été remise à la disposition du clergé. Il fallait donc, avant tout, la pourvoir de ce qui lui manquait, la réparer et faire disparaître les traces de la tourmente révolutionnaire ; on ne pouvait pour cela compter que sur ses propres ressources, puisqu'on ne devait attendre aucun secours du gouvernement qui croyait avoir assez fait en rendant au clergé les édifices religieux tels que la révolution les avait laissés.

Le 14 mai suivant, un décret de Mgr de Zaepffel éleva au rang d'église cathédrale l'ancienne collégiale de S. Paul, que désignaient suffisamment à cet effet, sa grandeur, sa beauté et sa position au centre de la ville. Elle fut érigée sous le titre de l'assomption de la Ste. Vierge, de la conversion de S. Paul, et de S. Lambert et désignée pour le siége de l'Evêque, de deux vicaires généraux et de huit chanoines séculiers, auxquels le traitement accordé par le gouvernement servit de dotation. Ces huit chanoines formèrent le nouveau chapitre cathédral dont l'installation solennelle eut lieu le 18 mai suivant.

Le reste de l'année 1802 fut employé tout entier à ces détails et aux soins que réclamait le nouvel état des choses.

Le traité de paix signé à Amiens le 25 mars 1802, fut bientôt suivi d'une déclaration de guerre de l'Angleterre à la France le 18 mai 1803 ; les hostilités recommencèrent avec fureur sur terre et sur mer. Les Anglais dominaient sur ce dernier élément ; mais le continent leur échappait entièrement. Aussitôt après la déclaration de guerre, les armées Françaises s'étaient emparées du Hanovre, possession Anglaise sur la terre ferme. Bonaparte parcourait la Belgique dont la conservation était alors d'une extrême importance pour la France ; il visitait les côtes et les places fortes. Le 13

Digitized by Google

thermidor an XI (lundi 1 août 1803) il arriva à 6 heures du soir de Maestricht à Liége par le quai S. Léonard. Il fut reçu avec enthousiasme par le clergé ayant l'Evêque à sa tête, les autorités et le peuple. Le lendemain matin il parcourut les ruines du faubourg d'Amercœur bombardé et incendié les 28, 29 et 30 juillet 1794 lors de la retraite des Autrichiens. Puis il visita la ville et alla voir la citadelle et le champ de bataille de Rocour (11 octobre 1746); le 15 thermidor (3juillet) il quitta Liége par la porte d'Avroy; le même jour on publia un décret par lequel il accordait une somme de 300,000 francs pour la reconstruction du faubourg d'Amercœur payable de la manière suivante: — 1° Cent mille francs sur le trésor public, dans le mois de fructidor an XI (du 19 août au 18 septembre 1803) — 2° Cent mille francs, pris sur la valeur du trésor de S. Lambert qui se trouvait à Hambourg, versables dans la caisse municipale de Liége avant le 1er germinal, an XI (22 mars 1804) — 3° Cent mille sur les octrois de Liége payables en deux termes, savoir : 50,000 en l'an XII (du 24 septembre 1803 au 22 septembre 1804) et 50,000 en l'an XIII (du 23 septembre 1804 au 23 septembre 1805) — Ainsi un tiers de la somme était encore fourni sur les biens ecclésiastiques.

Le 16 août, même année, fut dressé l'instrument de l'érection de S. Paul en cathédrale et le lendemain 17 août eut lieu le premier Chapitre général.

Le lundi 19 septembre suivant Mgr de Zaepffel procéda solennellement à la réconciliation de la cathédrale qui avait été fermée définitivement le 12 nivôse an XI (1 janvier 1798), le même jour que l'église S. Jacques.

La fin de cette même année 1803 fut signalée par un événement qui remplit de joie le cœur de tous les vrais Liégeois. Le lundi 26 décembre 1803, le précieux buste de S. Lambert, monument de la piété et de la libéralité d'Erard de la Marck, revint enfin de Hambourg à Liége, avec les reliques des autres saints patrons du diocèse. Ces objets précieux furent déposés dans l'église de S. Nicolas-aux-Trez.

Digitized by Google

Le même jour, Mgr de Zaepffel publia un mandement pour annoncer à ses diocésains l'heureux retour des reliques vénérées de leur S. Patron, et inviter tous les prêtres à assister à la fête de leur translation dans la nouvelle cathédrale. Pour la rendre plus solennelle, il accorda une indulgence plénière à tous les fidèles qui se confesseraient et communieraient dans la cathédrale, le 1er janvier 1804, et y prieraient pour l'exaltation de notre Mère la Sainte-Eglise et en vue des intentions du Saint-Père, ainsi que pour la conservation des jours du Ier Consul. Le mandement se terminait par le réglement de la solennité, fixée au 1er janvier 1804 (10 nivôse an XII).

Aussitôt après l'arrivée de ces restes illustres, Mgr Zaepffel en fit faire une reconnaissance et dresser le procès verbal.

Le 30 décembre l'Évêque écrivit au ministre des cultes Portalis pour demander que le gouvernement payât les frais et les indemnités dues pour les caisses rapportées de Hambourg par le voiturier J. G. Petit Jean. Ces caisses, au nombre de six, contenaient les reliques des Saints et les débris du trésor de S. Lambert restitués à la nouvelle Cathédrale. Les frais de route s'élevaient à 2,280 francs. Un mois après, le 30 janvier 1804, Portalis répondit que « le gouvernement avait décidé que le montant des objets livrés à Hambourg pour le service de la marine, serait remboursé, mais que ce service étant extrêmement surchargé par les circonstances présentes, on ne peut prévoir le moment où il lui sera possible de payer les effets qui lui ont été cédés ».

Pour compléter cette réponse, nous ajouterons que le trésor de S. Lambert, ayant été saisi à Hambourg comme nous l'avons dit, par les commissaires de la République qui accompagnaient les armées, fut vendu, en grande partie d'après les ordres de Bonaparte, alors premier Consul, par le commissaire Lachevadière. La vente produisit près d'un million et demi, qui fut appliqué aux besoins de la marine. Après la signature du concordat et le rétablissement du culte, Bonaparte fit délivrer à la Cathédrale une

Digitized by Google

reconnaissance d'un million à payer sur le trésor de l'Etat; mais cette dette ne fut pas acquittée pendant la période impériale. Lors de la chute de Napoléon, le Chapitre s'adressa à la commission de liquidation établie à Paris par les Souverains alliés, pour connaître les dettes de l'Empire, afin d'obtenir le payement de cette créance. Sa demande si juste fut repoussée. Plus tard, après la réunion de la Belgique à la Hollande, de nouvelles instances furent faites auprès du gouvernement Hollandais, mais sans plus de succès. Il refusa nettement de reconnaître et de payer cette créance. La spoliation fut ainsi complète!

En exécution du mandement de Mgr de Zaepffel, la cérémonie de la translation du buste de S. Lambert et des reliques des Saints, eut lieu le 1 janvier 1804 (10 nivôse an XII) à 10 heures du matin. Elle avait été annoncée la veille par le son des cloches de toutes les églises.

Le clergé de la ville et des faubourgs se réunit à la Cathédrale où se trouvaient aussi les magistrats, les autorités civiles et militaires. Le cortège s'étant formé, se dirigea vers l'église de S. Nicolas-aux-Trez précédé de la musique des régiments en garnison à Liége; un peuple immense accompagnait la procession.

Six chanoines capitulaires portèrent la châsse de S. Lambert; le buste fut confié à six chanoines honoraires. L'Evêque suivait avec le reste du clergé. Au retour les reliques furent déposées sur trois autels dressés au centre de l'Eglise pendant qu'on chantait l'antienne *Lœtare*. Mgr de Zaepffel célébra ensuite une grand-Messe Pontificale à laquelle se trouvèrent présents le Préfet, le sécretaire-général du Département et les autorités. Elle fut suivie du *Te Deum*. Ces reliques qui étaient celles des Saints Pierre, Andolet, Materne, Théodard et Floribert, de sainte Madelberte, etc. restèrent exposées à la vénération du peuple, le reste du jour et les deux dimanches suivants.

Les frais du transport des reliques et du buste furent faits par MM. d'Oultremont de Warfusée qui avancèrent généreusement

Digitized by Google

à cet effet la somme de 60 louis, tant était grande encore à cette époque la pénurie d'une Eglise choisie pour Cathédrale d'un vaste diocèse.

Le 9 janvier on dressa le procès-verbal de la reconnaissance des reliques de S. Lambert et des autres Saints. Le 15 du même mois, dernier jour de l'exposition de ces précieux restes, une procession solennelle eut lieu dans l'église. Le buste de S. Lambert y fut porté par 6 chanoines capitulaires, et le doyen du chapitre, M. Vlecken, donna lecture du procès verbal de la reconnaissance du corps de S. Lambert.

L'année 1807 fut marquée par le rétablissement du Séminaire de Liége, supprimé depuis 1797; Mgr de Zaepffel avait surtout en vue de combler les vides existant dans les rangs du clergé dont le personnel était devenu insuffisant pour les besoins du culte. Il annonça cet événement important pour la religion et l'avenir du diocèse, par un mandement dâté du 18 mars.

Il eut aussi la gloire de concourir à la conservation de l'un des plus beaux monuments religieux de la Belgique : nous voulons parler de la magnifique église abbatiale de S. Hubert en Ardenne, dépendante du diocèse de Namur. Cette célèbre église, vendue le 10 octobre 1797 au sénateur français Jean Barthélemy Lecouteulx-Canteleu, avait été cédée par lui, le 20 mars 1807 à M. Pierre Bouques propriétaire à Paris. Elle était menacée de destruction par le nouvel acquéreur, lorsque plusieurs habitants de S. Hubert, notamment MM. Zoude et Doutreloux résolurent de faire tous leurs efforts pour sauver ce beau monument; mais leur zèle dépassant leurs ressources ils étaient sur le point d'échouer quand ils eurent la pensée de s'adresser à Mgr Pisani de la Gaude évêque de Namur. Adoptant avec bonheur cette idée pieuse, Mgr Pisani engagea les fidèles à fournir les sommes nécessaires au rachat, et s'associa les évêques de Gand, d'Aix-la-Chapelle et le Chapitre métropolitain de Malines qui firent faire des collectes dans toutes les églises de leurs diocèses respectifs. Il s'adressa aussi à

Digitized by Google

Mgr Zaepffel le 26 juin 1807. Le prélat s'empressa de répondre à cet appel et prescrivit des collectes dans son diocèse par décret du 27 juillet. On parvint ainsi à rassembler les sommes nécessaires pour récupérer l'église et la mettre en état de servir au culte. Le 7 juin 1808, l'acte du rachat fut signé et l'église conservée à la religion et aux arts. Le diocèse de Liége, grâce à l'évêque Zaepffel, figura pour une partie importante dans les sommes recueillies.

Bientôt après il eut l'occasion de s'honorer par un acte d'humanité en faveur de l'une des villes de son diocèse. Le 21 août 1807 un incendie éclatant dans une maison du Vieux-Spa, gagna les habitations voisines et en deux jours réduisit en cendre 195 maisons et 154 bâtiments et hangars; la perte dépassa un million de francs et 276 familles se trouvèrent sans ressources.

Deux jours après ce sinistre Mgr de Zaepffel publia un mandement pour ordonner des collectes dans son diocèse au profit des malheureux incendiés. « N'oublions pas, dit-il, que Dieu a prescrit d'avoir toujours la main ouverte aux besoins de nos frères pauvres et sans ressources; de faire l'aumône de notre bien et de ne pas détourner notre visage d'aucun pauvre, afin que le Seigneur ne détourne point non plus son visage de dessus nous. N'oublions pas non plus, que celui qui fait la charité aux pauvres, prête au Seigneur à intérêt et qu'il lui rendra ce qu'il a prêté; que celui, au contraire, qui ferme l'oreille aux cris du pauvre criera lui-même et ne sera point exaucé. »

Depuis quelque temps déjà la santé de Mgr de Zaepffel déclinait sensiblement; son âge avancé et les fatigues du ministère pastoral et de l'administration d'un vaste diocèse achevaient d'épuiser ses forces. Il voulait cependant encore tout faire par lui-même; le 14 septembre 1808, il put de plus notifier à son clergé le message que l'Empereur adressa au sénat le 4 du même mois pour lui faire connaître ses intentions à l'égard de l'Espagne.

A partir de ce moment, la maladie fit des progrès rapides, et bientôt s'évanouit tout espoir de sauver le vénérable Prélat. Le 10

Digitized by Google

octobre suivant, le vicaire-général Henrard ordonna de célébrer, le 12 courant, une messe spéciale dans la Cathédrale et dans toutes les Eglises de la ville et des faubourgs; cette messe devait être suivie des prières de XL heures et terminée par la procession avec le Saint Sacrement. Le lendemain 11, l'Evêque reçut l'extrême onction et le saint Viatique des mains du doyen, en présence des membres du chapitre et du clergé, avec les sentiments de la plus profonde piété et mourut le 17 octobre vers 2 heures de l'après midi âgé de 72 ans. La première absoute eut lieu le lendemain au palais épiscopal. Le jour de la mort du Prélat, M. H. Henrard fut nommé vicaire général capitulaire et le siége déclaré vacant; M. Vlecken, doyen du chapitre, les chanoines Aubée, J. A. Barrett, et Bertrand, curé de S. Martin, (1) lui furent adjoints comme conseillers. Cette perte si regrettable fut notifiée le même jour par le vicaire-général à tous les prêtres du diocèse.

Après avoir rendu au Prélat défunt tous les honneurs qui lui étaient dus comme chef du diocèse, baron de l'Empire et membre de la Légion d'honneur, son corps fut embaumé.

Le 19, le Chapître écrivit au ministre des cultes, Bigot de Préameneu, et au ministre de la guerre, le comte Clarcke-D'Hunébourg, petit neveu de l'Evêque pour les informer de la mort de Zaepffel et demander l'autorisation de pouvoir l'inhumer dans le chœur ou dans une chapelle de l'Eglise. La réponse faite le 24 était négative; le gouvernement répondit que le décret du 12 juin 1804 défendant d'inhumer dans les églises, chapelles, temples, hôpitaux, etc., etc., ne comportait aucune exception.

Après la cérémonie funèbre qui eut lieu à la Cathédrale le 4 novembre suivant en présence du clergé, des autorités civiles et militaires et du peuple, le cortége se dirigea vers Lexhy (canton de Hollogne-aux-Pierres) où le corps de Mgr de Zaepffel fut inhumé

(1) Église alors rendu au culte.

Digitized by Google

le lendemain dans la chapelle du château dédiée, à Ste Ode; son tombeau est placé entre deux pierres tumulaires recouvrant les restes de deux chapelains de Lexby.

Monseigneur de Zaepffel laissa après lui une mémoire vénérée de tous; Evêque pieux et instruit, il fut administrateur actif et éclairé.

Voici en quels termes la Gazette de Liége *du samedi* 5 *novembre* 1808, *rend compte de la cérémonie funèbre.*

« Le 3 novembre à 11 heures, toutes les autorités civiles et militaires se sont réunies au clergé de la cathédrale et de la ville pour assister aux prières et aux cérémonies de l'église pour la sépulture de feu Mgr Jean Evangéliste Zaepffel, évêque de Liége.

» Ce vénérable Prélat né à Dambach, le 3 décembre 1736 se livra dès sa jeunesse à l'étude de la religion et des belles lettres.

» Doué des plus rares qualités de l'esprit et du cœur, il fit des progrès rapides dans les sciences ecclésiastiques, fut successivement promu dans le diocèse de Strasbourg à différents emplois aussi honorables que difficiles; il s'en acquitta avec cette droiture, cette sagacité et ce zèle pour la discipline de l'Eglise, qui l'ont toujours si éminement distingué.

» Un mérite aussi éclatant ne put rester ignoré; il fut nommé à l'évêché de Liége par Sa Majesté Impériale et canoniquement institué dans le diocèse, dont il prit possession solennelle le 22 août 1802.

» Dès lors, quels furent ses soins, ses veilles, ses travaux pour réparer les maux que la religion avait souffert pendant dix ans de révolutions! Il sut tellement se concilier les esprits par sa fermeté et sa sagesse, que les dissensions et les troubles qui avaient agité et désolé le diocèse cessèrent dès le premier mois de son épiscopat.

» Il sut gagner la confiance et l'amour des grands et du peuple par sa douceur et son affabilité. Il fut toujours le père et le protecteur de son clergé.

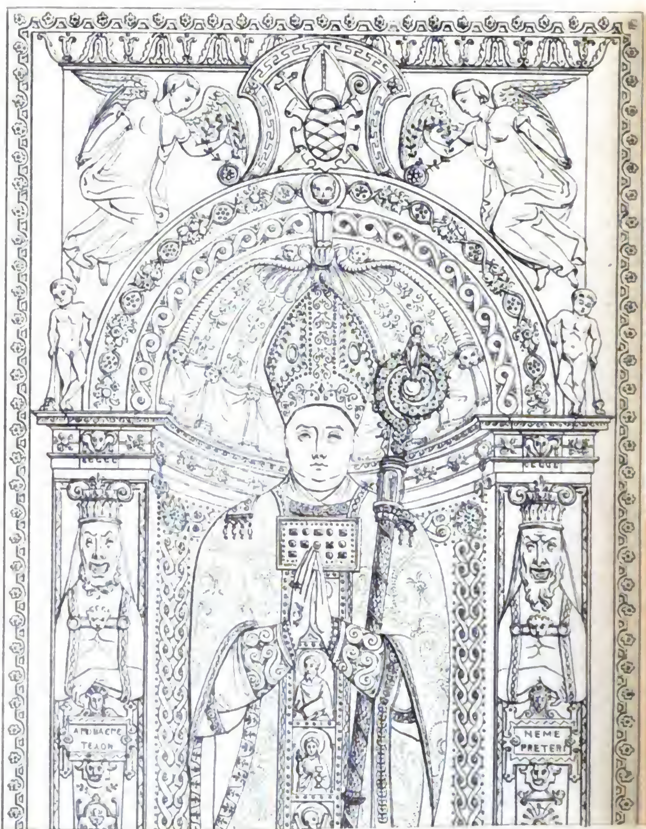
Digitized by Google

» Enfin, plein de mérites devant Dieu et devant les hommes, consumé plus par un travail assidu et sans relâche que par l'âge ou la maladie, il termina sa carrière le 17 octobre, après avoir reçu publiquement et avec la piété la plus édifiante le Saint Viatique et l'extrême onction en présence du Chapître et du clergé de la Cathédrale. »

L'office des morts eut lieu à l'église cathédrale de S. Paul le 19 janvier et la messe solennelle fut chantée le lendemain à 10 heures.

Digitized by Google

Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

TOMBES LIÉGEOISES A CHARLEVILLE.

La présence dans cette cité française de deux pierres tumulaires provenant de Liége, fût révélée en 1857 à nos archéologues, par feu M. Masson, adjoint au maire de Charleville et auteur des *Annales ardennaises*.

Nous croyons n'être pas indiscret en donnant ici un extrait de la lettre qu'il adressait à cette époque à notre savant confrère M. Polain.

« Lors de la démolition à Liége d'églises supprimées, un » maître batelier rapporta à Charleville deux pierres sépul- » crales et il les remit à un tanneur qui les employa dans son » établissement pour la confection des cuirs.

» La maison où était la tannerie ayant été vendue à un » riche propriétaire, M. Lolot, et étant devenue une demeure » d'agrément, les marbres de Liége furent relevés, nettoyés, » réparés et placés dans le parc sous deux dômes, sortes de » chapelles où les curieux vont les voir et admirer leurs » sculptures.

» L'une de ces pierres a sur sa surface un évêque avec ses » habits pontificaux : mître en tête et crosse retenue sur la » poitrine par les mains jointes.....

Digitized by Google

» Ce monument est désigné sous le nom de St-Lambert.....
» Est-ce bien St-Lambert ou quel autre évêque de Liége
» pourrait-il représenter?
» Sous le second dôme est l'autre marbre représentant un
» abbé mîtré avec des ornements de bon goût, de bon style
» et portant une inscription... »

Depuis cette époque, ces deux œuvres d'art furent considérées comme devant avoir abrité les restes mortels de deux abbés du monastère des bénédictins de St-Jacques à Liége : Olbert Ier, fondateur de cette maison en 1019, et Jean de Cromois, élu 38e abbé en 1506.

Naguère, le Président de l'Institut archéologique Liégeois, visita ces monuments, les cita dans ses Tablettes, nous engageant à les voir et les dessiner. Notre visite y fut des plus agréables, grâce à l'obligeance extrême du propriétaire M. Roulez, juge au Tribunal de Charleville, qui a daigné nous faire les honneurs de sa maison avec toute l'urbanité qui le distingue.

Disons aussi que ce digne magistrat a entouré des soins les plus intelligents les monuments dont il s'agit. Nous les avons trouvés tels que les a décrits M. Masson, incrustés sous deux édicules dans les solides murailles de clôture du parc.

La pierre de Cromois qui nous paraît la plus ancienne, est en marbre noir et mesure 2 mètres 78 cent. de haut sur 1 mètre 67 de large.

Son style est de la plus belle renaissance; elle est entièrement couverte d'arabesques dessinées avec une élégance raphaelesque et sculptées avec un fini d'exécution remarquable. L'ensemble de l'ornementation se compose d'une niche à coquille, flanquée de pilastres dont deux en saillie et deux demis en retrait. Les piédestaux en sont carrés; les chapiteaux,

Digitized by Google

d'une belle fantaisie, sont ornés d'une frise très-riche que couronne un tympan arqué. Le tout est surmonté de trois anges, un petit au sommet et deux aux côtés, assis sur des dauphins.

Tous les champs de cette architecture sont ornés avec une grande magnificence d'enroulements de feuillages, de groupes d'oiseaux, de fruits, de vases, de mascarons, de satyres, d'anges, de génies, etc., ciselés avec recherche. Entr'autres figures on remarque dans le milieu de la frise un cadre circulaire où se voit Dieu le Père tenant le monde d'une main et bénissant de l'autre.

Au milieu de la niche l'abbé de St-Jacques, est debout dans son riche costume de cérémonie, la tête appuyée sur un coussin et les pieds posés sur les ailes d'un ange qui semble le porter.

Le costume se compose d'une soutane, d'une étole brodée, d'une aube ouvragée et d'une dalmatique à grands feuillages et à collet. Au bras gauche pend le manipule. Les mains gantées sont ornées au dos d'une broderie circulaire et portent de nombreux anneaux. Ceux de la droite se voient au pouce, à la seconde phalange de l'index et au majeur; ceux de la gauche au pouce, à la troisième phalange de l'index, à la seconde du majeur et à l'annulaire. Les anneaux des pouces sont volumineux et à gros châtons.

La crosse que retiennent les bras croisés, a une hampe ornée de nœuds nombreux et de petites guirlandes en torsade espacées par des filets. La base de la volute est composée de niches disposées en hexagone et contenant des figures de saints. La crosse proprement dite porte au centre la Vierge et l'enfant Jésus sortant d'une fleur, le front entouré de rayons; cette pièce porte en outre une draperie retenue par une agraffe.

La mître de l'abbé est ornée de perles et d'enroulements de feuillages où se voient les bustes, à droite de St-Jacques, à

Digitized by Google

gauche de St-André; la bordure du front reproduit dans son milieu la face du Sauveur.

La base de chacun des pilastres principaux contient dans sa sortie une inscription. Celle à droite du personnage dit:

Joannes Curvimosanus Abbas trigesimus octavus; celle de gauche: *Nobis ereptus est a Virginis partu* 1525.

Autour de la tombe, au bord extrême, dans tous les sens et en relief, sont les vers suivants:

Curvimosane, decus, flos, gloria religionis,
Siccine nos orbas, hic situs ante diem?
Omnis te sexus, aetas, ordoque requirit,
Flagitat et patrem Legia tota suum.
Extinctus vives, domus haec te sacra loquetur,
Auspicio cujus tam bene structa nitet.

On voit que l'inscription attribue à ce prélat l'érection ou plutôt l'achèvement de St-Jacques la merveille de Liége; ce qui confirme la notice de Bec de Lièvre disant:

» L'on doit aux soins et au zèle de cet abbé l'achèvement
» complet de l'église de cette abbaye.. » (1)

Saumery ajoute que la discipline monastique « était en un
» grand éclat pendant son administration dans l'abbaye de St-
» Jacques. »

Suivant la liste des abbés, de Cromois y siégea de 1506 à 1525.

(1) La magnifique verrière qui forme la lancette du milieu du chœur, est un don de Jean de Cromois. Ce vitrail de S. Jacques est le plus beau specimen de peinture sur verre qui existe encore dans notre cité liégeoise.

V. Lévy. *Histoire de la peinture sur verre.* 2e partie, p. 68.

(E. M. O. D)

Digitized by Google

L'auteur des *Délices du Pays de Liége* est le seul peut-être de nos écrivains qui ait cité la tombe qui nous occupe; voici comme il s'exprime en décrivant l'église de St-Jacques, t. I, p. 169.

« Les curieux qui ont du gout pour les pierres sépulcrales,
» peuvent trouver en ce temple de quoi le contenter. Dans le
» grand nombre, ils en verront trois qui sont dignes de leur
» attention. Celle d'Olbert, premier abbé, celle de Cromois et
» celle de Balis.

» La seconde est d'un gout et d'une beauté à satisfaire les
» plus critiques. Ce qui signifie que la pierre sépulcrale de
» l'abbé de Cromois est unique en son espèce. »

L'examen de l'œuvre confirme cet éloge.

Disons en passant que la traduction de Cromois par *Curvimosanus* nous révèle une célébrité liégeoise. Ce nom de Coron Mouse est porté par une partie du quai St-Léonard. (1)

La seconde tombe est plus grande encore que la première; sa hauteur est de 2 mètres 92 centimètres sur 1m53; elle est en pierre bleue à grain serré. L'ensemble offre une niche plein-cintre, à fond élégamment décoré d'arabesques, de draperies et de tapis ouvragés. Elle s'ouvre par deux pilastres ornés de termes grotesques, coiffés de chapiteaux. Leurs bases couvertes de capricieux détails sont surmontées de cartouches à inscription, grecque à droite ΑΓΟΒΑΕΓΕ ΤΕΛΟΝ, latine à

(1) Le mot *coron* signifie en wallon le bout, la fin d'une chose; mais dans *Coronmouse* c'est le flamand *Crom* ou *Krom,* courbe ou courbé, la Meuse y faisant un coude. On a dû faire un peu de violence à l'*oi* dans *Cromois* pour découvrir dans ce mot une syncope de *Coronmouse* ou *meuse*. *Cromois* pourrait bien n'être lui-même que *Crommaes* défiguré par la prononciation.

St. B.)

Digitized by Google

gauche *Ne me preteri*, qu'on peut traduire par : *priez pour moi*. (1) Sur la corniche, aux angles externes, sont debout deux petits génies tenant des flambeaux renversés. Plus haut deux anges plus grands et drapés portant des palmes, déposent des couronnes de lauriers auprès d'un écusson aux armes de Bavière surmonté d'une heureuse ornementation.

Toutes les moulures et frises sont ornées avec une grande variété de rinceaux et de guirlandes de fleurs et fruits.

Le personnage qui se voit au milieu de cette belle pierre est représenté dans toute la dignité et la pompe d'un prince de l'Église.

Sa stature est bien prise, élancée; debout, les mains jointes, il semble prier.

La mître est moins riche que celle précédemment décrite, mais la crosse retenue par le bras gauche est très-belle : sa volute richement ciselée et très-régulière porte au centre un globe sur lequel est debout la Vierge.

Le costume se compose d'une soutane garnie d'une frange

(1) Il est peut-être bon de faire remarquer que, dans cette inscription lapidaire, on a affecté la forme antique du Π grec qui ne descendait pas son second jambage jusqu'au pied de la lettre, mais ressemblait beaucoup au Γ capital de nos impressions, par lequel on l'a représenté ici à défaut d'une lettre propre. Il faut donc lire (je reforme en outre les mots) : ΑΠΟΒΑ ΕΠΕΤΕΛΟΝ ou en lettres cursives : ἀπόβα ἐπιτέλουν, car le dernier ε a aussi remplacé soit un ο soit un ω. Dans le dernier cas ils faudrait lire ἀπόβα ἐπιτελῶν et traduire : partez en achevant (ayant achevé votre offrande). Dans *Ne me preteri* on a également mis un *e* pour un *ae*. Ces mots qui signifient à la lettre : ne me passez (négligez) pas, répondent à la formule si connue : *Sta* ou *Siste viator* ; mais ils n'arrêtent pas le passant pour satisfaire sa curiosité, ils ne lui demandent qu'une prière.

(St. B.)

Digitized by Google

recouverte de l'étole ; on croit y entrevoir une seconde tunique; par dessus est l'aube sur le bord de laquelle on lit ces mots: *Esto fidelis usque ad mortem.*

Le bras gauche porte le manipule, le gant droit deux anneaux, l'un à l'index l'autre au majeur.

Au dessus du tout est la dalmatique brodée de perles dessinant des feuillages, des anges et dont la pièce du milieu est enrichie des faces des patrons des principales églises de Liége au nombre de six ; l'un est caché par les mains, le second est St-Paul; les autres St-Jean, St-André, St-Jacques et St-Barthélemi.

Sur chaque épaule de la dalmatique est un ornement en relief peut-être les bouts des barbes de la mître, qui ne sont pas visibles aux côtés de la tête, ou bien les agraffes fermant la dalmatique.

Sur la poitrine et brochant sur le tout brille le Pectoral semblable à celui que portaient les prêtres du temple de Salomon et que décrit ainsi l'Exode: « Il y avait au devant de l'Ephod » une place vide d'un pied carré que l'on remplissait d'une » pièce de broderie nommée le Pectoral enrichie de douze » pierres précieuses.... »

Cette recherche d'accessoires dit assez que l'on a sous les yeux l'un des chefs de la Principauté Episcopale. L'écu lozangé qui l'accompagne, le désigne comme l'un des ducs de Bavière. Ce blason est surmonté de la mître et accompagné de la crosse et d'une croix placées en sautoir. Cette disposition est une preuve nouvelle que le personnage n'est pas Olbert parce que les abbés de St-Jacques portaient la mître et la crosse en sautoir, sans sommet.

On se demande à quel prince de la maison de Bavière ayant occupé le siége épiscopal de Liége au XVIIe siècle, fut

Digitized by Google

élevé ce monument. Ernest mourut en 1612, Ferdinand en 1650, Maximilien-Henri en 1688. Les deux premiers expirèrent au château d'Arnsberg en Westphalie, le troisième à Bonn et tous furent enterrés sous la chapelle des trois Rois à Cologne. Là aussi fut déposé Joseph-Clément décédé à Bonn en 1722. La circonstance que les armes de la maison de Bavière sont ici représentées *en plein*, permettent d'attribuer avec quelque certitude cette tombe à Maximilien-Henri. En effet, Ernest et Ferdinand portaient leurs armes écartelées de deux lions, tandis que Maximilien les portait pleines. C'est ce que prouvent suffisamment leurs monnaies.

Le croquis ci-joint donne une idée de l'élégance du dessin de cette œuvre; disons toutefois que le travail, comme sculpture, est moins parfait que sur la pierre de l'abbé Cromois. Comme compensation elle révèle le nom de son auteur qui a signé son travail aux pieds de l'évêque : *Marti⁹ Fiacri⁹ sculp.* (*Martius Fiacrius sculpsit*). La tradition qui conserve à cette figure le nom de St-Lambert, fait penser que le maître batelier qui l'enleva de Liége, a dû indiquer l'ancienne cathédrale de St-Lambert comme lieu de provenance.

Monsieur Alb. d'Otreppe de Bouvette, dans sa notice concernant ces tombes, demande par quel concours d'événements elles furent expatriées.

Je ne connais d'autre renseignement à cet égard qu'un récit que faisait feu mon grand père maternel Remacle Mors, fabricant de cardes à Verviers. Au temps où l'on enrichissait le Musée national de Paris des dépouilles de l'Europe, des charretiers lui rapportèrent qu'un bateau chargé d'œuvres d'art, surtout de marbres liégeois, avait chaviré dans les environs de Fumay où le chargement s'était perdu. On regretta entr'autres objets des colonnes d'un grand prix.

Digitized by Google

Or, Charleville étant la cité la plus voisine du lieu du naufrage, il est probable que le batelier auquel l'accident arriva se sera débarassé au plus tôt des restes de son chargement.

Les deux pierres restèrent longtemps couchées comme épaves de cette étrange époque dans un endroit proche de la Meuse dit : *Sous les Allées*. On dit qu'un marbrier voisin les dédoubla avant qu'elles fussent livrées au tanneur dont il a été parlé. Heureusement celui-ci pour se servir du verso mit le côté ciselé en terre; cette profanation nouvelle les sauva. Par un hasard heureux elles se retrouvèrent aussi intactes qu'à leur départ de Liége, lorsqu'elles furent cédées pour quelques tonnes de bierre au brasseur alors propriétaire du parc où elles s'élèvent aujourd'hui.

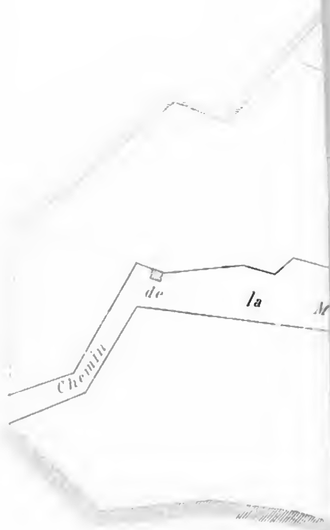
Ces restes lapidaires de notre histoire, objets devenus si rares pour Liége qui en possédait tant, sont encore aujourd'hui comptés parmi les pierres ouvragées les plus élégantes qui se connaissent. Elles donnent une haute idée des artistes de l'époque où elles furent exécutées.

Nous terminons en émettant le vœu qu'elles puissent un jour revoir leur patrie. Tout au moins osons nous prier l'Institut de doter Liége de leur reproduction exacte par une empreinte qui deviendrait l'un des ornements de son Musée archéologique.

Nous sommes convaincu que l'obligeance extrême de leur possesseur ne lui refuserait point cette satisfaction.

J. S. RENIER.

Digitized by Google



PLAN CROQUIS
avec

Digitized by Google

RAPPORT COMPLÉMENTAIRE

SUR LES

FOUILLES DE CHÈVREMONT. (1)

Dans un premier rapport de votre Président vous avez annoncé la reprise des fouilles, longtemps interrompues, à Chèvremont, et les premiers résultats obtenus. — Aujourd'hui que la pénurie de vos ressources financières vous force à les suspendre de nouveau, vous avez jugé convenable, par une note supplémentaire, de faire connaître au public quel a été, en résumé, le principal résultat de vos explorations et de vos recherches. Le voici. Six nouvelles tombes murées outre les deux premières déjà décrites, ont été mises au jour : au fond quelques ossements et les nombreuses pierres sans ordre qui les couvraient ont fait croire que déjà, à des époques antérieu-

(1) Ce rapport a été approuvé par l'Institut dans sa séance du 3 juillet 1863. Toutefois la Commission de rédaction a cru devoir faire ses réserves à l'égard de la conclusion tirée par M. d'Otreppe du produit des fouilles.

Digitized by Google

res elles avaient été fouillées et les vases, armes, etc., qu'elles pouvaient contenir, enlevés par la cupidité sans profit pour la science, la science qui, seule, semble excusable de fouiller la tombe et d'y remuer la cendre des morts pour y découvrir les usages des aïeux et le secret des âges; ici, nos recherches, bien incomplètes puisque nous n'avons creusé qu'à de légères profondeurs, nos recherches nous ont mis sur cette voie historique, en nous livrant d'assez nombreux fragments de poteries romaines, du charbon de bois, des os calcinés, des murs épais, et réguliers dans de nombreuses directions, et enfin huit sépultures maçonnées, etc. D'où la conclusion générale que le sol fouillé avait dû être occupé d'abord par les Romains qui brûlaient les morts pour en recueillir les cendres dans des urnes cinéraires, et ensuite par des chrétiens qui, au contraire, déposent les restes mortels, sacrés, dans des sépultures d'où doit sortir la Résurrection.

Ces résultats obtenus, pour en conserver le souvenir, que devions-nous faire? 1° Recueillir une certaine quantité des débris signalés, les rapprocher et les coordonner en groupes. C'est ce que vous voyez au Musée; 2° Faire dresser le plan des fouilles, des murs, des tombeaux découverts, afin d'être avertis et de pouvoir nous diriger dans des recherches ultérieures lorsque nous pourrons procéder par profondes et larges tranchées. Ce plan, nous l'avons fait lever, et mis ici sous vos yeux; il satisfait à toutes vos exigences.

Liége, 5 juin 1863.

LE PRÉSIDENT DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

ALB. D'OTREPPE DE BOUVETTE.

Digitized by Google

NOTE SUR L'ÉGLISE DE GRIVEGNÉE.

Dans l'ouvrage ayant pour titre : *Abrégé curieux de l'histoire de Liége,* 1673, on lit ce qui suit : « Hircaire fut eslu l'an 841 ; il » regna 14 ans et fut ensevely dans la grotte de St-Lambert. » De son temps un certain Jean Deprés bâtit une chapelle sous » l'invocation de St-Capraise au village de Grivegnée et y édi- » fia une hermitage dans laquelle il y vécut 40 ans. »

Un manuscrit de Depas, cité par M. le docteur Bovy dans ses *Promenades*, rapporte que « l'an 948 fist Farabert, trasième » Evesque de Liégo, de sa capelle de Grivegnée, église » parochial et la rostat (releva) de l'église de Jupille de laquelle » elle estoit paroche. » Ce fait est confirmé par une charte de l'an 1264, émanée de Garsile, doyen d'Aix-la-Chapelle, qui établit l'abbé de Cornillon en qualité de vicaire perpétuel dans les églises de Grivegnée et de St-Remacle ; il y déclare en même temps que Jupille en était l'*église mère*.

Il est aujourd'hui reconnu à l'évidence, que l'ancienne église de Grivegnée que l'on vient de reconstruire était cette même chapelle primitive bâtie par Jean Deprez vers l'an 841 et agrandie à différentes reprises. En effet, en démolissant l'ancienne tour, on a mis a découvert le pavé de la chapelle de

Digitized by Google

l'illustre ermite ; ce pavé consistait en carreaux de terre cuite, de grandeur et de couleur différentes, arrangés avec symétrie. De plus les inscriptions des pierres sépulchrales attestent que plusieurs descendants de cette noble famille y avaient leur lieu de sépulture : parmi eux nous citerons l'écuyer Arnorld de Wez qui y avait un caveau où il avait été déposé avec ses deux femmes et qui, après avoir agrandi la chapelle, y fonda vers l'an 1400, un bénéfice avec charge de dire chaque semaine 4 messes à son intention et à celle de ses deux femmes et de *Jean Deprez son prédécesseur ;* c'est ainsi qu'il s'exprime dans son testament. On peut ajouter que l'église de Grivegnée possède encore un tableau peint sur bois et représentant le portrait de Jean Deprez, fondateur, en costume de l'époque. Enfin il est constaté que l'église de Grivegnée eut longtemps pour patron St-Capraise, très-célèbre autrefois dans les environs de Chèvremont et qui a peut-être donné son nom a cette montagne (Caprasii mons); ce n'est qu'à la suite des temps et à l'occasion de l'agrandissement de l'église, qu'elle fut dédiée à la Ste-Vierge, tout en conservant St-Capraise pour second patron; une légende que la tradition a conservée dans l'endroit, explique l'évènement qui a amené ce changement depatron.

Il est donc aujourd'hui hors de doute que l'ancienne église de Grivegnée était bâtie sur l'emplacement même où se trouvait, vers l'an 841, l'ermitage de Jean Deprez; et l'on peut même supposer, avec quelque vraisemblance, que c'est aussi dans ce lieu, où il avait vécu 40 ans, *chantant journalièrement messe*, dit un manuscrit, et servant Dieu dévotement, qu'a dû être inhumé l'illustre solitaire, si comme on peut le croire, il a voulu cacher sa sépulture dans cette même retraite où il avait caché au monde une si grande partie de sa vie.

On ne peut qu'applaudir l'autorité locale d'avoir maintenu la

Digitized by Google

nouvelle église dans l'emplacement qu'occupait celle qui vient d'être démolie (en 1856), comme on doit lui savoir gré du soin qu'elle met à recueillir tous les vestiges qui restent de cette ancienne famille des Deprez, une des plus célèbres du pays.

L'édifice, commencé en 1856 a pu être ouvert au culte le 25 décembre 1857. La date de son érection se trouve contenue dans le chronogramme suivant qui se lit dans le parvis de l'église :

DEO AC MARIÆ CAPRASIOQVE REFLORESCO.

C'est le 20 octobre 1858, fête de S[t] Capraise patron secondaire de l'église, qu'en a été faite la consécration par Monseigneur De Montpelier, évêque de Liége.

Grivegnée, ce 3 juin 1863.

A. DEMARET, CURÉ DE GRIVEGNÉE.

Digitized by Google

LETTRES INÉDITES DE RENÉ SLUSE

René François Sluse, mathématicien, physicien et érudit de premier ordre, jouit au XVII[e] siècle d'une réputation méritée (1).

Il possédait l'estime des hommes les plus illustres de cette savante époque ; il correspondait avec Pascal et Descartes.

Après sa mort son nom tomba insensiblement dans l'oubli ; pendant plus d'un siècle il resta presqu'ignoré même des biographes de sa patrie (2). Ce ne fut qu'en 1842 que M. Félix Van Hulst s'appliqua à recueillir les témoignages de considération, on peut dire d'admiration, que lui avaient prodigués ses

(1) « Sa profonde érudition en toutes sortes de matières, la connaissance » qu'il avait des langues grecque et latine et de toutes celles de l'Europe, » même de l'hébreu et de l'arabe, et sa grande capacité en histoire, en droit » civil et canon et en géométrie, lui acquirent l'estime de tous les savants de » l'Europe. » MORÉRY, *Dictionnaire historique*.

(2) Le motif en est peut-être que Sluse n'a publié qu'un seul grand ouvrage et que les matières qu'il y traite sont tellement spéciales que peu de personnes pouvaient l'apprécier.

Digitized by Google

contemporains, et donna une excellente appréciation de ses ouvrages (1). Depuis lors le nom de Sluse, entouré de ses vrais titres de gloire, figure au premier rang des illustrations liégeoises (2).

Chose remarquable pourtant ! Malgré les plus consciencieuses recherches, M. Van Hulst s'est vu obligé d'exprimer le même regret qu'avait déjà formulé Villenfagne, à savoir que dans le pays même où était né Sluse on ne connaissait aucune particularité sur sa vie. Ses propres publications sont muettes à cet égard ; sa correspondance, cette source ordinairement si précieuse pour les biographies des grands hommes, et qui paraît avoir été très-étendue, a été considérée jusqu'ici comme détruite ou perdue. Nous pouvons donc regarder comme une bonne fortune la communication que nous fait le savant M. Hoffmann de Hambourg, de treize lettres inédites de Sluse.

Chargé de la publication de ces pièces, je suis bien aise de pouvoir en même temps donner sur la vie de notre célèbre compatriote quelques nouveaux renseignements.

René François Sluse, naquit à Visé, le 2 juillet 1662 et fut baptisé le 7 du même mois (3). Son père et son grand père portaient tous deux le prénom de René ; le premier était greffier et le second bourgmestre de Visé. Sa mère était Catherine Walthery de Castro fille de Walther Plorard plusieurs fois bourgmestre de la même ville (4). A l'âge de 20 ans

(1) René Sluse, par Félix Van Hulst, Liége, 1842. 77 pp.

(2) Dans la grande salle de la Société d'Émulation.

(3) Manuscrit de Hinnisdael.

(4) Manuscrit de Le Fort aux archives de l'État, à Liége. Sa mère avait adopté comme nom de famille le prénom de son père en y joignant le nom de sa mère qui s'appelait Hélène du Chasteau. Celle-ci était fille de Jean Louis Straven de

Digitized by Google

il se rendit à Rome où se trouvait son oncle (1) et où il fit ses études, comme l'atteste sa lettre de provision au Chapître de S. Lambert (2). Il y resta huit années et revint à Liége en 1651. Dans l'intervalle, il avait obtenu un canonicat dans l'église collégiale de Visé et un bénéfice dans la chapelle de S. Martin à Connisseur. Ces places étaient des sinécures et n'obligeaient pas à une résidence personnelle (3). Les occupations favorites de René Sluse à Rome paraissent avoir été l'étude des langues anciennes et des langues orientales. Il y acquit tant d'habileté que le pape l'employait souvent à traduire les lettres qu'il recevait des évêques grecs, arméniens et des autres prélats de l'Orient (4).

C'est aussi à Rome que Sluse fit la connaissance de Pierre Lambecius de Hambourg, qui en 1647, alla passer deux années dans la capitale du monde chrétien auprès de son oncle Lucas Holstenius. Sluse et Lambecius se lièrent d'une amitié inaltérable.

En 1650 S. A. S. le prince Ferdinand duc des deux Bavières étant mort, le pape lui accorda la prébende de celui-ci dans l'église cathédrale de S. Lambert à Liége. Il fut reçu chanoine

Looz et avait aussi abandonné son nom de famille pour prendre celui de sa mère Idelette de Chasteau. — René François Sluse eut deux frères : l'un Pierre Louis qui obtint un diplôme de baron en 1688 et l'autre Jean Gualtère qui fut créé cardinal en 1686. La vie de ce dernier a été souvent écrite. M. U. Capitaine possède un petit livre intitulé : *Libri de Imitatione Christi Johanni Gersoni iterato adserti*, Parisiis, 1674, dans lequel on invoque le témoignage du cardinal Sluse. Cette particularité paraît avoir échappé aux biographes.

(1) V. la 4me lettre que nous publions plus loin.

(2) Manuscrit de Wissoque de Bomy, aux archives de l'État à Liége.

(3) Ibidem.

(4) Moréry, t. IX, p. 464.

Digitized by Google

le 1er avril 1651 n'étant encore que sous-diacre et commença sa 1re résidence le 18 septembre 1653 (1).

Dès lors il s'occupa sans relâche des intérêts du Chapitre. Il déployait tant d'activité et montrait une aptitude si particulière pour les affaires, que ses confrères le chargeaient ordinairement des missions les plus difficiles. Les procès-verbaux des séances capitulaires fournissent des preuves de ses capacités et de son désintéressement (2).

Différentes fois il résolut d'aller à Rome pour entreprendre des négociations au nom de la cathédrale (3), mais il paraît que ses occupations ne lui permirent pas de donner suite à son projet; on trouve effectivement son nom parmi les chanoines présents aux séances jusqu'en 1685, date de sa mort.

Sluse fut successivement nommé conseiller privé (27 mars 1659), abbé de Ste Ode à Amay en 1666, conseiller ordinaire en 1673, et vice-prévôt de la cathédrale (20 janvier 1676). Wissocque dit qu'il remplit aussi les fonctions de chancelier.

Les soins qu'il donnait aux intérêts du Chapitre lui prenaient presque tout son temps. Il se plaint dans ses lettres de ne pouvoir se livrer aux études. Depuis qu'il était de retour dans

(1) Décrets et ordonnances de la cathédrale, aux archives de l'État à Liége.

(2) 14 février 1670. Dominum Sluse vas vini Belmensis à capitulo juxta decretum nuperrimum ei oblatum non acceptasse,..... domini mei pro laboribus suis coeptis iterum gratias egerunt eumque requisiverunt ut in coeptis prosequi non gravaretur. » (*Ibid.*)

(3) Notamment en 1655 comme l'indique la lettre III, qui suit, puis en 1658. « In eventum quod Rndus dominus de Sluse in curia Romana residere intendat in eaque negotia hujus capituli respicere et dirigere velit, domini mei ipsi pro laboribus fructus suæ prebendæ toto illo tempore, quo in dicta curia predictorum negotiorum capituli curam gerens residebit, dandos esse censuerunt. » (*Ibid.*)

Digitized by Google

sa patrie, la science des mathématiques occupait ses rares loisirs et il y avait fait des progrès surprenants; mais les talents de cet homme modeste seraient peut-être restés ignorés si Pascal ne lui avait donné l'occasion de les faire connaître. On commençait à oublier la cycloïde, dit M. Bossut, lorsqu'en 1658 Pascal la ramena sur la scène en proposant des problèmes et en s'engageant à donner des prix à ceux qui les résoudraient. Ces problèmes excitèrent une vive fermentation parmi les plus grands géomètres du temps (1). Sluse, sans prétendre aux prix proposés, fit part à Pascal de ses solutions et mérita les éloges les plus honorables de ce savant.

L'année suivante il publia un essai sur sa découverte dans un livre intitulé : ***Mesolabum seu duæ mediæ proportionales per circulum et ellipsin vel hyperbolam infinitis modis exhibitæ***, 1659. *Leodii*, in-4° (2). « Mais il en cachait encore l'ana-
» lyse, qu'il promettait de dévoiler quelque jour. Il exécuta sa
» promesse en 1668 en donnant une nouvelle édition de
» l'ouvrage dont on vient de parler, avec une seconde partie
» où il expose de quelle manière il est parvenu à ces construc-
» tions » (3).

Le 2 janvier 1678 la *Société royale de Londres*, avec laquelle

(1) *Histoire générale des mathématiques depuis leur origine jusqu'à l'année* 1808, par Charles Bossut. Paris. MDCCCX, t. I, p. 318. Cité par M. Van Hulst.

(2) Le titre de cette 1re édition n'a jamais été publié dans notre pays, probablement parceque ce livre est extrêmement rare, si pas introuvable. Nous l'empruntons à une bibliographie suédoise intitulée : *Försök til et biographiskt Lexicon öfver lärde och namukuningt utländske män tredjedelen. Stockholm, Upsala och'Aho, hos Swederus, k. a. b.* 1786, in-8°, p. 219.

(3) Montucla, *Histoire des mathém.*, part. IV, liv. 2, t. II, p. 158. Cité par M. Van Hulst.

Digitized by Google

il était depuis longtemps déjà en rapport, l'admit au nombre de ses membres en même temps que Malpighi, Huyghens, Carcavi, Leibnitz et Newton. Les mémoires de cette savante compagnie contiennent plusieurs lettres fort remarquables de Sluse sur diverses questions de géométrie et de physique, entre autres un rapport particulièrement intéressant pour ses compatriotes où il donne une description physiologique du pays de Liége (1).

Comme mathématicien, Sluse a reçu des hommes compétents les témoignages d'estime les moins équivoques. Nous nous bornerons à citer celui d'Étienne Angeli qui, sans entrer dans des détails spéciaux, les résume tous en peu de mots en disant que Sluse a, dans la manière de construire les problèmes solides, infiniment dépassé tous ses devanciers dans son admirable *Mesolabum* (2).

M. Van Hulst a aussi rendu justice à la science critique qui se révèle dans deux dissertations historiques publiées par Sluse en 1679 et en 1684 (3).

Quant aux lettres écrites par Sluse dans le but d'établir la prééminence de la langue latine sur la langue française, nous

(1) *Philosophical transactions* et *Letter books of the royal sociaty of London*. La dernière lettre citée a été insérée en entier dans le travail de M. Van Hulst.

(2) Accessio ad Stereometriam et mechanicen, auct. Stephano Angelo, p. 217. Cité par M. Van Hulst.

(3) Son livre *De tempore et causà martirii B. Lamberti* est encore aujourd'hui la seule étude sérieuse, après l'article que lui ont consacré les Bollandistes, qui ait été publiée sur ce sujet. Il y réfute l'opinion de Godeau, évêque de Vence qui dans son *Histoire de l'Église* avait cherché à prouver qu'Alpaïde était restée tout-à-fait étrangère au meurtre du saint évêque. Plus tard le P. Ghesquière reprit cette thèse dans une longue dissertation particulièrement dirigée contre l'opuscule de Sluse.

Digitized by Google

n'avons pas été à même de nous les procurer. Mais grâce à quelques notes de M. U. Capitaine, qui en a examiné un exemplaire à la bibliothèque de Ste Geneviève à Paris, nous pouvons au moins donner certaines indications à ce sujet.

Voici, d'après Goujet, à quelle occasion ces lettres furent écrites : « Dans le siècle dernier où notre langue devenue plus » pure, plus exacte, plus élégante, méritait aussi plus d'estime » et qu'on lui fit plus d'accueil, nous avons eu deux auteurs » qui ont entrepris d'en faire connaître les avantages et l'excel- » lence, et leurs ouvrages sur ce sujet seront toujours applau- » dis et recherchés. Le premier de ces écrivains est Louis » le Laboureur, bailli de Montmorency, mort le 21 juin 1679. » Ce savant ayant adressé à M. de Montmort, maître des » Requêtes, une dissertation où il examinait et prouvait les » avantages de la langue française au-dessus de la latine, » René François Gualter ou Walteri, baron de Sluse (1), frère » du cardinal Jean Gualter de Sluse, y fit quelques objections » qu'il envoya à Samuel Sorbière dans deux lettres latines » écrites de Liége le 7 et le 30 novembre. Sorbière en fit » part à le Laboureur qui y répondit. On ne sait si M. Sluse en » fut satisfait; mais en France on applaudit aux bonnes inten- » tions du bailli de Montmorency et on loua beaucoup son » ouvrage. M. le Laboureur, dans la vue de faire connaître tout » ce qu'un homme qui avait beaucoup d'esprit et d'érudition » pouvait objecter contre notre langue et ce que l'on pouvait » lui répondre, traduisit les deux lettres du baron de Sluse et » les publia avec les autres pièces de cette dispute. Ce recueil » parut en 1669 sous le titre d'*Avantages de la langue française*

(1) Goujet se trompe ici. René Franç. Sluse n'a jamais porté le prénom de Gualter ni le titre de baron.

Digitized by Google

» *sur la langue latine*, par M. le Laboureur. Paris, de Luyne, » 1669, in-12° de 359 pages (1). »

Ce fut Sorbière qui édita ce volume et traduisit en français les lettres de Sluse. Il déclare que l'on ne saurait rien voir de plus fort ni de mieux tourné que ce que dit le Laboureur en faveur de la langue française et que l'on ne pourrait rien produire pour la défense de la langue latine où il paraisse plus d'esprit et plus d'érudition que dans les deux lettres de Sluse. Du consentement des deux écrivains, Sorbière choisit le duc de Chevreuse pour arbitre du différent.

Le volume est dédié à ce personnage. Un avis au lecteur raconte de la façon suivante l'origine de la discussion.

« Il y a quelque temps que M. le Laboureur ayant fait part » au public de la première de ces pièces l'impression en fut » aussitôt distribuée. Un de ses amis qui revenait alors d'un long » voyage l'envoya à un homme de qualité (c'est M. de Sluse) » qui lui fit de fortes objections par deux lettres latines aux- » quelles l'auteur fut obligé de répondre. L'ami commun a » souhaité que j'imprimasse en un volume tout ce qui s'était fait » de part et d'autre en cette dispute de peur que si ces pièces » demeuraient dispersées elles ne s'égarassent dans les biblio- » thèques. »

Il dit ensuite en parlant de notre compatriote : « A l'égard de » M. de Sluse, je pense aussi être obligé de vous dire ce que » cet amy commun m'en a appris. C'est un chanoine de l'église » de S. Lambert, la cathédrale de Liége, lequel depuis peu a » publié un excellent ouvrage de géométrie sous le titre de » *Mesolabum*, où il prétend avoir trouvé je ne sais quoy dont

(1) Goujet, Bibliothèque française, Paris, 1741, t. I, p. 9.

Digitized by Google

» les curieux de cette science étoient en peine. Mais ce que ce » grand homme est capable de faire dans les plus hautes ques- » tions de mathématiques qui est de résoudre les plus obscures » difficultés avec une force d'esprit sans égale, il le peut faire » aussi dans les autres disciplines. Rien n'est échappé à sa » vaste littérature. Il possède toutes les langues et tous les » dialectes. Avec ces clefs des sciences, il n'a pas fait comme la » plupart des critiques qui demeurent à l'entrée de la porte » des Muses. »

» On dit qu'il a pénétré dans les lieux les plus reculés de la » théologie, de la jurisprudence et de la philosophie et même » de la médecine, ce qui le rend un des plus grands per- » sonnages de ce siècle. Aussi est-il employé dans le conseil » souverain de S. A. E. Monseigneur l'Archevêque de Cologne » et consulté du public et des particuliers comme l'oracle de » son pays. Mais son intégrité et sa modestie ne le font pas moins » admirer et chérir par ses concitoyens que tout ce que je » viens de vous dire. Au reste j'apprends que l'esprit, le savoir, » l'honneur et la vertu sont les apanages de sa famille, car » tandis que cet homme illustre éclate du côté du septentrion, » M. Jehan Gualteri son frère ne brille pas moins vers le midy, » ayant l'honneur à Rome d'être secrétaire des brefs de Sa » Sainteté et exerçant ce ministère avec une capacité qui n'a » jamais eu de pareille. »

Après l'avis au lecteur vient la première dissertation de le Laboureur adressée à M. de Montmort conseiller du Roi et premier maître des requêtes : elle est datée de Montmorency le 20 juillet 1667 et comprend 87 pages. On y a annexé la traduction d'une lettre de Sluse à Sorbière, en réponse à celle de le Laboureur : cette pièce est datée de Liége, le 6 novembre 1668 ; vient ensuite la seconde dissertation de le Laboureur,

Digitized by Google

envoyée à Sorbière pour servir de réponse à la lettre de Sluse et datée de Montmorency le 29 novembre 1668. Puis une seconde lettre (traduite) de Sluse à Sorbière, (de Liége le même jour). Enfin la troisième dissertation de le Laboureur à Sorbière répondant à la lettre précédente, et datée de Paris, le 3 janvier 1669 (1).

A propos de cette dispute Bayle émet l'opinion suivante : « En latin il n'est rien de plus facile que de chatouiller l'oreille » parcequ'on transpose les paroles comme l'on veut. M. Sluse, » chanoine de Liége et l'un des meilleurs mathématiciens de » l'Europe, n'a pas fait assez valoir cet avantage du latin dans » les lettres qu'il a écrites contre M. le Laboureur au sujet du » livre que ce dernier avait composé des *Avantages de la langue* » *française*. M. Sluse avait pourtant intérêt de relever la langue » latine, tant à cause de lui-même (car il écrit fort agréable- » ment en latin) qu'à cause de M. son frère secrétaire des brefs » du Pape (2). »

Qu'on nous permette encore, pour terminer, de citer deux extraits d'auteurs contemporains qui prouvent l'admiration que l'on professait alors pour cet homme recommandable à tant de titres. Le premier est tiré d'un livre intitulé *Nouvelle pratique d'arithmétique* par E. Mulkeman, Liége 1698, in-8°, dédié à P. L. de Sluse de Bihain, libre baron de S. E. Voici l'éloge qu'il fait de cette famille dans sa dédicace :

« Rome a vu Monseigneur votre frère par la vivacité de son » esprit, par sa dextérité dans les affaires de grandissime

(1) Le texte latin des lettres de Sluse est reproduit à la fin du volume : la première comprend 14 pages et la seconde 12.

(2) Œuvres diverses de Bayle, La Haye, 1727. Préface de la critique du calvinisme de Maimbourg, t. II, p. 6.

Digitized by Google

» importance, par la grandeur de ses vertus et munificence » envers les pauvres, mériter l'éminente dignité du cardinalat. » Pouvait-on voir autrefois un esprit plus illuminé que celui de » Monseigneur votre autre frère, chanoine de Liége et prévôt » d'Hama, la maison duquel estoit comme une université très-» fameuse où tous les arts divins et humains fleurissaient? »

J'emprunte le second passage, à une brochure entièrement composée de vers latins où les tours de force les plus incroyables en fait de versification sont employés à faire l'éloge du cardinal Sluse à propos de sa nomination (1). Dans la dédicace sont énumérées les dignités occupées par les membres de cette famille et il est dit en parlant de notre géomètre :

« Quis valeat unquam sat exaltare germanum fratrem, virum » sæculi sui phoenicem, mundi oraculum, sapientiæ prodigium, » in omni scientiarum genere consummatum, emeritum peril-» lustris capituli leodiensis canonicum ac vice-præpositum, » abbatemque Ammanuensem, stantem ab ordinariis et privatis » consiliis S^{æ} Suæ Celsitudinis Episcopi Leodiensis, quem nobis » non ita pridem præmatura mors invida falce suâ demessuit...»

René Sluse mourut à Liége, le 19 mars 1685. Son testament original daté du 5 août 1684 et conservé aux archives de l'État à Liége, porte entre autres la clause suivante : « Sereniss° principi cardinali Bulloniensi, bibliothecam meam » inferiorem cum omnibus manuscriptis græcis, hebraïcis,

(1) Voici le titre de cette pièce rare qui m'a été obligeamment communiquée par M. Wittert : Carmelo-Parnassus in Xenium oblatus eminent° et reverend° D. Joanni Gualterio Slusio Leodiensi, utriusque signaturæ referendario sub Alexandro VII, brevium officiali sub Clemente IX ac X et Innocentio XI, a secretis brevium ministro, prælatoque domestico nec non S. R. E. cardinali recenter creato sub titulo S. Mariæ de Scala, per P. F. Hermannum à S. Barbara, carmelitam discalceatum leodiensem. Leodii, 1687, in-4° de 50 pages.

Digitized by Google

» arabicis, cumque omnibus instrumentis mathematicis, me-
» daliis, cæterisque ad ipsam pertinentibus, do, lego (1). »

Il nous reste quelques mots à dire des lettres que nous publions ici.

Les originaux sont conservés à la bibliothèque royale de Danemarck, à Copenhague (2), avec 62 autres lettres écrites entre 1640 et 1660 par divers savants entre autres J. Puteanus, le cardinal Barberini, Hermann Canning, Bourdelot, Lindenbrog, etc., à Lambecius, qui résidait tantôt à Hambourg, tantôt à Amsterdam, Toulouse, Rome, Paris, etc. Celles de Sluse sont également adressées à ce savant dont il avait fait la connaissance à Rome, ainsi que nous l'avons dit. Elles ont été copiées par M. Brunn, bibliothécaire de Copenhague, sur la demande de l'honorable M. F.-L. Hoffman de Hambourg, qui les a transmises à M. le professeur A. Le Roy, en exprimant le désir qu'elles fussent publiées à Liége.

Qu'on nous permette d'exprimer ici au nom de l'Institut des remerciments à ces trois savants pour leur intéressante communication.

Ces lettres toutes datées de Liége sont écrites dans les années 1655 et 1661. Depuis son départ de Rome, Sluse avait eu peu de nouvelles de Lambecius. Ayant appris qu'il était fixé à Hambourg, il lui demanda un échange de lettres où ils s'entretinrent principalement de l'objet de leurs études. Elles contien-

(1) Nous y trouvons encore les dispositions suivantes : Domini de la Haxhe lego tabulam ab Enghelberto depictam depositionem D. N. Jesu Christi e cruce representantem — Franç. Galli lego effigies Renati Descartes et Joannis Wallesii — Guil^e Streel tabulam littus maris repræsentantem in Italia depictam, do, lego. — Advocato Oger cognato meo lego tabulam in qua depicta est tentatio D. N. Jesu Christi in deserto.

(2) Det Store Kongl Bibliothek, sous le n° 2134 de l'ancien fond.

Digitized by Google

nent naturellement des détails curieux. En 1662, Lambecius étant allé habiter Vienne, la correspondance cessa. Mais en 1663 le savant Hambourgeois s'excusa publiquement de son silence par une très-longue lettre publiée en tête d'un de ses principaux ouvrages, dans laquelle il raconte à son ami les aventures qui lui sont arrivées depuis un an (1).

(1) Liber primus Commentariorum de augustissima Bibliotheca Cæsarea Vindobonensi sive Wiennensi; Vindobonæ, 1665.

Cette lettre a un rapport trop direct avec notre sujet pour que nous puissions nous dispenser d'en donner ici deux extraits :

Perillustri et reverendissimo viro D. Renato Francisco Slusio, J. U. D. ecclesiæ cathedralis S. Lamberti apud Leodienses canonico, et Serenissimo electori Coloniensi a privato consilio, Petrus Lambecius Hamburgensis, J. U. D. et Sac. Cæs. Maj. consiliarius, Historiographus ac bibliothecarius. S.

Amicitia illa, charissime Slusi, plusquam fraterna, quam duodecim abhinc annis, cum Romæ per biennium mutua familiaritate uteremur, genii potissimum ac studiorum similitudo inter nos conciliavit, sanctissimæ instar legis mihi est, ut, ubicunque sim, absentis tui memoriam jucunda recordatione assidue recolam, et sive lætum quidquam, sive triste mihi accidat, id omne, qualecumque sit, vel augendi gaudii, vel minuendi doloris causa, tecum imprimis communicem. Quare haud injuria mecum expostulare potes, quod jam pridem nihil a me acceperis literarum, cum tamen minime dubium sit, quin aliunde cognoveris varias magnasque rerum mearum vicissitudines interea contigisse. Sed heus! redibis sine controversia mecum in gratiam, si causam mei silentii nimium erga Te amorem fuisse intellexeris. Sciebam nempe quantum me amares, et quam vehementer prosperitas mea curæ Tibi atque cordi esset. Itaque, cum ex improviso inopinatus adversæ fortunæ æstus a patria me abriperet, nec ipse prævidere possem, quorsum incertus tantæ tempestatis impetus esset evasurus, differendum censui tam ingratum nuntium, donec temperatura felicioris eventus acerbitas Tragici principii mitigaretur, et ex doloris ac voluptatis mixtura γλυκύπικρόν τι emergeret. Satisfaciam igitur nunc Tibi tam abunde, ut de prolixitate potius subsecutæ compensationis, quam diuturnitate præteriti silentii conqueraris, ...(p. 1).

Revertor nunc ad iter meum et simul etiam, charissime Slusi, ad Te. Nolim enim existimes, nos tui in tot doctorum virorum conventu oblitos. Certe nisi

Digitized by Google

Il est nécessaire, pour l'intelligence du texte de ces lettres, de retracer en peu de mots les traits principaux de la vie de Pierre Lambecius.

Il naquit à Hambourg, le 13 avril 1628. Après avoir fait quelques études dans sa ville natale, il se rendit en 1645 à Amsterdam et s'y initia dans la science du droit. De là, il se rendit à Paris, puis en 1647 à Rome. Accueilli en cette ville par son oncle Lucas Holstenius, bibliothécaire du Vatican, il ne tarda pas à embrasser secrètement la religion catholique. Il paraît cependant qu'il perdit les bonnes grâces de son oncle et que celui-ci l'accusa même d'avoir détourné des manuscrits. De retour à Hambourg il fut nommé, le 2 décembre 1651, professeur d'histoire au collége de cette ville et le 24 novembre 1659, recteur perpétuel du même établissement.

En 1660, il fit un voyage à Paris et alla recevoir le titre de docteur à Bourges. Il épousa ensuite une dame fort riche, qui n'ayant pas voulu payer les dettes qu'il avait contractées pour l'impression de ses ouvrages, le força de quitter sa patrie le 15 avril 1662. La reine Christine de Suède qui lui portait beaucoup d'intérêt lui ayant fait entrevoir un brillant accueil dans les pays catholiques, il se décida, après un assez long voyage, à aller à Vienne où il obtint la place d'historiographe et de bibliothécaire de l'empereur. Il mourut dans ce poste après avoir publié un grand nombre de travaux, le 4 avril 1680.

Stanislas BORMANS.

modestiæ tuæ parcerem, referrem tibi eximiæ eruditionis tuæ honorificentissimam commemorationem, cum ab aliis multis præclaris viris Florentiæ factam, tum vero imprimis ab insigni mathematico Joanne Alfonso Borello qui discedenti nihi *Euclidem* suum *restitutum* donavit, et a nobilissimo viro Carolo Dato, etc. (p. 37).

Digitized by Google

I.

Vir clarissime.

Jam supra biennium est ex quo nil a te litterarum accepi (1). Itaque causatus primum negotiorum tuorum molem, in eam postmodum opinionem deveneram, ut crederem, te honestis extra Patriam conditionibus evocatum, in interiori Germania sedem fixisse. Romæ enim vel alibi in Italia non esse te, satis perspectum habebam ex iis, quæ ad me singulis pene hebdomadis perscribuntur (2). Nunc vero cum intellexerim te Hamburgi vivere et Historiarum Professoris ac Jurisconsulti dignitatem tueri, temperare mihi non potui, quin aliquid ad te litterarum darem. Impulit me præcipue necessitudinis illius recordatio, quam Romæ contraximus et quam ex animo meo nunquam elabi sinam. Utinam vel hic te Deus aliquis vel me Hamburgi sistat, ut temporis a tuo discessu, utrique vel mihi saltem non ex animi voto transacti (3), alter alteri rationem reddere posset et vicissim exigere. Sed hoc cum hactenus nobis negatum sit et porro negatum iri verear, ad litterarum commercium te voco, quo de tua valetudine, de studiis et rebus aliis pro tua humanitate certiorem me facies, mandabisque si quid in his regionibus mea opera curatum voles. Vale vir clarissime. Leodii, VII kl. quint. ∞ IↃCLV.

Tuus ex asse Renatus Franciscus Slusius.

Viro clarissimo D. Petro Lambecio J. C^to^ et Historiarum Professori. Hamburg.

(1) Il devait y avoir au moins 4 ans que Sluse n'avait plus reçu de nouvelles de Lambecius. Il parait, en effet, encore ignorer jusqu'ici que ce dernier était professeur d'histoire à Hambourg, quoique sa nomination date du 2 décembre 1651 (V. l'introduction).

(2) Sluse recevait presque chaque semaine des lettres de Rome. On sait combien était active la correspondance entre les savants du XVIIe siècle. A cette époque du reste Sluse était déjà chargé des intérêts du Chapitre.

(3) Sluse fait probablement ici allusion à des malheurs de famille; ou peut-être aussi aux difficultés dont il parle dans la lettre suivante.

Digitized by Google

II.

Amice carissime.

Multa mihi ex litteris tuis datis XXVI junii Juliani jucunda acciderunt, sed nil jucundius quam quod perspexerim miram ut fortunarum ita et animorum nostrorum consensionem. Narrabo tibi, Lambeci φίλτατε, ἀνόητος ille, qui sub cura mea erat, cum tu nos reliquisti, incolumitati et fortunis omnibus opera mea restitutus, nihil non egit ut a latere suo amoliretur παραφροσύνης suæ testem. Ac primum specie honoris, quo facilius extruderet; mox ubi excessi, apertis odiis et quo turpitudinem suam velaret, quæsito prætextu, etiam cum discrimine existimationis meæ (1). Et ille quidem hactenus Prælatura auctus est et honoribus supra quam sperari poterat, sed ut scis, sub qualibet larva πίθηκος πίθηκός ἐστι. Itaque Romam cogito meis non illius auspiciis, hæsurus ibi plusculum, si honesti secessus occasio se offerat, sin minus, convasatis libris, quos apud Cincium nostrum deposui, rediturus in Patriam. In iisdem cogitationibus (2) esse te cum videam quid, putas, mihi gratius contingere potest? Nec arbitror avunculum tuum officio suo defuturum, utpote qui tibi litterarum otium nullo negotio procurare possit Vaticanæ bibliothecæ præpositus. Et si maxime desit, persuadere mihi non possum, tibi hac virtute et indole honestam Romæ conditionem defuturam. Itaque tentandum

(1) Dans sa réponse à la lettre de Sluse, Lambecius n'aura pas manqué de lui parler des difficultés qu'il avait avec les autres professeurs de Hambourg dont il n'était pas aimé. Sluse de son côté lui raconte ses chagrins à propos d'un homme ingrat qui cherche à lui nuire. Ce personnage nous est inconnu : c'était en tous cas un dignitaire de l'église de Liége, peut-être le doyen ou le prévôt puisque son influence pouvait s'étendre jusqu'à Rome.

(2) Dégoûtés sans doute des misères qui les entouraient dans leur patrie respective, les deux savants forment le projet d'aller s'établir à Rome et d'y chercher une occupation.

Digitized by Google

utrique censeo cum bono Deo πλοῦν δεύτερον et ea de re judicium tuum expecto. Vale, mi Petre, meque ut facis ama.

Tuus ex animo
Renatus Franciscus Slusius.

Leodii, XVI julii gregoriani ∞ IƆCLV.

III.

Lambeci carissime.

Recuperavi tandem litteras tuas datas XVII julii juliani, ex quibus eo majorem cæpi voluptatem, quo multa in iis præter spem mihi acciderunt. Verebar enim ut a Patria et a Professoria, quam obtines, dignitate tam facile avelli te non sineres. Sed laudo generosum illum impetum et gratulor tibi animum contemptorem vanitatis. Equidem ad me quod attinet, diu est, ex quo Italiam repetere statui, sed hactenus obstitit conatibus meis negotiorum præcipue domesticorum quasi conjurata moles, quæ me mei juris esse non patitur. Imo etiamnum ἐπέχω, an illam ante veris adventum excutere licebit. Accedit quod ita undique Hispano et Gallo milite circumcingimur, ut nusquam liber sit transitus (1). Statueram profecto apud animum meum, si per ingratas illas curas liceret, in Gallias proficisci, aut si transitus illac negaretur, mercatoribus, qui ad nundinas Francofurtenses eunt, comitem me adjungere; sed quid horum futurum sit, adhuc θεῶν ἐν γούνασι κεῖται. Quicquid erit, fies a me certior. Nec arbitror te adeo festinare ut non patiaris hanc moram, quippe quam utrique nostrum conducibilem fore

(1) Le pays était occupé par les troupes du prince de Condé et du duc de Lorraine au moment où se débattait la question de la neutralité du pays de Liége.

Digitized by Google

existimo. Rescribe itaque quid factu opus sit, meque amare perge. Vale; xx aug. gregor. ∞ IƆCLV.

Tuus ex animo
Renatus Franciscus Slusius.

Viro clarissimo D. Petro Lambecio J.-C[ti]
et Historiarum Professori, Hamburg.

IV.

Clarissime Domine.

Quamvis amicitiam quam olim contraximus ex earum numero non esse, quas ἀπροσηγορία dissolvit, non levibus argumentis mihi persuadeam, tamen non siluissem hactenus, si te adhuc Hamburgi agere mihi compertum fuisset (1). Nunc vero cum non modo te Patriam incolere, sed etiam præclaris ingenii tui monumentis illustrare, ex ultimo nundinarum Francofurtensium catalogo didicerim (2), committendum non duxi, quin aliquid ad te litterarum darem; quo et perennantem erga te testarer affectum meum et illam quam semper optavi, consequi autem non potui, tibi contigisse gratularer otii litterarii felicitatem. Amo enim studia, ut nosti, et nunc etiam subcisivis horis ad illa respicio, licet publicis privatisque negotiis distractus; præsertim ex quo Serenissimi Principis mei privato (ut vocant) consilio adscriptus sum. Hoc omnes de profectione Italica cogitationes mihi exemit, quamvis Romæ diem suum obierit avunculus meus, quem mihi non satis æquum fuisse non

(1) Cinq années se sont écoulées entre cette lettre et la précédente et la correspondance paraît avoir cessé pendant cet intervalle. Comment l'idée d'aller s'établir à Rome a-t-elle abandonné les amis? Sluse le dit plus loin en ce qui le concerne, et Lambecius ayant été en 1659 nommé recteur à Hambourg, ne songea plus à quitter sa ville.

(2) Sluse fait allusion au livre que Lambecius avait publié l'année précédente : *Liber I prodromi historiæ literariæ*, Hamburgi, 1659.

Digitized by Google

ignoras. Tuum adhuc sospitem esse suspicor magis quam scio, cum ab eo nihil unquam litterarum acceperim. Neque id mirum, quandoquidem cum illo nunquam tanta mihi familiaritas intercesserit, quæ litterarum commercium mereretur. Sed hæc hactenus. Tu vero si quid hac in civitate curatum velis, in quo operam meam conducibilem fore existimas, eam non tantum libens impendam, sed muneris loco mihi erit, si occasionem suggesseris, qua testari queam, me esse ex animo

Tuum tuique observantissimum
Renatum Franciscum Slusium.

Leodii, xxv maii, gregor. ∞ IϽCLX.

V.

Clarissime et excellentissime Domine.

Non expectas, vir amicissime, ut novum honorem pro amicitiæ nostræ jure tibi gratuler, cum eodem jure illum mihi communem tecum existimem, nec minus gaudeam, quam si ipse adeptus essem (1). Versiculos etiam quos a me flagitas (cum me Musæ minus multo quam olim audiant) negassem si fieri potuisset,

Sed ipsi Dii negare cui nil potuerunt,
Hominem me denegare quis posset pati ?

Accipe itaque ἐπιγραμμάτιον non quale optassem (nec enim mihi ipse satisfeci), sed quale pro temporis angustiis eruere potui. Sententiam sane meam, qua te severos Jurisprudentiæ nostræ mores amoeniori Musarum commercio temperaturum auguror, satis, ut

(1) Cette lettre est adressée à Paris ; Lambecius s'y était rendu de Bourges où il avait été recevoir le grade de docteur le 20 août 1660; il en fit aussitôt part à Sluse en lui demandant une épigramme à cette occasion. Le 24 Sluse lui ré pondait en accompagnant sa lettre d'une épigramme grecque.

Digitized by Google

opinor, expressi, et summa votorum erit, si saltem non displiceat(1). In Italiam scripsi, ut convenerat inter nos, et inscluso σχιδαρίῳ Cencium nostrum rogavi ut τῷ θείῳ epistolam ostenderet, laudibus

(1) Voici cette épigramme, que M. Hoffmann a eu la bonté de me transcrire, d'après un exemplaire conservé sur une feuille in-plano à la bibliothèque du Commerce à Hambourg.

Perillustris et Reverendissimi viri Dni Renati Francisci Slusii juris utriusque doctoris, Ecclesiæ Cathedralis S. Lamberti apud Leodicenses canonici et Serenissimo Electori Coloniensi à Privato consilio, *In Nobilissimum clarissimunque virum Dn. Petrum Lambecium juris utr. Doctorem, Inclyti Gymnasii Hamburgensis Rectorem, et Professorem Historiarum de summis juridicæ facultatis honoribus* optimo jure et legitimo modo in celeberrima Academia Bituricensi die XX. Augusti A. Æ. CHR. CIↃ . IↃC . LX. susceptis

Ἐπιγραμμάτιον.

Πιερίδων φίλον ὄμμα, καὶ ἱστορίης περίπυστον
Κῦδος ῥωμαϊκῆς ἠδὲ καὶ ἑλλαδικῆς,
Λαμβέκιον νομικὴ Θέμις ἥρπασε τήλοθι πάτρης
Καὶ νορθαλβίγγων τῆλ' ἀπὸ συγγενέων.
Πιερίδες δὲ γοῶσιν ὀδυρόμεναι τὸν ἐραστὴν,
Παίγνια Μουσάων ὡς ἐπιλησόμενον.
Ἀλλὰ θεὰς Φοῖβος θαῤῥεῖν ἐκέλευσε, καὶ ὑμῶν
Ἔσσεται, ὥσπερ ἔην, εἶπεν, ὁ Λαμβέκιος.
Πρὶν γὰρ ἀκοινώνητον ἐς ὑμέτερον χόρον ἄξει
Καὶ στήσει Μουσῶν τὴν δεκάτην Θέμιδα.
τῷ πάνυ φίλῳ Ρ. Φ. Σ.

Parisiis,
Typis Clavdii Cramoisy.

CIↃ . IↃC . LX.

Digitized by Google

quas mereris refertam (1): simul etiam monui ut rescriberet, quid ad illa ὁ ἄνθρωπος. Responsum expecto cujus te participem reddam, si me certiorem feceris, quo terrarum meas destinare debeam. Vale ἐν τοῖς φίλοις κατ' ἐξοχὴν φίλε, et me amare perge

Virtuti tuæ addictissimum
Renatum Franciscum Slusium.

Leodii, 24 aug. 1660.
A Monsieur, Monsieur Lambeck, docteur es droits,
chez Messieurs Cramoisy, à Paris.

VI.

Clarissime et excellentissime Domine.

Hoc ipso meridie jucundissimas tuas accepi cum adjuncto Epigrammate, quod placuisse tibi supra meritum est, non supra votum, nihil enim mihi optatius potuit accidere. Maluissem equidem ut tacito nomine aut initialibus tantum litteris, ut adnotaram, expresso, saltem absque titulis illis seu potius phaleris, quæ populo relinquendæ sunt, editum fuisset (2). Sed quoniam tibi aliter visum est et hoc in perenne affectus mei monumentum accepisti, non ægre fero. Σφάλματα tamen typographi in tantillo opere festinantis dissi-

(1) Il faut croire qu'en apprenant à Sluse sa promotion au grade de docteur, Lambecius l'avait en même temps prié d'en informer son oncle Lucas Holstenius (ici ὁ ἄνθρωπος) avec lequel il était en froid. Il tenait à rentrer en grâce auprès de lui parce qu'il s'était ruiné en achats de livres et en impressions d'ouvrages et que son oncle était riche. Sluse lui écrit qu'il a chargé Cencius, un libraire de Rome, de porter sa lettre à Holstenius en le priant de lui faire part de la façon dont ce dernier la recevrait.

(2) La modestie que tous ses contemporains se sont plu à reconnaître dans Sluse éclate encore ici. Mais puisque son nom est inscrit sur son œuvre, il éprouve certain amour propre d'auteur et demande la correction des fautes typographiques qui se sont glissées dans l'impression.

Digitized by Google

mulare non possum linea 1ª περίχυστον pro περίπυστον, 3ª ἤορπασι pro ἤρπασι, quæ rogo ut corrigas antequam in eruditorum manus perveniat, quamquam nullum adeo ἄμυσον fore arbitror, qui in illis typothetæ μετεωρίαν non agnoscat. Si quid Roma accepero te statim certiorem faciam. Vale interim, vir amicissime, meque amare perge

Virtutis tuæ observantissimum
Renatum Franciscum Slusium.

Leodii 10/1 septembris ∞ IↃCLX.

VII.

Clarissime et excellentissime Domine,
Amice carissime.

Magna me molestia liberarunt jucundissimæ tuæ datæ VIII hujus, quam, ut arbitror, jam perspexisti ex iis quæ exeunte anno ad te scripsi. Gratulor itaque tibi felicem reditum in Patriam et quamvis iter pro voto non successerit, tanti tamen est vel aliquali jactura aulicorum fidem expertum esse. Habes hic exemplar literarum Cencii nostri verbotenus descriptum, ex quibus intelliges mentem τῦ θείνος non usque adeo a te alienam quam existimabas, exinde, ut arbitror, quod usus, ætas aliquid adportet novi, aliquid amoveat, nosti cætera. Respondebis fortasse ex eodem comico, simulare saltem esse hominis. Non existimo, et auctor essem (nisi quid tu, docte Trebati, dissentis) ut de rebus tuis per te potius quam per alios certior fieret, ita enim rursus coalescere posset amicitia, quæ nescio quo fato dissoluta est (1). Gratias ago quod Mesolabi mei exemplar ad virum amplissimum in Daniam miseris, quem non mediocriter eruditum ex ejus in musicos veteres notis agnovi (2).

(1) Sluse tâche de rassurer son ami au sujet des dispositions de son oncle (τῦ θείνος et plus loin ὁ θεῖος) à son égard, en s'appuyant sur la lettre de Cencius qui suit la sienne.

(2) Quel est ce savant danois auquel Lambecius a envoyé le *Mesolabum* (la 1re éd., 1659) de Sluse? Sans aucun doute le célèbre Meibomius.

Digitized by Google

Quamvis (quod tibi in aurem dictum sit, nihil enim viri existimationi detractum volo) in mathematicis Scaligero feliciorem non agnoscam. Non quidem ex ejus libro, quem videre hactenus non contigit, sed quod alium errores quibus scatet refellentem legerim. Rem interim mihi gratissimam facies, si tam illius quam Mathematicorum vestrorum de opusculo meo judicium perscripseris. Maxime si quid ipsis reprehensione dignum occurrat, beneficii enim loco ipsorum censuram accipiam. Exspectabo, quoniam pro humanitate tua ita jubes, operum tuorum exemplar, ac simul si per occupationes tuas liceat, auctorum περὶ χημίας syllabum, qui in Bibliotheca tua asservantur. Utinam melioribus auspiciis prodeat in lucem secundus Hamburgensis Historiæ liber (1), quam literariæ primus, ne nobis sæpius illud Catulli exclamandum sit : O sæclum insipiens et inficetum ! Sed maxima Virtuti merces ipsa Virtus est, quæ infra se despicit quidquid populus admiratur; ἀλλὰ φιλοσοφίας ἅλις. Reginam Suecorum Christinam aiunt Hamburgum brevi venturam, qua occasione non dubito a te pro muneris tui ratione salutatum iri (2). Ea de re si quid novi, τῶν ἀμόθεν γε, ut ait Homerus, εἰπὲ καὶ ἡμῖν. Vale vir præstantissime meque ut facis ama

Tuum ex animo tui que observantissimum

Renatum Franciscum Slusium.

Leodii XVII anni gregoriani ∞ IↃCLXI.

(1) Sluse parle du principal ouvrage de Lambecius dont la 1re partie avait paru en 1652 sous le titre de : *Origines Hamburgenses... ab urbe condita 808-1225 cum collectione variorum diplomatum*, etc. La seconde partie allait paraître et Sluse fait des vœux pour son succès. Le titre fut : *Rerum Hamburgensium liber I*, etc. Hamburgi 1661, *cum variis antiquis monumentis æri incisis.*

(2) La reine de Suède avait une grande amitié pour Lambecius ; elle était elle-même fort instruite et protégeait les savants. Vers cette époque elle fit un court séjour à Hambourg et alla encore voir Lambecius la veille du jour où celui-ci quitta sa patrie par suite de difficultés avec sa femme.

Digitized by Google

Estratto d'una lettera del Signore Cenci.

Roma 18 septembris 1660.

Subito ricevuta la grat^{ma} sua Domenica doppo pranso 12 del presente andai a S. Pietro per fare riverenza a monsignore Holstenio si come feci doppo il vespro in Sagrestia con ogni comodita. Lo rivery da parte di VS mio signore significandoli tutto cio ch'ella mi significara nella sua, di poi facendoli leggere la sua medesima lettera. Non potrebbe credere VS quanto gusto hebbe Monsignore in sentire la mia imbasciata e con quanto gusto ed attentione de verbo ad verbum lesse tutta quella lettera. Ma quello che e da notarsi in questo particolare si e che Monsignore sapeva meglio tutto quello che s'apparteneva al signore Pietro Lambecio suo nipote che non lo sapevo io medesimo che li dovevo narrare, a segno che m'indovinava et preveniva tutto cio che li dicevo. Era informatissimo di tutte le cose date in stampa da lui, d'essere stato creato Rettore perpetuo dello studio d'Amburgo sua Patria, d'essere professore d'Historia nel medesimo et in particolare d'essere partito del Paese et passato in Francia, non sapeva pero che fosse passato per Liegi, che fosse trattenuto da VS qualche giorno di che hebbe contento straordinario (1). Mi soggiunse che il signore Pietro passava in Francia a fine di pigliare in Pariggi il grado o la laurea del Dottorato per potere in questa maniera precedere agli altri del suo Paese, essendo quella di Pariggi molto piu stimata cospicua. E diceva che il signore Pietro faceva questo perche haveva grandissimo spirito e sin da fanciullo l'aveva incontrato tale e questo lo replico piu di quattro volte, aggiungendo che intendeva lingua greca et altre prerogative, de quali tutte io li disse essere bene informato per quel poco tempo che io hebbi occasione di servire al signore Pietro, quando fu in Roma dieci o undici anni sono con l'introduttione di VS.

(1) Cette lettre de Cencius nous apprend que Lambecius avant de se rendre en France était venu voir à Liége son ami Sluse qui lui avait offert une amicale hospitalité.

Digitized by Google

Disse ancora che della laurea del Dottorato gia preso ne sarebbe al certo stato avisato da varii vescovi o arcivescovi di Francia li quali si trovavano alla corte in Pariggi e con iquali lui teneva continua corrispondenza. Questo quanto al signore Pietro. Entro poi nella persona di VS non potendosi satiare di lodarla.

VIII.

Excellentissime et clarissime Domine, amice carissime.

Accipe aliud Cencianarum literarum exemplar cui Mercurium mage propitium opto, quam prius expertum est (1). Scripseram in literis quæ perierunt, consultum mihi videri ut rerum tuarum ὁ θεῖος a te potius quam ab aliis notitiam acciperet; hoc enim modo fatalem illam rixam facillime componi posse. Gratias egeram quod Mesolabi mei exemplar ad virum eruditum in Daniam misisses, cujus opera quidem geometrica non vidi, sed quem in illis non satis felicem ex aliorum reprehensionibus agnovi. Petieram etiam ut tam illius quam Mathematicorum vestrorum de libello meo judicium ad me transmitteres; maxime si quid vestra censura dignum occurreret, quam gratissimo semper animo excipiam. Et simul etiam rogaram ut cum operum tuorum exemplari, quod mihi humanissime obtuleras, librorum chemicorum qui apud te sunt, catalogum transmitteres. Hæc est summa eorum quæ prioribus literis continebantur. Eadem nunc a te peto (quod tamen tuo commodo fiat) et operam meam si quid vel hic vel Romæ res tuas promovere possit, tibi ex vetere formula, do, dico, addico. Plura non addam, scire enim te arbitror, quam sim et esse porro velim,

Vir πάνυ φίλτατε,
Tuus ex animo
Renatus Franciscus Slusius.

Leodii VIII^a febr. gregor. ∞ IↃCLXI.

(1) Sluse croyant la lettre précédente et l'extrait de celle de Cencius égarés avant d'être parvenus à Lambecius, envoie à ce dernier une nouvelle copie de la lettre de Cencius et résume la sienne.

Digitized by Google

IX.

Excellentissime et Clarissime Domine,
Amice Carissime.

Ternas jam ad te scripsi datas 24 jan^{rii} 3^{a} et 4to hujus nec satis mirari possum, me nihil a te responsi accipere, cum in primis ac postremis exemplar literarum Cencii nostri incluserim (1). Vereor itaque ne in itinere perierint, jactura non magna, ut intelliges ex epistola quam heri Roma accepi et quæ me mirum in modum afflixit. Scribitur ad me avunculum tuum secunda hujus circa vesperam mortalitatem explevisse, hærede instituto cardinale Barberino (2), relictis etiam serenissimæ Suecorum Reginæ codicibus aliquot manuscriptis, quos, si ita videretur, publici juris faceret. Nisi mihi multis experimentis perspecta foret animi tui constantia, vererer ne hic casus tam inopinatus omnino te dejiceret : ita rationes omnes nostras conturbavit. Sed novi quam soleas mortalitatis nostræ vices oculo irretorto intueri nec perturbari iis quæ vitare potestatis nostræ non est. Virtute itaque tua te involve. Lambeci carissime, et fer, ut soles, fortiter hunc casum meque perenni et sincero affectu crede

Tuum tuique observantissimum
Renatum Franciscum Slusium.

Leodii xxv febr. gregor. ∞ IϽCLXI.
Hamburgum.

(1) Cette lettre fait supposer que les précédentes étaient parvenues à leur adresse, mais que Lambecius n'y avait pas répondu. Leur présence dans cette collection semble du reste le prouver. Sluse les croyant perdues dit qu'il n'y a pas grand dommage puisqu'elles avaient pour but de rassurer Lambecius à l'égard des dispositions de son oncle, et que par la présente il lui apprend la mort de ce même oncle.

(2) Le cardinal Barberini héritier de L. Holstenius lui fit élever un superbe monument dans l'église germanique à Rome. Le dessin de cette tombe avec l'épitaphe qui l'accompagne se trouve dans le *Liber primus Commentariorum de August. Bibliotheca Vindobonensi* de Lambecius, édit. de 1726.

Digitized by Google

X.

Excellentissime et Clarissime Domine,
Amice carissime.

Quos ad me dederas 16 febr. bona fide tabellarius reddidit, sed responsum hactenus distuli quod expectarem, ut jusseras, librorum περὶ χημίας syllabum, cum ecce alias 9/19 hujus datas nudius tertius accepi. Fateor errasse me quod egere Te consolatione crediderim : ignorabam enim quibus officiis demereri virum, et ferocientis impotentiam lenire tentasses. Sed quoniam implacabilem semper ac terribilem se præbuit, ἄκλαυστον eum manere æquum censeo, tibique accedo. Valeat itaque cum opibus et Bibliotheca illa ingenti, quam si quid aliud, ad Te pervenire optassem : et non sine spe successus, quamvis aliter tibi videatur, si vita superfuisset, omnibus modis conatus essem. Sed hæc hactenus. Petieram a te nuper ut quid de Mesolabo meo geometræ vestri existimarent, me certiorem faceres; concede igitur hoc mihi, maxime si quid in eo desiderent; ipsis enim quantum per occupationes licebit, me facturum satis sincere polliceor. Serenissimam Christinam etiam ad vos venturam inaudiveram, sed nunc adhuc in Suecia morari intelligo. Si quid interim hac de re vel similibus occurrat, fac quæso me participem et maximopere obligabis,

Excellentissime et clarissime Domine,
Tuum tuique observantissimum
Renatum Franciscum Slusium.

Leodii 19/29 martii ∞ IϽCLXI.
Hamburgum.

XI.

Excellentissime et Clarissime Domine,
Amice carissime.

Diu est ex quo nihil a te litterarum accepi, nec in silentii tui

caussas curiosius inquiro, securus de tuo in me affectu, sed nolui occasionem, quamvis leviculam, omittere ad te scribendi, quæ ex Sarravii Epistolis nihil tale cogitanti sese obtulit. Volui enim te certiorem facere, rediisse illas ad me quasi postliminio postquam a te jam ab aliquot mensibus, ut existimo, jactura non magna abscesserunt. Nuper ex Patriciis nostris unus Parisiis redux, ad idem, quo tu ut arbitror usus es, hospitium Sedani divertit, ibique librum ex inscriptione nominis mei agnitum ab hospite non invito recepit meæque bibliothecæ restituit. Erit itaque mihi eo nomine commendatissimus, quod aliquando tuus fuerit, nisi fortasse cupias eum tibi remitti; enitar enim, si vel minimo ejus desiderio tenearis, ut prima occasione ad te perferatur.

Quale Κειμήλιον lateat in schedis quas avunculus tuus serenissimæ Suecorum reginæ legavit, scire averem et an non hæc tui quoque notitiam habeat, saltem ex libris, quos jam publici juris fecisti. Vellem enim omnibus et principibus maxime, æque ac mihi perspectam esse animi tui virtutem. Vale vir amicissime meque amare porro perge

Tui observantissinum
Renatum Franciscum Slusium.

Leodii XXIX Maii juliani ∞ IϽCLXI.
Hamburgum.

XII.

Clarissime et excellentissime Domine, amice carissime.

Dolui summopere occasione tam tristi interceptum fuisse commercium nostrum literarium. Dolui, inquam, tui qui talem fratrem (1)

(1) Jean, frère aîné de Pierre Lambecius, reçut le 10 janvier 1660 à Padoue le grade de docteur en philosophie et en médécine et mourut à Hambourg, le 4 mai 1661 (*Wilken's Leben des Petrus Lambecius*, p. 110).

Digitized by Google

amiseris et illius causa, qui in juventutis flore præter alias dotes quas possedit, etiam medicinæ Doctor decessit : præclaro documento ne quis arti nimium confidat vel ætati.

Ἔμπης ὄλβιος οὗτος, ὃς ἐν νεότητι μαρανθεὶς
Ἔκφυγε τὴν βιότου θᾶσσον ἀλιτροσύνην.

Rediret ad te ὁ δραπέτης (1) tuus cum hoc tabellario, nisi veritus essem, ne nimis illius peram oneraret; majoris enim visus est molis, quam ut in Epistolæ modum compingi se pateretur. Veniet autem cum ipsi viam ostenderis, quam tuto sequi possit; arbitror enim apud vos esse, qui ex hac patria (parte?) merces ac similia advehi curent. Illorum uni tradetur statim ac monueris, cujus fidem et amicitiam perspectam habeas. De itinere Romano quid dicam (2)? nosti enim aulæ mores et quid in illa viro litterato præsertim extraneo sperandum sit. Satis autem mirari non possum quod, si Romam cogitas, Serenissimam Reginam, etiam quæsita occasione, non salutaveris ! Quam enim meliorem nancisci posses eo proficiscendi? Maxime cum iis artibus instructus sis, quibus impense delectatur. Nec quidquam me movent quos avunculus de te forsitam habuit, sermones; eorum enim malignitatem facile tua præsentia dissipabis. Si quid interim vel consilio vel opera juvare possim, me totum tibi offero, eo affectu quo fui hactenus et esse porro pergam

Clarissimo et excellentissimo nomini tuo
addictissimus,
Renatus Franciscus Slusius.

Leodii VIII julii gregoriani ∞ IϽCLXI.
Hamburgum.

(1) Le livre que Lambecius avait oublié dans une auberge à Sédan et auquel Sluse fait allusion dans la lettre qui précède.

(2) Lambecius ayant contracté beaucoup de dettes à Hambourg et ayant fait un mariage malheureux (V. l'introduction), avait de nouveau formé le projet de quitter sa patrie et de chercher fortune à Rome. Avant d'exécuter son dessein il avait vraisemblablement demandé conseil à Sluse. (Voir la lettre XIII.)

Digitized by Google

XIII.

Clarissime et Excellentissime Domine,
Amice carissime.

Litterarum commercium nec a te excipio (exigo?) cum occupationes tuas sciam, neque etiam negligentiæ nomine accusari metuo cum meas non ignores, præsertim cum amicitia nostra solidiore fundamento nitatur quam ut eam opus sit hoc tibicine fulciri. Officii tamen mei esse duxi hoc anni novi principio, eum Tibi faustum ac felicem apprecari, neque hunc tantum, sed longam etiam aliorum pari felicitate succedentium seriem, quam bono publico, ut facis, impendere valeas. Nundinæ Francofurtenses ultimæ, quarum catalogum habui, nihil a te recenter editum prætulerunt. Pollicitus tamen fueras alteram Hamburgensis Historiæ partem et alia quæ avide expectabam. Facies igitur cum tibi commodum erit, me certiorem, quid studiis tuis remoram injecerit et an iter Romanum adhuc in animo habeas, de quo meam tibi sententiam candide καὶ φιλίως aperueram, sed quid statueris, hactenus non significasti (1). Interim

(1) Au moment où Lambecius recevait ces dernières lettres de Sluse, il se trouvait dans une position fort critique; obligé de quitter Hambourg, il ne savait où aller chercher un emploi. C'est sans doute pour ce motif qu'il ne répondait plus à son ami. Celui-ci de son côté doit encore lui avoir envoyé au moins deux lettres datées des 7 et 8 janvier 1662. En effet, lorsque Lambecius, établi à Vienne, adressa à Sluse la longue lettre dont nous avons parlé dans l'introduction, il cite ces deux dernières et reproduit deux épigrammes que son ami lui avait adressées. Les voici :

Perfugium Musis, quo non præstantius ullum
Sol oriens terris, sol videt occiduus,
Lambecium, Regina, meum quæ sortis iniquæ
Casibus, et tristi subtrahis invidiæ,
Ecce tuas docto jam promet pectore laudes,
Praemia virtutis qualiacunque Tuæ;

Digitized by Google

ubicunque terrarum erimus ambo, non desinam Te eodem semper affectu prosequi, et si quæ dabitur occasio opere testari, esse me ex animo

Tuum tuique observantissimum
Renatum Franciscum Slusium.

Leodii III kl. X[bris] anni gregor. ∞ IↃCLXI.
Hamburgum.

Illa quidem superat quidquid sublime vocamus,
Atque sibi pretium dicere sola potest;
Sed tamen hic reddet mortales qualia possunt
Præmia. Sic Superis thura minuta damus.

—

Χαῖρέ μοι, ὦ Δέσποινα, τεὸν κλέος ὔποτ' ἐλεῖται,
Σῆς ἀρετῆς γὰρ ἔχεις μάρτυρα Λαμβέκιον.

Digitized by Google

LE

LIBER CARTARUM ECCLESIE LEODIENSIS.

NOTICE SUR CE CARTULAIRE.

Dans le moyen-âge, on donnait généralement le nom de *charte*, en latin *carta* (papier, parchemin), à tout écrit, privé ou public, formant titre d'un droit ou d'une possession.

Toutes les corporations religieuses avaient leurs chartes, fondement de leurs richesses et de leurs privilèges. Elles étaient intéressées, on le comprend, à les conserver avec un soin extrême.

§ 1.

L'Église de Liège avait des chartes très anciennes et d'une

Digitized by Google

grande importance. Les principales émanaient des rois francs mérovingiens et carolingiens (1).

Au printemps de l'année 882, les Normands envahirent le pays. Ils s'emparèrent de la cité de Liège (2). Après l'avoir livrée au pillage, ils mirent le feu aux principaux édifices (3). Le monastère de S[t]-Lambert fut presque entièrement consumé (4),

(1) Parmi ces documents anciens, il y avait, paraît-il, une charte d'immunité de Chlovis, roi des Francs (de l'an 693?). Le chanoine Nicolas en parlait, en 1120, comme s'il en avait une copie sous les yeux, et il assure que l'original se trouvait dans le chartrier de S[t]-Lambert : *Quod privilegium usque hodie apud nos conservari non dubium est.* (Dans le *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. I, p. 380.) Ce rescrit ne pouvait plus exister en 1120: comme tant d'autres, il avait dû être anéanti en 882. Ce qui le fait croire, c'est qu'aucun diplôme du dixième et du onzième siècles ne le confirme ni n'en fait la moindre mention.

(2) *Nordmanni... Leodium civitatem, Trajectum castrum, Tungrensem urbem, incendio cremant*, écrit un contemporain, Réginon, abbé de Prüm. (Dans le *Monumenta Germaniae historica*, t. I, p. 593.)

(3) *Normanni Leodium violenter irruperunt, et municipiis effractis atque cumbustis, civibus etiam immoderata caede fusis, et substantiis eorum sublatis*, etc. (Gilles d'Orval, dans le *Gesta Pontificum Leodiensium*, t. I, p. 123.)

(4) *Normanni... incensas haberent, et monasterium sancti Landberti in Leudico.* (Hincmari Remensis *Annales*, dans le *Monum. Germaniae histor.*, t. I, p. 514.)

Depuis l'an 709, des chanoines réguliers desservaient l'église S[t]-Lambert, et c'est pour cette raison qu'elle était appelée *monastère*. On la désignait déjà ainsi vers 715, car des Écossais, qui venaient en pèlerinage à cette église, s'écrièrent en débouchant de la vieille chaussée de Tongres : « Nous voici enfin au terme de notre voyage, voilà Liège, voilà le monastère S[t]-Lambert! » *Cumque jam pervenissent ad descendum montis,... et videntes civitatem monasteriumque sancti Lamberti martyris, clamaverunt ad alterutrum : Ecce Leodium, ecce monasterium sancti Lamberti, ecce prosperum fecit Dominus iter nostrum!* (*Vita sanctae Odae*, dans l'*Acta Sanctorum Belgii*, t. VI, p. 624.)

Digitized by Google

et toutes ses chartes, sans aucune exception, furent détruites (1).

L'Église de Liège se vit ainsi privée des titres originaux qui lui assuraient la possession de ses biens et de ses immunités. Elle sut pallier, en partie, les fâcheuses conséquences de cette perte. En 980 d'abord, et postérieurement, elle obtint des empereurs d'Allemagne des diplômes qui confirmaient, dans tout leur contenu, les chartes octroyées par les rois francs carolingiens, Pepin le Bref, Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire et Charles le Chauve (2).

(1) Des manuscrits et des actes antérieurs à cette néfaste année, il ne resta rien. *Nulla supersunt hodie publicae fidei monumenta*, dit Fisen, *Historia Ecclesiae Leodiensis*, t. I, p. 119. C'est ce qui fait que pour les époques antiques de notre histoire on ne possède point de matériaux, *deficiente materiâ et fortè archivis Ecclesiae Sancti Lamberti Normannorum persequutione deperditis*, remarque également Chapeauville, *Gesta Pontif. Leod.*, *Praefatio*, t. I, p. 3.

Rien donc de moins authentique que les trois diplômes antérieurs à 882, qui doivent avoir été accordés à l'Église de Liège, le premier en 827, le deuxième en 832, le troisième en 841. Cela est si vrai, que l'original du premier, qui se conserve aux archives de la province, est une contrefaçon inintelligente des rescrits de Louis le Débonnaire. — Ces trois pièces ont dû être fabriquées, sans doute à l'occasion d'un procès, avant 1185, car on les trouve dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, nos 29, 136 et 30. Chapeauville a publié les deux premières dans le *Gesta Pontif. Leod.*, t. I, p. 147 et 154.

(2) Dans le diplôme de 980, le jeune Otton II a la bienveillance de déclarer qu'il a vu les chartes des rois francs carolingiens, et que son père les avait déjà confirmées, ce dont on ne voit nulle mention dans l'histoire. *Quod venerabilis episcopus Leodicensium Notkerus precepta quedam nostris obtulit obtutibus, que ab antecessoribus nostris Pipino, Karolo, Luduico, Lothario et item Karolo regibus Francorum collata erant ecclesie sancte Marie et sancti Lamberti, et insuper a patre nostro Ottone imperatore confirmata, super universas possessiones ejusdem matris ecclesie*, etc. (Dans

Digitized by Google

Les archives de l'Église de Liège étaient conservées à la cathédrale. En 1185, le dimanche 28 avril, un incendie détruisit ce vaste édifice. La librairie et le chartrier eurent beaucoup à souffrir de ce désastre : l'un et l'autre furent, en quelque sorte, anéantis (1).

le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, n° 24, et, assez incorrectement, dans le *Gesta Pontif. Leod.*, t. I, p. 209.) La même confirmation, conçue dans les mêmes termes, reparaît dans des diplômes de 1006, 1070 et 1155.

On ne perdit jamais la mémoire des diplômes de Charlemagne, par lesquels il concédait des libertés à la cité de Liège et des immunités à l'église St-Lambert. Toutes les chroniques en ravivent à l'envi le souvenir. *Carolus multis privilegiis Ecclesiam et Patriam Leodiensem nobilitavit ac liberam reddidit.* (*Vetus catalogus Episcoporum leodiensium*, ms. de la Bibliothèque de l'Université, n° 39, fol. 138, etc.) Gilles d'Orval, qui florissait vers 1225, se garde bien de dire que les chartes du grand roi sont détruites, car il écrit: *Sicut testantur privilegia a rege Carolo collata.* (Dans le *Gesta Pontif. Leod.*, t. I, p. 149.) Au XVIIe siècle encore, on se plaisait à croire que le chartrier de St-Lambert récelait le diplôme par lequel Charles avait « accordé des Franchises et des Priviléges aux Bourgeois de Liege, » comme s'exprime Bouille, *Histoire du Pays de Liege*, t. I, p. 44. Ainsi, on lit dans *Les Eburons Liegeois*, qui furent publiés en 1678 : « Et le roy » Charles en donna lettres scellées d'or, lesquelles l'Église de Liege doit » encore aujourd'hui guarder. » Cette dernière particularité, que le diplôme était *scellé d'or*, est à relever, car elle complète la tradition. Charlemagne, en effet, a fait suspendre un sceau d'or à ses plus importants diplômes. *Carolus Magnus, aut primus, aut certè inter primos Imperatores ac Reges, aureum sigillum aliquando adhibuit*, dit Mabillon, *De Re Diplomaticâ*, p. 155. *Voir* aussi Heumann, *Commentarii de Re Diplomaticâ Imperatorum germanicorum*, t. I, p. 126.

(1) *Irreparabili damno bibliothecam libris optimis instructissimam, ipsumque adeò sancti Lamberti tabularium flamma consumpsit.* (Fisen, (*Historia Ecclesiae Leodiensis*, t. 1, p. 253.) *Vetustique codices periêre.* (Foullon, *Historia Leodiensis*, t. I, p. 283.) Si la librairie fut consumée, c'est qu'elle se trouvait probablement, comme dans tous les monastères,

Digitized by Google

Le Chapitre songea sérieusement alors à mettre à l'abri de nouvelles catastrophes les titres de son église. Le petit nombre qu'il en put recueillir fut transcrit, sous une surveillance rigoureuse, dans un registre particulier. Ces copies devaient faire foi comme les chartes originales, lorsque celles-ci ne pourraient être représentées (1).

Telle fut l'origine du recueil authentique si fameux parmi nous sous le nom de *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*.

à côté de la chambre (*scriptorium*) des copistes : or celle-ci, en 1116, était dans le cloître attenant à l'église. (*Gesta Pontif. Leod.*, t. II, p. 49.)

Réussit-on à sauver quelques livres de cette riche librairie? Nous en doutons presque, et voici pourquoi. Peu de temps après 1185, on reconstitua une librairie, et l'on y replaca un nouveau *Martirologium venerabilis Bede presbiteri ad usum Ecclesie Leodiensis* et un *Liber commemorationum fratrum et omnium fidelium defunctorum Ecclesie Leodiensis*. Nous possédons ces deux vénérables in-folio. Dans l'un et l'autre, rien n'est rare comme les remarques historiques touchant des faits antérieurs à 1185, et relatifs à l'Église de Liège : ce qui fait supposer que ces maigres annotations auront été colligées à grand'peine dans les manuscrits des autres églises.

(1) « Et les chanoines furent tous espouventés (de l'incendie), et plainerent fort leurs livres quils avoyent en grande abondance. Et ne demoura » point une seulle lettre des franchises ou des libertés, et pareillement » touttes les lettres de leurs biens et possessions, exceptees aucunes, » desquelles on recouvra la copie de pluseurs grands seigneurs, et en » firent un livre quils appellerent le *Livre aux chartres*. Et sy devez sçavoir » que touttes les acquestes estoyent faictes par lettres et chirographes des » deux parties, où ils reprindrent les coppies à leurs voluntez et en partie, » car ils ne les sceurent touttes recouvrer, et du depuis les firent approuver » du pape et de lempereur. » (*Chroniques de Liège*, à la Bibliothèque de l'Université, n° 464, t. I, fol. 295.)

« Les Chanoines de St-Lambert, après avoir fait toute la diligence possible pour reparer la perte de leurs lettres et de leurs chartes, en recouvrèrent enfin une partie par les secours de quelques seigneurs du pays. » On les redigea en un livre, dit le *Livre aux chartes*, et ensuite ils le » firent approuver par le Pape et par l'Empereur. » (Bouille, *Histoire du Pays de Liege*, t. I, p. 186.)

Digitized by Google

§ 2.

Pour la clarté de ce qui va suivre, il importe de remarquer que l'Église de Liège possédait deux recueils de chartes.

Le premier, consistant en un volume in-folio, était intitulé *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis;* le second, en six volumes également in-folio, était connu sous le titre de *Libri Chartarum Ecclesiae Leodiensis.*

Voici l'historique de ces deux recueils.

Le *Liber Cartarum*, on l'a vu, fut entrepris en 1185.

On ne se borna pas à y transcrire les documents antérieurs à cette date : on y enregistra, à mesure qu'ils étaient publiés, les nouveaux actes importants qui concernaient l'Église de Liège.

L'intérêt qu'on eut à conserver en bon état ce volume, en fit entreprendre, vers 1330, une copie sur un grand registre de parchemin; puis, vu l'abondance toujours croissante des pièces, on donna successivement à ce registre une suite d'autres registres tout semblables. On en compta bientôt *cinq*, auxquels on ajouta, au XVI[e] siècle, un registre supplémentaire : celui-ci porta le titre de *Liber supernumerarius* (1).

(1) On trouve aux Archives de la province un grand nombre de chartes au dorso desquelles on lit : *Registratum in Libro supernumerario.* C'était sous ce titre que l'on désignait vulgairement le *liber sextus Chartarum.* Selon notre laborieux archiviste, M. Schoondbroodt, ce livre supplémentaire contenait au delà de quatre cents documents : il fonde son opinion sur un recès capitulaire de la cathédrale, dans lequel on mentionne une charte transcrite sous le n° 407 dans le *Liber supernumerarius.* (*Voir* son *Inventaire analytique et chronologique des Chartes du Chapitre de St-Lambert*, p. IX.)

Digitized by Google

C'étaient ces *six* registres que l'on appelait les *Libri Chartarum Ecclesiae Leodiensis*.

Un nombre considérable de documents y avaient été transcrits. D'après la table analytique qu'en dressa, vers 1690, un amateur de nos antiquités (1), le

Liber primus	contenait	766	documents;	
Le *liber secundus*	»	286	»	
Le *liber tertius*	»	319	»	
Le *liber quartus*	»	213	»	
Le *liber quintus*	»	60	»	
Et le *liber supernumerarius*		450	»	environ.
	Total	2094		

Ces six volumes contenaient ainsi la copie authentique de près de deux mille cent actes publics, dont le plus ancien remontait à l'an 827, et le plus récent à 1673. Une centaine de pièces seulement appartenaient aux XVI[e] et XVII[e] siècles.

Ils constituaient le recueil le plus complet de sources concernant le pays de Liège. Diplômes, bulles, paix, statuts, records, mandements, en un mot les documents indispensables à l'étude de l'histoire des faits, des institutions, des mœurs et même de la langue, tout s'y trouvait réuni.

Chose triste à dire, pourtant, ces volumes si curieux, mine inépuisable de matériaux historiques de tous les genres, restèrent constamment fermés à nos érudits. A l'exception de Chapeauville, qui, en sa qualité de chanoine-tréfoncier et de grand-vicaire, put les feuilleter à son aise, aucun de nos

(1) Cette table analytique, in-folio, fait partie des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université (n° 667).

Digitized by Google

historiens ne s'y réfère, parce qu'il ne fut donné à aucun d'eux de les voir (1).

Les *Libri Chartarum* étaient, en quelque sorte, le code officiel du pays. Le *liber primus* servait tout particulièrement aux cérémonies d'inauguration pour la prestation du serment. Sur le plat de ce volume, on avait fixé un crucifix, que les princes-évêques avaient coutume de baiser en cette solennité (2).

Ces livres si célèbres étaient déposés dans un souterrain ménagé sous le Vieux-Chœur de la cathédrale. On conservait aussi dans ce caveau les chartes originales : elles étaient soigneusement serrées dans des armoires divisées en tiroirs *(capsae)* numérotés et étiquetés. Le Coste et deux chanoines-tréfonciers étaient commis à la garde de ce dépôt (3). A leur entrée en

(1) Hocsem, chanoine-tréfoncier comme Chapeauville, et qui florissait en 1320, avait consulté le *Liber Cartarum* pour rédiger son *Chronicon Leodiense*. Il l'allègue maintes fois : *Sicut hoc patet in Libro Chartarum Ecclesiae nostrae*. (Dans le *Gesta Pontif. Leod.*, t. II, p. 274, 280, 337, etc.)

(2) Au XVe siècle, c'était sur le *liber primus* que le prince-évêque prêtait serment ; la formule de ce serment y était même transcrite. C'est ce qu'on lit dans le procès-verbal de la joyeuse-entrée de Louis de Bourbon, laquelle eut lieu le 13 juillet 1456. Voici un extrait de cette pièce : ...*Accessit (dominus Electus) summum altare... et tapeto ante illud strato, ibique* primus liber Cartarum *fuit positus super illud*, *in quo juramentum praestari solitum per episcopos et electos leodienses in eorum introïtu est conscriptum*. (Dans les *Documents relatifs aux troubles du pays de Liège sous le prince-évêque Louis de Bourbon*, p. 419.)

(3) Cet état de choses fut admis en 1250 par le légat du pape : *Ad custodiam autem tam privilegiorum quam cartarum, sive tangant episcopum solum, seu capitulum, sive utrosque, tam custos ecclesie, quam duo canonici honesti, ad hoc a capitulo deputati, diligenter intendant. (Statuta domini Petri Albanensis episcopi, apostolice sedis legati, super diversis ordinationibus ecclesie leodiensis,* dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, n° 415. On en trouve un texte assez fautif dans l'*Amplissima Collectio*, t. VIII, p. 1481.) On recommandait tout particulièrement à ces gardiens de ne

Digitized by Google

fonctions, ils juraient de veiller loyalement à sa conservation, et de ne jamais délivrer la copie d'aucun titre sans un ordre exprès du Chapitre cathédral (1).

En 1794, les *Libri Chartarum* disparurent de leur cache souterraine, et aujourd'hui encore on ignore absolument ce qu'ils sont devenus.

§ 3.

En 1851, un vieux manuscrit en parchemin fut trouvé en Hesbaye, dans un grenier, où il gisait probablement depuis de longues années, et vendu à Liège. Nous eûmes la bonne fortune de le voir et d'en devenir le possesseur.

Ce vieux manuscrit, c'était le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, le recueil commencé en 1185.

Quoique le premier registre des *Libri Chartarum* en dût être la reproduction exacte, la copie différait de l'original en bien des choses.

Pour s'en convaincre, il suffit d'examiner, dans l'un et dans l'autre, les derniers feuillets.

point laisser pourrir les chartes, et de les manier avec précaution, afin de ne point briser les sceaux : *Proviso tamen, quod in locis talibus conserventur, quod nec confringantur sigilla, nec carte per injuriam putrefiant.*

(1) *Qui jurabunt ea servare fideliter, et quod inde facient copiam capitulo, de hiis que tangent capitulum, et episcopo de hiis que tangent episcopum, cum opus fuerit, bona fide, et hoc de scientia capituli semper fiet. (Statuta domini Petri Albanensis episcopi*, art. XXX, *ibid.)* C'est conformément à ces statuts, que les gardiens des chartes prêtaient le serment suivant : « Li » chanones à cuy le warde des previleges et des carthes est comise jureront » selonc la dite constitution que ilz les warderont bien et loialment à » leur povoir sans fraude et sans boisdie, et que ilz en feront copie à mon» sieur de Liege quant temps serat, par le volenteit et consentement de » Capitle. » (Dans le *Pâwilhâr.)*

Digitized by Google

Dans le *liber primus*, le document numéroté 756 manque : *Hic numero vacat*, tandis qu'il est transcrit dans le *Liber Cartarum;* — dans celui-ci on ne trouve que sept cent soixante-trois documents, et il y en a sept cent soixante-six dans le *liber primus;* — le *Liber Cartarum* a 428 feuillets, tandis que le *liber primus* n'en compte que 391, lesquels sont clos par ces mots : *Finis primi libri Chartarum*.

Le *Liber Cartarum* (cela est visible à chaque page) est donc bien le manuscrit autographe : en d'autres termes, il est le volume princeps, celui dont la rédaction a été entreprise en 1185, et qui devait, à lui seul, d'après les prévisions du Chapitre cathédral, constituer le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis* (1).

En voici une description sommaire.

Le *Liber Cartarum* est dans toute son intégrité.

C'est un volume petit in-folio, en parchemin fort et de choix, mais dont les bords sont un peu ternis et raccornis par l'usage et le temps.

Ses 428 feuillets ont 0^m 34 de hauteur, et 0^m 23 de largeur.

Il a été anciennement relié en veau sur bois ; il a conservé ses épaisses planchettes de chêne, ainsi que deux attaches, en cuivre, des fermoirs.

Lorsqu'on le relia, on ajouta au commencement et à la fin

(1) Déjà en 1859, à la première inspection de la table analytique que nous avons mentionnée ci-devant, M. St. Bormans (c'est lui-même qui vient de nous le faire remarquer) avait été induit à écrire ces lignes singulièrement heureuses : « Le manuscrit de M. Henaux est le recueil *primitif* des chartes de » St-Lambert. Il en a existé une *copie*, d'une pagination différente, et c'est de » celle-ci que l'on se servait habituellement pour le classement et la colla- » tion des chartes de la cathédrale. Ce ne peut être que cette nouvelle » copie avec sa continuation qui a été emportée hors du pays. » (*Bulletins de la Commission royale d'Histoire*, 2e série, t. XII. p. 310.)

Digitized by Google

quelques cahiers de parchemin : ces pages blanches ont été remplies un peu avant et un peu après 1320.

La transcription est d'une extrême simplicité : elle est à longues lignes, dont le nombre varie entre trente et cinquante, et la longueur entre 0^m 15 et 0^m 21. L'intitulé de chaque charte est rouge, et le texte est noir.

Le recto de chaque feuillet est numéroté en chiffres romains, et chaque cahier, de quatre feuilles ou seize pages, porte pour réclame les deux ou trois premiers mots du cahier suivant.

On y remarque :

I. Au folio 1°, au haut de la page : *Incipiunt statuta provincialia.*

II. Folio VIII : *Statuta synodalia.*

III. Folio XXIX : *Incipit liber officiorum Ecclesie leodiensis, compilatus ex diversis scriptis antiquis et consuetudinibus in Ecclesia usitatis, conscriptus de mandato Capituli, et completus anno Domini* m°ccc°xxiij° *mense julio.*

Ce *liber officiorum* est intéressant. On y énumère les devoirs et les privilèges des divers ministériaux de l'Église de Liège. En voici quelques rubriques : *De ministerialibus seu feodalibus ecclesie; — De servitio feodalium feretri specialiter* (1); — *De hiis ad que tenentur feodales quinque ratione officiorum*

(1) Il n'est pas question, sous ces rubriques, des vassaux de l'Église de Liège, mais des personnes qui exerçaient, à titre d'office, certaines charges à la cathédrale. Le *service de la fierte*, par exemple, dû par sept bourgeois honorables, consistait à garder la *fierte Monsieur Saint Lambert* lorsqu'on la portait à l'armée ou quand elle était exposée dans la cathédrale. La Paix des Clercs, de 1287, touche un mot des privilèges de ces *fieffés*. (Dans le *Recueil des Édits du Pays de Liege*, t. II, p. 57.)

Digitized by Google

carpentariorum que tenent; — *De officio fabri;* — *De portantibus ad amam;* —*De ligatore vasorum,* etc. (1).

IV. Folio XLV : *Incipit repertorium privilegiorum seu cartarum Ecclesie leodiensis.*

Sous cet intitulé, il y a une note introductive, où l'on expose pourquoi l'on entreprend la rédaction de ce *liber* : *Quoniam propter confusam multitudinem privilegiorum seu cartarum Ecclesie, non facile potuit quando opus erat reperiri quod quis querebat, idcirco placuit,* etc. On explique ensuite comment il sera facile de le consulter, et comment, avec son aide, on retrouvera aisément les originaux dans leurs cases respectives. Les tables des matières viennent immédiatement.

V. Folio LXV. Ici commence la série des chartes, écrites, les unes en latin, les autres en roman (2).

(1) Six pages de ce *Liber officiorum* ont été insérées par Gilles d'Orval dans son *Chronicon Leodiense.* (Dans le *Gesta Pontif. Leod.*, t. I, p. 311-318). Chapeauville observe qu'elles sont extraites du premier volume aux chartes : *Totum hoc caput desumptum fuit ab Aegidio ex primo libro Chartarum Ecclesiae Leodiensis.* Nous ne croyons pas à cet emprunt, par la raison que Gilles d'Orval florissait en 1225, que ces pages du *Liber Cartarum* datent de 1323, et que le scribe, ici justement, déclare les prendre, *de verbo ad verbum*, à un *liber quidam valde antiquus* de la librairie de St-Lambert. L'abbaye d'Orval possédait probablement aussi un tout semblable *liber valde antiquus*, dont la rédaction semble remonter à l'an 1150. Quoi qu'il en soit, l'exemplaire de la cathédrale se trouvait, vers 1390, en un fort mauvais état de conservation, *fere totum prevetustate putrefactum.* (*Voir* le grand Cartulaire de Ste-Croix, fol. 375, aux Archives de la province.)

(2) Avant le XIIIe siècle le latin étant la langue des lettrés, c'était dans cet idiome que les actes étaient communément rédigés. La plus ancienne charte en roman du *Liber Cartarum* est, croyons-nous, de 1236 (no 265) : elle est close ainsi : « Et por ce ke ce soit ferme et stable, avons nos à ce » lettres pendut nostre saeal et avons priet mon saingor le Veske ke ilh i » metet le sin. Ces choses sunt faites lan del incarnation nostre saingor

Digitized by Google

VI. Folio ccccxxviij verso, où finit la dernière charte, on a écrit, presque au milieu de la page : *Collation faite par mestre Jehan de Caedsant.*

Ainsi, les pièces transcrites, au nombre de sept cent soixante-trois, ont été collationnées sur les originaux, vers 1325, par un personnage digne de foi, l'Official de l'évêché (1).

Les scribes ont copié les documents dans le *Liber Cartarum* sans observer ni ordre chronologique ni ordre de matières.

Pour se retrouver dans ce chaos, ils ont placé deux tables systématiques au commencement du *Liber*. La première contient trente-deux rubriques de matières et de noms de pays et de lieux ; dans la seconde, on reproduit les rubriques, et, sous

» milhe dous cens et trente sis, el mois de may. » On trouverait probablement des actes en roman antérieurs à cette date dans les Cartulaires des autres églises, dont les chartiers avaient eu un meilleur sort que celui de la cathédrale. — Depuis longtemps, la population avait à son usage des livres écrits en roman et même en thiois. Vers la fin du XII[e] siècle, il en circulait bon nombre où ne régnait pas, paraît-il, une parfaite orthodoxie. C'est ce que l'on peut induire d'un article des statuts faits en 1203 par le légat du pape : on y ordonne que tous les livres en langue vulgaire — romane ou thioise — traitant de matières religieuses, doivent être remis à l'évêque, qui jugera s'il n'y a aucun danger à les lire : *Omnes libri romane vel teotonice scripti de divinis scripturis, in manus episcopi tradantur, et ipse quos viderit reddendos reddat. (Statutum Prenestini apostolice sedis legati*, dans le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*, n° 341. Une version fautive de cette pièce se trouve dans le *Gesta Pontif. Leod.*, t. II, p. 199.)

(1) Cet official était mort ou n'était plus en fonctions en 1330. Dans la Paix de Wihogne, du 5 juin 1326, il est mentionné ainsi : « Mestre Johan de Caedsant, official de Liege. » Dans la Paix de Flône, du premier juin 1330, on rappelle « maistre Johan de Caesdant adont (en 1326) pour le tempz official de Liege, » puis on cite « maistres Anthonne de Bugelle, or por le tempz (1330) official de Liege. » (*Voir* le *Recueil des Édits du Pays de Liege*, t. I, p. 8, et t. II, p. 62.

Digitized by Google

chacune d'elles, on range les intitulés des chartes qui s'y rapportent. En tête de chaque intitulé se trouve un numéro d'ordre, qui est celui de la charte dans le *Liber*. En tête de chaque rubrique se trouve aussi un numéro d'ordre : celui-ci indique la *capsa* ou le tiroir dans lequel étaient mis les originaux décrits sous la rubrique.

Pour donner une idée du vif et sérieux intérêt du *Liber Cartarum*, nous transcrivons les rubriques :

PRIMA CAPSA. *Privilegia et confirmationes generales Romanorum pontificum, Imperatorum et Regum ac aliorum super diversis castris, villis, possessionibus, libertatibus et aliis juribus Ecclesie* (1).

(1) Des diplômes importants sont classés sous cette rubrique. Chapeauville en a publié quelques uns dans le *Gesta Pontificum Leodiensium;* mais son texte est constamment inférieur à celui du *Liber*. Nous citerons un exemple.

LECTURE DU *GESTA* (t. II, p. 109).

1155. Confirmamus... Quicquid in Trajecto tenet Ecclesia B. Lamberti, et quæ confirmaverunt ei prædecessores mei in eadem villa ecclesia B. Mariæ cum omnibus appenditiis ejus ; Huewardes cum advocatia et omnibus appenditiis ejus, Berthelim cum omnibus appenditiis et teloneo, Couerne, Lantreshoue, Wentresuke cum ecclesia, Semplonei cum omnibus pertinentiis suis, Cunei cum abbatia et advocatia et omnibus pertinentiis earum. Renovamus etiam et confirmanus...

LECTURE DU *LIBER* (fol. 66).

Confirmamus... Quicquid in Trajecto tenet ecclesia beati Lamberti et que confirmaverunt ei predecessores mei in eadem villa cum ecclesia beate Marie cum omnibus appenditiis ejus ; Hirewardes cum advocatia et omnibus appenditiis ejus, Bertheheim cum omnibus appenditiis et theloneo, Governe, Lantreshove, Wentresuke cum ecclesia, Semplovei cum omnibus pertinentiis suis, Ciunei cum abbatia et advocatia, Havlange, Fronville, Ufei et advocatia et omnibus pertinentiis earum, Toiz et Vervier et advocatia et omnibus pertinentiis earum. Renovamus etiam et confirmanus....

Digitized by Google

SECUNDA. *De statutis Ecclesie et de eis que pertinent ad statuta.*

III^a. *De Prepositura, Decanatu, Archidyaconatibus, Custodia, Scolastria, Cantoria et de hiis que pertinent ad luminare Ecclesie et ad fabricam et elemosinam.*

IIII^a. *De juridictionibus Capituli et archidyaconorum.*

V^a. *De abbatiis secularibus et prepositurìs leodiensis, hoyensis et fossensis Ecclesiarum et earum annexionibus, et de abbatiis regularibus et earum subjectionibus nec non de defalcationibus Ecclesiarum parochialium et visitationibus.*

VI^a. *De capellaniis imperialibus et episcopalibus, canonicis sancti Materni et Parve mense, et de altaribus ecclesie et de eorum fundationibus necnon de hospitalibus et domibus leprosorum.*

VII^a. *De confraternitatibus ecclesiarum et de unionibus ac conventionibus inter eas habitis.*

VIII^a. *De hiis que acta sunt inter Episcopum et Capitulum, Cives leodienses et bonas Villas super diversis ordinationibus tangentibus communem statum ecclesiarum et patrie* (1).

IX^a. *De libertatibus ecclesie et ministerialium ejus ac familiarum canonicorum.*

X^a. *De firmitate et assisia et de hiis que acta sunt super ipsis.*

XI^a. *De Limburgensi et Brabansie ducibus et de eorum homagiis et de hiis que acta sunt cum eisdem.*

XII^a. *De comitibus Hanonie et Losensis et eorum comitatibus et feodis.*

XIII^a. *Homagia sive feoda comitum Flandrie, Gelrie, Luczelburgensis, Namurcensis, Juliacensis, Reytestensis et*

(1) Sous cette rubrique sont rangées les plus importantes Paix antérieures à 1330, et, notamment, la *Paix de Fexhe.*

Digitized by Google

dominorum de Heynsberg et de Falcomont et aliorum comitum et baronum et de hiis que acta sunt cum eisdem.

XIIII[a]. *De militibus et eorum feodis.*

XV[a] *De possessionibus et hereditatibus que ecclesia habet in Leodio et ejus suburbiis.*

XVI[a] *Dyonantum cum ejus confiniis et que in vallibus Mose sunt usque Hoyum, item Hoyum, Amanium et cetera que in vallibus Mose sunt usque Leodium et ejus suburbium.*

XVII[a]. *Trajectum cum suis suburbiis, Nivella, Hermalle, Harstalium et cetera a Trajecto usque suburbium Leodii.*

XVIII[a]. *Machlinia. Item sanctus Trudo.*

XIX[a]. *Tungris, Alken, Hurle, Bruchem et de hiis que in comitatu Losensi sunt.*

XX[a]. *De Bullione et ejus confiniis, et de hiis que acta sunt inter archiepiscopum Remensem et episcopum Leodiensem.*

XXI[a]. *Couvinium, Tudinium, Fossis et de hiis que in eorum confiniis sunt.*

XXII[a]. *Francimont et Tectis cum suis confiniis. Item Muha et Walevia cum suis pertinentiis.*

XXIII[a]. *Hasbania et de bonis que in Hasbania sunt.*

XXIIII[a]. *Brabantia et de bonis que in Brabantia sunt.*

XXV[a]. *Ceunacum, Rivonia, Halloys, Havelanges, Asseche, Peruweis cum confiniis Condrosii et que in comitatu Luczellenburgensi sunt.*

XXVI[a]. *Ponderlos, Marcinelles, Hansinelles, Flerus, Flawen, Praels et Hanesch et de hiis que in terra Namurcensi sunt.*

XXVII[a]. *Cornelii mons, Jupilia, Visetum, Tilves, Fetines, Astenoir, cum eorum confiniis et que in ducatu Limburgensi sunt.*

XXVIII[a]. *Ittre, Eyke, Litte et de hiis que habet ecclesia in partibus inferioribus a Trajecto usque in finem.*

Digitized by Google

XXIX[a]. *De hiis que Ecclesia habet seu habere deberet circa partes Reni.*

XXX[a]. *De hiis, que cum aliis cartis communem titulum, propter earum singularitatem, convenienter habere non possunt.*

XXXI[a]. *De acquisitione castrorum Clermont et Awans et de hiis que ex venditione Machlinie sunt acquisita et que acta sunt cum comite Flandrie occasione venditionis predicte.*

XXXII[a]. *De hiis que temporalia videntur vel minus utilia, et propter hoc cum aliis non sunt eorum originalia in capsis collocata, sed copie in* Libro *inveniuntur scripte quas qui voluerit legere poterit.*

Sous le rapport graphique, le *Liber Cartarum* a une importance inappréciable. Pour le parfaire, bien des transcripteurs instruits et habiles ont dû se succéder. Les premiers, semble-t-il, s'astreignirent à reproduire le modèle qu'ils avaient sous les yeux. Ainsi, la formule finale des diplômes est souvent écrite en caractères cursifs allongés, et le monogramme de l'empereur est fidèlement imité; ainsi encore, les signatures ou marques des nombreux témoins qui apparaissent à la fin des bulles, sont visiblement des *fac-simile*. De semblables copies peuvent être considérées, sans exagération, comme des calques des originaux.

Tous les actes transcrits dans le *Liber Cartarum* sont absolument inédits (1).

(1) Nous disons *inédits*, parce qu'il n'a jamais été publié aucun document d'après le texte du *Liber Cartarum*. Les quelques diplômes édités par Chapeauville ont été extraits, non du *Liber Cartarum*, mais tantôt *ex Libro primo Chartarum Ecclesiae Leodiensis*, tantôt *ex Libris Chartarum*

Digitized by Google

Le texte, soit le latin, soit le roman, est authentique, officiel et, pour ainsi dire, unique.

D'après ces détails, on peut juger combien est précieux le *Liber Cartarum Ecclesie Leodiensis*. C'est ce que reconnaissent, du reste, tous ceux qui s'occupent, d'une manière sérieuse, d'histoire de Liège.

Puisse cependant un ami du passé de notre vieux pays découvrir les six *Libri Chartarum Ecclesiae Leodiensis !*

FERD. HENAUX.

Ecclesiae Leodiensis, comme il le déclare lui-même. (*Gesta Pontif. Leod.*, t. I, p. 147, 154, 160, 175, 208, 215, etc.) A la simple lecture de ces diplômes imprimés, pleins de lacunes et d'incorrections, on s'aperçoit que Chapeauville n'a pas eu sous les yeux le *Liber Cartarum*.

Et il ne pouvait l'avoir. En effet, comme sur le bord de la première garde on trouve les mots *W. Wyngaerde dec.*, nous soupçonnons que le volume, à l'époque où écrivait Chapeauville, était en mains de Winand de Wingaerde, qui fut doyen de la cathédrale en 1603 et en mourut prévôt en 1618. Sans doute il ne fut point restitué, et passa aux héritiers du chanoine. C'est par cet *emprunt* qu'on expliquerait comment le livre était sorti de la cache souterraine, comment Chapeauville ne put le consulter en 1612, et surtout, ce qui est très heureux, comment il a échappé à la grande spoliation française de 1794.



Digitized by Google

TABLES

DES

MANUSCRITS GÉNÉALOGIQUES DE LE FORT.

IIIe PARTIE.

Croquis généalogiques.

Dans la notice qui précède ces tables, nous avons dit que la troisième et dernière catégorie des archives de Le Fort se compose de plusieurs milliers de feuilles volantes, de papiers de toutes formes et de toutes grandeurs, renfermés dans 29 cartons. Un grand nombre de ces documents, notamment ceux qui concernent les familles nobles, semble avoir servi de brouillon pour l'ouvrage principal du hérault d'armes (1). Toutefois les pièces jointes, les actes authentiques, les chartes, les nombreux blasons, les preuves de toute espèce qui les

(1) *Généalogies des familles nobles;* 1re partie des archives de Le Fort.

Digitized by Google

accompagnent, donnent à cette collection une valeur incontestable.

Le reste, et c'est la majeure partie, intéresse plus spécialement les familles patriciennes de la cité et du pays de Liége. Il nous paraît probable que ces notes devaient également servir à la composition d'un grand travail consacré à la bourgeoisie comme l'autre l'est à la noblesse. Il n'est pas étonnant que Le Fort n'ait pas eu le temps d'achever son œuvre. La réunion seule des matériaux qu'il a amassés est déjà une tâche assez lourde pour la vie d'un homme. Aujourd'hui encore on oserait à peine songer à compléter son travail; mais, en profitant de ses recherches, on pourrait aisément, à l'exemple de Loyens, établir la série chronologique des échevins de Liége et des commissaires de la cité avec leurs armes et leurs généalogies. Ces deux ouvrages offriraient pour notre ville un intérêt réel.

Nous avons fait connaître ailleurs le classement de ces papiers et la méthode d'après laquelle la table a été dressée. Chaque famille a son dossier séparé, où les documents sont disposés selon leur importance. Malheureusement, quelque soin que l'on prenne pour ne pas les déranger, il arrive souvent que, par suite de l'inégalité de leurs dimensions, les visiteurs y apportent du désordre. Il devient dès lors assez difficile, lorsqu'il s'agit de dossiers considérables, de reconnaître à quel papier se rapporte la définition de la table. Comme il n'est pas possible de les distinguer par l'application de numéros, il ne reste, pour éviter l'inconvénient signalé, qu'à faire relier ces archives; mais cette opération est tellement délicate qu'on n'a pas encore osé la confier à nos ouvriers liégeois.

De même que pour la seconde catégorie, une petite partie de la troisième n'a pu trouver sa place dans la table. Elle forme des recueils particuliers et a, pour cette raison, été reléguée à

Digitized by Google

la fin de la collection dans des layettes spéciales. C'est ainsi qu'ont été formés les quatre cartons suivants :

1° Armorial; blasons dessinés, peints ou gravés, non accompagnés de notes généalogiques.

2° Épitaphes; ce recueil est très-important. Il contient une foule d'inscriptions et de dessins de pierres sépulchrales aujourd'hui anéanties. Les deux tiers environ de ces documents épigraphiques appartiennent au pays de Liége et ont été scrupuleusement relevés par Le Fort lui-même; le reste a été recueilli dans des ouvrages, publiés ou inédits, qui traitent de l'histoire des pays de Juliers, de Cologne, de Trèves, etc.

3° Reliefs des cours féodales de Liége et de Stavelot, formant deux cahiers qui auraient dû être reliés avec le volume XVI de la seconde catégorie (1).

Quartiers des chanoines de la cathédrale de St-Lambert. Ces notes qui paraissent extraites de Hinnisdael, se retrouvent dans le grand manuscrit de Wissocque de Bomy, conservé aux archives de l'Etat à Liége.

Deux manuscrits petit in-4° d'une main étrangère. Le premier, qui date du XVIe siècle, contient douze vers français sur chaque évêque de Liége depuis Octavien jusqu'à Jean d'Aps. Les feuillets du commencement et de la fin sont perdus. Le second, écrit au XVIIe siècle, est divisé en plusieurs sections : 1° *Ordines imperii* (toutes les dignités de l'empire); 2° *Civitates liberas imperiales*, par ordre alphabétique; 3° *Corpus ordinum sacri imperii* (les électeurs, les rois, les patriarches, etc.); 4° *Circuli imperii;* 5° *Urbium germanicarum variæ classes;* 6° *De urbibus anseaticis deque ansea teutonica;* 7° *Electorum*

(1) V. la deuxième table, p. 8.

Saxoniæ series; 8° *Hassia et lantgravii Hassiæ* (Stemma lantgraviorum); 9° *Duces Cliviæ, Juliacenses et Bergenses.*

4° Tables diverses se rapportant à des ouvrages inconnus.

Correspondance de Le Fort avec les hérauts d'armes de Vienne et du Brabant; lettres particulières.

Droits de la taxe pour l'obtention des diplômes de noblesse.

Papiers insignifiants.



Digitized by Google

IIe PARTIE.

Cartons.

A

Acoce (d'). Contrat de mariage entre Jean d'Acoce et Marie de Seron, 1449. Testament de Marie d'Acoce, veuve de Pierre de Brabant, 1582. Convocation pour les Etats du pays de Liége, signée du prince de Chimay, 1653.

Adams, V. *Oemen.*

Adornes. Généalogie armoriée depuis l'an 1269; diplôme de 1511 par lequel l'empereur Maximilien permet à Jean de Costa (de la Coste) de prendre les noms et armes de sa mère, Agnès Adornes, dernière du nom; suit le consentement d'A. et de J. Adournes, comtes de Reudé en Italie; preuves des anciennes alliances de cette maison, par extraits des états de leurs biens féodaux, par six épitaphes à Bruges, etc. Attestation du héraut-d'armes Le Fort touchant les armes et la filiation de cette famille. Quartiers armoriés de Georges Adourne (Bracle, sa mère). V. *Coste; Danixhe; Kessel.*

Aerschot (d'). Quartiers armoriés de Jeanne comtesse d'Aerschot (Cotereau Puisieux, sa mère). Vie de la bienheureuse Genta d'Arschot, abbesse de Florival, 1192. Descendance d'Arnulphe

Digitized by Google

d'Arschot, 1085. Notes sur le duché. Notes extraites de Butkens, Hemricourt, Henry Prévot dit de le Val, pour les familles d'Arschot, de Wezemael, etc. Quartiers. V. *Argenteau; Wezemael.*

Agimont. Reliefs de cette terre par le comte L. de Stolberg, etc., 1545. Id. de Rochefort et Agimont. Villages de la terre d'Agimont. Notes.

Ahin. Etat sommaire de la valeur et consistance de cette seigneurie.

Aken (Van). V. *Graty.*

Aldegonde (de Ste). Contrat de mariage entre Alb. de Ste Aldegonde et Anne Doignies, 1776. V. *Croy; Fiennes; Gavre.*

Alken (d'). Fragments généalogiques et notes pour les d'Alken et les Uytenbrouck.

Allamont (d'). Généalogie armoriée depuis Forquignon, seigneur d'Allamont, 1332, jusqu'en 1670, avec attestation de Le Fort. Quartiers armoriés d'A. d'Allamont, d'Ide de Custinnes, de B. de Lenoncourt, de G. de Choiseul. Diplôme de comte de Brandeville accordé par Philippe, roi de Castille à Th. d'Allamont, 1653. Réception d'A. d'Allamont dans l'ordre de St Jean de Jérusalem, avec déposition des témoins, 1625. Note honorifique pour Jean d'Allamont et pour J. de Mérode; quartiers. V. *Looz.*

Allemant (l'). Attestation de Le Fort sur les parents de J. Jos. l'Allemant; convenances de mariage entre Herman de Lerneux, seigneur de Presles et Isabelle Finia, 1647; testament de Fr. de Lerneux et de Marie de Bex, sa femme, 1636.

Alsace (d'). Attestation du chapitre de Ste Gertrude, à Nivelles, sur la réception de Marie d'Alsace dite de Boussu en 1669; armes. V. *Eechaute.*

Alsteren, Alfteren (d'). Carte en parchemin avec seize quartiers coloriés de cette famille. Liste de documents.

Altena (d'). Origine des maisons d'Altena et de Hosden, issues des comtes de Clèves.

Digitized by Google

Ama (d'). Carte en parchemin avec huit quartiers coloriés. Notes.

Amman (d'). Huit quartiers armoriés de cette famille et de celle de Steck.

Amstenraedt (Huyn d'). Descendance généalogique de Nic. Huyn d'Amstenraedt, vers 1560; généalogie des Hosden. Idem de Warnier et de Gerard d'Amstenraedt. Attestation de Le Fort sur les armes et la qualité des d'Amstenraedt, seigneurs de Brusthem. Quartiers armoriés de Ferd. baron de Huyn. Les seize quartiers armoriés de Marie de Huyn (Lamboy, sa mère). Les huit quartiers de la même avec attestation et renseignements de Le Fort. Testament de Werner Huyn d'Amstenraedt, 1595. Lettres par lesquelles l'empereur Léopold cite A. d'Amstenraedt, pour se justifier d'avoir aliéné un bien mouvant de l'empire, 1668. Transport de biens situés à Brusthem, par A. Huyn à Nic. de Gerbes, 1667. L'official de Liége, sur la déclaration d'Arn. de Huyn qu'il ne peut élever ses enfants, leur donne des mambours, 1660. Exposé des frais occasionnés à Cath. d'Amstenraedt, veuve de D. Spies, par son procès avec son frère, 1606. Permission accordée par Charles, empereur des Romains, à Jean Huyn, de disposer à sa volonté de tous les biens qu'il possède en Brabant, 1540. Échange des seigneuries d'Eynatten et de Heerenshoff par les d'Amstenraedt, 1646 Actes divers, notes et attestation de Le Fort.

Ancion. Extrait du diplôme de noblesse accordé par Charles VI à Damian et à Pierre Ancion, 1727.

André. Mémoire au sujet du général Krock, mari de M. André; alliance avec les Rocourt. Testament d'A. Andry et de G. Gilteas, sa femme, 1603. Sentence de l'official au sujet de ce testament. Transport fait par Jos. Andrier à R. Pirard, 1595. Transport fait par L. Tout Pays à J. Andrier, 1581.

Andriessens. Extrait du diplôme de noblesse accordé par Charles VI à Ch. Andriessens, 1733; armes.

Andrimont (d'). Portrait gravé d'O. R. baron d'Andrimont,

Digitized by Google

évêque diocésain, 1671. Mémoire du général J. Bombay, au sujet des prétentions de la maison de Goer sur la seigneurie d'Andrimont, 1666. Relief de cette baronnie par W. de Mérode, 1339. Autres reliefs des XVe et XVIe siècles; descendance de H. de Bombay et de Ph. de Walkenhuise, seigneurs d'Andrimont; attestation pour C. de la Thour. Notes de Le Fort; descendance de R. de Hollogne. V. *Bombaie*.

Annethan (d'). V. *Neuforge*.

Ans (d'). Descendance de Raes d'Ans, bourgmestre de Liége, mort en 1505; généalogie de Pharamond, roi des Francs: attestation pour les armes de Longueval. Deux attestations de Le Fort sur les armes, la qualité et les alliances de cette famille. Requête à S. M. I. par Math. d'Ans de Freloux pour obtenir une reconnaissance de la noblesse de sa famille. Les seize quartiers armoriés d'Ev. d'Ans et de ses frères (Bellinghausen, leur mère). Alliance avec les Berto, 1561; requête pour W. Counotte. Épitaphes et verrière avec quartiers armoriés. Deux fragments généalogiques. V. *Berghes*; *Chokier*; *Gaen*.

Anthines (d'). Vente de la Seigneurie d'Anthines par l'abbé de Waulsor à celui de St Laurent, 1664. V. *Gerbehaie; Lardenois*.

Aoust (d'). Indication de documents.

Aquitaine (d'). Généalogies ascendantes de Ste Landrade et de St Floribert.

Arberg (d'). Fragment généalogique; partage des biens de Ch. de Gavre, comte de Fresin et de Peer, 1650; id. des biens d'Ern. de Gavres, 1648. Alliance avec les Fugger. Les 32 quartiers d'Alb. d'Arberg (de la Marck, sa grand mère). Quartiers armoriés d'Alb. Jos. comte d'Arberg et d'Is. de Cortembach, sa femme. Quartiers d'Alb. de Fresin, comte d'Arberg, avec attestation qu'ils sont reçus dans les chapitres nobles. Quartiers armoriés de Nic. d'Arberg et d'Adrienne de Brion; idem de Max. d'Arberg, reçu à l'état noble en 1715. Attestation sur les quartiers d'Olympe Thérèse d'Arberg de Vallengin. Idem sur ceux de Max., d'Ant., et d'Alb. d'Arberg; quartiers d'A. baron de Velen et Raesfeld, et

Digitized by Google

d'Agnès de Leeraedt. Attestation sur l'ancienne noblesse de la famille de Fresin, 1697. Vérification de la noblesse de Nic. d'Arberg, comte du S[t] Empire, etc. Supplique de Nic. d'Arberg pour obtenir une prébende à S[t] Lambert. Réception de N. d'Arberg au métier des xhoxhiers à Huy, 1655. Requête du comte d'Arberg à S. M. I. pour que son bien d'Elslo soit reconnu comme mouvant de l'empire. Justification d'Alb. d'Arberg, accusé par Ch. d'Alsace d'avoir séduit Cécile princesse de Gonzague, 1688 (Imprimé). Notes et fragments généalogiques ; plus trois déclarations dont une sur l'antiquité du comté de Vallengin.

Arckel (d'). Quartiers armoriés de P. d'Arckel de Dalem (de Raymond, sa mère) ; id. d'Anne Cath. de Labrique de Lanoy.

Aremberg (d'). V. *Brias ; Gonzague.*

Argenteau (d'). Deux arbres généalogiques depuis Th. de Houffalize, 1204 ; fragment pour les Mérode et les Nassau. Descendance de Flor. d'Argenteau, vicomte héréditaire de Looz ; id. de Guil. d'Argenteau, comte d'Esseneux. Filiation de Guil. d'Argenteau et de Marg[te] de Rochefort. Les 32 quartiers de N. d'Argenteau (de Schoonhove, sa mère, de S[t] Fontaine, sa grand'mère) ; 64 quartiers de cette famille. Quartiers armoriés de Fl. baron d'Argenteau, d'Anne de Brandebourg et de Catherine de Waha. Quartiers de messire Guil. d'Argenteau et de Marie de Bavière d'Arschot (La Douve, leur mère). Les seize quartiers de Ch. Em. d'Argenteau d'Ochain. Idem des D[lles] Marie-Anne et Marie Ph. d'Argenteau, produisantes au chapître de Mons. Quartiers de Ph. Louis d'Argenteau (Salmier, sa mère), avec attestation. Quartiers de Guil. d'Argenteau, seigneur de Sprimont, avec attestation ; fragment généalogique des Mérode. Collation d'une prébende d'Andenne à M. Th. d'Argenteau, 1703. Testament de Flor. d'Argenteau et d'A. de Brandebourg, 1699. Extraits des registres féodaux de Héverlée. Mémoire de documents, dressé par Le Fort pour la réception de Ch. Jos. d'Argenteau, prince de Montglion, au chapître de S[t] Lambert ; ses quartiers ; audition des témoins. Relief

Digitized by Google

du château d'Arkenteel fait par G. d'Argenteau au duc de Brabant, 1410. Preuves que les terres d'Argenteau et de Hermalle ne sont pas sujettes à contribution, comme étant libres de l'empire. Vente de la seigneurie de Follogne par le comte de Mercy à Ph. de Villers, 1712. Mémoire imprimé pour le général comte de Mercy-Argenteau, contre le comte des Armoises de Bouvillers, 1741. Assignation d'une rente en muids par Jean d'Argenteau, écuyer, seigneur de Briquemont, à Fr. de Sorée, 1550. Acte de constitution de Ch. d'Argenteau, seigneur de Ligny, pour J. Tilffe, 1626; cinq autres actes touchant des biens. Vingt pièces de notes, de fragments généalogiques, de lettres, etc. (Nassau). V. *Boulandt; Bryas; Claessens; Eynatten; Fraipont; Heur; Ligny; Looz; Mérode; Ochain; Rouveroit; Severy; Voort.*

Armoises (des). V. *Haraucourt; Raigecourt.*

Arnold alias **Laignot.** Attestations pour Gille Arnold et Jean Houbotte, 1705. V. *Houbotte.*

Arnoldi. Croquis généalogique. Quartiers armoriés de Guil. Arnoldi (Sacré, sa mère), avec attestation de Le Fort. Extraits d'actes du XVII[e] siècle. Déclaration des bourgmestres de Liége que Guil. Arnoldi a relevé le métier des drapiers, 1603.

Artois (d'). V. *Marchin.*

Aspremont de Lynden (d'). Quartiers de Fr. Claire comtesse d'Aspremont (Haultepenne, sa mère); id. d'E. de Hallebaye et de J. Le Maitre sa femme. Notes généalogiques pour les familles d'Aspremont, de Boulant, d'Autel, d'Avillers, de la Marck, de la Vaulx, de Salles, de Baudoche. V. *Frongteau; Neuforge.*

Asset. V. *Bonnières; Buissy; Thy.*

Assignie (d'). Filiation depuis le XVI[e] siècle. Note.

Aubert (de S[t]). V. *Gavre.*

Aumonier (l'). V. *Foullon.*

Avalos y Cortez. Attestation de P. de Launay, héraut d'armes du Brabant touchant les armes et les alliances de cette famille.

Digitized by Google

Avillers (d'). V. *Aspremont.*

Awans (d'). Quartiers de N. d'Awans (Mensis, sa mère). Rentes et revenus des seigneuries d'Awans et de Lonchin en 1612. Trois lettres. V. *Donceel; Yves.*

Awir (d'). Transport d'une rente par Jaspar d'Awir à H. le Scrinier d'Engis, 1600.

Ayneffe (d'). Extraits de documents pour les d'Aineffe, Thiribu, Streeles, Clockier, Blehen, Rolloux.

Ayseau (d'). V. *Celles; Croy.*

B

Badrion. Armes et alliances de Jean Badrion en 1410.

Baelge, Baille, Bailly, etc. Généalogie des Bailly de Chainée depuis 1273 jusqu'en 1700, dressée par le héraut d'armes Hannus. Descendance de Louis de Bailly; alliances avec les Tayen et les Scroots. Quartiers armoriés de Math. Baille et de Marg[te] Tombeur, avec attestation. Id. de J. de la Haye et de Marie Dans (de Stexhe, de Champ de Bure, Tassin, Bawin). Id. L. Baelge van Aelst (Bruyninx) et de H. de Courtejoie (Merlemont).

Baillet (de). Notes pour servir à une généalogie de cette famille (Gulpen, Eynatten, Rivière). Descendance de Coll. de Baillet, seigneur de la Motte (d'Orfaitre). Extraits de documents du XVI[e] siècle où figurent les Hoen, les de la Marck, les d'Oultremont, etc. Fragment généalogique. V. *Hoen.*

Balen. V. *Castellan.*

Bande (de). Trois pièces d'indications généalogiques. Confrontation des armoiries des de Bande de la Roche et de Bande de Waha.

Barbieux. Note sur une patente de chevalerie de 1648.

Bardoul. Diplôme de noblesse accordé par l'empereur Charles V aux frères Bardoul, 1532. Attestation des hérauts d'armes Bouchelière et de Launay sur cette famille, 1651.

Digitized by Google

Barme (de). V. *Othée.*

Barre (de la). V. *Ongnies.*

Barré. Attestation de Le Fort sur les armes de cette famille. Requêtes de J. de Barré à S. M. I. pour obtenir un diplôme de noblesse. Déclaration que l'empereur a accordé le titre de baron à J. Barré. Id. que ce diplôme a été enregistré. Quartiers de Jacque Barré ; armes et épitaphes. Collation d'une prébende de St Servais à Maestricht à P. Barré, 1700 ; preuves et attestation. V. *Chokier ; Grenneville.*

Bartelle. V. *Lathour.*

Barveau (de). V. *Fineau.*

Bassompierre. V. *Hallevin.*

Baudinne (de). Attestation de Le Fort sur l'origine de cette famille ; fragment généalogique.

Bautershem (de). Quartiers. V. *Looz.*

Bavière (de). Note sur St Henry, duc de Bavière, canonisé l'an 1025. Généalogie de la maison royale de Bavière. Fragments généalogiques pour les maisons de Bavière, d'Oultremont, de Hornes, de Haestrecht, etc. V. *Oultremont.*

Bawengnée. Reliefs de cette seigneurie au XVIe siècle. Notes. armes et lettre.

Bawigny (de). Fragment généalogique.

Bawyr. Quartiers.

Baxem (de). Quartiers de Ph. van Baxem (Van der Noot, sa mère) et de Françoise Van den Gracht. Descendance de Wauthier de Baexen, 1500 ; id. de N. de Baexen. Id. de Guil. de Baexen ; fragment généalogique des Bernsau.

Bayar. V. *Chestret.*

Beau (le). V. *Bonnières ; Thy.*

Beaufort (de). Quartiers armoriés de Margte de Beaufort, (de Juppleu, sa mère). Généalogie armoriée depuis Wathier de Beaufort, 1050 jusqu'en 1477. Grande carte exposant la descendance

Digitized by Google

de W. de Beaufort, châtelain de Huy ; alliances avec les Goene, les de Celles, les del Monsée, les Ramelot. Armes de plusieurs branches de la famille de Rorive ; fragment généal. pour les Waha. V. *Billehe ; Buissy ; Celles ; Huy ; Logne ; Renesse ; Thumery.*

Beaufremont (de). Fragments généalogiques ; id. pour les de la Rochefoucault. Attestation des chevaliers de l'ordre de St Georges, au comté de Bourgogne, sur la réception des maisons de Beaufremont, de Montfort et de Poligny. V. *Raigecourt.*

Beaurepart. V. *Nollens.*

Beaurewart (de). Attestation touchant les armes et la qualité de cette famille. Id. touchant son ancienneté et ses alliances. Testament d'Arn. de Beaurewart, 1618. Partage entre les enfants J. de Beaurewart dit le Baller, 1558. Partage entre George Leruitte dit Beaurewart et ses beaux-frères, 1594. Fragment généal. depuis 1372 ; acte de naissance d'Arn. de Beaurewart, 1668 ; lettre ; partage entre les Masillon, 1656. Note et dix lettres touchant une généalogie. V. *Masillon.*

Beaurieu de Beeck (de). Origine et filiation des comtes de Beaurieu, avec attestation. Généalogie de messire Phil. de Beaurieu, baron de Beeck, avec attestations, preuves, armoiries, etc. Descendance de Walt. de Beaurieu, seigneur de Villérea, 1500. Id. de J. de Beaurieu et de la dame de Harduemont, 1400. Id. de Jacques de Beaurieu, 1600. Notes sur le comté de Beaurieu et sur ses seigneurs, issus des comtes de Dammartin. Attestations du comte de Poitiers et d'autres touchant la noblesse de cette famille. Attestations que Phil. et Léop. de Beaurieu, comtes van der Beeck sont issus des anciens comtes de ce nom. Quartiers armoriés de Ph. de Beaurieu (Carpentier, sa mère). Touchant le titre de marquis que prend le sieur de Beaurieu. Attestation des doyennes d'Andenne et de Moustier sur la réception de ce quartier dans leurs chapîtres, 1687. Requête de Le Fort au chapître de St Lambert, à Liége, pour l'approbation de la généalogie de Beaurieu. Serment de fidélité prêté à J. de Heinsberg, évêque de Liége, par

Digitized by Google

W. de Beaurieu, Raes de Ryckel, etc., 1672. Déclaration de Pl. de Beaurieu, que le baron van der Beeck est fils de P. de Beaurieu, 1688. Convenances de mariage entre G. de Beaurieu et E. du Jardin, 1453. Difficultés au sujet de ce mariage. Id. entre J. de Beaurieu et R. de Courtejoie, 1566. Fondation de la chapelle de Beaurieu, 1464. Donation des terres de Waroux par A. de Beaurieu à son frère Henri, 1600. Partage entre les frères de Beaurieu des biens de Hollogne-sur-Geer, 1603; deux autres partages, 1605, 1613. Vente d'une cense située à Meffe par J. de Ghelin à H. de Beaurieu, 1670. Huit chartes du XVIe siècle de la cour de Beaurieu, contenant des transports, des rendages, etc. Notes généalogiques pour les Beaurieu, les Ostreman, les Harzée et les Jaymaert. Vingt pièces de notes, reliefs, extraits de baptême, fragments généalogiques, attestations et actes divers. Vingt et une lettres, V. *Bozea; Fléron; Gavre; Ghelin; Hollogne.*

Beausaint. Documents de l'an 1513 où figurent les Bealsain et les delle Chivre.

Bechet. V. *Bois de Mellin; Modave.*

Beckers. Quartiers (de Fossez, la mère).

Beeckman. Descendance généalogique de Guil. Beeckman, dit de Tonnelet, 1500. Quartiers armoriés de Nic. Beeckman (de Villers, sa mère) et de J. Helleweghem (Pierard, sa mère). Quartiers de Ch. de Beeckman (d'Udekem, sa mère). Trois attestations de Le Fort touchant les armes et la filiation de cette famille; notes. Attestation de N. de Berckel, généalogiste de l'empire, touchant les armes et le mérite de Guil. de Beeckman. Supplique de J. et de Ph. de Beeckman à S. M. I. pour obtenir un diplôme de noblesse. Diplôme de chevalier accordé aux frères Beeckman, 1714. Attestations de Le Fort sur le diplôme de noblesse obtenu en 1630 par les Beeckman. Notes, fragments généalogiques, armes; alliances avec les Fabri-Beckers et les Elias. Douze lettres. V. *Hamoir.*

Beer (de). V. *Bernage.*

Digitized by Google

Belderbusch (**Van der Heyden** dit) Tableau généalogique des Belderbusch et des Frongteau; armes. Quartiers armoriés de Ph. Van der Heyden de Belderbusch (de Bongardt, sa mère). Id. de L. A. de Belderbusch et d'Is. de Frongteau de Housse (Schooff, sa mère). Quartiers, fragments généalogiques (du Sart, Westrem).

Belleflamme. V. *Thonnar.*

Bellinghausen. Notes et fragment généalogique. V. *Ans.*

Ben (**de**). Les seize quartiers de J. G. de Ben (de Veucht, sa mère). Supplique des de Ben à S. M. pour obtenir un diplôme de chevalier. Attestation de Le Fort touchant leurs armes et qualité. Relief du bon métier des wairainxhoxhiers par J. de Ben, 1676. Convenances de mariage de J. de Ben avec M. de Meers : notes pour les Onzen, de Streel, etc.

Benninck (**de**). Testament de Mr de Benninck, président de Luxembourg, 1631. Quartiers armoriés d'Antoinette Benninck ; notes pour la famille Vunck.

Bentinck (**de**). Quartiers armoriés de H. E. de Bentinck d'Obicht (de Rheedes, sa mère). Id. de J. W. de Bentinck (de Kerckem, sa mère) ; note pour les Gerbehaye. Armes et notes. V. *Dobbelstein ; Horion.*

Berchem et **Berthout** (**de**). Histoire généalogique de cette maison avec armoiries. Descendance armoriée des seigneurs de Malines : quartiers ; fragments pour les d'Egmont, les ducs de Gueldres, etc. Cahier de 35 pp. contenant des documents, des fragments généalogiques, des attestations, etc., sur les avoués de Malines ; notes pour les Van der Borcht, les Bernage, les Varick, les d'Immézeel, les d'Aa, les de la Beaume, etc. Quartiers armoriés de J. de Berchem, de Ph. de Ranst, d'A. de Grimberghe, de H. de Hamal. Carte avec armoiries et dessins de sceaux. Fragments généalogiques des Berthout. V. *Sterck.*

Berden. V. *Heers.*

Berghes (**de**). Grande carte généalogique des princes de

Digitized by Google

Berghes au duché de Brabant, avec armes. Descendances de P. de Berghes, de Guil. sire de Bethune et d'Eust. d'Ans. Extraits de différents actes concernant les familles de Berghes, de Renesse, de Streck, de Hornes, de Raigecourt, etc. Armes des prélats de cette famille. V. *Croy*, *Lalaing*.

Berlaimont (**de**). Descendance généalogique de messire Johan de Berlaimont, sieur de Kannes et de Haultepenne. Attestation de Le Fort touchant l'origine et la noblesse de cette famille. Quartiers armoriés d'A. Fr. de Berlaimont, chanoine de Liége (Cotereau, sa mère). Inventaire des preuves de ces quartiers. Quartiers de Ph. Fr. de Berlaimont (Oultremont, sa mère) et d'Is. de Trazignies (Lalaing, sa mère). Preuves fournies par Cath. de Berlaimont pour entrer au chapître d'Andenne. Supplique du baron de Berlaimont à S.M. pour obtenir le titre de comte. Avis du héraut d'armes sur le titre de comte d'Empire que prend M[r] de Berlaimont. Cahier contenant des actes du XVI[e] siècle pour cette famille. Notes pour Guy de Berlaimont de Floyon, 1521. V. *Gavre*; *Marchin*; *Oultremont*; *Thy*.

Berleur. Notes.

Berlier. V. *Borlé*; *Foullon*; *Méan*; *Woot*.

Berlo (**de**). Généalogie depuis l'an 1130, dressée par le héraut d'armes Van den Berch. Carte généalogique des Berlo, issus des comtes de Looz; les comtes de Hozémont, branche aînée, et les comtes de Brus, branche cadette. Descendance de Hugue et de Robert de Berlo, 1135. Id. de Fastré de Berlo, 1233; fragment pour les Namur. Id. de G. de Berlo et de Jos. de Houtain, 1464. Id. de Jean de Berlo. Id. d'Arn. de Berlo (imprimé italien). Quartiers armoriés de Ferd. de Berlo (Rouveroit, sa mère). Id. de F. M. et de Fr. F. de Berlo. Id. de Ferd. et de Maxim. de Berlo (de la Fontaine). Id. d'Alb. Ferd. et de Marie Ern. de Berlo, (d'Erp et Hanxeler, leurs mères respectives). Quartiers d'A. Benj. de Berlo; son billet de mort, 1746. Quartiers de N. de Berlo (Haudion, sa mère); notes sur les Roist de Weers. Attestation de Le Fort sur

Digitized by Google

les armoiries et la qualité de cette famille. Id. sur leur origine; fragment pour les Clockier. Preuves de cette famille; armoiries. Preuves de Fr. F. de Berlo pour entrer au chapitre de St-Lambert. Attestation de la doyenne d'Andenne sur la réception de Marie de Berlo à ce chapitre, 1709; charte d'un comte de Looz, 1232. Réception de Guil. de Berlo à la cathédrale de Liège, 1668; id. de Marie de Rouveroit au chapitre d'Andenne, 1642. Convenances de mariage entre J. de Berlo et A. de Blitterswyck. 1594. Leur descendance, avec attestation de Le Fort. Attestation sur des épitaphes de cette famille. Acte passé en 1620 entre le comte de Berlo et Cath. de Grez au sujet d'un remboursement de rente. Rendage de terres par G. de Berlo à Fr. de Fraisnéa, 1624. Procuration donnée à W. Hermea au même sujet. Constitution de rente par J. Luntermans en faveur de J. baron de Berlo, 1620. Notes, quartiers, fragments généalogiques, lettres, etc., où figurent les de Brus, les Duras, Cottrel, Soheit, Barbiano, Schooff. V. *Corswarem*; *Huy*; *Mérode*; *Namur*; *Prez*; *Roist*; *Schaesberg*; *Voort*; *Wandre*.

Berman (de). Généalogie des Berman, barons de Lancques.

Bernage (de). Quartiers armoriés de Ferdinande de Bernage, abbesse de Maubeuge (de Beer, sa mère); id. de Marg^te de la Hamaide (de Marnix, sa mère). V. *Berchem*.

Bernalmont. V. *Bonnières*.

Bernemicourt. Fragment généalogique; armes. V. *Montsteloy*; *Tramerie*.

Bernimolin. Mémoire touchant la famille Henrotte de Bernimolin; extrait d'une généalogie dressée par Le Fort, depuis l'an 1317. Concession d'armes octroyée à J. de Bernimollin ou Von Berkmuelen, 1688. Quartiers de B. de Bernimollin (Croisier, sa mère); id. d'A. Gordinne (Gerschoven, sa mère). Visitation des voirs-jurés des eaux au moulin dit Bernimolin, 1537. Notes. V. *Butbach*; *Gordine*.

Bernsau. V. *Baxem*; *Schaesberg*.

Digitized by Google

Bertholf de Belven (de). Quartiers de J. Ph. de Bertholf (Boecop, sa mère); fragment généalogique pour les Wislet. V. *Dobbelstein.*

Berti (de). Fragment généalogique et armes. V. *Godemart.*

Bertinhers. V. *Rosut; Rouveroit.*

Berto. Généalogie armoriée; alliances avec les Dans, les Gompart, les Gal, les Houwart, les Dolmans, les Hodaige; brouillon de lettres pour le diplôme de Mr de Gal. Attestation de Le Fort sur le blason des Berto. V. *Ans.*

Bervaust. Fragments généalogiques.

Bette (de). Généalogie de cette famille depuis l'an 908. Attestation pour Max. de Foullon. Preuves de cette maison produites au chapître de St Waudru.

Bettonville. V. *Closset.*

Beusdael (de). Quartiers d'Anne d'Eys de Beusdael. V. *Savoie.*

Bex (de). Généalogie armoriée depuis le XVe siècle. Descendance armoriée de Jean Bex; id. de Christ. des Ursins, 1570. Attestations de Le Fort touchant les armes de cette famille, et sa généalogie dressée par le héraut d'armes de Launay, etc.; id. touchant celle des Curtius. Attestation sur la noblesse des de Bex, 1687. Notes et fragment généalogique. V. *Allemant; Delbrouck.*

Bierses (de). V. *Louvrex; Marotte.*

Billehe (de). Attestation de Le Fort touchant les armes et les ancêtres de Ch. Alb. baron de Billehe de Vierset. Quartiers armoriés de Ferd. de Billehe. Id. de Bernardine de Billehe (Thumery, sa mère). Preuves des quartiers de Billehe, Livet, Beaufort, Thumery, Glimes, Joigny. Cinq lettres.

Bilquin. V. *Vache.*

Bilrevelt. V. *Bonnières; Thy.*

Binckem (de). Descendance généalogique de J. de Binckem, 1450. Id. d'Olivier de Binckem, seigneur de Brusthem. Quartiers armoriés d'André Binckem. Id. de Cath. de Binckem (Halley, sa

Digitized by Google

mère) ; fragment généalogique des Laminne. Collation d'un bénéfice dans l'église d'Alken par Jean Binckem, 1657. Transport d'une rente par Guil. Contraire à J. de Binckem, son beau-frère, seigneur de Ramioule, 1529. V. *Brus; Corswarem; Hemricourt; Minckwitz; Rouveroit; Woestenraet.*

Blan (le). V. *Ghénart.*

Blanche. Attestation de la cour de Trois-Fontaines sur l'origine et la qualité de cette famille, 1696. Id. de la cour de Braine-le-Chateau sur la légitimité d'Anne Blanche, 1702. Notes généalogiques. V. *Humières.*

Blancheteste. Convenances de mariage entre M. Blancheteste et M. Groulard, 1562. Dépositions à faire pour Piret Blancheteste, devant la cour de Limbourg, 1608.

Blanckart (de). Quartiers de Max. H. de Blanckart, membre de l'Etat noble, 1691 (de Bocholtz, sa mère).

Blavier (le). Lettres de Ferdinand II, empereur, par lesquelles il donne à J. le Blavier, pouvoir de créer des docteurs en droit et en philosophie, de nommer des tuteurs et des curateurs, 1684. Descendance de Gilon de Blavier.

Blehen (de). Descendance de messire God. de Blehen, chevalier, 1386, avec armoiries. Id. de Renard de Blehen d'Abée, 1633; fragments pour les Dauvin, Vervoz et Dumont. Relief de biens par J. de Blehen, etc., 1526. Approbation du contrat de mariage de J. Ch. de Blehen, 1656. V. *Aineffe; Paheau; Thiribu; Thy.*

Blendeffe. Quartiers (Cocx, sa mère); armes des de Verlaine; note.

Bleret, Blarey (de). Extraits de documents où figurent les Blarey, les del Thour, les Bombaye, les de Streel, les Marneffe, etc. V. *Froidmont.*

Blicq (le). Déclaration du maire de Rixensart sur les biens de Charles le Blicq et de J. Arnould, sa femme, 1663. Id. sur leur descendance.

Digitized by Google

Blisia. V. *Méan; Nollens.*

Blockhausen. Concession d'armes accordée à J. de Blockhausen, 1710. Attestation de Le Fort pour Jean Blockhausen, écuier. Cinq lettres.

Blois (de). Extraction de cette maison par J. le Boucq, 1558; armes. Descendance généalogique de Ch. de Blois; id. de J. de la Boverie, haut voué de Liége (Courtejoie). Les 32 quartiers de Louise de Blois, dame de Trelong (Humiers, Rubempré, Lique); filiation de l'illustre maison de Ryckel. V. *Rubempré.*

Bocholtz (de). Quartiers de Cath. Ern. baronne de Bocholtz. V. *Blanckart; Lynden; Montfort; Renesse.*

Bock (de). Fragment généalogique. V. *Roist; Sélys.*

Bodars. V. *Gordine.*

Bodechon. Quartiers armoriés (Montjoie, Horion).

Boeckelt. Fragment généalogique des Boeckelt d'Heerenthals.

Boesmans. V. *Gordine.*

Bohier. V. *Dumont.*

Boileau. Généalogie et descendance de Jean Boileau depuis l'an 1343. Id. avec des reliefs de cette famille et une note pour les Van der Straten. Quartiers armoriés de H. Fr. de Boileau de Vilhain (Gallo de Salamanca, sa mère), avec attestation; id. de Marie Sibille de Soy (de Butbach, sa mère); attestations pour les Curtius. Reliefs de la mairie héréditaire de Comblen par les Boileau, 1460, 1522. Fondation d'un anniversaire pour J. Boileau, 1501. Extraits de documents pour les Boileau; fragment généalogique des delle Vaux; quartiers armoriés des de Vergy. Carte avec des fragments généalogiques des maisons de Boileau, de Hodister, de le Vaux, de Ronval, de Wal. Notes, actes de décès, lettre, etc. V. *Sluse.*

Bois de Melin ou **Van den Bosch (du).** Généalogie et descendance de messire Lamb. Van den Bosch, chevalier, de 1420 jusqu'en 1713. Id. de L. de Bois, 1567. Id. de W. Bechet. Attes-

Digitized by Google

tation que les familles Van den Bosch et Mopertingen sont les mêmes. Attestation de Le Fort touchant l'origine et la filiation de W. de Bois, 1706. Id. sur les armes des de Bois et d'Esmine. Id· sur le mariage de J. de Bois avec M. Bechet, 1584. Reconnaissance des priviléges de noblesse accordés à Adolf de Bois, 1665. Deux attestations pour J. de Bois, capitaine et prévôt de Revogne, 1686. Déclaration que les du Bois de Sorée et les du Bois de Fienne sont originaires d'Artois, 1622. Convenances de mariage entre J. Guil. du Bois et A. de Modave, 1681. Transport d'une maison, fait par Fr. Everard à L. de Boix, 1567. Reliefs de la forteresse de Gellick par les Van den Bosch, 1381-1641. Notes, fragments généalogiques, lettres. Quartiers de Crosilis. V. *Brus; Magnée.*

Bollandt (**de**). V. *Logne.*

Bolline. Rendage de terres par W. Beanin à J. de Bolline, 1640.

Bollis. Extrait d'une concession d'armes pour J. Bollis, 1749. Attestation. V. *Meyers.*

Bolsée (**de**). V. *Heur.*

Bomal ou **Boumale** (**de**). Diplôme de chevalier accordé à J. L. de Bomal par l'empereur Charles VI, 1723. Lettres certificatoires de Le Fort pour Messire Max. N. de Bomal et ses ancêtres. Descendance de Jean de Boumal; alliance avec les Lovinfosse, les Culoz. Notes, fragments généalogiques, lettres, etc. V. *Borlé.*

Bombale, Bouxha ou **Boubals** (**de**). Généalogie depuis 1292 jusqu'à 1646. Descendance d'Arn. de Bombaye, seigneur d'Andrimont, 1381; fragment pour les Clokier. Attestation de Le Fort sur l'alliance des Florkin et des Bombaye. Notes sur la maison de Bombaie, originaire de Dolhen; sur les Ramelot avoués de Huy; épitaphe d'Agnès de Liers, 1357; sur H. de Goer, etc. Convenances de mariage de Conr. de Boubaix, avoué de Liers avec Cath. de Modave, 1474. Extraits du registre aux baptêmes de l'église de Verviers, 1588-1603. Id. 1685. Cens et rentes de N. de

Digitized by Google

Bombaie verrières (Woot de Trixhe). Donation de la seigneurie d'Andrimont par J. Bombaie à H. de Moraykcn, 1684. Partage des biens de Fréd. de Bombay, 1562. Constitution donnée par Cath. Gerard à Le Fort au sujet du partage des biens de Jean Bouxha, 1685. Lettre sur parchemin touchant la part échue à J. Bombaie des biens de son père Frédéric, 1562. Lettres compulsatoriales des échevins de Liége touchant les héritages de C. de Bombaye et particulièrement la vouerie de Liers, 1584 ; testament de J. Favillon dit de Liége, 1557 (Ochain, Falloize). Notes, extraits d'actes, quartiers, etc. Trois lettres. V. *Bleret; Bonnières; Moraiken.*

Bomershome. Quartiers de Fr. M. Bomershome; id. de Marg[te] Booms; fragment généalogique pour les Libotton. Notes. V. *Labaye.*

Bongart (de). V. *Belderbusch*; *Spangen.*

Bonhomme ou **Bounam**. Descendance généalogique de J. Bonhome, écuyer, 1636; quartiers de Nic. Fr. Bonhome (Bouxhon, sa mère); id. de N. Bounam. Deux copies du diplôme de chevalier accordé en 1691 à J. de Bonhome. Attestations de Le Fort à ce sujet. Id. sur la qualité de cette famille; id. sur les quartiers du baron d'Eynatten d'Abée. Quartiers armoriés de J. de Bonhome (Roevers, sa mère). Id. de H. Bounam (de Glein, sa mère). Requête à S. M. Billet de mort du bourgmestre de Bonhome, 1736. Réponse de Nic. Fr. Bonhome, évêque de Carpase aux calomnies de ses ennemis, 1733. Notes, armes et fragment généalogique.

Bonneau (de). Attestation de la cour de Luxembourg sur la noblesse de cette famille, 1699. Id. de Le Fort sur ses armes. Quartiers armoriés de Gilb. de Bonneau et d'Ignace de Damseaux. Supplique à S. M. pour maintenir les Bonneau dans leur rang de noblesse. Inventaire de preuves. V. *Flémalle.*

Bonneffe (Buréal de). Extrait de Hemricourt pour cette maison. V. *Lerneux.*

Bonnières (de). Titres produits pour la réception d'une de-

Digitized by Google

moiselle de ce nom au chapitre d'Andenne; extraits de Del Rey pour les familles d'Asset, de Buissy, de Guygoven, de Kerckem, de Hodomont, le Beau, de This, de Hanneffe, de Bernalmont, de Warfusée, de Corswarem, de Bilrevelt, de Bombaie.

Booms. V. *Bomershomme*.

Borchgrave (de). V. *Gavre*.

Borlé. Descendance de Jean Borlé, héritier d'Alex. Sandron dit Borlé, 1454; id. de Gilles de Cologne. Descendance de J. Borlé de Cockfontaine. Attestation de Le Fort sur les armes de cette famille. Extraits baptismaux. Quartiers de Fr. Borlé (Sickelet, sa mère); fragment généalogique des Carondelet et des Bournel. Quartiers d'Élis. Borlé (Horion); fragments généalogiques pour les Termonia et les Berlier. Notes, fragments généalogiques (de Fooz), lettre. V. *Macors*.

Borman (de). V. *Mewen*.

Bormans. Quartiers de Jacques de Bormans de Hasselbrouck (de Gal, sa mère). Id. d'André Bormans. Descendance généalogique de Raes Bormans. Trois attestations de Le Fort pour les armes et les alliances de cette famille. Id. sur l'origine de Laurent Bormans, mayeur de la ville de Huy. Requête de L. Bormans de Huy, issu de l'ancienne famille de ce nom, au comté de Looz, pour un diplôme d'écuyer. Billet de mort de Jean Henri de Bormans, seigneur de Croenendal, 1718. Deux partages des biens de H. Bormans, 1579-1580 (en flamand). Notes, fragments généalogiques, lettres. V. *Dries*; *Gaen*; *Plenevaux*.

Borseele (de). V. *Brederode*; *Lamboy*.

Borsu. V. *Nollens*; *Visé*.

Boshuysen (de). Descendance de Rutger de Boshuysen.

Boubais (de). V. *Andrimont*; *Bombaie*; *Geer*; *Libotte*.

Bouchtay. V. *Magis*.

Boufflers (de). Quartiers armoriés d'Adr. de Boufflers et de Fr. Malapert. V. *Motte*.

Digitized by Google

Bouille. Lettres certificatoires touchant la réception de M. Th. de Bouille au chapitre de S[t] Georges d'Epinal. Quartiers armoriés de Jacques de Bouille, écuyer (Masbourg, sa mère).

Bouillon. Les quatre pairs du duché de Bouillon.

Boulandt ou **Bollant** (**de**). Descendance de N. seigneur de Boulant; id. de Guil. d'Argenteau. V. *Aspremont; Brandenbourg.*

Boulogne (**de**). Descendance généalogique de Louis de Boulogne, écuyer, 1551; alliance avec les Colnet. Testament de Ph. de Boulogne, 1705. Lettre touchant une fondation de bourse.

Bourbon (**de**). Généalogie de la maison royale de Bourbon, avec les éloges des princes, par Ch. Bernard. Paris, 1645 (Imprimé).

Bourgogne (**de**). Déclaration de l'empereur en faveur de Ch. de Bourgogne, de ne pas aliéner la terre de Baudour, sa vie durante, 1531.

Bousies (**de**). V. *Liedekerke; Martigny; Mérode.*

Boussart. V. *Froidmont.*

Boutier (**de**). Attestation sur les armes de cette famille. Transaction entre les enfants de A. Boutier, seigneur de Montfort, 1496. Deux actes de vente de biens, 1572, 1577.

Bouton. Quartiers armoriés de Louis Bouton, chevalier; id. d'Hon. de Chevriers.

Boux ou **Bouck** (**de**). Armoiries. Descendances de Christiane et de Cloes Boux, 1550; fragments généalogiques pour les Vannes. V. *Macar.*

Bouxhon. Extrait du diplôme de noblesse accordé en 1732 à H. Bouxhon. Attestation de Le Fort touchant ce diplôme. Id. touchant H.de Bouxhon, bourgeois de Liége. Lettre de mort M. Bouxhon, 1737. Attestation touchant la naissance de H. Bouxhon; fragment généalogique; armes. V. *Bonhomme.*

Bovegnistier (**de**). Notes pour la généalogie de cette famille représentée par les du Château. Contestation entre le curé de Bo-

Digitized by Google

vegnistier et Louis du Château dit Rocour à propos d'une entrée spéciale que ledit seigneur prétendait avoir à l'église, 1608.

Boverie (del). Supplique à S. M. Vente des terres par N. del Boverie à D. de Linden, 1532. V. *Blois.*

Bovyer. Attestation pour cette famille; armes; fragments généalogiques pour les van Dalem. V. *Lexhy.*

Bozea. Descendance armoriée d'Arn. Bozea de Thiribu; alliances avec les Cipplet, les Baré de Surlet; généalogie des Beaurieu depuis le XIVe siècle; alliances avec les Kemexhe, etc. V. *Cipplet.*

Brabant (de). V. *Forvie.*

Brahy. Convenances de mariage entre Fr. Brahy et M. de Sosson, 1667. Touchant les pâturages de Glons achetés par Fr. Brahy à Mme de Jehaing.

Brandenbourg (de). Descendance de messire Fréd. de Brandenbourg; id. de Ferry de Cronenbourg. Fragment d'un arbre généalogique où figurent les Boullands, etc. Note sur l'origine de cette maison. V. *Argenteau.*

Brassines (de). Quartiers de H. Fr. de Brassines (de Sélys, sa mère); id. pour H. Warnant.

Braz (de). Extraits des archives de l'abbaye de Stavelot touchant l'église et la famille de Braz; charte de Cuono, abbé, de 1124. Attestation de Le Fort touchant les quartiers d'O. de Bra. Testament de Marie de Braze, veuve de Ger. Baré, 1632. Notes.

Brebis (aux). Descendance de Laur. aux Brebis, 1450; fragment généalogique pour les de Sart, de Marchin, de Waha. V. *Mart*; *Smytsens.*

Brede (de). Attestations sur les armes et la qualité de cette famille.

Brederode (de). Quartiers de Françoise de Brederode, dame de Ridderkerke (de Borseele. sa mère); id. de Marguerite de Hornes de Gaesbeeck.

Digitized by Google

Brée (de). Généalogie de Marie de Brée, mère de Herm. de Gueldres. V. *Robyns.*

Breiderbach (de). Quartiers armoriés de Martin de Breiderbach. V. *Groulart.*

Brialmont (de). Généalogie de cette maison issue des Hamal; au v° généalogie des Coppin. Mémoire touchant la famille de Briamont d'Enneilles; déduction et preuves de cette famille. Dépositions de commissaires sur l'extraction et la qualité d'O. Ern. de Brialmont, 1626. Jean de Briamont, auteur d'un livre sur les maisons nobles des Pays-Bas, demande des renseignements au sieur d'Enneilles. Preuves produites par Marg[te] de Briamont, contre les habitants du village de Morville. Relief de la seigneurie d'Enneilles par J. de Brialmont, 1542. Actes au sujet d'une rente possédée par J. de Brialmont sur le château de Flémale, appartenant à J. Thibaud. Notes pour les Briamont et les Xhoce. Douze lettres. V. *Flémalle*; *Oultremont.*

Brienne (de). Descendance de Wauth. de Brienne, duc d'Athènes, de qui descendent les Gavre.

Briers. V. *Libotton.*

Brimioul (de). Descendance de Jean de Brimioul; id. de Hub. Jupprelle dit de Malaxhe. V. *Stephany.*

Brion (de). Testament d'Ern. de Brion, sieur de Résimont, 1638. V. *Arberg; Malaise.*

Brockar. Fragments généalogiques; alliance avec les de la Croix. Partage des biens de Marie de la Croix et de L. Brockar, 1617. Transport fait par D. Nyhaer à Lamb. Brockart, 1597. Testament de M. de la Croix, veuve de Lamb. Brockar, 1674. Renon fait par Lambert Brockar aux biens delle Préalle, 1539. Queritur aux échevins de Liége touchant le mariage de L. Brockar et de H. de Herzée, 1562. Trois partages et autres actes.

Brodel. Extraits de baptême, relief, etc.

Bronchorst (de). Note généalogique; id. pour J. de Ryckel.

Digitized by Google

Bronckart (de). Attestation de Le Fort sur cette famille. Requête à S. M. pour obtenir un diplôme de noblesse. Extrait du diplôme accordé à J. A. Bronckart, 1749. Notes.

Brouckmans (de). Mémoire touchant la qualité de cette famille. Attestation de Le Fort touchant sa noblesse. Id. du magistrat de Tongres touchant l'extraction de J. Brouckmans, 1720. Extraits d'actes du XVIIIe siècle. Notes.

Broye (de la). Quartiers armoriés de Jacqueline de la Broye (Romrée, Fraipont).

Brugard. V. *Macar*.

Bruisel (de). Dépositions sur ce quartier. V. *Charrière*.

Brunswick (de). Descendance d'Ern. duc de Brunswick ; id. d'Ant. Ulric de Brunswick.

Brus (de). Transport de la seigneurie d'Ougrée et Sclessin, fait par le chapitre de Malmedy à J. de Brus, écuier, 1400. Contrat de mariage de J. Binckem et G. Surlet, 1512; fragments généalogiques des du Bois. Id. des de Brus. V. *Berlo*.

Bruyninx. Descendance de J. Bruyninx. V. *Baelge*.

Bryas (de). Quartiers armoriés d'Hél. de Bryas (Immerzeel, sa mère) et d'Angele d'Argenteau (Salmier, sa mère). Descendances de N. de Bryas et de Guil. de Renesse; quartiers de Ph. d'Aremberg.

Bryer (de). Généalogie armoriée de cette famille; épitaphe. Attestation sur ses armes et ses quartiers. V. *Calwaert*.

Buel (Van). Plusieurs attestations de Le Fort sur les armes, les alliances et les preuves de cette famille. Suppliques à S. M. pour obtenir un diplôme de noblesse. Copie du diplôme accordé à Mr Van Buel en 1692, avec attestation. Quartiers armoriés de G. Van-Buel (Paul, sa mère). Quartiers de Margte Van Buel (Piret, sa mère). Transport d'une rente en faveur de G. Van Buel, 1670. Notes, fragments généalogiques (de Gal, Poschet). V. *Gal*.

Builhet ou **Boilly (de).** Note généalogique.

Digitized by Google

Buissy (de). Liste de documents pour cette famille, 1431-1639; id. pour les quartiers d'Asset et de Beaufort. V. *Bonnières; Thy.*

Bustin. V. *Gherin.*

Butbach (de). Note généalogique pour les Butbach et les Bernimolin. V. *Boileau; Soy.*

Bylandt (de). Quartiers armoriés de J. de Bylandt; id. de N. de Ryckel.

C

Caldenbourg (de). Déclaration des membres de cette famille, 1448 à 1609. Notes. V. *Lynden.*

Calwaert ou **Caluwart (de).** Attestation de trois hérauts d'armes sur les armes et la noblesse de cette famille, originaire de Cantorbery. Descendance généalogique de sir Jean de Calward, chevalier, 1367, avec armoiries et attestation. Les 16 quartiers armoriés de Ph. de Calwaert (de Bryer, Godart, des Enfants), avec attestation. Extrait du procès intenté par J. Ph. de Caluwart contre J. Christ. de Woestenraedt, 1691. Quartiers, lettre. V. *Enfans.*

Campo (a). V. *Moffart; Monsen.*

Caponago. Quartiers armoriés des enfants Fr. Caponago. (Croy, Minten).

Carlens. V. *Sotelet.*

Carondelet. V. *Borlé; Mérode.*

Carpentier (de). Généalogie de cette famille, originaire du Cambresis, depuis l'an 1160. Attestation de Le Fort touchant ses armes. Donation faite par Jacques de Beaurieu à Cath. le Carpentier, sa femme, 1595. Notes. V. *Beaurieu.*

Cartier (de). Billet de mort de J. B. de Cartier, chanoine de Liége. Sauf conduit pour se rendre à Liége, 1711.

Castellan (de). Certificat de L. Rossius de Liboy sur l'extraction de Mr de Castellan, 1714. Reconnaissance de la noblesse de

Digitized by Google

cette famille par S. A. qui l'exempte de rols, etc., 1677. Diplôme de baron accordé à M. Castillan, 1704. Attestation de Le Fort. Document de 1666 contenant des attestations sur la noblesse de cette famille. Déclaration que Jean et Joseph de Castellan sont issus de légitime mariage, 1715. Acte touchant une rente, 1740. Notes (Balen). V. *Mélan*.

Castro (**de**). V. *Sluse*.

Celles (**de**). Généalogie de cette famille depuis l'an 1200; fragment pour les Beaufort. Descendance de Walth. de Beaufort, 1198; id. de Walth. Moreau dit de Gerbehaie. Généalogie des de Celles de Hodomont jusqu'en 1700; épitaphe, quartiers armoriés. Quartiers de Glaude baron de Celles et de Théod. comte de Beaufort. Relief de la vouerie de Furfoz, 1511. Extrait du testament de Marg. de Celles et de Jean d'Aiseau, 1545. V. *Beaufort*, *Corswarem*, *Franchimont*; *Jardin*; *Ohey*; *Renesse*; *Thy*.

Cerda (**la**). Descendance de Gaston de la Cerda, comte de Medina-Celi. Attestation pour les quartiers de L. Smytsens.

Chabot (**de**). Quartiers armoriés de Marie Chabot (t'Serclaes, sa mère); id. de Ch. d'Eltz (Wambold d'Umbstatt, sa mère). Fragment de généalogie des Chabot et Pité et indication de documents. Lettre de J. Chabot pour la réception de son fils au chapitre de St-Lambert. Mémoire touchant les titres de noblesse de celui-ci. Dépositions de ses témoins. Attestation que J. Chabot a été reçu dans l'ordre des SS. Maurice et Lazare, 1742. V. *Prez*.

Challudet (**de**). Généalogie et quartiers de messire Pierre de Challudet, dressés par Van den Berch; ses alliances.

Chaisne (**de**). Testament d'Ant. de Chaisne et de J. de Résimont, 1544. V. *Résimont*.

Chamont (**de**). Fragment généalogique; id. pour les delle Préalle et de la Marck.

Champs (**des**). Extrait du registre de famille de B. des Champs, 1559. V. *Baelge*.

Digitized by Google

Chandelon. Extrait des registres de l'église de Hodeige touchant cette famille ; fragment généalogique.

Chapeau d'Ile (Roger du). Généalogie avec toutes ses alliances (Surlet, Hamal, Warfusée, Ochain, Lexhy, des Prez, Waroux).

Chapeauville. Touchant les bourses fondées par Chapeauville (Meers, Visé). Armes. V. *Froidmont* ; *Hostellerie; Wasseige; Woot.*

Chapelle (de la). V. *Flaveau.*

Charlemagne. Stirpis Carolinæ stemma. Fragment généalogique des Geroltzeck.

Charlet. V. *Marille.*

Charrière (de). Mémoire pour prouver la descendance des familles de Charrière et de Bruiset. Fragments généalogiques et notes.

Chasteler (de). V. *Lynden* ; *Tramerie.*

Château (du). V. *Bovegnistier* ; *Gordine* ; *Hinnisdael ; Hodeige* ; *Lezack* ; *Merlemont.*

Chaumont. V. *Jarrys.*

Chavanne (de). Commémoration dans l'église de Melreux ; 1727.

Chéoux (de). Fragment généalogique ; quartiers armoriés (de Groulart, de Harre). Quartiers. V. *Groulart.*

Cheratte (de). Reliefs de métiers ; convenances de mariages ; extraits d'actes pour les de Cheratte, Vrolo, Larbalastre et Jacob, 1577, etc. V. *Sanier.*

Chestret (de). Quartiers de Jean Louis de Chestret et de Marie Bayar (Magis, sa mère).

Chèvremont. V. *Chevron.*

Chevron. Fragment généalogique (Macoir) ; attestation de Le Fort pour Eust. de Cheveron, dit de Vaux ; épitaphe de Marie de Moumalle. Quartiers armoriés de J. de Cheveron ; notes généalo-

Digitized by Google

giques et armes pour les Rome. Billet de mort de J. G. Chevron, 1717. Reliefs de métiers par les Chevron, Chèvremont, de Vaulx, etc. Notes, extraits de baptême, armes des Chevron, Rome, Houbin. V. *Résimont.*

Choiseul (de). V. *Allamont.*

Chokier (Surlet de). Généalogie des Surlet depuis l'an 1450; id. des Chokier depuis l'an 1447, par v. d. Berch. Descendance de Louis Surlet, 1233; alliances avec les Godiscal, les Lardier, les Baré; descendance de Jean Surlet, 1308. Descendance d'Erasme de Chokier de Surlet, chevalier, 1630, avec attestation. Alliances avec les de Han et les Lyncier; témoins entendus sur les preuves de J. de Chokier, chanoine de S[t] Paul; extraits de documents pour les Chokier, les Potesta, les Gal; fragment généalogique des Méan. Attestations de Lefort touchant l'ancienneté de cette famille; extrait du registre baptismal des Liedekerke. Touchant la seigneurie et la famille de Choquier. Déclaration de Le Fort touchant le diplôme de noblesse accordé en 1745 à A. de Chokier. Recollection des preuves de J. de Chokier pour être admis au chapitre de S[t] Lambert à Liége. Témoins produits par le même à ce sujet, 1634. Quartiers de N. de Surlet (Liedekerke, Gulpen, Valdes) avec preuves. Extrait du contrat de mariage de H. de Surlet avec N. de Horion, 1681. Approbation par M. de Looz, du contrat de mariage de J. de Chokier, 1409. Extrait de Hemricourt touchant cette famille; notes. Transport des dîmes de Chokier par Adam de Hozémont à St .Chabot, 1368. Reliefs de la seigneurie de Chokier par Jean Surlet, 1451. Extrait d'un registre de la cour de justice du village de Chokier, 1490. Id. de la cour féodale de la vouerie de Hesbaie, 1395. Billet de mort de J. J. Surlet, 1714. Fragments généalogiques, lettres et notes pour les Chokier, les Wipart, les de Lamberts, les d'Ans. V. *Berlo; Grevenbrouck.*

Ciney. V. *Logne.*

Cipplet (de). Mémoire touchant la descendance des Cipplet;

Digitized by Google

notes pour les Bozeau de Lattines. Liste des seigneurs de Cippley. V. *Bozea; Jamar; Hannut.*

Claessens. Diplôme de noblesse pour J. de Claessens, 1697. Attestations de Lefort touchant cette famille ; quartiers de Ch. Ern. d'Argenteau. Note généalogique pour J. Claessen avec attestation et sceau de la ville de Maeseyck, 1697. Lettre.

Clairmont et **Claris.** Généalogie de la maison de Claris depuis l'an 1146 ; les comtes de Clairmont en sont issus (imprimé allemand). Attestation de Lefort sur cette généalogie. Acte notarié de 1728 touchant les documents de cette famille. Preuves à produire pour être reçu dans un chapitre noble ; lettre. Quartiers de la marquise de Laverne de Rode, comtesse de Clairemont (Hohenlohe, Rhynfelt). Déclaration du héraut d'armes pour F. de Claris, baron d'Argenteau et Hermal, 1726. Fragments généalogiques, notes, lettres.

Clercq (de ou le). Descendance de Jacquemart de Clerc, 1480 ; quartiers de Guil. de Clercq de Bouvekerke : épitaphes. V. *Hamoir; Larmoyer.*

Clermont (de). Notes sur le comté et les comtes de Clermont (extr. d'une chronique). Lettre de Gilles de Clermont pour la construction d'une abbaye, 1240. V. *Duras ; Franchimont ; Logne.*

Clockier (de). Extraits de cinq documents pour les Clockier, les Marneffe et les Menjoie. V. *Aineffe ; Bombaie.*

Closset. Quartiers armoriés de N. Closset (Bettonville, sa mère). V. *Gordine ; Magis.*

Cockarts. Notes, armoiries.

Cockin (le). V. *Gompart ; Heers ; Oupée.*

Cocx. V. *Blendeffe ; Sélys.*

Coelhem (de). Contrat de mariage de J. Van Coelhem et de Cath. de Gugoven, 1490? V. *Montenaken.*

Colchoule. V. *Mahiau.*

Collette. V. *Harenne.*

Digitized by Google

Collin. Reliefs de métiers, 1639, 1644.

Collon. Renseignements donnés sur sa famille par F. Collon. V. *Hodister*.

Colmont. V. *Meyers; Prez; Stephani.*

Colnet ou **Collinet.** Filiation des Colnet. Vérification et preuves de cette ancienne et noble famille, avec attestation. Différentes attestations sur ses armes et sa noblesse. Sa généalogie; extrait de baptême. Requête à S. M. I. pour un diplôme. Déclaration touchant l'extraction de Fr. et de A. Colnet, 1661. Convenances de mariage entre R. de Colnet et M. Colnet, 1644. Déclaration touchant une sépulture des Colnet de 1535; priviléges octroyés aux maîtres-verriers; leur confirmation par l'impératrice Marie-Thérèse, 1743. Octroi donné en 1654 à N. Colnet de pouvoir établir seul, une verrerie au pays de Liége. Déclaration que Rock et M. de Colnez travaillent à la verrerie de Hamande, 1702. Dispense de tailles, contributions, etc., pour C. Colnet, 1479. Notes, fragments généalogiques, épitaphes, extraits de baptême, lettres, etc. V. *Boulogne; Falleur.*

Coloma. Quartiers.

Comblen. V. *Logne.*

Cominge (de). Recueil des auteurs qui parlent de cette illustre maison. Notes. V. *Joyeuse.*

Condé (de). V. *Tellin.*

Conrard. V. *Oupée.*

Copis (de). Requête de Fr. de Copis pour être reçu à l'état noble du pays de Liége.

Coppée. V. *Coupille*; *Résimont.*

Coppin. V. *Brialmont.*

Corbion. Attestation de Le Fort touchant les armes de cette famille. V. *Lovinfosse.*

Corenhuys (de). V. *Dumont*; *Gerbehaie*; *Moreau.*

Corselius. V. *Louvrex.*

Digitized by Google

Corswarem (de). Filiation des comtes de Looz-Corswarem, depuis Arnold de Looz, 1084. Tableau généalogique avec armoiries des Corswarem depuis Fastré I, 1192; quartiers de M. d'Oultremont, 1600; fragment généalogique des Berlo. Descendance de Jean de Corswarem, 1474 à 1772. Tableau indiquant l'extraction de cette maison de celle de Looz, avec preuves et armoiries. Généalogie depuis 1280, avec armoiries et attestations de Le Fort. Autre généalogie depuis 1247; alliances avec les Gulpen et de Celles. Descendance de Robert de Corswarem, 1292; id. de N. Hulsberg de Schaloun. Id. de Fr. de Corswarem, comte de Nyel, avec attestation. Quartiers coloriés d'Ignace de Corswarem. Id. de Jos. de Corswarem. Id. d'Ant. et de P. J. de Corswarem, 1650. Preuves de noblesse du comte de Corswarem quant au quartier de Hamilton. Attestations des hérauts d'armes Flaccio et Le Fort sur ces quartiers. Convenances de mariage entre J. Corswarem et J. Morialmé, 1479; id. entre J. Corswarem et C. de Roisin, 1516. J. de Corswarem et M. de Crehen étant en procès au sujet d'un douaire, nomment des arbitres pour juger le différend, 1590. Contrat de mariage entre J. de Corswarem et J. de Ravescott de Chapelle, 1652. Id. entre Jacques et Cath. de Corswarem, 1542; extrait de baptême de J. Th. de Corswarem, 1655; transport d'une usine à Waremme par Jacqueline de Morialmé à J. de Corswarem, 1512. Contrat de mariage de Er. de Corswarem et de Marie de Binckem, 1662; testament de Jean de Corswarem, 1674. Testament de Jacques de Corswarem et de Catherine, sa femme, 1579; id. de Jean de Corswarem et de M. de Kessel, sa femme, codicille à ce testament, 1557; id. de Robert de Goer, seigneur de Corswarem, 1180; nomination d'un bénéficier dans l'église de Corswarem, 1260; fondation faite par Marguerite Ida de Corswarem, 1261; donation d'un bonnier de terre par Rutg. de Los à l'autel St.-Nicolas, dans l'église du St-Sauveur à Maestricht, 1300. Extrait de baptême d'I. de Corswarem, 1687; déclaration du décès de Jean de Corswarem et d'Is. Fr. de Ravescott, sa femme,

Digitized by Google

1687. Relief fait à S. A. par Jacques de Corswarem pour la seigneurie de Landelis, 1576; extrait du testament de A. M. de Kessel, 1663. Attestation que de temps immémorial, les seigneurs de Corswarem portent le titre de comtes de Niel, 1701; id. que la terre de Niel a toujours passé pour comté, 1724. Déclaration de Le Fort que Jos. de Corswarem, s'est présenté pour être reçu à l'Etat noble avec les seigneurs de Grâce et de Melin, 1707. Transport de la terre de Corswarem, fait par Fr. Ernest à son frère, 1661. Id. de la terre de Cranewyck par Jeanne de Hamal en faveur de Ph. de Corswarem, 1559; Jean de Corswarem cède à Hubert, son frère, une rente de 150 florins dont une partie sera convertie en douaire pour sa femme, 1527; acte touchant l'ouverture du testament de J. de Corswarem et d'A. de Kessel. Constitution de Marguerite et Philippine, filles de Jacques de Corswarem, chanoinesses à Maubeuge, 1578; ratification de la donation faite par leur père à son fils des seigneuries de Corswarem, Cranewyc, Niel, etc., à l'occasion de son mariage avec Agnès de Bylandt, 1578; acte de donation, 1679, avec les sceaux. Extraits des vieux priviléges du village de Corswarem, 1487. Copie d'une charte donnée par L. de Bourbon à Arn. de Corswarem, par laquelle il lui permet de réédifier un moulin à vent, 1472. Record donné par les échevins de Corswarem à la requête des tenants de ce lieu, où ils déclarent qu'au temps passé le village avait un seigneur nommé Kues de Chavencheines qui les vexait par toutes sortes d'exigences, 1411. Notes, fragments généalogiques, etc. 61 lettres. V. *Bonnières*; *Donglebert*; *Falloise*; *Gulpen*; *Hermalle*; *Hinnisdael*; *Presseux*; *Rahier*; *Schwarzemberg*; *Thy*; *Vos.*

Corte ou **Curtius** (**de**). Filiation généalogique noble et militaire de J. Bapt. de Cort, seigneur de Landau, etc., issu des sires d'Ysem, 1235, avec blasons. Descendance d'Arnou Corten; quartiers de Henri de Curtius, chanoine de S[t] Lambert. Attestation de Le Fort sur l'antiquité de cette famille. Billets de mort, lettres. V. *Bex*; *Boileau*; *Flaveau*; *Noot.*

Digitized by Google

Cortembach (de). Quartiers armoriés de Guil. de Cortembach (Lichtenberg, sa mère); id. de God. Huyn zu Geleen. Attestation de Le Fort sur ces quartiers; Adrien de Cortembach reçu chevalier de l'ordre teutonique, 1623. V. *Arberg; Montfort; Orjo; Randenraet; Velen; Wambold; Warnant.*

Coste dit Adourne (de la). Notes généalogiques.

Cottereau ou **Cotrel (de).** Mémoire de documents. V. *Aerschot; Berlaimont; Celles; Noot; Tramerie.*

Coudenhove (de). Quartiers armoriés de Guil. de Coudenhove (Maillen, sa mère) et d'Anne de Joux dit de Watteville de Conflans. Quartiers de J. Max. de Coudenhove, de Pierre Paul de Hemricourt, de Louis de Nollet.

Counotte. Brouillons de lettres, attestations, etc., pour les Counotte; fragment généalogique des Schaloun et des de Prez; quartiers des Tharoul, des Ursins, Massillon, Wilgot, Le Fort, Delcour, etc. V. *Ans; Fléron; Foullon; Sanier.*

Coupille (de). Notes généalogiques pour les Coppée, de Lhour, Résimont, etc.

Courdaix. V. *Gentis.*

Courtejoie (de). Quartiers de N. de Courtejoie (le Bailly, sa mère); note sur la seigneurie d'Andrimont. Armoiries. V. *Baelge; Beaurieu; Blois.*

Crassier (de). Diplôme d'écuyer accordé par l'empereur Léopold en 1702, à Guil. de Crassier. Diplôme de baron pour le même, 1703. Attestations de Le Fort touchant ces diplômes. Billet mortuaire, 1783. V. *Moreau.*

Crisgnée (de). Généalogie imprimée de cette maison. avec blasons peints. Quartiers de Pierre Jos. de Crisgnée, seigneur de Baaze. Testament de noble seigneur P. Jos. baron de Crisgnée, 1732. Note de l'an 1505.

Croeser (de). Quartiers d'H. de Croeser; armoiries.

Croisier. V. *Bernimolin.*

Digitized by Google

Croix (la). Déclaration touchant Arn. de la Croix, 1696; fondations faites à l'église de Wasseige par Dieud. Ladmirant, 1696. Armes et note. V. *Brockar; Denis; Jauche.*

Croy (de). Quartiers armoriés d'Al. Em. prince de Croy et de Solre; id. de Raes de Gavre. Fragment généalogique; alliance avec les Renty, les Craon, les Chastillon; armoiries. Carte armoriée de la descendance d'Alex. de Ligne-Croy d'Aremberg. Contrat de mariage entre P. F. de Croix et A. El. de Ste Aldegonde, 1662. Id. de Baud. de Croix et Anne de Locquenghien, 1613; Quartiers du duc de Croy, des marquis d'Ayseau et de Trazignies, des comtes de Brias, de Lannoy, de Hamal, des princes de Berghes, de Nassau, de Hornes. V. *Caponago; Hallevin; Voort.*

Cupers. V. *Govaerts.*

Custine (de). Lettre. V. *Allamont; Moitrey.*

Cutsem (van). Fragment déchiré d'une généalogie des Valzolio et van Cutsem.

D

Daems. Testament de Sébastien Daems, 1650. Extrait de l'histoire de la baronnie de Noirmont, pour les Daems; épitaphes. Descendance de Nicolas Daems, 1463.

Dalem (van). Transport de la seigneurie de My par Dan. de Raymond à Math. van Dalem, 1626. Acte touchant le fidei-commis institué par Jeanne de Raymond-van Dalem en faveur de P. G. d'Arkel-van Dalem, 1695. Attestation de Le Fort sur la qualité de cette famille. Lettre, note. V. *Bovyer; Résimont.*

Dambrey. Extrait des paies pour les héritiers de Nys le Liégeois contre J. Dambrey. 1651. Obligation touchant une rente pour les mêmes.

Dammartin (de). Descendance des comtes de Dammartin d'où sont sortis les Haneffe, les Warfusée, les Harduemont, les Waroux, etc.; notes pour les Lonchin et les Vervos. Fragments d'une généalogie et d'un mémoire sur cette famille.

Digitized by Google

Dampart. V. *Lantremange.*

Damry. V. *Delbrouck*; *Sprimont.*

Damseaux (de). Diplôme de noblesse avec concession de la particule *de* accordée à cette famille par l'empereur Léopold, 1696. Attestation de Le Fort touchant ce diplôme. V. *Bonneau.*

Dandelot. Quartiers.

Danixhe. Extraits de documents où figurent les Fléron, les Nollens, les d'Acoce, les Tindeur, les de Streel.

Dardenne. V. *Limbourg.*

Dave (de). Descendance généalogique des sires de Dave depuis l'an 1300; Id. de Jean Draeck, 1374, avec notes. Extrait du testament de Henri Dave, 1549 ; renon d'Isabeau de Straimont sa femme, 1553. Purgement d'héritage par leurs enfants, 1582. Acte touchant une rente pour Janne Dave, veuve de Paquet de Masogne, 1644. V. *Furfoz*; *Lardenois*; *Modave.*

Dayeneux. Titres de Jacques Dayeneux contre les représentants Jean Soxhy, 1638. Partage entre les enfants et gendres de J. le Marechal et de J. Dayeneux, 1602.

Delbrouck. Quartiers de Toussaint Delbrouck. Attestation de Le Fort sur ces quartiers ; notes pour les Savary, Playoule, Bex, Lairesse, Damry. V. *Helwart; Lamet.*

Delcour. Testament de Laurent Delcour, 1575. Convenances de mariage entre L. Delcourt et Cath. Groulart, 1573. V. *Counotte.*

Dengis. V. *Gherin ; Hennet.*

Denis. Preuves et quartiers de Henri Denys, chanoine de S. Lambert. Attestation de Le Fort pour le même. Déclaration de l'abbesse du monastère de la Ramée au duché de Brabant, touchant plusieurs membres de cette famille, 1696. Id. de l'abbé d'Alne, directeur de l'abbaye de Soleilmont, touchant Ursule Denis et de E. de la Halle; épitaphe de H. Denis et J. Ladmirant, 1656 ; id. de Marguerite Danielis et Fr. de la Croix, 1696. Extraits de trois actes touchant les Denis et de la Halle. Déclaration de Marie

Digitized by Google

Dehys sur ses parents, 1696; extrait d'un acte passé entre Jean Denis et Onifri de Randaxhe, 1617; vente de biens par Arn. de la Croix et Marg[te] Danielis, 1617. V. *Stempels.*

Dernbach. Quartiers de Ph. de Dernbach, évêque de Wirtzbourg.

Derpent. Convenances de mariage pour Guil. Derpent et Marie Wathar de Marneffe, 1618.

Deschamps. Descendance de Jean Deschamps dit d'Artois, 1559; armes.

Desparra. Lettre, notes et armes.

Dessus le Moustier. Attestation sur la qualité et les alliances de cette famille avec les Godemart, les Fourneau, etc.

Destiembeeke. Grande carte armoriée représentant les descendants d'A. de Lompré, gouverneur de S[t]-Omer, de H. Destiembeecke et de W. de Bersacque; généalogie des deux branches de la famille Pergens, établies en Hollande et à Maeseyck.

Diepenbeeck. V. *Gavre.*

Dirick. Attestation de Le Fort pour Jos. Dirick, J. Paulus, M. de Résimont, et M. Malvoz; id. de la cour de Melins pour M. Cops. V. *Jaimaert.*

Dispa. Supplique de P. Dispa dans un procès contre son père.

Dobbelstein. Quartiers de d[lle] N. Dobbelstein, prévote de Nivelle; fragment généalogique des Bentinck. Quartiers armoriés de Jean Lamb. Dobbelstein. Réception de Jean Dobbelstein de Doenraet dans l'ordre teutonique; déclaration pour Simon Bertholf de Belven; quartiers armoriés de Const. von Wyhe.

Donceel ou **Donchierf.** Déduction généalogique de noble et vaillant God. de Donceel de Hollegnoul. Lettres de réhabilitation de Louis XIV pour God. de Donceel, capitaine, 1700. Quartiers du même avec armoiries. Id. de Charles de Donchierf; fragment généalogique pour les Nouvice. Attestations de Le Fort et d'autres sur cette famille. Extrait d'un registre de famille. Spécification des

Digitized by Google

terres provenant de feu B. de Donselle, 1584. Caution de J. Collard, veuve de God. de Donceel, 1661. Partage des enfants de feu God. de Doncele, 1592. Transport d'une rente, 1632. Notes, fragments généalogiques (Dawans) et lettres. V. *Hemricourt* ; *Remikette*.

Doneux. Transport fait par J. del Seraine à G. Donnea, 1599. V. *Favillon*.

Donglebert (de). Descendance généalogique de Raes de Donglebert (Corswarem, Fallois, Gulpen, Lamine). Quartiers armoriés de Jeanne de Donglebert de Resves ; attestations du prince de Croy et du comte d'Egmont pour sa réception au collége noble de Munsterbilsen, 1685.

Doolman. Concession d'armoiries, 1659 ; contrat de mariage de Ph. de la Samme et d'Hél. Doolman, 1578 ; touchant le diplôme de noblesse des Wolff. V. *Berto*.

Dor. Fragments de généalogie ; descendance de Henri Dor, de Tilleur, 1540 ; extraits d'actes du greffe de Tilleur ; attestation de Le Fort sur la généalogie. Autres extraits d'actes pour les Dor ; attestation pour la famille Paulus. Testament de Jean Henrart et de Marie Dor, 1670. Idem de Henri Dor, 1540. Relief du métier des merciers par M. Dor, 1629. Rendage de 1635.

Dornich (de). Réception de Sophie de Dornich au chapître de Rollinghausen, 1681.

Dosquet. V. *Salme*.

Draeck. Extrait de la carte généalogique des Jegere, touchant les Draeck, avec attestation. Partage des biens de M. de Draeck, dame d'Odemont, Neufchateau, etc., et G. de Gulpen, 1649. Descendance de Jean Draeck, 1374, avec armoiries ; fragment pour les von Hall zu Ophoven ; origine de la maison de Hamale. V. *Dave*.

Driel (van). V. *Jonchières* ; *Méan*.

Dries. Attestation donnée par la justice de Horpmael en faveur de Jacques Dries, à la requête de L. de Bormans, 1706.

Digitized by Google

Driessens. Quartiers et extraits d'actes (Pauwels).

Dubois. Certificat des échevins de Core en Condroz pour J. Dubois, capitaine, 1686. Attestation de du Boys de Fienne sur la qualité de son cousin, 1622.

Dullard. Quartiers de Jean Dullard, chanoine de Liége, 1582; attestation de Le Fort; descendance de Ch. de Blois, 1600. Acte de l'an 1444, sur parchemin. V. *Govaerts*.

Dumont. Quartiers armoriés de G. Dumont, seigneur de Rochehaut (Bohiers); généalogie des Corenhuyse. V. *Blehen*.

Duras (de). Mémoire généalogique de cette famille d'où sortirent les de Clermont, de Rochefort, d'Orjo, de Walcourt, etc. Notes sur le comté et les comtes de Duras. Contrat de mariage de G. de Duras avec Béatrix van der Aa, 1418. V. *Neufchâteau*.

E

Eau (l'). Concession de la particule *de* en faveur de Th. et Max. l'Eau, 1731.

Edelbampt (d'). Touchant la noblesse de cette famille. Lettres de N. Edelbamps à S. A. sur les pièces fournies par lui à l'Etat noble. V. *Heers*.

Eechaute (d'). Généalogie armoriée depuis l'an 1267, de cette maison issue de celle d'Aa de Grimberghe; quartiers de J. Tax, écuyer, seigneur de Terbeeck; descendance de Gérard, comte d'Alsace, 1050. (Lorraine, Montbéliard, Limbourg. Flandres).

Egeren (van). Quartiers armoriés.

Egmont (d'). V. *Gonzague*; *Mérode*; *Montmorency*.

Elderen (d'). Descendance de Guillaume d'Elderen, 1400. Épitaphe de Richald d'Elderen, seigneur de Schalchoven, 1588. Possessions de Marie d'Elderen à Dallye. Attestation pour Arnold d'Elderen, 1750. Requête à S. M. pour changer en titre de comte celui de baron d'Elderen. Transport d'une rente, 1613. Relief d'une terre, 1605. V. *Oyembrugge*; *Sacquespée*.

Digitized by Google

Elias. V. *Beeckman.*

Eltz (**d'**). Les huit quartiers de N. d'Eltz; fragment généalogique des Walpott. Quartiers d'Ambr. de Virmundt. Quartiers armoriés de Ch. d'Eltz (Wambold d'Umstat, sa mère) avec cinq ascendants. V. *Chabot.*

Elven ou **Nalvagne.** Fragments généalogiques (d'Oupie).

Emond (**d'**). Record de la justice de Haccourt touchant les qualités, parenté et armes de Nic. Emond. Attestation de Le Fort sur ses armes et celles de Tihon.

Enckevort (**d'**). Attestations de Le Fort et notes sur la famille du cardinal Enckevort; lettre. V. *Hove.*

Enfans (**des**). Fragment généalogique armorié, avec les alliances (de Caluwart, Albergati). V. *Calwaert.*

Erckenteel (**d'**). Attestation de Le Fort sur les quartiers de J. H. d'Erckenteel. Commission de conseiller à la Cour féodale pour S. H. d'Erkenteel ; son contrat de mariage avec Cath. Soenen, 1614 ; son extrait de naissance; pièces pour les d'Erkenteel et les Wynants ; diplôme de 1620 pour ces derniers.

Ernotte. Fragment généalogique.

Erp (**d'**). Deux attestations pour God. d'Erp; relief du métier des fèbvres par L. Bicheroux, 1682. V. *Berlo.*

Ertwecht (**van**). Notes généalogiques. V. *Foullon ; Sluse.*

Esch (**d'**). Descendance de Barth. d'Esch, avec attestation, 1720.

Estiembeeke (**d'**). Filiation et déduction généalogique de Max. baron d'Estiembeeke, par Le Fort. Attestation sur ses alliances et ses descendants. Articles tirés du brevet et des titres de noblesse des seigneurs d'Estiembeeke d'Artois. Vente de la terre de Disque, confisquée par S. M. en 1691. Fragment généalogique, quartiers. V. *Stempels.*

Estourmel (**d'**). Quartiers armoriés des Michelle d'Estourmel. Testamen. de Flor. de la Viefville, veuve de messire Jean d'Es-

Digitized by Google

tourmel, 1664. Attestations de quatre cavaliers pour la réception de Marie Fr. d'Estourmel au chapître de Nivelles, 1618. V. *Jauche ; Rubempré.*

Etten. Notes généalogiques, 1590.

Eve (d'). Fragment généalogique. V. *Severy.*

Exaerde. Quartiers armoriés de Jean van Exaerde (Gryspere, sa mère), avec notes et fragment généalogique (Pauwens).

Eyck (van et van der). Quartiers. V. *Montfort; Seraing.*

Eyll (d'). Mémoire, notes, fragments et lettres au sujet de cette famille.

Eynatten (d'). Descendance et déduction généalogique de cette ancienne maison, avec attestation, preuves, armoiries, etc. Quartiers armoriés de Fréd. d'Eynatten de Reymersdael. Filiation généalogique de Th. Em. baron d'Eynatten. Carte coloriée des seize quartiers de N. d'Eynatten. Idem de Marie d'Eynatten (Horion, sa mère). Quartiers de H. Nic. de Jamblines. Idem de Th. Ern. d'Eynatten, de Ch. Ernest d'Argenteau d'Ochain et de J. F. de Libert. Certificats de l'État noble et de la cathédrale touchant le quartier d'Eynatten de Thys, 1701. Notes pour les Rahier. Contrat de mariage entre L. d'Eynatten et Jeanne de Ry, 1588. Transport de la seigneurie de Tinlot fait par H. d'Eynatten en faveur de son fils aîné, 1616. Partage entre les seigneurs de Tinlot, Gerdinghen et Lichtenberg; testament de feu le seigneur de Thiribu. Notes, fragments, etc. Une lettre du comte de Marchin. V. *Baillet ; Bonhomme ; Gulpen ; Masbourg ; Presseux.*

F

Fabert (de). Mémoire pour cette famille alliée aux de Mérode.

Fabri. Attestations de Le Fort sur le diplôme de noblesse accordé à Fr. G. de Fabry, et sur les armes de cette famille. V. *Beeckman ; Gordine ; Oudart.*

Digitized by Google

Fabricius. Déclaration sur J. Fabricius et sa descendance, 1631. Testament de Nic. Fabricius, 1629. Armoiries. Dépositions sur la généalogie de G. Fabricius; extraits d'actes (van den Roye, Romael, Longchamps). V. *Nollens*; *Sélys*.

Faille (de la). V. *Méan*.

Faing (du). Quartiers armoriés. V. *Ratz*.

Falleur. Attestations de Le Fort et de la cour de Lodelinsart pour cette famille. Fragment généalogique; notes pour les Colnet.

Falloize. Quartiers de Jean delle Falloize et d'Is. Frongteau (Corswarem). Accord entre Jean delle Falloize et Fl. d'Hostellerie, 1629. V. *Bombaie*; *Donglebert*; *Gulpen*.

Favereau. Rescrit de Maximilien Henri de Bavière contre Gilles Masset qui avait injurié Jacques Favereau, dit Jocquin. Testament de ce dernier, 1669. Procès Marie Jocquin contre L. Lacroix. Collation du bénéfice d'Engis à J. Jocquin, 1665. Rendage d'une maison sise rue St-Jacques par A. de Marihaye à L. Favereau, 1594. Autre rendage de 1589. La veuve L. Favereau contre W. Prighaye, 1650. L. Favereau, commissaire de la cité fait un purgement hors des mains de N. de Fraisne, 1641. Testament de Noël Favereau, 1648. V. *Flaveau*.

Favillon (de). Descendance généalogique d'Arn. de Favillon, 1500; fragments généalogiques pour les Froidbize, de Vivier, Parfonrieu, Jamar. Descendance de Jean Favillon; (Ockier, Tomsain, Gobbar, La Ruelle, Sarta). Deux attestations de Le Fort. Filiation de Jean Favillon, avec attestation (Vervoz, Rampenne). Descendance d'André de Favillon de Modave avec notes; fragment généalogique des Fugger. Note pour les Doneux et les Sarta. Testament de Jean de Favillon et J. de Marchin. 1555. Echange entre Fr. de Favillon, Guil. de Sohaing et N. de Vervoz, 1561. Transport fait par A. Favillon en faveur de Nic. de Vervoz, 1583. Notes, fragments généalogiques et lettres (Vivario, Jamar). V. *Bombaie*; *Sarta*.

Fays (de). Attestation touchant le diplôme de chevalier ac-

Digitized by Google

cordé à Lamb. de Fays, 1689. Sonnet adressé à Lamb. du Fays, seigneur d'Andrimont, à l'occasion de son mariage avec Anne de Hessalle. V. *Fort*; *Leroux*; *Marotte*; *Lesaack*.

Féchier. Extraits de reliefs faits devant la cour St-Remy d'Alleur pour les Féchier, de Puche, Waroux, etc.

Ferme (de). V. *Hemricourt*.

Fermont (de). Diplôme de noblesse accordé par Philippe, roi de Castille, à Jacques des Enfants, seigneur de Fermont, 1683.

Ferrier (de). Testament d'Eug. de Ferrier, veuf de Cath. de Neuforge, 1594.

Fèvre (le). Descendance généalogique de Jean le Febvre, 1600. Idem de Jean Hannosset. Note. V. *Godin*; *Mire*.

Fiennes (de). Les 32 quartiers de messire Marcq de Fiennes, vicomte de Fruges (Ste Aldegonde, Longueval, de Lille).

Fineau. Quartiers armoriés de J. Fr. Fineau d'Othée, avec attestation. Mémoire pour le Sr Fineau, 1546. Quartiers d'Alb. Fineau (Othée, Barveau, Streel, Tultea, Froidmont).

Fize (de). V. *Wyshoff*.

Fizenne (de). Attestation de Le Fort touchant l'ancienneté de cette famille. Descendance de Jean Paul Fizen. Contrat de mariage de Jean de Fizenne et Agnès de Longchamps, 1531. Id. de J. de Fisenne et M. de Saquespée, 1531. Quartiers armoriés de N. de Fisen; épitaphe. V. *Gerbehaie*; *Goswin*.

Flaveau (de). Quartiers armoriés de Louis et Jean de Flaveau de la Girarderie, avec attestation. Id. de Nic. Pierre, etc., de Flaveau (Curtius, leur mère). Contrat de mariage de J. de Flaveau, sieur de la Raudière et Marg^te de Corts de Hermée, 1676. Id. de Gabriel Flaveau et Lucie Bertenot, 1579. Id. de Pierre Flaveau et A. de la Chapelle, 1614. Id. de L. Flaveau et J. Favereau, 1643. Extrait de baptême de J. Flaveau, 1646. Billet de mort d'Alb. de Flaveau de Corte, 1745 et de Jos. de Flaveau de la Raudière baron de Hermée, 1732. Commission de capitaine de cavalerie donnée

Digitized by Google

au sieur Flaveau par Louis roi de France, 1654. Transaction entre Gabr. Flaveau, Lucie Berthenot et Dan. Paget sieur de la Fosse, 1584. Partage entre E. et P. Flaveau, 1631. Deux attestations pour Jacques de la Raudière. Notes, lettres, fragments généalogiques.

Flémalle. Suite chronologique des seigneurs de la Grande-Flémalle, 1100-1707 (La Roche, Brialmont, Lonchin). Fragment généalogique pour les Flémalle, Hozémont, Heyd. Attestation de Le Fort pour les armes des Bonneau de Rechelois. Ancienne généalogie.

Fléron (de). Généalogie depuis 1248 avec notes et épitaphe. Descendance armoriée de Renier de Fléron. Id. d'Ebroin de Fléron, chevalier, 1207, avec notes. Id. de Gerard de Fléron, 1600. Attestation de Le Fort sur les armes de cette famille. Mémoire touchant les lettres de restitution et d'annoblissement d'Ant. Ern. de Fléron. Quartiers de Marie baronne de Fléron de Mellin ; id. de Rose de Gavre; id. d'Em. de Fléron (Harff, sa mère). Extrait de baptême, 1682. Déclaration de l'abbesse de Zusteren touchant la réception du quartier de Fléron. Id. de Guil. de Wissocque. Testament de l'échevin de Fléron, 1617. Id. de Gér. de Fléron, 1601. Reliefs, 1418, 1430. Relief de la seigneurie de Beaurieu, transportée à Ch. de Gavre. Extraits de divers actes du XVIIe siècle pour les Fléron, la Margelle, Beaurieu, etc. Extrait d'un manuscrit sur les évêques de Tongres, touchant cette famille. Déclaration sur la seigneurie de Melin, 1612. Cession des acquêtes faites à Molin au profit d'Arn. de Fléron. Reportation d'un pré fait par Cath. van den Bogart, veuve de Th. de Fléron, en faveur de God. de Chelles, 1435. Instance de Gér. de Fléron à la salle de Stavelot contre W. de Beaurieu, 1482. Constitution de la justice de Beaurieu, 1574. Notes généalogiques, lettres, épitaphe (fragment pour les Counotte). V. *Danixhe; Libert; Nollens; Smytsens.*

Florquin. Attestation de Le Fort sur cette famille alliée aux Bombaie. V. *Bombaie; Moraiken.*

Fontaine (de la) V. *Berlo.*

Digitized by Google

Fontaine (Saint). Descendance de Raes de Saint-Fontaine, 1462; fragment généalogique pour les Fraipont. Notes pour les sires de Centfontaine. Quartiers de M[lle] de Colonster; id. de Guil. *princeps Auriacus*; V. *Argenteau*.

Fooz (de). V. *Borlé; Marotte*.

Fort (le). Requête de G. Le Fort à S. A. pour obtenir une place de greffier à la cour féodale. Notes pour cette famille et celle des Goer: requête pour L. de Fays. V. *Counotte*; *Haling; Stoppelaer*.

Fortemps de Loneux (de). Requête à S. M. pour obtenir un diplôme de noblesse. Fragment généalogique, 1659. Armoiries.

Forvie (de) Attestation du chapître de Moustier sur Sambre touchant la réception d'Iolande de Forvie; ses quartiers armoriés. Document de l'an 1530. Testament de Ger. Salvaige, 1540. Extraits d'actes où figurent les Hosden, Hemricourt, Brabant, Marneffe. V. *Pollard*.

Fosse (la). V. *Tramerie*.

Fossez (de). Quartiers armoriés de Th. de Fossez (Neuforge, sa mère). Fragment généalogique des de Fossez et de Streel. V. *Beckers; Gerbehaie; Oupée*.

Foullon (de). Origine de ce nom, avant d'Auteville. Descendance généalogique de cette famille (l'Aumonier, Bricquet, Berlier, Voort, van den Vorst, d'Orleys). Attestations de Le Fort. Extrait du diplôme de libre baron de S. E. R., 1740. Déclaration que Cl. Denis Foullon, demeurant à Arras, est le chef de la famille. Mémoire de pièces, dressé par le héraut d'armes Hanmus. Quartiers armoriés d'Erasme Foullon de Cambrai; id. de Marg. Randaxhe; id. d'A. Ertwecht; id. de J. Roelandts. Dix pièces touchant la provision de Pascal Foullon comme conseiller féodal. Billet de mort d'Anne de Foullon de Cambrai, 1750. Audition de témoins touchant la qualité de Max. de Foullon comme échevin de Liége. V. *Bette*.

Digitized by Google

Four (du). Convenances de mariage entre P. du Four et Marg. de Nollet, 1631.

Fourneau. V. *Dessus le Moustier*; *Fraipont*; *Harre*; *Jemeppe*; *Nossent*.

Fraikin. Origine de L. Ign. Fraikin (Hardy, Hock, Counotte, Gillon). V. *Hollogne*.

Fraipont. Grande carte généalogique armoriée de cette famille avec quartiers, attestations, etc. Généalogie de la famille d'Argenteau; fragment pour les d'Ochain. Extraits de reliefs pour prouver la généalogie du b^on de Fraipont (le Pannetier de Seraing). Transport de la seigneurie de Noiremont au profit de H. de Hare, 1529. Collation du bénéfice Ste-Anne. Touchant la seigneurie de Froidcourt appartenant à Cat. de Hodister, 1589. Testament de M. du Fourneau dit Cruckenberg, 1644. Convenances de mariage entre E. de Hare et M. de Fourneau, 1621. Enquête faite par les échevins de Boumalle à la demande d'E. de Fraipont contre Is. de Bande au sujet d'un retrait linager des seigneuries d'Ozot et de Petit-Bomalle; renseignements pour les de Hare et de Presseux. V. *Broye*; *Fontaine*; *Oupée*; *Pannetier*; *Rahier*.

Fraisne (de). Divers extraits d'actes et de reliefs pour plusieurs familles.

Fraiture (de). Généalogie avec attestation et armoiries. Relief du fief de Chapon-Seraing. Notes, lettre. V. *Lerneux*.

Franchimont. Note de la donation du marquisat de Franchimont à l'église de Liége, l'an 1010. Hauts-voués de Franchimont, de Celles et de Clermont.

Francotte. Note généalogique. V. *Louvrex*.

Fremicourt. Extraits des registres des Etats généraux de Cambrai au sujet des seigneurs de Frémicourt.

Frentz (de). Fragments généalogiques pour les de Frentz, Neuforge, Wyngard. V. *Montfort*; *Reuschemberg*.

Frérart. Quartiers armoriés de M. Fr. Frérart (Moulin, sa mère). Relief du métier des merciers, 1627 V. *Lamet*.

Digitized by Google

Froidbize. V. *Favillon.*

Froidcourt. V. *Fraipont*; *Harre*; *Logne.*

Froidmont (de). Généalogie avec attestation de Le Fort. Généalogie pour les bourses de Froidmont; id. pour celles de Chapeauville et la Roche; descendance de Martin de Bleret; fragment généalogique pour les de Stier et du Château. Extrait de baptême, 1655; décès, 1695. Notes (dèl Vaux, Boussart, Plenevaulx). Descendance de Collart-Froidmont, 1565 (Gentis, Romale, Lathuy). V. *Fineau*; *Gentis.*

Froidure. Mémoire généalogique avec documents et armoiries; notes pour la famille de Bockel.

Fromanteau (de). Descendance généalogique de Guil. de Fromenteau. Attestations sur cette famille, ses armoiries et des pierres tumulaires à Sonmagne, 1720.

Frongteau (de). Origine et filiation de cette famille. Descendance de Oury de Frongteau et de Marg. de Houwen; fragment pour les d'Aspremont. Descendance armoriée de Wery de Frongteau et d'A. de Schemel avec armoiries et attestation. V. *Belderbusch; Falloize; Tollet.*

Fugger (de). Descendance de Jacques de Fugger, 1542, et de Fr. Ern. comte de Fouccre, 1679. V. *Arberg*; *Favillon.*

Fumal (de). Quartiers armoriés de l'an 1598. V. *Hinnisdael*; *Marneffe.*

Furfoz. Fragment généalogique du XVe siècle. Id. pour les de Dave.

Furstemberg (de). Descendance de Henri comte de Furstemberg, 888; notes. V. *Lowenstein*; *Tour*; *t'Serclaes.*

Fyes (de). Notule des pièces pour Thomas de Fyes. Saisinne: Ant. Truilhet contre Thom. de Fyez, 1573.

G

Gaen (de). Attestation touchant la noblesse des familles de Gaen, de Bormans et d'Ans. V. *Melcion.*

Digitized by Google

Gaet. Extraits d'actes, attestations et fragments généalogiques pour les Gaet et Boirs de Lhour. Rendage proclamatoire d'une maison par J. Gaete, etc., 1619.

Gal (de). Diplôme de chevalier du S. E. R. accordé par l'empereur Joseph à Jacques de Gal, 1708. Requête à S. M. Attestation de Le Fort sur le diplôme, les armes et les alliances de cette famille. Fragment généalogique ; alliances avec les van Oeteren, van Buel, Piret. Extraits de documents, notes, lettres. V. *Berto* ; *Bormans* ; *Buel* ; *Chokier* ; *Gomsé* ; *Mascherel.*

Galler. V. *Hodeige.*

Gallo (de). Descendance de J. Gallo Descalada, 1250 (Bec). V. *Boileau.*

Gangelt. V. *Sluse.*

Garitte. Généalogie armoriée de Jean Garitte ; quartiers de Ch. Sehstete. Fragment généalogique pour les Garitte, de Hasque, Dari et Joirion. Déclaration touchant les armes des Garitte ; note sur leur nom et leur origine. Reliefs de métiers. Reliefs de biens laissés par B. Garitte à G. Joirion et J. Dari, 1550. Testament de W. Garitte et de M. Hollandts, sa femme, 1640. Partage de l'an 1595. Sentence des échevins de Namur pour Ch. Garitte au sujet d'une maison, 1599. Notes et fragments.

Gavre (de). Descendance de sire Raes, baron de Gavre, l'an 1000. Id. de Raes de Gavre-Liedekerke. Mémoire généalogique de cette maison, avec quartiers, notes, etc. Descendance de Ch. de Gavre ; alliance avec les d'Arberg. Quartiers armoriés de J. de Jegher et de M. de Borchgrave, avec attestation et notes. Les comtes de Roucy et les sires de Rameru, issus de Raginer IV, comte de Mons. Descendance d'Engl. d'Immerzeel. Les seize quartiers de Fréd. Hyac. de Gavre. Id. de Raes de Gavre ; cimiers de diverses familles. Descendance de L. de Gavre et de J. de Rubempré, avec attestation de Le Fort. Fragment généalogique des Berlaimont et S[t]-Aubert. Descendance de J. de Brias et d'Adr. de Nedonchel. Id. de Ph. de S[te]-Aldegonde et de Bonne de Lannoy.

Digitized by Google

Id. de Ph. de Ligne et de Marg[te] de Lalaing. Réception du quartier de Gavre au chapitre de Maubeuge. Relief du comté de Peer, 1724. Transport des seigneuries d'Elsloo, Diepenbeck et Peer, par C. de Gavre en faveur de Fr. de Renty, 1591. Fragment généalogique des maisons de Gavre, de Frezin et de Beaurieu, avec attestation. Quartiers de P. E. de Gavre et d'Élis. de la Marck. Armoiries des alliances de cette famille. Notes, 57 lettres, fragments généalogiques, etc. (Liedekerke, Escornaix). V. *Arberg*; *Croy*; *Fléron*; *Montenacken*; *Moitrey*; *Renty*; *Savoie*; *Yves*.

Geere. Généalogie armoriée de cette famille issue des Berlaimont et des Hamal; fragment pour les de Boubais. Record pour G. Deneille, épouse de L. de Geere, 1600. Notes. V. *Légat*.

Geloes (de). Quartiers armoriés de Ferd. de Geloes et de Marie de Liedekerke. Attestation de Le Fort touchant le diplôme de comte accordé en 1745 aux barons de Geloes. V. *Thiribu*.

Gentis (de). Descendance de Guil. Gentis et d'Agn. de Froidmont (Sluse, Courdaix). Id. de Henri de Froidmont, 1679; allience avec les Stasse. Attestation de Le Fort. V. *Froidmont*.

Gerbehaie (de). Attestation de Le Fort touchant les armes et la filiation de la famille de Fossez dite de Gerbehaie; fragment généalogique des Coorenhuys; extraits d'actes. Autres fragments où figurent les Morriaux, dits Fossez et les Moreau, dits de Thon, les Pirlot, les d'Anthine, les Siansoulle. Quartiers d'Ern. de Gerbehaie; fragment pour les Edelheer et les Fizenne. Touchant le contrat de mariage de Ger. de Gerbehaie et Fr. de Henriket, 1581. Notes, lettres et fragments. V. *Bentinck*.

Gerlais. Attestation de Le Fort sur la qualité de cette famille. Extraits de différents actes pour les Gerlays, Velroux, Lochon, Wayet, Bouwekerke. Notes et fragments généalogiques.

Germeau. Attestation sur la descendance de G. Germeau (de Ponthier). V. *Playoule*.

Gerschoven. V. *Bernimolin*.

Digitized by Google

Ghelin (de). Descendance généalogique de cette famille depuis l'an 1200 ; id. de celle de Grasse ; fragment pour les Beaurieu. Attestations de différents hérauts d'armes. Convenances de mariage entre J. de Glins et Marie Reins, 1627. Id. entre J. de Ghelin et M. Wolff, 1688. Adrien de Ghelin, capitaine sous les ordres de Fontenoy, fait prisonnier à Breda paie une rançon de 3000 florins. Echange de la seigneurie de Noville sur Mehaigne, 1641. Plusieurs actes et pièces de procédure. Epitaphes.

Ghénart. Généalogie. Attestation sur l'origine de Charles Ghénart. Descendance de J. Ghénart, 1490 (de Henry, Haling, Potiers). Quartiers armoriés de Marg. Ghénart, avec attestation. Généalogie de Jean d'Orcimont dit Ghenart. Les seize quartiers d'Ant. Ghénart. 32 quartiers armoriés de J. Math. Ghenart ; fragment généalogique des Hulsberg. Touchant les convenances de mariage de Jean Ghenart avec M. Dauvent, 1547 ; leur testament, 1588. Extrait du contrat de mariage de J. Ghénart avec Gert. de Ligne, 1409. Donation au couvent de Félix-Pré, 1529. Déclaration du baron de Ghenard de Sohier sur ses parents d'Allemagne. Transport de la cense de Wadelle par A. d'Aix, veuve de J. Ghénart à E. Collo, 1541. Notes, fragments, lettres (quartiers d'Oger le Blan). V. *Lardinois.*

Gherin (de). Carte armoriée démontrant l'origine de cette fafamille (Waha, Milot, Lintres). Généalogie armoriée avec attestation. Déclaration de Nic. Ghérin touchant son origine ; notes sur les Huwart et les Nollet. Requête à S. M. pour obtenir un diplôme de noblesse. Diplôme de chevalier pour N. Gherin, 1706. Ses quartiers (Dengis, Bustin) ; id. de Marg^te^ Pamé (Hennet). Notes, lettres, fragments généalogiques. V. *Hennet.*

Ghistelle (de). Généalogie de Fr. de Ghistelle, chanoine de St-Lambert, avec titres justificatifs. Quartiers armoriés de L. E. de Ghistelle, avec notes.

Ghysens. V. *Malte.*

Digitized by Google

Gilles (Saint). Liste des abbés de S[t] Gilles avec leurs armoiries.

Gillet. Extrait de baptême, 1606; armoiries.

Gillon. V. *Foullon.*

Gilman. V. *Labaye.*

Glen (de). Commission d'official donnée à E. de Glen en remplacement de J. Dullardt, 1605. V. *Bonhome.*

Glimes (de). Quartiers coloriés de V. de Glimes, marquis de Courcelles. V. *Billehe: Noot; Severy.*

Gobbart. Fondation de trois bourses par l'évêque Gobbart, dans l'université de Louvain, 1662. Donation d'A. de Josse et de G. Noel de Toyet, neveu de l'évêque Gobart à N. de Tilff, 1671. V. *Favillon.*

Goblet. V. *Lovinfosse.*

Godart. V. *Calwaert.*

Godemart. Carte généalogique armoriée de cette famille depuis 1500; attestation et fragment généalogique des Lalaing. Quartiers de M. V. Godemart. Id de J. V. Godemart. Id. des Berty. Notes, lettres et fragments généalogiques. V. *Dessus-le-Moustier.*

Godescal. Fragment généalogique. Note pour les Stroeyff. V. *Chokier.*

Godin. Quartiers armoriés de Pierre Godin et de Ph. le Febvre.

Goer (de). Généalogie armoriée depuis 1574. Déclaration des échevins de Liége sur cette déduction, dressée par Le Fort. Requête à S. M. pour obtenir un diplôme de baron, 1673. Plusieurs attestations sur les qualités et armes de cette famille. Quartiers de D. B. baron de Goer de Herve. Id. armoriés de Th. de Goer (Poncelet, sa mère) et M. Mathys (Jennet, sa mère) avec attestation. Tableau généalogique de différentes branches des Goer, de Viliaer et Hartelstein, de Caldenbrack, d'Aldegor et Wyer, de Hoorn. Billet de mort de D. P. de Goer, prévôt d'Aix, chanoine de

Digitized by Google

St-Paul, 1706. Note pour les Ogier de Jupprelle. Divers autres pièces et notes; plus 22 lettres. V. *Andrimont* ; *Bombaie* ; *Corswarem* ; *Fontaine* ; *Graty* ; *Lezaack*.

Goesin. V. *Magnée* ; *Prez*.

Goeswin (de). Déduction généalogique de la famille Goeswin avec armoiries coloriées. Réflexions sur la généalogie des Goeswin issus des Marchin. Descendance de J. et de G. Goeswin, 1426 ; alliance avec les Fizenne. Mémoire de pièces pour cette famille. Déclaration de Le Fort touchant les armes et la famille de J. Goeswin de Presseux. Testament de George Goeswin et de Cath. Gérard, 1615. Recherches du héraut d'armes Hannus ; épitaphe de l'an 1263. Diplôme de libres barons de l'empire pour E. et J. Goeswin, 1745. Preuves de G. Goeswin, échevin de Liége, 1609. Requête à S. M. I. par Ferd. de Goeswin, avec attestation de Le Fort. Acte pour Cath. Goeswin, veuve de Jean de Molinghen, 1747 Notes et fragments généalogiques. V. *Liverloz* ; *Méan* ; *Pas*.

Goevers. Fragment généalogique et armes.

Goffart. V. *Helwart*.

Goffin. V. *Oudart*.

Gompart. Descendance de God. Gompart. Extraits d'un stock de cette famille. Testament de W. Tutelaer, 1528. Id. de J. le Cokin, 1532. Contrat de mariage de C. Peronne et de M. de Gyvet, 1498. Partage des biens de M. Gompart et M. Lyten, 1653. Fragment généalogique. V. *Berto* ; *Liverloz*.

Gomsée (de). Attestation de Le Fort touchant l'ancienneté et les armes de cette famille. Quartiers armoriés de M. Nic. de Gomsée (Ouwerx, sa mère) et d'A. de Potestat (Gal, sa mère). Commission de capitaine d'une compagnie de dragons pour G. de Gomzé. V. *Hannosset*.

Gongnies (de). Quartiers armoriés de Ch. de Gongnies et de M. de Maulde.

Gonzague (de). Quartiers armoriés d'Aloïs de Gonzague. Id.

Digitized by Google

d'Isab. de Gonzague avec attestation. Id. d'Aremberg, d'Egmont, de Fr. de Ligne d'Aremberg et de Cécile de Gonzague. Plainte de Ch. Ph. d'Alsace contre le comte de Frezin qui avait forcé M[lle] de Gortembach à un mariage. Notes et armoiries,

Gordine. Fragment généalogique de cette famille et de ses alliances (Hasque, de la Roese, Racket, Boesmans, Hodeige). Extraits d'un registre aux cens et rentes. Pièces touchant la collation d'un bénéfice dans l'église S[t]-Séverin. Carte exposant la généalogie des collateurs (Fabri, Bernimolin, Bodars, Closset, du Château, Lewal). Notes et fragments. V. *Bernimolin.*

Goreux (de). V. *Oupée.*

Gosée (de). Diplôme de comte de Balastre pour Jean de Gosée, 1685. Notes pour les Hoen. V. *Maillart* ; *Poschet.*

Gothem. Note de la donation de la dîme de Rocourt par L. de Gothem à l'église S[t]-Lambert, 1250.

Gotte (le). V. *Gouffart.*

Gouffart. Quartiers de Nic. Gouffart (le Gotte, sa mère); note pour les Scoville. Attestation sur les armoiries de cette famille. Lettre.

Gournay (de). V. *Raigecourt.*

Gouverneur. Extrait d'un diplôme de chevalier pour Walt. Gouverneur ; notes.

Govaerts. Quartiers de H. Govaerts (Dullarts) et d'Élis. Cupers (Pauli, Stravius) ; armoiries.

Grace. Quartiers de J. de Grace. V. *Ghelin.*

Gracht (van der). Quartiers de demoiselle N. Van der Gracht avec quatre ascendants (de Varick, sa mère). Id. armoriés de Fr. de Hinnisdael (de Simonis). V. *Baxem* ; *Liedekerke* ; *Noot* ; *Suys.*

Grady (de). Déduction généalogique pour M. de Grady, envoyé en Espagne. Attestation de Le Fort sur les armes de cette famille. Id. des échevins de Liége. Quartiers de P. H. de Grady.

Digitized by Google

Id. de Jos. de Grady. Id. de Jean de Looz, de P. du Pont, de Neufcourt. Notes et fragments. Quartiers d'Alb. J. de Grady (de Thier, sa mère).

Grammont (de). Fragment généalogique des ducs de Grammont.

Grandjean. Trois attestations touchant l'extraction et la parenté de J. Grandjean de Muno ; ses quartiers. Verrière.

Grandpré (de). Extraits d'actes pour les familles de Grandpré et de Maillart.

Graty (de). Diplôme de baron pour Mathias de Graty, 1689. Attestation de Le Fort touchant ses armes. Quartiers de H. de Graty (Saive, van Aken) Id. de Fr. de Graty. Id. de Herm. de Goer. Convenances de mariage entre M. de Graty et M. de Saive, 1650. Notes et fragments. V. *Labaye*.

Grégoire. Descendance de Hub. Grégoire avec attestation (Thyssen). Acte passé entre H. et G. Grégoire, 1650. Transport fait par H. de Spau à J. Grégoire, 1622. V. *Thyssen*.

Grenneville. Fragments généalogiques; id. pour les Bareit, Weis, Orban. V. *Orjo*.

Grevenbrouck (de). Convenances de mariage entre H. de Grevenbrouck et G. de Chokier, 1503.

Grez (de). V. *Berlo*.

Grignon. Attestation de Le Fort touchant les armes de cette famille.

Grimberghe (de). V. *Berchem* ; *Montfort*.

Gringnet. Transport de rentes fait par J. Gringnet à G. Donnea, 1599. Autre pièce de l'an 1643. Fragments généalogiques. V. *Oupée ; Randenraet ; Tornaco*.

Grobbendonck (de). Fragment pour les Grobbendonck et les van Hoven. Déclaration du chapître de Munsterbilsen touchant la réception de ce quartier, 1706.

Groesbeeck (de). Diplôme de comte de S. E. R. pour J. de

Digitized by Google

Groesbeeck et ses descendants, 1610. V. *Pailly; Schauenbourg; Yves.*

Gros (le). Attestation touchant la noblesse de Lamb. le Gros 1696.

Groulart. Généalogie des Groulart de Hazinelle en Champagne, 1669. Id. des Groulart, seigneurs de Zurister. Fragment des Groulart et des Chéoux; verrière. Descendance de Jean Groulart de Jalheau, 1460. Quartiers armoriés de M. de Breiderbach; fragment pour les Jalheau. Attestations de Le Fort touchant les armes de cette famille, ses alliances, etc. Quartiers de Ph. Groulart (de Harre, sa mère). Convenances entre F. Groulart et C. de Mesnil, 1629. Testament de Th. Groulart et de J. Lardinois, sa femme, 1583. Reliefs d'A. Brisboix, 1534, et de M. Groulart, 1588. Paies de cens et rentes de J. Groulart, 1613. Déclaration que Lib. Groulart est écuyer. Contrat de mariage de F. Groulart avec M. de Manderscheid, 1643. Divers autres actes; notes, fragments généalogiques, lettres, verrière. V. *Blancheteste; Chéoux; Delcour; Logne.*

Groutars (de). V. *Linden.*

Grumsel (de). V. *Jaimaert; Tornaco.*

Gryspère. V. *Exaerde.*

Gudegoven. Fragments généalogiques. V. *Bonnières; Coelhem; Loncin; Montenaken; Oborne; Randaxhe; Thy.*

Guldon. Attestation de Le Fort touchant les armes et la qualité de cette famille.

Guillaume. Fragment généalogique et armes de Didier Guilleaume dit de l'Espinne.

Gulpen (de). Filiation généalogique où figurent les Hertoghe, les Kerckem, les Mersen, Hauxeler, Blittersdorf, Schwartzemberg, Thorecl von Bern, Bottart von Rutten, Wittham. Autres pièces où figurent les Gulpen, les Corswarem, les Falloise, les Helsberg de Schaloun. Quartiers armoriés; descendance de Guil. de Gulpen, sieur de Longchamps. Divers documents pour les

Digitized by Google

Gulpen, les d'Eynatten, les Moitrey. Descendance de Fr. de Gulpen de Biernawe. Notes, fragments, lettre. V. *Baillet*; *Chokier*; *Corswarem*; *Donglebert*; *Hoen*; *Waha*.

Gustin. Note généalogique.

H

Haestrech (de). V. *Bavière*; *Rave*.

Hagen (von et van der). Descendance de Thoring von Hagen, l'an 969. Quartiers d'Apollonie de Hagen (Lowenstein, sa mère). V. *Xheweal*.

Haling (de). Quartiers de M. de Haling et de J. Le Fort. V. *Ghénart*; *Heyden*; *Lovinfosse*; *Stoppelaer*.

Halle (van). Quartiers armoriés d'Alcide van Halle (Seronx, sa mère). Déclaration des échevins de Corroy-le-Château en faveur de M. de Croix, femme de Martin de la Halle, 1707. Id. des échevins du ban de Meffe touchant Janne Ladmirant, grand'mère du sieur Denis, 1696. Déclaration du prévôt d'Agimont touchant les delle Halle. N. *Denis*; *Draeck*.

Hallebaye (de). V. *Aspremont*; *Louvrex*.

Hallevin (de). Quartiers armoriés de M. de Hallevin, comtesse de Hornes. Id. de Ferd. de Croy. Fragment pour les Bassompière. V. *Humières*.

Halley. Généalogie armoriée de cette famille depuis l'an 1312. Descendance de Jean de Halley. Fragments généalogiques des Halley, Hemricourt et Kerckem. Descendance de Carpeal de Halley. Id. de Wery de Petit-Hallet, 1244. Deux recueils de preuves. Quartiers armoriés de Cl. Ch. de Halley et de Cath. de Presseux· Pièce de vers latins adressée à Cl. de Halley, sieur de Libermé par Jean Clichet. Notes et fragments. V. *Binckem*; *Macar*; *Minckwitz*; *Oupée*; *Woestenraet*.

Hamalde (de la). V. *Bernage*.

Hamal (de). Lettres de Ch. Jos. d'Argenteau de Montglion sur

Digitized by Google

l'ancienne noblesse de Franç. de Hamal de Masny, 1744. Quartiers d'Adolphe comte de Hamal. Extrait du diplôme de comte accordé à Guil. de Hamal baron de Monceau. Notes. V. *Berchem* ; *Chapeau-d'Ile* ; *Croy* ; *Draeck* ; *Marck.*

Hamilton. Lettres attestant l'ancienne noblesse des Hamilton d'Ecosse, la parenté de Jacques Hamilton, chanoine de Huy, avec cette famille et la noblesse de Ferd. Hamilton. Autres lettres du roi Philippe de Castille. Quartiers armoriés de Jacques Hamilton. Id. de Jacques Schawe de Konckhill. Imprimé touchant la réception de M[elle] de Hamilton au chapitre de Sainte-Manne à Poussay. Renseignements et preuves pour les Hamilton d'Enderderwick.

Hamoir (de). Quartiers armoriés de Paul de Hamoir (Hoyoul, sa mère). Id. d'Anne de Maître (le Clercq, sa mère). Note pour les Beeckman.

Han (du). Quartiers de H. comtesse du Han de Martigny. Autres quartiers et pièces justificatives (Waupersnou, Chocquay, Rivers). Note pour le baron Jean de Han, fondateur de l'église de S[t]-Hubert à Esneux. V. *Chokier.*

Haneffe. V. *Bonnières* ; *Hubin* ; *Neufchâteau.*

Hannut. Fragments généalogiques. Notes pour les châtelains et vicomtes de Hannut et de Cipplet.

Hanosset (de). Déduction généalogique de cette famille, originaire de la Hesbaye et établie au comté de Namur; armoiries. Fragment pour les Hanozet, Orjo et Gomrée. Convenances de mariage entre Ant. Hanozet et J. Chevalier, 1500. Différentes attestations. Fragment d'un mémoire de pièces; armes des Gendron, etc. V. *Fèvre* ; *Mire* ; *Thiribu* ; *Woot.*

Hanotte. Attestations de Le Fort touchant les armes de cette famille. Notes et fragments généalogiques. V. *Wilkin.*

Hanxeler. V. *Berlo* ; *Gulpen* ; *Montfort* ; *Schwartzemberg* ; *t'Serclaes.*

Haraucourt (de). Notes pour cette famille et celle des Armoises. V. *Raigecourt.*

Digitized by Google

Harchie (de). Protestation de Jean de Harchie contre le seigneur de la Motte qui prétendait se rattacher à sa famille. V. *Mérode.*

Hardy. V. *Fraikin.*

Harenne (de). Quartiers armoriés de Guil. de Harenne (Collette, sa mère). V. *Rouffart.*

Harre (de). Convenances de mariage entre E. de Hare et M. du Fourneau, 1621. Reportation d'accense touchant la seigneurie de Noiremont au profit de H. de Hare, 1529; œuvre touchant la seigneurie de Froidcourt, 1589; testament de Marie du Fourneau dite Cruckenberg, veuve de Jean de Vilhain, 1644; etc. V. *Chéoux; Fraipont; Groulart; Presseux.*

Harroy (de). Traité de mariage de Pierre de Harroy avec Anne de Bechet dite du Mont, 1564. Assignation de dot à Bernard de Harroy, seigneur de Framont, 1611. Testament de P. de Harroy, 1619. V. *Salmier.*

Harscamp (de). Fragment généalogique; quartiers armoriés de Fr. Rolshausen avec attestation; id. de Marie de Hochsteden. Les 16 quartiers de Louise d'Harscamp; sa réception à Andennes, 1739, avec un directoire de preuves; quartiers de Ch. baron de Pranck et de Julie baronne de Herblestain. Fragments, notes, attestations, lettres.

Harzée (de). Liste des anciens seigneurs de Harzée. Convenances de mariage entre Lamb. delle Préalle et Helwy Herzée, 1554; id. de Helwy de Herzée avec L. Brockart, 1562; leur testament, 1587. Testament de Jér. de Herzée, chanoine de St-Paul, 1578. Transport de biens par M. de Herzée en faveur de R. Gilkin, 1548. Actes concernant les Hersée d'Heur, 1549, etc. V. *Beaurieu.*

Hasinelle. Attestation touchant la noblesse de cette famille. Témoins produits par S. Hasinelle, greffier de la cour féodale, 1682.

Hasque (de). V. *Garitte; Gordinne.*

Digitized by Google

Haultepenne (de). Quartiers de Ferd. de Haultepenne; lettre, note. V. *Aspremont; Lynden ; Marchin.*

Hauzeur. Attestation sur les armoiries de cette famille. Supplique à S. M. pour obtenir un diplôme de noblesse. V. *Stember.*

Hawea. V. *Hemricourt.*

Haxhe (de la). Quartiers d'Hyac. baron de Haxhe. Id. de Ferd. baron de Haxhe et d'Ange Masset. Attestation de Le Fort sur des preuves produites par G. de la Haxhe. Ordonnance d'examiner le diplôme de baron accordé à C. de la Haxhe, 1677. Notes et fragments. V. *Lassenotte.*

Haye (delle). Fragments généalogiques. V. *Baelge.*

Hayme (de). Attestation de Le Fort touchant les armes de cette famille. Fragments généalogiques, verrière.

Heers (de). Descendances de Cath., de Marie et de Marg^te^ de Heers, de J. Nicolaerts, de Guil. Berden, de S. Vuestens, de C. de Hauweghen, de G. de Houtem, de Oda Ouwerx, de Marg^te^ Edelbamps. Liste de chanoines de Looz, Cortessem. etc. Notes pour les Stravius et les Cokins. Descendance de Jean de Heers; notes pour les Stravius, Morbiers, Putelinx, Blocquerie, Robyns, Daniels. V. *Tollet.*

Heeswyck (de). Généalogie depuis l'an 1196, avec armoiries et attestations. Descendance de Jaspar van Heenwyck. Quartiers de N. de Heeswyck (Hennin, sa mère). Notes et quartiers. V. *Ravescott.*

Helleweghen. V. *Beeckman.*

Hellin. Quartiers. V. *Sanier.*

Hellinex (de). Attestation de Le Fort sur l'ancienneté et les armes de cette famille. Id. sur le diplôme de noblesse de M. de Hellincx. Quartiers de Jean Hellincx. Id. de Cath. de Hellincx et de N. de Rosen. Contestation entre H. de Ghoor et Hellincx au sujet de la collation de la cure de Vieux Fauquemont, 1676. Notes et fragments généalogiques. V. *Lambinon.*

Digitized by Google

Helmont (de). Diplôme de libre baron de l'empire pour Fr. de Helmond, 1658.

Helspigelle. V. *Ratz.*

Helwart. Extraits du greffe de Warfusée où figurent des Helwart, Du Pont, Radoux, Moreau, Goffart, Pirotte, del Brouck.

Hemricourt (de). Généalogie de cette maison depuis l'an 1235. Déduction de la très-ancienne famille de Hemricour de Laminne depuis l'an 1811. Quartiers de Paul de Hemricourt et de M. Nollet ; fragment pour les d'Aspremont. Les 16 quartiers armoriés de Richard de Hemricourt de Ramioule ; fragment pour les Xhéneumont et Lairesse. Attestation sur les documents et pièces justificatives de cette famille ; diplôme de comte avec attestation, 1746. Lettres certificatoires que Conrard de Hemricourt descend de l'ancienne famille de ce nom. Mariage et descendance de Rigalt de Hemricourt. Contrat de mariage de J. Kochar de Hemricourt et Cath. Blavier, 1562. Testament de Jean Cochar de Hemricourt. 1474. Requête de Rich. Hemricourt au chapitre de Liége pour obtenir une commission de capitaine, 1740. Sentence de S. M. I. dans la cause de l'ordre équestre contre Rich. de Hemriconrt de Ramioule, 1732. Quartiers de celui-ci ; id. de Rouveroit, Ferme, Binckem. Diverses autres pièces, notes, fragments, lettres. (Donceel, Hawea, Binckem). V. *Coudenhove ; Forvie ; Halley ; Jaimaert ; Marck ; Rouveroit.*

Henkart. Testament de Marg[te] Henkart, veuve de M. Vilmar et de H. Goffart, 1657. Fragment généalogique ; note pour les Meyers.

Henne Supplique de Jean Henne à S. M. pour obtenir un diplôme d'écuyer.

Hennebert. V. *Libotte.*

Hennet. Extraits d'actes pour les Hennet, Inghels, Alken, Gherin, Pannée ou Dengis, Vaes, Piret. V. *Gherin ; Hostellerie.*

Hennin (de). Mélioration d'armes pour L. de Hennin, 1665. Purgement de saisinne fait par L. Hennin hors des mains de B. Ursinus, 1676. V. *Heeswick ; Melun ; Rubempré.*

Digitized by Google

Henrart. V. *Dor.*

Henrotte. V. *Bernimolin.*

Henry (de). Généalogie armoriée de cette famille depuis l'an 1450 jusqu'en 1700. Extrait de baptême de Fr. Henry, 1657 et de J. Henry, 1682. V. *Ghénart.*

Herck (de). Descendance de cette famille, avec attestation. Information, armes, notes et fragment pour les Speckheuver.

Hermalle (de). Généalogie des sires de Hermalle, issu d'Othon de Warfusée (Rougrave, Corswarem, etc.); document de l'an 1298. V. *Argenteau.*

Herstal. Vente de la terre de Herstal par le roi de Prusse à S. A., 1740. Recès des trois Etats touchant cette acquisition.

Hertoghe. V. *Gulpen.*

Hesdin, Hest ou **Esd.** Quartiers armoriés d'après Hesdin de Hochenscheum avec notes. Lettres.

Hesse (de). Preuve du prince Joseph de Hesse-Darmstadt au chapître de Liége. V. *Hohenlohe; Saxe; Voort.*

Hetzler (de). Diplôme de chevalier pour Ign. de Hetzler de Hernburg, avec armoiries et attestation de Le Fort, 1722.

Heur (d') ou **Oranus.** Testament d'Ad. d'Heur, 1436. Notes pour les Bolzée, Verlaine, Argenteau, Thiribu. Anne de Waha veuve de Nic. d'Heur approuve les actes posés par le tuteur de ses enfants, 1540. Henri duc de Brabant, relève ses terres de Durnal, Hanut, etc., de l'église de Cologne, 1222. Descendance de Piron d'Heur avec armoiries; id. des Voot de Trixhe.

Heusch (de). Quartiers de Jean de Heusch, avec attestation. Id. d'Arnold de Heusch. Rapport fait par Le Fort sur des pièces produites par les de Heusch de la Zangrie, 1748. Lettres certificatoires du magistrat de Bois-le-Duc sur plusieurs notes tirées de ses registres au sujet de cette famille; armoiries. Approbation des titres de noblesse accordés à cette famille. Attestation du héraut d'armes Bouhelier touchant les quartiers des Heusch : quartiers d'Anne de

Digitized by Google

Bousselle. Attestations, suppliques, rapports, notes et fragments généalogiques.

Heusy (de). V. *Pourck.*

Heyden à Blisia (van der). Descendances généalogigues de Pierre et de Guil. van der Heyden, avec attestations de Le Fort et du cha pîtrede St Lambert. Quartiers d'A. L. van der Heyden (de Limborch, sa mère). Id. de N. van der Heyden (van den Steen, sa mère). Attestation sur les armes et la qualité de cette famille. Charte de la cathédrale de St Lambert de l'an 1523 où figure S. van der Heyden. Extrait du livre aux armoiries du Conseil ordinaire. Témoins entendus sur la généalogie de Laurent van der Heyden, 1687. Permission donnée par l'empereur à C. de Blisia de disposer de ses fiefs au profit de ses enfants, 1646. Fragment généalogique pour les Haling. Notes, fragments généalogiques et lettres. V. *Belderbusch.*

Heym (de). Fragment généalogique. Quartiers de Jean Damen à Mierlo.

Hinnisdael (de). Généalogie depuis l'an 1228. Autre généalogie avec attestation et armoiries. Autre descendance généalogique depuis l'an 1200. Descendance de Herman de Hinnisdael, 1548, avec attestation, extraits de baptême, etc. Carte des armoiries de cette famille. Attestation de Le Fort touchant sa noblesse. Requête de François de Hinnisdael pour obtenir le diplôme de comte. Suppliques de Walt. de Hinnisdael à S. M. pour les titres de chevalier et de baron. Diplôme de comte pour Fr. de Hinnisdael et Crainheim. Id. de Jos., de Jean et de Dorothée de Hinnisdael; id. de J. A. de Rhode. Extrait des convenances de mariage entre Hub. Jamar et Sophie de Hinnisdael, 1587. Id. entre Conr. van den Warden et J. de Hinnisdael, 1570. Id. entre Nic. de Hinnisdael et Ant. de Fumal, 1670. Id. entre Dan. de Hinnisdael et Ch. de Wonsheim, 1673. Extraits de différents actes pour les Pahea, Requilé, Vanesse, Pieret. Répertoire de documents pour les Hinnisdael de Kerckum (d'Auvin). Extraits de registres féodaux pour

Digitized by Google

les Scabrouck, Corswarem et Hinnisdael. Quantité d'autres pièces, notes, fragments généalogiques, lettres, etc. (de Simonis, du Chasteau, etc.) V. *Gracht*; *Tollet.*

Hochsteden (de). Extraits de baptêmes de différents membres de cette famille de 1499 à 1739. V. *Harscamp.*

Hock. V. *Foullon.*

Hodeige (de). Descendance généalogique de Jamin de Hodeige, 1560, avec armoiries. Id. de Jean de Hodeige d'Odeur, 1441. Id. de Packea de Hodeige. Id. de Reiner de Hodeige dit de Belle flamme. Diplôme de noblesse pour Jean de Hodeige, 1663. Id. pour Simon Louis de Hodeige et ses descendants, 1786, avec attestation de Le Fort. Autre attestation sur les armes et la qualité de cette famille. Quartiers de Jean Bapt. de Hodeige, chanoine de S[t] Paul (Galler, sa mère). Id. de Jacques de Hodeige et de Cath. de Chasteau. Id. des Lonchin. Id de Nic. de Hodeige (Neufforge, sa mère). Accord passé devant la cour de Laminne entre les enfants Wery de Hodaige et demoiselle Ziane au sujet de leurs biens, 1564. Notes et fragments généalogiques. V. *Berto; Gordine; Vaulx; Méan*; *Résimont*; *Vignette.*

Hodister (de). Quartiers armoriés de Marie et de Gilles de Hodister. Id. de Henri Jaymart et de W. Collon. Fragment généalogique des Marneffe. V. *Boileau*; *Fraipont.*

Hodomont. V. *Bonnières*; *Thy.*

Hoen (de). Extrait d'une généalogie. Descendance de Th. de Cartils au XVI[e] siècle. Quartiers de Fr. Hoen de Cartils de Rummen. Id. de Jean Hoen de Hoensbrouck. Id. de Ger. Ern. baron de Hoen reçu à l'Etat noble de Liége en 1691. Id. de Fréd. de Renesse; id. d'Eug. Alb. comte de Hoen de Cartils. Id. de Fl. Marie de Gulpen. Id. de Guil. Eug. de Hoen et de N. de Rivière d'Arschot. Id. de Max. de Hoen et d'Hél. de Horion de Colonster. Id. Th. de Hoen de Rummen. Id. de Fr. de Hoen et de Cath. de Moitrey. Id. de F. de Hoen de Neufchateau. Attestation de Le Fort

Digitized by Google

pour la réception de Marie de Hoen à Munsterbilsen. Filiation généalogique de Hildebrand Hoen. Billets de mort. Patente de lieutenant colonel pour Fr. comte de Hoen, 1694. Le comte de Hoen de Neufchâteau député par les Etats du pays de Daelem pour recevoir le serment du marquis de Bedmar, 1702. Contrat de mariage entre Arn. baron de Hoensbrouck et Cath. de Hoensbrouck d'Oostham, 1652. Extrait du testament de Guil. de Hoensbrouck, 1663. Donation du village d'Ingenbrouck par Jean duc de Bourgogne à Herman Hoen du Brouck, 1388. Quantité d'autres pièces, avec des notes, des quartiers, des fragments généalogiques et des lettres. (Baillet, Holzeit). V. *Baillet*; *Gosée*; *Ligne*; *Marchin*; *Moitrey*.

Hognoul (de). Origine et généalogie armoriée de cette maison. V. *Nollet*; *Prez*; *Stegen*.

Hohenlohe (de). Tableau généalogique de cette famille depuis Ernest Tournoy de Magdebourg en 938 jusqu'en 1724. Descendance de Christian comte de Hohenlohe Bartestein, 1627. Id. de Louis de Holenlohe, 1550. Quartiers de Ph. Charles comte de Hohenlohe et de Sophie princesse de Hesse, avec attestation et armoiries. Id. d'Éléonore comtesse de Hohenlohe et des margraves de Baden. V. *Clairmont*.

Hohenzollern. V. *Savoie*; *Tour*.

Hollogne (de). Généalogie des Hollogne dits Luxembourg, issues des comtes de Beaurieu. Descendance de Beauduin de Hollogne, 1448; notes pour les Beaurieu, Fraikin, de Ponthier. Tableau armorié des alliances de cette famille. Note touchant la seigneurie de Hollogne sur Geer. V. *Andrimont*; *Malte*.

Horion (de). Quartiers armoriés de Ger. de Horion de Colonster. Id. d'Hél. de Bentinck. Extrait du diplôme de comte accordé à cette famille, avec attestation, 1741. Fondation de l'autel St Jean Évangeliste dans l'église St Séverin à Huy par H. de Horion et A. de Hemptines, 1426. Différents actes avec notes, fragments. lettre, etc. V. *Bodechon*; *Borlé*; *Chokier*; *Eynatten*; *Hoen*; *Kerckem*; *Wandre*.

Digitized by Google

Hornes (de). Déclaration des capitulaires de la maison teutonique des Jones sur les quartiers de cette famille, 1671. Quartiers armoriés de Max. de Hornes. Partage entre Fr. Robeche, J. Jehenotte et Nic. de Hornes, 1619. Familles qui portent les huchets, trompes et cors de chasse. V. *Bavière*; *Berghes*; *Brédérode*; *Croy*; *Kerckem*; *Looz*; *Margelle*; *Smytsens*; *Tour*.

Hosden (de). Documents pour cette famille. Sentence touchant les biens de Jaspar de Hosden contestés par A. de Glimes et Jacq. de Namur, 1600. V. *Altena*; *Amstenraet*; *Forvie*; *Marck*; *Montenaken*.

Hosset. V. *Malte*.

Hostellerie (de l'). Convenances de mariage entre Fl. de l'Hostellerie dit de Fallois et A. Linotte, 1651. Déclarations pour Fl. de l'Hostellerie de Falloise. Contrat fait entre Fl. de l'Hostellerie et le sieur de Binckem pour la seigneurie de Ramioule, 1637. Quartiers armoriés de J. de l'Hostellerie (Linot, sa mère) avec attestation. Fragment pour les Hennet et les Chapeauville. V. *Maillen*; *Royer*.

Houbain. V. *Chevron*.

Houbotte. Fragment généalogique pour les Houbotte et les Arnold, avec attestation. V. *Arnold*.

Housset de Wihogne. Relief à la cour féodale de Liége par Jean Housset de Wihogne, 1578. Divers actes passés entre Lamb. Mottet et Marie de Hollogne, 1592; partage entre H. le Doyen, Colard Hozet, etc., 1606; partage entre les enfants Ph. de Hollogne et Marie Maes; fragments d'actes de l'an 1500, etc.

Houtain (de). Quartiers armoriés.

Hove (van). Fragment généalogique; alliances avec les Van der Straten, les Culemberg, les Enckevorst. V. *Grobbendonck*; *Martigny*.

Hovelmans. V. *Sluse*.

Hoyoul. V. *Hamoir*; *Namur*.

Hubens. Attestation sur la généalogie produite par Guil.

Digitized by Google

Hubens. Diplôme de comte palatin accordé à G. Hubens, 1728, avec attestation. Extrait du diplôme de baron accordé au même, 1723. Quartiers de G. Hubens (Vaes, sa mère).

Hubin. Extraits d'actes pour les Hubin de Fanchon, les Stassin, les Haneffe, les del Thour, etc.

Hulsberg dit **Schaloun.** Généalogie de cette famille depuis l'an 1400; attestation de Le Fort. Fragment généalogique de Hulsberg et des Hall d'Ophoven. Testament de Aily de Hulsberg, 1599. Id. de J. de Husberg, 1589. Touchant la collation d'un bénéfice dans l'église de Fauquemont, 1602. Partages, accords, et autres documents sur parchemin. Notes et fragment. V. *Corswarem; Ghénart; Gulpen; Kerckem.*

Hulst (van der). V. *t'Serclaes.*

Humières (de). Quartiers de Ph. d'Humières, d'Adr. de Halewin, de Blanche de Falvy et de Guil. de Ligne. Fragment généalogique des Humières et des Renty; quartiers armoriés de Ferd. de Huyn, seigneur de Brusthem et d'Is. de Lamboy. V. *Blois.*

Humyn (de). Extrait du diplôme de chevalier accordé en 1626 à Cl. de Humyn.

Hups. Quartiers armoriés de J. Hups (Oetegroven, sa mère). Attestation sur l'origine de J. Ph. Hups, 1679.

Huwart. V. *Berto; Ghérin; Lintres.*

Huy. Testament de Jean de Huy, 1441. Reliefs de la terre de Corial. Généalogie des voués héréditaires de Huy (Beaufort, Ramlot). Quartiers d'A. de Berlo (Meers, sa mère). V. *Logne; Thy.*

Huyeux. V. *Lovinfosse.*

Huyn. V. *Cortembach; Humières.*

I

Immerzeel (d'). V. *Berchem; Bryas; Gavre; Lieres; t'Serclaes.*

Digitized by Google

Ingelheim (d'). Quartiers armoriés. Fragment généalogique depuis l'an 1400. Lettres et notes.

Ingels. V. *Hennet.*

Isenbourg (d'). Fragment généalogique.

Isendorn (d'). Quartiers de J. H. d'Isendorn de Blois.

Ittre (d'). V. *Launay.*

J

Jacob. Convenances de mariage entre Nic. Jacob et Marg. Tout le Monde, 1574 (Jaminet). V. *Cheratte.*

Jacoby. Quartiers armoriés. Id. de N. Lampson. Notes généalogiques. V. *Randaxhe.*

Jacqmart. Quartiers. Convenances de mariage entre Jean Jacqmart de Noiseux et Marg. de Modave, 1582. Id. entre Pierre Jacqmart et Anne Dave, 1613. V. *Modave; Posson.*

Jacquemin. V. *Malte* ; *Orjo.*

Jacquet. V. *Petrys.*

Jaimaert ou **Jaymar.** Descendance de la famille Jemmerts, jadis seigneurs de Jeneffe, Hemricourt, etc., depuis l'an 1439, avec attestation. Descendance de Henry Jaymaert de Geneffe. Stock du lignage des familles Jaimaert et Corbeau, avec armoiries (Straignard, Jonfils, Macquoir, Waghy). Différents actes du XVIe siècle. Carte armoriée des alliances de cette famille. Attestation de Le Fort touchant sa qualité. Dix huit actes concernant les Jaimart, les Hemricourt d'Otrenge, les Playoul, les delle Porte, les Flaba, Dirick, Malcoir, Liewe, Waroux, Neumoulin, Grumsel, Freloux. Attestation touchant les alliances, possessions, titres, etc., des Jamar de Geneffe. Extrait de baptême de Laur. de Jaymaert, 1691. Billet de mort de Nic. de Jaymaert, lieutenant d'infanterie au régiment de Bormania, 1747. Patente de colonel pour M. de Jaymaert, 1673. Quantité d'autres pièces, notes, fragments généalogiques et lettres. V. *Beaurieu ; Favillon* ; *Hodister.*

Digitized by Google

Jalheau. V. *Groulart*; *Stappen*; *Trouilhet*.

Jamar. Armoirie avec attestation. Extrait de baptême de J. Fr. Jamar, 1659. Id. de Jean Léon. Jamar, 1711. Quartiers armoriés de Jacques Jamar (Parfonrieux, sa mère). Id. de Marie Tazea dite Cippley. Purgement de saisine opéré par M. d'Alleur, veuve de H. Jamar, contre G. Ciplet, 1598. V. *Sarta*; *Stempels*.

Jaminet. Descendance de Jacques Jaminet de Herve. V. *Jacob*.

Jardin (du). Attestation sur Festeau du Jardin, ses armes et sa descendance. Notes pour les de Celles et Houffalize. V. *Beaurieu*; *Seraing*.

Jarrys (de). Descendance de Jean Jarrys de la Roche avec armoiries et attestations touchant l'ancienneté et la qualité de sa famille. Notes et fragments généalogiques (Chaumont).

Jauche (de). Testament de Jean Fr. de Jauche, comte de Mastaing et de Marie d'Estourmel, sa femme, 1672. Leur contrat de mariage, 1638. Reliefs de la seigneurie de Mastaing, par Jean et Fr. de Jasse, 1580, 1636. Extraits de baptême de J. Fr., Ph. Eug. et M. Fél. de Jauche, 1618, 1644, 1777. Convenances de mariage entre Ph. Eug. de Jauche et Is. de Croix, 1696, avec une dispense de mariage. Testament de Ph. de Mastaing et de Marie de Mérode, 1621. Attestation du chapître de Maubeuge sur la réception de Marie de Jauche, 1775.

Jehenneau. Exploits du Sr Jehenneau sur les ennemis; ses quartiers.

Jemeppe. Attestation sur l'ancienneté du château et des seigneurs de Jemeppe. Fragments généalogiques pour les Jemeppe, Reepen, Seraing, Fourneau. V. *Logne*; *Seraing*.

Jenicot. Actes passés entre Corn. Reuleawe et J. Jenicot, sa femme, 1595; entre les enfants Jenicot, 1626; entre B. du Pont et B. Jenicot, 1666. V. *Jennet*; *Wilkin*.

Jennet. Quartiers de N. Loxhier dit Jennet (Jenicot, sa mère). V. *Goer*.

Digitized by Google

Jodoci. Quartiers armoriés de J. B. Jodoci ; verrières et blasons.

Joigny (de). Procès agité devant le grand Conseil de Malines entre J. de Joigny, baron de Pameele et J. de Rocourt, veuve d'Ant. de Saquespée. (Lens, Haverkerke, Wissocque). V. *Billehe.*

Joirion. V. *Garitte.*

Jonchières (de). Diplôme de noblesse pour Denis de Jonchières, 1607. Quartiers armoriés de W. de la Jonchière et de N. van Driel. V. *Sanier*; *Sluse.*

Jourdain. V. *Remy.*

Joyeuse (de). Descendance du baron Ant. de Joyeuse, avec notes. Quartiers de messire Louis de Joyeuse, comte de Grandpré. Id. de Claude de Joyeuse et de L. de Cominge (Pouilly). Extrait de Moréry.

Junccis (de). Supplique pour A. Junxis et G. Mottar, repreneurs de la dîme d'Opheers, 1758. Note.

Jupille (de). Testament de Lamb. de Jupille; 1512.

Juprelle (de). V. *Brimioule ; Ohey* ; *Stephani.*

K

Kanne (de). Jeanne de Kanne approuve les actes de Ghis de Kanne, seigneur de Spau, relatifs à ses biens, 1476.

Kannegeter. Fragments généalogiques.

Kemexhe (de). V. *Bozéa* ; *Mérica.*

Kerckem (de). Filiation généalogique des Kerckem, issus des Dammartin. Id. des Hulsberg de Schaloun. Attestation de Le Fort sur les armes et la qualité de cette famille. Id. sur la réception de G. de Kerckem à l'État noble. Quartiers d'Ern. de Kerckem; note pour G. de Horion. Id. de H. de Kerckem et d'Ambr. de Hornes. Id. de Ferd. de Kerckem de Grathem. Rapport de Le Fort sur le titre de baron accordé à cette famille. Testament de God. de Kerckem et d'Élis.de Huldenberg, sa femme, 1388. Quartiers de Marie

Digitized by Google

de Kerchem ; touchant les Blittersdorf. Cens et biens de la seigneurie de Petignie. Remontrance pour M[me] de Fénal contre G. de Kerkem. Notes, attestations, fragments généalogiques et lettres. V. *Bentinck* ; *Bonnières* ; *Gulpen* ; *Halley* ; *Prez* ; *Thy* ; *Yves*.

Kessel (de). Attestation touchant la noblesse et les armes des Kessel et des Labrique. Quartiers armoriés d'A. de Kessel. Extrait du contrat de mariage de Guil. de Kessel, sieur de Blanmont avec A. de Roly, 1649. Transport d'une rente par Jean de Kessel, 1616. Contestation survenue au sujet du testament de Jean de Kessel. Note touchant Arn. d'Adornes. Déclaration de la Cour de Montigny le Tigneux sur G. de Kessel, 1687. Lettres de Philippe, roi de Castille, ordonnant que les cens de la seigneurie Blacmont soient payés à J. de Kessel, 1651. Jeanne de Ligny, dame de Juppleu, vend la seigneurie de Blanmont à. J. de Kessel, 1611. Quittances de paiements, reliefs, etc. V. *Corswarem*.

Keverberg (de). Deux cartes généalogiques de cette famille. Descendance de Jean Keverberg et de N. de Bormans, 1503. Lettres de Le Fort sur les armes, le nom et la qualité des Keverberg. Quartiers de Henri de Keverberg. Testament de Jaspar de Keverberg, 1619. Extrait du registre de R. de Keverberg alias Mewen. Fondation du monastère du Val-S[t]-Georges par Lizzo comte de Keverberg, 1140. Notes, fragments généalogiques, lettres.

Kint (t'). V. *Liverloz*.

Kolf (von). Les 16 quartiers armoriés de Franz von Kolf von Vettelhoven.

L

Labaye (de). Grande carte armoriée de la généalogie des de Labaye avec leurs alliances (Wilmar, Livroux, de Saive, de Werix, Gilman, de Grati, Malaise, de Wergifosse, de Xheneumont, de Woot de Trixhe, etc.).

Digitized by Google

Labbie (de). Rendage de J. de Retines au profit de Jean de Labbie, 1615.

Labricque (de). Descendance de George de Labricque, seigneur de Lannoy et Stevort, 1500. Deux déclarations touchant cette famille, 1588. Testament de G. de Labricque, 1604. Id. de Marg[te] de Labricque, 1611. Attestation sur les armes et la qualité de cette famille, 1686. Accord entre G. de Labricque et Ad. de Namur, 1585. V. *Arckel; Kessel.*

Ladmiral. Attestation de Le Fort sur l'origine et les armes de cette famille. Id., avec les quartiers de Paul Ladmiral. Requête de Ph. Ladmiral pour un diplôme de noblesse.

Ladmirant. Fragment généalogique avec armoiries et attestation. Alliance avec les Denis. V. *Croix; Denis; Halle.*

Ladoens. Fragment généalogique.

Lagace. Fragments généalogiques pour les Lagace, Bommersome et Steel.

Lairesse (de). Fragment généalogique. V. *Delbrouck; Hemricourt.*

Laistre (de). Note généalogique et quartiers armoriés. V. *Tollet.*

Lalaing (de). Descendance d'Ant. de Lalaing. Id. d'Eug. de Berghes. Notes. V. *Berlaimont; Godemart; Mérode.*

Lamberts (de). V. *Chokier.*

Lambinon. Contrat de mariage de God. Lambinon avec A. de Fineman. Plusieurs extraits de baptême et actes divers (Hellincx).

Lamboy (de). Filiation généalogique des Lamboy et Borsele. Plusieurs reliefs aux cours féodales de Munsterbilsen et Brusthem. Testament de J. de Perot, veuve de G. Lamboy, 1683. Sauvegarde pour demoiselle de Croenendael, veuve de H. de Lamboy, 1665. Actes pour les Lamboy, les de Roest, les Mercy, etc. V. *Amstenraet; Humières.*

Lambrech. V. *Lovinfosse.*

Digitized by Google

Lamet (de). Quartiers armoriés de Lamb. de Lamet (de Brouck, sa mère), avec attestation. Id. de Max. Lamet (Frérart, Potestat, du Moulin.).

Lamines. Lettre contenant des renseignements sur cette famille. V. *Binckem*; *Donglebert*.

Lampson. V. *Jacoby*.

Lannoy (de). Quartiers d'A de Lannoy, abbesse de Nivelle· Id. de plusieurs autres chanoinesses. V. *Croy*; *Ongnies*.

Lantremange (de). Lettres certificatoires de Le Fort sur les armes de cette famille. Diplôme de noblésse pour P. R. de Lantremange et ses descendants, avec armoiries et attestation, 1697. Reconnaissance de ce diplôme par le conseil privé du prince. Extraits de différents actes du XVe siècle pour les Lantremange, les Dampart, Damesart. Fragments généalogiques et notes. V. *Namur*.

Lardenois de Ville. Descendance de Lamb. Lardenois, 1521. Quartiers armoriés d'Anne de Lardenois (Dave, sa mère). Extrait du contrat de mariage de G. Lardenois de Ville avec N. de Lierneux, 1550. Généalogie de cette famille; id. de la maison d'Anthines; quartiers armoriés des Ghénart. V. *Minckwitz*; *Salmier*; *Stempels*.

Lardier (du). V. *Chokier*.

Larmoyer. Descendance de Thiry Larmoyer dit Banneux. Quartiers de P. Fr. Larmoyer avec armoiries et attestation; épitaphes, (le Clerc).

Lassenotte. Quartiers armoriés de Cath. Lassenotte (Haxhe sa mère).

Lathour (de). Diplôme de noblesse avec armoiries pour J. Halin de la Thour, 1692; attestation. Notes (Bartelle, Robert).

Lathuy. V. *Froidmont*.

Launay (de). Quartiers gravés de messire Jean baron de Launay, vicomte de Zéelande (d'Ittre, sa mère).

Leeraet (de). V. *Arberg*; *Velen*.

Digitized by Google

Legat. Les 16 quartiers armoriés de Martin Legat (Mathieu, sa mère) et d'A. d'Anthines (de Geer, sa femme), 1601. Trois actes.

Lenaerts. Fragment et notes généalogiques pour les Lenaerts dits de Herve.

Léonard. Attestation de Le Fort sur les armes de cette famille. Id. sur la légitimité de Jos. de Léonard, capitaine de cavalerie, 1747. Notes généalogiques.

Lerneux (de). Descendance de Fr. de Lerneux et de M. de Bex. Quartiers armoriés de H. de Lerneux sieur de Presle, avec note. Testament de Herm. de Lerneux, 1628. Id. de Fr. de Lerneux, 1636. Lettres certificatoires de Le Fort sur la légitimité d'A. de Lerneux, 1701. Partage des biens de Lerneux, 1652. Extraits d'actes pour les de Lerneux, de la Montagne, de Fraiture, Noville. Fr. de Lerneux donne commission à G. Le Fort pour acquérir une maison dans la paroisse de St-Hubert, 1719. Notes, fragments généalogiques, pièces de procédure (Bureal de Boneffe). V. *Allemant*; *Logne*; *Maillen*; *Romrée*; *Ville*.

Le Roy. Quartiers gravés de Jos. Alph. baron Le Roy.

Leuchtenberg (de). Quartiers de Georges Lantgrave de Leuchtenberg, Id. de G. Truchsaz; id. de Bern. de Baden-Durlach; de Th. de Brunschweig.

Levooz. V. *Pourck.*

Lexhy (de). Descendance de Breton de Lexhy, seigneur de Waroux, Geneffe, etc. Quartier des del Bovier. V. *Chapeau-d'île.*

Lezack (de). Attestation de Le Fort sur la qualité et les armes de cette famille. Supplique de Jacque de Lezack à S. M. pour obtenir le titre d'écuyer. Attestation touchant le diplôme de baron accordé à J. R. de Goer. Quartiers de Marg. Lezaack. Id. de Thomas Lezaack et de Marg. de Goer, sa femme, avec attestation. Quartiers armoriés de J. de Lezack et de Marie du Château. Id. de Cath. Poncelet. Notes et fragments généalogiques (de Fays).

Lhoest. Accord entre les enfants Wath. Lhoest, 1550. Deux autres actes de 1682 et 1641. V. *Oupée.*

Digitized by Google

Lhoine (de). Acte de décès de Ger. de Lhoine, 1646. Attestation pour Jacque d'Oupée. V. *Oupée.*

Lhomar. Quartiers de N. Lhomar (de Posson, sa mère). Id. d'Ant. Mich. Lhomar (de Beaumont, sa mère). Extrait d'un registre de cette famille contenant divers mémoires. Fragment généalogique, lettre.

Lhoneux (de). Extrait de baptême de Lamb. de Loneux, 1690. Relief de Pietersdamme par le même ; V. *Oudart.*

Lhour (de). Contrat de mariage de Jenne de Lour, 1640. Autre acte de l'an 1579. Fragment généalogique et notes. V. *Coupille ; Gaet ; Lovinfosse ; Mostarde ; Résimont.*

Libens. V. *Macar ; Schepers.*

Libert. Généalogie depuis 1483. Lettre de Le Fort sur les armes et la qualité de cette famille. Quartiers de Jean Louis Libert, capitaine (Sprimont, sa mère). Requête à S. M. pour obtenir un diplôme de noblesse. Attestation sur le diplôme obtenu. Notes et fragments généalogiques (Fléron, de Prez de Barchon). V. *Eynatten ; Salme.*

Libon. Descendance de Jean Libon (Sprimont, Oger, Liverlo, Simonis.)

Libotte. Fragments généalogiques ; alliances avec les Hennebert et les Boubaie. V. *Linden.*

Libotton. Filiation généalogique de Jean Libotton de Hollogne. Attestation de Le Fort sur la famille de Nic. Libotton et les services qu'il a rendus. Id. sur les armes de J. Libotton, écuyer. Requête de Nic. Libotton à S. M. pour mélioration d'armes. Id. pour le diplôme de chevalier. Concession d'armoiries pour Nic. Libotton, 1770, attestation de Le Fort. Diplôme de chevalier, 1789. Quartiers de Nic. Libotton (Briers, sa mère). Testament de G. Libotton, 1644. Transport de la seigneurie de Petit Stevort par le baron de Groot à Nic. Libotton, 1701. Diverses autres pièces, notes, lettres et fragments généalogiques. V. *Bomershome.*

Liboy ou **Libaing (de).** Extraits d'actes pour cette famille, XV[e]

Digitized by Google

siècle. Extrait d'une charte de l'an 1354 sur la seigneurie de Liboy. V. *Maillen*.

Liedekerke (de). Quartiers de Ph. de Liedekerke et de Marie Van den Gracht. Billet de mort de Marie de Stockem, dame de Braive et Cypplet, 1750 (Renty, Bousiers, Douvrin, de la Viefville). Quartier de N. de Liedekerke (le Dannoys, sa mère). Preuves. V. *Chokier*; *Gavre*; *Geloes*; *Ongnies*..

Lieres (de). Les 16 quartiers armoriés de N. de Lières, 1637 (Zillebecq, sa mère). Fragments généalogiques des van Liere (Immerzelle). V. *Bombaie*; *Mart*.

Lievesoens. Quartiers armoriés d'Aub. Liefsoens (Vakers, sa mère; van Gelmen).

Ligne (de). Descendance de messire Jean de Ligne, seigneur de Ham, et de Béatrix de Boix; armes; quartiers de J. Hoen de Cartils. Trois fragments généalogiques; alliances avec les Rhingrave, Spinola, etc. V. *Blois*; *Croy*; *Gavre*; *Ghénart*; *Mérode*; *Renty*; *Yves*.

Ligny (de). Actes et reliefs pour les terres de Ligny et Tongrines, 1657 (d'Yves, Nassau, Argenteau). V. *Paheau*.

Lille (de). V. *Fiennes*.

Limbourg. Attestation de Le Fort touchant les armes et la qualité de cette famille. Armoiries. Quartiers de Nic. de Limbourg et de J. d'Ardenne. Requête de Ph. de Limbourg à S. M. pour le diplôme de chevalier. Mémoire de pièces, épitaphes pour Nic. de Limbourg. Fragments généalogiques. Lettres, brouillons et notes. (Cellier). V. *Eechaute*; *Heyden*; *Marck*.

Linden (van der). Quartiers armoriés de Jean van der Linden. Id. de Hub. Groutars (Libotte, sa mère).

Linot. V. *Hostellerie*; *Waseige*.

Lintres. (de). Fragments généalogiques pour cette famille, les Huwar, les Wailhet, etc. Notes. V. *Gherin*.

Lion. Note généalogique. V. *Stephani*.

Digitized by Google

Liverloz (de). Diplôme de comte pour W. de Liverlo, 1666. Attestation et notes de Le Fort. Quartiers de W. de Liverlo (Gompart, sa mère). Fragments généalogiques (t'Kint, Modave, Goeswin). V. *Libon*; *Sélys*; *Soy*; *Visé*.

Livroux. V. *Labaye*.

Lobkowitz (de). Quartiers armoriés de Ferd. de Lobkowitz, attestation. Id. de Léop. de Lobkowitz et de M. de Bade et de Hochberg. Id. de Georges de Lobkowitz et de H. de Waldstein (Losenstein, sa mère). Notes et fragments généalogiques. V. *Savoie*.

Lochon. Note généalogique. V. *Gerlais*.

Logne. Notes généalogiques sur quelques familles du Condroz : Logne', Groulart, Comblen, Froidcourt, Ochain, Vervoz, Pousseur, Lerneux, Waha, Clermont, Beaufort, Esneux, Bolant, Ciney, Thines, Jemeppe, ville de Huy.

Lommerie. Fragment généalogique.

Loncin (de.) Quartiers de Fr. de Lonchin, 1583. Attestation du chapître de Maubeuge touchant la réception de ce quartier. Convenances de mariage entre G. de Loncin de Cath. de Longchamps, 1523. Id. entre G. de Loncin et Marg. Savage, 1474. Testament d'Arn. Loncin, pasteur de St-Christophe, à Liége. Testament de Jenne Monchin, 1542. Accord entre J. de Loncin et G. de Groesbeeck au sujet de biens, 1613. Quartiers armoriés de H. de Loncin. Id. de N. des Prez. Notes pour les Lonchin et les Gudegoven. Fragment généalogique. V. *Dammartin*; *Flémalle*; *Vervoz*; *Zegraet*.

Longchamps. Extrait de la topophraphie du Brabant par Le Roi touchant cette terre. Fragment généalogique; id. pour les Abrion. V. *Fabricius; Fizenne; Namur*.

Longueval (de). V. *Ans*; *Fiennes*.

Looz (de). Suite généalogique des vicomtes héréditaires de Looz (Lothier, Hornes, Wezemael, Mérode, Argenteau); attestation pour les d'Allamont. Quartiers de Looz et de Bautershem. Anniversaires de Gérard comte de Looz. Notes. V. *Grady*; *Heers*.

Digitized by Google

Lopez. Quartiers d'Elis. Lopez de Villanova.

Loton. Atestation pour Cath. Loton de Bombaie, cousine du général d'Andrimont.

Louroux. Descendance de Jean Louroux. Notes pour les de Fays.

Louvrex. Descendance généalogique de G. R. de Louvrex, 1621. Id. armoriée de Math. et d'Ap. de Louvrex ; attestations. Lettres de Le Fort sur les armes et la qualité de cette famille. Requête à S. M. pour obtenir un diplôme de noblesse. Quartiers de M. de Louvrex (Corselius, sa mère). Descendance de Baud. de Bierses. Quartiers de M. de Hallebaye ; armories des Franckotte. Notes et fragments généalogiques. V. *Nollens.*

Lovinfosse (de). Descendance armoriée de Mich. Gobelet dit d'Odeur qui prit le nom de Lovinfosse. Lettres de Le Fort touchant les armes des Lovinfosse et des Résimont. Extrait d'actes pour les Lovinfosse ; convenances de mariage entre J. de Résimont et Cath. d'Ama, 1698. Quartiers armoriés d'Alb. de Goblet de Lovinfosse (Lambrech, sa mère) et de M. Ulens dit Ulrici (Mathieu, sa mère). Fragment généalogique des Lovinfosse avec attestation de Le Fort ; descendance de Jamin de Boer dit de Lhour (Corbion, Huyeux, Vivario, Frigel). Rendage pour Fr. Lhoest et J. Lovinfosse, 1640. Relief de biens par les enfants W. Wathar et H. Lovinfosse, 1558. Notes et fragments généalogiques (Pirotton, Halen, Résimont, Coune dit de Lovinfosse. V. *Bomal*; *Résimont*; *Wéry.*

Lowenstein (de). Quartiers amoriés de Ferd. Lowenstein (van der Marckh, sa mère) et d'A. de Furstemberg Hohenzollern. Opposition formée par Fr. de la Marck, contre les enfants de F. de Lowenstein à propos d'une succession. V. *Hagen.*

Lynden (de). Quartiers de C. d'Aspremont de Lynden (Zuylen, sa mère). Id. de Max. de Lynden (de Caldembrouck, sa mère); fragment généalogique pour les Chasteler. Quartiers de Marie d'Aspremont Lynden (de Wal d'Anthines, sa mère), avec attestation.

Digitized by Google

Id. d'Ern. de Linden, gouverneur du marquisat de Franchimont (Rheede de Savoie, Waha). Quartiers de Fr. de Renesse, gouverneur de Stockhem (de Bocholz, sa mère). Id. de Cl. d'Aspremont de Linden (Haultepenne, sa mère). Requête à l'Etat noble avec attestation. Inventaire des titres produits par Claire d'Aspremont de Lynden pour être reçue au chapître d'Andenne, 1725. Transport de biens fait par Ch. de Linden au bourgmestre Jean Woot, 1637. Notes, lettres et fragments généalogiques.

M

Macar (de). Quartiers armoriés de Jean Balth. de Macar (Boux, sa mère) ; attestation de Le Fort. Notes sur les quartiers de cette famille (Rogival, Halet, Thonnar). Notules d'actes extraits des registres du greffe de Waremme, 1568 à 1631. Lettres, notes et fragments généalogiques (Libens, Brugard).

Macherel. Attestation sur la légitimité de J. Macquereel et de Guil. Galle. Note. V. *Noirfalise.*

Maclet. Quartiers armoriés de N. Maclet et de N. Wegnon. V. *Malte* ; *Namur.*

Macoir. V. *Chevron* ; *Jaimaert.*

Macors (de). Quartiers armoriés de Henri de Macors (Borlé, sa mère), avec attestation. Déclaration du héraut d'armes O'Kelley sur la qualité de cette famille, 1716. Notes.

Maes. Généalogie. Note extraite des registres de la cour féodale ; id. pour les Chaloun. V. *Malte* ; *Salmier*; *Tenches.*

Maestricht. Permission accordée par le chapître de St-Servais de construire la chapelle des Joncs, 1358.

Magis. Quartiers de J. Fr. Magis (Bouhtay, sa mère). Attestation de Le Fort pour les armes de cette famille. Note, lettre, armoiries des Closset et Malaise. V. *Chestret.*

Magnée. Quartiers de J. M. Magnée (de Bois, sa mère) ; id. de

Digitized by Google

Marie Goesin (Pollain, sa mère); note, attestation, armes. Lettres de Le Fort sur la qualité de cette famille.

Mahlau. Fragment généalogique; id. pour les du Try et Colchoule. Lettres.

Maillart (de). Généalogie de cette famille depuis l'an 1490, avec attestation de La Fort. Abrégé généalogique. Descendance de la maison de Maillart en France. Quartiers armoriés de L. H. de Maillart (Mirbicht, sa mère). Id. de Pierre de Maillart et de Guil. de Beauvois. Déclaration touchant le titre de baron de Haneffe de L. de Maillart. Fragment généalogique pour les Maillart et les Vignacourt. Mémoire de documents, contrats de mariages, etc. (Pouilly, Beauveau, Van der Duyn, Woelmont, Landré, etc.). Notes et fragments généalogiques (de Gosée) V. *Grandpré*; *Moitrey*.

Maillen (de). Origine de cette maison. Descendance avec armoiries. Descendance de Jean de Maillen, seigneur du Sart-Bernard, 1488 (Modave). Mémoire de Le Fort sur les armes et les alliances de cette famille. Quartiers de G. Jamar de Maillen alias de Liboy. Attestation pour Fl. de l'Hostellerie. Preuve et vérification de la filiation généalogique du sieur Th. Jamar dit Maillen. Extraits d'un registre de Ciney touchant les Jamar de Maillen. Id. de documents, reliefs, actes notariés, etc., pour cette famille. Attestation de Le Fort sur les armes des familles de Maillen et Lerneux. Notes, lettres (Liboy). V. *Coudenhove*.

Mailly (de). Descendance de cette maison. Armes que portaient différents seigneurs à des tournois du XIV[e] siècle. Protestation du prince de Liége touchant Herstal, 1733. V. *Rubempré*.

Maitre (le). V. *Aspremont*; *Hamoir*.

Malaise (de). Mémoire latin sur les armes et la filiation de cette famille. Requête à J. M. pour obtenir un diplôme de baron. Lettres de Le Fort. Carte armoriée pour les Malaise et de Villers. Quartiers d'Hél. de Malaise (de Stael, sa mère). Id. de Fr. de

Digitized by Google

Malaise. Lettres certificatoires de la Cour féodale de Verton sur les ancêtres de Fr. de Malaise et la qualité de sa famille, 1667. Id. de la cour de Stavelot et Le Fort. Convenances de mariage entre Ch. marquis de Brion et M.A. de Malaise, fille du podestat de la principauté et pays de Stavelot, 1696. Extraits de Hemricourt ; reliefs. Notes et fragments généalogiques (Desprez, Nizet). V. *Labaye*; *Magis*.

Malapert. V. *Boufflers*.

Ma laxhe. V. *Brimioule*.

Male ou **Mael (van)**. Fragments généalogiques. V. *Tollet*.

Malsen (de). Déclaration du chapitre d'Andenne sur la réception de Marie baronne de Malsen, 1621.

Malte. Descendance de H. Fr. de Malte (Couvenaille, Maes, Hollogne). Epitaphe de Lamb. Maclet dit Sauvage. Quartiers de Nic. van Malte (Jacquemin, Hosset, Ghysens). Déclaration du chapitre de Liége pour le conseiller Malte, 1688. Notes et fragments généalogiques.

Malvoz. V. *Dirick*.

Mancini-Mazarini. Armoiries et notes.

Marbais (de). Note généalogique. Note de la donation des baronies de Florines et de Pèche à l'évêque de Liége, 1494.

Marchant. Fragment généalogique.

Marchin (de). Descendance de Goeswin de Marchin, 1200. Quartiers de Jacques Masillon. Descendance de Guil. de Marchin, chevalier, jusqu'en 1550. Id. de Nic. dit Colar de Marchin, 1514 (d'Artois, Smackers). Convenances de mariage entre J. de Marchin et Cath. de Méan, 1609; quartiers de Cath. d'Artois. Décision de la Cour de Grand'Han sur des débats élevés entre Nic. de Marchin et Lamb. de Marteau; 1594. Extrait d'un manuscrit sur les familles nobles du pays de Liége. Lettre du comte de Marchin au baron d'Argenteau touchant sa famille, 1672. Notes, fragments généalogiques, lettres (Hoen, de Vaux, Haultepenne, Berlaimont, etc.) V. *Brebis* ; *Favillon*.

Digitized by Google

Marck (la). Notes sur les terres et les familles de la Marck, de Clèves, de Hemricourt, de Hosden, de Limbourg, de Schoonvorst, de Ryckel, de Roussy, de Luxembourg, de Bueren, de Namur. Contrat de mariage de God. de la Marck avec Cath. de Hamal, 1549. Reliefs de Seraing le Château ; fragments généalogiques. V. *Arberg* ; *Aspremont*; *Baillet*; *Chamont* ; *Gavre* ; *Lowenstein* ; *Remickette*.

Marenne (de). Attestation de Le Fort sur les armes de cette famille. Anniversaires; 1560, etc.

Margelle (de la). Convenances de mariage entre G. de la Margelle et M. de Hornes, 1618. Réception du seigneur de la Margelle au chapître de St-Lambert, 1668. V. *Fléron*.

Marie. Fragment généalogique.

Marille (de). Descendance de G. de Marille (Veve, Charlet)

Marivault (de). Convenances de mariage entre Maugin de Marivault dit Mailart et J. d'Aisnelle, 1489.

Marneffe. Extrait de documents pour les Marneffe, Oumale, Fumal, etc. V. *Bleret*; *Clokier*; *Forvie*; *Hodister*; *Meurs*.

Marnix (de). V. *Bernage*.

Marotte (de). Diplôme de noblesse pour Jean Marotte. Attestation sur l'ancienneté et la qualité de cette famille, 1699. Les 16 quartiers de G. Kuievrain dit de Marotte (de Rodoan, sa mère). Id. de Marie de Waes. Fragments généalogiques (du Fays, de Bierses, de Fooz). Trois lettres d'Ern. de Bavière à J. Marotte sur les troubles du pays de Liége. V. *Menjoie*; *Raigecourt* ; *Savier*.

Marquais (de). Généalogie armoriée avec attestation. Id. des Masnuy. Quartiers de J. van der Noot, avec attestation.

Mart (St.). Admission de Fr. de St-Mart à l'État noble du pays de Liége, 1619. Notes pour les d'Aux Brebis, Romrée, etc. ; lettre.

Marteau (de). V. *Presseux*.

Martial. Convenances de mariage entre Lamb. Martial et Mlle de Scoville, 1655. Attestations sur plusieurs naissances, 1630, etc.

Digitized by Google

Attestation sur la qualité de Wath. Martial, 1613. Id. sur les armes de J. Martial. Quartiers de Jean Max. Martial (Scoville, sa mère). Contrat de mariage de L. Martial, sieur de Frandeux et A. Preudhome, 1652. Collation d'un bénéfice de Frandeux à Alb. de Martial, 1695. Notes, fragments généalogiques et lettres.

Martigny (de). Quartiers armoriés de M. de Martigny (Tilman, sa mère) et de Ph. de Hoves (de Bousies, de Licques).

Masbourg (de). Carte armoriée des quartiers de Marie de Masbourg, seigneur de Soumalle (Eynatten, sa mère). V. *Bouille*; *Salmier*; *Soumalle.*

Masillon dit **Beaurewart.** Plainte de C. Masillon et d'A. de Gal contre Arn. Butbach au sujet de biens. Rédemption de biens par A. Massillon, 1619. Notes et actes. V. *Counotte*; *Marchin.*

Masny (de). Descendance de Guil. de Masny. Quartiers (Yves). V. *Marquais*; *Yves.*

Massart. Attestation de Le Fort pour cette famille.

Masset. Fragment généalogique des Masset de Résimont. Extraits d'un registre de biens appartenant à J. Masset de Jeere alias de Résimont et A. G. Bex, sa femme. V. *Haxhe.*

Mathieu. V. *Légat*; *Lovinfosse.*

Mathys (de). V. *Goer*; *Roevers.*

Méan (de). Descendance de Jean de Méan, 1469. Id. de Ch. de Méan. Id. de Pierre de Méan. Id. de Nic. van Driel (de la Faille). Diplôme de baron pour J. Ferd. de Méan, 1694. Quartiers armoriés de A. M. de Méan avec attestation. Id. de Gertr. de Méan et de Jacques de Goer. Id. de Pierre de Méan et de Cath. de Hodeige. Lettres au sujet de la terre de Méan, 1613. Notes. Extrait du procès de A. de Méan contre G. Parfondvaulx, 1677. Rendage d'une maison fait par P. de Méan et Ferd. van der Vecken à M. Cloesquet, 1670. Extrait d'un registre de famille de P. de Méan. Notes pour les Berlier, les St-Esprit et les Blisia. Fragments généalogiques. V. *Chokier*; *Marchin*; *Nollens*; *Sanier.*

Médicis (de). Quartiers armoriés de Fr. de Médicis, grand duc

Digitized by Google

de Toscane. Descendance de Cosme de Médicis, duc de Florence. Quartiers de Louise de St-Omer et de Josine de Formelle.

Meeffe. Touchant la banalité du moulin de Meeffe, 1257.

***Meeren (van der).** Attestations pour Adrienne van der Meeren, chanoinesse à Maubeuge.

Meers (de). Fragment généalogique. Transport de biens fait par la veuve de J. de Meers à Col. Mathy, 1559. V. *Ben*; *Chapeauville*; *Huy*; *Woot*.

Meex. Fragment généalogique; quartiers.

Mélan. Notes et fragment généalogique (Castellan).

Mélclon. Fragment généalogique; alliance avec les Gaen; lettre.

Melle. Fragment généalogique pour les Melle et les Théroulle (Résimont).

Mélot. Requête de H. Mélot à S. M. pour obtenir un diplôme de noblesse. Lettres certificatoires de Le Fort touchant ses armes et sa famille.

Mélun (de). Généalogie de cette famille; fragment pour les Poitiers. Quartiers de Jean de Melun, vicomte de Gand, de P. de Hennin, baron de Boussu, de M. de Sarrebruche et d'A. de Halewin de Piennes.

Menjole (de). Fragment généalogique. Id. pour les Marotte. V. *Clokier*; *Thiribu*.

Mensis. V. *Awans*.

Menten. V. *Meyers*.

Mercy (de). V. *Argenteau*; *Lamboy*.

Merica. Notes généalogiques. Id. pour les Kemexhe.

Merlemont (de). Quartiers. Contrat de mariage de Jean de Merlemont avec Cath. du Chasteau, 1582. V. *Baelge*.

Mérode (de). Généalogie de la branche des Mérode de Laer. Id. des Mérode de Frentz. Id. des Mérode de Waroux. Id. des Mérode de la Vaux-Ste-Anne. Id. des Mérode de Rummen. Id. des Mérode de Calchoven. Id. des Mérode de Trélon. Id. des Scheiffart

Digitized by Google

de Mérode d'Alner. Descendance de Richard baron de Mérode, 1410. Déduction et pièces pour la réception du comte de Mérode marquis de Deynse, à l'État noble; répertoire de pièces. Supplique de l'avocat fiscal, 1776. Attestation du greffier sur les réceptions de Joa. Max. et de J. Ch. de Mérode, 1716, 1748. Preuves des quartiers de Balth.{Ph. de Mérode. Quartiers armoriés d'Agnès de Mérode (Harchie, sa mère). Id. de J. Nic. de Mérode (d'Egmont, sa mère). Id. d'Is. de Lalaing, de Rich. de Mérode, de Guil. de Ligne et de Marg. d'Argenteau. Testament de J. Ch. de Mérode de Montfort, 1774. Mémoire sur la baronnie de Mérode au pays de Juliers. Armes des différentes branches de cette famille. Copie d'une charte par laquelle Wern. de Mérode donne sa terre de Niger-Palus aux croisiers de Juliers, 1271. Traité sur la noblesse fait par le comte de Mérode de Waroux à l'usage de ses enfants. Relief de Han-sur-Heure par Balth. de Mérode, 1774. Quittance de payements de la taxe noble. Notes, lettre, fragments généalogiques (Bousies, Berlo, Carondelet). V. *Allamont*; *Jauche*; *Looz*; *Rencsse*; *Roist*; *Schauenbourg*; *Warfusée*.

Metteceven. Note généalogique. V. *Prez*; *Thiribu*.

Metternich (de). Fragment généalogique. Verrières à Stavelot de H. de Plettenberg et d'A. de Metternich, 1609. La noblesse du duché de Limbourg au temps de l'archiduc Albert, avec armes V. *Reiffenberg*.

Meurs (de). Fragment généalogique des comtes de Meurs. Id. des Marneffe.

Mewen. Extrait de la généalogie de cette famille issue des Heinsberg. Descendance d'Arn. et de Henri Mewen. Attestations sur les armes de H. Mewen et des Wilmar. Quartiers de Fréd. Borman. Alliances avec les Testelmans et les du Sart, Notes, fragments généalogiques. V. *Keverberg*.

Meyers. Descendance de Michel Meyers, 1550. Autre généalogie avec attestation de Le Fort (Coelmont, Bellenrocx, Plugers, van der Boeten, Menten, van Staden). Quartiers armoriés de J.

Digitized by Google

Meyers et de M. Swennen. Extraits de baptême (Bollis). Attestations sur la qualité et les alliances de cette famille. Notes. V. *Henkart.*

Mey.. V. *Sélys.*

Micheroux. Acte passé entre A. Motman, veuve L. Micheroux et Guil. Hubrecht au sujet d'une rente, 1657.

Milot. Descendance de Collar Milot de Bierset avec attestation. V. *Gherin.*

Minckwitz. Quartiers de M. Minckwitz (Lardenois de Ville) et de Marie de Binckem (Halley).

Mirbicht (de). Mémoire sur la réception de M. de Mirbicht au chapître de Moustier, 1564. V. *Maillart.*

Mire (le). Fragment généalogique. Alliance avec les Woot de Trixhe et les Hanosset. Note. Extraits d'actes pour les le Febvre, Caverson, etc. V. *Woot.*

Mirwart. Notes extraites de Fisen et de Butkens sur cette seigneurie.

Modave. Convenances de mariage entre J. de Modave et Marie de Sorines, 1469. Id. entre Hustin de Modave et Adr. de Trinar, 1528. Id. entre Jean de Modave et J. Daverdis, 1413. Id. entre J. de Modave et Cath. Jacquemart, 1655. Testament de Henri de Modave, 1509. Id. de Ger. de Modave de Masogne, 1544. Id. de Jacques Modave et de Cath. Marlair, 1723. Id. de J. de Modave de Masogne, 1681. Id. de H. Dalve, 1549. Renonciation d'humiers par sa veuve. Id. de Straimont; ses armes. Relief de Jean Hustin de Modave, 1472. Record et attestation pour les Modave de Masogne, 1726. Rédemption d'une rente due pour l'anniversaire de Waldor Modave, 1587. Descendance de Guil. de Bechet. Id. de Jean du Mont. Échange de biens entre J. Waldor de Modave et J. de Sorées, 1422. Commémoration de Gertr. de Modave et de M. Donglebert à Ciney. Patrimoine de P. Fr. de Modave de Masogne, 1723. Mémoire pour prouver que les Modaves de Masogne sont issus des sires de Modave. Descendance de Ger. de Modave de Massogne.

Digitized by Google

Fragment pour les Jacquemart de Noiseux. Lettres du lignage de Bertrand de Modave, 1575. Contrat de mariage entre P. Jaimaert et A. Dave, 1613. Reliefs des terres de Busin, Failon, Furfoz, etc Notes et fragments généalogiques. V. *Argenteau*; *Bois*; *Bombaie*; *Jacqmaert*; *Liverloz*; *Maillen*; *Sorée*; *Soumagne*; *Vaux*.

Moffart (de). Attestation sur le diplôme de baron obtenu par Guil. de Moffaert, 1745. Id. sur armes et la qualité de cette famille. Relief d'une dîme à Theux par les Xheneumont. Quartiers armoriés de G. M. de Moffaert (Xheneumont, sa mère). Id. de G. G. de Moffaert (Campo, sa mère). Requêtes à S. M. pour obtenir le titre d'écuyer. Notes et fragments généalogiques; armes des Brauwer, Boucher, Cudders, Houbar, Wythoff. V. *Monsen*; *Xheneumont*.

Moitrey (de). Quartiers armoriés d'A. Cath. de Moitrey. Id. de P. E. de Gavre. Id. de P. de Moitrey (Maillart, sa mère). Id. de Chr. de Moitrey (Boudet, sa mère). Déduction et preuves de ces quartiers. Déclaration du chapitre d'Andenne touchant la réception de Fr. de Moitrey, 1649. Extraits d'actes divers, notes et fragments généalogiques (Hoen, Oultremont, Custines). V. *Gulpen* *Hoen*; *Stembor*.

Mollin (de). Contrat pour la veuve de G. de Mollin contre la veuve L. del Vaux, 1559. V. *Thiribu*; *Tollet*.

Mombeeck (de). Descendance de Guil. de Mombeeck, 1550. Attestation touchant cette famille. V. *Voort*.

Momelette. Chartes du XIII[e] siècle touchant cette terre appartenant à l'ordre de Citeaux.

Monhonvalle. Carte généalogique depuis 1137. Attestation sur les armes de cette famille.

Monin (de). Testament de messire Bauldry dit de Monin seigneur de Sorée.

Monsée (del). V. *Beaufort*.

Monsen. Fragments généalogiques. Notes pour les de Moffart, et A. Campo.

Mont (du). V. *Modave*.

Digitized by Google

Montagne (de la). Fragment généalogique. Attestation touchant les enfants d'A. de Hodeige veuve de G. de la Montagne. V. *Lerneux.*

Montenaken. Cahier de documents concernant cette maison, les Hosden, Coelhem, Oyembrugge, Gavre, Gelinden, Guigoven, etc. Epitaphes, notes. V. *Thy.*

Montfort (de). Descendance de Sohier vicomte de Montfort, 1340. Id. de N. de Saffenberg. Quartier armorié de N. comte de Weda, de An. de Virnenberg, d'Arn. de Bocholtz, de J. Randenraed, de J. Speis, de Herman de Hanxeler, de Eb. Raetz a Freutz. Notes pour les Cortembach, Walpot, de Spée, Escarmes, Beulart, Wedt, van der Eyck. Descendance de Ger. de Grimberghe, 1185. V. *Beaufremont*; *Raigecourt*; *Warfusée.*

Montjoie. V. *Bodechon*; *Namur.*

Montmorency (de). Descendance de Jean de Montmorency, 1560. Extrait de l'histoire de cette maison par du Chesne. Attestation de Le Fort pour Georges de Montmorency. Fragment généalogique pour les Waha, Egmont, Bourbon et Velasco. V. *t'Serclaes.*

Montsteloy. Généalogie depuis l'an 1239. Extraits de divers documents pour cette famille. Fragment pour les Bernemicourt.

Montulet. V. *Stembert.*

Moraiken (de). Mémoire prouvant la descendance de H. de Moraiken seigneur d'Andrimont et ses alliances avec les Florkin et les Bombaie. Actes pour des biens; lettres. V. *Bombaie.*

Morbiers. V. *Heers.*

Moreau (de). Attestation de Le Fort touchant les armes de cette famille. Quartiers armoriés de Jeanne baronne de Moreau (de Crassier, sa mère). Id. d'Em. Moreau dit Gerbehaie (Coremhuys, sa mère). Requêtes à S. M. pour obtenir un titre de noblesse. Diplômes de noblesse et de baron accordés à Guil. Moreau, 1702. Notes et fragments généalogiques (Motte, Celles). Notes. V. *Celles*, *Gerbehaie*; *Helwart*; *Remickette.*

Morialmé (de). V. *Corswarem*; *Vos.*

Digitized by Google

Mortier (du). V. *Smytsens.*

Mostarde. Extrait du testament de Jean Mostarde fondateur de l'hôpital delle Mère-Dieu, rue du Pont à Liége, 1351. Fragment pour les de Lhours.

Motte (de la). Quartiers armoriés de Guil. de la Motte sieur de Blequin (Boufflers, sa mère). Id. de N. des Prez (Verdeau, sa mère). V. *Moreau.*

Moulin (du). Attestation de Le Fort touchant les armes et les alliances de cette famille. Requête à S. M. pour obtenir un diplôme d'écuyer. Extrait du diplôme accordé en 1735 à H. M. du Moulin. V. *Frérart*; *Lamet.*

Moumalle (de). Création d'une rente en faveur de Guil. de Moumalle, seigneur d'Emptines par Cl. de Pesache, 1454. Attestation de Le Fort sur les illustrations de cette famille. V. *Chevron.*

My (de). V. *Oupée.*

N

Nagant. V. *Saive.*

Namur (de). Généalogie de 1307 à 1622, avec notes. Attestations de Le Fort sur les alliances, les biens, l'antiquité et la qualité de cette famille. Id. sur les armes des Lantremange. Descendance de Henri de Namur. Id. de Fr. de Namur dit Dave. Id. d'Alex. Sandrar. Mémoire de documents concernant les seigneurs de Namur et leurs biens. Extraits d'actes divers. Quartiers de Jean de Namur (Hoyoul, sa mère). Descendance de Mich. de Namur, 1478. Quartiers de Berlo (Montjoie) et Rouveroit (Tenremonde). Fragment généalogique des Longchamps (Périlleux, Vannesse, etc.). Quartiers armoriés de Max. de Namur de Haneffe, avec attestation. Id. de N. Maclet. Reliefs de 1479 à 1584. Transport du château de la Motte par H. de Jamblines à P. de Hamoir, héréditairement représenté par J, de Namur, 1694. Acte de 1307, notes, lettre, fragments généalogiques. V. *Berlo*; *Marck; Orjo*; *Maretz.*

Nassau (de). Généalogie des Nassau depuis l'an 972 jusqu'en

Digitized by Google

1500 avec armoiries. Extrait des lettres de réhabilitation données à A. et Is. de Nassau Corroy, 1530. Divers actes relatifs au château de Corroy. Reliefs, partages, contrats de mariage, etc. Fragment généalogique. V. *Argenteau*; *Croy.*; *Ligny*; *Oultremont.*

Nethines (de). Donation du comté de Brugeron en l'an 990 par Eug. de Nethines.

Neufchâteau (de). Généalogie d'Istasse de Neufchâteau (Abée, Duras, Haneffe, etc.). V. *Ramelot*; *Thy.*

Neuforge (de). Généalogie de la maison de Neuforge dite de Warge. Id. de C. de Neuforge demeurant aux Pouhons à Harzé au XIII[e] siécle. Plusieurs copies avec armoiries et attestations. Généalogie des d'Aspremont de Lynden. Mémoire pour la filiation de cette famille. Quartiers armoriés de J. de la Neuforge (d'Annethan, sa mère) avec attestation et sceaux. Convenances de mariage entre Nic. de Neuforge et M. de Campen, 1589. Id. entre O. de Neuforge et Cath. Ferrier, 1572. Id. entre Col. de Neuforge et Cath. Rave, 1550. Extrait du contrat de mariage de L. de Neuforge et G. d'Anethan, 1659. Extraits de baptême, reliefs, épitaphes e actes divers touchant des biens. Cens légués par F. Collienne de Pouhon au monastère de Bernardfagne, 1552. Notes et fragments généalogiques (Soheit). V. *Ferrier*; *Fossez*; *Frentz*; *Hodeige.*

Nicolaerts. V. *Heers.*

Nivelle (de). Attestation de Le Fort touchant les armes de cette famille. Verrières et épitaphes.

Nizet (de). Attestation sur les armes et la qualité de cette famille, 1735. Supplique à S. M. pour un diplôme d'écuyer. V. *Malaise.*

Noel. Actes de 1613 et 1698; notes.

Noiremont. V. *Fraipont.*

Noirfalize (de). Fragment généalogique (Seraing', Mascherecl).

Digitized by Google

Noirivaux (de). Transport de biens fait par G. de Noirivaulx à M. Piron, 1617. Divers autres actes de 1622, 1636, etc.

Noiron. Fragments généalogiques.

Nollens. Descendance de Servais Nollens (Méan, Fléron, Beaurepart, Wansoul, Louvrex, Blisia, Fabritius, Borsu). Attestation sur les armes et l'ancienneté de cette famille. Notes. V. *Fléron* ; *Visé.*

Nollet (de). Filiation de Cath. de Nollet avec attestation de Le Fort. Fragment pour les Hollegnoul et les du Vivier. Attestations sur les armes et la noblesse de cette famille. Quartiers. V. *Coudenhove* ; *Foullon* ; *Gherin* ; *Hemricourt.*

Noot (van der). Quartiers armoriés de Ph. Fr. van der Noot (van der Gracht, sa mère) et de N. de Glimes de Florennes (Cottereau, sa mère). Déclaration faite au nom des Etats du Brabant sur les quartiers de R. Van der Noot, 1678. Attestation pour la généalogie des Curtius. V. *Baxem* ; *Marquais.*

Noppis. V. *Oupée.*

Nossent. Fragment généalogique, armes, notes. Id. pour les Fourneau.

Nouvice. V. *Donceel.*

Noville. V. *Ghelin* ; *Lerneux* ; *Salme.*

Noyelles (de). Exécution du testament de H. de Noyelles de Fallais, par Marg. de Bourgogne, sa veuve, 1645. Note.

Nys. V. *Visé.*



Oborne (de). Extrait du registre de la cure de Villers-St-Siméon pour les d'Oborne, Guigoven, du Vivier, etc.

Ochain (d'). Quartiers de J. d'Ochain dit de Jemeppe : fragment pour les Spontin et les d'Argenteau. Extraits d'un testament de 1605 et d'un autre acte de 1565. V. *Bombaie* ; *Chapeau d'ile* ; *Fraipont* ; *Logne.*

Digitized by Google

Oemen (d'). Notes sur les familles d'Oemen et Adams de Hembecke.

Oems de Wyngarde. Fragment généalogique. Id. des Duvenvoorde.

Oestrum (van). Quartiers de Bernard d'Oestrum et de J. Walpott de Bassenheim.

Oger. V. *Libon.*

Ohey. Preuves des quartiers d'Al. d'Ohey. Fragment généalogique (Jupprelle, Celles, Lumay).

Omer (de S^t). Origine et suite des châtelains de St-Omer, comtes de Fauckenberg. Descendance de Guil. de Relenges, châtelain de St-Omer. Fragment pour la famille de St-Omer. Chartes du XIIIe siècle. Notes généalogiques. V. *Médicis.*

Omsen. Fragment généalogique et armes. V. *Ben.*

Ongnies (d'). Quartiers de Fr. et de Ch. d'Ongnies. Id. de Ferdinand de la Barre, de Thiennes, de Lannoy, de Liedekerke et de Quiévrain. V. *Aldegonde.*

Oostfrise (d'). Descendance des comtes d'Oostfrise depuis Guil. le Victorieux duc de Brunswick. Quartiers de G. de Villers. V. *t'Serclaes.*

Opleewe (d'). Notes généalogiques.

Orban. V. *Grenneville; Savary.*

Orjo (d'). Généalogie. Quartiers de N. de Lonchin (Namur, sa mère). Id. de Gui d'Orjo (de Zeegraet, sa mère). Id. de Lienen et de Mierlo. Id. de J. de Cortemback. Lettres de Le Fort sur la noblesse de cette famille. Inventaire de preuves. Attestations des chapîtres de St-Lambert et de Maubeuge. Id. de Le Fort touchant l'identité des maisons d'Orjo et de Vil, 1661. Extraits d'un registre de St-Trond touchant les Grenneville, Jacquemin, etc. Convenances de mariage entre A. d'Orjo et M. de Boutier, 1587. Id. entre Fr. d'Orjault sieur de Hauteville et M. de Sailli, 1459. Testament de Jean d'Orjo de Loncin écuyer et de M. de Reepen, 1591.

Digitized by Google

Id. d'Hél. de Fizen veuve de J. d'Orjo, bourgmestre de Liége. Extrait du testament de G. d'Orjo et de J. de Ville de Baronville, 1572. Acte passé entre les enfants de la Vaux et L. d'Awans, 1573. Mariage de J. d'Orjo avec Marg. Carpentier, 1528. Reportation de la seigneurie de Soumale en Condros par J. d'Orjo. Relief du poids de la crane, à Liége, 1485. Requête de Guil. d'Orjo de Reepen à l'Etat noble du duché de Bergues touchant la réception du quartier de Reepen. Donation de biens par J. d'Orjolz à J. de Bastogne, 1404. Quantité d'autres actes, de notes et de fragments généalogiques. V. *Duras; Hanosset*; *Poitiers.*

Orléans (d'). Descendance de Louis XIV, roi de France (fragment).

Ortmans. Quartier de Math. Ortmans.

Ostreman. V. *Beaurieu.*

Othée (d'). Fragment généalogique; extraits de baptêmes. Quartiers de Pierre d'Othée (de Barme, sa mère). V. *Fineau ; Stephany ; Thy.*

Otrenge (d'). V. *Jaimaert.*

Ottegraven (van). Contrat de mariage entre G. van Ottegraven et Marie von Weisweiller, 1648. V. *Hups.*

Oudart. Notes pour les Oudart, Lonneux, Goffin, Fabri, Campman.

Ouffet (d'). Relief de Ville en Condros par Pirloz d'Ouffey, 1422.

Oultremont (d'). Extrait du diplôme de comte pour J. Bapt. d'Oultremont, 1731. Quartiers de J. d'Oultremont (Bavière, sa mère). Id. d'Émile d'Oultremont (Brialmont, sa mère). Id. de Warisoulx. Descendance de Henry comte de Nasseau de Vianden, premier prince d'Orange. Déduction et preuves des quartiers de M. d'Oultremont. Témoins entendus sur la qualité de Fr. d'Oultremont pour sa réception au chapitre de St-Lambert. Quartiers armoriés de J. B. d'Oultremont (Berlaimont, sa mère). Fondation

Digitized by Google

de la chapelle de St-Remy à Vichenet; charte du duc de Lothier, 1214. Lettres, notes et fragments généalogiques. V. *Baillet ; Bavière* ; *Berlaimont* ; *Corswarem* ; *Moitrey*.

Oumale. Reliefs depuis l'an 1312. V. *Marneffe*.

Oupée (**d'**). Généalogie de cette famille issue des Lhoist (Halley, Fraipont, Presseux, de Lhoine, My, Lhoest, Noppis). Attestation de Le Fort sur ses armes. Extrait du registre de famille de H. d'Oupée, bourgmestre de Liége. Quartiers armoriés de Math. d'Oupée (Saive, sa mère) et de B. de Fossez (Streel, sa mère). Testament de H. d'Oupée et de M. Gringnet, 1592. Extraits de divers actes pour les seigneuries d'Oupée et de Vivegnis et les familles de Goreux, Hurt, Pollen, Saulcy, Wilhemar. Partage, 1601. Lettres, notes et fragments généalogiques (Petri, Playoul, Cokin, Conrard) V. *Elven* ; *Lhoine* ; *Rossius*.

Ouren (**d'**) Déclaration du chapître de Munsterbilsen sur la réception d'A. d'Ouren, 1609.

Oury. Recueil de 28 documents pour cette famille issue des Waroux. Armes. Contrat de mariage de Vinc. Stephani avec Cath. Pollard, 1617.

Ouwerx. V. *Gomzé* ; *Heers*.

Oyembrugge (**d'**). Attestation de Le Fort sur les armes et la noblesse de cette famille. Testament de J. d'Oyembrugge et de J. de Mérode, 1573. Déclaration pour Fr. A. d'Oyembrug. Procès avec le baron de Rahier, 1700. Réception d'A. d'Oyembrugge à l'État noble du pays de Liége, 1702. Id. pour le comte d'Arberg, 1710. Déclaration pour la famille de Thy. Quartiers armoriés de Fr. d'Oyembrugge de Duras (Scharemberg, sa mère). Id.de Guil. d'Oyembrugge (Elderen, sa mère). Notes, lettres et fragments. V. *Salmier* ; *Schenck* ; *Tramerie*.

P

Paheau. Extraits de divers actes touchant les Paheau, Ligne et Blehen. V. *Hinnisdael*.

Digitized by Google

Paille (de). Notes généalogiques. V. *Résimont*; *Thiribu.*

Pailly. Supplique de Marie Pailly au bailli de Thionville pour être mise en possession de la seigneurie de Preiche lui contestée par J. de Rouveroit (Groesbeeck, Salmier, etc.) V. *Schauenbourg.*

Palandt (de). V. *Randenraet*; *Tollet*; *Voort.*

Pannetier de Seraing. Fragment généalogique. Id. des Fraipont. V. *Fraipont.*

Parfonrieu. Convenances de mariage de Toussaint Parfonrieu et de M. du Vivier, 1601; leur testament, 1676. Transport fait par J. de Somalle et Th. de Vierset à leurs gendres, 1673. Fragment pour les Parfonrieu et les Graffart. V. *Favillon*; *Jamar.*

Pas de Wonck (de). Généalogie de cette noble famille. Id. de Sauwien de Pas, avec armoiries (Momesteghem). Lettres certificatoires sur l'extraction de la famille de Lamb. de Pas. Testament de Jean de Pas, 1636. Attestation pour le père de L. de Passe, 1680. Transport fait par H. de Pas à A. de Waroux, 1411. Alliance avec les Goeswin. Notes et fragments généalogiques.

Pasque dit **Grossart.** V. *Stéphany.*

Pastour. V. *Warnant.*

Pastrana (de). Quartiers armoriés. Extraits de baptêmes. Notes.

Patoul (de). Lettres.

Paul. Supplique de Julian Paul pour obtenir un titre de noblesse. Armoiries. Extrait du diplôme accordé en 1746 avec attestation de Le Fort. Lettre et notes. V. *Buel.*

Paulus. V. *Dirick*; *Dor.*

Pauly. Extrait d'un acte de 1658. V. *Govaerts.*

Pauwels. V. *Driessens*; *Exaerde.*

Pelden dit **Cluit (van).** Généalogie depuis l'an 1390. Quartiers armoriés de Guil. van Pelden et d'Anna Haes zu Solbrug. Id. de Joost von Pelden et d'Ad. von Honnepel zu Blomerscheim. Notes généalogiques et lettres.

Digitized by Google

Penning. Quartiers armoriés d'A. Penning. Id. de Jean Penning, avec notes et preuves.

Pergens. L. et P. Pergens, députés à Spire par la ville de Maeseyck, 1566. Déclarations des échevins de cette ville touchant leur famille. Deux attestations sur leurs armes. Notes et fragments généalogiques. V. *Destiembeecke.*

Périlleux. V. *Namur*; *Streel.*

Perot. Contrat de mariage entre Bern. Perot et Marie Cloes, 1665.

Pessesse (de). Testament de Bertr. de Pessesse, 1590.

Pétershem (de). C. de Bolland se reconnaît redevable d'une somme de 400 florins envers D. de Petershem, sieur de Haren, 1406.

Petrys (de). Quartiers armoriés de H. de Petrys (Sarter, sa mère). Fragment généalogiqne des Jacquet.

Philipkin dit **le Clerc**. Fragment généalogique.

Pienock. Testament de Ph. Pienock, chevalier, grand maître d'hôtel et premier chambellan d'Erard de la Marck, 1548.

Pirard. V. *Beeckman.*

Pirghaie. V. *Remy.*

Pirotton. Note généalogique. V. *Lovinfosse.*

Pirquet dit **Mardaga.** Extrait du diplôme de noblesse accordé en 1742. Armes.

Pité (de). Armes et notes. V. *Chabot.*

Playoule. Notes pour les Playoule, Scronx, van den Ryt, Germeau, Tiecken. V. *Delbrouck; Jaimaert*; *Oupée*; *Wyshoff.*

Plenevaux (de). Témoins entendus pour la réception de Nic. de Plenevaux au chapître de S[t] Pierre à Liége (Bormans, sa mère). Fragments généalogiques. V. *Froidmont.*

Plettenberg (de). Quartiers de Ch. Guil. de Plettenberg.

Plughers. V. *Meyers.*

Digitized by Google

Poitiers ou **Pottier (de).** Attestation du chapître de St-Lambert à Liége sur les quartiers de Max. de Pottiers. Ses quartiers (Orjo, sa mère); son extrait de baptême, 1697. Approbation du testament de Guil. de Potiers, 1385. Généalogie de cette famille originaire de France. V. *Ghenart*; *Mélun.*

Pollain (le). Addition au testament de Jean le Pollain de Waroux, 1437. V. *Magnée*; *Oupée.*

Pollard. Reliefs faits par les Polarde, chevaliers, de la seigneurie de Jeneffe, etc., 1396. Fragments généalogiques. Id. pour les Forvie. V. *Roist.*

Poncelet. V. *Goer*; *Lezack.*

Pont (du). V. *Grady*; *Helwart.*

Ponthier (de). V. *Gerlais*; *Hollogne.*

Poschet ou **Polschet.** Généalogie de cette famille issue du vicomte de Noazen, avec indication de documents et épitaphes, 1523. Attestation de Le Fort sur les armes et les alliances d'Ern. Poschet, baron d'Harzée. Priviléges de noblesse accordés à P. Poschet, chevalier, seigneur de Montaigle, 1665. Convenances de mariage entre M. Pochet et Marie le Mosnier, 1614. Relief de la seigneurie de Vaux, 1616. Partage de 1741. Touchant la terre de Chimay; reliefs. Extraits d'actes divers concernant les Poschet, Gozée, Ratz, etc. Notes. V. *Buel.*

Posson (de). Extrait d'un registre de cette famille. Id. pour les Jacquemaer. V. *Lhomar.*

Potesta (de). Descendance de Renard de Potesta. V. *Chokier*; *Gomsé*, *Lamet*; *Sélys.*

Pouilly (de). Notes et fragments généalogiques. V. *Joyeuse*; *Maillart.*

Pourceau (le). Attestation sur les armes de cette famille. Déclaration sur la légitimité de Wath. le Pourceau, 1701.

Pourck dit **de Résimont (le).** Extraits d'actes pour les le Pourck, Levo, Heusy, Résimont.

Digitized by Google

Pourquin. Diplôme de noblesse pour les frères Pourquin, 1553.

Pranck (de). Fragment généalogique depuis 1392. V. *Harscamp.*

Prayon. Lettres pour les Prayon, Wolff, Robyns. Transport de biens par Coll. Prailhon à Math. Renier son gendre, 1606.

Presseux de Hautregard (de). Quartiers. Généalogie depuis l'an 1540. Descendance de Bern. de Presseux. Quartiers des du Bois, de Marteau, de Corswarem, Eynatten, de Harre, de Loen de Kemexhe, avec éclaircissements et notes. V. *Fraipont*; *Halley*; *Oupée*; *Remy*; *Woestenraet.*

Preudhomme de Borre. V. *Stempels.*

Prez (des). Extrait de l'ancienne généalogie de la famille de Barchon depuis l'an 1290. Descendance de Radus des Prez, 1061; fragment pour les Hognoule. Id. de Waut. de Prez, 1530. Id. de Jean des Prez comte de Paris. Id. de Guil. des Prez de Barchon, 1499, avec attestation. Id. de Wery des Prez, sénéchal du comté de Looz. Quartiers du comte t'Serclaes de Tilly; fragment pour les Berlo. Attestation sur la noblesse des de Prez de Barchon. Id. sur les armes, les alliances et la qualité de cette famille. Id. pour les quartiers des Kerkem. Diplôme de noblesse pour Paul des Prez, 1692. Quartiers de Paul des Prez (Stiennon, sa mère). Testament du baron des Prez de Barchon, seigneur de Barceval, etc., 1793. Extrait de Jean d'Outremeuse. Notes et fragments généalogiques (Chabot, Nouvice, Colonster, Goesin, Mettecoven, Wailly, Colmont). V. *Chapeau-d'Ile*; *Counotte*; *Libert*; *Loncin*; *Malaise*; *Motte*; *Thoit.*

Prosset. Manifeste pour le chanoine Prosset touchant les affaires du poids de la ville.

Puche (de). V. *Féchier.*

Pupin. Rendage proclamatoire d'une maison située à Esparnay par les enfants Pupin, 1574.

Puytlinck (de). Note généalogique. V. *Heers.*

Digitized by Google



Quaadt (de). Généalogie de la famille de Quaedt de Landscron.

Quaetbeeck (de). Descendance depuis le XI[e] siècle (Wesemael. Rotselaer). Carte avec notes.

Quarouble (de). Extraits de documents et quartiers. Id. pour les Berlo et Liedekerke.

Quentin. Notes généalogiques.

R

Racquet. V. *Gordine*; *Stappen*.

Radoux. Généalogie des Radoux et des d'Or. Déclaration touchant la généalogie J. Radoux de Hombrouck. Reliefs de métiers. Partage des enfants J. Radoux et Ailid d'Or. V. *Helwart*; *Sprimont*.

Raes. Déclaration pour les enfants de Ger. Raes, 1706. Verrière de 1614.

Rahier (de). Lettres de Louis roi de France par lesquelles il permet à G. de Rahier de se servir des titres de messire et baron, 1687. Descendance armoriée d'A. de Rahier seigneur de Hansimont. Quartiers de Claudine de Rahier, chanoinesse de Moustier. Partage entre les enfants Ger. de Rahier, 1566. Testament de Cath. de Corswarem veuve de Ch. de Hosden, 1626. Partage des biens de Gilchon de Rahier, 1593. Contrat de mariage entre Er. de Fraipont et Dor (Sarter). V. *Eynatten*; *Salmier*; *Schauenbourg*.

Raigecourt (de). Quartiers de Fr. B. de Raigecourt avec attestation du chapitre de S[t]-Pierre à Remiremont, 1737. Id. de Jos. marquis de Raigecourt (de Gournay, sa mère). Armoiries et mémoire de preuves. Lettre pour les de Marotte. Quartiers armoriés de Plaixard de Raigecourt (des Armoises, sa mère). Acte pour M. de Haraucourt. Fragment généalogique des d'Ernecourt. Extrait d'un partage entre les enfants Bern. de Raigecourt, 1659.

Digitized by Google

Mémoire pour le comte P. de Raigecourt chanoine de St-Diez en Lorraine. Commission de capitaine d'artillerie pour B. de Raigecourt, 1632. Notes pour les de Vienne. Réception du comte de Raigecourt au chapitre de St-Lambert à Liége. Quartiers de Cl. d'Harancourt. Fragment généalogique pour les Raigecourt, des Armoises, Beaufremont, Charny et Montfort. V. *Berghes.*

Ramée. Record de la cour féodale d'Agimont donné à la requête de J. Romsée touchant le four banal de Givet, 1548.

Ramelot (de). Arbre généalogique des Ramelot issus des Roloux. Fragment pour les Neufchâteau. Contrat de mariage entre J. Ramelot et Mette de Geves, 1437. *Beaufort*; *Bombaye*; *Huy*; *Renesse.*

Rampenne. V. *Favillon.*

Randaxhe (de). Quartiers (Jacobi). Notes et fragments généalogiques (Lanthin, Gugoven). V. *Foullon.*

Randenraet (de). Descendance armoriée (Cartils, Palant, Cortembach). Attestation de Le Fort touchant les armes et la qualité de cette famille. Lettres de Léopold duc de Lorraine accordant le titre de chevalier à Cl. de Randenraet, 1628. Recueil de documents et attestations. Acte pour les Gringnet et les Ruys. V. *Montfort*; *Stroeff.*

Ratz (le). Attestation de Le Fort sur les armes et l'illustration de cette famille. Supplique à S. M. pour obtenir une reconnaissance de noblesse. Indication de preuves et documents (Mengald, Helspigel, de Faing). Extrait du diplôme accordé à L. J. le Ratz, 1714. V. *Poschet.*

Rave (de). Qnartiers armoriés (Haestrech). V. *Neuforge.*

Ravenel. V. *Renty.*

Ravensberg (de). Mémoire sur la descendance d'Ulric de Ravensberg et de Ravestein de Bestem.

Ravescott (de). Trois attestations sur la noblesse de cette famille. Quartiers d'A. de Ravescott. Id. de Ph. de Spanghen. Frag-

Digitized by Google

ment généalogique des van Heeswick et des Viron. V. *Corswarem.*

Raymond. V. *Arckel* ; *Résimont.*

Reepen (de). Documents touchant la seigneurie de Reepen. Reliefs de 1360, etc. Quartiers de Marie de Reepen avec preuves. Réception de Rich. de Reepen à l'Etat noble du pays de Liége, 1694. Testament de Rich. de Reepen, 1650. Fragment généalogique pour les de Thier dits de Thy. V. *Jemeppe; Orjo.*

Reiffenberg (de). Quartiers de Fr. von Reiffenberg (Metternich, sa mère). Fragments généalogiques pour les Reiffenberg, de Gostein et de Breyll. V. *Vincent.*

Rembach (de). Lettres certificatoires sur la qualité de cette famille. Attestations de Le Fort sur ses armes. Requête à S. M. pour un diplôme de noblesse. Déclaration touchant une généalogie. 1697.

Remickette (de). Quartiers armoriés de N. de Remickette (Donselle, sa mère). Id. de N. Moriaux dit Gerbehaie. Id. de M. van de Velde. Fragment généalogique pour les de Waha et de la Marck.

Remy. Sept actes du XVI[e] siècle touchant des rentes pour les Remy, Jourdain, Pirghaie, Presseux, etc.

Renesse (de). Quartiers armoriés de Fr. de Renesse (Bocholtz, sa mère). Descendance généalogique des sieurs de Beaufort, Ramelot, Celles, etc. Quartiers des Mérode et des Rougrave. Projet de monument funèbre pour un membre de cette famille. Quartiers de Fréd. baron de Renesse d'Elderen. V. *Berghes; Bryas; Hoen* ; *Lynden.*

Rennotte. V. *Wandre.*

Renty. Fragments généalogiques de cette famille avec armoiries. Alliances avec les Spinola, Ravenel, Ligne, Gavre, Arberg. Attestations. V. *Croy* ; *Humières* ; *Liedekerke.*

Requilé. V. *Hinnisdael.*

Résimont (de). Généalogie. Déduction des nobles familles de

Digitized by Google

Résimont et de Paille avec armoiries. Descendance de Lamb. de Résimont dit le Porcq. Déclaration sur la généalogie des Prion dits de Coppée et des de Lhour, 1710. Descendance de Guil. de Résimont. Id. de Jean de Résimont, 1452 (Cheveron). Id. de N. de Hodeige. Id. des de Résimont de Genneret, avec notes et extraits d'actes. Id. de Simon de Résimont. Id. de Mich. Goblet d'Odeur dit Lovinfosse. Attestations de Le Fort touchant les armes de Résimont. Convenances de mariage de H. d'Aix avec A. de Résimont, 1580. Quartiers de H. de Raymond et de J. de Chesne (van Dalem). Sentence des échevins de Liége sur un différent entre H. de Résimont et Paulus d'Or, 1554. Collocation du bénéfice de l'église de Résimont, 1348. Notes, fragments généalogiques, lettres. V. *Chaisne*; *Coupille*; *Dirick*; *Lovinfosse*; *Melle*; *Pourck*; *Wery*.

Reuschemberg (**de**). Quartiers armoriés de Marie de Reuschemberg (de Virmundt, sa mère). Id. de Frentz et de Horst. Transport d'une rente par H. de Ghoer en faveur de Guil. de Reuschemberg, 1558. V. *Velen*.

Rheede (**de**). Quartiers de Jenne de Rheede. V. *Bentinck*; *Hinnisdael*; *Lynden*; *Tollet*; *Yves*.

Rickman. Fragments généalogiques et notes.

Rifflart. Diplôme de noblesse pour J. Rifflart, 1518.

Rivière (**de**). V. *Baillet*; *Tollet*.

Robert. V. *Lathour*.

Robyns. Quartiers armoriés de N. Robyns (van Brée, sa mère). Attestation. V. *Heers*; *Prayon*.

Roche (**de la**). Généalogie des de la Roche, seigneurs de la Rochette et voués de Fléron. Armoiries. V. *Flémalle*; *Froidmont*.

Rochefort. V. *Agimont*; *Duras*.

Rochefoucault (**de la**). V. *Beaufremont*.

Rochow (**de**). Quartiers armoriés d'Otto de Rochow (Lopez de Villanova).

Rocourt. V. *André*.

Digitized by Google

Rodenbeck. Attestation du magistrat d'Anvers sur l'origine de cette famille. Id. du magistrat de Louvain pour Jean Vranx.

Roelands. V. *Foullon.*

Roest. V. *Lamboy; Salmier.*

Roevers (de). Requête à S. M. pour obtenir un titre de noblesse. Attestation de Le Fort. Diplôme de chevalier accordé à Math. de Roevers, 1697. Quartiers de G. Rover (Mathys, sa mère). V. *Bonhomme.*

Rogival (de). V. *Macar.*

Roisin (de). V. *Corswarem.*

Roist de Weers. Quartiers armoriés de J. Roist de Weers (Newerkerken, sa mère). Directoire de preuves pour la généalogie de cette famille. Extraits de divers actes. Alliances avec les Berlo, Haudion, Mérode, etc. Réception de A. de Bock et de N. de Pollard à l'État noble du pays de Juliers, 1715. V. *Berlo.*

Rolshausen (de). Descendance de Ferd. de Rolshausen; ses quartiers (Speis van Bullesheim, sa mère). Id. de Corn. de Rolshausen avec attestation. V. *Harscamp; Schenck.*

Romael. V. *Fabricius; Froidmont.*

Rome. V. *Chevron.*

Romrée. Fragment généalogique; alliance avec les Lierneux. V. *Brogemart; Sterck.*

Ronval. Fragment pour les Ronval et les de Waha. V. *Boileau.*

Rorde (de). Fragments généalogiques; quartiers.

Rorive (de). Déduction généalogique de l'ancienne famille de Loyers de Rorive, tirant son origine des sieurs de Beaufort, avec armoiries, documents, épitaphes, etc. Autre généalogie dressée par le héraut d'armes van den Leene. Descendance de Ger. de Rorive. Attestations, notes, fragments généalogiques et lettres. V. *Beaufort.*

Rosen (de). V. *Hellincx.*

Digitized by Google

Rosenbach (de). V. *Vincent.*

Rossius (de). Descendance de G. de Rossius, 1316, avec armoiries. Id. de Franç. de Rossius. Id. de Henri d'Oupée.

Rosut. Fragment généalogique ; documents pour les Velroux et les Bertinhers.

Rouffart. Quartiers et fragment généalogique. Descendance de T. de Harenne, 1561. Transport d'une rente par la veuve Rouffart à P. Banselier, 1617. V. *Ursins.*

Rougrave (de). Attestation de l'État noble pour J. de Rougrave. V. *Hermalle* ; *Renesse* ; *Soumagne.*

Routart (de). Mémoire sur la noblesse de cette famille, alliée aux principales maisons des Pays-Bas, d'Espagne, etc. Bruxelles, 1668 (imprimé).

Rouveroit (de). Généalogie depuis l'an 1400. (Bertinhers, Hemricourt, Binckem). Transport de la seigneurie de Troisfontaine par Ren. de Rouveroit à J. de Berlaimont, 1595. Convenances de mariage entre Ant. de Rouveroit et Marg. d'Argenteau, 1568. Renon d'huissiers du S[r] de Rouveroit en faveur du chanoine de Plainevaux, 1686. Transport de biens, 1530. Notes et fragments généalogiques. Quartiers armoriés de M. Fr. baron de Rouveroy et de Pameele. V. *Hemricourt; Namur* ; *Sart.*

Rouxhar. Pièces de procédure : Alexandre dit Rouxhar contre M. de Vignes.

Rovalesca. V. *t'Serclaes.*

Roy (le). Quartiers armoriés de Jos. Alph. le Roy, sieur de Zevenberg.

Roye (van). V. *Sterck.*

Roye (van den). V. *Fabricius.*

Royer (de). Attestation sur les armes des Royer et des l'Hostellerie. Donation faite par J. de Royer à Jeh. d'Orjo, 1584.

Rubempré (de). Quartiers d'Ant. de Rubempré et de Marie de

Digitized by Google

Haverout. Id. de Fr. de Haynin et de Fl. d'Estournelle. Id. de Ch. de Rubempré, de Fr. de Mailly et d'Adr. de Blois. V. *Blois.*

Ruelin. V. *Salmier.*

Ruelle (la). Quartiers armoriés de Séb. la Ruelle (Soheit, sa mère). Notes et fragments généalogiques pour les la Ruelle et les Sacré. V. *Favillon. Sarta*; *Stegen.*

Ruys. V. *Randenraet.*

Ryckel (de). Généalogie armoriée de cette famille depuis Jean Bolle en l'an 1298. Attestations. Descendance de Renier de Ryckel, 1277. Notes, fragments généalogiques et lettres. V. *Blois; Bronchorst*; *Bylandt; Marck.*

Ryt (van den). V. *Playoule.*

S

Sacquespée (de). Déclaration du magistrat de Dixmude pour Ant. de Sacquespée; ses quartiers et son épitaphe, 1568. Descendance de la famille d'Elderen. Sentence dans un procès entre N. de Sacquespée et J. de Rocourt, 1587. V. *Fizenne.*

Sacré. V. *Arnoldi; Ruelle.*

Saffenberg (de). V. *Montfort.*

Sailly (de). V. *Orjo.*

Saint-Mart (de). Quartiers armoriés de Marie de St Mart de Neufville (Bethune, sa mère). Id. de Guil. de St Mart (Romrée, sa mère). Id. de Ch. de Gerard, sieur de Boffioul. Généalogie d'Engl. aux Brebis dit de St Mart. Quartiers d'Eug. de Bethune de Planques (de Lières, sa mère). Notes et lettres. V. *Mart.*

Saive (de). Descendance de Th. de Saive, seigneur de Tignée. Notes et armoiries (Nagant). V. *Graty*; *Labaye*; *Oupée*; *Seeve.*

Salamanca. V. *Sluse.*

Sales (de). V. *Aspremont.*

Salle (de). V. *Schauenbourg.*

Digitized by Google

Salme (de). Fragment généalogique des Salme avec armoiries. Notes pour les Noville, Oley, Dosquet, Libert.

Salmier (de). Généalogie. Descendance de Jean de Salmier, 1430. Alliances avec les Masbourg et Lardenois. Épitaphe armoriée de G. de Waha et d'A. de Stembor, 1567. Descendance de Pir. de Harroy. Quartiers armoriés de Salmier et de Maes. Id. de L. de Ruelin. Convenances de mariage entre H. de Waha et Suz. de Salmier, 1659. Droit de siéger à l'État noble pour Nic. de Salmier, 1631. Reliefs des seigneuries d'Anthinnes et de Han-sur-Sambre. Accord entre P. Jamar et S. Salmier au sujet de biens, 1658. Réception de N. Salmier au chapître d'Andenne avec preuves. Supplique de M. Pailly pour recouvrer les biens de Ch. Salmier à Thionville, 1685 (Oyembrugge, Rahier, Roost). Convenances de mariage de J. Salmier avec M. de Modave, 1445. Leur testament, 1450. V. *Argenteau*; *Bryas*; *Pailly*; *Sedlnisky*; *Waretz*.

Sandrart. V. *Namur*.

Sandron. V. *Borlé*.

Sanier. Extrait des convenances de mariage de P. Sany et A. Lansenotte, 1618. Autres extraits pour les Méan, Counotte, Marotte, Hellin, Jonchière, Cheratte.

Saratta. Dépositions sur le testament de Louise Saratta, veuve de Ch. de Bourgogne, 1458.

Sart (de). Reliefs de la seigneurie du Sart et des dîmes de Theux par les Xhencumont, Rouveroit, etc. V. *Belderbusch*; *Brebis*; *Mewen*.

Sarta. Extraits de divers actes touchant les Sarta, Favillon, la Ruelle, Jamar. V. *Favillon*.

Sarter V. *Petrys*.

Sauley. Note généalogique. V. *Oupeye*.

Sauvage (de). V. *Forvie*; *Loncin*; *Tollet*.

Savary. Fragments généalogiques: alliance avec les Orban. V. *Delbrouck*; *Wyshoff*.

Digitized by Google

Savoie (de). Généalogie de la maison royale de Savoie. Les 16 quartiers armoriés d'Anne comtesse de Hohenzollern et de George de Maltzan (Lobkowitz). Quartiers de Mad. de Savoie. Id. d'Ad. van Eys dit Beusdael. Attestation pour la famille de Gavre. Fragment généalogique. V. *Lynden.*

Saxe (de). Quartiers armoriés d'Elis. de Saxe et de Louis VI, landgrave de Hesse.

Schaesberg (de). Quartiers armoriés de Fréd. de Schaesberg (Bernsau, sa mère). Fragment généalogique des Berlo.

Schaloun. V. *Counotte ; Maes.*

Scharfenstein. V. *Stadion ; Vincent.*

Schauenbourg (de). Descendance de J. de Schawenbourg (Groesbeck, Pailly, Rahier, Mérode, de Salle, Tavier).

Schenk de Nyddegem. Quartiers (Oyembrugge). Id. de J. von Lutzenrade (Rolshausen). Fragment généalogique.

Schepers. Quartiers armoriés de N. Schepers (Libens) et de C. de Goha (Perye).

Schetzemberg (de). Généalogie de cette maison depuis l'an 1250 ; armoiries et attestations. Description de cette maison ; ses prérogatives.

Schirp (von). Quartiers armoriés de J. B. von Bodlenberg alias Schirp.

Schleswig-Holstein (de). Quartiers de L. Ern. de Schleswig-Holstein.

Schoof. V. *Belderbusch ; Berlo.*

Schoonhove (de). Quartiers de Ph. Rob. de Schoonhove des comtes d'Arschot. Testament de Jos. de Schoonhove, chanoinesse d'Andenne, 1731. Id. de Jean de Schoonhove et d'Anne de S[t]-Fontaine, 1686. Répertoire de pièces pour être reçu à l'État noble, 1743. V. *Argenteau.*

Schroots. Notes généalogiques. V. *Baelge.*

Schwartzemberg (de). Descendance généalogique des Schwart-

Digitized by Google

zemberg et des Hanxeler. Attestation pour Dorothée de Schwartzemberg produisante au chapitre de Thorn, 1637. Ses 16 quartiers avec preuves. Touchant le quartier de Corswarem. V. *Gulpen*.

Seressin (de). Notes et fragments généalogiques.

Scoville (de). Armoiries et illustrations de cette famille. Diplôme de noblesse accordé à Gilles de Scoville, 1649. Fragment généalogique. V *Gouffart* ; *Martial*.

Seroux. V. *Halle* ; *Playoule*.

Sedlnisky (de). Quartiers armoriés avec quatre générations d'ascendants. Id. des Salmier et des Thines.

Seeve (de). Descendance de T. de Seeve (Elsrach, Urbin). Armoiries des Colyns, Ballen, Monsen, Yseren, Nagan, Hardy, Colloise.

Segraet (de). Quartiers. Déclaration d'un chapitre noble sur leur réception. Id. de l'État noble de ne pouvoir recevoir le baron de Segraet.

Seigneuries. Armoiries de quantité de seigneuries du pays de Liége.

Sélys (de). Diplôme de baron pour Walt. de Sélys, 1699. Attestations de Le Fort sur ce diplôme et sur la qualité de cette famille. Id. sur Ant. de Sélys et Cath. de Beringhen, sa femme. Supplique à S. M. pour obtenir une concession d'armoiries. Quartiers d'Anne de Sélys (Liverloz, sa mère). Id. de Marie de Sélys (Coenen, sa mère). Id. de Mich. Fr. de Sélys (Fabricius, sa mère). Extraits de baptêmes, 1663, etc. Accord entre Jean de Tilff et M. de Sélys, 1683. Id. entre Ant. de Sélys et E. de Hautmaret, 1678. Notes et fragments généalogiques (Cocx, Boeck, Potesta, Meys). V. *Brassines*.

Senzeille (de). Descendance d'Alex. de Senzeille dit de Soumagne. Id. de Jean Woot de Trixhe. Id. de Jacques de Senzeille. Relief de l'an 1451. Testament de M. de Senzeille, chanoinesse d'Andenne, 1373. Fragment généalogique. V. *Soumagne* ; *Yves*.

Serainchamps (de). Mémoire sur cette famille.

Digitized by Google

Seraing de Fraipont. Deux descendances généalogiques depuis l'an 1300. V. *Jemeppe*; *Noirfalise*.

Seraing de Hollogne. Généalogie; alliances avec les du Jardin, Jemeppe, etc. Quartiers armoriés de N. de Seraing (Soumage, sa mère), avec attestation. Déduction et preuves des quartiers de P. de Seraing de Hollogne. Testament de God. de Seraing et de J. Junccis, sa femme, 1600. Extrait du testament de N. de Seraing et de H. de Ponty, 1672. Érection d'une église en l'honneur de St-Jean-Évangéliste à Seraing par H. Collard de Seraing, 1554. Lettres sur la descendance d'Alex. du Jardin de Seraing. Quartiers de H. van Eyck. Fragments généalogiques, lettres et documents.

Serclaes (t'). Généalogie depuis l'an 1064. Descendance d'Év. t'Serclaes, avec armoiries, 1388 (Furstemberg, Immerzeel, Oostfrise). Quartiers de J. B. t'Serclaes, colonel (van der Hulst, sa mère). Id. d'Is. Rovalesca. Id. de Ch. t'Serclaes (Hanxeler). Id. de N. comte t'Serclaes de Tilly (Montmorency, sa mère). Alb. prince de Tilly, commandant les troupes du cercle de Bourgogne ordonne de fortifier la Chartreuse, 1702. Pièce de vers dédiée au comte Ch. de Tilly. Notes et fragments généalogiques. V. *Chabot*; *Prez*.

Seron. V. *Acoce*.

Severy (de). Descendance de Jean Severy. Fragments généalogiques et notes (Argenteau, Glimes, Eve). V. *Tenches*.

Simonis. V. *Gracht*; *Hinnisdael*; *Libon*.

Sion de Martin. Attestation sur les armes de cette famille. Document de l'an 1634.

Sisy (de). Attestation de Le Fort touchant Ant. de Sisy et sa famille.

Sluse. Attestation de Le Fort sur les armoiries de Jean de Sluse. Quartiers armoriés de René Fr. Sluse (de Boileau, sa mère). Id. de Renard de Sluse (Touche de Visé, sa mère). Id. de J. de Sluse (Gangelt, sa mère) et de M. Leyten (Hovelmans, sa mère). Id. de

Digitized by Google

P. L. baron de Sluse (Waltheri, sa mère) et de M. Boileau (de la Jonchière, sa mère). Descendance de Nic. Sluse. Notes, fragments généalogiques (Ertwecht, Castro, Salamanca, etc.). V. *Gentis*.

Smackers. Attestation du magistrat de Liége sur l'origine de J. Smackers. Concession d'armoiries, 1706. Transport d'une rente par Ant. Fabri, 1687. V. *Marchin*.

Smytsens. Quartiers armoriés de L. Smytsens (de Thier, Tilman, de Mortier, Wilmet). Fragment généalogique des Aux Brebis. Quartiers d'Ern. de Fléron (Horne, sa mère). V. *Cerda*.

Sohet. V. *Berlo; Neuforge*; *Ruelle*; *Sprimont*.

Soiron. Notes relatives à cette seigneurie.

Somogy. Attestation sur la qualité de cette famille. Quartiers de Martin Somogy.

Sorée. Mémoire touchant les seigneurs de Sorée. Notes (Thynes, Modave, Sorines).

Sorines (de). V. *Modave*; *Sorée*.

Sotelet. Diplôme de baron pour cette famille, 1724. Quartiers armoriés d'Adr. Sotelet (Carlens, sa mère). Notes.

Soumagne (de). Quartiers de M. de Soumagne (de Rougrave, sa mère). Notes généalogiques (Senzeille, Modave, Rougrave). V. *Seraing; Waha*.

Soumalle. Reliefs de cette seigneurie. Documents pour les Masbourg et les Waha.

Soy (de). Quartiers de Lib. de Soy (Butbach, sa mère). Id. de N. de Soy (Liverlo, sa mère). Fragment généalogique pour les Stevart. V. *Boileau*.

Spangen (de). Les 24 quartiers armoriés de Corn. Spangen (Bongardt, sa mère). Vue du château bâti en 1210. V. *Ravescott*.

Spauwen. V. *Tieken*.

Specx. Quartiers.

Spies (de). V. *Montfort*; *Rolshausen*; *Vincent*.

Spinola. Ancienne généalogie avec notes. V. *Ligne*; *Renty*.

Digitized by Google

Spontin. Fragment généalogique (d'Argenteau). V. *Ochain.*

Sprimont (de). Déduction de cette maison depuis l'an 1500 avec une attestation de 1690 sur l'origine de L. de Sprimont (Damri, Soheit, Radoux, Woestenraet). V. *Libert*, *Libon.*

Staden (van). V. *Meyers.*

Stadion (de). Quartiers des comtes de Stadion, de Soetern, de Cratz, de Scharffenstein, de Frey von Dehren, de Zant von Merl, de Witzleben, d'Enschringen, de Vogt de Hunolstein, de Schenk de Smitberg, d'Utterot zum Scharffenberg, de Wambold d'Umstatt, de Walpot de Bassenheim, de Nesselrod d'Ereshoven.

Stael (de). V. *Malaise.*

Stainier. Certificat du magistrat de Namur pour P. Stainier, 1661.

Stappen. Quartiers. Notes pour les Racket et Jalhea.

Stasse. V. *Gentis.*

Stassin. Fragment généalogique. V. *Hubin.*

Staveles (de). Généalogie. Descendance de J. de Staveles.

Steelandt. Généalogie depuis l'an 1200. Id. d'une branche bâtarde depuis 1445.

Steen (van den). V. *Heyden.*

Steenbergen. Attestation touchant les armoiries de cette famille.

Stefné (de). Attestation de Le Fort touchant les armes et la qualité de cette famille. Fragments généalogiques.

Stegen (van der). Descendance depuis l'an 1450 avec quartiers armoriés. Attestations touchant les armes et les ancêtres des seigneurs de Hollengnoule. Notes et fragments généalogiques (La Ruelle).

Stembert (de). Ancêtres de J. de Stembert depuis l'an 1456. Attestation sur le diplôme de chevalier accordé à Lamb. Stembert. 1734. Extrait du diplôme. Note pour les Hauzeur et Montulet.

Stembier (de). Certificat du prince de Liége pour cette fa-

Digitized by Google

mille patricienne. Attestation sur les ancêtres de Nic. de Stembier de Wideux.

Stembor (Zeghers dit de). Fragments généalogiques (Moitrey, Waha). Attestation, extrait de diplôme et documents.

Stempels. Supplique pour obtenir le titre d'écuyer. Attestation touchant le diplôme de noblesse accordé au commissaire Stempels, 1693. Id. sur les armes d'Estiembecke, de Stempels et Lardenois de Ville. Quartiers de Fr. Stempels (Preudhome dit de Borre, sa mère). Notes et fragments (Denis, Jamar).

Stephani. Quartiers armoriés de G. Stephani (Lion, sa mère), avec attestation. Extraits d'actes pour les Stephani et Coelmont. Transport de biens par J. de Résimont à R. Stephani, 1653. Fragments et notes pour les Brimioul, Jupprelle dit Malaxhe, Dothée, Pasque dit Grossart. V. *Oury*.

Sterck. Quartiers armoriés de God. Sterck. Fragment généalogique des van Roye, Romrée et Berchem.

Stevart. V. *Soy*.

Stexhe (de). V. *Baelge*.

Stiennon. V. *Prez*.

Stier (de). Descendance de Gille de Stier; alliance avec les Woot de Trixhe. V. *Froidmont*.

Stoppelaer. Quartiers armoriés. Id. de J. Le Fort et de M. Haling.

Straignard. V. *Jaimaert*.

Straten (van der). V. *Boileau*.

Stravius. V. *Govaerts*; *Heers*.

Streck. V. *Berghes*.

Streel (de). Descendance d'A. de Streel, 1406. Id. de Jean de Streel. Quartiers de J. de Streel (Perilleux, sa mère). Partage des enfants J. de Streel et B. de Pont, 1656. Acte avenu devant l'official contre Ant. de Courtejoie, 1652. Notes et fragments généalogiques. V. *Aineffe*; *Ben*; *Bleret*; *Danixhe*; *Fineau*; *Fossez*; *Oupée*.

Digitized by Google

Stroeff (de). Quartiers de Stroeff d'Oppenhoven et de Randenraet. Descendance des Stroeff. V. *Godescal.*

Surlet (de). Le baron de Surlet réclame le droit de collateur de la chapelle du château de Fontaine. V. *Bozéa*; *Brus*; *Chapeau-d'Ile.*

Suys (de). Descendance de Jacques de Suys. Notes pour les van der Gracht.

Swennen. V. *Meyers.*

T

Tamines. Reliefs de cette seigneurie.

Tassin. V. *Baelge.*

Tellin (de). Exemption de charges pour G. de Tellin, 1447. Contrat de mariage de P. de Tellin avec Ch. de Condé, 1651.

Tenches dit **de Maréchal.** Attestation sur les armes et la qualité de cette famille. Descendance de Fr. le Maréchal, écuyer. Déduction généalogique de cette famille avec attestation de Le Fort. Notes et fragments (Severy, Maes).

Termonia. V. *Borlé.*

Testelmans. V. *Mewen.*

Tharoul. V. *Counotte.*

Thibault. Attestation de Le Fort sur les armes de Jos. Thibault. Requête à S. M. pour obtenir un titre. Diplôme de noblesse accordé J. Thibault, 1748. Attestations et notes.

Thier (de). Attestation sur les armes de cette famille. Diplôme de noblesse pour J. Fr. de Thier, comte de Lantremenge, 1701. Notes, fragments généalogiques, verrières. V. *Grady*; *Reepen*; *Smytsens.*

Thines. V. *Logne*; *Sedlnisky*; *Sorée.*

Thiribu (de). Quartiers de N. Thiribu (Mettecoven, sa mère). Testament de Marie Thiribu, 1507. Note pour les Pailhe, Drollin,

Digitized by Google

Geloes, Blehen, Menjoie et Hannosset; contrat de mariage de G. de Crisgnée et J. de Brau, 1533. Fragment généalogique. V. *Aineffe*; *Eynatten*; *Heur*.

Thoit (**du**). Quartiers de P. du Thoit, chanoine de Liége (de Prez).

Thonnar. Fragments généalogiques pour les Thonnar, Vannesse et Belleflamme. Notes. V. *Macar*.

Thorn. Réceptions au collége noble de Thorn.

Thour (**del**). V. *Bleret*; *Hubin*.

Thumery (**de**). Quartiers armoriés de H. de Thumery et de Cl. de Beaufort dite Belin. V. *Bex*.

Thy ou **Thys** (**de**). Descendance de R. de This (le Bel). Id. d'Eust. de Neufchâteau (Abée, Blehen, Othée, Warfusée, Corswarem, Bilrevelt, Montenack). Réception de Mlle de Souastre à Andenne, 1643 (Asset, Buissy, Gudegoven, Kerkem, Hodomont, Celles). Attestation de Le Fort sur cette famille. Quartiers armoriés de Ch. de Thy et d'A. de Huy. Extraits des registres de l'État noble sur les seigneurs de Thy. Tonchant les Berlaimont. Quartiers de P. Franeau et de P. Verreycken. V. *Bonnière*; *Eynatten*; *Oyembrugge*; *Ways.*

Thyssen. Descendance de Ambr. Thyssen, avec attestations de Le Fort. Notes pour les Grégoire. V. *Grégoire*.

Tieken. Fragment généalogique et quartiers. (Spauwen). V. *Playoule*.

Tilff. Rendage par J. Tilff à Giel, capitaine de Beaufays, 1648. Notes.

Tilman. V. *Martigny*; *Smytsens*.

Tixhon. V. *Emond*.

Tollet (**de**). Généalogie, avec attestation. Id. avec armoiries. Fragment pour les Warfusée. Diverses descendances du XVIe et du XVIIe siècle. Attestation de Le Fort sur l'ancienneté de cette famille. Diplôme de baron accordé à Ant. Tollet, 1698. Quartiers

Digitized by Google

de Bern. Tollet, de L. de Frongteau, de S. de Hinnisdael, de T. Pallandt, de M. de Rheede. Diverses attestations. Notules d'actes concernant les Tollet, de Laitre, Mollin, Rivière, Heers, etc. Testament de Nic. Tollet, 1618. Inventaire de pièces. Partage des biens de Bern. Tollet, 1619. Notes et fragments généalogiques (Sauvage, de Male).

Tombeur. V. *Baelge.*

Tomsin. V. *Favillon.*

Tornaco (de). Généalogie. Descendance de Lud. de Tornaco, 1592. Attestation. Quartiers de N. Tornaco (Walschar, sa mère). Extraits d'un registre de famille de l'an 1591. Notes et fragments généalogiques (Gringnet, Gromsel).

Tour (de la). Quartiers armoriés d'Eug. de la Tour et Tassis (Hornes, sa mère). Id. d'A. de Furstemberg. Id. de Fréd. de la Tour d'Auvergne, chanoine de Strasbourg (Hohenzollern). Attestation. V. *Andrimont.*

Tramerie (de la). Preuve de l'ancienne noblesse militaire de cette famille (Oyembrugge, la Fosse, Cottrel). ;Attestation du chapitre de Munsterbilsen sur la réception de Marg. de Chasteler. Id. de celui de St-Lambert pour les Trameries, Bernemicourt etc. Quartiers de J. de la Tramerie avec attestation. Extrait d'actes et fragments généalogiques.

Trazignies (de). V. *Berlaimont*; *Croy.*

Triest. Lettres certificatoires sur les armes et l'ancienneté de cette famille. Fragment généalogique.

Trina (de). Fragment généalogique. V. *Modave.*

Trouillet. Mémoire de pièces. Id. pour les Jalheau. Saisine d'Ant. Trouillet contre Ph. de Fyez. 1573. Mémoire pour le sieur Pirghaye contre M. Trouillet. Rendage fait à Arn. de Marihaie par G. Trouilhet, 1584.

Tultea. V. *Fineau.*

Tutelair. V. *Compart.*

Digitized by Google

U

Udekem (d'). V. *Beeckman.*

Ulens dit **Ulriel.** V. *Lovinfosse.*

Urbin. V. *Seeve.*

Ursins (des). Généalogie des Ursins Trainel. Id. des Ursins de Hamal. Descendance d'Ant. Ursin. Attestation de Le Fort sur les alliances de cette famille et sur le diplôme de chevalier accordé à D. Chr. des Ursins en 1679. Contrat de mariage entre D. comte des Ursins et de M. de Mérode, 1714. Ordonnance de S. A. contre ceux qui usurpent des titres de noblesse. Action contre le chevalier Ursin. Transport d'une rente par Ch. de Berlo à Chr. des Ursins, 1611. Fragments, lettres et notes pour les Rouffart, Caecke, etc. V. *Bex*; *Counotte.*

V

Vache ou **Vage (le).** Quartiers de Bertr. le Vache (Bilquin et Sibert). Attestation.

Vaes. Attestation touchant le diplôme de noblesse accordé à A. Vaes. V. *Hennet*; *Hubens*; *Ville.*

Valdès. Fragment généalogique. Accord entre les héritiers de J. Baldes, 1661. Billet de mort, 1699. V. *Chokier.*

Val-St-Lambert. Notes sur la fondation de cette abbaye.

Valzoli. Attestation sur l'origine et les armes de cette famille. V. *Cutsem.*

Vannesse. Attestation sur la qualité de cette maison. Testament d'Ant. van Esse, 1636. Transport de biens, 1628. V. *Bouck*; *Hinnisdael*; *Namur*; *Thonnar.*

Varick. V. *Berchem*; *Gracht.*

Vaulx (de la). Attestation de Le Fort touchant les armes de cette famille. Quartiers de Jean de la Vaux (Hodeige, sa mère); alliance avec les Loets de Trixhe. Requête de J. de la Vaux à S. M.

Digitized by Google

pour un diplôme de noblesse. Attestation de Le Fort touchant le diplôme accordé. Trois actes dont un passé devant l'official pour la veuve L. delle Vaux, 1627, etc. Notes. Convenances de mariage J. delle Vaulx et Cath. de Modave, 1517. Quartiers et fragment généalogique. V. *Aspremont* ; *Boileau* ; *Chevron* ; *Froidmont* ; *Marchin*.

Velasco. Fragment généalogique (Borgia). V. *Montmorency*.

Velde (van de). V. *Remickette*.

Velen de Raesfelt. Quartiers armoriés d'Alex. de Velen, d'A. de Leeradt, d'A. de Cortembach, et de Ph. de Reuschenberg. V. *Arberg*.

Velroux (de). Quartiers. V. *Gerlais* ; *Rosut*.

Verlaine. V. *Blendeffe* ; *Heur*.

Verreycken. V. *Thy*.

Vervoz (de). Notes généalogiques (Lonchin, Daverdis). V. *Blehen* ; *Dammartin* ; *Favillon* ; *Logne*.

Veucht (van). Déclaration de mariage de G. van Veucht avec Cath. van Gelegraven, 1677. V. *Ben*.

Veuselz. Extrait du diplôme de noblesse accordé à T. Veuselz, 1536.

Veve (de). Extrait du testament de H. de Veve et de Marg. de Rivière, 1579. Quartiers armoriés. Notes. V. *Marille*.

Vignacourt (de). V. *Maillart*.

Vignette (la). Notes. Id. pour les Hodeige.

Ville (de). Descendance de Lamb. de Ville, 1411. Attestation de Le Fort sur le diplôme de baron accordé à Winand de Ville. Id. sur celui d'Ant. Vaes, 1686. Lettres certificatoires sur la généalogie de cette famille. Quartiers de N. de Ville (Lerneux, sa mère). Armes et notes. V. *Orjo*.

Villenfagne (de). Fragment généalogique.

Villers (de). Déclaration de Le Fort que Ph. Balth. de Villers

Digitized by Google

est vicomte héréditaire de Looz. Reliefs de la seigneurie de Villers. V. *Argenteau*; *Beeckman*; *Malaise*; *Oostfrise*.

Vinalmont (de). Fragment généalogique.

Vincent (de Saint). Quartiers. Id. des Rosenbach, des Spies de Bullesheim, des Crats de Scharffenstein, des Gebsattel, des Reiffenberg, des Cronberg, des Hattstein, des Stockheim, des Tattenbach. Armoiries d'une foule de familles allemandes.

Virmundt (de). V. *Eltz; Reuschemberg.*

Viron (de). Convenances de mariage de G. de Viron avec J. de Barsilhe, 1456. Notes. V. *Ravescott.*

Visé (de). Descendance de Toussaint de Visé. Id. de Ger. de Borsus (Liverloz). Id. de Fr. Visé. Notes généalogiques pour les Visé, Nollens et Nys. V. *Chapeauville.*

Vivario. V. *Favillon*; *Lovinfosse.*

Vivier (de). Lettres et note. V. *Favillon*; *Nollet*; *Oborne*; *Parfonrieux.*

Vivignis (de). Descendance d'Ant. de Vivegnis.

Voet. Attestation sur l'origine de cette famille. Transport de biens par Ant. Voets à Arn. Cluts, 1682. Note généalogique.

Voort (de). Les 32 quartiers armoriés de M. de Voort (Palant, Mombeeck, Cartils). Quartiers armoriés de Jos. Lantgrave de Hesse-Darmstadt (de Croy, sa mère). Généalogie de la famille d'Argenteau. Fragment généalogique pour les Berlo. Notes, V. *Foullon.*

Vorst (de). V. *Foullon.*

Vos (de). Preuves de noblesse de cette famille. Extraits d'un registre de famille pour les Morialmé et les Corswarem.

Vuestens. V. *Heers.*

W

Wachtendonck (de). Note.

Waes. V. *Marotte.*

Digitized by Google

Waha (de). Quartiers armoriés de Walth. de Waha et d'Hél. de Gulpen. Id. de Hub. de Waha. Id. d'Is. de Waha (Soumagne, sa mère). Attestation pour les Cock d'Oppinen. Reliefs du fief de Reuwechial par les Waha. Fragment généalogique où l'on voit comment cette famille est issue des comtes de Looz et de Duras. Transport de biens fait par les Chokier aux de Waha, 1494. V. *Argenteau*; *Beaufort*; *Brebis*; *Gherin*; *Heur*; *Logne*; *Lynden*; *Montmorency*; *Remickette*; *Ronval*; *Salmier*; *Soumalle*; *Stembor*; *Warnant*.

Walllet. V. *Lintres*.

Wallly (de). V. *Prez*.

Wal (de). V. *Boileau*; *Lynden*.

Walcourt (de). Descendance de Th. de Walcourt. Quartiers armoriés de H. baron de Burcherode. V. *Duras*.

Waldow (von). Quartiers armoriés.

Walkenhuyse. V. *Andrimont*.

Wallenrodts (de). Preuves de cette ancienne et noble famille.

Walpott. V. *Eltz*; *Montfort*; *Oestrum*; *Stadion*.

Walschar. V. *Tornaco*.

Walthéry. Quartiers armoriés de P.G. Walthery et de M. Bache. V. *Sluse*.

Wambold von Umbstatt. Quartiers armoriés. Id. de M. de Honeneck, avec notes. Id. des Cortembach. V. *Chabot*, *Eltz*; *Stadion*.

Wampe (de). Attestations de Le Fort sur les armes et la qualité des Wampe. Requête à S. M. pour obtenir un titre de noblesse. Diplôme accordé à Fr. de Wampe, 1725, avec attestation. Notes, lettres et fragments généalogiques.

Wandre (de). Descendance généalogique de Fréd. de Wandre. Id. de H. Rennotte. Fragment pour les Berlo, Horion, etc.

Wansoulle (de). Diplôme de noblesse accordé à P. G. de Wan-

Digitized by Google

soulle, 1704. Codicile au testament de M. de Wansoul, grand prévôt de Liége. V. *Nollens.*

Warck (de). Compte pour l'annoblissement de Corn. de Warck, 1662.

Warden (van den). V. *Hinnisdael,*

Warets. Quartiers armoriés avec attestation (Namur). Notes pour les Salmier.

Warfusée (de). Tableau généalogique de cette maison dressé par van den Berch. Généalogie des Mérode. Quartiers des Montfort. V. *Bonnières*; *Chapeau-d'Ile; Thy*; *Tollet.*

Warnant (de). Généalogie avec mémoire. Quartiers de Fr. de Cortembach et de J. Pastour. Quartiers armoriés de Jean de Warnant (de Waha, sa mère). V. *Brassines.*

Warnotte. Notes et armoiries.

Waroux (de). Descendance de Guil. de Waroux. Fragment généalogique pour les Duvenvoorde et Wassenaer. Contrat de mariage entre Walth. Dathin et Agnès de Waroux, 1425. Notes pour les delle Chaucée. V. *Beaurieu*; *Chapeau-d'Ile*; *Fechier.*

Waseige (de). Quartiers de Jean de Waseige (Linot, Chapeauville).

Wassenaer. V. *Waroux.*

Waudrechée (de). Divers reliefs faits par cette famille pour les terres de Furfoz, Busin, Failon, Barsines.

Wayet. V. *Gerlais.*

Ways, Wez ou Weis. Descendance d'Eust. sire de Ways dont sont issus les seigneurs de Thy et de Thier. Attestation pour cette famille. V. *Genneville.*

Wegnon. V. *Macar.*

Werglfosse. V. *Labaye.*

Wéry. Testament de Lamb. Wery, chanoine d'Arras, 1683. Fragments d'actes pour les Résimont. Notes pour les Lovinfosse.

Wezemael (de). Généalogie (Aerschot). Descendance d'Arnou

Digitized by Google

le Jeune, sire de Wezemael, 1235. Notes et fragments généalogiques. V. *Aerschot* ; *Looz* ; *Prez.*

Wihogne (de). Testament d'A. de Wihogne, veuve de G. de Mirbicht, 1564.

Wilgot. V. *Counotte.*

Wilkin. Quartiers de Jean Wilkin (Hannotte), avec attestation. Id. de P. d'Oelne (Jenicot). Acte de l'an 1596.

Wilmar. V. *Labaye* ; *Mewen* ; *Oupée.*

Wilmet. M. *Smytsens.*

Wipart. V. *Chokier.*

Wissocque. V. *Fléron* ; *Joigny.*

Woelmont (de). V. *Maillart.*

Woestenraet (de). Quartiers d'Elis. de Woestenraet et de J. de Halley (de Presseux, sa mère). Id. de Marg. de Woestenraet. Descendance de J. de Binckem avec attestation de Le Fort. Note. V. *Calwaert* ; *Ghelin* ; *Sprimont.*

Wolff. Requête des frères Wolffz à S. M. pour obtenir un diplôme d'écuyer. Attestation sur leurs armes et leur qualité. V. *Doolman* ; *Prayon.*

Wonsheim. Généalogie en allemand dressée par George Helwich de Mayence et imprimée en 1634 à Francfort. V. *Hinnisdael.*

Woot de Trixhe. Testament de Lamb. de Trixhe et d'Is. de Grez, 1615. Fragments généalogiques où figurent les Hannosset, et le Mire. Id. pour les Berlier (Meers, Chapeauville). Mémoire de documents. Acte de l'an 1641. V. *Bombaie* ; *Heur* ; *Labaye* ; *Mire* ; *Stier.*

Wynants. V. *Erckenteel.*

Wyngard. V. *Frentz.*

Wyshoff. Notes généalogiques (Plaioule, de Fize, Savary).

Digitized by Google

X

Xhéneumont (de). Mémoire pour la famille et pour le fief de ce nom. Reliefs de cette terre. Ancienne généalogie armoriée. Attestation pour les armes des Moffaerts. Notes. V. *Hemricourt*; *Labaye; Moffart; Sart.*

Xheweal de Boubay. Quartiers (van der Haghen).

Y

Yves (d'). Descendance généalogique des d'Yves et des Masny. Mémoire pour les quartiers du marquis d'Yves. Quartiers armoriés de messire J. P. marquis d'Yves (d'Awans, sa mère), et de Raes de Gavre (de Ligne, sa mère). Id. de Guil. d'Yves. Id. de Paul Jean d'Yves (de Rheede, sa mère). Id. de Guil. d'Yves de Lonchin d'Awans. Id. d'Arn. de Kerckem, de Cécile de Rougrave, de Ph. de Groesbeeck. Diplôme de marquis pour Jean baron d'Yves et ses descendants, 1672. Attestation donnée par le chapître de Maubeuge pour la douairière d'Yves. Testament de H. d'Yves, chevalier, seigneur d'Yves, de Noefville, etc., et de Cath. de Senzeille, sa femme, 1583. Extraits d'actes divers de l'an 1472, etc. Rendage de la hauteur d'Yves, 1235. Descendance de Jean et de Gérard d'Yves. Lettres et notes. V. *Ligny*; *Masny*.

Z

Zegraet (de). Attestation sur la qualité et les armes de cette famille. Quartiers d'Ursule de Lonchin de Flémalle. Certificat pour Théod. de Segraet, 1676. Anniversaires du XIV[e] siècle. V. *Orjo*.

Ziebenbourg (de). Cession et transport du château de Budendorff avec tous ses droits par Max. de Ziebenbourg dit le Transilvan à son frère Lucas, 1536.

Zierlet. Testament d'Ev. Zierlet, 1537.

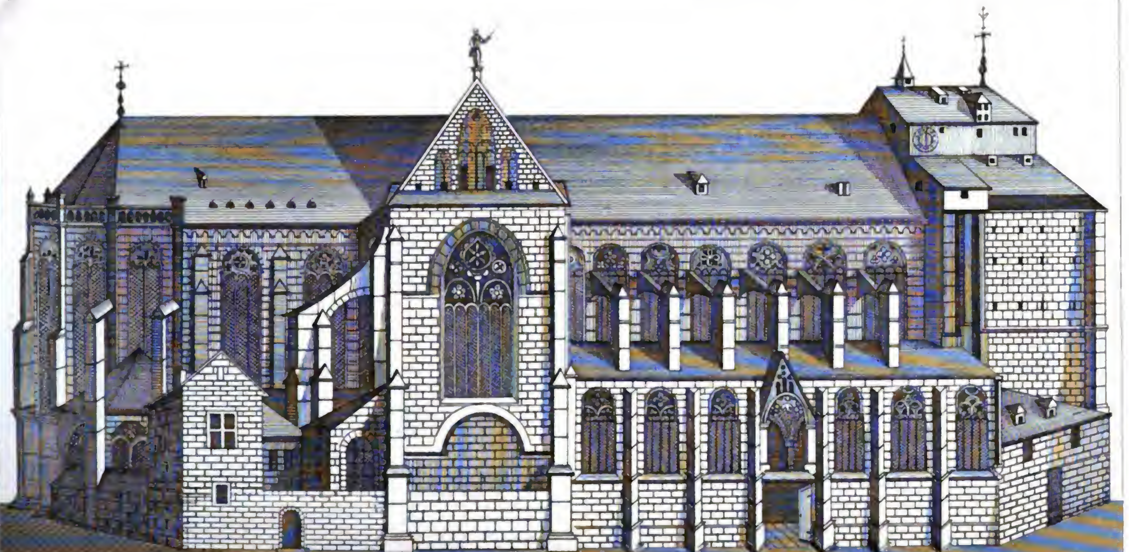
Zievel (de). Note généalogique.

Zutman. Patentes de capitaine données à N. Zutman par Louis XIII, 1630.

Zuylen (de). V. *Lynden*.

Digitized by Google

Digitized by Google



ANCIENNE COLLÉGIALE DE SAINT PAUL EN 1738.

Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-PAUL

AUJOURD'HUY

CATHÉDRALE DE LIÉGE



QUARTIER DE L'ILE. — CHAPELLE S. GERMAIN

Au commencement du huitième siècle de l'ère chrétienne, Liége tirait toute son importance du voisinage de Herstal et de Jupille, résidences favorites des maires du palais d'Austrasie.

Ce n'était guère qu'un bourg, dont les premiers développements datent de l'époque où St. Hubert y fixa son

Digitized by Google

séjour (1). Ce pieux évêque fut, en quelque sorte, le fondateur de notre cité; elle lui dût de sages lois, l'établissement des magistrats, l'institution des poids et mesures et son enceinte fortifiée.

Toutefois ses progrès furent lents; car, au début du siècle suivant, les eaux de la Meuse submergeaient en grande partie l'emplacement de la ville actuelle, et, se divisant en plusieurs bras, serpentaient entre de nombreux îlots dont le principal forma plus tard le quartier de l'Ile. Cet îlot n'offrait alors qu'une surface boisée et marécageuse, inondée à chaque crue du fleuve et occupée par quelques familles de pêcheurs. Deux cents ans après, les bois, qui couvraient le sol, n'avaient pas entièrement disparu.

Les historiens, parlant de l'abbaye de St-Jacques fondée en 1016 par Balderic II, représentent la région de l'Ile où elle fut bâtie, comme un lieu dangereux et servait de repaire aux bêtes fauves.

C'est là que, vers 807 un chevalier de la noble famille des de Prez, nommé Radulphe, fit élever une chapelle sous l'invocation de S. Germain (2).

Comme les autres monuments religieux de cette époque, celui-ci devint un centre autour duquel se groupèrent des habitations. Telle fut l'origine du quartier de l'Ile, qui atteignit un si haut degré de prospérité, et dont nos annales font, à ce propos, la première mention.

(1) Le 27 avril 709.

(2) Bouille, *Histoire du Pays de Liége*, T. I, p. 71.

Digitized by Google

CHAPELLE S. CALLIXTE.

Le hameau formé sur l'île s'était rapidement agrandi, à tel point qu'on dut construire une seconde chapelle à peu de distance de la première (1): elle fut dédiée à S. Callixte, pape et martyr. Les chroniqueurs attribuent sa fondation à Pirard 36e évêque de Liége (2) et ajoutent qu'il y établit douze Bénédictins, seul ordre existant alors dans notre pays.

Bientôt cette chapelle devint célèbre par les miracles que S. Callixte y opérait journellement: une foule de malades recouvraient la santé à la source jaillissant en cet endroit; les goîtreux, entre autres, y accouraient de tous les points de la contrée. Après avoir dévotement prié le saint, ils buvaient l'eau, mangeaient le pain bénit par le prêtre qui desservait la chapelle et, après quelques jours, s'en retournaient guéris (3).

Ce concours de pèlerins dura jusqu'en 966; à cette époque la chapelle de S. Callixte et celle de S. Germain furent démolies pour faire place à l'église bâtie par Eracle.

COLLÉGIALE S. PAUL.

Après la mort de Balderic, Eracle, prévôt de Bonn, monta sur le siége épiscopal de Liége en 959. Ce savant et pieux

(1) Bouille T. I, p. 48.
(2) De 832 à 840.
(3) Albert de Lymborch : *Fundatio S. Pauli*. — Dans la suite des temps le souvenir de la source miraculeuse s'effaça peu à peu; on n'en connait plus même l'emplacement.

Digitized by Google

prélat bâtit des temples (1) et ouvrit des écoles pour répandre les lumières de la foi et de la science parmi les populations.

Ce fut à son retour de Cologne, où (2) il avait assisté aux obsèques de son ami Brunon, archevêque de cette ville et vicaire de l'empire, qu'il conçut le projet de construire une église en l'honneur de S. Paul. Au rapport de la tradition, il chercha longtemps un emplacement convenable, que la ville fort petite n'offrait nulle part. Alors, il conjura Dieu de lui faire connaître le lieu où ériger le nouvel édifice.

Or, dit la légende, un soir de juillet 966, l'évêque songeant toujours à son projet, s'assoupit dans une chambre de son palais, en Publémont (3). Tout-à-coup, une vive clarté illumine l'appartement. S. Paul apparaît au prélat étonné et lui parle en ces termes: « Le Seigneur te révélera la place qu'il a choisie pour l'exécution de ton dessein ». La vision s'évanouit. Eracle s'éveille joyeux; il attend avec confiance la réalisation de la promesse divine. Le lendemain, malgré les chaleurs de la saison, un épais cordon de neige était tombé sur la partie centrale de l'Ile, et marquait les contours d'une vaste basilique (4).

Le saint évêque fit mettre immédiatement la main à l'ouvrage. Il fallut beaucoup de temps et de peine pour dessécher le terrain et le rendre propre à recevoir les fondations (5). Le 7 mai 968, Eracle consacra la crypte (6).

(1) St-Laurent et St-Martin-en-Mont.

(2) Le 18 octobre 965. Fisen : *Hist. Eccles. Leod.* Pars I, p. 141.

(3) Aujourd'hui Mont S. Martin.

(4) Fisen, Pars I. p. 141. Gilles d'Orval, apud Chapeauville. T. I, p. 195.

(5) Albert de Lymborch.

(6) Daniel de Blochem.

Digitized by Google

Malgré toute la diligence imprimée aux travaux, il n'eut pas la satisfaction de voir l'entier accomplissement de son œuvre. Les murs de l'église s'élevaient seulement à la hauteur des fenêtres et les cloîtres n'étaient pas achevés, lorsque vers la fin d'octobre 970, Eracle, accablé de vieillesse, sentit que sa dernière heure approchait. Voulant, pour ainsi dire, imposer à son successeur le soin de terminer l'église qu'il affectionnait, il y fit préparer son tombeau (1). Mais S. Paul lui apparut de nouveau et lui interdit d'inhumer qui que ce fût dans la basilique érigée en son honneur (2). L'évêque, se soumettant à cet ordre, désigna pour lieu de sa sépulture le temple qu'il avait construit en Publémont, sous le vocable de S. Martin de Tours. Il mourut le même jour, 27 octobre et fut enterré au milieu du chœur de cette église. La défense faite par l'Apôtre semble avoir été respectée jusqu'à nos jours; il n'existe en effet de tombeau à St-Paul que dans les cloîtres et dans les chapelles latérales.

Eracle y établit un collége de vingt chanoines; on connaît mal les biens dont il le dota. Daniel de Blochem se borne à renvoyer aux archives du chapitre, perdues, en grande partie, depuis la révolution française. Il paraît cependant que l'évêque donna les dîmes de l'église de Lixhe (canton de Glons): ce qui est certain, c'est que la collation de cette église, qui fut érigée en paroisse vers l'an 1200, appartint au chapitre de St-Paul jusqu'à sa suppression par les Français, le 27 novembre 1797.

(1) Dans la crypte probablement.

(2) Cette apparition, comme la précédente, n'est rapportée que par Gilles d'Orval qui écrivait au XIII[e] siècle. Anselme, Rupert et Renier, qui lui sont antérieurs, ne font pas mention de ces faits merveilleux.

Digitized by Google

Notger s'occupa d'abord d'assurer la tranquillité intérieure et les intérêts matériels de son peuple; puis, après avoir jeté les fondements de la nouvelle cathédrale, il termina la construction de St-Laurent, de St-Paul avec les écoles et les cloîtres y attenants. Il consacra solennellement cette église le 7 mai 972: deux autels y furent dédiés à SS. Germain et Callixte, en souvenir du culte rendu auparavant à ces deux saints, dans les chapelles qui leur avaient été vouées (1).

Notger ayant pris la forteresse de Chèvremont, le 21 avril 980, la détruisit de fond en comble et démolit les églises qui s'y trouvaient. L'une d'entre elles, dédiée à S. Capraise, possédait un collége de dix prêtres; l'évêque les réunit aux vingt chanoines de St-Paul et porta ainsi leur nombre à trente. Ce dernier chiffre, on le voit, n'était pas atteint sous Eracle, comme certains auteurs l'ont à tort prétendu (2).

Tous les biens, les rentes et les dîmes de St-Capraise furent transférés à la nouvelle collégiale, à laquelle Notger donna la cloche appelée *Dardar*, provenant également de Chèvremont. Cette cloche était, dit-on, percée de quatre trous. Elle a été détruite au siècle dernier.

Malgré cette augmentation de ressources, il est permis de supposer que les revenus de la collégiale ne suffisaient ni à son entretien ni à celui du chapitre; car, Fisen (3) rapporte, d'après les anciennes archives de St-Paul, que, déjà en 980, un petit nombre de chanoines remplissaient les fonctions pastorales dans les campagnes. Ils s'y condamnaient à une vie austère et

(1) Le propre actuel du diocèse renferme encore l'office de S. Callixte.

(2) Bouille T. I, p. 73.

(3) Hist. Eccles. Leod. Pars I, p. 151 et suivantes. — Flores Eccl. Leod. p. 559.

Digitized by Google

frugale, afin de pouvoir envoyer ce qui ne leur était pas indispensable à leurs confrères résidant à Liége. Témoin de leur abnégation et des heureux effets de leur ministère, une comtesse de Hougarde, nommée Alpaïde, voulut leur venir en aide en donnant au chapitre les dîmes de toutes ses propriétés situées à Jodogne et à Tourines. Le père Bouille assure (1) que de son temps la pierre sépulcrale d'Alpaïde se voyait encore au milieu de l'avant-place de la salle du chapitre en face de l'autel de S. Maurice; elle représentait une dame foulant aux pieds un serpent. On y lisait l'épitaphe suivante :

HIC JACET ALPAYDIS COMETISSA HUGARBENSIS QUÆ LEGAVIT NOBIS GELDONIAM ET TURINNES ET DE PROPRIO SUO CASTRO HUGARDIS ECCLESIAM EXTRUXIT IN QUA CANONICOS HONORIFICE PRÆBENDATOS INSTITUIT.

Voici les noms des autres bienfaiteurs de la Collégiale, rapportés par D. de Blochem — *Godefroid*, comte de Louvain, qui donna au chapitre les dîmes de la ville de Weert du temps du doyen Odon. — Le comte *Frédelon*, qui céda l'église de Hamal et dont l'anniversaire avait lieu le 27 août. — *Bervesende*, veuve, qui donna l'église de Jodogne; son anniversaire se célébrait le 30 août. Ces églises furent desservies pendant plus d'un siècle, par des chanoines; mais au milieu du XIIIe siècle le nonce René Capuce, légat du pape Innocent IV, les obligea de résider dans leur collégiale et de conférer les cures à d'autres prêtres.

En 1037, l'évêque Reginard fit bâtir dans l'Ile, sur le territoire de St-Paul, l'église paroissiale de St-Martin.

(1) *Hist. du pays de Liége*, T. I, p. 33.

Digitized by Google

L'illustre Wazon professait une dévotion particulière pour les SS. apôtres Pierre et Paul; il avait l'habitude de célébrer leurs fêtes dans les églises qui leur étaient consacrées; ce fut après avoir satisfait à cette pieuse coutume, malgré son grand âge, — il était presque centenaire — qu'au sortir de la Collégiale, il se sentit saisi d'un froid glacial, avant coureur d'une grave maladie à laquelle il succomba le 8 juillet 1048.

LES CHANOINES DE S. PAUL.

Aussitôt après la fondation de la Collégiale, les évêques soumirent les chanoines à une règle uniforme et leur ordonnèrent de vivre en commun dans des maisons appelées *claustrales*, que Notger avait fait bâtir. Cette double obligation n'était pas nouvelle dans l'Église ; le nom même de *canonici* le prouve; il dérive, en effet, de *canon*, règle, et signifie *clercs régis par une règle*. Le Concile de Vaison, tenu en 529, le donne aux membres des chapitres dont l'institution remonte, paraît-il; au pape Gelase I (1). D'autre part, nous savons que vers 630, l'archevêque de Rheims, Sonnatius, dans ses statuts synodaux prescrivit à ses chanoines l'existence cénobitique; usage qui se propagea durant le huitième siècle, témoin un capitaine de Charlemagne qui le sanctionna en 789. Il est également contenu dans la plus ancienne règle connue, établie par l'évêque de Metz, Chrodegang (2) pour ses chanoines de St. Etienne, et insérée dans les actes du Concile d'Aix-la-

(1) Elu en 492, mort le 30 novembre 496.

(2) Ce personnage, né dans le diocèse de Liége d'une famille noble étudia à l'abbaye de S. Trond; il y professa ensuite jusqu'à son élection au siége épiscopal de Metz, en 742, et mourut le 6 mars 766, âgé d'environ 54 ans.

Digitized by Google

Chapelle (816). Déjà, trois années auparavant, le Concile de Mayence, et vingt-neuf ans plus tard celui de Meaux, rendait cette pratique obligatoire pour le clergé des Cathédrales. Elle le devint aussi pour les chapitres des églises situées ailleurs qu'au siége d'un évêché, et que l'on appela collégiales : dans la suite, ce titre s'étendit aux églises des villes métropolitaines.

De la règle imposée au chapitre de St-Paul, nous ne possédons que quelques dispositions conservées par Daniel de Blochem.

On n'exigeait, pour la réception des chanoines, aucune condition de naissance, hormis la légitimation par subséquent mariage, si l'on était enfant naturel (1); il n'était pas indispensable d'être prêtre, excepté lorsqu'il s'agissait d'obtenir une prébende sacerdotale; il suffisait d'avoir reçu le sous-diaconat (2). Sur l'ensemble des autres observances notre auteur s'exprime en ces termes :

« Les chanoines sont tenus de coucher dans le dortoir commun, sauf empêchement majeur; de réciter les heures canoniques, d'entrer avec respect à l'église. Il leur est défendu de sortir sans lanterne; de parcourir les rues sans nécessité et de quitter la ville sans la permission du Doyen ou du vice-Doyen. Au temps de leur première résidence, ils sont astreints à prendre quotidiennement leurs repas, au moins celui du soir, dans la maison claustrale. Ils n'ont droit d'ailleurs qu'au dîner et au souper. Ils doivent, en outre, aider les pauvres, vêtir les nus, secourir les affligés et mettre au-dessus de tout l'amour du Christ. »

(1) Décision du pape Innocent IV.

(2) La nécessité de prendre les ordres sacrés avait été décrétée afin de réprimer des abus.

Digitized by Google

Ces articles avaient beaucoup d'analogie avec les pratiques ordinaires des Bénédictins. Cependant Daniel de Blochem pense que, dans le principe, les chanoines de St-Paul n'ont pas été assimilés complètement à ces religieux; car, il était dit expressément dans leurs statuts : « ***Les chanoines ne porteront pas le capuchon des moines.*** »

Les infractions au règlement étaient diversement punies. Selon leur importance, elles faisaient encourir, soit la réprimande secrète, par le Doyen seul, soit la réprimande publique, devant le chapitre. Ces moyens échouaient-ils, on retirait les aliments au coupable, qui était condamné au pain et à l'eau. Puis, lorsqu'il ne s'amendait pas, on lui appliquait, suivant la coutume de ces temps encore barbares, des châtiments corporels ou la réclusion. Enfin, toutes ces ressources épuisées sans résultat, on livrait le délinquant au chef du diocèse.

Toutefois, en dépit de la sévérité, les règles perdirent peu à peu leur empire et leur rigueur primitive. En effet, les chanoines de toute la principauté résolurent de s'en affranchir, sous le règne d'Albéron II (1); vainement le cardinal-légat Guy, évêque de Préneste (2), essaya-t-il, en 1204, de les rappeler à l'observation de la discipline : à bout d'efforts, il les laissa abandonner la vie de communauté et partager, du moins entre les résidents, les fruits de la mense capitulaire (3).

(1) Elu en 1136, mort en 1145.
(2) Arrivé à Liége le 25 janvier 1202.
(3) La quote-part échue à chacun, prit le nom de prébende.

Digitized by Google

Leur obligation de résider, très-stricte à l'origine, quoique non perpétuelle, subit elle-même de notables changements. Les membres du chapître ne pouvaient quitter leur siége sans perdre leurs droits aux produits des anniversaires, des heures. C'est ce que démontre cette condition apposée aux congés qu'on leur accorda successivement. Le premier, qui date de 1278, et partait du mardi suivant le troisième dimanche de la Quadragésime (*Oculi*), fut fixé à quarante jours, convertis, l'an 1297, en sept semaines. En 1341, on y ajouta une permission de trois semaines, que le Doyen octroyait ou refusait à son gré : ce dignitaire reçut aussi la faculté de prendre des vacances. La même année, on donna l'autorisation générale de voyager, plus six mois à choisir une fois durant la vie, pour visiter le tombeau des apôtres.

A la privation des revenus, qui accompagnait toujours ces dispenses, il n'y avait d'exception qu'en faveur des écoliers, qui disposaient de nonante jours pour aller au dehors perfectionner leurs études. Cette exception fut étendue aux chanoines en 1406, et valait pour un mois. Un quart de siècle plus tard, on admit même que le temps du pèlerinage, à Rome, à Jérusalem, à Compostelle, fixé à un semestre, n'enlèverait pas les fruits de la prébende.

De Blochem nous apprend que de son temps, on avait abusivement adjoint le mois de juillet aux congés antérieurs ; si bien que, tous comptes faits, les membres du chapître, qui se seraient absentés vingt-six semaines ou même plus, sur cinquante-deux, n'eussent pas cessé, pour ce motif, d'être considérés comme résidents. Il s'en trouva qui soutinrent cette absurde prétention. Force fut de régler le point en litige, et l'on aboutit à cette conclusion : est censé résident le chanoine

Digitized by Google

qui use du mois de liberté, des huit semaines et du mois de voyage — juillet est retranché — mais, pendant ces derniers délais, il perd ses droits d'anniversaires, d'heures et de chapitres.

Entre les chanoines de la Collégiale, il en était un qui portait le titre d'Ecolâtre; ce dignitaire, nommé par le chapitre dont il devait faire partie, dirigeait l'école fréquentée particulièrement par les enfants de chœur, les jeunes chanoines et les bénéficiers qui n'avaient pas encore accompli leurs études. A la longue, les titulaires de cette fonction cessèrent d'instruire eux-mêmes la jeunesse et se firent remplacer par un maître qu'ils présentaient à l'approbation de leurs collègues. Ils furent, dès lors, chargés de veiller aux intérêts temporels du chapitre.

DIGNITAIRES DU CHAPITRE.

Au déclin du onzième siècle, le chapitre de St-Paul obéissait à des chefs appelés Doyens et Prévôts.

Mais l'existence de ces dignitaires remonte-t-elle à la fondation même de la Collégiale? Sur ce point, nous sommes réduits à quelques conjectures. Encore faut-il, à notre avis, établir une distinction.

Quant à la Prévôté, elle ne constituait, à proprement parler, qu'un titre honorifique, une marque de la subordination du clergé secondaire (1) au clergé primaire. Aussi, le personnage

(1) Les églises collégiales et les abbayes des Bénédictins formaient ensemble le clergé secondaire dont le chef était le Doyen de St-Pierre. St-Martin occupait le second rang et St-Paul le troisième, venaient ensuite Ste-Croix, St Jean-Evangéliste, St-Barthélemi enfin St-Jacques. Cet ordre correspondait au degré d'ancienneté.

Digitized by Google

qui remplissait cette charge, était-il nécessairement choisi parmi les chanoines de la Cathédrale (1). Les rapports de hiérarchie ecclésiastique ayant régné dès l'origine, la dignité qui les exprimait a dû probablement naître et se perpétuer avec eux. Du reste, l'ancienne règle en fait mention.

L'élection du Prévôt passa définitivement aux chanoines de la Collégiale, après avoir appartenu, dans le principe, à l'Evêque qui ne fit plus désormais que confirmer le décret de nomination à lui transmis par le chapitre de St-Lambert.

Il en était autrement pour le Doyen, chargé de la direction des affaires spirituelles et du maintien de la discipline. Son choix dépendit toujours du chapitre seul, malgré l'assertion contraire d'Albert de Lymborch, qui semble avoir confondu ce qui concerne les deux dignitaires en question. Quoique prétende le même écrivain, nous inclinons à penser que l'institution du décanat n'a précédé ni accompagné les commencements de l'église St-Paul. Il n'apporte, du reste, aucun argument à l'appui de son allégation; tandis qu'en faveur de la nôtre il y a quelques raisons plus ou moins probantes. En premier lieu, on ne rencontrait aucune trace de Doyens dans l'antique statut de la Collégiale; puis, ils n'étaient pas désignés davantage dans les lettres de l'Empereur Othon (2) et Henri II (3) confirmant des donations faites à St-Jean-Évangéliste et à Ste-Croix; ces missives étaient adressées uniquement aux frères ou chanoines de ces deux églises. Enfin, nulle part

(1) Usage confirmé entre autres par une Bulle du pape Grégoire IX (Cart. de S. Lambert N.91. Liv. 1er) Elle était portée contre le chapitre de St-Jean, qui avait tenté de s'y soustraire.

(2) Elu en 983 ou 984, mort 23 janvier 1002.

(3) Sacré le 7 juin 1002, mort le 13 juilet 1024.

Digitized by Google

ne se trouvaient indiqués les noms des personnages ayant exercé les fonctions de doyens, durant les cent et dix premières années qui suivirent l'érection de St-Paul.

La pénurie des documents nous empêche d'asseoir notre opinion sur des bases plus solides.

DOYENS DE S. PAUL.

I. — GODESCALC, 1083 — 1101.

Daniel de Blochem a trouvé dans un ancien livre d'anniversaires, la commémoration de plusieurs doyens, la plupart du nom de *Godescalc*, mais sans aucune indication d'années ; ainsi le nécrologe rapporte, au 12 mai, l'anniversaire de *Godescalc*, prévôt, — au 17 décembre, celui d'un autre *Godescalc*, également prévôt; — au 19 septembre, celui d'Elric, aussi prévôt; enfin, au 26 février, celui de *Godescalc*, 3[e] du nom, archidiacre de St-Lambert et *Doyen* de St-Paul.

La première mention authentique d'un Doyen et d'un Prévôt de St-Paul se rencontre dans une pièce de l'an 1083, extraite du cartulaire de cette Collégiale (1). Il y est question de dommages causés dans l'alleu de Nandrin, propriété du chapître, par Giselbert, comte de Clermont et son complice Frédelon. L'évêque Henri de Verdun embrassa la défense des droits de l'Eglise; et afin de les sauvegarder à l'avenir, l'avouerie de l'alleu de Nandrin fut confiée à un seigneur appelé Conon. Cette cérémonie eut lieu dans le temple même, le jour

(1) Folio XX, p. I.

Digitized by Google

de la fête de S. Paul. Au bas de l'acte qui en fut dressé figurait: *Hugues*, prévôt et archidiacre de St-Lambert; — *Godescalc*, doyen de St-Paul — *Dietguin*, trésorier (custos); — *Henri*, prévôt de St-Paul et archiviste; — Albert, comte de Namur; — Henri, son frère, comte de Durbuy (de Durbino) et Regnier de Cortessem.

Une pièce de l'année suivante atteste qu'il existait un cloître à cette époque, et que les confrères de St-Paul portaient le nom de chanoines. Elle était transcrite au folio xiiij, p. j, et signée de *Godescalc*, doyen; — *Henri*, prévôt; — *Albert*, comte de Namur; — *Wazelin* et *Bonon*, prêtres.

En 1086, Godescalc institua plusieurs bénéfices (*Eleemosynæ* ou *Prébendulæ*). Ils furent longtemps connus sous le titre de *prébendes* de Wouteringhen ou Wohange. Cette année encore, il fonda l'autel des saints Jean-Baptiste et Nicolas et de sainte Marie-Madelaine. C'est le plus ancien établissement d'un bénéfice *simple* qui nous soit parvenu (1). Le Prévôt témoin de cette libéralité s'appelle *Henri*.

En 1101, le doyen Godescalc fut élevé à la dignité d'archidiacre de Liége, et décéda peu de temps après (2).

II. — WAZELIN. 1101 — 1113.

Ce personnage se distingua par ses vertus et sa science. Pendant la seconde année de ses fonctions, l'évêque Obert confirma au chapitre la possession des dîmes de l'église de Lixhe, « parce que, déclare-t-il, des témoins fort âgés ont

(1) Voir à la fin de l'ouvrage, la charte qui le constate.
(2) Gallia Christ. T. III, p. 916.

Digitized by Google

déposé qu'Eracle les avait données pour l'usage et les besoins des frères de St-Paul ». Ce diplôme était signé par *Henri*, doyen de St-Lambert; —*Henri*, prévôt de S. Paul et archiviste; Arnulphe, comte de Looz, et Thierry son frère; — Guillaume, comte de Namur et Adelon, son frère ; —Arnulphe d'Ésloe et Wiric de Colmont.

Le nom de Wazelin se lit, pour la première fois, au bas d'un acte de 1103, existant encore du temps de Blochem aux archives de St-Jean-Evangéliste. Cette pièce contenait l'attestation que, dans l'église paroissiale de St-Adalbert, Notger avait placé des fonts baptismaux pour les habitants du quartier de l'Ile (1).

Sous le Doyen dont nous parlons, furent décrétées des dispositions relatives aux biens des chanoines qui mouraient intestats. On décida, entre autres, que les maisons claustrales ne seraient plus héréditaires. Ce statut fut adopté par le chapitre de St-Lambert le 21 février 1108, puis par les autres collégiales de Liége.

Afin de perpétuer les excellents rapports que le voisinage avait créés entre les chanoines de St-Paul et les Bénédictins de S. Jacques, Wazelin et l'abbé Etienne (2), appelé aussi Stepelin, établirent une confraternité entre les membres de leurs communautés respectives (3).

(1) Antérieurement, il n'y avait de fonts baptismaux qu'à Notre-Dame aux Fonts: or, en cas d'inondation, les habitants de l'Ile ne pouvaient se rendre à cette église, parce qu'il n'existait point de pont reliant leur quartier au reste de la ville.

(2) V[e] abbé de ce monastère, élu en février 1095, mort le 24 janvier 1112.

(3) Cette pièce sera publiée à la fin de notre travail.

Digitized by Google

La Collégiale vit, en 1106, s'adjoindre à ses propriétés une partie du territoire de Fragnée, acquis et partagé par Obert entre les églises du clergé secondaire (1).

Passant à Liége les fêtes de Noël, l'empereur Henri V accorda, à la sollicitation de l'évêque, un diplôme qui assurait aux ecclésiastiques leurs anciennes prérogatives et les affranchissait de la juridiction civile, eux, leurs domestiques et tout individu attaché à leur personne. En outre, il leur conférait le droit de prononcer, comme ils l'entendraient, sur le sort des coupables. Cette exorbitante concession, datée du 1er janvier 1107, pouvait devenir une source de désordres et d'abus; car elle devait attirer au service du clergé nombre de gens qui ne cherchaient qu'à jouir de ses priviléges et de l'impunité.

Pour fonder son anniversaire, le 24 mars 1113, Wazelin fit donation à S. Paul de sa demeure avec toutes ses dépendances; à ce contrat furent présents *Henri*, prévôt, et les chanoines *Walter*, prêtre, et *Gozelon*, trésorier.

Ce dernier loua les dîmes de l'église de Wendeshem moyennant une rente de 5 marcs de bon argent payable à Liége. Figuraient à cet acte : Frédéric, archevêque de Cologne; — le comte Gerard de Guecka et son fils, Henri, son frère; — Arnold comte de Clèves.

Ce Doyen mourut le 5 octobre 1113 et Gozelon le 24 suivant.

III. — BOSON. 1113—1123.

A la suite de Wazelin, Daniel de Blochem, range 4 Doyens

(1) Bouille. T. I, p. 152.

Digitized by Google

dont il a exhumé les noms d'un vieux martyrologe et d'un recueil d'anniversaires. Ne lui demandons pas l'époque où ils ont vécu, ni la durée de leurs fonctions; à peine est-il sûr de leurs noms que nous nous contenterons de citer, à son exemple. Ce sont : Walthère ou Wathère; — Godefroid; — Boson, — et Bonon, dont les anniversaires avaient lieu le 24 novembre, le 27 mars, le 4 novembre et le 29 octobre.

La liste de ces dignitaires semble refléter le trouble et la confusion où le choix du successeur d'Obert (1) avait plongé le pays. Frédéric, grand-prévôt de St-Lambert, et Alexandre, archidiacre de Liége, se disputaient l'épiscopat. Les chanoines de St-Paul se mêlèrent dans la querelle en prenant parti pour le second des deux rivaux, qui était prévôt de leur collégiale. Ce dernier qui avait acheté de l'empereur Henri V l'investiture de la dignité qu'il ambitionnait, fut contraint de renoncer à ses prétentions. Il les renouvela pourtant à la mort de son compétiteur, mais il dut enfin se soumettre à la nomination d'Alberon, et se rendit à Rome, pour implorer du Souverain Pontife l'absolution de sa résistance et de sa simonie. Après son retour, il exerça paisiblement les diverses fonctions dont il était chargé.

Pendant cette période tourmentée, le doyen de notre collégiale fut, d'après Albert de Lymborch, un certain Boson, qui probablement administra les affaires du chapitre jusqu'en 1123; cette hypothèse s'accorde avec le fait que, suivant de Blochem, on ne rencontre aucune mention antérieure de son successeur.

(1) Mort le 31 janvier 1119.

Digitized by Google

IV. — WALTHÈRE OU WATHÈRE. 1123 — 11...

A la date marquée ci-dessus, ce dignitaire assista, avec tous ses chanoines, à l'acte par lequel le chapitre recevait dans sa confraternité un seigneur nommé Gerbert et son épouse, en considération de leur dévotion singulière envers le glorieux patron de l'Eglise (1). Ces deux personnes manifestèrent leur reconnaissance, en concédant à la collégiale un droit de pêche, qui s'exerçait, nous ignorons en quel lieu.

On ignore également l'époque où mourut Walthère (2). Il eut le mérite, dit Albert, de veiller scrupuleusement au respect de la discipline et des coutumes introduites par ses prédécesseurs. Sa gestion durait peut-être encore lorsqu'arriva, le 1er janvier 1128, le décès de l'évêque Albéron, remplacé par Alexandre de Juliers (3), prévôt de S. Paul et de Notre-Dame de Huy. La prévoté de S. Paul passa à Pierre, fils du comte de Salme ou de Seyne.

Godefroid le Barbu, comte de Louvain, en 1135, céda généreusement au chapitre de la collégiale les dîmes de la ville de Weert et de son territoire inculte ou cultivé. Entre les signataires de cet acte de libéralité figuraient Odon; — Giselbert; — Hellebold; — Helbert; — Franco, échanson du duc; — Heresto, chambellan; — Gérard de Vethen (Withem) et Walthère, son frère.

(1) Cette pièce était transcrite au folio LVI, p. ij du cartulaire.
(2) Son anniversaire se célébrait le 24 novembre.
(3) Le 18 mars 1129.

Digitized by Google

V. — GODEFROID. 11. — 11...

Les circonstances de la vie de ce doyen sont entièrement inconnues. Daniel de Blochem se borne à indiquer la date de sa commémoration qui se faisait le 27 mars. D'après Albert de Lymborch, Godefroid, digne par sa science de rester longtemps à la tête du chapitre, descendit prématurément dans la tombe.

VI. — BONON. 11.. —11...

Ce dignitaire, auquel on ne saurait assigner de place exacte dans la série des doyens, est peut-être le même que Boson qui précède. Une circonstance qui prêterait du poids à cette conjecture, c'est que dans les anciens documents consultés par Albert de Lymborch, il est mentionné tantôt comme troisième tantôt comme sixième doyen. Notre auteur le dit homme fort pieux et défenseur énergique des droits de son église.

Son anniversaire était fixé au 29 octobre, jour de son décès.

VII. — ADELARD. 11.. — 1153.

A quelle date Adelard fut-il élu? on l'ignore; on sait seulement qu'élevé jeune encore aux fonctions de doyen, il y déploya toute l'habileté, toute l'austérité, toute l'expérience d'un vieillard (1). Nous ne connaissons plus de lui que l'époque de son décès, arrivé vraisemblablement en 1153.

(1) Albert de Lymborch.

Digitized by Google

Par une charte (1) de cette année, Henri de *Leyen* (2) donna à la collégiale le patronage sur l'église St-Martin-en-Ile.

VIII. — HENRI. 1153 — 1184.

Le nom de ce doyen nous est révélé par un diplôme de 1163 que de Blochem cite (3) sans indiquer son contenu. Une pièce, postérieure de six ans à celle-là, signale un *Regnier*, prévôt de St-Paul, qui, avec le consentement du chapitre, exempta les desservants de la chapelle de Caster (4), sise sur le territoire de Lixhe, de la dîme des animaux nourris dans le champ d'un bonnier qui entourait le dit édifice, à condition de payer une rente annuelle de six deniers, le jour de la Nativité de S. Jean; cet acte portait les signatures de : *Henri*, doyen; —*Regnier*, prévôt; —*Frédéric*, écolâtre; —*Hugues*, chantre; — *Otton* et les autres chanoines de St-Paul (5).

Quelques années plus tard, le mayeur ayant été insulté dans le parvis de l'église de Weert, Godefroid III ou le Jeune, duc de Lothier, exigea, pour notre collégiale, une réparation solennelle qui fut donnée en l'église de St-Pierre à Louvain.

Notre doyen, autorisé par l'évêque Raoul de Zœringhen et assisté du prévôt, reçut en 1178 d'Othon, l'un de ses chanoines, la cure de Lixhe, avec le droit de la conférer (6) à

(1) Folio iiij, p. ijà du Cartulaire.
(2) Elu 12 mai 1145, mort 6 octobre 1165.
(3) Folio LXX du Cartulaire.
(4) Propriété de l'église St-Jean-Baptiste à Huy.
(5) Voir la charte à la fin du travail.
(6) Ce pouvoir fut remis au prévôt, avec la permission du pape Alexandre III.

Digitized by Google

celui des bénéficiers dont il voulait augmenter la prébende. Cet acte fut passé en présence du Concile de Maestricht (1).

Le même Othon laissa à la collégiale sa maison habitée, au temps de Daniel de Blochem, par le doyen Pierre Van der Meulen. Son anniversaire avait lieu la veille de l'Épiphanie et la messe de mort devait être chantée sur sa tombe, qui était placée, croyons-nous, devant un autel dans les cloîtres.

Le lecteur se rappelle qu'afin de protéger l'alleu de Nandrin contre les attaques des châtelains de Clermont, le chapitre en avait confié l'avouerie au seigneur Conon. Voyant l'insuffisance de cette mesure défensive, il prit en 1181, le parti de céder le domaine en question à l'évêque Raoul de Zœringhen en échange de la cure de Waremme.

L'année suivante, *Henri* fit don de l'église paroissiale de Laminne au chapitre qui en conserva la collation jusqu'à sa suppression par la convention nationale le 20 mars 1797.

Ce doyen légua ensuite à la collégiale la terre d'Odimont (2), en latin *Mons Odulphi*. D'après un ancien livre d'anniversaires, il rendit le dernier soupir, le 13 août 1184, après avoir été, paraît-il, doyen de St-Paul, archiviste de St-Lambert et abbé de Notre-Dame-aux-Fonts.

Pendant l'exercice de ses fonctions, il eut l'honneur de compter parmi les chanoines de St-Paul (3) un homme remar-

(1) Le Concile de Maestricht faisait partie de l'archidiaconé de Hesbaye.

(2) Hodimont.

(3) C'est l'avis de Fisen, *Hist. Eccl. Leod.* Pars I, lib. x. N. XXXIII, p. 258.

Digitized by Google

quable par son zèle ardent et son éminente piété; nous voulons parler du célèbre Lambert le Bègue (1), le grand adversaire des abus de son siècle et le fondateur des béguinages dans la principauté de Liége.

IX. — PIERRE I. 1184 — 1185.

Le nom du doyen Pierre se trouve dans un acte du cartulaire (2). Nous ne possédons. du reste, aucun détail sur ce dignitaire. Issu d'une famille noble (3), Pierre résigna, au bout d'un an, ses fonctions, pour la dignité de Prévôt à laquelle il venait d'être promu.

X. — EBALUS. 1185 — 1191.

De la place de chantre qu'il occupait sous son prédécesseur, Ebalus passa à celle de doyen : c'est ce que démontre une lettre de 1185, qui parle de la cession de l'église de Hermalle, faite à l'abbaye de Flône; Ebalus y figure avec Pierre, prévôt de St-Paul.

Il donna à la collégiale l'église de Lavoir, consacrée à S. Hubert, dont le chapitre de St-Paul garda la collation jusqu'en 1797. L'acte relatant cette libéralité (4) était signé par *Albert*, Prévôt de la collégiale et archidiacre de Liége.

Le Pape Célestin III, par un diplôme (5) donné à Rome, le 14 avril 1188, confirme à l'église de Liége toutes ses possessions

(1) Mort le 27 juin 1187.
(2) Folio XV, p. ij.
(3) Albert de Lymborch.
(4) Folio IX, p. ij du Cartulaire.
(5) Ce diplôme est reproduit T. V. du Bulletin de l'Institut archéologique Liégeois, p. 288 et suivantes.

Digitized by Google

et l'hommage que la collégiale de St-Paul et les autres églises secondaires doivent lui rendre dans la cathédrale les jours des grandes solennités.

C'est pendant ce décanat que le chapitre admit au nombre de ses membres l'abbé du monastère de Floreffe, fondé en 1123 par S. Norbert, à la prière d'Ermesinde, mère de Godefroid I, comte de Namur. Les successeurs de cet abbé continuèrent à porter le titre de chanoines de St-Paul, jusqu'à l'époque de la suppression des églises et des communautés religieuses. Le dernier abbé de Floreffe, L. de Fromenteau, était encore chanoine de la collégiale en 1794.

Ebalus fit bâtir à ses frais une maison claustrale et obtint l'autorisation de la faire servir à la résidence perpétuelle et exclusive de ses parents.

Son décès arriva en 1191, mais on ignore le lieu de sa sépulture.

XI. — JEAN I. 1191 — 1198.

Durant la vacance causée par le trépas d'Ébalus, un certain Henri se mit, on ne sait par quelles manœuvres, en possession de la charge de doyen. Mais les chanoines refusèrent de le reconnaître et en appelèrent au Saint-Siége. Sur l'ordre bien formel du Pape Célestin III, l'intrus se désista de ses prétentions. Le chapitre, libre dans son choix, accorda la préférence à Jean, premier du nom (1) que nous voyons figurer, l'an 1191, à un acte (2) par lequel le chanoine Azon engage sa maison claustrale à l'abbaye d'Alne (3).

(1) Cartulaire, fol.XIIj, p. ij.
(2) Folio XLj du Cartulaire.
(3) Dans l'Entre Sambre et-Meuse.

Digitized by Google

A la même époque, la collégiale fit l'acquisition d'officines et d'étables situées devant sa façade, du côté de la rivière (1).

En 1192 certaines pièces et chartes (2) attestent qu'Othon était proviseur et Jonas écolâtre. En 1197, cet Othon devint abbé de St-Laurent. Il accompagna à Rome l'évêque Hugues de Pierrepont. Le Pape Innocent III fit présent à l'évêque d'un linge qui passait pour avoir été baigné des larmes du Christ et d'une articulation d'un doigt de S. Paul. Hugues donna les deux reliques à l'abbé Othon qui, à son retour à Liége, conserva pour l'abbaye de St-Laurent la première et confia la seconde à la collégiale de St-Paul (3). Le doyen Jean garda avec soin les concessions accordées à ses prédécesseurs et mourut en 1196, le 27 avril, jour auquel on faisait son anniversaire, après lequel il avait fondé une distribution de pains, de viandes, etc.

XII. — JONAS. 1198 — 1218.

La science et un grand mérite désignèrent Jonas aux suffrages du chapitre. C'est ce que démontrent les actes du cartulaire (4) datés de l'année 1198 et signés, entre autres témoins, par le Prévôt *Radulphe*.

Cette même année, Jonas donna à la collégiale l'église de St-Georges et celle de Verlenz (Verlaine) dédiée à St-Remy. L'acte de donation commençait par ces mots : *Quoniam res ecclesiæ sunt vota fidelium*, etc., etc.

(1) Folio L. du Cartulaire.
(2) Daniel de Blochem.
(3) Fisen, *Hist. Eccl. Leod.* Pars I, lib. XII, N. XXII, p. 202,
(4) Folio X, p. ij, — fol. VIIj, p. ij — fol XV, p. i, etc.

Digitized by Google

Vers le même temps le chapitre de St-Paul acquit l'église de Tourines et les dépendances de Weert (1).

En l'année 1203, l'évêque de Liége, Hugues de Pierrepont donna à l'église St-Paul, avec le consentement du Prévôt de St-Denis, pour l'usage du chapitre de notre collégiale, le Cellier avec ses appartements, la maison du portier, la compterie, les maisons claustrales, l'atelier de charpentier et la cuisine, comme le démontre une charte du chapitre St-Denis.

Le jour de l'octave des SS. Innocents, le cardinal légat Guy, évêque de Préneste, consacra dans notre collégiale un autel qui était placé sous la tour et dédié à tous les Saints.

Jusqu'en 1207, les prévôts de St-Paul avaient exercé le droit de nommer à quelques prébendes, de même que le camérier et le cellerier aux emplois inférieurs, tels que ceux de boulangers, de brasseurs, de cuisiniers, etc., ce qui occasionnait des querelles dans le chapitre. Pour remédier à cet abus, il fut décidé par l'évêque, de commun accord avec Jean, Prévôt de St-Paul et le chapitre cathédral, que dorénavant le Prévôt ne se mêlerait plus de l'administration des prébendes, ni des autres offices. Comme compensation, on lui assigna des revenus spéciaux pour qu'il veillât à la protection du cloître et de l'église. La juridiction du Prévôt dans l'intérieur du cloître, fut aussi déterminée longuement dans le nouveau livre des statuts. En même temps Hugues de Pierrepont accorda au chapitre l'administration des biens appartenant à l'église.

La même année Henri, duc de Lothier, confirme au chapitre de St-Paul la possession de la chapelle ou de l'église de

(1) Cartulaire fol. X, p. ij.

Digitized by Google

Weert. Les témoins de cet acte furent Engelbert, doyen de Tirlemont (Tenis monte), Arnold de Diest, sire de Bierbœrt et Arnold de Wezemael.

Le doyen Jonas eut la douleur de voir son église saccagée par les Brabançons, lors de la surprise de la ville par le duc Henri I (1). Les richesses de St-Paul, les ornements précieux, tout, jusqu'aux vases sacrés, devint la proie de la soldatesque étrangère. Le pillage fut tellement complet que les offices ne purent recommencer qu'après un long intervalle.

Jonas descendit au tombeau six ans après.

XIII. — RICHER. 1218 — 1232.

Le successeur de Jonas en 1218 se nommait Richer, selon le cartulaire de St-Paul, qui fait aussi mention (2) d'un chanoine appelé Clerembauld de Vyle. Le doyen Jonas donna une rente de sept réaux pour faire célébrer, le 25 avril l'anniversaire d'Albert de Cuyck, évêque de Liége. Clerembauld de Vyle, fonda dans l'église St-Paul l'autel de Ste Marie, des SS. André, Martin et de tous les Saints, dont le recteur était tenu d'assister aux offices dans le chœur (3). Clerembauld acquit aussi une rente de trente muids d'épeautre sur le monastère St-Laurent (4). En 1252, il devint curé (rector) de l'église paroissiale de St-André sur le marché, à Liége. Il avait une dévotion spéciale envers S. Paul et S. André qu'il avait fait représenter sur les murs de la chapelle d'une maison située au

(1) Le 4 mai 1212.
(2) Folio LXVj, p. I.
(3) Cartulaire fol. XXXI.
(4) Cartulaire fol. XXXI.

Digitized by Google

fond du cloître, vers l'angle de la tour du côté de l'Ile. Du temps de Daniel de Blochem, en 1459, elle était occupée par Jean de Zélande. Sur une fenêtre, placée derrière l'autel qui était construit en bois, on avait représenté la Saint-Vierge ayant à ses pieds un chanoine en habit de chœur avec cette inscritpion : *Dominus Clarebaldus de Vyll.* — Cette maison fut très-probablement celle que ce chanoine occupa pendant sa vie.

En l'année 1231, le clergé de Liége eut à se défendre contre les prétentions d'Othon, légat du Saint-Siége en Allemagne. Ce prélat traversant la principauté et parfaitement accueilli par l'évêque Jean d'Aps, se fit rendre un compte exact des biens et des revenus des différents chapitres et corps ecclésiastiques. Son projet était de les réunir en une masse, qu'il voulait répartir également entre tous les membres du clergé sans distinction de rang ni de titre. Ce projet rencontra la résistance la plus énergique, surtout de la part du haut clergé. Othon persista dans son dessein, mais il dut abandonner la ville et s'enfuir à Huy avec l'évêque qui lança aussitôt l'interdit sur Liége et invita tous les ecclésiastiques à venir le rejoindre. Le chapitre de S. Lambert et les églises collégiales, tout en suspendant les offices, appelèrent au Pape de la sentence épiscopale (1).

(1) Le clergé de St-Lambert et les chapitres des églises secondaires convinrent aussi de susprendre les offices dans toutes les églises, s'ils venaient à cesser dans l'une d'entre elles pour une cause légitime ; voulant par là donner une preuve de leur fraternité mais non de juridiction. Cette pièce citée par D. de Blochem, folio XVIj, p. Ija, du Cartulaire, est résumée dans l'Inventaire des Chartes de St-Lambert, n° 86, p. 26, porte la date du mois de juin 1231.

Digitized by Google

Le Pape Grégoire IX envoya à Liége un nonce chargé de ses instructions. Othon informé de ce fait, voulut éviter l'affront de voir lever l'excommunication qu'il avait proclamée, il députa deux abbés de l'ordre de Citeaux avec mission de la révoquer. L'évêque rentra bientôt après dans la cité, les offices divins y recommencèrent et l'ordre régna de nouveau (1).

Pour se mettre désormais à l'abri de pareilles attaques, le chapitre de St-Lambert et ceux des églises collégiales conclurent une convention pour se défendre mutuellement contre tout dommage, injustice ou vexation qu'ils pourraient avoir à subir dans leurs personnes, leurs biens ou leurs droits, et jurèrent de repousser toute atteinte portée à l'un d'entre eux, de quelque part qu'elle pût venir. Tous s'obligèrent à soutenir celui qui serait lésé et à l'indemniser des pertes qu'il pourrait essuyer. L'exclusion fut prononcée contre les chanoines qui refuseraient dès ce moment et à l'avenir de prendre ces engagements et d'entrer dans l'association.

On choisit dans chaque chapitre des hommes prudents et éclairés qui s'engagèrent devant Dieu à veiller aux intérêts de la société et à ne rien révéler à quiconque pourrait lui nuire. Tous les membres du clergé à leur tour, prêtèrent le serment de soutenir leurs mandataires.

Le grand doyen, le grand Prévôt de St-Lambert, Richer et les doyens des autres collégiales furent choisis à cet effet. Cette convention fut faite en 1233, la veille de la Pentecôte (2).

Le chapitre de St-Paul conclut cette même année, avec le

(1) Fisen I, p. 317. — Foullon I, p. 333 et suivantes. — Gilles d'Orval, chapitre 130, p. 258 et suivantes.

(2) Voir cette pièce à la fin de l'ouvrage.

Digitized by Google

chapitre de Notre-Dame de Maestricht, une convention pour l'échange de la dîme du village de Wonck.

Le doyen Richer décéda, après avoir gouverné quatorze ans le chapitre.

XIV. — OTHON DE GENEFFE dit DES PREZ. 1232—1250.

Ce personnage, membre de l'illustre famille Des Prez, fut élu doyen (1), de proviseur qu'il était auparavant (2).

Digne imitateur de ses ancêtres, il avait fondé, en 1220, sur la rive gauche de la Meuse, à une demi-lieue de la ville, le couvent du Sart (3), qui, cinq ans plus tard, perdit ce nom pour prendre celui du Val-Benoît, lorsque le cardinal-légat Conrard, évêque de Porto, en consacra l'église, le jour de la Pentecôte.

Othon n'avait pas encore achevé son monastère du Sart lorsqu'il érigea à Liége le prieuré du Val-Notre-Dame, (4) dans un endroit appelé alors Gravière, (aujourd'hui Gravioule). Ses libéralités ne s'arrêtèrent point là. A St-Martin-en-Ile, il éleva et dota, de ses propres deniers, un autel en l'honneur de St-Thomas de Cantorbéry, martyr.

Avec l'assentiment du chapitre, il ajouta aux revenus de la chanterie (5) une rente annuelle de trente muids d'épeautre à

(1) 23 août 1232, Cartulaire, fol. XIX, p. Ij.

(2) Cartulaire, folio XV, p. j.

(3) Ernst, Tableau des Suffragants de Liége, p. 310.

(4) Ce prieuré de l'ordre des Ecoliers fut converti en abbaye par le pape Grégoire XV l'an 1616 en faveur de Winand Latome, qui en était alors prieur.

(5) Ce bénéfice électif, ne pouvait être conféré qu'à un chanoine. Les droits y attachés sont énumérés en détail dans les nouveaux statuts dressés à cette époque.

Digitized by Google

prélever sur les biens du décanat ; en même temps, il imposa au titulaire de cet office l'obligation de résider.

Il inaugura, en outre, la reconstruction de la collégiale, et enrichit, par l'adjonction de plusieurs bénéfices simples d'Otrenge, l'autel (1) qui, érigé sous la tour, fut, à cause de la démolition de celle-ci, replacé près de la porte du côté de l'Ile, et reçut dans la suite plusieurs legs de la part de ses recteurs.

Vers l'année 1240, le chapitre autorisa sur une de ses terres, la fondation de l'abbaye de Val-le-Duc (Vallis Ducis) près de Louvain (2).

D'après Albert de Lymborch, Othon, à l'exemple de Wazelin, établit une confraternité perpétuelle entre les chanoines de St-Paul et ceux des collégiales St-Jean et St-Martin. Ils célébraient ensemble les fêtes de leurs patrons et de la dédicace de leurs temples respectifs afin d'y donner plus de solennité. Les différends, qui surgissaient entre eux, étaient terminés par un arbitrage commun.

Les autres membres du clergé secondaire comprenant les avantages d'une pareille union s'associèrent à leur tour et conclurent une convention pour la défense réciproque de leurs personnes, de leurs biens et de leurs droits.

Grâce au crédit de sa famille, grâce à la considération dont il jouissait auprès de Robert de Torote (3), Othon fut nommé membre de la Commission instituée, par lettre du prince donnée à Huy, afin d'examiner les actes de Bauduin, voué

(1) De Ste Gertrude.

(2) Cartulaire, fol. XXXIIj p. Ij.

(3) Elu Evêque de Liége, le 1 novembre 1240.

Digitized by Google

de Liége, au temps de Jean d'Aps. Elle comptait encore dans son sein le grand Prévôt, le chantre de St-Lambert, les doyens de St-Martin et de St-Jean, le chevalier Regnier de Lessie (Lexhy) et Guillaume de Crestégné. Au mois d'avril suivant, elle présenta à l'évêque le résultat de son enquête (1) dans la salle des écoles de la cathédrale, en présence du mayeur, des échevins, des maîtres de la cité, du clergé, de la noblesse et de la bourgeoisie.

En 1242, notre doyen nommé par l'évêque conservateur et proviseur des biens de l'abbaye de St-Jacques, intervint dans une contestation entre les moines, d'une part, Humbert, chevalier de Sève (Saive) et la veuve d'Arnould d'autre part, au sujet d'un droit de relief ou de main-morte affecté sur certaines terres,—appelées pour cette raison *terres cormédiales*,—que le monastère possédait depuis très-longtemps sur les Cours de Saive, de Ferme, de Haeneffe (Haneffe), de Bovegnistier, de Hologne, etc. (2).

Othon de Geneffe mourut en 1250, après 17 ans de prélature. Pour perpétuer son anniversaire, il laissa à l'église St-Paul une prairie située à Oudoumont.

Sur une pierre commémorative placée dans l'église du Val-Benoît, était gravée cette inscription :

DNUS OTTO DE GENEFFE DECANUS STI PAULI FUNDATOR ABBATIÆ
MONASTERII VALLIS STI BENEDICTI QUI OBIIT, ANNO 1250.

(1) Les pièces relatives à cette enquête ont été publiés dans le Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois, T. III, p. 297, et Inventaire des Chartes etc., p. 41. No 149.

(2) Voir cette pièce à la fin du travail.

Digitized by Google

XV. — ROBERT D'OTTIGNIES. 1250 — 1274.

Les suffrages des chanoines se portèrent sur Robert d'Ottignies qui, selon Albert de Lymborch, n'accepta que malgré lui et sur de pressantes instances, la dignité à laquelle ils voulaient l'élever. Il figure pour la première fois en 1250 (1).

L'année suivante, il termina par une transaction, une querelle pendante entre le chapitre de St-Paul et l'abbaye du Val-Dieu (2).

L'an 1254, la cathédrale et les collégiales de Liége convinrent de s'aider mutuellement et de supporter en commun les pertes que l'une d'entre elles viendrait à éprouver. Chaque église délégua quelques-uns de ses membres pour veiller à l'exécution de ce contrat. Le chapitre de St-Paul désigna un chanoine nommé Richerus (3).

Un acte du 10 décembre 1258, nous apprend que l'écolâtre de la collégiale à cette époque s'appelait Hugues de Celles. La même année intervint une décision capitulaire, arrêtant que désormais une prébende serait spécialement affectée, comme revenu, à la charge de doyen; c'était, disait-elle, afin que ce dignitaire veillât avec plus de soin sur les biens du chapitre.

La reconstruction de St-Paul, commencée sous Othon de Geneffe, ne s'opéra que graduellement et par partie. Le nouvel édifice n'est pas celui que nous admirons aujourd'hui, mais celui qui existait du temps de Daniel de Blochem. Les ressources ne suffisant point à achever les travaux, le doyen

(1) Cartulaire de S. Paul, fol. XLVj, p. j.
(2) Ordre des Citeaux, à propos des mesures, dîmes de Froidmont.
(3) Inventaire, etc., etc., p. 64, n° 243.

Digitized by Google

et le chapitre firent appel à la charité des particuliers. Pierre, légat du Saint-Siége, publia le 25 août 1254, des lettres datées d'Anvers, par lesquelles il accordait cinquante jours d'indulgence à tous les fidèles domiciliés dans les limites de sa légation, qui, s'étant confessés et ayant communié, contribueraient par leurs dons à la réédification de l'église.

Une copie de ces lettres se trouvait à la trésorerie de St-Paul, du temps où vivait Daniel de Blochem (1).

Un manuscrit de H. Van den Bergh nous a conservé les épitaphes qui existaient encore de son temps à St-Paul. La plus ancienne connue est celle d'un chanoine nommé Lambuche de Solario qui vivait du temps de Robert d'Ottignies. La voici :

ANNO D^ni MCCLVIII TERTIO NONAS JUNII OBIIT LAMBUTIUS DE SOLARIO CANONICUS HUJUS ECCLESIÆ. — ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE.

Une autre, transcrite dans le manuscrit de Le Fort, était gravée sur une pierre armoriée, dont l'écusson portait un lion couronné. Elle se trouvait dans le chapitre et était ainsi conçue :

ANNO D^ni MCCLXX° PRIMO XVIII KALENDAS MAY OBIIT VIR NOBILIS HENRICUS DOMINUS DE MIRWAT, MILES. ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

Daniel de Blochem ne fait aucune mention de ces deux personnages.

Le chapitre adopta la règle que tout chanoine aurait dorénavant une année de grâce, c'est-à-dire la faculté de disposer par testament des produits de sa prébende dans l'année suivant sa mort. D'ordinaire les chanoines les consacraient à

(1) Voir cette pièce à la fin du travail.

Digitized by Google

quelque œuvre pie ou charitable. Antérieurement, ils n'avaient droit qu'à XL muids d'épeautre (1). Les anciens statuts étaient conformes à cette coutume (2).

Robert d'Ottignies résigna sa charge après l'avoir exercée pendant 24 ans (3). Le jour de sa mort est inconnu. Son anniversaire, pour lequel il avait laissé une rente de XLVI setiers sur des immeubles gisants à Ramet, se célébrait le 11 décembre.

XVI. — GUILLAUME DE FRAYNOIR. 1274 — 1282.

Ce doyen est cité dans le testament d'un chanoine nommé Walthère Karam (4). Il habitait la maison occupée en 1449 par Adam de Papenhoven, chancelier de Jean de Heinsberg.

Entravée probablement par la pénurie de fonds, la bâtisse du nouveau temple ne marchait qu'avec lenteur. La tour paraît avoir été finie la première; du moins on peut le conjecturer du fait qu'en 1275 Guillaume y fit suspendre deux grosses cloches données par lui: l'une, en l'honneur du saint Patron de l'église, reçut le nom de Paula, l'autre celui de Concordia, nom de la mère de cet apôtre. Coulées au mois de juin 1275, par Jean, fondeur, elles annonçaient les offices célébrés par le doyen.

La seconde de ces cloches, Concordia, existe encore; elle sonne le *re* des orgues et porte cette inscription en lettres gothiques :

CONCORDANS SOCIE MERITO CONCORDIA DICOR
NUBILA TRISTITIÆ PELLENS RELEVO POPULI COR.

(1) Cartulaire, fol. XXX, pag. Ij.
(2) Idem fol. X, p, Ij.
(3) Idem fol. XIIIj, pag. Ij et fol. LXV, pag. j.
(4) Transcrit au fol. LXIj, pag. j[a] et fol. LV, pag. j[a], du Cartulaire année 1274.

Sur la première on lisait :

ANNO DOMINI MCCLXXV MENSE JUNIO Mgr JO. ME FECIT.
FULGURA, TERRORES COELI VARIOSQUE FURORES
PELLAT PAULA (1) SUO DIVINO PRÆDITA SONO.

Guillaume de Fraynoir expira en l'année 1281, vers la St André (2). Il fut enterré dans la seconde chapelle de la nef gauche, où il avait fondé un autel, gratifié par lui de deux bénéfices, l'un en l'honneur des XII Apôtres pour une messe quotidienne, avec obligation pour le recteur d'assister aux offices du chœur; l'autre en l'honneur de tous les Saints pour un moindre nombre de messes (3).

Il laissa à l'église sa maison qui, de même que celle de Walthère Karam, fut plus tard déclaré *quintalis* (4) par décision du chapitre.

XVII. — GILLES DE KEMEXHE. 1282 — 1295.

Son nom se rencontre dans la lettre de fondation de l'autel de la Ste Vierge au château de Waremme (5).

(1) *Paula* s'étant brisée par accident, fut refondue au mois d'août 1853 et bénite le 8 septembre en présence du duc et de la duchesse de Brabant qui en furent les parrains.

(2) 30 novembre.

(3) Les fondations existaient encore en 1794, à cette époque le bénéficiaire de l'autel des XII apôtres, était M. Antoine Lange, et celui de l'autel de tous les saints, Mr N. Pierrard.

(4) Les plus assidues investigations dans les anciens glossaires latin, celui de Ducange, entre autres, n'ont pu nous découvrir le sens de ce terme barbare. S'agirait-il de maisons cédées à des prêtres de la collégiale pour un terme de cinq ans? ou bien habitées par cinq d'entre eux? ou comptées dans leurs traitements pour un cinquième? Nous nous contentons d'exposer ces hypothèses au lecteur.

(5) Cartulaire, fol. XXVj pag. ja.

Digitized by Google

Gilles habitait la maison occupée (1) par Arnold de Baest, alors écolâtre, plus tard doyen; il acheta de Guillaume Del Wege, demeurant dans la maison voisine, le droit de bâtir dans son jardin (2) et y construisit une grande maison, plus une salle d'étude. En 1282, une demeure avec ses dépendances, dans les cloîtres, fut cédée par le monastère de Floreffe, en échange d'un autre immeuble devant la maison décanale (3).

L'année suivante, le clergé primaire et secondaire d'un côté, convint avec les magistrats de la cité, de l'autre, qu'ils éliraient des arbitres pour trancher les contestations survenant entre les deux parties. Les représentants du chapitre de St-Lambert furent Arnus Del Wege, Henri de Haloz, chanoines de cette église; ceux des églises secondaires, furent Gilles de Kemexhe, doyen de St-Paul, et Ernul de Stavelot, chanoine de St-Barthélemy. La cité choisit quatre de ses magistrats : Jean de St-Martin, Thierry de St-Servais, Louis de Pilechule et Wauthier de Hannut, clerc et juré de la cité (4).

La paix des Clercs, conclue le sept août 1287, accorde aux maisons situées dans les cloîtres des églises collégiales les mêmes franchises qu'à celles des séculiers, outre l'immunité ecclésiastique (5).

Tout nous porte à croire que la reconstruction de la collégiale était fort avancée en 1289; en effet, le 11 avril, eurent lieu à la fois la consécration de l'église et la bénédiction des autels; solennités célébrées par les deux suffragants de Liége,

(1) En 1463 du temps de Daniel de Blochem.
(2) Cartulaire, fol. XLV, pag. j[a].
(3) Cartulaire, fol. XL, pag. j[a] et fol. XXXIIj, pag. Ij[a].
(4) Les lettres et documents constatant ce fait sont datés du 4 avril 1283. Inventaire etc., etc., p. 98, N° 375.
(5) Foullon, *Hist. Leod.* T. II, p. 473-4.

Digitized by Google

Edmont, évêque de Courlande en Livonie, et le frère Bonaventure, de l'ordre de Citeaux, évêque de Céa. Acte en fut dressé par ordre de ce dernier prélat (1).

Dans l'ancienne collégiale, outre les grandes fêtes, on célébrait la Conversion (2) et la Commémoration de S. Paul, la fête de Notre-Dame-aux-Neiges et celle de S. Capraise.

Un an après, le Pape Nicolas IV (3) accorde par bref donné à Orviète, un an et 40 jours d'indulgence à ceux qui, repentants de leurs fautes et confessés, visiteraient l'église de St-Paul aux fêtes de Noël, de l'Annonciation, de la Purification, de l'Assomption, à celle des saints Pierre et Paul pendant leur octave et à l'anniversaire de l'église (4).

Gilles de Kemexhe décéda en 1295; son anniversaire pour lequel il avait légué une rente de XL muids d'épeautre se chantait le 29 décembre, jour de sa mort. Il fut inhumé au milieu de la chapelle du grand chapitre dont l'autel fondé par lui, possédait deux bénéfices. Les recteurs étaient tenus d'assister aux offices dans le chœur. Sa pierre sépulcrale portait l'épitaphe suivante :

ANNO D[ni] MCC NONAGESIMO QUINTO IN DIE BEATI CLEMENTIS
OBIIT D[nus] ÆGIDIUS DE KEMESSE DECANUS ECCLESIÆ SANCTI
PAULI LEODIENSIS. — ORATE PRO EO.

(1) Daniel de Blochem dans son manuscrit, fol. CCXXIJ. Cette pièce se trouve à la fin de l'ouvrage.

(2) Le temps qu'il faisait le 25 janvier, fête de la conversion de S. Paul était le pronostic des événements heureux ou malheureux qui devaient s'accomplir dans l'année.

Lucida lux Pauli pinguem denuntiat annum;
Nix pluviæque volunt sterilem; certamina venti
Martia significant pallentia nubila pestem.

(3) Elu en février 1288, mort le 4 avril 1292.

(4) Voir ce bref à la fin de l'ouvrage.

Digitized by Google

XVIII. — GÉRARD DE BIERSET. — 1295–1312.

Ce dignitaire, que l'on décora plus tard du sobriquet de doyen *Chantreau*, figure dans un acte (1) concernant une redevance constituée sur la maison de Gilles de Kemexhe par Jean Willenbringes qui en était alors propriétaire. Cette rente, remboursable d'ailleurs, formait un bénéfice attaché à l'autel de la sainte Vierge, situé à l'entrée du chœur.

Vers cette époque, deux chanoines, Michel de Tournay (de Tornaco) dit l'Ange, et Jean d'Enghien, écolâtre, érigèrent un autel dédié à S. Michel Archange, S. Jean-Evangéliste et S[te] Elisabeth veuve (2). Le recteur de ce bénéfice formé d'une rente sur deux maisons, était tenu de fréquenter le chœur aux heures quotidiennes. Ils survécurent peu de temps à cette fondation ; Jean mourut le 1[er] juillet 1302 et Michel le 28 septembre 1300, d'après les épitaphes qui suivent :

ANNO D[ni] MCCC SECUNDO, KALENDAS JULII, OBIIT JOANNES DENGIEN SCHOLASTICUS HUJUS ECCLESIÆ ORATE PRO EO.

ANNO D[ni] MCCC, IN VIGILIA S[ti] MICHAELIS OBIIT M[agr]. MICHAEL DE TORNACO, CANONICUS HUJUS ECCLI[æ]. ORATE PRO EO.

Un autre dignitaire du chapitre, Henri de Bastogne, alors écolâtre de St-Paul, mourut vers la même époque. Voici son épitaphe :

ANNO D[ni] DCCC PRIMO IIIJ KL. AUGUSTI, OBIIT D[us] HENRICUS DE BASTONIA, CAN[us] HUJUS ECCLI[æ] ET CANTOR. ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

(1) Cartulaire, fol. LXVIj, pag. ij[a].
(2) Cartulaire, fol. LXIX pag. j[a].

Digitized by Google

C'est dans la demeure de Gilles de Selve, écolâtre de St-Paul (1) que l'évêque Adolphe de Waldeck vint rendre le dernier soupir, le 10 décembre 1302.

Pendant l'administration de Gérard, le chapitre réforma les statuts concernant les écoles de la collégiale.

Ce doyen mourut le 6 octobre 1312, après 17 ans de prélature. Son tombeau existait dans la chapelle des XII Apôtres et de tous les Saints, à côté de celui de Guillaume de Fraynoir.

Voici l'épitaphe qui lui était consacrée :

HIC JACET D^nus GERARDUS DE BERZES DECANUS HUJUS ECCLESIÆ QUI OBIIT ANNO D^ni MCCCXIII, TERTIO KL. FEBRUARII. ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE.

XIX. — ROBERT DE BLANDIACO. 1312—1324.

Quoique ce doyen ait occupé la prélature jusqu'au 18 mai 1324, jour de son décès, nous ne possédons aucun détail sur sa vie. Albert de Lymborch se borne à dire que Robert contribua beaucoup à l'embellissement de l'église et qu'il commença à composer l'office de S. Paul encore en usage au XVIIe siècle.

Le 28 novembre 1316 mourut le chanoine Grégoire de Béthune, fondateur de l'autel de Ste Marie et de S. Jean-Baptiste devant lequel il fut enseveli. Sa dalle portait l'épitaphe suivante :

ANNO D^ni MCCCXVI, IIIJ KL. DECEMBRIS OBIIT D^nus GREGORIUS DE BETUNIA BONÆ MEMORIÆ, CANONICUS HUJUS ECCLESIÆ ET FUNDATOR HUJUS ALTARIS B^tæ MARIÆ, JOANNIS BAPT^æ ET EVANG. AC PETRI ET PAULI. ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

Le comte de Namur ayant usurpé certaines propriétés des

(1) Loyens, *Recueil héraldique*, p. 32.

collégiales de Liége, les chapitres de ces diverses églises frappèrent une taxe sur les biens des chanoines pour subvenir aux frais du procès en revendication intenté à ce seigneur. Quoique cette contribution forcée eût été approuvée par l'évêque Adolphe de la Marck le 25 février 1322, néanmoins plusieurs chapelains refusèrent de la payer. Le chapitre de St-Lambert, d'accord avec le clergé secondaire, prit des mesures énergiques contre les récalcitrants et décréta, le 8 mars, que les chapelains seraient expulsés de leurs domiciles, privés de leurs fonctions, des distributions et des revenus de leurs bénéfices. De plus, on stipula que dorénavant les nouveaux titulaires seraient astreints, lors de leur réception, à jurer en présence du chapitre de résider continuellement, d'assister à toutes les heures canoniales, de ne point se liguer contre une ou plusieurs des églises de Liége, et de desservir personnellement leurs bénéfices (1).

XX. — GILLES II DE SELVES. 1324 — 1326.

Ancien écolâtre de S.-Paul, comme le prouve un passage du livre des Anniversaires (2), il fut promu au décanat. L'authenticité de ce fait résulte d'une pièce insérée dans le Cartulaire (3) et décidant la question de la juridiction des chapelains.

L'année même de sa nomination, une violente querelle divisa le prince Adolphe de la Marck et le peuple ; l'évêque se retira à Huy et y convoqua les Cours de l'official et les

(1) Inventaire, etc., etc. N° 535 et 537, pag. 158.

(2) Le 10 décembre; «anniversaire d'Arnold de Waldeck, évêque de Liége, pour lequel nous avons une rente de deux muids d'épeautre, que Gilles de Selves, notre écolâtre est tenu d'acquérir, etc. etc. »

(3) Au fol. Cj.

Digitized by Google

archidiacres, puis les chapitres des églises secondaires; en même temps il mit la cité en interdit (1). Notre Doyen et plusieurs chanoines se rendirent à l'ordre de leur supérieur.

Gilles de Selves trépassa le 10 août 1326. De Blochem n'indique point l'endroit de sa sépulture.

XXI. — GODEFROID II DE LOBBES. 1326—1346.

Le deux décembre, les chanoines élurent Doyen Godefroid de Cologne, appelé aussi de Lobbes, à cause de son séjour dans cette abbaye célèbre, où il avait puisé la science qui le rendit supérieur à tous ses confrères. Il avait été écolâtre pendant plusieurs années (2).

Il fit élever à ses frais de vastes et superbes bâtiments destinés à servir de résidence perpétuelle aux Doyens ses successeurs.

Il prit une part active à un acte par lequel les chapitres des églises secondaires de Liége s'unirent entre eux et firent, en 1331, une convention pour défendre mutuellement leurs libertés et pour conserver leurs priviléges.

Le chantre de S.-Paul, nommé Renwart li Rober, mourut le 24 septembre 1332, d'après son épitaphe que voici :

> HIC JACET RENWARDUS LI ROBER CANONICUS ET CANTOR HUJUS ECCLESIÆ S. PAULI, QUI OBIIT ANNO D^NI MCCCXXXIJ MENSIS SEPTEMBRIS DIE XXIIIJ. CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

En 1334 le chapitre ordonna que les revenus de la seconde année après la réception des chanoines, seraient, sauf le cas

(1) Cartulaire, fol. XIIIj, p. ija.
(2) Item, fol. LXXXVI, p. ijâ.

Digitized by Google

de permutation, employés aux besoins de la reconstruction de l'église (1).

Un chapelain de St-Paul nommé Jean Bonnest, fonda, le 16 juin 1336, l'hôpital des Pauvres en Ile et une chapelle dédiée à S. Michel, à une faible distance de la collégiale. Son intention était que cet hôpital servît à recueillir les pauvres et surtout les religieux des ordres mendiants. En hiver, de grands feux de houille y étaient allumés; les indigents allaient s'y chauffer librement. Quatre fois par an les ménages nécessiteux de la ville y recevaient des aumônes en argent et prenaient part aux distributions d'épeautre, de pain, de chemises et de souliers. Pendant le carême, on y donnait du pain aux pauvres des trente-deux paroisses. Les distributions se faisaient sous la direction du magistrat de la ville, d'un compteur (receveur) et de deux mambours nommés chaque année, le 6 janvier, par les trente-deux métiers réunis aux Frères-Mineurs. Ces deux fonctionnaires portaient le titre de *Maîtres des pauvres en Ile*. Les feux publics furent abolis à partir de 1630, à cause, parait-il, des désordres que la populace commettait. Le combustible fut désormais destiné à la cuisine des Frères-Mineurs. On prétend qu'à cette époque l'hôpital possédait un revenu annuel de 1800 muids d'épeautre (2).

Le 24 novembre, le chapitre de St-Paul reçut dans sa confraternité Noble Dame Elisabeth de Brabant, comtesse de Juliers. Le chapitre avait reçu plusieurs donations de ses ancêtres et par reconnaissance, il s'engagea à célébrer les vigiles et la

(1) Cartulaire, fol. CXX.

(2) L'hôpital des pauvres en Ile fut démoli en 1846, lors de la construction du passage Lemonnier; il était bâti sur une partie du terrain occupé par celui-ci et par la maison joignante, n° 7 vers St-Paul.

Digitized by Google

messe des morts pour le repos de son âme, de celles de ses enfants et de ses parents (1). Il en fut de même pour Marie de Brabant, comtesse de Juliers, dame d'Arschot et de Vierson (2).

Un chanoine de St-Paul nommé Fastré dit Barré s'était emparé de quelques biens appartenant à la Cathédrale, en garantie d'une somme de 1000 livres qu'il prétendait avoir prêtée au mambour du pays, Louis comte de Looz dit d'Agimont (3). Après avoir inutilement tenté de recouvrer ces biens que Fastré refusait de rendre avant d'avoir reçu son argent, le chapitre et le vice-doyen, usant des pouvoirs que leur avait accordés le Pape Urbain IV (4), lancèrent l'excommunication contre lui, ordonnèrent, le 13 décembre 1344, au curé de St-Martin-en-Ile, de la publier dans son église, et en firent afficher le décret sur les murs de la collégiale (5). Nous ignorons quel fut le dénouement de cette affaire.

Le doyen Godefroid mourut le 6 octobre 1346 et fut enterré dans la chapelle des XII Apôtres où reposait déjà Gérard de Bierset et Guillaume de Fraynoir.

Sur sa dalle, on lisait ces mots :

HIC JACET Dnus GODEFRIDUS DE COLONIA BONÆ MEMORIÆ, DECANUS HUJUS ECCLESIÆ, QUI OBIIT ANNO Dni MCCCXLVI, SEXTA DIE OCTOBRIS. ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE.

(1) Cartulaire, fol. CXXVIj.

(2) Cartulaire, fol. CXXVIIj.

(3) Ce seigneur fut élu mambour le 10 novembre 1344, après la mort du Prince-Evêque Adolphe de la Marck. Il conserva ses fonctions jusqu'au mois d'avril 1345.

(4) Par une Bulle datée d'Orviete, le 16 décembre 1263, contre ceux qui s'étant emparés des biens appartenants aux églises refusent de les rendre et de réparer les dommages qu'ils ont causés.

(5) Inventaire des Chartes, etc., pag. 186, n° 640.

Digitized by Google

XXII. — NICOLAS DE MARNEFFE. 1346—1364.

Nicolas de Marneffe était chantre lorsqu'il fut choisi pour succéder à Godefroid. C'est pendant ses fonctions que le chapitre établit les droits respectifs de l'écolâtre et du chantre sur les écoles et au chœur.

Le 15 janvier 1347, à la suite de conférences entre les chapitres de Liége, les Doyens des diverses collégiales se réunirent dans la salle chapitrale de St-Pierre, et s'engagèrent sous serment à se défendre à frais communs contre le chapitre de St-Lambert, dans le cas où celui-ci prétendrait exercer sur les chanoines, les bénéficiers et les choraux des églises collégiales, une juridiction autre que celle d'appel (1). Nicolas de Marneffe signa cette pièce avec les autres doyens.

Daniel de Blochem rapporte qu'en l'année 1349 ce Doyen fit placer, au milieu du chœur, à la descente des degrés, un grand et magnifique candélabre qui existait encore du temps de cet auteur. Il y resta jusqu'en 1666; alors il fut enlevé et vendu parce qu'il cachait la vue du maître-autel que l'on reconstruisait.

Le chapitre confirma au Doyen la juridiction spirituelle qu'il exerçait sur tous les ecclésiastiques attachés à la collégiale (2). Un chapelain de St-Paul appelé Godefroid donna à l'église, en 1354, une glose ordinaire avec psautier qui fut placée dans le chœur sur la stalle du doyen, et un exemplaire des épitres de S. Paul, déposé devant la stalle du prévot.

Le couvent des Chartreux en Cornillon, dût, en partie, sa fondation en 1357, à la libéralité d'un chanoine de St-Paul,

(1) Inventaire, etc., etc., p. 190, nº 654.
(2) Ancien livre des Statuts, fol. XXV et suivants.

Digitized by Google

nommé, par Daniel de Blochem, Helmicus de Mulst, et par Saumery Helmi de Moylant (1). Helmicus était originaire du duché de Clèves; il devint chanoine de St-Lambert en 1363, et plus tard prévôt de St-Barthélemy. L'évêque Englebert de la Marck accorda aux Chartreux, pour y bâtir leur couvent, l'emplacement occupé autrefois par le château-fort de Cornillon. Il ordonna d'employer à sa construction une forte somme d'argent qu'un bourgeois de Liége, appelé Jean de Braibant, avait légué à l'abbaye de St-Jacques, mais que les moines avaient refusé d'accepter parce qu'ils avaient trouvé trop onéreuses les charges imposées par le donateur. Ces ressources étant insuffisantes, Helmicus pourvut généreusement aux frais et légua une grande partie de ses biens à ce couvent qui fut habité, le 4 juin 1357, par un certain nombre de religieux en vertu d'une ordonnance du chapitre général de cet ordre. Helmicus mourut le 3 juillet 1370 et fut enterré dans l'église des Chartreux devant le maître-autel (2).

Un chapitre général tenu à St-Paul le lendemain de la Purification (3 février 1358), décréta, pour ne pas préjudicier aux études des choraux, qu'ils ne seraient obligés d'assister aux offices dans l'église que les jours de fêtes doubles et triples et un jour, en outre, par mois, sous peine de perdre leurs droits de choralité (3).

Pierre du Moulin ou Van der Meulen, chanoine de St-Paul, mourut le 23 mai de l'année suivante. Il faisait aussi partie du chapitre de St-Sauveur à Maestricht, d'après son épitaphe que voici :

(1) Délices du pays de Liége, t. I, pag. 287.
(2) Ernst, Tableau des Suffragants de Liége, pag. 321-322.
(3) Livre des anciens Statuts, pag. XXj.

Digitized by Google

HIC JACET EGREGIUS D^{nus} PETRUS DE MOLEMDINO CANONICUS HUJUS ECCLESIÆ SANCTI PAULI LEODIENSIS ET SANCTI SALVATORIS TRAJECTENSIS. QUI OBIIT ANNO A NATIVITATE DOMINI MCCCLIX^{o} MENSIS MAII DIE XXIIJ — ORATE PRO EO — AGNUS DEI, QUI TOLLIT PECCATA MUNDI, MISERERE NOBIS.

Ee 1359, au mois de juillet, le chapitre se trouva engagé dans une contestation avec le sire Arnold de Rummen, seigneur temporel de Hemricourt et de Quabeck, relativement au droit de patronage d'un autel dans l'église de Hemricourt. Le résultat fut favorable à la collégiale.

Nicolas de Marneffe prit part à l'acte concernant la réforme des statuts du clergé primaire et secondaire. En novembre 1360 Jean de Blanckart, doyen de St-Lambert, et les Doyens des collégiales de Liége, s'assemblèrent dans la salle chapitrale de St-Lambert et arrêtèrent la rédaction des nouveaux statuts réglant les mœurs des chanoines, la forme et la matière des vêtements qu'ils devaient porter, leur imposant défense d'en employer d'autres, de fréquenter les cabarets, de faire le commerce public de vin, de se livrer aux jeux de hasard, etc.

Quatre ans plus tard, le 17 avril, le chapitre de St-Paul perdit son écolâtre Jean Punifier de Lierneux. Son épitaphe était conçue en ces termes :

ANNO D^{ni} MCCCLXIIIJ, XVIJ^{a} DIE APRILIS OBIIT JOANNES DICTUS PUNIFIER DE LIERNOUR, CANONICUS ET CANTOR HUJUS ECCLESIÆ, QUI LEGAVIT CAPELLANIS PRÆDICTÆ ECCLESIÆ XVIIJ MODIOS SPELTÆ HERIDITARIOS PRO MISSA COTIDIANA DICENDA IN ALTARE S^{ti} ANTONII CUM SOCIIS. CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE. — AMEN.

Notre doyen mourut le 19 février 1364; son corps fut inhumé devant l'autel de S. Germain, lieu qu'il avait désigné pour sa sépulture.

Digitized by Google

On lisait sur sa tombe l'inscription suivante :

ANNO D^{ni} MCCCL NONO MENSIS FEBRUARII DIE DECIMA NONA OBIIT BONÆ MEMORIÆ DOMINUS NICOLAUS DE MARNEFFE QUONDAM DECANUS HUJUS ECCLESIÆ—CUJUS ANIMA PER DEI MISERICORDIAM REQUIESCAT IN PACE.

XXIII. — REYNARD DE BIERNAW. 1364—1372.

De la dignité d'écolâtre, Reynard de Biernaw fut élevé à celle de doyen.

Une charte, émanée de ce titulaire, nous a gardé le souvenir d'une fondation très-importante, faite à cette époque, la veille de la Purification, par le chanoine Jean de Cletis originaire de Lyon. Elle existait encore en 1463. Il ne nous en reste qu'une copie sur parchemin, conservée dans la haute sacristie de St-Paul. Elle est collée sur un Tryptique, et malheureusement fort incomplète; il y manque la date et les signatures (1).

L'épitaphe que voici était gravée sur la pierre sépulcrale de Jean de Cletis :

HIC JACET D^{us} JOHANNES DE CLETIS DE LUGDUNO CANONICUS ECCLESIÆ S^{ti} PAULI LEODIENSIS, QUI OBIIT ANNO D^{ni} MCCCLXVIJ, MENSIS MAII DECIMA OCTAVA. — ORATE PRO EO.

De la même année nous est parvenue l'épitaphe d'un certain Brahier, l'une des plus anciennes rédigées en français :

CHI GIST HENRYS DE BRAHIER FILS FRANCHOIS DE BRAHIER KI TREPASSAT L'AN MCCCLXVIJ.... DELLE TOSAINS.

L'année suivante, 1368, le chapitre de St-Lambert fit une convention avec les églises collégiales de Liége, pour défendre

(1) Voir l'analyse à la fin.

Digitized by Google

en commun les libertés, franchises, immunités et coutumes de leurs églises contre tous ceux qui chercheraient à y porter atteinte, et pour faire supporter par tous les dommages que l'un des chapitres pourrait souffrir en se conformant à cet accord. Cette convention fut publiée le 10 mai 1368 (1).

Nous ne savons plus, du Doyen dont nous parlons, qu'une seule chose, c'est que, décédé en 1372, il fut enterré dans la chapelle de S. Paul et de Ste Barbe, sous cette épitaphe :

HIC JACET SEPULTUS GENEROSUS ET BONÆ MEMORIÆ D^{us} RENARDUS DE BIERNAWE DECANUS ET CANONICUS S^{ti} PAULI QUI OBIIT ANNO D^{ni}....

Le reste de cette épitaphe écrite sur une lame de cuivre est perdu ainsi que les écussons et les armes.

XXIV. — TILMAN D'EYCK. 1372—1384.

Au bas d'une décision prise contre les écoliers qui s'absentaient sans permission, le livre des anciens statuts (2) mentionnait le nom de ce Doyen.

Le 10 janvier 1373, le chapitre perdit un de ses membres nommé Henri de Blanmont (de Albis montibus), maître ès-arts et docteur en médecine. Il fut enseveli près de la nouvelle bibliothèque. C'est de lui, peut-être, que provenaient quelques ouvrages de médecine sur parchemin et sur papier, qui existaient dans la bibliothèque au temps de Daniel de Blochem.

Un an après, le 4 janvier, la Meuse grossit tellement que le quartier de l'Ile fut envahi par les eaux, et l'église St-Paul entièrement inondée, au point qu'on ne pouvait y pénétrer qu'en bateau.

(1) Inventaire etc., etc., fol. 242, n° 821.
(2) Folio XXXIII.

Digitized by Google

Sous ce décanat apparut à Liége, en septembre 1374, la secte connue sons le nom des *danseurs*. On peut lire dans nos historiens les actes étranges de folie auxquels se livraient ces maniaques qui furent regardés comme frappés d'une punition divine et possédés du démon. Le clergé se hâta de les exorciser sans obtenir de résultat décisif; on finit par les expulser de la ville. Malgré cette mesure, beaucoup de personnes tombèrent dans le même désordre (1). Des prêtres éloquents montés en chaire pour exhorter le peuple à la pénitence, se trouvèrent subitement frappés de mutisme. Un manuscrit de Jean d'Outremeuse, cité par Foullon (2), rapporte que Jean de St-Martin, évêque de Joppé ou Jaffa, suffragant de Liége (3), voulant prêcher à St-Paul, ne pût dire autre chose, sinon que « Jacob avait servi son beau-père quatorze ans » car les diables l'empêchaient.

Le chanoine Jacques de Mutina mourut le 23 mars de l'année suivante 1377. Voici l'épitaphe que portait sa tombe :

HIC JACET D^nus^ JACOBUS DE ACTIS DE MUTINA DIACONUS CANONICUS HUJUS ECCLESIÆ, QUI OBIIT ANNO D^ni^ MCCCLXXVIJ, MENSIS MARTII DIE XXIIJ^a^. CUJUS ANIMA PER DEI MISERICORDIAM REQUIESCAT IN PACE. — AMEN.

Ses exécuteurs testamentaires fondèrent la fête de Ste Gertrude.

Henri de Gorre, chanoine, fit écrire à ses frais un très-beau Missel qu'il légua à l'église. Ce livre périt le 28 janvier 1408, à la suite d'une terrible inondation qui détériora aussi les livres et les bijoux dans la crypte. Au temps de Blochem, les fer-

(1) Fisen, Pars II, lib. V, n° XXVII, pp. 127-128.
(2) Foullon, t. I, pag. 431.
(3) Ernst, Tableau des Suffragants, pp. 116-117.

Digitized by Google

moirs en argent doré de ce livre se voyaient encore dans la trésorerie où on les conservait soigneusement. Suit l'épitaphe :

HIC JACET SEPULTUS D^us HENRICUS DE GORRE CANONICUS S^ti PAULI, QUI OBIIT ANNO D^ni MCCCCIIIJ, VI^a APRILIS.

Il laissa à l'église un gros bréviaire placé au côté gauche du chœur vers le maître-autel.

Vers ce temps, trépassa un autre membre du chapitre de St-Paul, Fastré Baré, probablement celui dont il a été question en 1344; on nous a conservé son inscription sépulcrale :

ANNO D^ni MCCCLXXX, MENSIS JUNII DIE SEPTIMA, OBIIT VENERABILIS VIR FASTRATUS BAREIT CANONICUS HUJUS ECCLESIÆ ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE PER MISERICORDIAM DEI. AMEN.

A ces détails se borne ce que l'on sait du décanat de Tilman d'Eyck qui mourut au mois d'avril 1384.

XXV. — JACQUES VAN DEN WOLFF. 1384 — 1408.

Le nom de ce Doyen a été latinisé par Daniel de Blochem qui l'appelle Jacques Lupi. Avant son élection il était chanoine de St-Paul, de St-Servais à Maestricht et en outre chancelier du prince Arnold de Hornes.

Le chanoine Walthère de Bastogne dont nous avons cité le nom, mourut dans l'année qui suivit l'élection de Jacques Lupi. Son épitaphe était conçue en ces termes :

HIC JACET D^nus WALTERUS DE BASTONIA CANONICUS HUJUS ECCLESIÆ S^ti PAULI LEODIENSIS QUI OBIIT ANNO D^ni MILLISSIMO TRICENTESIMO LXXXV, DIE XXVIIJ MENSIS JULII. ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

Digitized by Google

En 1391, mourut Alard de Lymborch, chantre. Il avait fait construire dans une des nouvelles chapelles, en l'honneur de S. Antoine, confesseur, un autel devant lequel il fut inhumé avec cette épitaphe :

HIC JACET VENERABILIS VIR ALARDUS DE LYMBORCH CANONICUS ET CANTOR HUJUS ECCLESIÆ FUNDATORQUE PRÆSENTIS ALTARIS, QUI OBIIT ANNO Dni MCCC NONAGESIMO PRIMO IN DIE BEATI LEONARDI (1) ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE. AMEN. MISERERE MEI DEUS, MISERERE MEI QUONIAM IN TE CONFIDIT ANIMA MEA.

Les chanoines perdirent un autre de leurs confrères, Gérard de St-Trond, qui fonda l'autel de la Ste Trinité à l'entrée du chœur du côté de l'Ile. Il possédait, pour son époque, des connaissances étendues en sciences naturelles. La bibliothèque de l'église lui dut aussi un grand nombre de livres remarquables.

HIC JACET Mgr GUILLmus GERARDUS DE Sto TRUDONE CANONICUS Sti PAULI LEODIENSIS, Mgr IN MEDICINA. CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE. AMEN. OBIIT ANNO Dni MCCC NONGo IJo XIIo DIE FEBRUARY. ORATE PRO EO.

Henri Desidier de Latines (Lantin), homme fort instruit et excellent musicien, remplaça Alard de Limborch. Il composa le chant de l'office de la Visitation de la Ste-Vierge, qui était en usage du temps de notre chroniqueur. Cette fête fut instituée pendant le schisme par le Pape Urbain VI (2), mais le chant primitif ayant été trouvé trop difficile pour les chantres ordinaires, les autres églises de Liége adoptèrent les modifications apportées par Henri Désidier.

(1) 6 novembre.
(2) Elu pape le 6 avril 1378, mort le 1er novembre 1389.

Digitized by Google

Lors de la funeste bataille d'Othée (1) qui mit fin aux sanglantes querelles des Liégeois avec Jean de Bavière, Van den Wolff était resté à Liége et n'avait point suivi le parti de l'Elu. Cette conduite suffit pour attirer sur lui la colère du prince qui, après sa victoire, destitua le Doyen de sa dignité et le priva de ses bénéfices. Jacques partit pour Rome afin de plaider sa cause devant le Souverain-Pontife; mais il ne put y arriver. Voyageant à cheval, il se fit une légère blessure avec un de ses éperons en se mettant en selle; la plaie s'envenima et le força de s'arrêter à Bologne où il succomba.

L'église St-Paul dut à Jacques Lupi, l'érection de l'autel de S. Servais dans la première chapelle du côté gauche en descendant du chœur, près de l'entrée du cloître; cette chapelle, au temps de Blochem était disposée de façon à servir de chapitre ordinaire pendant qu'on reconstruisait les cloîtres. Les malheurs qu'éprouva ce Doyen et sa mort inopinée ne lui permirent pas de les doter d'une manière suffisante.

XXVI. — JEAN VAN DE KETTEN. 1408 — 1414.

Informés de l'accident qui les privait de leur chef, les chanoines s'apprêtaient à lui choisir un remplaçant, mais Jean de Bavière s'opposa formellement à l'élection. Abusant des pouvoirs que lui avait octroyés le Souverain-Pontife et qui lui avaient servi à destituer Jacques Van den Wolff, il donna pour successeur à ce dernier, un prêtre complètement étranger au chapitre et nommé Jean Van de Ketten ou de *Catenâ*. Gantois d'origine, ce personnage n'avait d'autre titre que la recommandation du duc Jean de Bourgogne, le digne allié du prince.

(1) 22 septembre 1408.

Digitized by Google

D'ailleurs, il ne résida jamais à la collégiale. Imposé illégalement aux chanoines, plusieurs de ceux-ci refusèrent de le reconnaître. Il n'était pour eux qu'un intrus.

Au mois de juillet 1409, Pierre Van der Meulen ou de Molendino, originaire de Nimègue, fut reçu chanoine quoiqu'il ne fut encore qu'un enfant âgé d'environ 10 ans. Plus tard, il devint éminent en sciences et en vertus, et fut Doyen de St-Paul. C'est à lui que Daniel de Blochem a dédié son livre sous le nom de Pierre II.

L'écolâtre Jacques Motton mourut le 12 septembre 1410. Sa pierre sépulcrale relevée dans le cloître de l'Est, près de la salle du chapitre, est une des plus belles et des plus anciennes qui se trouvent à Liége *(Voir la planche ci-jointe)*. L'inscription qu'elle porte a été en partie effacée par le frottement des pieds ; la voici rétablie en entier d'après un manuscrit de Van den Bergh :

HIC JACET JACOBUS MOTTON CANONICUS ET SCHOLASTICUS HUJUS ECCLESIÆ QUI OBIIT ANNO D^ni^ MILLESIMO QUADRINGENTESIMO DECIMO, MENSIS SEPTEMBRIS DIE XIJ. — ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

Notre écolâtre est représenté au centre de cette pierre en costume de diacre. Revêtu de l'aube, de la dalmatique et du manipule, il tient des deux mains un livre fermé, symbole des fonctions qu'il remplissait dans la collégiale. Son effigie est placée sous un portique gothique d'une grande richesse d'ornementation, soutenu par des contreforts. Les armoiries de Motton se trouvent gravées à la partie supérieure de la pierre. On y distingue un lion brisé d'un lambel à trois pendants. Enfin, les animaux symbolisant les Évangélistes occupent les quatre coins de la pierre où ils sont entourés de rosettes qua-

Digitized by Google

hic jacet Jacobus motton canonicus et scholasticus hujus ecclie qui obiit anno dni millesimo quadringentesimo decimo. mensis septembris die XII. anima eius requiescat in pace. amen.

A. [illegible] del. lith.

Digitized by Google

drilobées. Cette pierre est tout entière gravée au trait, sans relief.

Jean Van de Ketten probablement rebuté de la résistance du chapitre, comprit qu'il était une cause perpétuelle de dissentions, et finit par se démettre de sa dignité; il renonça en même temps, au canonicat et à sa prébende, six ans après sa nomination.

XXVII. — GRÉGOIRE MARESCAL. 1414 — 1430.

Natif de la Flandre, comme son prédécesseur, comme lui aussi, il dut vraisemblablement sa charge à Jean de Bavière.

Il est probable que les travaux de l'église consacrée en 1289 furent suspendus à plusieurs reprises et pendant de longs intervalles. Albert de Lymborch dit que les voûtes que l'on voyait de son temps (1) furent terminées par le doyen Grégoire Marescal. Seraient-ce les voûtes qui existent actuellement? De Blochem confirme, en outre, par son témoignage, qu'à cette époque la collégiale fut achevée ainsi que les verrières supérieures et celles de la tour. On peut donc, à notre avis, faire remonter jusqu'à Marescal l'âge des voûtes actuelles. Il est vrai qu'on y découvre en plusieurs endroits l'indication des années 1528-1557-1576. Mais la concordance parfaite des renseignements fournis par nos deux auteurs permet de croire que ces dates sont tout simplement celles de la peinture.

Pendant l'ouvrage de la reconstruction, un chanoine nommé Thierry de Hokelem éleva et dota l'autel de la Sainte Vierge, des Saints Pierre, Paul et Gorgon dans une chapelle du côté gauche de l'église où il eut sa sépulture. Par un heureux

(1) 1602 à 1627.

Digitized by Google

hasard sa pierre tumulaire a échappé à la destruction et a été transportée auprès de celle de Motton. Quoique usée par le frottement des pieds, elle est encore un monument fort remarquable *(Voir la planche ci-jointe).*

Le personnage dont elle rappelle la mémoire y est représenté en costume sacerdotal, tenant entre les mains un calice qu'il soutient de la main gauche. Les pieds reposent sur un chien. Un dais gothique appuyé sur des faisceaux de colonnettes, est gravé au trait, comme le reste de la pierre au-dessus de la figure qu'elle semble abriter. Voici son épitaphe :

> HIC JACET D^nus^ THEODORICUS DE HOKELEM QUONDAM CANONICUS HUJUS ECCLESIÆ, FUNDATOR HUJUS ALTARIS. OBIIT ANNO D^ni^ MCCCCXXXVJ MENSIS AUGUSTI DIE XXX. CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

Quoique doué de grandes qualités, entre autres d'une éloquence distinguée, Grégoire ne parvint pas à se concilier le chapitre dont plusieurs membres ne lui pardonnèrent jamais le vice de sa nomination. Rien d'étonnant si son administration tout entière fut troublée par des querelles intestines. La mort le priva de l'Elu, son protecteur; à partir de 1418 à 1430, il vit se rallumer la guerre entre les Liégeois et Philippe-le-Bon, et l'église St-Paul essuya d'énormes pertes par le ravage et la dévastation de ses propriétés. Contrarié, haï par ses chanoines, et, comme étranger, se sentant exposé à la colère du peuple, le doyen Grégoire, effrayé des désastres et des crimes de ces temps mauvais, s'enfuit à Louvain et y décéda la même année.

XXVIII. — JEAN HELLINC. 1430 — 1431.

Au moment où Marescal abdiquait sa charge, l'un de ses

Digitized by Google



Digitized by Google

Digitized by Google

adversaires les plus acharnés, Jean de Hellinc, chantre de la collégiale, se trouvait à la Cour de Rome. Il y avait acquis beaucoup de crédit, grâce à son éloquence et à ses richesses. Aussi le Pape Martin V le nomma-t-il Doyen de St-Paul, le jour de S. André, apôtre. Mais Jean ne devait pas jouir de son élévation. Pendant son séjour dans la ville éternelle, il avait gagné contre un gentilhomme de la Westphalie, un procès relatif à une prévoté de ce pays d'où il était originaire. Après avoir pris possession de la dignité que les juges avaient reconnu lui appartenir, il se dirigea vers Liége. En chemin, nous ne savons en quel endroit, il tomba dans une embuscade que lui avait tendue son adversaire. Des sicaires apostés l'attaquent, le percent de coups, le dépouillent de ses vêtements et le laissent mort sur le carreau.

Cet événement tragique arriva le 14 septembre 1431.

O. J. T.......

(Pour être continué).



Digitized by Google

Digitized by Google

PROJET D'ORNEMENTATION

DU

PONT DES ARCHES

Lors de la reconstruction du Pont-des-Arches en 1860, on a fait à l'ornementation une part assez restreinte, sévèrement limitée, mais cependant de nature à fournir les éléments d'une décoration historique. Un projet, publié dans l'Annuaire de 1859 de la Société libre d'Émulation, résolvait le problème par une ornementation religieuse. Préoccupé à cette époque, du soin de rechercher dans nos annales liégeoises les fastes du monument auquel on allait rendre une nouvelle vie, nous avons pensé que l'élément historique devait prédominer dans la décoration d'un monument civil et nous avons, en conséquence transmis, dès le 1er juillet 1861, à la Commission spéciale, nommée par M. le Ministre de l'Intérieur, le projet rapporté ci-après.—Depuis lors la question étant restée en suspens, nous avons soumis notre travail aux délibérations de nos collègues de l'Institut Archéologique Liégeois, qui, dans l'une de

Digitized by Google

leurs séances (1) ont approuvé le principe de la décoration historique ; ont décidé l'impression dans le bulletin , du travail rédigé par nous ; en émettant le vœu que le Gouvernement procède à de nouvelles études au lieu de décider , dès à présent, l'exécution de l'ornementation au moyen de statues religieuses.

—

La reconstruction de 1860, a réservé pour la décoration et l'ornementation du Pont-des-Arches :

1° Quatre niches destinées à recevoir des statues, disposées dans les tympans des piles centrales, deux en amont et deux en aval ;

2° Quatre hauts-reliefs à sculpter dans les parties réservées à cet effet, au milieu des tympans rapprochés des culées du pont, deux en amont et deux en aval.

C'est à l'aide de ces ressources qu'il faut faire figurer sur le pont : *des sujets de décoration historique*, destinés à perpétuer le souvenir des quatre ponts qui ont été successivement élevés sur le lit du fleuve et qui ont précédé ainsi le monument actuel ; *les images saintes* qui ornaient le dernier pont ; enfin *des trophées, emblématiques* de la navigation, du commerce et de l'industrie si florissants au pays de Liége, et à la prospérité desquels le nouveau pont doit encore contribuer.

L'élément historique doit , sans nul doute, occuper la place principale ; le monument qu'il s'agit de décorer se rattachant à tout notre passé historique, et ses diverses reconstructions, mentionnées dans nos annales, symbolisant en quelque sorte les divers régimes politiques qui ont dominé dans la cité liégeoise.

(1) Séance du 19 février 1864.

Présents : MM. d'Otreppe de Bouvette, président ; baron de Sélys-Longchamps, vice-président ; St. Bormans, secrétaire-général ; Fabry-de Rossius ; Hock ; X. de Theux ; Houbotte ; Eugène M. O. Dognée.

Digitized by Google

Dans ce but les quatre statues devraient représenter les constructeurs des ponts antérieurs :

1. *Ogier-le-Danois.* Époque chevaleresque et légendaire, 1er pont (811-1036).
2. *Réginald.* Époque féodale, 2e pont (1036-1409).
3. *Hinsberg.* Époque des guerres contre la maison de Bourgogne, 3e pont (1424-1643).
4. *Foullon.* Époque communale, 4e pont (1663-1859).

Outre le souvenir des ponts antérieurs, ces statues feraient revivre quatre grands noms du passé liégeois, et serviraient à créer sur nos principaux monuments publics, une suite de figures historiques destinées à populariser nos gloires nationales.

A l'aide des costumes et des accessoires que leur donnerait l'artiste, ces images rappelleraient les traits les plus saillants du rôle que quatre illustres enfants de Liége ont glorieusement joué dans nos fastes.

Ogier le Danois, premier haut-voué de Hesbaye, le paladin pair de Charlemagne si vanté par nos chroniques qui lui attribuent la création d'une partie notable de la cité liégeoise, tiendrait fièrement le « gonfanon, » attribut de sa charge et emblème des priviléges octroyés par Charlemagne aux Liégeois.

Réginald, rappellerait les constructions nombreuses dont il dota Liége, ou la bienfaisance qui inspira à cet opulent duc bavarois de nourrir le peuple lors de la famine qui affligea la cité.

Hinsberg, l'évêque législateur, montrerait le célèbre réglement des xxxij commissaires pour la répression des abus.

Foullon, le collègue de Beckman, qui présida le célèbre comptoir auquel Liége dut le dernier Pont-des-Arches, rédacteur du traité de Spa, publiciste qui défendit vaillamment par ses écrits les droits de l'état liégeois, rappellerait par son costume les magistrats civiques qui se dévouèrent avec tant d'abnégation à la grandeur et à la prospérité de Liége.

Digitized by Google

Ces statues d'hommes illustres, aux costumes variés et historiques, doteraient la nouvelle ornementation d'un cachet à la fois scientifique et artistique. Leur disposition dans les quatre niches servirait aussi à garder quelque trace de l'emplacement exact des anciens Ponts-des-Arches.

Vers Outre-Meuse où la position n'a pas changé, la statue d'Ogier décorerait la face d'amont, près de l'ancienne route de Cornillon et de la Chaussée-des-Prez, dont nos chroniques lui attribuent la construction ; aux confins de ce vinâve des Prez où l'élément chevaleresque et guerrier de la nation liégeoise, élément représenté par le paladin haut-voué, fut si longtemps omnipotent.

Sur la même face du pont, vers la ville, la statue de l'évêque Réginald, s'élèverait non loin de la rue Souverain-Pont qu'il fit bâtir, à l'endroit précis où existe au fond du lit de la Meuse cette source curieuse, mentionnée par nos consciencieux historiens, dont l'évêque avait fait amener les eaux sur le pont pour alimenter une fontaine, et fournir ainsi de l'eau potable aux indigents.

La statue de Jean de Hinsberg occuperait, sur la face d'aval, la niche vers Outre-Meuse, endroit où, sur le pont de Hinsberg, s'éleva le fort des La Marck, et près de la rue habitée encore par les tanneurs qui défendirent ce pont lors de la conjuration des d'Athin.

La statue de Foullon, dressée vers le quai de *la Batte* qu'il fit construire après l'achèvement du Pont-des-Arches.

Ces statues, en rappelant ainsi les fastes du Pont-des-Arches, constitueraient une suite historique parfaitement complète, et remplaceraient avantageusement, selon nous, les quatre statues religieuses indiquées dans un projet antérieur (1).

(1) Annuaire de la Société d'Emulation de 1859

Digitized by Google

Les statues indiquées par le rédacteur de ce projet (1) étaient : celles de la Vierge, de St Lambert, patrons de la cité liégeoise, et celles de St Léonard et de Ste Barbe « *qui décoraient l'ancien pont.* »

L'ornementation d'un monument civil permet de préférer des statues historiques à des figures de saints plus spécialement réservées aux édifices religieux ; en outre le choix de ces quatre images religieuses nous semble peu justifié.

Au point de vue artistique, les statues historiques que nous avons indiquées, avec leurs costumes divers, leurs accessoires nombreux, fournissent au sculpteur un thème plus riche et plus inspirateur que des images religieuses, destinées ici exclusivement à l'ornementation, ne pouvant être vues qu'à distance, et qui seraient très-probablement conçues sur des données restreintes, pastiches plus ou moins heureux d'anciennes statues léguées par les sculpteurs du passé. L'imagination créatrice du statuaire, s'exercera plus aisément sans doute à faire revivre le paladin Ogier et le bourgmestre Foullon, qu'à répéter l'image de Ste Barbe et de St Léonard.

Mais il y a plus, il n'y a aucun motif d'admettre les quatre images religieuses que l'on propose.

La Vierge et St Lambert, patrons de Liége, peuvent parfaitement être acceptés ; d'autant plus que des images semblables existaient sur le dernier pont, nous les ferons aussi reparaître sur celui-ci, mais d'une façon un peu différente, comme l'on verra ci-après.

L'indication de Ste Barbe et de St Léonard n'est fournie par aucune donnée des ponts antérieurs. Il est parfaitement inexact de dire que les statues qui, sur le dernier pont, décoraient la face d'amont, fussent celles de ces deux saints. Les anciennes images, que le rédacteur du projet de 1859 pouvait reconnaître malgré les dégradations subies par elles, sont déposées au Musée de l'Institut

(1) M. Jules Helbig.

Digitized by Google

Archéologique liégeois, et, comme le constatent tous les documents historiques, sont celles de la Vierge et de S[t] Lambert, et non de S[te] Barbe et S[t] Léonard.

La seule tradition qui rattache au Pont-des-Arches le nom de S[te] Barbe, est le souvenir d'une chapelle élevée en l'honneur de cette sainte, non sur le dernier pont, mais sur celui de Hinsberg. Lors de la reconstruction de 1647, cette chapelle fut supprimée et remplacée par une petite niche (encore existante) dans l'impasse dite du Vieux-Pont.

Si, à l'époque des Princes-Evêques, l'image de la patronne des nautonniers a été révérée sur le Pont-des-Arches, il n'y a là rien qui vienne motiver une reproduction de cette figure religieuse, et en entrant même dans cet ordre d'idées, mieux vaudrait, pour rappeler nos vieux usages et nos vieilles bannières, *S[t] Pierre*, patron du bon métier des pêcheurs, que S[te] Barbe dont le nom ne se rattache, dans nos anciennes corporations, qu'aux *couvreurs* et aux *maçons*.

Le souvenir des métiers liégeois qui ont quelque lien historique avec le passé du Pont-des-Arches, n'est du reste pas omis dans notre projet de décoration.

Quant à la statue de S[t] Léonard, aucune tradition, aucun souvenir ne justifierait sa présence sur le Pont-des-Arches, jamais ce saint n'y a été représenté d'aucune façon, et il n'y aurait pas autant de motifs pour l'y faire admettre, que tout autre patron de l'une des corporations dont est créée l'industrie liégeoise : celle de *St-Éloi*, patron du bon métier des febvres, ou celle de *St-Arnould*, patron des brasseurs, qui par leurs gabelles, ont souvent fourni les sommes nécessaires à la reconstruction des ponts de Liége.

L'ornementation du pont devrait donc borner ses emprunts à l'iconographie, aux images des patrons de la cité : la Vierge et S[t] Lambert. Il n'est point besoin de chasser de leurs niches les statues historiques, deux bustes encadrés dans de riches cartouches, style renaissance, suffiraient à atteindre le but, et orneraient les deux

Digitized by Google

tympans de la face d'amont; la figure de la Vierge vers Outre-Meuse, celle de S[t] Lambert vers la cité où s'élevait la vieille cathédrale détruite par les républicains français.

Cette disposition des images saintes dans des médaillons, permettrait de représenter la Madone d'une façon analogue aux célèbres terres cuites de Luca della Robbia, si empreintes de sentiment religieux et de naïve expression. Pour S[t] Lambert, l'artiste aurait comme données le type consacré de la châsse historique conservée dans le trésor de notre cathédrale, et les bustes de nos médailles des *sede vacante* si finement et si artistement dessinées.

Ces deux images religieuses doivent être réservées à la face d'amont pour rappeler la décoration du dernier pont, où les statues étaient aussi placées en amont, de façon à n'offrir aux mariniers la vue de l'image sainte qu'à la descente toujours dangereuse du fleuve rapide.

Des cartouches analogues décoreraient la face d'aval, et au milieu de trophées emblématiques de la navigation, réuniraient à droite, les blasons des *mangons*, des *houilleurs* et des *tanneurs*; à gauche, ceux des *febvres*, des *mariniers* et des *brasseurs*; entourés d'accessoires groupés par l'artiste pour symboliser l'abondance et la prospérité de la cité liégeoise.

EUGÈNE M. O. DOGNÉE.

Digitized by Google

LES

WALDOR

GRAVEURS LIÉGEOIS

L'œuvre des Waldor ou Valdor, malgré son mérite incontestable, n'a jamais été l'objet d'une notice détaillée. La biographie même de ces artistes est fort incomplète.

Jusqu'à ce jour on n'a cité que deux graveurs de ce nom ; l'examen des œuvres signées démontre cependant à l'évidence qu'il y en a eu trois portant le même prénom, Jean, et excellant chacun dans son genre.

Grâce à l'obligeance de MM. U. Capitaine et Nicolas Henrotte, chanoine de la Cathédrale, aumônier de l'hôpital de Bavière, à Liége, nous nous trouvons en mesure de jeter quelque lumière sur ce sujet et de donner la description exacte des pièces produites par le burin de trois hommes dont la ville de Liége peut à bon droit s'enorgueillir (1).

(1) Ouvrages consultés : F. Le Comte, *Cabinet des Singularités*. Bruxelles. 1702, t. III, pp. 131 et 350.

Saumery, *Délices du Pays de Liége*. Liége, 1744, t. V, pp. 295 et 299.

De Villenfagne, *Mélanges de Littérature et d'Histoire*. Liége, 1788, in-8°, pp. 121 et 153.

Digitized by Google

Une étude attentive de l'œuvre des Waldor y fait découvrir trois caractères entièrement distincts :

1° Les plus anciennes gravures de ces artistes, d'un faire énergique et d'un effet fortement prononcé, rappellent les maîtres de la fin du XVI° siècle, tels qu'Adrien Collaert, d'Anvers, et les Galle, père et fils.

2° Les suivantes en date, sont des images et des portraits en taille-douce d'une grande finesse d'exécution ; leur analogie avec la manière de Jérôme Wierx fait soupçonner que celui-ci fut le maître du deuxième Waldor, qui a été surnommé *l'ancien*.

3° La progression artistique de cette famille atteignit son apogée par la publication du bel ouvrage intitulé : *les Triomphes de Louis-le-Juste*, travail réunissant à la fois la richesse de conception, la hardiesse et le fini des plus célèbres graveurs.

Comme on le verra plus loin, plusieurs écrivains se sont occupés des deux derniers des Waldor ; mais leurs œuvres ont été souvent confondues.

L'existence d'un troisième, que nous plaçons le premier en date, nous fut révélée par l'inspection d'un volume illustré que personne, à notre connaissance, n'a signalé, et qui est intitulé : *le Grand Palais de la Miséricorde*, par François Gazet, récollet à Liége, 1606, in-12°.

Les planches de ce livre appartiennent à deux burins, différents d'aspect et de détails. Voici les caractères qui distinguent le genre des deux artistes.

Basan, *Dictionnaire des graveurs anciens et modernes*. Paris, 1789, au mot Valdor.

Fuhzli, *Algemeines Kunstler-Lexicon*. Zurich, 1818, au mot Valdor.

De Bec de Lièvre, *Biographie Liégeoise*. Liége, 1838, t. II, à la date 1640.

Duplessis, *Histoire de la gravure en France*. Paris, 1848, p. 74 et 75.

Nagler, *Neues algemeines Kunstler-Lexicon*. Munchen, 1849, au mot Valdor.

Michaud, *Biographie universelle*. Bruxelles, 1857, t. XX, p. 19.

Digitized by Google

L'un reproduit la nature sans idéal ; il la cherche vigoureuse, accentuée ; les visages de ses personnages sont bouffis. Les scènes qu'il représente tiennent à l'école qu'on nomme aujourd'hui réaliste. Son burin est rude au point de heurter la perspective aérienne ; les sujets du fond sont traités aussi durement que les plans rapprochés.

Le burin du second, au contraire, est doux, timide, soyeux ; il lustre, satine, veloute ses teintes avec un soin extrême ; il modèle souvent jusqu'à l'afféterie, mais conserve presque toujours dans ses effets comme dans son dessin une rectitude allant jusqu'à la maigreur et la sécheresse. Ses œuvres sont tout empreintes d'un sentiment d'austérité visant aux formes gothiques ; retour intéressant à observer ici parceque son prédécesseur s'en écarte complètement. Il affectionne le mysticisme ; la sainteté est parfois parfaitement exprimée sur ses visages ; ses compositions, toutes de sujets religieux, recherchent les pieuses allégories.

On remarque, par exemple, que dans le livre précité où ces deux graveurs ont traité les mêmes sujets (*les OEuvres de la Miséricorde*), le premier met en scène des hommes recevant les dons charitables, tandis que le second y représente le Christ secouru, comme objet de l'amour du prochain. Celui-ci donne aussi à ses travaux plus d'élégance, qualité que le premier paraît négliger pour le relief. Tous deux dessinent avec soin, mais le plus ancien accuse tandis que l'autre laisse deviner.

On peut se faire une idée de cette dualité en comparant le Christ de la planche n° 4 ci-après, quelque petite qu'elle soit, avec le Christ décrit sous le n° 58 de l'œuvre du second Waldor.

Cette différence de travail et de pensée se manifeste aussi par la calligraphie que le second soigne avec beaucoup de finesse. Sous ce rapport, il a dû servir de modèle à son époque. Ce soin se dénote jusque dans l'orthographe. Ainsi, sur la lettre de leurs gravures faites en collaboration, dans les phrases identiques, re-

Digitized by Google

produites par tous deux, on lit invariablement chez l'un *j'estoy*, et chez l'autre *j'estoie*.

Le premier signait ses œuvres ou d'un monogramme composé des initiales I W (parfois ᴵW), ou bien de son nom en toutes lettres.

On verra cependant qu'une de ses planches n° 1 porte son chiffre écrit des deux manières, avec W et V.

Le second Waldor se servit d'abord de la première formule, ce qui semble prouver à la fois la filiation et la véritable orthographe du nom. Ensuite, il varia sa signature à chacune de ses productions, peut-être pour ne pas les laisser confondre avec celles de son père ou homonyme.

L'absence actuelle de notes biographiques concernant celui-ci, pourrait faire objecter que la différence des deux manières de buriner offertes par le livre du *Palais* peut être le résultat des études d'une même main. Mais cela ne nous paraît pas admissible, par la seule raison que si le même homme eût possédé deux manières de faire si différentes, il s'en serait certainement fait un mérite.

Or, les planches en taille douce qui figurent dans le *Palais de la Miséricorde* sont les seules qui ne soient pas signées. C'est là à notre avis un indice certain qu'elles sont l'œuvre d'un débutant s'efforçant à côté de son aîné ou maître, qui non content de signer toutes ses œuvres grava deux fois son nom sur la vue de Spa.

L'ouvrage dont nous avons parlé contient aussi deux armoiries : celle de Curtius, servant de dédicace, est du premier Valdor et très-fidèlement reproduite ; dans la seconde, qui est en taille douce et sans monogramme, les émaux de Bavière ne sont pas héraldiquement indiqués, preuve d'inexpérience en ce genre chez son auteur, le second Valdor.

Quant au troisième graveur de ce nom, il en sera plus longuement parlé ci-après.

Digitized by Google

ŒUVRE DU PREMIER WALDOR.

1.

Vue de Spa, mesurant 25 c. sur 35 c. Cette planche, la seule oblongue que nous trouvions dans toute l'œuvre de ces maîtres, montre à vol d'oiseau la célèbre bonne ville au temps où elle n'était qu'une bourgade à maisons disséminées; cependant, autour de *la fontaine*, nom écrit auprès du Pouhon, se voient quelques bâtisses agglomérées. L'église s'élève sur un tertre isolé, couronné d'une muraille circulaire; non loin de là, dans une prairie, une ronde danse au son de la musette. Des voitures entrent en ville, elles sont couvertes de toile et suivies d'une sorte de chaise à porteur soutenue en cacolet par deux chevaux précédés de plusieurs cavaliers.

A l'extrême droite, d'où vient cette troupe, est écrit: «*Chemin de Liége.*» A gauche, au sommet du paysage: «*Savenir*» (Sauvenière). Le haut du cadre est orné de trois blasons: empire d'Allemagne au milieu, Bavière à gauche, Liége à droite. Auprès est cette inscription: *Vera et exacta descriptio Spa vici Arduennæ cum vicinis montibus sylvis et pratis.*

Une pierre du terrain à gauche porte ces mots: *J. Waldor fecit*, A^{no} 1603. Du même côté, l'angle extrême montre un monogramme composé de deux V entrelacés, contrariés, surmontés d'une tige où se voit un C, le tout au dessous d'une sorte de 4.

La plinthe de cette gravure qui a 3 1/2 c. de haut, est divisée en trois parties contenant chacune un des quatrains suivants:

« *Cernis in expresso Spadanos schemate fontes*
« *Pænia morbos qui magis arte levent*
« *Quæ non Hippocrates, Galenus et ipse Machaon*
« *Officiant duri marmoris unda facit.* »

—

« O Spa plein de renom, tes acides fontaines
« Coulant a un doux bruit es argentines venes
« Chassent toutes langueurs, causent plus de santé
« Quen ont les Galiens de l'ancienneté. »

Digitized by Google

« Giace in humi l' luogo nell' Eburonese
« Spa ; donde un bel fonte limpido sorge
« Ch' egro corpo sanà, anco il mal in arnese
« Giova e le pristine forze riporge. »

Au bas on lit cette dédicace :

« *Ser^{mo} Principi Ernesto D. G. electo et confirmato Archiepiscopo » Colonien. Sac. Rom. Impery per Italiam Archicancellario et prin- » cipi electori Epo Leod. Administratori Monasterien. Heldishemen. » Frisingen. et Stabulen. Comiti Palatino. Rheni Duci utriusq. » Bavariæ Westphaliæ Argariæ et Bulloni, Marchioni Franchi- » mont. Comiti Lossen. Longien. et Hornen etc., labores suos hu- » millime dedicabat Joannes Valdor Leod. A° 1603.* »

Le travail de cette pièce est rude et commun.

2.

St *Servais, évêque de Maestricht*, en costume épiscopal, tenant la crosse et une clef, est assis dans une niche dont le cintre est coupé, et d'où descendent des guirlandes.

Les pilastres sont divisés chacun en quatre compartiments dont trois au fût et un à la base ; dans les panneaux sont représentés des scènes de la vie du Saint. La suite commence à la base de droite ; on lit au bas :

1re *Il reçoit la crosse et la mître épiscopale par un ange*
2e *Il reçoit de St Pierre les clefs.*
3e *Il se garde de lardeur du soleil par une aloie voltigeant dessus luy.*
4e *Il tue un dragon qui infestoit tout le pais.*
5e (Au haut du pilastre de gauche) : *Un ange lui apporte la coupe du ciel.*
6e *Deux larrons desrobent des grappes de raisin.*
7e *Il sorte de Tongres et vient à Mastrecht.*
8e *Il est enseveli par la main des anges.*

Digitized by Google

Sur le pavé on lit : *Fait à Liége par Jean Waldor l'an...*

La date est effacée sur l'exemplaire que nous avons sous les yeux, de même qu'une partie du titre placé au bas et portant en tête : « *S*[t] *Servais Évêque de Maestrict.* »

Cette planche est d'un travail plus rugueux encore que la précédente. Elle paraît très-ancienne.

3.

Vient ensuite dans l'ordre de date le livre de Gazet, composé comme apologie à l'érection de l'Hospice de Bavière, à Liége.

Dans ce volume, illustré par deux Valdor, les gravures occupent toute la page.

Le frontispice étant l'œuvre du second de ces graveurs, nous y reviendrons ; disons seulement que son ensemble à fond noir est parsemé d'ovales où se voient des scènes de la miséricorde entourant un autre ovale plus grand, placé au centre, et contenant le titre de l'ouvrage, ainsi conçu :

« *Le grand Palais de la miséricorde, orné et tapissé de belles et* » *riches pièces des VII œuvres de l'aumosne corporèlle, pour ei-* » *guillonner un chacun à la charité envers les necessiteux et ma-* » *lades. Divisé en deux parties par F. Nicolas Gazet, religieux de* » *S*[t] *François.*

» *Bienheureux sont les miséricordieux car ils obtiendront mi-* » *séricorde. Math. 5.* »

Au dessous, un petit ovale porte : *A Douay de l'imprimerie de Baltazar Bellere l'an* 1606.

Comme il a été dit, cet ouvrage renferme aussi deux blasons : le premier, p. 12, porte ces mots : *J. Waldor lat fai.*

Cette pièce offre bien le caractère de burin du premier des graveurs de ce nom ; elle montre dans un cadre ovale les armes des Curtius avec cette inscription :

« *Mons*[r] *Jean Curtius S*[r] *d'Oupie, Vivegnis, Hermée, Grande*

Digitized by Google

et Petite Aaz, *Vischer Werdt*, *Soumaigne*, *Mont St Hadelin*, *Tilleur*, etc. »

C'est à ce personnage que le livre est dédié.

4.

Des huit autres planches du même maître, la première sert pour ainsi dire de frontispice aux scènes des OEuvres de la Miséricorde et se compose d'allégories disposées en un groupe se détachant du fond blanc.

Au haut, assis sur des nuages, est le Christ entouré de rayons, portant une couronne radiée, le torse nu; d'une main il bénit et de l'autre il tient un sceptre qu'il abaisse vers la scène inférieure. Là, au milieu du groupe, on voit une femme richement parée, debout près d'un lit où sont deux malades placés en sens inverse l'un de l'autre. A celui de droite, la séduction offre une bourse; il s'en éloigne de même que deux pauvres, témoins de cet acte.

Au chevet du second malade est le démon, les griffes tendues, prêt à saisir une victime; entre celui-ci et la femme se voit le Temps armé d'une flèche et tenant une clepsydre; impassible, il attend le résultat de l'épreuve.

La tête de la séduction se détache sur un globe surmonté d'une croix; à sa gauche sont les vertus théologales désignées par *Fi. Sp. Ch.* Auprès est un ange soutenant le second malade et donnant un pain à un homme tout en versant d'une cruche dans un vase que tient une femme; un enfant est auprès. Au bas on lit :

Venez les benits de mon pere possedes le royaume. Allez maudits au feu eternele. *Math.* 25.

Tu es beni Seigneur car tu rendras a un chacun selon son œuvre. *Ps.*

5.

1. La première gravure des VII œuvres représente une distribu-

Digitized by Google

tion de pains faite sous un porche, par un homme et deux femmes, à un groupe de pauvres. Au fond, dans un paysage aride, est un chef militaire à cheval, entouré de soldats ; le chef paraît protéger trois femmes agenouillées, auprès desquelles sont trois paniers de pains.

Cette pièce est signée au bas : *F. a Liege par J. Waldor* 1604. 1.

Légende : *J'ai eu faim et vous m'aves donne a manger. Math.* 25.

6.

2. Un vieillard et un jeune homme sortent d'une maison ; ils portent des vases et versent à boire à des pauvres.

Au coin, on voit Moïse sur le bord de la mer faisant jaillir l'eau d'un rocher, en présence des Israëlites.

La planche porte au bas I. W. 2.

Légende : *J'ai eu soif et vous m'aves doné à boire. Math.* 25.

7.

3. Un personnage barbu, debout devant sa porte, invite des voyageurs à entrer ; un chien les suit. Dans le lointain sont des édifices, dans l'un desquels Abraham reçoit les trois anges.

Cette estampe porte : 6. I. W.

L'on voit qu'ici l'ordre des chiffres est interverti, mais nous suivons la disposition des discours dans l'ouvrage.

Légende : *J'estoy estranger et vous m'aves recueilli. Math.* 25.

8.

4. Un vieillard, un jeune homme et une dame apportent à des pauvres à moitié nus et dont un bossu, des habits dont ils les revêtent. Au second plan sortent d'un édifice un homme et une femme ; ils remplissent le même office que les bienfaiteurs du premier groupe.

Au bas de la gravure sont ces signes : 3. I. W.

Légende ; *J'estoy nud et vous m'aves vestu. Math.* 25.

Digitized by Google

9.

5. Deux lits occupés dans deux salles contigues; le personnage du premier reçoit la visite d'une dame, d'un vieillard et d'un prêtre. Deux tables à droite et à gauche portent divers objets; sur celle-ci se trouve le monogramme I. W.; plus bas, le n° 5.

Dans la seconde salle est un roi couronné, suivi d'un page et visitant le second malade.

Légende : *J'estoy malade et vous m'aves visité.* *Math.* 25.

10.

6. Dans une salle, quatre prisonniers reçoivent les consolations de trois hommes, dout un jeune portant un plat garni. Les deux captifs du fond ont les mains et les jambes prises dans un cangue. Celui du premier plan est enchaîné à un bloc sur lequel sont tracés . W. et plus bas 4. Par une embrâsure se voit une bataille et des soldats conduisant des prisonniers.

Légende : *J'estoy en prison et vous êtes venu à moy.* *Math.* 25.

11.

7. Un groupe de prêtres et d'autres personnages entoure un cercueil que deux moines descendent dans sa fosse. Au fond, deux hommes, dont l'un en turban, rendent pareil service pour un corps qu'ils déposent dans un caveau dont le pied droit porte I. W.; au bas 7.

Légende : *J'estoy mort et vous m'aves ensevely.* *Math.* 25.

Ces planches dénotent une longue habitude du burin. Sous chacune d'elles est imprimé un quatrain latin.

12.

Saint Amour (10 c. — 6, 5). Le personnage occupe la hauteur de la gravure; le nymbe est coupé par le cadre. Le costume du Saint à qui fut élevée l'église de Bilsen se compose d'une tunique,

Digitized by Google

d'un manteau court et d'un bonnet à large rebord; les pieds ont des sandales, la main gauche tient un bâton torse effilé du bas.

De la main droite le Saint porte une église avec dôme et clocher pittoresque, au-dessus duquel est écrit 8e *d'octobre,* qui est la date où se célèbre la fête du titulaire.

Le tout se détache sur un fond de paysage; à l'angle inférieur, à gauche, on lit : I. Waldor f. 1605.

Légende : *S. Amor.* La dédicace de cette planche est ainsi conçue :

« *A Rde Noble et vertueuse Dame Madame Delse Cleine Spauvart*, etc., *M. L. Darmont lat d. d.* »

La figure du Saint est bien dessinée, le travail est d'un aspect agréable quoiqu'assez rude.

13.

St Hubert (11, 8 — 8). A la lisière d'un bois le Saint est agenouillé en adoration devant le cerf, apparaissant entre les arbres, le bois orné d'un crucifix rayonnant.

A l'opposite, à droite, un cheval est attaché à un arbre, deux chiens dont un couché, un chapeau à plumes et une lance sont auprès du saint personnage portant cotte, épée, bottes éperonnées et un cor.

Au fond est une bourgade au pied d'une montagne; sur le sol est gravé : *Johã W. excud.*

Légende : *Venanti apparet Christus, procumbit Hubertus scilicet humanis præponens clelica mugis.*

14.

La Vierge et l'enfant Jésus (11 c. 3 — 7, 5). La Vierge est à mi-corps drapée d'un manteau orné d'une croisette à la place du front et d'une étoile à l'épaule.

La tête est entourée d'une étoile enflammée terminée par des

Digitized by Google

rayons qui se confondent avec une partie d'auréole plus grande occupant le haut de la gravure.

L'enfant est vêtu d'une tunique et de sandales ; il bénit de la droite et de la main gauche tient un livre fermé; ce groupe se détache sur un fond de tapisseries à grands feuillages.

Légende : *S. Maria Major. Leody Joan. Waldor fecit* 1608.

La draperie, largement traitée, est bien exécutée ; la main droite de Jésus est trop grasse, sa pose peu gracieuse ; les visages sont au pointillé.

15.

La Vierge et l'enfant Jésus (13, 7 + 8, 7). La sainte Mère tient sur ses bras l'enfant divin ; l'un et l'autre sont vêtus comme à la planche précédente, mais ici les draperies ont plus de simplicité, d'élégance, de même que la stature. Les têtes sont entourées de rayons ; une gloire descend du haut et envahit le reste du fond.

Légende : *S. Maria Major. Cujus prototipona S. Luca Evangelista depictum ferunt. Leody Joannes Waldor fecit et execudit.*

Cette pièce est d'un aspect distingué.

16.

Même sujet. Reproduction identique du précédent sauf la direction du regard qui diffère légèrement, plus une étoile à l'épaule de la Vierge comme au n° 14.

Légende : *S. Maria Maior. J. Waldor, sculpebat.*

17.

Portrait de Jean Wamese. Buste entouré d'un carré à ouverture ovale ; sur le cadre de laquelle on lit :

Joannes Wamesius I. C. Antecessor Louvaniensis acta. A° XLVI *obiit* A° CIƆIƆXC XI *Kal. aug. acta* LXVI.

Sur le socle au bas du portrait se trouve cette devise :

Virtus sudore paranda ; plus bas encore : *Jo. Valdor fec.*

Digitized by Google

Ce personnage est en costume de docteur, bonnet quarré, fraise, jupe boutonnée et par-dessus à larges revers d'étoffe à fleurs. Il porte moustache et barbe.

Cette gravure ne peut être attribuée qu'au premier Valdor dans ses premiers essais. Les yeux ne sont pas achevés, l'une des prunelles est sans teinte et la seconde plus grande a une pupille très-large. Un sixain latin par L. Weyms est imprimé sur la marge inférieure de cette feuille in-4°.

Ce portrait sert d'entête à l'ouvrage intitulé :

Cl. V. Joannis Wamesii J. C. celeberrimi et in academia lovaniensi antecessoris Primarii responsorum sive consiliorumque ad jus forumque civile pertinentium centuria tertia, ordine titulorum Pandectarum et codicis digesta. Additis cuiq; consilio summarys et indice materiarum et verborum ad calcem adjecto. Antverpiæ apud Henricum Aertssens Anno MDCLI.

Cette date coïncide avec l'époque où le talent du troisième Valdor était à son apogée, mais la distance qui sépare cette pièce de ses œuvres est trop grande pour qu'on puisse la lui attribuer.

En fait de rapport de date on pourra remarquer que le S[t] Augustin, n° 44 de l'œuvre du second Valdor, ne fut appliqué au livre des méditations qu'en 1686 quoique gravée en 1624.

On sait que Jean Wamese, né à Liége en 1524, mourut en 1590. Son portrait a pu paraître à cette époque, vu la calligraphie à caractères très-anciens dont il est entouré.

18.

Portrait de Gilbert de Limbourg (17, 5 — 12). A mi-corps, il écrit sur un papier que tient la main gauche; la tête est coiffée d'une casquette à visière, le visage pensif est orné d'une barbe nazaréenne; le costume se compose d'une veste boutonnée, d'un pardessus à large collet de fourrure et d'un collet de linge.

Digitized by Google

Légende : *Gilbertus Limborch Medicus.*

Ferrea si posset parcarum flectere jura
Omnia qui medicæ pharmaca nosset opes
Nunquam censisset Gilbertus funera Limborch
Pœony nuper gloria prima chori
Quem si saturno genuissent sæcula rege
Vel Cato vel Fabius Fabriciusve foret.

Leodii Joan. Waldor excu.

Philarète ou Gilbert Fuchs, né à Limbourg en 1530, mourut à Liége en 1787.

Ce portrait, finement traité dans le genre des nos 3 à 6, a été reproduit dans *l'Illustrium Virorum*, etc. de Mireus.

19.

Portrait de Jean Baptiste de Glen, religieux Augustin (9, 5 — 6, 3). En buste; il porte une petite barbe à la pèlerine de son ordre; il est sur fond clair uni.

Légende : *Hanc F. Joan Bptæ a Glano doct. Th. sacrique ord. Erm. B. Aug. in Belgio quondam provlis. dignissi. proturam viri virtute ac doctrina omnium pene sui temp. Clarissi. Dr. Cathæ. Libert et cæteris amicis æternæ memoriæ ergo plangens dicat F. G. M. — Leodii I. Waldor fecit* 1613.

L'effet de cet ouvrage est peu saillant, les reflets sont trop clairs ; il fut reproduit dans le *Virorum Illustrium ex ordine Eremitarum D. Augustini Elogia auctore C. Curtio Antw.* 1636.

J. B. de Glen, né à Liége en 1552, mourut en 1613; cette planche le montre donc à la fin de sa carrière. Ses publications furent illustrées par son frère Jean, imprimeur et graveur.

20.

Portrait de Chapeauville (15 — 10, 5). Buste grandeur académique, en costume de Jésuite, bonnet en tête.

L'inscription supérieure porte : *Joannes Chapeauville vicarius Leodiensis Leodij natus* MDLI *prid. Regum defunctus* 1617, 11 *Mai.*

Digitized by Google

L'inférieure : *Chronographium obitus.*

hIC ChapaVILLéIVs VIXIt. VIs qVI eLoqVar? aVdI
sCrIpta VIrI VarIa sed Mage gesta doCent.

Au bas est la signature *Jo. Valdor sculpt.*

Les tailles de cette planche sont hardies, la figure parfaitement dessinée et très-expressive ; sa vue semble prouver qu'elle fut exécutée d'après nature dans les dernières années de la vie de cet historien qui mourut en 1617 âgé de 66 ans. Ce portrait, chef-d'œuvre du premier Valdor, a été reproduit dans les *Délices du Pays de Liége*, mais plus jeune, avec cheveux et barbe plus noire.

L'original se trouve, mais rarement, en tête du tome Ier des *Gesta Pontificum. Leodiensium*, dernière édition de 1616, où le nom de l'auteur se trouve écrit : *R. D. Joannis Chapeavilli.*

Le fait de rareté s'explique parce que l'éditeur Ouwerx fit placer le portrait, plus une notice biographique, aux volumes, non placés à la mort de l'historien Liégeois.

Si l'on se contentait de suppositions, nous placerions ici un petit portrait-médaillon du prince-évêque Ernest de Bavière, identique de travail avec les précédents ; mais il n'est pas signé et nous n'avons accueilli dans le présent recueil que des certitudes. Nous croyons cependant que la collection des estampes de la bibliothèque royale de Bruxelles a eu parfaitement raison de placer cette œuvre parmi les pièces nombreuses et admirablement tenues qu'elle possède des graveurs qui nous occupent.

Ernest de Bavière occupa le siége de la principauté Liégeoise de 1581 à 1614 et fut par conséquent contemporain du premier Valdor qui offrit à ce prince, comme on l'a vu, la dédicace de la vue de Spa en 1603.

C'est peut-être aussi à ce maître qu'appartient une planche représentant l'Assomption que Saumery cite comme « un morceau remarquable » daté de 1600. Cette pièce nous est inconnue.

J. RENIER.

(*Pour être continué.*)

Digitized by Google

Digitized by Google

DE QUELQUES

ANCIENS NOMS DE LIEUX

(Suite et fin)

§ II. Examen de tous les noms de lieux qui se rencontrent dans les diplômes et les documents de l'ancien pays de Stavelot. (1)



Nous arrivons à la seconde partie de notre travail, à l'examen et à la traduction de chaque nom en particulier, examen aride, long, et que nous n'avons continué, nous l'avouons, que parce qu'il sera comme un dictionnaire qui pourra peut-être servir à l'intelligence de la grande collection des lois et ordonnances du pays de Stavelot éditée par M. Polain.

C'est en nous livrant à ce travail que nous avons pu surtout apprécier les longs labeurs et le mérite de M. Grandgagnage.

Pour simplifier notre tache, nous donnerons la traduction du nom ancien par le nom moderne sans explication, lorsque nous serons d'accord avec notre savant contradicteur.

(1) Recueil des ordonnances de la principauté de Stavelot, 650-1794. Editeur, *M. Polain*, 1864, in-folio.

Martène et Durand. Amplissima collectio, 1724-1733, 9 vol. in-fol.

Miræus. Opera diplomatica, 1723-1748, 4 vol. in-fol.

Pardessus. Diplomata, 1843-1849, 2 vol. in-fol.

Lacomblet. Urkundenbuch für die Geschichte des Niederrheins, 1840 et SS. 3 vol. in-4°.

Ritz. Urkunden zur Geschichte des Niederrheins, 1824.

Pertz. Monumenta Germaniæ historica, 1826, 13 vol. in-fol. (en cours de publication).

Digitized by Google



Abbayes. Ce mot signifie dans tous les documents : « in loco des *abbayes* scilicet in villagiis: *Bes* (Bel les abbies au duché de Bouillon près Paliseul), *Opont* (au Pont), *Fraine* (Fresnes), *Xhoire*, *Naomé* quæ ab abbatia sua etymon sortiuntur. » Reg. anni 1483. Ibidem. *Le melé d'Allamont* in terra d'*Orsimont* (Milleumont et Our) (P. T. 9, Verbo abbayes). (1)

Advenientes Franci. Ave.

Aifllois. Inconnu.

Aiuncurt. Agionis-curta. Incourt.

Alba fontana. Albefontaine dans le diplôme de fondation et ailleurs Arbrefontaine, comme le fait fort bien observer M. G. : l'ancien wallon *arbre*-espine, en français *aub*épine de *alba* spina.

Alblivi rivière. Nom corrompu que nous traduisons par Amblève. M. G. s'en défend par le motif que cette rivière doit être située dans le Condroz, mais l'Amblève a son embouchure à Comblain et proche du Condroz, et Bertholet nous dit dans son histoire de Luxembourg (Tom. I, p. 19) que le Condroz avait autrefois plus d'étendue. La villa Harvia est introuvable. La circonstance qu'elle se trouve entre Jenneret et Ocquier dans la liste de Wibald n'a aucune importance, car les noms y sont jetés pêle-mêle et sans ordre géographique.

Aldanias. *Oldanges*. Odeigne.

Aldemega. Village selon M. G. près de Naomé. Nous adoptons son explication : *Aldo*-mega, *Nao*-mega, *Vieux*-mega, *Nouveau*-

(1) Manuscrit intitulé :
Paratitla præcipuorum Jurium, Privilegiorum ac Prærogativarum Principalis, Liberæ, ac Exemptæ S. Rom. Imperii Abbatiae Stabulaus. Pars prima et secunda ad usum P. Gerardi de Potesta. Nous désignerons cet ouvrage comme suit : P. T. 3. C. 2. Potesta, traité 3, chapitre 2. Les traités 5, 6, 7, 8 et 9 n'ont pas de chapitres. — P. T. 9 verbo *abbayes*.

Digitized by Google

mega, du celtique mag, magen, lieu, champ.

Alisna. Le ru (ruisseau) des Aleines ou Alares.

Alisontia riv. L'Alsette.

Alnith. Alnetum.. (Lieu planté d'aulnes). Auneux, Oneux.

Alno. Olne.

Alsena. L'Enale ou Monlesoie et aussi l'Aisne près Lierneux.

Altafalisia. Huffalise. Houffalise.

Amarlans. Amarlaus. Ambarlacus. Ambarlao. Amberloux.

Amarne. Amas près Ocquier. Cela est hors de doute, car Potesta nous dit : *in villâ Amas juxta Ocquier.* T. 5, chap. 25.

Amblava. Amblavia. Amblef. Amblève, et Amel en allemand. Riv. et village.

Andaginum. St-Hubert.

Andasté villare. Mafat près de Houvegnié et Recht.

Anglariam. Anglire (champ près de Lierneux).

Autunnacum. Anternacha. Andernaico. Andernach. La forme ordinaire est *Andernaco.* Lacomblet Urkunbenbuch. T. I, n°s 11, 550, 995 et Tom. II, n°s 426, 516 et 562. Andenacha se trouve seulement Tom. II, n° 122, et Andernachge, Tom. I, n° 537. Le nom des latins était selon les uns *Antonium*, selon d'autres *Autunnacum* (ante-nacum), enfin selon d'autres *Autonnacum* et *Auternacum.*

Aquisgrani. Aix-la-Chapelle.

Ardenna. Arduennensis silva, comitatus. *Harduenne, Harduensis.* Ardenne.

Arx, forêt d'Arche.

Ascvillaris, *Aswilra*, *Aschivelra.* Eschweiler.

Asko et *Ascha.* Lacombl. I, n°s 123, 344, 349. *Aske*, n° 245. *Asck*, n° 558 et Tom. II. *Asch*, et enfin *Esch*, n°s 788 et 974 annis 1283 et 1297. Esch sur la Sure.

Astanetum Staneux. Diplôme de 827.

Astanid. Astaneit. Astanido. Astenet et non Esneux. La suite des noms dans les diplômes s'oppose à cette traduction. M. Ernst

Digitized by Google

Tom. I, 323, Histoire du Limbourg, a été probablement la cause de cette erreur. Ce savant traduit en effet *Astanid* par Esneux.

Asteneburno, *Astenebruno*, *Astelebrune*. Asselborn. M. G. veut que ce soit Esselborn.

On voit bien la traduction de *born*, ruisseau, ou *brune*, mais *ast* (branche d'arbre) n'a rien à faire avec *Elsen* et *Essel*. Du reste le seul motif qui engage M. G. à traduire *Astenebruna* par Esselborn est que Esselborn figure sur la liste des terres de Stavelot au XV[e] siècle, mais *Astenebruna* avait été donnée au monastère de Trèves par Poppon au XIII[e] siècle. (Voyez ci-dessous *Coruvoronnon*). Enfin le village dont la liste fait mention est *Elsen*born et non *Essel*born. M. G. lui-même veut qu'*Elsen*born vienne d'*Alsena*bruna.

Astnide. Essen? Selon Lacomblet.

Aterno. Atrin.

Athetasis. Inconnu.

Aunanno, *Aviniano*, *Ovenheim*. Lac. I, n° 505, en 1187, et II, n° 37, en 1211; *Ouvenheim* en 1213 et 1290. Auenheim.

Ausegias, *Osois*, *Oseis*, *Hosinga*. Hosingen. En effet, les suffixe *eias*, *eies*, *acum*, *ois*, *ignis*, *igen*, représentent également les mots : biens, feux, maisons, domaine, établissement, et le radical latin aus et en roman os est en allemand *Hos*. *Au*ximum, *Os*imo.

Aviaco, *Siggino-Aviaco*. La Venne près la Gleize.

Auvens, *Awans*. Awans près d'Aywaille. P. T. IX. Verbo Filot.

Awogne. Awagne.

B

Bacinga et *Bacenghes*. Bassenge, Betsingen.

Bailus. Baelen.

Baina. Bende. P. T. IX. Verbo Bende.

Baldacum, *Baldau*, *Boldau*, *Baldou*. Bodeux. Traduction confirmée par Ernst, Hist. du Limbourg, et Potesta.

Barevel. Barvaux.

Digitized by Google

Barnia pour Bonna, tout le fait présumer.

Barris. ?

Barsiez. Barsy et Barcine près Leignon.

Barz. Barse.

Basenvillare. Basenheim.

Bastionensis comitatus et *Bastinije* comitatus. Comté de Bastogne.

Bastcalrin et *Bierant.* Beauraing.

Bavines. Bavigne et Bowen en allemand.

Belcosta. Schonecken.

Belfagetum. Beaufays.

Belslango, *Belsonancum*, *Belslango. Bislanc*, *Bellen*, Belain. Beslingen.

Beringerivallen. Bergivalle.

Bethushardau. Les noms du diplôme où figure cet endroit sont tellement estropiés que l'on ne peut en tirer aucune conjecture pour servir soit à l'étimologie, soit à l'histoire, soit à la langue wallonne.

Il est certain que c'est la fondation des dîmes des *abbayes.*

Beveras. Bivers (sud de Weiswampach).

Beveris. Bièvre dans le diplôme de 810. Dans le diplôme de 922, M. Ritz traduit Beveras par Bivers, M. G. se rallie avec raison à cette traduction indiquée par la position où se trouve ce lieu d'après le diplôme. Cependant Kaltenbach (der Regierungs Bezirk Aachen) traduit *Bever* par Robertville, nous ignorons la source et les preuves de cette traduction. Est-ce une étymologie de *in villa quæ vocatur Beveras*? du diplôme.

Bezfontana. Bel abbies. Voy. Bethushardau.

Bisanch. Bihain. *Bihen* apud Potesta. T. 9, à ce mot.

Bislanc. Beslingen.

Blandonium. Grande controverse et grande incertitude sur ce mot. Le savant Ernst, sur le témoignage de Dom Botta, archiviste de l'abbaye de Stavelot, admet (Histoire du Limbourg, I-322) que

Digitized by Google

ce *Blandonium* n'est autre que *Baldacum* Bodeux. M. G. qui cependant et avec raison ne fait pas grand cas de l'érudition étymologique de D. Botta concède que ce soit un village détruit près de Bodeux, sans faire attention que *Baldacum* Bodeux n'a jamais fait partie du ban de Franchimont, mais qu'il était situé *juxta monasterium Stabulaus* (diplôme de 953), ce qui nous avait fait traduire *Baldau*, d'abord par Bellevaux qui touche Stavelot, tandis que Bodeux en est plus éloigné, d'autant plus que nous ne trouvons nulle part dans les diplômes la mention de Bellevaux, village dont l'église, dans sa construction, dénote la plus haute antiquité. Quant à nous, nous avons traduit *Blandonium* par Blendef, parce que Blendef figure parmi les possessions de l'abbaye, parce que le diplôme porte: *Blandonium in pago Leuvensi*, *dans le Gau de Franchimont;* que Blendef est réellement situé dans ce Gau, que ce mot ne peut se rapporter qu'à ce village qui, avec Lovegnez, est resté un enclave du pays de Stavelot dans le pays de Liége. La seule objection de M. G. contre notre traduction est qu'il a trouvé dans Lacomblet (Urkundenbuch I, dipl. 108) un *Blandofia* qui va mieux au mot Blendef. D'abord Lacomblet nous dit que ce diplôme est très-mal soigné; et sans vouloir entrer dans une discussion d'analyse étymologique en faisant observer qu'*ofia* ne rend jamais la terminaison wallonne *eff*, *effe*, qui vient au contraire de *apha* et *afa*, ne pourrait-on pas aussi bien lire Blendonia que Blendofia? Enfin, ce nom dans le diplôme de Lacomblet est cité au milieu de toutes villas allemandes. Dans aucun cas *Blandonium* n'est Bodeux.

Blaniaco. Apud Potesta, T. 9. *Unus mansus apud Blainies* (Blegny) *et unum pratum apud Bertineis*, Bertingen, Bertagne.

Bliere. Blier près Soy. P. T. I, Cap. 9. Verbo *Durbutum*.

Blizirhes, endroit du pays de Tréves. Ce nom est mal écrit, et tout fait présumer que c'est le même endroit que plusieurs documents de Lacomblet nous donnent comme appartenant à Creuve ou Crœv sur la Moselle et qui s'appelle *Urcechon*, *Urceke* et aujourd'hui Uerzig.

Digitized by Google

Bocholt, *Boccholtz*. Bockoltz, en franç. Behault.

Bodobrio. Ce n'est ni *Bodeux*, comme nous l'avions d'abord pensé, ni *Bodberg*, comme le pense M. G., mais tout simplement le *Bodobriga* des auteurs latins, c'est-à-dire, Boppard sur le Rhin. M. G. G. nous dit que ce nom ne se trouve pas dans Lacomblet; sous cette forme même, cela est vrai, mais on l'y rencontre (T. I, 67, 219, 304, 365, 539, et T. II, 17, 40, 124, 318, 385, 441) sous les formes suivantes :

Bobardon. Boparde (1075), Bobart (1129), Bobardie (1149), Bopardia (1193), Bohpardia, Bopardiensis civitas.

Bolenges, *Boleges*, *Bulinge*. Bullingen, en français : Bullange; en wallon : Bolinge.

Bonna. Bonn.

Bosson près Werbomont, sub curia de Filot.

Bovenneias. Dans le diplôme où il est parlé de Corbion : Bouvignes, dont le bois de Bouvignes ombrage les environs.

Bouveignest. Bovigny.

Bovingeis, *Bavines*. Bavigne, Bœven.

Boviniacum signifie tantôt Bovigny près Vielsalm et tantôt la ville de Bouvignes. C'est la villa de Bovigny que les moines ont donnée à Wibald, mais c'est à Bouvignes l'*oppido* que l'on a déposé le corps de St-Remacle pendant l'invasion normande. Il aurait été assez mal gardé à Bovigny, mais il était en sûreté à Bouvignes. Potesta nous donne encore les preuves demandées par M. G. En effet, dans le traité 9 au mot *Boviniacum*, il nous dit : VILLAM de Boviniaco Wibaldo ad vitam secessit capitulum. Et dans le traité premier, chap. 9, il nous dit, sous le mot Namurcum où l'on énumère toutes les possessions enlevées à Stavelot par Namur : *Urbs de Boveigné propre Dionantum fuit de dominio Stabulensis ecclesiæ sed modo detracta est.*

Brabante, *Breababzelle*, *Brachanta*, *Bragbanto*, *Bracbanta*. Braibant.

Bractis. Bras près St-Hubert.

Digitized by Google

Brastis dans le diplôme de 746 et *Brattis* dans celui de 882. Bras près Stavelot.

Bru est Brux, près Lierneux. P.

Brucherothes. P. T. 2, cap. 25 donne ce nom sous la forme de *Bruskeroit* et *Condreumont*.

Brunafa. Riv. de Braunlaûf, et *Brunefa* Braunlaûf village.

Buety nebura ?

Bullardes, Buelardes est certainement *Bauschleiden* ou Boulaide. P. T. 9. *Verbo Buelaide*. Decima de *Bavines* et allodium *Bullaide* ; *(Böven* et *Bauschleiden)* et allodium in *Bride, Bridel*, près Trarbach.

Buiteback. Butgembach.

Burcido, Burcit. Bourcy ou Barcy, en Condroz, bien que le diplôme nous dise en Ardenne.

Burdit, riv. près Remagen.

Burres, Buret, Buret. Buresse, près Schaltin, comparez Burcit.

Burs. Bure ou Bourre. Paliseul.

Bussechal in territoriis *Pressoir*, Secheval, près Presseux.

Busiu, Buzin.

C K

Caberliaco ? Dans le territoire des Abbayes.

Calcum, Choz. Chaud.

Caldina ? Schaltin ou Haltinne ?

Calla. La Challe et Eau-rouge.

Calviciacum, Calvintiacum. Chauvency.

Campilonem. Champlon.

Cancaronis fontana ? Dans les abbayes.

Cansies. Chanxhe.

Cansleum (Acc.) *Kanlui*. Molendina de *Kanluy* et Ocquier apud Potestat. T. 9. Verbo Kanluy. Chanly.

Cantabruna. Chantogne. Molendinum inter villagia de Xhorice et Filot. Pod. T. 9. Verbo Filot.

Carbium pour *Corbium*. Corbion.

Digitized by Google

Carbool, *Carbal*, *Charbou*, *Kerbou*, *Karbau*. Charbeaux.
Casæ-Congidunus. Cougnon.
Casapetreæ. Chassepierre.
Causeis pour *Canseis*. Chanxhe.
Caventonia. Chevetogne. P. T. 9.
Celeias.
Ceneils. Senaye.
Cenelia. La Senoye.
Ceuniacum, *Ceumacum*. Ciney.
Kevuruns. Chevron.
Chandregia. La Hédrée.
Char. Riv. Chiere, en allemand Chor, Kor,

Charancho. *Caranco*, *Charango*, *Keren*, *Cheren*. Ap. P. Cherain. Nous nous ralhons ici à l'opinion de M. G. par suite des passages de Potesta, car la circonstance que *Keren* figure avec *Chevron* sur la même liste n'est pas une preuve, puisque Chevron y figure deux fois, sans parler d'autres noms.

Chauche ? C'est Chanxhe.
Chaunsindis ?
Chaystris ?
Chiminiaco, *Gimin iaco*. Gemmenich.
Chuinegas, *Kuineas*, *Kuinei*. Cinei.
Cimai, *Cinacum*. Cimai (1).
Kine ?
Clodonna, *Cloduna*. Clotten.
Colnidum. Conneux.
Comblens. Comblain.
Compendis. Contzen.
Kefoss. Chefosse.

Condeduno, *Condendon*, *Condodono* et *Condon ap. Podestat*. Cond. sur la Moselle, près Kochen. *Ecclesia seu Basilica de Condon*. Ap. P. T. 9.

Digitized by Google

Condeine. Près Baelen.

Condremont.

Condrusi, *Condruscus*. Habitants du Condroz.

Conkieres. Pour Okieres.

Consdaignes, Oldanges. Odeigne.

Consfait. Olfait.

Consines. Osines, Osnes.

Conson. Pour Oson, Ozon (1).

Corroys in territoris Sprimon, loco *dicto Corroys*. Pod. T, 9.

Coruvoronnon. Ap. P. T. 9. in *Coruvoronnon* et villa de *Astene-burno* et plus bas *Astelbrunna* et Corvariono et encore Tractatus 8 sous Poppo., Sub eodem emanavit discretio illa famosa concambii de *Astebrunna* et *Corruvronno* et *Vendenges*. *Astebrunna* data fuit monasterio S. Maximini Treviris et propter eam habuimus *Coruvronno* et *Wendenges*. Corswarem.

Cransma pour *Cransena* Rancenne, riv.

Crovia. Crov.

Curbionem. Corbion.

Croneberkana. Cronenberg.

D

Dalhem. Dalheim.

Daveles, *Daules*. Dave,

Daverdeus. Daverdice, mutata ea decima super molendina nostra d'Ockier. P. T. IX. Verbo Daverdica.

(1) Il est remarquable que Le Mire ait ajouté un C devant tous les noms commençant par *on*. Cela peut provenir de ce que la plaque de Wibald étant élevée au-dessus du chœur, le copiste de Le Mire aura été trompé par les traits des lettres gothiques qui précédaient ou enluminaient les o. Les listes de M. Gachard et de Podesta, ayant été prises sur la plaque même sont correctes.

Digitized by Google

Demeckema et *Cominam ?*

Deonant, *Deonanti* (portu) Dinant.

Diddiloni, *Dedilones* du diplôme fondateur. La carte de Roderique citée donne parfaitement l'endroit où coule ce ruisseau, c'est une fontaine qui prend sa source au-dessus de Recht et que l'on appelle *Kœnigsborn* (source du Roi) ; il traverse le village de Recht où il a le nom de *Bach* (ruisseau) et va se jeter dans le ruisseau de Recht au-dessous du village.

Dolhem. Daelhem.

Doma pour *Toma*, en latin *Tumbis* Thommen.

Doraidas. M. G. lui compare Doroit , mais Potesta nous donne le mot de l'énigme. En un endroit il écrit ce nom Soraidas et dans un autre passage *Goraidas*. La position de ce lieu dans le diplôme ne laisse donc aucun doute que ce ne soit Graide : C. Goraisdas et Portaritia (Porcheresse). Et en effet dans les diplômes de 810 et 862 Graide est traduit par *Graidas*, et *Doroit* est Doreux que M. G. ne trouvait pas. Podesta *verbo Doroix Doreux* nous dit : Tenantes de Doreux residentes in Ponderome territorio dict Doreux.

Dottinga. Un nom de champ

Douhar et *Doumont* communitates *Douhar* et venant à Wellin. On trouve aussi Doroit et Dourot.

Doumont, (Pot. T. IX, sub verbo Comblen), Ouhar et Emons. près Comblain.

Douro. Doreux.

Duflum, *Dulfum*. Diflot.

Duira, *Dura*. Düren.

Dulnosus le Roannai.

Dûvilla. Divillers, près de Metz.

E

Evodiensis comitatus. Comité d'Yvoi ou Carignan, *Evodium*.

Digitized by Google

Erarmunz ?
Erclaye. Même nom moderne.

F

Faid. Foy.
Falminne pagus, *Falmenna* . La Famenne.
Fals. Faux.
Fannia Jocunda. Joyeuse-fange.
Fannia. Les Fanges.
Fay pachon. Faybois, près Malempré.
Felc ?
Female.
Felscherolas. Fèchereux.
Feraigés. Ferage, village détruit.
Ferieres. Ferrières.
Feronio, Feroin, Fairon et *Feronicum*. Pot. Feron.
Ferot. Ferot, près de Ville.
Fielignel ?
Fieneval. Fineval, Finevaux.
Fiezina, *Fiezinnes*, *Fisinas* , *Fizen*. Fisenne (de l'allemand *Fizen*, *Fisen*, *Visen*. *Wiesen*. Prairie).
Filionio, *Fielon*, *Filionio*. Filot.
Firmina. Fermine.
Florias, *Floreis*. Florée.
Florzeias, *Florezeis*. Florzée. Potestat porte *Flobrezeies*.
Fockan même nom moderne.
Fontenles, Fontaine, près Hozémont et près Horion. Pot. T. IX.
Fostias. Fosse et non Foiche (1).
Fracta-pons. In *Fracto-ponte*. Fraipont.

(1) Nous nous réservons de publier dans ce recueil le recors très-intéressant de Fosse de 1501. *in loco Fostias*.

Digitized by Google

Fractura. Fraiture.

Francorum-campus. Francorchamps.

Frandilionis. Froidlieux, près Wellin.

Frauplum ?

Froidcourt. Nom moderne.

Frusciaco. Lieu situé sur la Frouche.

Fundisneas. Un ruisseau près Lierneux, peut être Fonds de l'*Aisne ?* (Isna).

G

Gabelium, Givelium. Givet.

Gammunias. Jamognes.

Gatia. La Geete.

Gebierhans. Territoire près de Presseux.

Genade. Genappe.

Genedricio, Geneticio, Genneres, Generet. Jeneret. *Homines de Jeneret sunt independentes ab Ockier.* P. T. IX. *Verbo Genneret.* M. G. , sent un scrupule de traduire ce mot par *Genneret* parce qne les diplômes désignent ce lieu comme étant dans le Gau du Condroz ; mais c'est un motif au contraire de le faire, puisque Ocquiez, Jenneret, Bende et Attrin jusqu'à Verwoz étaient des enclaves du pays de Stavelot dans le Condroz. M. G. l'admet lui-même au mot *admarna*, Amas', qui joint Jenneret.

Germiniacum. Germigny.

Glamacho et Glaniaco. Glain, selon M.G.G. et La Gleize selon nous.

Gnoldo manso. Mont-Gauthier ?

Gottes. Même nom moderne. Moulin près de Filot.

Gormoheys. Lieu près de Sprimont.

Graisda, Graida, Grades. Graide.

Grantriches. Grandtrixhe, commune de Webermont.

Grimesburg, Grimesbura. Grimburg, pays de Trèves, dite aussi Grimberg, Grimburg.

Guylche, Guylge. Juliers.

Digitized by Google

H

Halentina. Haltinne.

Haletum. Halleux.

Halma. Halma.

Halmarchia. Halmaiche.

Hamor. Hamoir.

Hanapa. Haneffe.

Hanceren. Lieu près de Bende.

Hanzinelles. Hanzinelle.

Hanzines. Hanzinne.

Harfia, *Herpha*. Ce ne peut être Herve (*Heri via*), mais un endroit sur l'*Amblève*, près de Douxflamme.

Harizeis, *Harenzeies*. Harzé.

Harnebach. Ruisseau qui s'embouche dans le Braunlauf.

Harz. M. G. G. traduit par Barse, en lisant *Harz*. Cela est probable.

Hasbanium. Hesbaie.

Hascenlar, *Hoscenlaer* ?

Hasflangia. Havelange.

Havernai. Haveigné.

Hebronval. Près d'Ottré.

Heiflensis pagus. L'Eifel.

Heledas. Hileu ou Halleux près Fairon.

Helmini reborotum, *Houmgne*. Houvegné. (*Eich*, *robur*. chêne, Helmini d'Emals). La partie allemande se nomme encore aujourd'hui : *In der Eicht*, aux Chênes.

Henrici Capella. *Cum aliis bonis circumjacentibus in capella Wihes*, *Welhen*, *Welchenwaldt*, *Heysteren et pro* 28 *Daleris annuis*. *Anno* 1555. (Pod. T. IX verbo *Henrici Capella*). Nous retrouvons Vivier, Welkenraed, la forêt *wald* à été changée en conseil *rath*). C'est aujourd'hui tout autre chose (*Gallus Waelus*. Welsch wallon).

Digitized by Google

Henoumont. Henumont, près Wanne.

Heymereit de Brucherotes et *Sparfix* nous dit Podestat au lieu de *Hennereit*, mais cela n'explique rien.

Heran, *Herran*. Nous trouvons dans Potestat *Herrant* sans autre explication et plus bas à l'article *Hasbania*, nous ne voyons que Horion comme dépendance de Stavelot.

Herclinze, *Erclencia*. Erkelenz.

Hilei. Halen près Comblain-Fairon, autrement Halleux, selon les cartes.

Hodier. Majoriæ de Jenneret Hodier et Attrin. C'est donc Ocquier.

Hodister.

Hoius comitatus, *portus*. Comté de Huy, port de Huy.

Holonge. Hollonge (dépendance de Waha.) Potesta au mot Marche dit « Le chapitre de Stavelot at à Hollogne de lè Marche hors des cens du Seigneur par an 8 gros florins 8 vieux blaffarts, an 1467 et 1469. Pot. T. 9.

Horion.

Hosinga. Hosingen.

Hospitale. Hospital.

Hotchamps. Même nom.

Hozemont, *Hoseumont*, *Hosammont*, apud Potesta. Hosemont.

Houffen est Heffingen. Ce mot a été mal lu pour Heffen. Nous étions d'abord porté pour Ouffet, mais ce village n'a jamais eu aucun rapport avec le Luxembourg tandis qu'Heffingen dépendait de ce pays.

Huia. La Houille.

Hukelebach. Hukelbach. Potesta porte *Huckbache*.

Hulisbaeh?

Hulserolas, près de Bel-Abbies.

Hulsinas?

Digitized by Google

Humnin, *Humain*.
Hurionem, *Horion*.
Hutzfalie, *Huffalizia*, *Altafalesia*. Houfalise (alta falesia, haute roche).

I

Isna. L'Aisne près Lierneux.
Izers, *Iziers*. Izier.

J

Jairam. Le Geers en Hesbaie.
Jalhea. Jalhay.
Joherina, lieu près de Wansenne.
Jopila. Jupille (sur la Meuse)
Juliacum. Juliers.
Jupilla. Jupille en Ardenne.

L

Ladernacum. Lierneux. *Lethernaccho*. *Lethernau*. *Ledernau* *Lernou*. *Leternau*.
Lambretinunt juxta *Réchen*. Lambermont près Grand-Rechain Pod. T. I, Cap. 25.
Landricum campum. Landrichamps.
Landermanges. Lantremange.
Laumensis et *Lomensis* pagus: Pays de Lomme.
Lemburch, *Lemburg*. Limbourg. Le savant Ernest donne une immense nomenclature de ce nom (Histoire de Limbourg tome II.).
Lemgun, *Lengun*. Logne.
Lenione, *Lengion*. Leignon.
Leochensis pagus. Pays de Liége.
Licia, *Letia*, riv. la Lesse.

Digitized by Google

Ligeris, la Loire.

Linarias, *Lineras*. Lignières.

Linsceis, *Linxhé* est certainement *Lincé*, commune de Sprimont ; car Potesta au mot *Linxhe* nous dit : *Patronatus ecclesiæ de Linxhe et dimæ de Fraiture*, et plus bas : *Domini Radous, domini d'Emont in villa de Linxhe.* C'est donc bien Lincé. Plus bas cependant, et sous le même nom, Potesta confond *Lincé* avec *Linchet*, près de Modave, qui a appartenu aussi à Stavelot jusqu'à la révolution et qui figure sous le nom de *Linché* dans l'alphabet des lettres et il nous dit : Transportus feudi de Linxhe en faveur de François d'Okier, bourgeois de Huy, d'une et d'autre part Raskin fils, qui fut Hankais de Wainée comme vendant fief, relief et toutes droitures, estimez à 58 double moutons de bon or. Lunæ ante S. Catharinæ diem anno 1379, et plus loin encore : *Impignoratio decimarum de Linxhe facta per Joannem abbatem ad manum Walthere de Modave an.* 1424. Nous voyons que les couvents de Stavelot et Malmedy avaient leurs biens de mense séparés.

Liuvensis-Luvensis, *Leuviensis* pagus. Pays de Franchimont et Liége.

Lobunbi. Neblon ou Emblon? près Jenneret. M. Polain lit. page 9 comme M. G. *lob ubi*.

Logbierne, même nom sous Wanne.

Lomna. Lomne, rivière.

Lonfait. Longfaye.

Longia. Logne.

Longolare. Longlier.

Lonpreit. Lompré près Wellin.

Lorenceis, *Lorengeis*, *Lorché*. Lorcé.

Lotauso. Leuze.

Lovineias, *Lovineis*, *Lovingeis*, Louveigniez.

Lowiphaïsr. Ap. Pot. est la Lienne à Rahier. Cette rivière se nomme ordinairement *Letherna* d'où *Lethernau*. Lierneux.

Digitized by Google

Loxhver. Lohéré près Durbuy.
Ludenestorph, *Ludenesdorf*, Ludendorf.
Lumna. La Lomme.
Luncin. Lontzen.
Lutosa. Leuze.

M

Machanto. Mochamps ? M. G. G. donne cette traduction qui paraît exacte par la position de ce lieu près de la Wamme.

Maginisius pagus. M. G. G. prouve par les endroits cités que c'est le Meyenfeld.

Maipa, *Mebbe*. Maibe. Potesta dit au mot *Schaltin*. *Cens au dit seigneur à Maibe*.

Mairla. Merl.

Maizerees, *Maiserey*. Maizeret.

Malempreit. Malempré.

Malfats, même nom.

Malim. Malhy près Beauraing.

Malmundarium. Malmedy.

Manderscheidt et dans la plaque de Wibald *Munderscheit*. Manderscheid.

Manderwelt. Manderfeld.

Mansuerisca vià, route qui traverse les hautes fanges.

Marca, *Marcha*. Marche-en-Famenne. Villam in pago faminensi nomine Marcam (et plus bas *Marchiam*) relevavit Wenceslaus Rex ab abbato stab. anno 1384. Pod. T. IX.

Marne, riv. près de Ocquier.

Martin rive. Même nom.

Martousin. Idem près Erclaye.

Medis?

Medolum Summum *Milleumont*?

Digitized by Google

Meyrot (in villà) Meyerode près Amblève.

Milinam?

Mons Acutus. Montaigu.

Morceis. Moircy.

Mormont. Même nom.

Mosali ?

Mosania. Massogne.

Mosenc, *Mosain*, *Mosen*, *Mosey*. Mozet. Pod. écrit toujours *Mosey*.

Mudrescheit pour Manderscheid.

Mumale. Momale.

My, près de Ville.

N

Namucho. *Namuurum*. Namur.

Navania. *Awagne?* pour Wavania.

Nebura?

Nodorcit. Noidré.

Nohas, lieu situé dans l'Eifel.

Nova villa. Ce mot désigne les endroits suivants :

1° Dans les anciens diplômes, dans tous ceux de Lacomblet et dans tous nos documents, listes, alphabet où il est question comme dans Podesta de *Nova-villa ad sanctum vitum* ou *Nova-villa aliàs St-Viti*, ce mot doit se traduire par Neundorf près de St-Vith. En effet, ainsi que le dit fort bien Bertholet, hist. du Luxembourg. Tome VI, pag. 213.

« Cette ville prit le nom de St-Vith à cause du patron de l'église paroissiale laquelle est à Neundorf, à une lieue de là. Et, en effet, *Neundorf* en allemand rend parfaitement *Nova-Villa*.

2° *Nova villa in fundo Famennæ* est Neuville près de Beaurain et Erclaye. » Anno 1483. Messieurs de Stavelot reçoivent de la

Digitized by Google

dîme de Nouville pour deux tierces contre la cure d'Erclaye que en at un tierce. « P. T. IX. Verbo *Nova-Villa* et *Erclaye*.

3° Enfin, *Nova-Villa*, désigne encore les endroits suivants :

A) Ligneuville près Malmedy. La Neuve Ville, en wallon : *Li Nouve Ville*. Au 15e siècle nous trouvons encore *Angelica villa* pour désigner la partie du village située sur la rive gauche de l'Amblève, de là ces trois noms que porte ce village : en wallon *Langeneuville*, en francais *Ligneuville* en allemand *Engelsdorf*.

B) Neuville près de Wanne. Super mensuris novæ villæ prope l'Espinoy (Spineux) in Banno de Wannes. Pod. T. IX. Verbis *altare Sti-Andreæ* et *Wanne*.

Novum Castrum désigne dans nos documents, tantôt Chèvremont, tantôt le château sur l'Amblève près d'Aywaille, dit des quatre fils Aymon.



Odaigne et Pironster. Mêmes noms.

Oiseis, *Oysy*. Ap. Pod. T. I, Cap. 28. Oizy.

Okeris, *Okiers*, *Ookier*, *Okeries*, *Ockereis*. Ocquier. « L'an 1559 l'on recognoit que l'entredeux des seigneuries et hauteurs d'Ockier et Vervoz est an gros fosseit pardessoub la justice tendant vers Huy alle Sawourette et dela alle Traweye Pierre. » Pod. T. IX. Verbo, Ockier, (Cherchemeneige à l'instance de l'abbé et cerquemenage du 8 oct. 1571.)

Oldour inter Leodium et Tungris.

Olfait, *Offait*. Ap. Pod. T. I. cap. 25, qui place cette église entre Graide et Wellin, c'est donc bien Hautfays comme le suppose M. G. (*Oseis*, Graide, *Offait*, Wellin, Marche, Oizy, Graide Hautfays). Ainsi *Oseis* voudrait dire aussi Oizy bien que ce mot se trouve sur la même liste qu'*Oiseis* mais avec des attributions différentes ; voyez cependant *Ausegias*.

OEhais. Ohey.

Digitized by Google

Olisna, Osnes, *Osines*, *Osisines*.

Olsnes, *Consines*, *Olne à Awans*. Oneux commune de Comblain.

Olkières. Ocquier. M. G. a été souvent arrêté par cette considération que le même nom se trouve sur la même liste dans des formes différentes, il y voit deux endroits différents, tandis que ces listes ne sont que des résumés de divers documents où les villages apparaissent au compilateur sous différentes formes et sous diverses attributions, ce qui se constate à chaque pas dans Podestat.

Onhaya, *Onhaie*.

Orton, *Horto*, *Urton*, *Urtaio*. Ourth.

Osois pour Oseis et pour Oson dans Podesta.

Osonia. Ossogne.

Othemedensis comitatus. C'est le nom du comte. Comme nous le faisons remarquer dans nos études historiques sur le pays de Stavelot, page 24. « Le comté reçut le nom du comte qui l'administrait aussi longtemps qne les comtés ne furent point héréditaires, etplus tard le nom territorial du comté passa à son chef. »

Ozon, *Ozo*. Villagium d'Ozo confirmatum fuit A° 863. Majoria d'Ozo cum appenditiis ; la court d'Ozo mesme les mineraux. La monnoie de Huy estoit autrefois en usage au dit Ozo.

Ottré. P.

P

Palatiolo, *Palisul*. Paliseul.

Paletenmet. Village détruit, qui existait au XIIe siècle, entre Salm et Lierneux.

Pandarias. Terme qui mérite l'examen des philologues sous plus d'un rapport. C'est un lieu qui est nécessairement situé entre Graide et Porcheresse.

Parfondruy. Près de Stavelot.

Paulegia?

Digitized by Google

Planoit. Près de Pondrone.
Pirouster. Près d'Odeigne.
Ponderemes. Pondrôme.
Porcaritias. Porcheresse.
Preux. Brux, près de Lierneux.
Pronisiucas. Proigny ?
Pronote. Purnode.

R

Raherias, *Rahieres*. Rahier.

Rarobacho. Rohrbach. Ce ruisseau porte au cadastre le nom de *Emelsbach*. Ruisseau d'Emels. On peut le nommer aussi Saurbach.

Rebach. Riv. Reddebach.

Richen. De Lambretinunt juxta *Richen*, ap. Pod. T. I. Chap. 25. Petit-Rechain, près de Lambermont.

Reduit. Redu.

Rimaja aussi bien que *Romonia* signifie Remagne et non Remagen comme le traduit M. G. En effet, Potesta nous dit t. IX, au mot *Remagum*. Specificatio redituum CURTIS de *Remajo*. Ann. 1254. Il s'agit donc bien de notre diplôme et de notre Rimaja. Ensuite Remagen, dans les nombreux diplômes où il figure dans l'ouvrage diplomatique de Lacomblet, apparait toujours sous les noms suivants : T. 1, n° 80, an 927, Riogomagam. n° 137, an 1003, Remago, Reiginmagou, Reigemagou, n° 202, 203. Rigemaga, etc., et enfin l'an 1248 il devient déjà Rymagen, t. II, n° 329. Nous avouons du reste que Remagne wallon et Remagen allemand peuvent être latinisés de même.

Resta. Recht.

Restannia, *Restennia*, *Ristouvenne*. Resteigne.

Richeim. Rechain.

Digitized by Google

Richolfi villa. Vauxrichart. Ap. P. T. IV, cap. 18 et *Vallis Richardi*. T. IX. Verbo *Castrum Stabulense*. La Vaulx-Richard.

Rigomo castro. Ici c'est Remagen, le *Rigomagum* des Romains et le châteaufort bâti par Marc Aurèle et achevé par Lucius Verus. M. G. aurait certainemunt donné cette traduction menagée par la *Vinea* du diplôme, mais c'est le fleuve *Burdist* qui l'a fait reculer, cette rivière est très-probablement mal copiée dans le diplôme.

Roboretum. Houwegné (eiche, chêne). Lieu planté de chênes.

Rochelevenzes, Rochelinval. Mais Rockeldinges veut dire Ruckeldinge (1).

Roux, Reux.

Rohum, Ronvaux près de Reux ? Nous ne pouvons admettre que dans le *même* diplôme *Roux* signifie Reux et que trois mots après *Rohum* veuille dire aussi Reux et un tout autre Reux ; l'hyothèse d'une *h* épenthétique *Roux, Rohus*, Reux n'est pas admissible, mais d'autant moins ici qu'il est certain que *Rohum* et *Roux* formaient, sinon un ensemble, du moins faisaient partie du même domaine, et c'est ce qui nous engage à traduire *Rohum* par Ronvaux qui touche à Reux.

Romonia. Remagne.

Rona, Roanne. Le Roannais faisait séparation des deux pays au-dessus de Francorchamps. Nous ne pouvons cependant nous empêcher de faire observer que le moine du douzième siècle , qui a fait le roman de la célèbre bataille d'Amblève, où Charles Martel manifesta au monde ce génie militaire qui sauva l'Europe, que dans ce récit (2) il est fait mention d'un *Rona* qui ne peut être Roanne. En outre, il a dû exister aussi un *Rona* près d'Aywaille

(1) Nous publierons trois diplomes inédits de Stavelot du 16me siècle concernant ce dernier village.

(2) Acta sanctorum 9 juli. — Etudes historiques sur l'ancien pays de Stavelot, page 96 et page 492.

Digitized by Google

Pekervol. Nom d'un arbre.

Perroith. Paret.

ou dans ses environs, d'après le passage suivant de Potesta, au mot *Roanne* : « Recordium ex quodam libro appellato Cassiodorus, super 1a parte psalterii in x° folio ante principium (probablement la version des psaumes) excopiatum, continetur, quod ab Amblaviâ Teutonicâ usque ap 2 flumina sub *novo castro* (château d'Amblève près d'Aywaille) aqua pertinet ad ecclesiam stabulensem libere et absolute, » etc. Ce passage est curieux à plus d'un titre (1).

Rotandum Hasi. C'est toujours le barbare diplôme de 810.

Roux. Reux.

Rovoreix. Rouvreux.

Rudis. Reux.

Rupes. La Roche.

Rupppelsialpenes et *Roux ?* P. T. IX. Pour trouver cette Roche, nous dirons que ce lieu est accompagné d'un autre encore désigné sous le nom de *Gormoheys.* Le document où se trouvent ces noms est selon Potesta : *Per Henricum abbatem dotatum altare S. Andreæ anno* 1414. C'est une erreur, il faut lire 1314, car cette donation fut faite par Henri de Bolan, qui mourut en 1334, (Etudes historiques, page 305) après avoir fondé à Stavelot l'autel de St André.

Ruvonia. Revogne.

S

Sabis. La Sambre.

Salceias. Sacé, près de Reid.

Salembrucca. Saarbruck.

Salmania. Soumagne. M. Lacomblet traduit t. I, page 89 ce nom par Salm. Ce ne peut être Salm, car le diplôme porte *Salma-*

(1) Podestat l. c. Tractatus 9 de Domininiis abbatiæ in specie verbo *Roanne.*

Digitized by Google

mania in pago Liuwa (Liége), et Salm est certainement du pagus Arduenniensis ; en outre le diplôme nous dit *Soron* et *Salmaniam* ėt ailleurs *Sorum*. C'est donc bien Soumagne. Salmania pour Solmania et Sol Soumagne.

Salmes, *Salma*. Salm.

Sarto. (Abl.) Le Sart.

Scalentin. Schaltin.

Scingaces, *Seignaces*. Xhignesse.

Scheniaces, *Scuniaces*, *Sceeinaces*. Xhignesse.

Xhignies. Xhignesse. Pod. T. IX. *Verbo Shignesse*. Recors de 1469. « L'abbé est seigneur Hauttain ayant feu et chasse et de touttes avantures, etc. Tous ceulx qui demeurent en la ditte courte doivent chacque par an une pouille au chasteau de Logne. »

Sclacyn, *Sclacins*, *Sclancin*. Sclessin.

Schorices, *Scuritiæ*. Xhoris. Pod. T. IX. Verbo *Xhorice*.

Seillis. Apud Pod. T. I, cap. 8, ad portum qui dicitur *Sellis*. Seilles, sur la Meuse. On est d'accord que *Seilles* et *Selve* signifient *foret* ; mais les uns veulent que *Seille* comme *Selve* vienne du du mot latin *Silva* et nous partageons cette opinion (*Haute-Seille*, *Altasilva*) ; d'autres plus savants veulent que *Seilles* au contraire provienne de l'ancien cimrique *Kelli* qui devient dans le dialecte gaelique *Caill*, qui veut dire aussi forêt. Nous abandonnons le débat aux philologues et aux maîtres des lois linguistiques.

Serangis. Seraing.

Serario. Pour Ferario.

Sercement. Selon le document, près de Stavelot. P. T. IX. Parfondruy, Sercement et Hogne.

Sesomires, *Sismora*. Riv. Semois.

Siccus campus. Setchamps, sur la haute fange, près de la Croix. Le Prieur.

Sicginnos-Awiaco. La Venne.

Sigudis ?

Digitized by Google

Silvestris curtis. Silvestrecourt.

Sintiaco, *Senzeke*. Sinzig.

Sleida. Schleiden.

Sokiermont. Près de Presseux.

Solania, *Sollanna*. Solanne, près de Turnode.

Solemon. Près de Schaltin.

Solergeias est situé près de Dison et Thimister.

Solanna. Solanne.

Sparsis Erasmunz ? Potesta le renseigne sans commentaire sous le mot Heymereit.

Sprismont. Sprimont. M. G. nous parle de *Spiris* mons, mais nous ne trouvons nulle part ce génitif ; dans nos documents nous lisons toujours *Spris* et dans Lacomblet *Spirimonte*. Vendeta fait curtis de Sprimont usque ad redemptionem per Rodulphum abbatem necessitate regii servitii coactum facta, pro quo accepit à Mansona de Ronâ equum unum pro 4 marcis et carratum vini 2 marcis A° 1085. Pod. T. IX. Etudes historiques, page 206. Ernst hist. du Limbourg, t. II, 122.

Spineux. Même nom.

Spontin, même nom moderne.

Stabelaco, *Stabulacho*, *Stabelacio*, *Stabulensis* ecclesia, *Stabulaus*, *Stablo*. Et depuis le XVI[e] siècle Stavelot. Ne pas confondre avec *Stabulis*, *Estalles*, *Staules*, qui désigne Etalles et Stave.

Stagnebachus. Steinbach.

Stoumont, même nom.

Strata. Strée, aussi *Stratella*. Voie romaine.

Sume, *Summe*. Somme.

Suminara, riv. La Somme.

Sura, riv. La Sure.

Suvam pour Silvam.

Digitized by Google

T

Tavernon, *Tavernou*. Taverneux.
Tailernion. Le Targnon, riv.
Tanton, même nom.
Tectis, *Tois*. Theux.
Theodonis villa. Thionville.
Tilnou. Tinlot.
Timonem, nom d'homme.
Tofino? M. G. y voit Houffen.
Tolbiacum, *Tulpiacum*. Zulpich.

Travant pour *Xhavant*, *Vallis* dit M. G. Cela est impossible attendu que ce village étant près des monastères n'aurait pu figurer sur la plaque de Wibald sous cette forme tronquée ; nous préférons *Traben*, de *Trabanam*, apud Lacomblet, I. 135.

Tumbæ, *Tumbis*, *Doma*. Thommen.
Turinna, *Turinnes*. Tourinne-la-Chaussée.

U

Unalia pour Uualia Walia ? Waux ?
Unasidio pour *Wasidio*.
Ursafontana selon M. Ritz, Ouren, et selon M. G. Urspelt?
Urta. L'Ourthe.
Urtaco, *Ortao*, *Oorto*, *Ortou*. Ourth.
Urva, riv. L'our.

Urzula. Champ joignant à Ocquier et le ruisseau qui traverse ce village et va se jeter dans l'Ourthe à Hamoir. Il faut donc lire *Urtula*. C'est probablement la *Sawourette* dont nous parlons sous Ocquier ci-dessus. (Aywe, eau de l'Ourette ou waie, passe à gué).

V

Vabrensis, *Waverensis* pagus. La Voivre.

Digitized by Google

Vallis de Xhavant. Vaux-Chavanne.

Vacherenge. Pod. T. IX. Verbo *Scaltin*. Jehan de Buriche doit pour Vacherenge. Serais-ce Havelange?

Vemena. La Vamme? riv.

Vervier. Verviers.

Vervigium. Vervoz.

Vesere. La Vesdre.

Vienna. *Vianne*. Vianden.

Vilippa et *Vilippe*. Vileppe.

Villa. Ville près My.

Virvia. Vierve.

Virvinus. Le Wirwin, riv.

Vitus Sanctus. St-Vith.

Viva pour *Urva* d'après Ritz.

Vulfebergo. Le Wolfsbusch, forêt.

Vulfingifagum. Bois situé vers les bords de la Varche inférieure. Detroz traduit ce mot par « A la Lande, en patois Fagne, de Wulfinge ou Porallée. » Hist. de Franchimont, pag. 17. Il est curieux du reste de lire la traduction des anciennes limites de cette donation dans cet historien, qui, pour les restreindre, leur fait subir toutes espèces de transformations originales.

W

Wadalino, *Wadelino*, *Watlino*. Wellin.

Wallinio, *Waulin* est bien Wellin comme il appert de Potesta verbo *Wellin*.

Wahart. Waha.

Waimis, *Waymes*. Weismes.

Walkendor. Walkendorf.

Walendor. Walsdorf.

Walania, *Walevia*. Waleffe.

Walthina. Doit être cherché entre Vervoz, Bende et Jenneret.

Digitized by Google

Wambais. Wampach.

Wandelaicus mansus Anloy?

Wansina. Wancenne.

Warchina . Warchenne.

Warica. La Warge.

Warginna pour Warchinna.

Warsipis, *Wasipia.* Ychippe.

Wasidio, *Wasitico.* D'après les recherches de M. G. il paraît que ce serait Waseiges. Près de Landen.

Wavania. Avagne.

Wellines. Willine.

Wenbria. La Wimbe.

Weez. Wieverz.

Wigiscourt.

Wiria capella. *Vizices* ecclesia. Pod T. I, chap, 25. Virtzfeld?

Wisippen. Wiseppe, près de Stenai.

Wisonbrunna. Wiesenbach. (Ce ne peut être en aucun cas *Wisunt.*

Wisuntbison, source du bison, mais simplement *la source des prairies*, car Wison peut être venu de *Wisa*, ancien haut allemand, ou plus naturellement encore de *Wisen*, prairies.

Qu'il nous soit maintenant permis, à la fin de cette longue nomenclature, et tout en rendant un nouvel et sincère hommage à la savante et patiente érudition de M. Grandgagnage, de tirer les conclusions suivantes qui confirment les principes que nous avons posés dans d'autres ouvrages.

1° S[t] Remacle, en venant planter la croix *dans des lieux de vaste solitude* foula une terre soit germanique, soit celtique ou cymrique, mais sur laquelle, dans ancun cas, le flot romain n'avait laissé aucune épave latine dans ses flux et reflux éphémères.

2° Si la terre était germaine, le monastère fit reculer l'idiôme

tudesque jusqu'aux frontières de la principauté, vers le Nord-Ouest, et c'est le plus probable.

3° Si la terre était celtique, l'élément germain des alentours trouva une digue à la frontière du monastère.

D^r ARS. DE NOÜE.

Digitized by Google



Digitized by Google

NOTICE

SUR

L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-PAUL

AUJOURD'HUY

CATHÉDRALE DE LIÉGE



(Suite.)

L'épitaphe suivante doit être rapportée au temps du doyen Grégoire Marescal. Nous l'insérons ici en reproduisant la *planche ci-jointe*. La pierre qu'elle représente se trouvait autrefois dans la première chapelle du côté droit ; aujourd'hui elle est scellée dans le mur du cloître de l'est.

ANNO DOMINI MILLO CCCC XXV MENSIS JUNII DIE XXVIII OBIIT
D[us] GILBERTUS DICTUS LOZE BUSCODUCEN PRESBYTER
CANONICUS HUJUS ECCLIE. SANCTI PAULI LEODIEN.
ANIMA EJUS. REQUIESCAT IN PACE.

Digitized by Google

XXIX. — GILLES III DE BYSSENHAYE. 1431—1444.

Chanoine de St-Paul et Liégeois d'origine, Gilles de Byssenhaye fut appelé à remplir la place laissée vacante par la triste fin de Hellinc. Il fit de grandes réparations à la maison décanale et restaura à ses frais les archives et registres de l'église, qu'il fit recopier en partie avec le plus grand soin.

L'élection de plusieurs de ses prédécesseurs ayant donné lieu à des contestations, le Souverain-Pontife, Eugène IV, décida, le 7 avril 1432, que la nomination de ces dignitaires, dans le diocèse de Liége, appartiendrait dorénavant aux chapitres seuls. Le même Pape, tout en réservant au St-Siége le droit de conférer les bénéfices qui viendraient à vaquer pendant les mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre, laissa aux princes-évêques la collation des autres. C'était en même temps une récompense accordée à l'église de Liége pour son attachement à la foi et sa fidélité envers le siége apostolique pendant le schisme récent qui avait déchiré l'Eglise, depuis le conciliabule de Bâle jusqu'au Concile de Constance qui le termina (1).

Si l'on en croit Daniel de Blochem, ce fut un chanoine de St-Paul nommé Pierre de Mall (2), homme très-versé dans le chant religieux, qui introduisit à Liége la coutume de sonner trois fois la cloche tous les matins pour donner le signal de l'Angelus. Cet usage se répandit dans la chrétienté au commencement du XVI[e] siècle. Le même Pierre de Mall fit placer une lanterne de verre qu'on allumait tous les soirs devant la statue de la Ste-Vierge, sous le portique du côté de l'Ile.

(1) Ouvert le 15 novembre 1414, terminé en 1418.
(2) Ernst, *Tableau des suffragants de Liége*, p. 266.

Digitized by Google

Daniel de Blochem fut reçu chanoine de St-Paul du temps de Gilles de Byssenhaye. D'après ses propres indications, il était premier licencié en droit civil de l'Université de Louvain.

L'église dût la fondation de la fête de l'Exaltation de la Sainte-Croix à Daniel, qui consacra une somme de 306 florins du Rhin à l'achat d'une rente de 18 muids d'épeautre dont il fit donation au chapitre, à charge de célébrer deux anniversaires pour lui, ses parents et ses bienfaiteurs. Une autre rente de 12 muids servait aux distributions que l'on faisait aux chanoines qui assistaient aux offices du jour.

Vers cette époque, le chapitre perdit plusieurs de ses membres, entre autres Michel de Tilio, mort le 28 octobre 1434.

L'année suivante, Arnold du Bourg (de Vico), maître ès-arts et écolâtre du chapitre, racheta son jubilé par une somme d'argent qui fut plus tard employée à l'acquisition de l'aigle nouveau dressé au milieu du chœur. Ce chanoine paraît avoir été un orateur habile et éloquent.

Voici son épitaphe :

HIC JACET VENERABILIS VIR D^nus^ ARNOLDUS DE VICO MAG^ter^ IN ARTIBUS QUONDAM CANONICUS ET SCHOLASTICUS HUJUS ECCLESIÆ, QUI OBIIT ANNO A NAT. D^ni^ MCCCCXXXV, MENSIS FEBRUARII DIE XXV,
CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

Lambert d'Athin, fils du fameux Wathieu d'Athin, chanoine de St-Paul, de Maestricht, de St-Lambert et prévôt de St-Denis, docteur en droit civil et canon, était un homme fort savant, doué d'un esprit pénétrant, possesseur d'immenses richesses. Voyant sa famille sur le point de succomber dans la lutte du

Digitized by Google

peuple et de la noblesse, il se rendit à Bâle pour réclamer la protection des Pères qui s'y trouvaient rassemblés en Concile. Mais il échoua dans ses démarches; les Liégeois, informés de son retour, le firent tomber, près de Tignée, dans une embuscade, où il périt le 15 mars 1436.

Van den Berg nous a conservé l'épitaphe d'un chanoine de St-Paul, Henri de Piro l'ancien. (1)

HIC JACET VENERABILIS ET EGREGIUS VIR MAGISTER HENRICVS DE PIRO, IN JURE CANONICO LICENTIATUS, QUONDAM PRÆPOSITUS ECCLESIÆ S^ti CUNIBERTI COLONIENSIS ET CANONICUS S^ti PAULI LEODIEN. QUI OBIIT ANNO D^ni MCCCCXXXVIII MENSIS OCTOBRIS DIE XXIII. CVJUS ANIMA IN PACE REQUIESCAT. AMEN. MISEREMINI MEI SALTEM VOS AMICI MEI QUIA MANUS DOMINI TETIGIT ME.

Henri de Piro était originaire de Cologne. Il fut inhumé dans la chapelle des XII Apôtres, à côté des doyens Gérard de Bierset et Godefroid de Lobbes. Il avait fait réparer à grands frais sa maison claustrale sise près de la tour du côté des cloîtres. Il donna à l'église deux chapes noires des plus précieuses, dont les garnitures valaient au moins 40 écus au cavalier. «Plût à Dieu, ajoute Daniel de Blochem, que notre église eût alors possédé une bibliothèque convenable! Combien d'ouvrages précieux de droit ne lui eût-il pas donnés? »

Il greva sa maison d'une rente annuelle de 7 muids d'épeautre pour acheter 12 pelisses à distribuer la veille des Onze-Mille-Vierges, pour les mettre pendant les matines de la dite fête; chaque chapelain ou chanoine était tenu de dire, dans les huit jours de cette fête, les *Vigiles des morts* et 7

(1) Voir son testament à la fin.

Digitized by Google

Psaumes pour le salut de l'âme du donateur. Il laissa, pour son anniversaire, une somme de 300 florins du Rhin, à laquelle on ajouta, plus tard, les intérêts.

Après sa mort, son neveu Henri, surnommé le Jeune, maître ès-arts et habile musicien, lui succéda dans sa prébende et habita sa maison. Pour exécuter les dernières volontés de son oncle, il donna les deux couronnes suspendues au milieu du chœur, la table d'autel de la chapelle où il avait sa sépulture, plaça la verrière qui l'éclairait et releva le sol de cette chapelle. Il contribua aussi pour 50 florins du Rhin aux frais de l'aigle nouveau qu'on plaçait alors dans le chœur. Une note écrite dans le MS. de Blochem ajoute : On chante actuellement l'Evangile seul sur cet aigle ; en 1609 on le plaça dans l'endroit où on lisait les leçons et les collectes. Celui sur lequel on commence les intonations a été fait en 1674.

Le 30 août 1441, l'église de St-Servais, à Maestricht, renouvela la fraternité qu'elle avait conclue autrefois avec les collégiales de Liége.

Du temps de Gilles de Byssenhaye, on remplaça par un Ange en plomb l'Ange en pierre posé au-dessus de l'église sur le transcept du côté de l'Ile et qui remontait à la première construction de l'église. Les frais de placement s'élevèrent à plus de 200 florins du Rhin.

G. de Byssenhaye vécut jusqu'en 1444. Avant d'expirer, il fit une allocution à ses confrères, pour les exhorter à persévérer dans leur vie édifiante et leur union.

Il choisit sa sépulture devant l'autel de St-Lambert au côté gauche de l'église, et laissa une rente annuelle de 13 muids d'épeautre, à charge de dire deux messes par semaine. Sa pierre sépulcrale, que nous reproduisons ici, a été trans-

Digitized by Google

portée dans les cloîtres de l'Est, près de celles de Jacques Motton et de Théodore de Hokelem. On y lit l'épitaphe suivante :

HIC JACET VEN^{lis} VIR BONÆ MEMORIÆ D^{us} ÆGIDIUS BYSSENHAYÈ
DECANUS ET CANONICUS HUJUS ECCLESIÆ S^{ti} PAULI LEODIEN.
QUI OBIIT ANNO D^{ni} MCCCC^{mo} XLIIII MENSIS JUNII DIE XVI.
ORATE PRO EO.

Cette dalle présente des dispositions analogues aux précédentes; l'encadrement est plus ornementé; au lieu de contreforts, il y a des tours à plusieurs étages, percées de fenêtres ogivales, surmontées de flèches à riches fleurons. Les attributs des quatre Evangélistes y figurent; le lion et le bœuf ont les pieds tournés vers le haut de la pierre, à la différence de la dalle de Jacques Motton.

XXX. — PIERRE II VAN DER MEULEN. 1444 — 1459.

Ce Doyen, que nous avons vu entrer fort jeune au chapitre, ut élu, d'après les règles canoniques, par l'inspiration du St-Esprit. Il était originaire de Nimègue, dans le duché de Gueldre.

Peu après sa promotion, il paraît que les chapes de l'église commencèrent à manquer et la charité des fidèles à se refroidir. Le chapitre décréta que chaque chanoine paierait, lors de sa réception, douze florins du Rhin, consacrés à l'achat d'ornements de ce genre, et laisserait à sa mort la même somme pour le baldaquin. On décida ensuite que ceux qui auraient couvert, durant leur vie, les frais d'une chape, seraient dispensés du legs susdit.

Digitized by Google



Digitized by Google

Le 6 juin 1445 on commença la nouvelle galerie, à côté de l'autel de la Sainte-Vierge, dans le cloître (ambitus). De Blochem, qui nous rapporte ce fait, étant membre de la fabrique, posa la première pierre et plaça dessous un écu de Philippe, duc de Bourgogne. Il fit aussi construire à ses frais le premier grand arceau du moins en partie. Les exécuteurs testamentaires du seigneur Arnold de Mérode, chanoine de St-Lambert, qui avait été aussi chanoine de St-Paul, y contribuèrent pour une somme de 15 florins du Rhin. De même, les exécuteurs testamentaires de maître Pierre de Bruxelles donnèrent d'abord 10 florins du Rhin au mois d'octobre 1448, et l'année suivante 50 florins au griffon.

Dans ce même temps et par les soins de maître Pierre de Bruxelles on mit en ordre la librairie (bibliothèque) qui se trouvait en 1460 dans le vestiaire. Ce même Pierre légua à l'église les sept volumes des Apostilles de Nicolas de Lira sur la Bible entière. Pendant sa vie il avait déjà donné un volume de Grammaire dite *Catholicon* (universelle ou générale) et une grande quantité d'autres livres très-remarquables, détaillés dans le catalogue que l'on trouvera à la fin de notre travail. Tous ces ouvrages étaient écrits sur parchemin.

Une inondation arrivée le 28 janvier 1408 détériora et détruisit en partie les chapes, les livres, les ornements de l'église, conservés dans la trésorerie; pour éviter de semblables désastres, le sol de la nouvelle librairie fut exhaussé et l'on y entra par quelques degrés.

Daniel de Blochem nous a laissé sur la construction de la collégiale de nombreux détails que nous reproduisons aussi exactement que possible. Toutefois nous craignons qu'il ne s'y

Digitized by Google

rencontre certaine obscurité; provenant de ce que l'écrivain suppose présents aux regards du lecteur les objets dont il parle et s'exprime en termes qui, très-intelligibles pour ses contemporains, ont à quatre siècles de distance perdu leur clarté. Du reste, les passages du texte latin seront cités dans l'appendice et permettront de constater les erreurs ou la fidélité de notre interprétation.

Après avoir en quelques mots rappelé la structure de l'ancienne collégiale, l'auteur continue ainsi: « Quand on construisit la nouvelle église, voici quel était le plan: dresser le mur du côté gauche sur son emplacement primitif, et le percer de fenêtres vitrées que l'on voit encore à ses extrémités, mais sans chapelles. Le cloître devait être carré comme auparavant et ne pas dépasser le fond de la nef, ainsi que le montrent les piliers de la porte du côté du chapitre; on craignait que le mur ne fût pas assez fort, sans doute à cause de la hauteur et du poids de l'édifice. Tandis que l'ouvrage avançait de ce côté et du côté de l'Ile, naquit l'idée de bâtir des chapelles qui devaient ajouter à la solidité du temple et servir d'embellissement. Le côté gauche du cloître dût reculer pour faire place à ces chapelles comprises dans le bas côté. Dès lors il ne pouvait plus être carré comme le plan primitif l'avait figuré. On en exhaussa le sol d'un degré afin de le mettre à l'abri des inondations. Enfin, on le ceignit d'une muraille puissante, destinée à relier et à soutenir le vaisseau de l'église.

« A la même époque on bâtissait la tour sous la présidence de Guillaume d'Esche qui plaça sous la première pierre un Ecu vieux. L'ancienne tour contenait l'autel fondé par le doyen Otton de Geneffe. Pendant sa démolition, on transféra

les cendres de ce dernier dans la chapelle située à côté de la porte s'ouvrant du côté de l'Ile.

« L'ancienne tour avait deux voûtes d'inégale hauteur comme cela se voit à l'église St-Denis. En effet, quelques anciens livres de St-Paul disent que le psaume : *Qui habitat in adjutorio altissimi*, doit être chanté au commencement du Carême devant l'autel de St-Thomas de Cantorbery, situé sous la tour. Les statuts renouvelés disent seulement: devant l'autel de Ste-Gertrude, c'est ce qui avait encore lieu en 1460, parce que la construction de la tour n'était pas terminée. Plût à Dieu que les fonds existassent pour son achèvement que je confie au Tout-Puissant !

« Quant au cloître, ajoute Daniel, nos successeurs nous reprocheront peut-être que l'aile adjacente au chapitre n'ait pas la même largeur que l'aile qui touche aux écoles. La démolition et la reconstruction intempestives de la chambre située au-dessus de l'autel de la Vierge, en furent la cause. Cet appartement servait de librairie. Quand on le rétablit, la muraille fut placée de façon à le soutenir, et le nouveau cloître se trouva par suite avoir les mêmes dimensions que l'ancien. On pensait que sa largeur, ayant suffi jusque là aux chanoines, elle pourrait bien suffire à leurs successeurs. Pour abandonner ainsi le nouveau plan et revenir au plan primitif, l'architecte avait encore un motif; il appréhendait que le mur de ce côté ne fléchît sous le poids. Mais comme les charpentiers qui travaillaient aux combles reconnurent le peu de fondement de ces appréhensions, on donna plus d'étendue au cloître attenant aux écoles, on le surmonta d'un toit plus haut, plus droit et d'une forme plus élégante.

Digitized by Google

« D'autre part, la fabrique manqua bientôt de ressources pour exécuter la partie de l'édifice donnant vers St-Jacques. Dieu sait toutes les critiques auxquelles elle fut en butte, quoiqu'il n'y eût absolument pas de sa faute : car la malice des temps occasionnait la diminution des revenus. Malgré les présents reçus, la bâtisse du cloître laissait un découvert de 230 florins du Rhin, et cependant ni les portes, ni les pierres, ni les ferrailles n'étaient achevées...

« Toutes les dépenses furent consacrées au corps de l'église, tel qu'on le voyait en 1460. En ce moment, la fabrique était encore redevable, pour les anniversaires, d'une rente de cinquante muids d'épeautre (1). Pour ce motif, on institua la prébende de l'*ouvrage,* c'est-à-dire de la construction de l'église et ce moyen étant encore insuffisant, on porta des ordonnances insérées au livre des chartes (2), par lesquelles il était permis aux chanoines d'imposer avant de mourir certaines obligations à leurs successeurs, afin de terminer cette grande entreprise. La réparation des toits fortement endommagés entraîna aussi beaucoup de frais. »

Après avoir exposé les embarras financiers que créait la reconstruction de St-Paul, Blochem cite ceux d'entre les frères qui, par leurs libéralités, contribuèrent à l'accomplissement de ce dispendieux travail.

« En 1453, le 22 novembre, le doyen Pierre fit faire les trois fenêtres du nouveau cloître en face de la salle du chapitre.

(1) Cartulaire, fol. XLVI, p. 1a.
(2) Fol. CXX, p. 1a.

Digitized by Google

« Plusieurs verrières du chœur furent restaurées à l'aide des deniers fournis par P. Van der Meulen, tant de son chef qu'en sa qualité d'exécuteur testamentaire d'Arnoul de Mérode; par l'écolâtre Arnold de Baest, Pierre de Bruxelles, Henri de Piro, Jean de Goer, chapelain, et Adam de Papenhoven, chancelier du prince-évêque. Ce dernier paya, en outre, les peintures et la table d'autel de la chapelle, située devant le portail qui s'ouvre vers St-Jacques. Il donna à l'église une rente annuelle de quatorze florins du Rhin, dont quatre pour les chapelains, et légua, pour augmenter son anniversaire, sa maison claustrale avec les meubles qui la garnissaient, mais seulement après le décès de son parent Jean, du même nom, qui l'habitait. Il choisit, pour sa sépulture la chapelle de SS. Monulphe, Gondulphe et Cunégonde, chapelle où reposaient les membres de sa famille, en y attachant un revenu de 2 muids d'épeautre; il abandonna aussi tous ses livres à la collégiale, à condition qu'un exemplaire de Valère-Maxime, copié de sa main, resterait en la possession de Gérard de Einchoven sa vie durant. Il trépassa le 16 décembre 1453, ainsi que l'indique son épitaphe que voici :

ANNO D^ni MCCCCLIIJ MENSIS DECEMBRIS DIE XVI OBIIT VENERABILIS VIR D^nus ADAMUS DE PAPENHOVEN HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS HIC SEPULTUS. ORATE PRO EO.

« Le 1er octobre auparavant, était mort, à Maestricht, Roland Rover, chanoine de la collégiale St-Servais, en cette ville. La fabrique de St-Paul reçut de lui une somme de 40 florins du Rhin quand on commença la construction des cloîtres; il fonda son anniversaire moyennant cinq muids d'épeautre, et,

après avoir assigné une rente de trois muids pour rendre double la fête de St-Servais, il laissa une partie de ses biens au chapitre. Le 20 décembre, Daniel fit largesse d'abord de cinquante florins postulats anciens, destinés à la librairie qui devait se trouver près du chœur et qui, commencée le 16 mai 1454 fut achevée à la fin de l'année suivante; ensuite de douze marcs d'argent pour couler de ce métal une statue de la T.-S. Vierge, que l'on poserait sur le maître autel aux fêtes de Marie. Pierre de Mall avait laissé par testament une autre somme de 32 florins du Rhin à cet effet. Daniel donna en outre 70 florins postulats et dix écus de Philippe de Bourgogne. On lui doit aussi l'établissement de la librairie et de deux verrières où étaient représentées les images de S. Paul et de S. Gamaliel. Sa santé étant fort affaiblie, il fut dispensé dorénavant d'assister au chœur.

« Trois autres verrières furent faites dans la librairie par les soins du Doyen, aux frais de la succession d'Arnoul de Mérode dont il était l'exécuteur testamentaire; elles portaient le blason de ce seigneur. Van der Meulen fit placer les trois autres à ses frais en y apposant ses armes. En outre, encore simple chanoine, il avait appliqué beaucoup de ses deniers à l'embellissement de la maison décanale qui lui fut cédée lors de sa nomination : une entrée spacieuse, l'élégant préau qui l'environnait, des appartements commodes en faisaient un séjour convenable au rang et à la vie d'un dignitaire de l'Eglise. »

Pendant la nuit du 6 avril 1456, à onze heures, un incendie éclata dans la chambre où couchait le recteur des écoles. Avant de s'endormir, celui-ci avait fixé au sommet du bois de lit, sa chandelle qui, tombant tout à coup, met le feu

Digitized by Google

à la paille; la flamme se communique aux meubles qu'elle dévore; le recteur surpris n'a que le temps de fuir en chemise, en appelant du secours. Plusieurs serviteurs des chanoines et quelques bons citoyens, accourus au son de la cloche d'alarme, parvinrent à réprimer l'embrasement avant que le toit fût atteint. Les registres de l'église avaient été retirés de la chambre de la compterie par maître Thierry de Linden et transportés dans une autre pièce. Craignant le retour de semblables accidents, le chapitre prit, trois jours après, plusieurs décisions: d'abord les chambres du recteur devaient rester vides; ceux qui logeaient dans un appartement de la collégiale n'auraient plus de paille dans leurs lits dont les formes seraient faites de cordes, de sorte qu'on plaçait d'abord des nattes et ensuite les matelas.

Le 26 octobre de la même année, l'évêque Louis de Bourbon installé depuis trois mois, édicta des lettres confirmant les droits, priviléges, franchises et immunités du clergé de Liége, et déclarant nulles et non avenues, toutes atteintes y portées par personnes civiles ou ecclésiastiques. Il l'exemptait en même temps de toutes tailles ou impôts présents ou futurs que frapperait le pouvoir religieux ou séculier.

Un an après, eut lieu la transcription et la révision des anciens statuts de l'église modifiés et complétés suivant des exigences nouvelles. Thierry de Nieuwensteen et Daniel de Blochem avaient été chargés de cette besogne par leurs confrères.

En 1458, la nuit de l'avant-veille de la Pentecôte, expira Henri de Piro, le jeune, autrement dit Brunonis. Doué d'une éloquence distinguée et d'un vaste savoir, il avait rempli les

Digitized by Google

fonctions de promoteur et procureur de la nation allemande, au concile de Constance. A l'université de Cologne, il occupa une chaire, et professa ensuite à celle de Louvain dont il fut recteur en 1427. Il embrassa la vie monastique chez les Chartreux à Cologne (1). On lui doit plusieurs ouvrages (2) entre autres un traité de *Esu et abstinentia carnium* cité dans le *Voyage littéraire de deux Bénédictins*, Tom. II, p. 97.

Henri de Piro fut enterré dans le tombeau de son oncle (3).

Au mois de mars 1459, on fondit la statue d'argent dont il a été question. Le doyen Pierre contribua aux frais pour un Noble de Henri d'Angleterre; Arnold de Baest, Ecolâtre, pour la même somme, Maître Jean pour un demi-Noble, Daniel de Blochem pour un Noble d'Edouard; l'exécuteur testamentaire de Henri de Piro le jeune fournit la même somme.

Le 23 mai 1459, le doyen Pierre Van der Meulen mourut. Pendant qu'on lui faisait les onctions, il attira l'attention de ses frères sur trois points : 1° De vivre entre eux en bonne intelligence; 2° de conserver à l'église son ancien honneur; 3° de choisir pour doyen un homme qui puisse bien diriger le chapitre et être utile à l'église.

Par son testament (4), il demanda que son corps fût enterré à côté de la porte de la trésorerie dans l'angle devant l'autel de SS. Germain et Nicolas, où il avait l'habitude de dire la messe. Il laissa au recteur de cet autel ses ornements sacrés, à charge de réciter après la messe le *Miserere* et l'*Oraison* pour le repos de son âme.

(1) Foppens *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 460.
(2) Voir le catalogue des livres de S. Paul.
(3) Voir son testament à la fin.
(4) Voir à la fin de l'ouvrage.

Digitized by Google

Il donna à l'église une quantité de livres très-remarquables.

Pierre fut regretté de ses confrères; il était fort savant et administrateur habile; il avait renouvelé les statuts de la collégiale. Sur la fin de sa vie, il obtint du pape Pie II la confirmation des droits que son prédécesseur Eugène IV avait reconnus au chapitre et la défense d'y déroger dans la nomination des Doyens, sous peine de nullité. En outre, le Pape permit au chapitre de conférer les prébendes dont les revenus ne seraient pas supérieurs à deux marcs d'argent, et cela pendant tous les mois de l'année indistinctement.

XXXI. — THIERRY DE NIEUWENSTEEN. 1459—1460.

Avant son élection, Thierry avait été envoyé à Rome comme député des églises secondaires de Liége Ce voyage lui ayant coûté de fortes sommes d'argent, il fut obligé de contracter des dettes, et après sa nomination il dut aussi, pour en payer les frais, emprunter à sa famille.

Nous croyons qu'il ne sera pas sans intérêt pour le lecteur de connaître les cérémonies qui accompagnaient la nomination et l'installation d'un Doyen au XVe siècle. Le chapitre assemblé dans la salle des réunions, procède au vote : on proclame le nom de celui qui a obtenu la majorité des suffrages, et les chanoines entonnent aussitôt le *Te Deum*. Toujours chantant, ils rentrent processionnellement dans l'église, où l'élu est conduit par les deux plus anciens d'entre eux, sur une haute estrade recouverte d'un tapis. On le mène à la stalle qu'il doit occuper; là, lecture lui est donnée du procès-verbal de l'élection; on lui demande s'il accepte sur-le-champ, ou, s'il préfère, comme il en a le droit,

Digitized by Google

se réserver un mois pour réfléchir. Ce délai servait également à se pourvoir en cour de Rome, s'il y avait quelque difficulté à lever. Enfin l'écolâtre, montant à l'endroit où l'on récite l'Evangile, annonce l'élection au peuple. Quelques jours après, le choix est soumis à la ratification du chapitre cathédral et à la confirmation du chef du diocèse ou de son fondé de pouvoir, lequel accorde des lettres-patentes lues en public, un jour de fête, après l'offertoire de la grand'messe.

Ces préliminaires achevés, à la date fixée pour l'installation, le nouveau dignitaire se présente au parvis des prédicateurs, entouré de ses confrères et amis de la cathédrale et des autres églises; tous, vêtus de chapes de soie, se rendent sur la place St-Paul, à l'endroit où finissent les immunités de la collégiale. Le chapitre s'avance à leur rencontre; il est précédé d'une bannière, surmontée d'une croix que les deux chanoines les plus âgés offrent à baiser à l'élu. Au même instant, retentit l'hymne : *Deum time*, qui continue pendant que le cortège regagne l'intérieur du temple. Le Doyen monte sur l'estrade dont nous avons parlé tantôt, et après avoir entendu le *Te Deum* solennel, il est conduit à l'autel du chœur : là, il fait l'offrande d'une pièce d'or et prête le serment (1) exigé de tous les titulaires à leur entrée en charge. Tout le chapitre se retire ensuite et l'installation est accomplie.

Toutefois, le doyen ne peut se placer dans sa stalle particulière qu'à la condition d'être diacre; ainsi en fut-il pour Pierre II,

(1) A la bibliothèque du Séminaire se trouve sous le N. 6. A. 10, un manuscrit intitulé *Liber evangetiorum* A° 1410, avec cette note : Is esse videtur super quem jusjurandum præstari solebant in capitulo S^u^ Pauli Leodiensis. Voir à l'appendice les serments des doyens, prévots, chantres et chanoines en 1410.

Digitized by Google

Van der Meulen qui n'était que sous-diacre à l'époque de sa nomination. De plus, lorsqu'il y avait sermon, le Doyen, qui n'était pas prêtre, ne pouvait donner la bénédiction au prédicateur.

Les dernières formalités, que nous avons relatées, furent observées à l'élection de Thierry de Nieuwensteen (1) qui, déjà très-avancé en âge, n'exerça ses fonctions que seize mois au plus. La mort l'emporta le 15 octobre 1460. On l'enterra, d'après son vœu, à l'entrée de la trésorerie, à côté de son prédécesseur. Une pierre sculptée avec simplicité, dans la même forme que celle du doyen Pierre, fut placée sur sa tombe. On suspendit aussi à la muraille une peinture avec les images de la Sainte Vierge et de Saint Martin.

Après sa mort, on trouva chez lui seulement une trentaine de pièces d'or. Il laissa beaucoup de beaux vases d'argent, mais leur valeur était insuffisante pour satisfaire aux frais de l'exécution testamentaire (2), de manière que le recteur de l'autel Saint-Germain reçut de ses exécuteurs une rente de quatre muids d'épeautre sur la maison habitée par Jean de Heinsberg,

(1) L'élu payait 1° aux chanoines résidents, un setier de bon vin. — 2° Au chancelier de l'évêque pour la lettre de confirmation environ dix florins du Rhin.— 3° Au secrétaire de la chancellerie une pièce d'or de bonne monnaie. — 4° Pour apposer le sceau à la lettre de confirmation de l'évêque XL florins du Rhin. — 5° Au chancelier, du vin pour la valeur de quelques pièces d'or. — 6° Au secrétaire du sceau (chancelier) une pièce d'or. — 7° Le doyen était encore tenu à solder certains droits au notaire de l'église qui avait préparé les pièces et les choses nécessaires, et au matriculaire de l'église. — 8° Il devait ensuite fournir le vin de réception comme les autres chanoines, en outre une aime de vin en entrant dans la maison décanale. La même solennité avait lieu en 1459 pour l'élection du Prévôt.

(2) Voir son testament à la fin de l'ouvrage.

Digitized by Google

à charge de dire une messe le mercredi de chaque quinzaine et de réciter le psaume : *Miserere mei Deus*, etc.

XXXII. — ARNOLD DE BAEST. 1460—1472.

C'est la veille de Noël qu'Arnold de Baest fut nommé Doyen. Comme il avait une église paroissiale, il prit terme pour délibérer. Le 24 janvier suivant, il accepta son élection en ces termes : « *Nec ambitiose consentio, nec superbe recuso.* » Confirmé par l'autorité supérieure au mois de mars suivant, il fut installé le dimanche où l'on chante *Judica* et remplacé dans sa charge d'écolâtre par Daniel de Blochem.

On a gardé le souvenir d'une forte inondation qui eut lieu quatre ans plus tard. La neige était tombée en abondance durant plusieurs jours avant la fête de S. Capraise : les pluies qui suivirent amenèrent une telle crue d'eau que, le lendemain de la fête de Ste Elisabeth, veuve, les flots gonflés de la Meuse menaçaient d'envahir la collégiale. Les chanoines n'eurent que le temps de faire boucher la porte à l'aide d'une espèce de digue, et durent acheter un bateau pour aller aux matines. Ils usèrent du même moyen pour assister aux heures, jusqu'au 23 novembre, date à partir de laquelle ils purent se rendre à pied sec aux offices.

De Baest eut le malheur de vivre sous le règne si désastreux de Louis de Bourbon. En compagnie de ses collègues de la cathédrale et des collégiales (1) il fit partie de la députation envoyée à l'Elu afin d'obtenir la levée de l'interdit jeté sur la ville, et des conditions de paix.

On sait que ces démarches n'aboutirent point et qu'après cinq

(1) Analecta Leodiensia, p. 555.

Digitized by Google

années de tiraillements et de dissensions, Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, intervint dans les affaires de la principauté. Notre Doyen assista aussi au traité humiliant (1) que le duc imposa aux Liégeois et que ceux-ci n'exécutèrent qu'avec lenteur et répugnance.

Quelques mois plus tard, au sein des luttes intestines qui n'avaient jamais complètement cessé, survint une circonstance singulière qui fournit à l'agitation de nouveaux éléments. Dans le portique nord de St-Paul se trouvait une statue de la Mère de Dieu. Tout à coup le bruit courut que cette vierge opérait des miracles. La multitude s'en effraya fort, surtout à cause d'une prétendue prophétie que l'on répandit et qui partait probablement d'une source intéressée : « *Malheur au pays où s'accomplissent beaucoup de miracles!* » L'épouvante allait croissant, parce qu'on entendait fréquemment les cloches qui retentissaient chaque fois que s'opérait le prodige. Pour mettre fin à cet état de choses, Raes de Lintre défendit de sonner désormais pour ce motif. De quelque endroit que vînt cette prédiction, le sac de Liége par Charles-le-Téméraire semble la réaliser.

Arnold de Baest rendit le dernier soupir en 1472, un an après que Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne eut, en expiation de sa cruauté, fait présent à St-Lambert d'une statuette de St-Georges en or (2), devenue aujourd'hui la propriété de notre ancienne collégiale.

Le pape Sixte IV (3) avait, sur la sollicitation du doyen,

(1) Fisen, Pars 2. Lib. XII, N° 1, p. 253.
(2) Voir la description et la planche dans la 3e partie.
(3) Elu le 9 août 1471 mort en 1484.

Digitized by Google

confirmé au chapitre de St-Paul les droits accordés par ses prédécesseurs.

XXXIII. — JEAN IV DE PAPENHOVEN. 1472—1484.

Quoique ce dignitaire ait exercé sa charge quatorze années durant, il a laissé peu de souvenirs.

D'après A. de Lymborch, il mérita de grands éloges pour sa fervente piété. En 1457, il avait fondé l'autel de Sainte-Agnès.

Il habita la maison que son parent Adam de Papenhoven avait léguée à la fabrique de St-Paul, afin d'augmenter les revenus de son anniversaire.

Accompagné de deux de ses chanoines Léon de Baest et Antoine Happart, il assista avec les autres chefs du clergé secondaire à la protestation que le chapitre cathédral dressa dans la salle de ses réunions, le 13 septembre 1482. Par cet acte (1) celui-ci voulait, avant de procéder au remplacement de Louis de Bourbon, maintenir ses droits relativement à l'élection de l'évêque.

La mort de Jean arriva en 1484. On ne connaît ni son épitaphe ni le lieu de sa sépulture.

XXXIV. — JEAN V D'EYCK. 1484—1494.

Dans l'année où Jean d'Eyck fut élevé au décanat, on rencontre le nom d'un de ses chanoines, Henri, doyen de Bastogne, au nombre des témoins qui figurèrent à la paix de Maestricht.

Jean se dégoûta des grandeurs du siècle et renonça, en 1493, à ses fonctions pour rentrer dans la vie privée.

Il décéda l'année suivante.

(1) Daté du 18 septembre. Analecta Leodiensia pp. 805, 6.

Digitized by Google

XXXV. — JACQUES II ZIBERTI. 1494 — 1507.

Jacques remplissait depuis 1490 l'office de chantre lorsque les suffrages des chanoines le placèrent à la tête du chapitre.

Van den Bergh nous a conservé l'épitaphe d'un chanoine, docteur en médecine (1), inhumé à St-Paul pendant ce décanat, mais il ne restait que le prénom :

HIC JACET VENERABILIS VIR D^us ERARDUS.....ARTIUM MAGISTER,
IN MEDICINIS DOCTOR, HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS, QUI OBIIT
ANNO D^ni MCCCCCV, MENSIS JANUARII DIE IIII.
CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.

XXXVI. — PIERRE II HEEZ DE HORNES. 1507—1517.

Hollandais de naissance, Pierre Heez était chantre en 1506. Albert de Lymborch se borne à dire qu'il gouverna le chapitre pendant dix ans et qu'il donna toujours le bon exemple.

C'est de son temps que le Pape Jules II confirma et étendit les priviléges du clergé. Ce fut de son temps encore qu'Erard de la Marck institua la fameuse procession de la Translation de S.-Lambert célébrée pour la première fois, le 28 avril 1512 ; on y porta le magnifique buste du Saint, présent de l'évêque.

En 1513, Erard, voulant donner plus d'éclat et de pompe à cette solennité, fit l'acquisition d'une rente de 6,000 florins Brabant pour être distribuée aux membres du clergé qui assisteraient à la cérémonie. En cas que la dite procession ne pût avoir lieu, cet argent devait être remis aux bourgmestres et

(1) D'après M. de Villenfagne, un assez grand nombre de chanoines de Liége pratiquèrent la médecine pendant les 13e, 14e et 15e siècles.

Digitized by Google

conseillers de la cité, afin de doter tous les ans cinq jeunes filles pauvres des cinq vinâves *intra muros* (1).

Le doyen Pierre mourut le 25 septembre 1517 et eut pour épitaphe ces mots :

HIC JACET VENERABILIS VIR Dns ET MAGISTER PETRUS HEEZ DE HORNE ARTIUMQUE JURIS BACCALARIUS DECANUS HUJUS VENlis ECCLESIÆ Sti PAULI LEODIENSIS QUI OBIIT ANNO A NATIVITATE DOMINI MILLESIMO QUINGENTESIMO DECIMO SEPTIMO MENSIS SEPTEMBRIS DIE VIGESIMA QUINTA.

XXXVII. — JEAN VI BLERINX. 1517—1519.

Blerinx avait vu le jour à Bréda. Il était chantre en 1516, quand ses frères le nommèrent Doyen. Il se distingua, dit Albert de Lymborch, par le zèle qu'il déploya pour combattre les doctrines impies de Luther et en empêcher la propagation.

Le 21 juillet 1519, deux ans après son élection, il mourut. Sur sa pierre sépulcrale on grava l'inscription suivante :

HIC JACET VENERABILIS VIR DOMINUS ET MAGISTER JOANNES BLERINX DE BREDA DECANUS HUJUS ECCLESIÆ QUI OBIIT ANNO A NATIVITATE Dni MILLESIMO QUINGENTESIMO XIXo MENSIS JULII DIE XXI. CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE. AMEN.

XXXVIII. — JEAN VII STOUTEN. 1519—1556.

Il succéda à Jean Blerinx le 29 juillet 1519. Avant d'occuper le poste où l'avaient appelé les chanoines, Jean Stouten dut soutenir un procès contre un certain Jean Clinis qui, s'appuyant sur un diplôme délivré par le Pape, s'efforçait de le supplanter.

(1) M. S. 174 de l'université de Liége.

Digitized by Google

La cause fut portée devant le Souverain-Pontife Adrien VI, qui rejeta les prétentions de l'intrus.

De Villenfagne s'est occupé (1) de ce Doyen et de son successeur dans deux de ses ouvrages. A la page 114 de ses Mélanges, il dit que « Thomas Stouten fit ses études à Louvain dans le collége du Porc, où on avait admis, en qualité de *pauvre étudiant*, le jeune Adrien Florent. Moyennant quelques services assez serviles qu'il rendait à cette pédagogie, il y était nourri, et il suivait les leçons avec assiduité et zèle. Thomas conçut de grandes espérances des talents naissants d'Adrien, et crut apercevoir que le ciel lui réservait une brillante destinée. Stouten jouissait d'une fortune considérable. Non content d'encourager ce jeune homme, il achetait les livres dont il avait besoin, et lui fournissait encore l'argent nécessaire tant pour son entretien que pour ses amusements. L'union la plus tendre régnait entre l'un et l'autre. Thomas Stouten, ayant fini ses études, retourna dans sa patrie où il obtint une prébende dans la collégiale de St-Paul, à Liége; sa bonté, sa candeur et la pureté de sa vie engagèrent ensuite ses confrères à le choisir pour leur Doyen. Adrien, après avoir été élevé à différentes dignités, après avoir présidé à l'éducation de l'empereur Charles-Quint, fut revêtu de la pourpre, et enfin élu unanimement Pape le 9 Janvier 1522. Il n'avait jamais oublié l'ami qui, par ses conseils et son argent, avait contribué à le tirer de l'obscurité où sa naissance l'avait placé; il lui écrivit une lettre affectueuse pour lui annoncer son avénement à la chaire de St-Pierre; il joignit à cette lettre des cadeaux magnifiques, entre lesquels on re-

(1) *Mélanges pour servir à l'histoire civile, politique et littéraire du ci-devant Pays de Liége*, 1810.

Digitized by Google

marque des perles superbes et un tableau en miniature (1), représentant Notre Seigneur sur la Croix, avec sa mère et son disciple bien-aimé : morceau d'une grande beauté et d'un précieux admirable. Adrien VI ne se borna pas à ces présents. Il envoya quelques années après, à son ancien ami, le chapeau de cardinal, mais Thomas Stouten, au lit de la mort, expira au moment même où on lui en apprenait la nouvelle. »

Dans ses *Recherches* (2), de Villenfagne, voulant corriger ce qu'il avait dit dans ses *Mélanges*, revient sur ce sujet et rectifie son premier énoncé en ces termes : « Ce n'est pas avec Thomas Stouten, doyen de St-Paul en 1556, que le Pape Adrien VI fit ses études à Louvain, mais avec l'oncle de ce Doyen appelé aussi Thomas. Ainsi il faut attribuer ce que je dis du premier à celui-ci, qui naquit vers 1460 à Zonhoven, gros bourg de la Campine liégeoise. Ce Thomas était un homme instruit, modeste et très-charitable ; le souvenir de ses vertus s'est perpétué jusqu'à ce jour dans ce bourg, sa mémoire y est encore en vénération, et plusieurs habitants de cette partie de la Campine se rappellent avec gloire qu'un de leurs concitoyens fut décoré de la pourpre romaine par le Pape Adrien. Mais cet événement n'eut pas tout l'éclat qu'il aurait dû avoir, parce que Thomas Stouten qui était alors frappé de la maladie dont il mourut, au moment même où on lui en annonçait la nouvelle, ne put jouir de cette haute dignité qu'il n'avait pas ambitionnée. »

(1) Ce tableau et une partie de ces perles appartiennent aujourd'hui à la famille de Vivario de Liége.

(2) *Recherches sur l'histoire civile, politique et littéraire du ci-devant Pays de Liége*, 2 vol. in-8°, pages 474 et 475.

Digitized by Google

Dans le premier article, l'écrivain a confondu Thomas Stouten avec *Jean*, son neveu et successeur. Il appelle à tort ce dernier Thomas comme son oncle. On ne trouve aucune trace de la nomination de Thomas Stouten à la pourpre romaine. Un simple rapprochement de dates suffit d'ailleurs pour démontrer à quel point l'historien a versé dans le faux. Adrien fut élu Pape le 9 janvier 1522 et mourut le 14 septembre 1523, tandis que Jean Stouten décéda le 21 février 1556.

L'erreur est plus grave encore dans le passage où Villenfagne attribue à Thomas Stouten tout ce qu'il avait raconté de l'oncle; car Thomas mourut, comme nous le verrons bientôt, en 1602. On ne rencontre d'autres indices des relations qui auraient pu exister entre Adrien VI et Jean Stouten que celles rapportées par Albert de Lymborch, à propos de la contestation avec Jean Clinis. D'après cet auteur, Jean Stouten, pendant sa longue carrière, engagea ses frères à suivre l'exemple de leur patron ainsi que les préceptes qu'il leur avait laissés et qu'il avait observés religieusement lui-même pendant 37 ans.

Nous n'avons cité jusqu'à présent que les inscriptions funéraires qui méritaient une mention particulière(1), mais la pierre sépulcrale de Jean dit Canon qui se trouvait jadis dans la deuxième chapelle et qui est aujourd'hui enchassée dans le mur du cloître de l'Est, nous a paru si digne de remarque pour l'histoire de l'art que nous avons cru devoir la reproduire ici (*Voir la planche*). Ce chanoine a du reste laissé après lui d'hono-

(1) Pour ne pas grossir cet essai, nous avons renvoyé les autres épitaphes à la fin. On y trouvera le catalogue général de tous les chanoines de la collégiale de S. Paul selon l'ordre de leur réception depuis 1080, avec leurs devises, dignités et charges, la fondation de leurs anniversaires, legs pieux, lieu de sépulture, etc. Le tout tiré des tableaux ecclésiastiques, des archives et registres de la dite église.

Digitized by Google

rables souvenirs, car il est le fondateur de l'autel de S. François. Voici son épitaphe :

HIC JACET SEPULTUS HONORABILIS VIR D[us] JOANNES DICTUS CANON CANONICUS HUJUS ECCLESIÆ, FUNDATOR ALTARIS S[ti] FRANCISCI IN EADEM ECCLESIÆ SITI, QUI OBIIT ANNO D[ni] XV[o] XXIX[o] MENSIS SEPTEMBRIS DIE DECIMA. EJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.

En 1528 et 1529, on exécuta plusieurs travaux à l'église St-Paul, entre autres des peintures qui, d'après un manuscrit, sont l'ouvrage de L. Lombard et de ses élèves. En 1530, par la munificence de Léon d'Oultres, l'église s'enrichit de la grande verrière éclairant au midi le bras gauche du transept. Cette magnifique fenêtre échappa par miracle aux ravages de la révolution française. Celle qui lui faisait face fut au contraire complétement détruite.

Nous croyons que le lecteur trouvera quelqu'intérêt aux distiques gravés sur la tombe de ce chanoine, qui fut enterré à St-Lambert; à défaut d'autre mérite, ils ont celui de nous faire connaître sa vie :

Hic jacet ille leo, placido qui pectore mitis
    Agnus erat ; sed atrox in vitia usque leo.
Lambertini is erat collegii de fratribus unus,
    Præpositus phano, Paule beate, tuo.
Punici Eburonum multo charissimus illi
    In cancellatus munere primus erat :
Pulchre illum ornarunt utriusque insignia juris
    Versatum in studiis assidue omnigenis.
Hoc ipso instituit sacra quotidiana sacello.
    Vir multa in superos religione pius.
Vixit sexdenos multum feliciter annos ;
    Dives opum, ipse inopum præsidium atque Pater.

Digitized by Google



Digitized by Google

Dans le but de s'opposer à la propagation des doctrines de Luther, le cardinal de La Marck publia, le 3 décembre 1532, un édit interdisant à toute personne, quelle que fût sa condition, d'ouvrir une école pour professer la nouvelle erreur ou toute autre, sous peine de perdre ses droits de citoyen et son emploi. Cette défense arrivait déjà tard, car l'hérésie avait pénétré jusque dans les écoles du clergé. Dès le 4 décembre, un certain Jean, dont on ignore le nom de famille, après avoir été sacristain à St-Paul et ensuite chef de l'école attachée à cette église, fut obligé de comparaître devant les tribunaux pour répondre à l'accusation d'avoir enseigné les funestes théories du moine saxon. L'évêque s'y trouva présent et Jean, après avoir été convaincu, fut obligé de quitter le pays (1).

Le 24 août 1554, le chapitre perdit son vice-doyen, nommé Pierre de Herkenrode. Il appartenait à la famille de ce nom, qui existe encore de nos jours. Il fut inhumé dans les cloîtres de St-Paul sous une pierre sépulcrale avec ses armoiries et cette épitaphe (2) :

IN SUBJECTO TUMULO SEPULTUS EST PROBATÆ VITÆ VIR ARTIUM MAGISTER ET UTRIUSQUE JURIS LICENTIATUS D. PETRUS DE HERKENROY HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS ATQUE VICE DECANUS QUI OBIIT SUPREMUM DIEM A° D^ni^ 1554 DUODECIMO KALENDAS SEPTEMBRIS. CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.

Ses armoiries se voyaient aussi sur une fenêtre de l'église des Sœurs-Grises avec cette inscription :

VENERABILIS DOMINUS ET Mgr PETRUS AB HERCKENRODE UTRIUSQUE JURIS LICENTIATUS ET ARTIUM MAGISTER, VICE DECANUS S^ti^ PAULI LEODIENSIS, A° 1531.

(1) Chapeauville, III, p. 320.
(2) Cette pierre n'existe plus.

Digitized by Google

Le nom du doyen Jean Stouten se rattache à l'introduction de l'imprimerie à Liége. On sait, en effet, que le premier livre édité en cette ville est le ***Breviarium in usum venerabilis ecclesiæ collegiatæ Sti-Pauli Leodiensis***, sorti des presses de Gautier Morberius (1). Cet ouvrage comprend deux vol. in-8° : le premier terminé le 1er novembre 1560 et le second le 4 juillet 1561. Dans la préface du tome I, on lit que Jean Stouten avait résolu de faire renouveler et publier le Bréviaire auquel il avait consacré tous ses soins; mais voyant sa fin approcher, il laissa par testament une forte somme d'argent pour contribuer à cette entreprise, que son neveu eut l'occasion d'achever. Il mourut le 21 février 1556 et fut inhumé dans le cloître de l'Ouest. Sa pierre sépulcrale existe encore; elle représente une résurrection. Au sommet, on voit ses armes, qui sont d'or au rencontre de bœuf de gueules, accorné de même, sommé d'un épervier de sable. On y lit cette épitaphe :

D. O. M.
R. R. ET MAGRO JOANNI STOUTEN HUJUS ECCLIÆ DECANO QUI
DIE 21 FEB. 1556 DIEM SUUM CLAUSIT SUPREMUM VENlis VIR D.
ET M. THOMAS STOUTEN DECANUS SUO PATRUO MESTUS PO-
SUIT ANNO 1557.

XXXIX. — THOMAS STOUTEN. 1556—1604.

Thomas Stouten fut élu doyen le 2 mars, quelques jours après la mort de son oncle, par les vœux de ses frères et l'autorité du Pape.

(1) La grande rareté de ce livre s'explique par le petit nombre d'exmplaires qui en aura été tiré; en effet, ce Bréviaire servait exclusivement aux chanoines de St-Paul. Le seul exemplaire connu se trouve dans la bibliothèque de M. U. Capitaine à Liége. M. Paquot, *dans ses mémoires pour servir à l'histoire littéraire des Pays-Bas*, en avait déjà donné une courte analyse.

Digitized by Google

En 1557 et 1558, de grands travaux furent encore exécutés à l'église. Ainsi, on trouve la première date sur la fenêtre centrale du côté du Sud et sur la voûte en face de la grande nef; elle indique probablement l'époque de la construction ou de la réparation des fenêtres de ce côté. La seconde est sur la fenêtre correspondante du côté Nord. La première fenêtre au côté droit du chœur est un don de Grégoire Sylvius, qui la fit placer en 1557; la deuxième, qui date de la même époque, est due à Gilles Blocquerie, chanoine de St-Paul. La fenêtre centrale est un présent du doyen Jean Stouten, en 1557. Elle fut placée après sa mort. En 1559, Corneille Van Erp, chanoine de St-Paul et de Bois-le-Duc, fit mettre à ses frais la quatrième fenêtre du côté gauche du chœur; la même année, Remacle de Lymborch, chanoine et professeur en médecine, donna la cinquième fenêtre du même côté.

La construction du portail ouest sous la tour doit, croyons-nous, être attribuée à Thomas Stouten ; le fronton de ce portail est décoré des armes de Corneille de Berg, qui succéda à Erard de La Marck, mort le 16 février 1538, et de Robert, qui régna de 1557 à 1564.

Au mois de juillet 1562, l'évêque convoqua les doyens des collégiales de Liége dans le chapitre de St-Lambert, en présence des Etats, et les exhorta à faire les sacrifices nécessaires à la sûreté du pays. Après s'être concertés, les doyens de St-Paul, de St-Martin, de St-Jean et de St-Denis se taxèrent à une somme de 750 florins Brabant; ceux de Ste-Croix, de St-Pierre et de St-Barthélemy donnèrent 500 florins.

Digitized by Google

Le 7 février 1571, par suite d'une inondation, l'eau s'éleva à une hauteur de 6 m. 40 cent. Le souvenir de ce débordement est conservé par le chronogramme suivant, gravé sur le pilier droit du fond de l'église, à côté du jubé :

ALTO MOSA LOCO CRESCENS HVC APPVLIT VSQVE.

Le trait indiquant la hauteur de l'eau est à 0^m84 du niveau actuel du pavé.

En l'année 1581, le chapitre de St-Paul et les chapitres des autres églises secondaires assistèrent à une messe solennelle chantée à St-Lambert à l'occasion de l'élection du prince-évêque Ernest de Bavière. Le jour de St-Paul, 30 juin, le nouvel évêque, accompagné de plusieurs prélats, dina chez notre doyen Thomas Stouten.

L'un des hommes les plus savants de notre pays, Remacle de Lymborch, maître ès arts et docteur en médecine, chanoine de St-Paul, mourut le 21 décembre 1587. Le lieu de sa sépulture n'est pas bien connu ; on cite la chapelle du couvent des Sœurs-Grises, dites Sœurs de Hasque (Hasselt) et les cloîtres de St-Paul (1). Quoiqu'il en soit, on ne trouve pas dans le recueil d'épitaphes de H. Van den Bergh, celle qui a pu exister à St-Paul. Chapeauville (2) rapporte le chronogramme suivant, qui donne la date de la mort de Remacle et dans lequel la lettre D n'est pas numérale :

IANI BIS SENO VITA REMACLE CALENDAS
EXCUTERIS FRATRIS CLARUS ET ARTE VIGENS.

Le souvenir de cet homme célèbre est conservé sur un beau

(1) De Villenfagne dit qu'il a été enterré à St-Paul.
(2) T. III, p. 543.

Digitized by Google

tryptique existant dans la chapelle du chapitre de St-Paul et dédié à la mémoire de Remacle de Lymborch par Georges Goreux, qui lui succéda dans sa prébende. La partie du milieu est une copie de la transfiguration de Raphaël; sur le panneau droit, on voit Georges Goreux à genoux; derrière lui, S. Georges, son patron, est représenté sous les traits et l'armure d'un chevalier armé de toutes pièces; les armoiries du donateur sont dans la partie inférieure de ce panneau; sur celui de gauche, Remacle de Lymborch est à genoux et en prière; derrière lui se trouve son patron S. Remacle, l'apôtre des Ardennes. Les armoiries de R. de Lymborch occupent la partie inférieure du panneau. Au-dessous du tryptique, on lit la dédicace suivante :

DEO. OPT. MAX.

DNO REMACLO A LYMBORCH ARTIUM ET MEDICINÆ DOCTORI CELEBERRIMO ET HUJUS ECCLESIÆ DUM VIXIT CANONICO, DNUS GEORGIUS GOREUX, EJUSDEM IN CANONICATU SUCCESSOR, BENEFACTORI SUO, GRATI ANIMI HOC PONI CURAVIT MONUMENTUM, OBIIT ILLE Aº 1587, 21ª DECEMBR. HIC VERO Aº.

A la partie extérieure des volets, sont peints, à droite, Ste Geneviève, patronne de Paris; à gauche, l'apôtre S. Paul. Voici l'épitaphe de G. Goreux, qui était dans la cinquième chapelle :

HIC JACET DNUS GEORGIUS GOREUX CANONICUS HUJUS ECCLESIÆ QUI OBIIT ANNO MDLXXXVII.

L'autel de la chapelle du fond, dans l'aile nord de l'église a été construit en 1595 par les familles Oranus, Potier-Tindeur, Miche et Marotte, toutes alliées entre elles. Leurs armes, sculptées sur des écussons de marbre blanc, se trouvent au bas des quatre grandes colonnes de l'autel. Les enfants de Pierre Oranus, vice-chancelier de Liége, et de son épouse, Elisabeth de Marotte, y ont fondé une rente à charge de célébrer à perpé-

Digitized by Google

tuité trois messes hebdomadaires à cet autel, sur lequel on lit l'inscription suivante :

D. O. M. S.

MEMORIÆQUE PETRI ORANI VIRI CLARISSIMI QUI FRANCISCO SENATORE OMNIUM SUI ÆVI PRINCIPIUM SANCTIORIS CONSILII CONSILIARIO NATUS, PATERNARUM UT VIRTVTUM ITA FUNCTIONUM PUBLICARUM HÆRES, PROCANCELLARII LEODIENSIS DIGNITATEM FAMILIÆ SUÆ INTULIT. ATQUE ELISABETHÆ DE MAROTTE LÆTISSIMÆ MATRONÆ ET TANTO VIRO DIGNÆ CONJUGIS, PARENTUM OPTIMORUM HÆREDES POSUERUNT, CONSTITUERUNT IIDEM COMMUNIBUS HUJUS ECCLESIÆ CAPELLANIS CENSUM ANNUATIM FRUENDUM, QUI VICISSIM TER QUOT HEBDOMADIS SACRIFICIUM PROPITIATORIUM EXPIANDIS DICTORUM PARENTVM POSTERORUM QUE ANIMIS, HIC OFFERRE IN ÆVUM OMNE TENEANTUR ; AD BEATIOREM VITAM COMMIGRARUNT ILLE 6 CALENDAS FEBRUARIAS A° 1618, ÆTATIS 77; ISTA 7 IDUS JUNII ANNO 1595 ÆTATIS 44, TU LECTOR UTIQUE BENE APPRECARE.

Après avoir présidé pendant 46 ans le chapitre, Thomas Stouten mourut plein de jours le 18 janvier 1604. Quant à sa sépulture, nous savons seulement que, vingt-trois ans après son décès, on éleva à sa mémoire et à celle d'André Hodeige un monument aujourd'hui disparu. Les mots suivants y étaient inscrits:

R^dis EXIMIISQUE DOMIS
D. THOMÆ DE STOUTEN
DECANO QÆDAM S^ti PAULI NECNON
R^dis D^nis THOMAE ET ANDREA HODEGIA HUJUS ECCLESIÆ CANONICIS :
ET D^no THOMÆ EJUSDEM CANTORI
AC D^no BARTHOLOMEO SCHOLASTICO E VIVIS
ABREPTIS D. ANDREA NONO
FEBRUARII 1613. D. THOMA 21 OCTOB. 1627
MONUMENTUM INSCULPTUM.

QUÆRIS QUI FUERUNT STOUTEN, QUIS HODEGIA? VIRTUS
AC DOLOR EXTINCTOS CONDOLUERE VIROS
FELICES STOUTEN THOMAS PATRUUSQUE JOANNES
THOMAS ANDREAS HODEGIAQUE FRATRES.

Digitized by Google

XL. — ALBERT DE LYMBORCH. 1604—1627.

Albert de Lymborch naquit à Liége en 1561. Après avoir achevé ses premières études dans sa ville natale, il embrassa l'état ecclésiastique et se rendit à l'université d'Ingolstadt, où il étudia la jurisprudence. Ayant reçu le bonnet de docteur en droit civil et canon, il revint à Liége et obtint une prébende à St-Paul en 1595. Le 20 septembre de l'année suivante, il fut nommé chantre en remplacement de Gerard Beeckman, et enfin élu doyen le 8 février 1604, après la mort de Thomas Stouten. Paquot (1) dit qu'Albert succéda à Thomas Farnèse, neveu du pape Paul III. Cette assertion est répétée dans la Biographie Liégeoise de Bec de Lièvre (2). Ces deux auteurs se sont trompés : aucun doyen de St-Paul n'a porté le nom de Farnèse.

Albert fut nommé protonotaire apostolique et se rendit neuf fois à Rome ; outre ses connaissances en théologie et en jurisprudence, il avait quelque talent de versification et a laissé un petit poème latin sur la *Fondation de la collégiale de St-Paul*. Cette pièce (3) se compose de 410 hexamètres. On peut la considérer comme une histoire très-abrégée de la collégiale depuis son origine jusqu'à l'époque de l'auteur. L'ouvrage est précédé d'une série des quarante premiers doyens dont il n'indique que les prénoms.

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire litt. des XVIII provinces des Pays-Bas, de la principauté de Liége et de quelques contrées voisines.* Louvain 1770, in-fol. t. III, pp. 114-115.

(2) T. I, pp. 436-437.

(3) *Fundatio S. Pauli*, imprimé en 1622 in-4° chez Ouwerx,

Digitized by Google

De Lymborch s'adressa au pape Clément VIII à l'effet d'obtenir pour le chapitre de St-Paul une partie des biens qui avaient appartenu aux *Clercs de la vie commune*, dits Frères de S. Jérôme (1).

Ce doyen avait une dévotion particulière envers le Saint-Sacrement, dont il contribua beaucoup à étendre le culte; il fonda à cet effet un salut dans son église. On lui doit encore l'érection d'un petit autel dans la chapelle gauche du chœur (2), comme l'atteste l'inscription suivante, gravée dans le marbre noir :

HOCCE ALTARE PRESENTI TABULA ORNARI JUSSIT EX TESTAMENTO ALBERTUS A LYMBORCH HUJUS ECCLESIÆ DECANUS XI., QUI OBIIT XXIIII APRILIS ANNO 1627.

Sur la fenêtre qui domine l'autel, on a représenté S. Christophe traversant un ruisseau, avec l'enfant Jésus sur ses épaules. On y remarque le reste d'une inscription ainsi conçue :

Rdus D. ALBERTUS LYMBORCH I. V.
DOCTOR PROTONOTARIUS APlicus
HUJUS ECCLESIÆ DECANUS 1608.

Après avoir rempli ses importantes fonctions pendant près d'un quart de siècle, Albert de Lymborch trépassa le 24 avril

(1) Institués dans le XIVe siècle par Gérard Groot ou Legrand de Nimègue. Ces clercs copiaient les livres des SS. Pères avant l'invention de l'imprimerie. Jean de Hornes prince-évêque de Liége, les fit venir de Bois-le-Duc et leur assigna, le 31 octobre 1495, un local dans le quartier de l'Ile. Les Frères tenaient leurs écoles à S. Paul, en attendant que leur couvent fut bâti. Leurs maisons furent données aux R. P. Jésuites par Ernest de Bavière le 22 octobre 1581, ils en prirent possession le 10 novembre suivant.

(2) Voir à la fin l'extrait du registre des autels fondés à l'église S. Paul, imprimé à l'occasion d'un procès soutenu par les chapelains de la collégiale.

Digitized by Google

1627. Sur son tombeau on grava un distique dont le pentamètre forme chronogramme :

ALBERTUS JACET HIC LIMBORCH QUEM LEGIA LUGET
ÆTERNVM CARVS VIVERE DIGNVS ERAT.
ALBERTUS A LYMBORCH HUJUS ECCLESIÆ DECANUS 40 OBIIT
ANNO 1627, 24a APRILIS, ÆTATIS SUÆ 66, RESIDENTIÆ CANONICALIS 44; SACERDOTII 42; DECANATUS 24.
R. I. P.

XLI. — GERARD II BEECKMAN. 1627—1629.

Albert de Lymborch fut remplacé par Gerard Beeckman, docteur en théologie et en droit canon, dont l'élection eut lieu le 4 mai 1627. La courte durée de son administration ne lui permit pas de se signaler par aucun acte mémorable.

Il remit son âme au créateur le 15 octobre 1629.

Cette famille a compté plusieurs chanoines de S. Paul parmi ses membres, savoir : Maximilien-Henri, fils de Ferdinand de Beeckman, bourgmestre de Liége en 1654 ; Ferdinand-Isidore, frère du précédent, écolâtre de St-Barthélemy. A la même famille appartenait Guillaume Beeckman, bourgmestre, cher aux Liégeois et sous le portrait duquel ils gravèrent ces vers :

SOUPIRÉS, Ô BOURGEOIS, GRANDS ET PETITS,
BEECKEMANS EST TRÉPASSÉ, QUI ÉTAIT VOTRE APPUY.

XLII. — GILLES IV DE STIER. 1629 - 1635.

L'élection du successeur de Gérard Beeckman, fixée au 29 octobre 1629, eut lieu avec solennité en présence de Pierre

Digitized by Google

Aloysius Caraffa, évêque de Tricarie *in partibus infidelium*, et nonce apostolique du pape Urbain VIII; de Gilles Lambrechs, abbé de St-Jacques; de Jean Bertho et de Hubert Ursinus a Campo, doyens des églises collégiales de St-Martin et de St-Jean, qui présidaient à la cérémonie.

Y furent présents, les chanoines : Paul Simonis, chantre; Mathias Baille, *custos*, Gilles Croissant, *tous trois prêtres*; — Ernest de Miche, *écolâtre*; Henri de Lange, Alexandre Fabius, Walter Pickar, *tous diacres*; — Hubert a Campo, Antoine Hilst, Jurdan Remy, Jonathas Ertwecht, licencié en droit civil et canon; Pierre de Backert, Etienne Trappé, André Taxillis, Etienne Salme, Gilles Rasier, Winand Fechier, Henri Salme, Jean Woet, docteur en droit civil et canon, et Barthélemy Louvrex, *tous sous-diacres*.

Dans un M. S. de 1410, écrit par Amelius de Wonck, lévite et chanoine de St-Paul, on trouve la formule du serment que les chanoines devaient prêter lors de leur réception au chapitre. Une main plus récente y a ajouté ce paragraphe :

Item juro me observaturum contractum per quondam D. Decani Stier initum cum capitulo super collatione beneficiorum et stare velle confirmationi illius a sanctisssimo Patre subsecutæ, citra tamen præjudicium jurisdictionis archidiaconalis mihi competentes in ecclesia et capellanis dictæ ecclesiæ.

Gilles de Stier mourut le 3 avril 1635; son corps fut inhumé dans la quatrième chapelle, sous une pierre qui recouvre aussi les restes de son neveu Lambert, décédé en 1678. Cette pierre est actuellement dans le cloître du Midi. On y voit ses armes et l'épitaphe que voici :

Digitized by Google

SEPULCHRUM
R[di] D[nt] ÆGIDII DE STIER ECCLESIÆ S. PAULI DECANI QUI
OBIIT TERTIA APRILIS A°
D[i] 1635 HUIC. LECTOR BENE APPRECARE. ITA POSTERI TIBI
ET D[ni] LAMBERTI DE STIER NEPOTIS SUCCESSORIS EJUS QUI OBIIT 29
MAII ANNI 1678.

XLIII. — ERNEST DE MICHE. 1635—1641.

Ernest de Miche provenait d'une noble et ancienne famille liégeoise dont les membres occupèrent des fonctions importantes dans la principauté (1). Reçu membre du chapitre de St-Paul, il obtint plus tard les fonctions d'écolâtre qu'il remplissait encore lorsqu'il fut promu le 23 avril 1635 à la dignité de doyen. Son élection eut lieu en présence de Martin Alifero, évêque d'Insolano, *in partibus infidelium*, et nonce apostolique, et des autres personnages ci-dessus nommés.

Les membres du chapitre de St-Paul qui y prirent part, furent: les précédents, et Nicolas Nessel, licencié en théologie; Antoine Abundanti; *tous deux prêtres*; Jean-Nicolas de Chokier, licencié en droit civil et canon, *diacre*; Léonard Remigii; Jean Blavier; Simon Meretz; et Godefroid Serraix, *tous sous-diacres*.

Le rang d'Ernest de Miche, son esprit et son habileté dans le maniement des affaires lui concilièrent l'estime de ses concitoyens qui applaudirent à son élection.

(1) Au XVI[e] siècle Barthélemy de Miche fut échevin et son fils lui succéda dans la même charge. En 1554 Jean son petit fils est élevé aux fonctions de bourgmestre. Winand de Miche était aussi bourgmestre en 1607 : ce magistrat ayant eu quelques démêlés avec le chancelier dn prince fut saisi et mené au château de Franchimont où il périt malheureusement en cherchant à s'évader par une fenêtre, vérifiant ainsi la devise de sa famille : *Fata viam invenient*. *Recueil héraldique*. Loyens, p. 272.

Digitized by Google

Un poète de l'époque, pour célébrer cet évènement fit une pièce de vers que nous reproduisons à cause de sa singularité:

Reverendo admodum,
Domino nobili et illustri viro,
D. Ernesto de Miche,
Canonico et decano meritissimo Sti Pauli
Patricio Leodiensi.

Echo.

E cho quæ loquimur, mediate verba repon E,
R arus, et insolitus quid sibi clamor? AMO R,
N on satis in laudes, AVDES, da carmina PÆA N
E uge geram, hic videor artis egere, GER E,
S ol quid Pauliadum de sydere Paruo ERNESTU S?
T HUS, hunc Leuchotoe Phæbea clarat ARA T.
V t bene succedit, CEDIT, nam clarus in ort V
S ic superavit avos ut mare navis, AVI S.
D a tua sacra Deo, ARA DEO, mitissima nunqui D
E s potis e cœlo numina subriper E?
M agna anis, æterni summum Jouis incrementu M
I n terris celebras more Dei, ORE DE I.
C ur ERNESTE lubens nolit dare Musa tibi la C?
H anc Matrem a puero nobilis ortus H abes
E s, quando meritò decorant te nomina laud E
Quæ neget Aonydum te deamare? MARE,
O mare virtutum, TUTUM, tibi gloria fio
Proq ; tuis meritis Musa reponor, HONOR.

ANAGRAMMA

ERNESTVS DE MICHE.
HIC RES MENTE DEUS.

Quid dubitas ERNESTE Deum transducere cœlo?
HIC RE ET MENTE DEUS ut videaris habes,
Re facis esse DEUM transcendis sydera MENTE,
ORA DEUM celebrant MENS sua centra petit.

Balduinus Counc sacellanus
in S. Dionysio et Stephano.

Typis Christiani Ouwerx prope S. Dionysium sub signo Patientiæ. Leodii, anno M. DC. XXXV.

Digitized by Google

FRANCISCO ORANO
DOMINO IN FRAYNEUX ET NANDREN
ECCLESIÆ PATRIÆ ET CONSCIENTIÆ SUÆ FIDELISSIMO
MARIA ORANA
SOROR ET EX TESTAMENTO HÆRES HOC

Digitized by Google

La famille des Oranus possédait encore dans la dernière chapelle de l'aile gauche près de la porte de l'ouest, dite chapelle des Oranus, deux monuments en marbre se rapportant à ses membres. L'un est dédié à la mémoire de François Oranus. On y lit :

FRANCISCO ORANO V. DOCTQRI CANONICO LEODIENSI, CAPITULI
PRÆPOSITO MASECANO,
DOMINO IN FRAINEVX ET NANDREN,
ECCLESIÆ, PATRIÆ ET CONSCIENTIÆ SUÆ FIDELISSIMO,
A° ET. 57°, 1636, 6a SEPTEMBRIS DEFUNCTO, HIC SUB HABITU
S. FRANCISCI RELIGIOSE SEPULTO
MARIA ORANA
SOROR ET EX TESTAMENTO HÆRES HOC MNEMOSYNON I. M. PONEBAT.

Les armoiries de ce monument portent encore les traces des émaux, quelques parties ont été dorées. La composition du bas-relief représente S. François, patron du défunt intercédant aux pieds du Christ et de la Vierge Marie pour Oranus. Dans le couronnement, se trouve au centre la statuette du Christ ressuscité et celles de Ste-Catherine et de Ste-Barbe. Elles ont été placées postérieurement. (*Voir la planche ci-jointe*.)

L'autre monument en marbre noir et blanc est consacré à Pierre-Ernest Oranus, seigneur de Frayneux et de Nandrin, mort le 24 janvier 1637. On y lit cette épitaphe :

PETRO ERNESTO ORANO
DOMINO IN FRAYNEVX ET NANDRIN
SEXTO CALENDAS FEBRUARII ANNO 1637
ÆTATIS SUÆ 47° VITA FUNCTO,
ELISABETA DE SOUMAGNE EX TESTAMENTO HÆRES CONJUGI
CHARISSIMO POSUIT.

A la partie inférieure du monument une plaque de marbre blanc représente les armoiries des familles Oranus et de Soumagne.

Le doyen de Miche se trouva compromis dans les discordes

Digitized by Google

civiles qui désolèrent le pays de Liége pendant le règne de Ferdinand de Bavière; il eut le tort d'être le confident et l'ami de l'abbé de Mouzon, résidant à Liége en qualité d'envoyé du roi de France. La mission secrète de l'abbé était de détacher le pays de Liége du cercle de Westphalie pour l'attacher à la France.

Trois ans plus tard, Ernest prit part au Congrès de Tongres, ouvert du 25 mars au 25 avril 1640, pour ménager un accommodement entre le prince et le peuple; la cité de Liége nomma pour ses députés notre doyen, qui était alors chevalier du Saint Sépulcre et protonotaire apostolique; Pierre de Bex, plusieurs fois bourgmestre; Charles de Méan, commissaire déciseur de S. A. à Maestricht; Rodolphe Grandjean, jurisconsulte; Mathieu Hustin, secrétaire du prince et Ferdinand Beeckman, grand greffier de Liége.

De Miche, décéda le 15 janvier 1641. Il fut enterré dans la chapelle du chapitre de St-Paul où on lui consacra une pierre. (*Voir la planche ci-jointe.*)

HIC JACET REVERENDUS ET NOBILIS DOMINUS ERNESTUS DE MICHE HUJUS ECCLESIÆ DECANUS 43 QUI OBIIT 15 JANUARII 1641.

Notre célèbre graveur, Michel Natalis, nous a aussi conservé les traits du doyen de Miche dans un portrait qui, malgré son exiguité, est une des pièces les plus remarquables de l'œuvre de cet artiste. On lit ces vers qui ne manquent ni d'esprit ni d'élégance :

NOBILITAS BELLO ET PIETAS LUCTANTUR AMICO,
UTRAQUE MICHIADEM DUM CUPIT ESSE SUUM.
IVSTITIA HANC TRUTINÆ AURATO LIBRAMINE LITEM
SUBTILIS DIRIMENS, UTRAQUE VINCAT, AIT.

Digitized by Google


HIC IACET REVERENDVS ET NOBILIS DOMINVS ERNESTVS DE MICHE
HVIVS ECCLIÆ DECANVS 43 QVI OBIIT 15 IANVARII 1641

Digitized by Google

XLIV. — PAUL SIMONIS. 1641 — 1647.

Paul Simonis, chantre de St-Paul, depuis le 5 décembre 1627, fut élu doyen au mois de février 1641. Son père, nommé Gilles Simonis, occupait la place de receveur de la collégiale. Sa mère s'appelait Catherine de Donceel. Il avait pour frère Pierre Simonis, seigneur de Betho, dont le fils Gilles devint chanoine de St-Lambert, et un autre fils, Pierre Simonis, bourgmestre de Liége en 1662.

Le 15 janvier 1643, une inondation terrible qui emporta le Pont-des-Arches, couvrit le quartier de l'Ile et causa d'immenses dégâts. Les eaux de la Meuse s'élevèrent dans l'église St-Paul à 1m35 au-dessus du pavé actuel. Le souvenir de cet événement est rappelé par le chronogramme suivant gravé sur le pilier qui soutient la tour à droite du jubé :

ALTIVS EXPANSO FLVMINE DVXIT AQVAS.

Le jubé en marbre date aussi de l'année 1663; il est dû à la générosité de Paul Simonis; sur les portes en cuivre travaillées à jour on voit les armoiries du donateur et l'inscription suivante :

R. D.
PAULUS
SIMONIS
HUJUS
ECCLESIÆ DECANUS
MDCXLIII

Ce doyen est aussi le donateur des fenêtres de la première chapelle de l'aile gauche au fond de l'église, chapelle dite des Oranus; ses armoiries sont peintes sur verre à la partie supérieure des deux verrières qui ont été autrefois coloriées.

Digitized by Google

Paul Simonis mourut le 23 novembre 1647; il fut inhumé dans le vieux chapitre de St-Paul. L'inscription de sa pierre sépulcrale qui n'existe plus a été conservée par Loyens.

D. O. M.
HIC JACET REVERENDUS DOMINUS PAULUS SIMONIS, HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS ET DECANUS 44 tus QUI OBIIT 23 NOVEMBRIS ANNO 1647.
CUJUS ANIMA REQUIESCAT IN PACE.

XLV. — JEAN VIII BLAVIER. 1647—1660.

Le chapitre s'étant assemblé dans le mois de décembre pour nommer le successeur de Paul Simonis, le choix tomba sur Jean Blavier qui était chantre de la collégiale depuis le 26 février 1641 et chanoine depuis 1620.

Il était frère de Jean-Antoine Blavier, évêque de Dionysie, qui succéda à son frère Jean-Eustache dans la charge de provincial des Frères mineurs conventuels. Plus tard, Antoine fut élu commissaire-général de la province de Cologne; et enfin nommé suffragant de Liége par le prince évêque Maximilien de Bavière, le 30 janvier 1654. Ce suffragant paraît avoir consacré le maître-autel de l'église de S. Paul démoli récemment (1), on y a trouvé une boîte en plomb sur laquelle étaient écrits ces mots :

JOANNES ANTONIUS BLAVIER SUFFRAGANEUS LEODIENSIS EPISCOPUS IN PARTIBUS. 1655

Notre doyen mourut le 29 juin 1660 et fut inhumé dans la chapelle des Pénitentiers où l'on éleva à sa mémoire un petit monument en marbre noir existant encore, jadis surmonté de son buste qui a disparu à la révolution et se trouve aujour-

(1) Voir, dans la partie descriptive, la planche de l'ancien chœur.

Digitized by Google

d'hui remplacé par celui de Mgr Jean-Arnold Barrett, ancien vicaire-général capitulaire du diocèse.

Les armoiries de Jean Blavier s'y trouvent encore avec l'inscription suivante :

D. O. M.

MEMORIÆ R^di ADMODUM D. D. JOANNIS BLAVIER HUJUS ECCLESIÆ DECANUS XLV, VITA FUNCTI 29 JUNII ANNO 1660 ; ÆTATIS SUÆ 62 ; RESIDIENTIÆ CANONICALIS 40 ; DIACONATUS 13 ; SACERDOTII.. IN HAC CAPELLA SEPULTI ; FRANCISCUS DE LIVERLO EJUSDEM ECCLESIÆ CANONICUS EX SORORE NEPOS AC HÆRES AVUNCULO BENEFACTORI MÆRENS POSUIT.

Le pavé qui était séparé du chœur par trois marches de marbre noir, a été placé en 1660 par Jean-Henri Conrardy, chanoine de St-Paul en mémoire de J.-F. Conrardy, son frère, chanoine de St-Jean-Évangéliste. Une plaque (1) de cuivre incrustée dans le milieu de la troisième marche, portait les armoiries de la famille Conrardy et l'inscription suivante :

IOES HEN. CONRARDI. CAN. S. P.

Sur la contre marche au-dessus de l'écusson on lisait ces mots :

IN MEMORIAM R. D. JOIS. F. CONRARDI S. JOIS. EVANG. CANCI. IBIDEM SEPULTI, PAVIMENTUM, AB, ALTARI, HUCUSQUE, DEDIT, JOES, H. CONRARDI, S. PAULI CANCUS. EJUS FRATER A°. 1660.

XLVI. — FERDINAND DIFFUY. 1660—1680.

Ferdinand Diffuy succéda à Jean Blavier au mois de juillet 1660. Il appartenait à une ancienne famille liégeoise dont plusieurs membres furent échevins de Liége.

(1) Cette plaque, ainsi que la marche sont conservées.

Digitized by Google

Après avoir gouverné le chapitre de St-Paul pendant vingt ans, il se démit volontairement de sa charge en septembre 1680.

On ne sait rien de ce qui a pu se passer pendant son décanat. La date de sa mort n'est pas connue.

XLVII. — ANTOINE GAL. 1660 — 1683.

Dans le courant du mois d'octobre suivant, le chapitre procéda à la nomination du successeur de Ferdinand Diffuy. Antoine Gal réunit la pluralité des suffrages et fut proclamé doyen. Déjà, il avait été honoré de la dignité de chantre le 31 juillet 1680. Jean Jalhay le remplaça dans ces fonctions le 27 octobre 1680.

Un frère d'Antoine Gal, nommé Pierre, fut aussi chanoine de St-Paul; il laissa par son testament une somme de 2,500 florins de Liége à l'hôpital de Bavière.

L'administration de ce doyen n'est marquée par aucun acte important mentionné dans les documents de l'époque. Sa durée fut d'ailleurs fort courte. Antoine Gal mourut le 21 février 1683. On voit encore sa pierre sépulcrale, en marbre ornée de ses armes. Elle est enchâssée dans le mur de la première chapelle du côté droit de l'église en descendant du chœur. Ce doyen partage la sépulture d'un internonce apostolique Italien d'origine, nommé Antoine Abundant. Ce personnage, docteur en droit civil et canon, protonotaire apostolique, posséda aussi une prébende à St-Paul et remplit les fonctions d'internonce dans le pays du Rhin et l'Allemagne inférieure. Il mourut près de 30 ans avant notre doyen. Nous ignorons la cause pour laquelle ces deux dignitaires ont une sépulture commune.

Digitized by Google

Quoi qu'il en soit, voici l'épitaphe qui rappelle leur mémoire :

HIC JACENT OSSA ET CINERES R[dorum] AD[m] DOMINORUM
D. ANTONII GAL
HUJUS ECCLESIÆ COLLEGIATÆ, DUM VIXIT, CANONICI CANTORIS
ET SUCCESSIVE
DECANI
NEC NON
D. ANTONII ABUNDANTI
GENTE ITALI DOMO IMOLENSIS
I. V. D. PROTONOTARII APOSTOLICI
HUJUS ECCLESIÆ PARITER CANONICI
ET OLIM AD FRACTUM RHENI ET INFERIORIS GERMANIÆ
INTERNUNTII.
OBIIT ILLE ANNO 1683, 21 FEBRUARII
HIC AUTEM ANNO 1655 MENSIS MAII 7[a]
R. I. P.

XLVIII. — ROBERT DE NOVILLE. 1683 — 1683.

De tous les doyens de la collégiale, Robert de Noville est celui qui resta le moins longtemps à la tête du chapitre. En effet, il ne remplit ses fonctions que pendant cinq mois. Elu au mois de mars 1683, il mourut le 5 août suivant. On ne connaît aucun détail de son doyenné ni le lieu de sa sépulture. Son épitaphe nous est également inconnue.

XLIX. — NICOLAS II JULLIN. 1683 — 1719.

Le doyen qui succéda à Robert de Noville fut Nicolas Jullin. Elu au mois d'août 1683, il vécut jusqu'en 1719. Quoique la durée de son décannat ait été une des plus longues que nous ayons rencontrée dans la série de ces dignitaires, le même défaut de documents que nous avons déjà signalé à

Digitized by Google

propos de plusieurs de ses collègues nous laisse dans l'ignorance relativement à sa gestion. On sait seulement qu'il embellit l'église et se distingua par sa charité envers les pauvres.

Nicolas Jullin mourut, âgé de 81 ans, le 24 octobre 1719. Il fut inhumé à l'entrée de la chapelle par laquelle on entre dans la sacristie par le sanctuaire du côté de l'évangile. Sa pierre sépulcrale, qui n'existe plus, portait cette épitaphe :

HIC JACET R[dus] ADMODUM DOMINUS D. NICOLAUS JULLIN HUJUS ECCLESIÆ DECANUS PER ANNOS 36 AMORE DUCTUS DIVINO DILEXIT DECOREM DOMUS EJUS. PACE CUM FRATRIBUS ET MISERICORDIA IN PAUPERIBUS INSIGNIS, OBIIT 24 OCTOBRIS 1719, ÆTATIS SUÆ 81.

R. I. P.

L. — GEORGES ALEXANDRE DE HARENNE. 1719 — 1726.

A Nicolas Jullin, le chapitre donna pour remplaçant ou successeur Gilles Alexandre de Harenne, auquel il avait déjà conféré la place de chantre le 10 décembre 1714.

Le nouveau doyen était fils de Guillaume de Harenne et de Catherine Collette. Trois de ses frères furent aussi chanoines à Liége ; Guillaume posséda une prébende d'abord à St-Pierre, puis à St-Paul ; Jean fut membre du chapitre de St-Pierre, et enfin Arnold, fut chanoine de St-Jean-Evangeliste.

Notre doyen ne resta que 7 ans en possession de ses fonctions. Il mourut le 18 septembre 1726. Le temps de son administration ne fut marqué par aucun événement remarquable. Sa pierre sépulcrale, qui existait dans la cinquième chapelle, où elle recouvrait ses restes mortels, a été transférée dans le cloître de l'Est, où on la voit actuellement. Elle est ornée des armes du défunt et porte l'inscription suivante :

Digitized by Google

HIC JACET
R. A. D. GEORGIUS ALEXANDER
DE HARENNE
ECCLESIÆ SANCTI PAULI CANONICUS
ET CANTOR, ET DEPOST PER ANNOS
7 DECANUS, QUI OBIIT 18 7bris 1726.
R. I. P.

LI. — GUILLAUME II DE LA NAYE. 1726 — 1744.

Guillaume de La Naye que le chapitre choisit pour chef, au mois de novembre suivant, appartenait à la famille liégeoise de ce nom qui donna deux bourgmestres à la cité de Liége, savoir en 1705 et 1722 Englebert de La Naye, seigneur de Redu, jurisconsulte, conseiller perpétuel, etc., etc., (1) et en 1748, un autre Englebert, seigneur d'Odegrave, greffier et chef de l'Etat primaire du pays de Liége et comté de Looz, etc., etc. (2).

Guillaume, comme beaucoup de ses prédécesseurs, avait été nommé chantre, avant son élection au décanat. En effet, il remplissait les premières fonctions depuis le 2 décembre 1719. Son successeur en cette qualité fut Nicolas-Dieudonné baron de Moreau, dont l'élection eut lieu le 27 novembre 1726. Le nouveau titulaire ne jouit de cette charge que pendant quelques mois, la mort l'ayant surpris le 5 août 1727, âgé seulement de 35 ans.

Sa sépulture armoriée se voit encore dans la première chapelle de l'aile droite, près du transept. C'est une plaque de

(1) *Loyens*, Rec. heral. p. 536; — *Ophoven*, continuation du Rec. heral., p. 11.

(2) *Ophoven*, continuation du Rec. heral. p. 99.

Digitized by Google

marbre blanc décorée d'emblèmes funéraires placée à côté de celle de Jean-Henri de Pergens et d'André-Joseph Mahy. L'épitaphe suivante y est gravée :

HIC JACET
REVERENDUS AC GENEROSUS
D[nus] NICOLAUS DEODATUS
BARO DE MOREAU, (1)
HUJUS ECCLESIÆ CANONICUS ET CANTOR,
QUI PREMATURA NON IMPROVISA MORTE
OMNIBUS SUI RELICTO DESIDERIO
ÆTATIS SUÆ 35
PIE OBDORMIVIT IN DOMINO
5 AUGUSTI 1727.
UT ANIMA EJUS REQUIESCAT IN PACE,

Les actes de la gestion de Guillaume de La Naye ne nous ont point été transmis par les documents contemporains ; ils ne rappellent que le souvenir d'une inondation qui eût lieu le 4 décembre 1740. Une partie de la ville fut submergée, les eaux s'élevèrent dans l'église St-Paul à la hauteur de 1m17 au-dessus du pavé actuel. La date est gravée sur le pilier droit de la tour adjacent au jubé :

1740

Le 14 décembre 1742 décéda le chanoine Arnold-Bernard de Prayon, licencié en droit civil et canon. En reconnaissance des services qu'il avait rendus à l'Eglise et des bienfaits dont elle lui était redevable, le chapitre fit ériger un monument à sa mémoire ; d'abord placé dans la deuxième chapelle de l'aile

(1) Dans la *Galerie des artistes musiciens belges*, p. 135, par G. J. Grégoire — Bruxelles, Schott frères, 1862, — on trouve un Moreau maître de chapelle de St-Paul, à Liége, né en cette ville au commencement du XVIII[e] siècle. Il a publié à Liége, en 1785, le traité : *L'Harmonie mise en pratique*. Moreau fut le maître de Grétry, il est décédé en 1803.

Digitized by Google

droite, il est actuellement dans la chapelle du chapitre. Sous l'écusson aux armes de Prayon, on lit cette épitaphe :

D. O. M.
ET MEMORIÆ RECOLENDÆ R^{di}
AC CONS^{mi} DOMINI
ARNOLDI BERNARDI DE PRAYON
I. V. L. PRESBITERI
CONFRATRIS SUI CAR^{mi}
CUJUS EXIMIA ERGA HANC ECCLESIAM
MERITA ET BENEFICIA
IMMORTALEM EXIGUNT GRATITUDINEM
CAPITULUM EX DECRETO POSUIT.
OBIIT 14 Xbris 1742.
R. I. P.

Un autre membre du chapitre, André-Joseph Mahy, mourut le 4 avril de l'année suivante. Mahy était né à Binche. Il fit ses études à l'ancienne université de Louvain où il fut proclamé second en philosophie en 1703. Devenu ensuite curé à Écaussines, il obtint un canonicat à St-Paul en 1717. Il fut enterré dans la seconde chapelle de l'aile droite où sa pierre sépucrale existe encore avec cette épitaphe :

D. O. M.
ET MEMORIÆ R^{di} AD^{m} D^{ni}
ANDREÆ JOSEPHI MAHY
BINCHIENSIS, QUI LOVANI 1703, IN
PHILOSOPHIA SECUNDUS FUIT RENUNCIATUS ;
EXINDE IN ESCAUSSINES ; FACIENS ET
DOCENS, DIGNUS PASTOR, UBI
IN PERFERENDA ANIMARUM CURA
INFIRMITATIBUS IMPAR, HUJUS ECCLESIÆ
1717 FACTUS CANONICUS,
PRÆCLARA VIRTUTUM OMNIUM
VIVENS AC MORIENS DEDIT EXEMPLA.
OBIIT 4^{a} APRILIS 1743.
R. I. P. AMEN.

Digitized by Google

La même année les chapitres de St-Paul, de St-Martin et de St-Jean-Évangéliste firent une protestation collective contre les résolutions prises dans les assemblées du clergé primaire au mois de juin 1743.

Le doyen Guillaume de La Naye trépassa le 11 novembre de la même année après 18 ans de décanat. On voit ses armoiries sur une des fenêtres de la chapelle près de la salle du chapitre.

LII. — JEAN IX FAES. 1744 — 1749.

Le chapitre s'assembla au mois de décembre et promut au décanat Jean Faes, l'un de ses membres et chantre depuis le 25 août 1727.

Ce dignitaire ne survécut que cinq ans à son élévation. Il était originaire de Bruxelles et il fut proviseur du séminaire. Nous manquons absolument de documents sur son compte.

Il expira le 13 mars 1749; sa pierre sépulcrale, incrustée de marbre blanc qui existe dans la chapelle du chapitre, porte ses armoiries et l'épitaphe que voici :

D. O. M.
MEMORIÆ PERILL[i] D[ni] D :
CORNELII FAES CATHED. ECCLE.
LEOD. CANONICI AC VICARII
GENERALIS ATQUE EJUS NEPOTIS D[ni]
JOANNES FAES BRUCELLENSIS
HUJUS ECCLESIÆ S. PAULI CANONICI
ET DECANI LII SEMINARII LEOD.
PROVISORIS QUI OBIIT 13 MARTIS
1749 ET HIC SEPULTUS JACET.
QUIQUE PRO ANIMÆ SUÆ
PARENTUM PROPINQUORUM

AC BENEFICIORUM SUORUM
REFRIGERIO ANNIVERSARIUM
HIC FUNDAVIT UT PER
ADJUNCTAS D. D.
CONFRATRUM ALIORUMQUE
FIDELIUM PRECES
TANTO CITIUS ÆTERNA
REQUIESCAT IN PACE.

LIII. — GÉRARD III BEGHIN. 1749 — 1778.

Quelques jours après la mort de Jean Faes, les chanoines lui donnèrent pour successeur Gérard Beghin qui, en 1745, assistant au sacre du cardinal Jean-Théodore de Bavière, y avait fait lecture du bref conféré par le Souverain-Pontife.

En 1751 commença le jubilé universel de 6 mois; l'ouververture fut annoncée le 19 mai par la grosse cloche de St-Lambert. Trois jours de suite, à dater du 24, le prince-évêque accompagné de sa cour et de son clergé visita les églises de St-Lambert, de St-Pierre, de St-Paul et de St-Jean-Évangéliste désignées pour gagner les indulgences. Toutes les paroisses accomplirent cet acte de dévotion, selon l'ordre des prières de XL heures.

Le 24 décembre 1755, vers 4 heures de l'après-dîner, on ressentit à Liége des secousses de tremblement de terre qui se répétèrent un quart d'heure avant minuit, puis quelques minutes plus tard. Le souvenir du désastre arrivé à Lisbonne le 1er novembre précédent, jeta l'épouvante dans la ville. Ensuite 60 habitants des différentes paroisses de notre cité firent des processions et se rendirent à St-Lambert, à St-Pierre, à St-Paul, à St-Jean-Évangéliste et à St-Remi. Ces églises restèrent ouvertes pendant 9 jours consécutifs. Le dernier jour de l'année on

Digitized by Google

célébra à St-Lambert et dans tous le pays de Liége une messe spéciale et générale en présence du clergé séculier et régulier, des magistrats et d'une grande foule de peuple; on prescrivit un jeûne général et la visite anx églises de St-Paul et de St-Denis.

Le 15 octobre 1758, le chapitre perdit son écolâtre, le chanoine Pierre-Alexis baron de Woot de Tinlot, qui eut pour successeur son frère Jean-Philippe-Joseph. Ils furent tous deux enterrés sous la même pierre, qui se trouve actuellement dans le cloître de l'Ouest et porte une épitaphe gravée sur un morceau de marbre blanc encadré de marbre noir :

D. O. M.
HIC JACENT
REVERENDI ADMODUM
PRENOBILES AC
GENEROSI D^ni^ BARONES
DE WOOT DE TINLOT
HUJUS INSIGNIS ECCLESIÆ
CANONICI ET SUCCESSIVE
SCHOLASTICI
PAUPERUM PATRES
VITA CHRISTIANISSIME
PERACTA DEFUNCTI
PETRUS ALEXIUS
DIE 15 8^bris^ 1758.
ET
JOANNES PHILIPPUS JOSEPHUS
DIE 14 X^bris^ 1768
R. I. P.

De 1760 à 1768, on exécuta de grands travaux à l'église : Alors furent placés les marbres qui garnissaient le chœur, les transsepts et les bas côtés.

Digitized by Google

C'est encore pendant le décanat de Gérard que l'on fit subir aux fenêtres du cloître des modifications malheureuses qui leur ont ôté leur caractère. A cette époque, les meneaux qui les divisaient furent enlevés et remplacés par des tiges de fer que l'on voit encore aujourd'hui à plusieurs d'entre elles.

Les armoiries de la famille Van den Steen se trouvent sur différentes fenêtres avec la date 1766 et ces mots au-dessous :

R. A. D. VAN DEN STEEN PRÆPOSITUS 1766 (1)

Beghin, qui conserva son décanat pendant 30 ans, fut conseiller intime, trésorier du cardinal Jean-Théodore de Bavière et examinateur synodal. Il rendit le dernier soupir le 24 octobre 1778. Il fut enseveli dans le cloître de l'Ouest, près de la porte qui s'ouvre au fond de l'église; son tombeau renferme les restes de son frère Thomas, également chanoine de St-Paul. Leur pierre commune porte l'épitaphe suivante :

D. O. M.
PIIS-VÈ MANIBUS.
R. A. AC AMPL.^{mi} D. GERARDI BEGHIN,
HUJUS ECCLESIÆ DECANI LIII
ET CANONICI, EMINENT^{mi} EPISCOPI
PRINCIPIS LEOD. JOANNIS THEODORI
CARDINALIS A BAVARIA CONCILIARII
INTIMI ET ECCLESIASTICI JUDICIS
EXAMINATORIS SYNODAIS ET
THESAURARII TOPARCHÆ IN WIEN ETC.
OBIIT 21 8^{bris} 1778, DECANATÛS ANNO 30.
EJUSQUE FRATRIS THOMÆ BEGHIN,
HUJUS ECCLESIÆ CANONICI PRESBYTERI
OBIIT 21 JANU. 1767 : HIC IN AMBITU
SEPULTORUM. QUI TRANSIS VIATOR HIS
BENE APPRECARE UT ÆTERNA QUANTOCIUS.
R. I. P.

(1) Amand Jacques-Henri Van den Steen, reçu chanoine de St-Lambert le

Digitized by Google

Le 5 juillet, désignation de l'autel privilégié, avec prorogation du 16 janvier 1788.

LIV. — LAMB.-LOUIS-JOS.-FRANÇ. DE ROSSIUS DE HUMAIN. 1778 — 1793.

Le 22 novembre 1778, le chanoine Lambert de Rossius fut élu doyen de St-Paul. Il appartenait à cette famille riche et puissante dont plusieurs membres avaient occupés d'éminentes dignités dans l'Église et dans l'État. La durée de son décanat fut de 15 ans environ. Il paraît avoir été un grand bienfaiteur des hospices.

Le chanoine Louis Raick rendit son âme à Dieu le 3 août 1791 âgé de 68 ans. Sa pierre sépulcrale se voit encore dans le cloître de l'Ouest, on y lit cette épitaphe :

D. O. M.
HIC JACET
R. D. LUDOVICUS RAICK
HUJUS ECCLESIÆ COLLEGIATÆ
CANONICUS PRESBYTER,
QUI RELIGIONIS STUDIOSUS,
PACIS ET CHARITATIS AMANS,
IN PAUPERES LIBERALIS,
E VIVIS SUBLATUS EST
3ª AUGUSTI 1791, ÆTATIS 68.
R. I. P.

14 septembre 1759; nommé prévôt de St-Paul en 1761, mort le 31 juillet 1777.

On peut voir à la fin de l'ouvrage les bénéfices de St-Paul en 1775, ainsi que la liste complète de tous les chanoines, avec leur date d'élection, jusqu'en 1794. Elle est tirée des tableaux ecclésiastiques du diocèse de Liége, publiés par Demany, et de divers manuscrits.

Digitized by Google

On le croit le dernier personnage enterré à St-Paul.

Le doyen de Rossius eut le malheur d'être témoin de la première invasion des Français. Après la bataille de Jemmapes, ils poursuivirent l'armée impériale et entrèrent à Liége ; une extrême confusion régnait partout et l'on s'attendait aux plus graves excès. La plupart des églises et des établissements religieux eurent beaucoup à souffrir ; ils furent convertis en arsenaux, en casernes, en magasins. St-Paul, entre autres, choisi pour servir d'écurie et d'abattoir, fut presque complètement dévasté.

Cet état de choses ne dura pas longtemps ; les républicains ayant perdu la bataille d'Aldenhoven (1) furent obligés d'évacuer la Belgique. Le 5 mars, les Autrichiens, commandés par le prince Ferdinand de Wurtemberg, rentrèrent à Liége vers 6 heures du soir et avec eux le clergé qui reprit possession des édifices rendus au culte. Notre collégiale fut réconciliée le 23 mars 1793 et on y recommença aussitôt les offices.

Le doyen de Rossius sentant sa fin approcher choisit sa sépulture dans l'anti-chapitre de St-Paul sous la pierre de son parent de Rossius à laquelle ou à côté de laquelle on devait graver une inscription (2).

Il laissa au chapitre de St-Paul son année de grâce, de même que tous arriérés ainsi que tout ce que ses héritiers pourroient prétendre de sa prébende et du décanat, soit en grains non vendus ou autrement, sous condition que le dit chapitre ferait tous les frais d'enterrement et d'obsèques,

(1) Le 1er mars 1793.

(2) Extrait de son testament du 18 mai 1788 conservé aux archives des Hospices de Liége.

Digitized by Google

payerait et subviendrait à tout ce que l'on pourrait demander à charge de sa succession touchant la maison décanale, soit pour réparations négligées ou à faire. Il laissa aussi un cinquième de ses biens tant censaux, féodaux, qu'allodiaux, cens, rentes, meubles et immeubles, etc., etc., aux pauvres malades incurables de Liége dans la personne des seigneurs, maîtres et directeurs de l'hôpital ou hôpitaux des dits pauvres malades.

Il choisit pour ses exécuteurs testamentaires M. Vlecken, chantre de St-Paul, et M. Lauvaux, chanoine de la collégiale.

Le doyen remit son âme entre les mains de son créateur le 25 mars 1793.

LV. — ANDRÉ-JACQUES VLECKEN. 1793 — 1797.

Voici le nom qui clôt la série des doyens de notre collégiale. Vlecken, qui avait rempli les fonctions de chantre depuis le 22 novembre 1787, fut élu doyen le 13 avril 1793. Il fut aussi proviseur du séminaire avec M. Libert-Joseph Denoel, dernier doyen de St-Denis.

Le calme rétabli par le triomphe des Impériaux ne fut pas de longue durée. Le 17 juillet 1794, les armées de la convention rentraient à Liége et notre principauté fut définitivement annexée à la France. Le 10 décembre suivant, le Directoire exécutif décréta un emprunt de 600 millions pour faire face aux frais de la guerre. Le chapitre de St-Paul fut taxé, le 17 mai 1796, à un additionnel de 3000 livres. Ne possédant point cette somme à cause du malheur des temps, il fit annoncer dans la *Gazette de Liége* les 4, 6 et 8 juillet suivants qu'il cherchait à emprunter un capital de 3000 livres à intérêt pour fournir à cette taxe ; cette tentative n'eut aucun résultat.

Digitized by Google

Les 11, 13 et 15 juillet le chapitre proposa à ses créanciers « de leur engager des muids ou quelques pièces de terre à concurrence de la dite somme. » Enfin, cette offre ayant aussi été rejetée, il se fit autoriser par l'administration centrale du département de l'Ourte à vendre le 3 octobre 1796, au « plus offrant et argent comptant dans son bois de Ramet, aux neuf heures du matin, quantité de portions de belles raspes, etc. »

Une autre conséquence de la conquête fut la suppression des chapîtres séculiers (1).

St-Paul subit le sort réservé aux autres édifices du culte par les vandales révolutionnaires. Après avoir pillé le temple, enlevé tous les métaux, détruit les principales verrières dont le plomb servit à fondre des balles, vendu à l'encan le mobilier (2), ils y installèrent une boucherie à leur usage : les cloîtres étaient changés en étables, et le sang des bestiaux rougit le marbre des autels et le parvis du sanctuaire.

Temps déplorables, où un grand nombre de chefs-d'œuvre en tout genre, de documents les plus précieux, furent anéantis par l'aveugle rage des démolisseurs et perdus à jamais pour l'histoire des arts, de la patrie et de la religion !

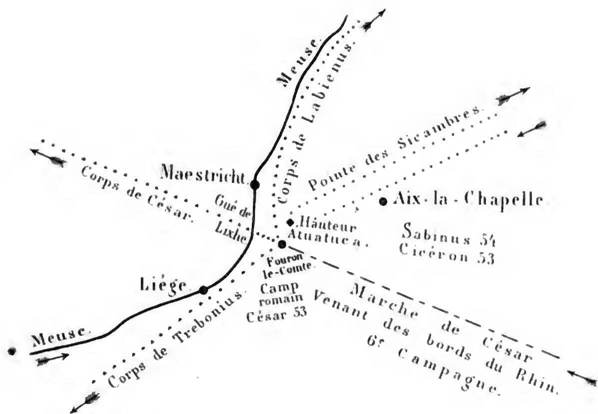
(1) Voir à la fin les noms des membres du chapitre à cette époque.
(2) Le 17 juillet 1799.



Digitized by Google

Digitized by Google

Carte explicative pour la dévastation de l'Éburonie. _ An 53.



Digitized by Google

Digitized by Google

COUP-D'ŒIL

SUR

LES ANCIENNES CHAUSSÉES

DE DAELHEM.

Pour reconnaître l'itinéraire des voies de communication que l'on peut reporter à la période romaine, il est, selon moi, deux conditions essentielles. Sans elles, un travail de ce genre devient un tâtonnement pénible, une œuvre laborieuse présentant de fréquentes solutions de continuité et aboutissant difficilement à un résultat certain.

C'est, avant tout d'avoir un point de départ et un point d'arrivée.

Ces points doivent être pris parmi les villes ou les stations romaines les plus rapprochées et en même temps les plus importantes de la contrée que l'on se propose d'explorer. Il faut surtout que leur position, clairement établies ne donne plus lieu à discussion.

Sans ces deux conditions, on retrouvera çà et là des tronçons de chaussées perdus dans les champs, mais sans des circonstances exceptionnelles, il sera, pour ainsi dire, impossible de déterminer exactement le tracé continu d'une route de son lieu de départ à son lieu d'arrivée. On se lancera dans le champ des conjectures, et cela d'autant plus facilement que les voies romaines, autres que les voies consulaires, font souvent des détours qui paraissent inexpli-

Digitized by Google

cables de nos jours, que beaucoup ne sont plus que des sentiers étroits, que presque toutes même sont, pendant de longs trajets, complètement remises en culture.

Dans beaucoup de cas on reconnaît des emprises faites après coup sur ces routes qui, primitivement, ne laissaient jamais, ni à droite ni à gauche, de ces petites parcelles de terrain comme on en voit sur le bord de celles moins anciennes, mais elles coupaient franchement les propriétés. En effet, le partage du sol n'ayant eu lieu qu'après leur établissement, elles n'avaient rien dérangé dans l'ordonnance des propriétés riveraines. Si donc une parcelle d'un champ quelconque se trouve aujourd'hui séparée de la pièce principale, c'est qu'il y a eu division, morcellement de la propriété, ou que la route s'est déplacée et qu'un nouveau tracé s'est formé peu à peu.

Pour le petit travail qui m'occupe, j'avais, comme points de départ, Maestricht, le *Castellum* des Romains et Aix-la-Chapelle, *Aquisgrani*, dont l'emplacement ne peut élever l'ombre d'un doute. Les lieux d'arrivée étaient malheureusement plus obscurs. Toutefois comme *Herstal* figure souvent dans l'histoire des premiers temps de la monarchie française, il est hors de doute que, pendant la période romaine, il a existé un établissement quelconque, fabrique ou villa, qui, restauré après les invasions des barbares a servi, ainsi que *Jupille*, *Mersen* et *Fouron-le-Comte*, d'habitation aux Carlovingiens. La petite ville de *Limbourg*, grâce à sa situation presqu'inexpugnable, doit avoir été le siége d'un établissement militaire permanent, car elle est le point d'arrivée de plusieurs routes, ainsi que nous le verrons plus tard.

Ces lieux de départ et d'arrivée posés, les *Villa* de *Gronsfeld* et de *Fouron-le-Comte* devenaient des jalons intermédiaires, et même, à une lieue au-delà de Maestricht, *Meersen* devait m'être d'un grand secours.

Comme on le voit, d'après l'idée que j'avais préconçue et que du reste mes explorations m'ont fait reconnaître fondée, les routes

Digitized by Google

romaines du canton de Daelhem devaient venir d'*Aix-la-Chapelle*, de *Fauquemont*, de *Maestricht* et de *Meersen* pour se diriger sur *Herstal* et *Liége*; d'un côté et de l'autre, sur *Limbourg* et même sur *Chèvremont*.

En amont de Visé aucune route ne pouvait longer la Meuse qui, de Chératte à cette ville, venait jusqu'au commencement de ce siècle, battre le pied des collines et ne laissait place que pour un modeste sentier. Ainsi donc, de Maestricht à Visé seulement il pouvait se rencontrer des *diverticulum* dans la vallée, mais à partir de ce dernier endroit il fallait de toute nécessité les chercher sur la rive gauche de la Meuse.

Voilà, en quelques lignes, les règles que je m'étais tracées; j'ajouterai que, pour procéder avec plus de certitude et d'uniformité, j'ai recherché les routes à leur entrée sur le sol belge pour les suivre jusqu'à leur sortie du canton de Daelhem. C'est donc par le territoire des communes de *Fouron-le-Comte* et de *Mouland* que toutes les anciennes chaussées qui font l'objet de ce travail doivent pénétrer en Belgique.

Fouron-le-Comte est, de tout le canton de Daelhem, l'endroit qui a conservé le plus de traces de la domination romaine. Je ne parlerai plus ici du *Steenbosch* et de ses fouilles, ni du *Op de Saele* à mi-côte de la grande montagne de Fouron, mais je dirai quelques mots du camp appelé de nos jours *Hohneveld* (Huneveld) dont la destination et l'importance viennent de nous être révélées. Ce camp, d'une vaste étendue et sur lequel je pense avoir le premier appelé l'attention, serait, d'après le chef de bataillon Sarrette (1),

(1) *Quelques pages des Commentaires de César*. Paris, librairie militaire, 1863, avec 17 cartes et plan des environs de Hontem.

J'ai été heureux de trouver dans ce savant officier un avocat compétent pour traiter, sous le point de vue militaire, l'opinion de l'emplacement d'Atuatuca que j'ai développé dans mes *Promenades dans les environs de Visé*. Liége, Renard. 1862.

Digitized by Google

le lieu où César revenant de son expédition des bords du Rhin, aurait partagé son armée pour procéder à l'extermination du clan des Eburons. C'est le point de départ de Trebonius, de Labienus et de César pour leur marche divergente, c'est de là enfin que Cicéron est allé occuper *Hontem* (Atuatuca) avec les bagages de l'armée entière (1). Il renferma donc, mais seulement pendant quelques jours, les dix légions de César avec leurs *impedimenta*. En calculant, d'après les bases admises pour la carte des Gaules, l'espace occupé par un légionnaire avec bagage à 13 mètres carrés (2) et l'effectif de la légion à 3,300 hommes, déduction faite de 200 hommes pour pertes éprouvées depuis le commencement de la guerre des Gaules, nous aurons pour les dix légions, 33,000 combattants et pour la superficie du camp, 42,900 mètres carrés. Or, comme il mesure 43,000 mètres carrés, 43 hectares ou environ (je dis environ, car le côté *Est* du camp étant en partie nivelé, il est impossible de relever mathématiquement le tracé de cette face) il était plus que suffisant pour contenir l'armée romaine tout entière. Nul autre camp d'une pareille étendue n'existant en Belgique, on ne saurait même le rattacher qu'à cette expédition qui a exigé un corps d'armée considérable. De plus, il présente les faces onduleuses des remparts des camps de 5e et 6e campagnes de César, car il est à noter, observe le commandant Sarrette, « que cette époque porte en elle son caractère propre dans l'art militaire, et que les camps qui se rattachent à cette guerre (celle contre les Eburons) ont des faces à demi bastionnées, ce qui contredit l'opinion généralement admise du carré parfait de tous les camps romains. »

(1) Voir la carte ci-après.

(2) 9 mètres carrés et quelque chose, pour un soldat sans bagages ; 13 mètres carrés pour un soldat avec bagage.

Digitized by Google

Nous trouvons à *Fouron-le-Comte* deux anciennes chaussées. L'une vient d'*Aix-la-Chapelle*, l'autre de *Fauquemont* et de *Meersen*. La première a été, pendant des siècles, la route de poste d'Aix-la-Chapelle à Liége ; la seconde se partage en plusieurs embranchements qui aboutissent à *Limbourg*, à *Visé* et à *Verviers*.

Occupons-nous d'abord de celle qui est la plus difficile à suivre et offre de nombreuses solutions de continuité.

Cette route se nomme, dans le Limbourg néerlandais, *Chaussée royale* ; elle n'y forme aucun embranchement. En quittant Meersen, où elle rejoint un chemin qui vient du vieux burg de Fauquemont, elle laisse à driote Ambi, Maestricht et Gronsfeld, où elle longe le pied des collines, coupe tous les chemins qui descendent du plateau de *Hontem* à travers les ravins boisés, pour aller à la Meuse (1), passe devant l'entrée de la *Vallée de Sainte Gertrude*, — où elle rencontre le *diverticulum* qui en sort pour aboutir au gué de Lixhe — et atteint le plateau entre Fouron-le-Comte et Meesch à l'endroit dit *Catil*. Là elle se bifurque pour la première fois. Une branche traverse le chemin dit *Oudstraet* qui, entre Breusterbosch et Liebeck, s'est séparée de la route de la *Vallée de Sainte Gertrude* (2), descend dans la Vallée de Vour en se rapprochant de Meesch, passe entre Berneau et Bombaye et se dirige vers *la Tombe*, où nous la retrouverons. Revenons à l'autre branche.

Sur le plateau elle se confond un instant avec le *Oudstraet*, entre en Belgique juste au pied du poteau de démarcation, à la *Maasbgreb*, descend à Fouron-le-Comte où elle traverse la Vour, tourne brusquement à gauche, longe à peu près tout le camp romain qu'elle sé-

(1) Ces routes mériteraient une étude spéciale, elles vont toutes aboutir à la Meuse, soit à Lixhe soit à Oost.

(2) Comme je crains de n'être pas suffisamment informé, voir pour la *Oudstraet*, *Promenade dans les environs de Visé*, pages 184 et 200.

Digitized by Google

pare du village — je suis même persuadé qu'elle n'est ici qu'une partie de l'ancien fossé du camp de César — passe à proximité de la Villa du *Steenbosch*, gravit la côte en longeant la ferme de M. Fléchet dite *Ferme du bois* et, arrivée au-dessus de Warsage, quitte le canton de Daelhem pour gagner *Hagelstein*, commune d'Aubel. C'est à ce hameau qu'elle doit le nom de *Hagelstraet* qu'elle porte à Fouron-le-Comte.

Reprenons maintenant le premier embranchement que nous avons laissé à *la Tombe*, à peu près en face de la maison *Hentjens*. Ici nouvelle bifurcation. La route principale passe au pied de la chapelle de *la Tombe*, descend à Mortroux, au pied de la maison du bourgmestre, se dirige sur la commune de Saint André, qu'elle sépare de celle de Julémont, quitte le territoire de Saint André au lieu dit *la Croix rouge* pour entrer dans celui de la commune de Battice d'où elle gagnait Limbourg et Verviers. A Mortroux elle reprend le nom de *Chemin royal*. A partir de *la Tombe* elle se rétrécit peu à peu et devient un sentier qui, avant de descendre à Mortroux, finit par disparaître complètement. Entre ce village et celui de Saint André on la retrouve de temps à autre, mais le plus souvent elle est remise en culture. Ce chemin est, sans contredit, un des plus vieux du pays. C'est en le suivant pour pénétrer en Belgique que les Francs, en 562, essuyèrent, à *la Tombe*, leur terrible défaite par Sigebert. Après avoir quitté la voie consulaire de Juliers à Maestricht ils débouchaient dans ces contrées pour aller passer la Meuse à Visé, *Pons Mosæ*.

Le second embranchement, que nous reprenons encore à la maison *Hentjens*, descend dans la vallée de la Berwinne, au hameau de Mons. Juste au point de séparation des deux routes, recouverts de 3 ou 4 pieds de terre sur laquelle est plantée une vieille haie de clôture, sont enfouis des murs très-épaix en pierres brutes. Ces substructions, visibles de l'intérieur même du chemin, doivent avoir appartenu à un édifice assez important, car elles sont d'une

Digitized by Google

solidité à toute épreuve ; les traces d'un fossé entourant en partie une plate forme se voient encore dans la prairie qui borde la route. Une fontaine, qui jouissait autrefois d'une grande réputation, coulait dans un enfoncement du carrefour et une écuelle en fer attachée à un poteau par une chaine, servait aux voyageurs à puiser l'eau pour se désaltérer. Aujourd'hui la fontaine a disparu pour faire place à un abreuvoir pour les bestiaux.

L'embranchemeut franchit la Berwinne près d'un pont, dont le nom éminemment saxon résonne étrangement à des oreilles gallo-latines et rappelle le séjour des Saxons dans nos contrées, *Bridgebau.* A quelques pas de ce pont est la grotte appelée aussi *Grotte du Bridgebau.* La roche calcaire percée d'outre en outre, figure grossièrement l'arche d'un pont. La route qui passe sur le pont actuel est un simple chemin d'exploitation qui aboutit à une carrière ; le vrai pont du *Bridgebau* devait se trouver à l'endroit même où la vieille route franchit la Berwinne. Du reste tous les terrains environnants se nomment les *Campagnes du Bridgebau.* Après avoir gravi l'escarpement elle rencontre le chemin qui, venant du côté de Mouland, a passé aux *Trois Rois* — dont je m'occuperai plus tard — et se dirige en droite ligne sur Visé où elle entrait par la *Porte de Lorette.*

La route de poste d'Aix-la-Chapelle à Liége vient du Limbourg néerlandais par Mherr, descend le *Snauwenberg* en passant au pied du *Op de Saele,* entre à Fouron-le-Comte et continue presqu'en ligne directe sur Berneau. En sortant de Fouron-le-Comte elle coupe le *Hagelstraet,* rencontre le camp romain qu'elle traverse de la porte prétorienne à la porte décumane, rejoint, avant d'entrer à Berneau,un autre chemin qui vient de l'extrémité nord du camp, traverse ce village et, après avoir passé la Berwinne, suivait à peu près le tracé de la route actuelle de Visé à Berneau. Parvenue au groupe de maisons dit les *Trois Rois,* elle coupe cette route venant de Mouland dont il a été question, longe Visé, qu'elle laisse à

Digitized by Google

droite, entrait dans cette ville par la porte de Lorette en sortait par la porte de Souvré, où elle passait la Meuse sur le vieux pont — *Pons-Mosæ* — pour gagner Liége par Hermalle et Vivegnis.

Si nous entrons en Belgique par le village de Mouland, nous avons deux vieilles chaussées qui, en grande partie, existent encore de nos jours, et un *diverticulum* légèrement enfoui sous le sol, mais dont on reconnaît la direction, pendant un été sec, par la maigreur des plantes qui croissent à sa superficie. Ce *diverticulum*, qui traverse les campagnes entre Breust et Mouland, venait aboutir à la Meuse à deux endroits différents ; d'abord au gué de Lixhe, d'où il continuait sur la rive gauche de la Meuse, puis à Oost (Limbourg néerlandais). Après avoir quitté Hontem il suit tout le fond de la vallée de Sainte-Gertrude, *le défilé d'Atuatuca*. D'après mon opinion, corroborée par les recherches du chef de bataillon Sarrette (1), ce chemin — la vielle branche du *Oudstraet* — n'est qu'une vieille route germaine. Je pense avoir signalé le premier, dans mes *Promenades dans les environs de Visé*, ce *diverticulum* dont on a retrouvé les traces en faisant le chemin de fer de Liége à Maestricht. L'embranchement du gué de Lixhe figure aujourd'hui sur la carte archéologique publiée par M. Van der Maelen. L'autre, celui d'Oost, va droit au lieu dit *Steentorren* —tour du château ou de pierres— situé sur le bord de la Meuse, en face du camp romain de la montagne de Saint Pierre, *Castert*.

Disons en passant que Oost est un des villages les plus vieux du pays ; il figure dans le célèbre partage de 870 sous le nom de *Augstchirche; Augst*, *Augusta*, pourrait être, dit M. de Grandgagnage, l'étymologie de ce mot. On rencontre sur les champs du *Steintorren* des débris de briques et de tuiles romaines, derniers vestiges d'une tour aujourd'hui disparue.

Les deux routes encore en usage pour les besoins de la culture

(1) *Quelques pages des Commentaires de César*, ouvrage cité plus haut.

Digitized by Google

sont : 1° celle qui passe à Mouland, puis aux *Trois Rois* et aboutit, m'a-t-on dit, à Herve pour continuer sur Limbourg et Verviers (1). 2° celle de Maestricht à Liége. A Visé on appelle celle-ci *la Voie de Trecht*, dans le Limbourg néerlandais *Chemin de Liége à Maestricht*.

La première prenait naissance à Gronsfeld, où elle se détachait de la *chaussée royale*; on pourrait ainsi la considérer, à la rigueur, comme un nouvel embranchement formé par cette chaussée. Elle traversait Mouland, où le tracé réel n'existe plus, une ferme se trouve même bâtie sur son emplacement, mais elle reparait à la sortie du village. Elle gravit la côte à l'endroit où de Felle, voit les restes d'un camp romain, atteint le plateau qui servit de campement à l'armée française sous Louis XIV, en 1672, traverse la nouvelle levée de Visé à Berneau aux *Trois Rois*, coupe la route du *Bridgebau* et celle de Daelhem à Visé, reste sur le fertile plateau des Trois Rois à Barchon après avoir laissé Housse à droite, traverse la route de Wandre à Julémont pour se diriger sur Tignée, canton de Fléron.

La voie de Trecht sort de Maestricht par Wyck, passe à Heugem, longe Gronsfeld où quelques coups de pioche m'ont donné nombre de tessons de poterie, des débris de briques, de tuiles et de creusets en terre réfractaire, des scories de fer, des morceaux de ferrailles rongés par la rouille, et surtout des briques vitrifiées par un feu ardent, comme si elles eussent été employées dans un fourneau destiné à la fonte des métaux ou à la cuisson de la poterie. Ici il

(1) Je manque, malgré toutes mes démarches, de renseignements positifs sur le lieu d'arrivée de cette route; je l'ai indiqué d'après les *on dit* que j'ai pu recueillir ; il est possible qu'un embranchement se dirige actuellement sur Herve, en passant par le village de Tigné, mais pour moi j'ai l'intime conviction que cette route est le *diverticulum* de Meersen à l'établissement romain de Chèvremont, où il existe encore nombre de débris de briques et de tuiles. De Wandre à Chèvremont il y a à peine deux petites lieues.

Digitized by Google

devient assez difficile de suivre la route principale, car nous avons une voie qui passe au-dessus du château de *Ryckholt*, à quelques mètres de la levée de Maestricht à Verviers, et une autre au-dessous de ce même château. Du reste toutes les deux viennent aboutir à Visé.

La première traverse Maarland et Breust, longe le camp romain de *Castert* (Eysden) laisse à sa droite l'ancien fort de Navagne, franchit la Berwinne contre l'emplacement de la ferme de *Henri terre*, démolie en 1816 (1) et entre à Visé par la porte dite de Mouland.

La seconde passe encore à Breust mais de là gagne Eysden ; la belle drève de ce village n'est autre que cette route. En approchant du fort de Navagne elle n'est plus fréquentée et devient un large chemin vert, elle traversait la Berwinne entre ce fort et *Henri terre*, mais là elle est complètement remise en prairie, le tracé toutefois en est toujours apparent, de la Berwinne à Visé ce n'est plus qu'un chemin d'exploitation rurale qui finit par cotoyer la Meuse jusqu'à son entrée à Visé par la porte de Mouland, où elle se réunissait à l'autre branche. Pendant le parcourt de Gronsfeld à cette ville de nombreux chemins de traverse mettent ces deux voies en communication.

Sur le bord de cette route, le long de la Meuse avant d'arriver à la gare du chemin de fer, j'ai ramassé des débris de briques et de tuiles romaines.

Je sais bien que l'opinion de quelques auteurs anciens qui mettaient le *Pons Mosæ* à Visé, ne compte plus, de nos jours, guère de partisans. A mon avis cependant la question est loin d'être résolue. *Adhuc sub judice lis est.*

(1) Cette ferme était franche de dîmes. Les substructions existent encore dans une prairie appartenant à M. Ruth bourgmestre de Mouland. Ne serait-ce pas une ancienne propriété des Templiers relevant autrefois de la commanderie de Visé?

Digitized by Google

En effet, pendant la période romaine, Maestricht est simplement appelé *Castellum*, ce qui ne veut pas dire que c'était une tête de pontfortifiée mais bien un château, un fortin ayant, comme c'était l'usage pour les *Castellum*, de la cavalerie pour garnison. On pouvait très-bien passer la Meuse en bac, ainsi que semble l'insinuer le nom de *Trajectum ad Mosam*, que lui donnent les chroniques du moyen-âge, et qui implique même l'idée d'un trajet fait sur l'eau. Plus tard seulement, quand le *Castellum* prenant de l'importance, s'est transformé en ville, on y aura construit un pont, tandis que Visé, comme tant d'autres localités, sera resté stationnaire. Ce qui semblerait encore faire supposer que le *Pont Mosæ* est Visé, c'est que ce n'est pas sur Maestricht que les Francs se dirigeaient, en 562, pour passer la Meuse et se répandre en Belgique, *mais bien sur Visé*, où se trouvait le pont qui devait leur faire franchir le fleuve. On ne s'occupait guère, à cette époque, de décomposition sociale, de construire de nouveaux ponts ou d'ouvrir de nouveaux chemins — on avait bien autre chose à faire — on se servait de ceux qui existaient à la chute de l'empire romain. En 870, quand eut lieu l'entrevue entre Charles-le-Chauve, roi de France et Louis le Germanique, Charles, qui avait logé au château de Herstal et Louis à celui de Meersen, se rencontrèrent, dit l'histoire, à mi-chemin de ces deux endroits — sur le promontoire de Navagne — Eh bien! Charles avait encore passé le pont de Visé, *Pont Mòsæ*, pour rejoindre Louis sur la rive droite du fleuve.

Un petit bout de chaussée, qui se perd de suite dans les campagnes, vient tomber sur la levée de Visé à Mouland, en-dessous de ce camp romain de Jullers, dont j'ai déjà parlé. Ce chemin qui devait partir de la voie de Trecht, vers la ferme de *Henri terre*, longeait la commanderie des Templiers et s'embranchait à la route de Visé à Daelhem. Il mettait ainsi les chevaliers du Temple en communication directe avec la vallée de la Meuse et avec les routes du plateau, en leur évitant le passage de Visé.

Digitized by Google

Comme je l'ai démontré en commençant, toutes les routes de la vallée et toutes celles du plateau, sauf bien entendu celle de Meersen à Limbourg, après s'être confondues à Visé, étaient forcées, par la configuration du sol, de quitter la rive droite de la Meuse.

De ce qui précède, on doit conclure qu'il n'y avait réellement que deux routes principales dansle territoire qui forme le canton de Daelhem actuel, que les autres étaient des voies sècondaires, chemins de traverse, de petite communication qui, se séparant momentanément des deux routes mères finissaient toujours par s'y raccorder ; que la route de poste d'Aix-la-Chapelle à Liége, qui rejoignait, à Visé, celle de Maestricht — *Voie de Trecht* — était incontestablement la grande artère de ces contrées ; que celle de Meersen à Limbourg, grâce à ses nombreux embranchements, ne lui cédait guère en importance, et qu'enfin toutes deux formaient, dès les temps les plus reculés, les seules voies de communication de ces contrées. Dans le Limbourg néerlandais elles étaient le prolongement des routes consulaires de *Mederiacum* et de *Juliacum*. Aussitôt que l'horizon historique s'éclaircit nous voyons les armées employer ces voies pour aller vers le Rhin et pour en venir ; c'est par elles que les Francs voulaient pénétrer en Belgique, c'est elles que les Saxons ont suivies pour nous laisser des traces de leur séjour, c'est elles que les armées de Jean 1er, duc de Brabant, ont foulées, lorsque, pendant les guerres pour la conquête du Limbourg, il vint par deux fois camper dans les environs de Galoppe (1) ; elles ont été sillonnées par les Espagnols, les Impériaux, les Hollandais, lors des guerres de religion, elles ont vu les Français de Louis XIV et ceux de la République, c'est par elles enfin que les Autrichiens ont évacué la Belgique après leur séjour à Fouron-le-Comte.

(1) Ernst, dans son Histoire du Limbourg, a déjà fait remarquer que Galoppe est le point de rencontre de toutes les anciennes routes.

Digitized by Google

Aujourd'hui, certaines parties de ces routes sont seules fréquentées, ce sont celles qui mettent directement des villages en communication, d'autres sont abandonnées et l'herbe y croît en liberté; seulement deux sillons, creusés au milieu du gason, attestent que, à l'époque de la culture ou de la récolte, une charrette y passe de temps à autre, quelques-unes enfin sont réduites à l'état de sentier et mêmes sont retournées aux champs qui les bordent, lorsque des chaussées plus nouvelles les ont rendues complètement inutiles.

CAUMARTIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

LES

WALDOR

GRAVEURS LIÉGEOIS.



(Suite).

ŒUVRE DU SECOND WALDOR.

Un caractère particulier de candeur se remarque dans les compositions de ce maître ; sa belle et douce imagination, son bon goût, se traduisent élégamment dans ses œuvres par la variété des poses, la grâce des expressions et la richesse pittoresque des costumes. Sous ce dernier rapport, sa série de Saintes mérite d'être citée comme une spécialité. Saumery rapporte qu'Albert Durer, Lucas de Leyde, et Aldegrever furent les modèles que notre graveur essaya d'imiter ; mais il est inexact de dire, comme on l'a fait récemment, « que Valdor gravait ordinairement d'après les tableaux d'Albert Durer, etc. » Aucun de ces maîtres n'apparaît sous ce burin liégeois.

Quant au type de ses travaux, de Villenfagne le premier indiqua le rapport existant entre eux et les productions de Jerôme Wierx,

Digitized by Google

d'Amsterdam, que de Bec de Lièvre donne très-vraisemblablement pour maître au second Valdor.

Saumery donne les titres de neuf planches de ce graveur. La biographie liégeoise y ajouta le portrait de Chapeauville que nous attribuons au premier de nos artistes homonymes. M. X. Van den Steen porta ces titres au nombre de vingt. Quoique cette liste n'ait aucun rapport avec les suivantes, cependant par un curieux rapprochement de chiffres, Fuhszli disait connaître d'après un manuscrit de son père vingt estampes de Valdor.

Les sujets de ces gravures sont sans nul doute ceux que reproduit Nagler (aussi au nombre de vingt); car cet auteur a puisé ses détails dans Fuhszli.

Les sujets qu'il a cités se trouvent au nombre de ceux décrits dans l'œuvre du second Valdor, sauf quelques numéros reportés, comme on verra, à la suite de cette série.

Fuhszli dit avec justesse que « les estampes de ce graveur sont » d'une touche très douce, très-fine et d'un travail si délicat qu'il » ressemble à la manière noire. »

Duplessis à son tour décrit avec exactitude la manière « des » gravures de J. Valdor, propres, soignées, terminées jusqu'à » l'excès, *mais n'ayant aucun des caractères que l'on trouve dans* » *les œuvres réellement françaises.* » Parlant ensuite des artistes appartenant à l'école de Valdor, qui est celle de Wierx, il termine en disant : « Nous devons nous contenter de dire que, mis à » leur vraie place, c'est-à-dire dans l'école flamande, J. Valdor, » Ch. Mallery, Pierre Firens et J.-B. Barbé, pourraient occuper » un rang que nous autres, auxquels il est permis d'être plus diffi- » ciles et plus sévères, nous ne pourrions *sans injustice* leur assi- » gner. » Cette phrase, ressemblant à une répudiation, est là d'autant moins à sa place que Jean Valdor le second, eût-il quitté sa ville natale, se glorifia toujours de son origine liégeoise. Il orna même presque toutes ses planches du mot *Leodii* précédant

Digitized by Google

sa siguature. En outre, il ne parut être animé d'autre désir que de celui d'imiter son maître, le hollandais Wierx.

L'examen de son œuvre dénote qu'il fit son apprentissage à Liége auprès de son parent ou homonyme. Les progrès qu'il fit de 1609 à 1611 semblent prouver que ce fut vers cette époque qu'il étudia chez les Wierx. Les planches faites dans cet intervalle de temps sont datées aussi de Liége; mais les dernières atteignent une si grande perfection et portent si clairement les caractères qui distinguent Gérôme Wierx, qu'il est impossible de ne pas y voir l'influence toute fraîche de l'atelier; témoins les sujets cités ci-après aux n[os] 9, 10 et 11.

L'œuvre du second Valdor comprend de nombreuses figures de Saints et de Saintes à mi-corps, de format identique. Le fond de ces dernières est en général uniformément divisé en deux parties égales : celle du haut est le ciel sur lequel se détache la tête du personnage ; celle du bas est un mur orné de crénaux cintrés, formant une sorte de balustrade (1).

Il est fort difficile de classer chronologiquement plusieurs gravures dépourvues de date. En effet, parmi celles qui portent un millésime, les aînées paraissent quelquefois les plus récentes. Cependant les progrès du graveur sont facilement reconnaissables dans l'ensemble de son œuvre, et ses compositions religieuses, produites dans un foyer tel qu'était Liége à cette époque, durent éveiller une admiration constante. Aussi Valdor fut-il gratifié d'un acte officiel qui concourut à donner à ses travaux une grande réputation.

(1) Nous possédons un petit bas-relief ancien en albâtre, de disposition pareille, représentant S[te] Brigitte. Nous rapprocherons de cette œuvre un autre bas-relief en albâtre, d'un pied carré, signé I. W. représentant une sainte famille, accompagnée d'anges jouant de la harpe. Ce travail d'une belle composition a été acheté dernièrement par le Musée Archéologique Liégeois.

Digitized by Google

A la date du 11 octobre 1621, le prince-évêque de Liége Ferdinand de Bavière lui accorda le monopole des gravures, dans ses Etats, par le « *Privilége pour Jean Valdor de pouvoir faire, à l'ex-» clusion de tous autres, images doulces.* » (1)

Ce document a l'avantage de classer après l'année 1621 les planches, non datées, portant les mots : « *Par privilège* » et il place en outre vers 1600 la limite extrême des débuts de l'artiste, que Saumery le premier dit être né à Liége en 1580. Ce dernier fait est assez probable, l'écrivain ayant habité cette ville un demi-siècle seulement après cette époque.

On verra plus loin, lorsqu'il s'agira du troisième Valdor, quelques conjectures sur la postérité de celui qui nous occupe maintenant. Catherine Crussart paraît avoir été sa première femme, s'il en eût deux. Ce nom explique peut-être le C ornant le monogramme placé sur la vue de Spa de 1603 ; leur premier enfant naquit, paraît-il, en 1608; puis on trouve trois filles de deux en deux ans; en 1614 naquit un fils du nom de Jean. Enfin, un autre Jean en 1616.

L'époque de la mort du second Valdor est restée inconnue. La plus récente des planches que nous décrivons porte la date de 1628. La Biographie liégeoise fixe la date de ce décès à 1640, sans exposer ses raisons.

(1) Cette pièce, très-intéressante pour la propriété artistique, a été publiée en entier dans le Bulletin Archéologique Liégeois, t. 1er, p. 463. Qu'il nous soit permis de rappeler les détails biographiques qu'elle contient:

« *Jean Valdor entretailleur d'images doulces... depuis vingt ans et » plus, embellissant l'art, serve le publicque de son pouvoir, non sans détri-» ment de ses biens et santé, sans aucune récompense publique, et que » pire serait, plusieurs contrefaisant ses œuvres, présumeraient les vendre » ici à meilleur marché qu'il ne les pourrait bonnement donner... octroie » en vertu de ceste, de grâce espéciale, plein pouvoir et authorité de faire et » practiquer toutes sortes d'images pieuses en notre cité et Pays de Liége; » avec défense de les y contrefaire sous peine de confiscation et d'une » amende arbitraire de dix florins d'or partisable au fisque et au sup-» pliant.* »

Digitized by Google

ŒUVRE DU SECOND WALDOR.

En tête de cette série viennent deux gravures du livre du Gazet : 1° Le frontispice reproduit à chacune des deux parties de l'ouvrage ; 2° L'armoirie de Bavière.

1.

Le premier présente sur fond noir des ovales de diverses poses et grandeur, unis par des rubans à légendes et entourés de branches de laurier. Au centre le plus grand ovale, posé en hauteur, contient le titre déjà reproduit ; autour huit petits ovales. Ils contiennent les VII œuvres de la miséricorde ; le personnage secouru est le Christ. La suite des sujets commence au haut en descendant vers la droite ; chacun est surmonté d'un billet portant les versets déjà cités :

1re Jésus est assis à une table et servi par trois personnages. 2de Un jeune homme présente un coupe au Christ assis. 3e Le Sauveur est reçu par trois personnages. 4e Le fils de Dieu nu est vêtu par les mêmes. 5e Le Rédempteur dans un lit est visité par les mêmes personnes. 6e Jésus est en prison, les pieds dans une congue, les trois bienfaiteurs le consolent. 7e Un mort, sans auréole, est recueilli par cinq personnes. Légende : *Ne refuse pas au mort la grâce. Eccl.* 7.

Cet ensemble est surmonté de deux autres billets à inscription portant : « *Honore le Seigneur de la substance. Prov.* 3. *Je veux miséricorde et non sacrifice. Math.* 9. »

Enfin, tout au sommet de l'estampe, dans un petit cercle, se voit Jésus-Christ appelant les élus par ces mots : *Venez les bénits de mon père posséder le royaume.* Math. 25.

2.

La seconde planche, p. 12, non signée comme la précédente,

Digitized by Google

est l'armoirie du prince-évêque Ernest de Bavière. Le blason, soutenu par deux lions, est surmonté du bonnet ducal entouré de lauriers. Au bas est le mot *omnia* puis cette légende : « *Soyez miséricodieux comme votre père est miséricordieux. Luc.* 5. »

L'auteur a placé ces armoiries au commencement de son livre ayant, dit-il, choisi le titre de *Grand Palais de la Miséricorde* parce que « le somptueux palais de Bavière sur le pont St-Nicolas » en la cité de Liége a esté métamorphosé au Palais de Madame la » Charité pour l'établissement de la confrérie de la Miséricorde » dressée par Ernest de Bavière et publiée par son authorité le » 15 Mars l'an 1602. »

3.

Sainte-Catherine de Sienne (8, 7 — 6). Figure à mi-corps sur fond gris uniforme. La sainte couronnée d'épines et pleurant embrasse le crucifix qu'elle soutient de ses mains croisées sur la poitrine ; la gauche porte un chapelet ; la tête est entourée de rayons. Au premier plan, sur un livre ouvert, on lit : *Delectus meus candidus est rubicundus electus ex millibus.* Légende : *Sta Catherina Senensis. Tenui quem diligit anima mea nec dimittam eum. Leodij J. Waldor f.* 1604.

Cette pièce est très-curieuse à observer, étant la plus ancienne à millisime que nous rencontrions de ce maître. Les tailles y ont une certaine finesse, mais l'ensemble dénote un mélange de faiblesse et de savoir dénotant un essai. Dans le costume, l'épaule est plate, les manches mal plissées. Les mains, d'un ensemble exacte, sont d'un modèle exagéré, seul exemple du genre présenté par ce maître, qui peut-être alors subissait l'influence du dessin arrondi du premier Waldor ; celui-ci semble avoir exécuté la calligraphie de cette planche.

4.

La Vierge et l'enfant Jésus. (8, 2—5, 1). Assise sur un trône, elle

Digitized by Google

porte son fils vêtu, qui d'une main tient une pomme et de l'autre bénit deux jésuites agenouillés.

Légende : *Monstra te esse matrem ; sumat per te preces qui pro nobis natus tulit esse tuus ex hymnus eccles.*

Amplissæ Societatis Jesu. — J. Waldor Leodii d. d. Sur le pavé on lit la date 1609.

5.

Ecce homo (7, 4 — 4, 8). Sous un portique le Christ est debout la tête entourée de rayons tenant toute l'arcade qui lui sert de fond.

Légende : *Omnis qui prœterierit obstupescet et monebit caput suum. Leodij Joannes Waldor fecit* 1609.

6.

Christ en croix. (10 — 6, 4). Aux côtés sont debout la Vierge et Saint-Jean ; la Madeleine est à genoux ; le tout se détache sur un fond sombre.

Légende : *Videte si est dolor sicut dolor meus* 1609. *Leodij J. Waldor in. fec. et exc.*

Le style de cette planche tient du gothique; le torse du Christ est bien dessiné.

7.

Saint François d'Assises (10 — 6, 2). A mi-corps, les mains croisées sur la poitrine, il regarde avec adoration le Ciel d'où descend une gloire. Devant lui sur une table sont un crucifix, une tête de mort, une discipline et un livre ouvert à ces mots : *Deus meus et omnia.* Au fond du paysage est une église sur un roc.

Légende : *Quid mihi est in cœlo? et a te, quid volui super terra? Psal.* 72.

Leodij Joan. Waldor inven. et faciebat a. 1609. Les mains sont bien dessinées et, de même que le visage, exécutées finement.

Digitized by Google

8.

Frontispice (13 — 7, 5).Sur des piédestaux devant une niche sont debout Sainte-Monique et Saint-Augustin, étendant les mains vers le groupe de la Vierge et de l'enfant Jésus, apparaissant sur des nuages. Marie donne à chacun une ceinture et un chapelet et l'enfant divin un rosaire à la sainte tandis qu'il bénit l'évêque d'Hippône. Aux côtés du groupe supérieur sont agenouillés deux anges. Au centre de cette composition s'ouvre un ovale blanc contenant le titre du livre qu'elle orne, ainsi conçu : *Trésor ou reliquaire d'honneur de J.-C. et de ses saints auquel est représentée l'institution et la dignité de la confraternité des corrigiates ou ceintures de N. S. Saint-Augustin, etc. par F. George Maigret Buillonnoy, doct. ph. et prieur de l'ordre des Ermites de Saint-Augustin lez Liége.* Chez Christian Ouvrex impr. juré de S. Alteze 1611. » in-12. Au bas se voient les armes de François de Montmorency, doyen de la cathédrale de Liége, à qui le livre fut dédié.

Cette pièce est signée Leodii *J. Waldor inven. et sculptor.* L'ensemble est bien traité, mais les types sont communs.

9.

La Nativité (11, 4 — 7, 4). Au centre d'un groupe gracieusement disposé est l'enfant Jésus, entièrement nu, couché sur un linge dans une sorte de caisse pleine de paille. La Vierge est auprès, à genoux; deux anges prient au chevet de la couchette, un autre est au pied; des bergers l'entourent et Saint-Joseph debout couronne la composition. Au fond, derrière l'étable et les ruminants, se voit dans le paysage un berger que guide l'étoile.

Au seuil du premier plan est la date 1611. Légende : *Clamat stabulum pœnitentiam clamat præsepe, clamant lachrymæ, clamant panni in Christi Nativitate. S. Bern. in nat. Dni. serm.* 6. *Leodij Joannes Waldor fecit et execudit.*

Cet ensemble, des plus heureux, est rendu avec esprit; la Vierge est un modèle de grâce, de modestie et de goût.

Digitized by Google

10.

Christ en croix (10 — 8). Au milieu de la composition s'élève la croix ou expire le Sauveur. Un jeune homme debout embrasse cette croix. Un adolescent nu, assis par terre, se drappe dans le manteau de ce fidèle, tandis que celui-ci est serré au cou par un homme et raillé par une femme richement parée. Au côté droit de la croix se voient un homme armé d'une verge prêt à frapper le patient et une furie le torse nu lançant son fléau de serpents vers le Christ. Ce geste est imité par un turc brandissant un large glaive; à l'extrémité de droite est la mort tenant sa faux baissée. Pendant cette scène, le sang qui s'échappe du côté droit du Rédempteur tombe sur la tête du fervent adorateur de la croix.

Au bas du tertre se lit : *Leodij Jœs Waldor fecit* 1611. Légende. *Quis ergo nos separabit a charitate Christi tui tributio? an agustia? an fames? an nuditas? an periculum? an persecutio? an gladius? Certus sum* enim quia neqz mors, neqz vita, neqz augem neqz principatus, *neque virtutes, neqz instancia*, neqz futura, *neqz fortitudo, neque altitudo, neqz profundum neqz creatura alia poterit nos separare à charitate Dei que est in christo Jesu Dno nostro. Rom.*
. . . . *viro Dno. guillelmo ab Omalia canonico*
. . . . *Hannoniœ Archidiacono Divi divi Joannis*
. . . . *Evangelista renunciato principi Ernest a*
. . . . *Consilio, etc. Waldor d. d.*

La moitié de l'inscription dédicatoire est perdue dans le seul exemplaire que nous ayons rencontré. Cette planche est d'un fini d'exécution remarquable, de dessin et de modèle ; la composition très-heureuse d'ensemble et de détails. Les expressions sont vives et vraies, la femme est charmante de geste et de costume. C'est l'une des plus belles conceptions de Waldor.

11.

La Vierge et St-Dominique (9 — 6, 4). Dans une salle d'ordre

Digitized by Google

dorique, le saint est agenouillé, les mains jointes, tenant une crosse d'abbé. D'une porte à droite vient la Vierge tenant l'enfant Jésus qui bénit Saint-Dominique. Au fond une arcade surbaissée, ouverte, laisse voir la scène de la Nativité où le saint est en adoration. Au bord inférieur de la gravure est la date 1611. Légende: *Monstra te esse matrem, sumat per te preces, qui pro nobis natus, tulite esse tuus. Ex hymno ecd. — Leodij J. Waldor fecit et execud.*

Le faire de cette planche est fini, mais sec ; la scène du fond répond entièrement à celles des petites œuvres de la *Miséricorde* citées au n° 3.

12.

Sainte Julienne (10—6, 2). Elle est agenouillée dans un oratoire devant l'autel où est exposé le Saint Sacrement, entre deux cierges et sous un dais. Au-dessus paraît un ange entouré de nuages ; il montre à la Sainte un croissant barré; auprès est écrit : *Revelasti ea parvulis.* Une colonne à droite porte à son faîte un tableau avec ces mots :

Hortatu B. Juliana celesti visione electæ cepit, Leodii primum celebrari festum corporis christi Anno. D. 1246.—Sur le sol on lit: *Fait à Liége par J. Waldor.*

Légende : *Sainte Julienne vierge prieure de la maison de Cornillon lez Liége à laquelle fut divinement revelée et par elle première annoncée et introduite en l'église de Dieu la haulte solennité du Saint Sacrement de l'autel, décéda l'an* 1257, 5 *d'Avril.*

Cette pièce est très-achevée, le clair obscur y est bien accentué. Quoiqu'elle ne porte pas de date, nous la plaçons ici parce que l'auteur des *Essais sur la cathédrale de Saint Lambert*, la dit gravée en 1613, d'après le tableau qui, dans cette église, ornait la chapelle dite du Vénérable.

13.

Portrait de Ferdinand de Bavière P. év. de Liége (7, 8 — 5, 4).

buste sans fond. L'évêque est représenté la tête nue et dégarnie au sommet; des boucles descendent des tempes ; le visage, énergique d'expression, est orné d'une moustache et d'une barbe en pointe. Le costume se compose d'un col de linge, d'un collet de fourrure et d'une pélerine d'hermine fort bien exécutée.

Légende : *Ferdinandus D. G. Archiepiscopus et elector Coloniensis, etc. Princeps et Episcopus Leodiensis, etc. utriusque Bavariæ Dux, etc.*

Leodij, Joãns Valdor fecit A° 1614.

14.

Sainte Cécile (10 — 6, 2). Figure à mi-corps. Elle lit dans un livre qu'elle tient de la main droite; la gauche soutient une palme et un organon. D'une tresse de sa chevelure s'échappe une légère draperie; la robe à collet se termine par un lambrequin ; une chaîne à triple rang lui sert de ceinture. Légende : *S. Cecilia. Fiat Dne cor meum et corpus meum immaculatum, ut non confundar.*

Leodii, Jos. Valdor inven. sculp. et ex. A° 1615.

15.

Le mariage de Sainte-Catherine (11 — 7 8/2). Ici ce n'est plus l'enfant Jésus, mais le Christ, qui paraît dans la scène; il rappelle par sa pose l'attitude de S. Joseph dans le *mariage de la Vierge* par Raphaël. S. Catherine est à genoux, présentée par S. Dominique, dont elle porte les signes de l'ordre. La mère du Christ, entre les deux personnages principaux, tient la main de la Sainte, au doigt de laquelle Jésus place l'anneau. Entre cette main et la bouche du Christ est un ruban portant écrit : *Esto mihi sponsa in æternum.* Derrière le groupe, S. Jean tient le calice, à droite est le Roi prophète, jouant d'une lyre sur laquelle sont ces mots : *His qui recto sunt cordæ quam bonus Israël Deus.* A gauche est S. Paul. Les figures occupent les deux tiers de la hauteur de la planche. Dans la partie supérieure sont deux fenêtres cintrées où se voient : à droite, le Christ donnant un cœur à S. Catherine

Digitized by Google

agenouillée et entourée d'un ruban avec ces paroles : *Præbuisti mihi tuum ecce Domeum.* Le sujet de gauche représente la Sainte à genoux, tenant une couronne d'épis, tandis que le Christ lui en offre une royale en disant : *Amara pro dulcibus.* Ces groupes ont pour fond un paysage ; le trumeau qui les sépare est occupé par cinq anges symétriquement disposés, les uns jouent de la guitare et de la mandoline, les autres de la basse et du violon ; celui du milieu tient de chaque main un cercle de grelots. Au-dessus du groupe est un ruban portant : *Quam magna multitudo dulce diris tue Dne. abscondis te timentibus te.*Sur les dalles du pavé se lisent, à droite, *A°* 1616 ; à gauche, *Leodii JS. Valdor fec.* Légende : *Haec tibi filia via cœli.*

Tu es quœ non es *Cogita de me et*
Ego sum qui sum. *Cogitabo de te.*

Cette pièce est d'un beau fini, les hachures y sont à peine visibles à l'œil nu ; les têtes de David, de S. Paul et de S. Dominique sont très-belles.

16.

Ste-Thérèse (10 — 6, 2.) Demi-figure, âgée ; elle a les mains rapprochées et lève les yeux vers le St-Esprit qui descend de l'angle de gauche entouré d'un rayon. Légende : *B. Theresa de Jesu, virgo restauratiæ Carmelitanæ. — Misericordias Domini in eternum cantabo. — Leody Joanes Waldor fecit* 1616. Le type de la tête est commun.

17.

St-Pierre (10 — 6, 5.) A mi-corps, la tête ornée d'un nymbe ovale ; il semble expliquer le contenu d'un livre qu'il tient de la main gauche en même temps que les clefs. Dans la base de l'embrasure du fond est le chiffre 16, début du millésime 1617, complété à la place correspondante dans la gravure suivante, qui lui sert de pendant. Légende : *Tibi dabo claves regni cœlorum et quod*

Digitized by Google

cumqz. ligaveris super terram erit ligatum et in cœlis et quodcumqz. solveris super terram erit solutum et in cœlis. Math. 16. — *Leody Joannes Valdor fecit et ex.*

18.

St-Paul (10 — 6, 5.) Figure à mi-corps, barbe et cheveux longs. Le Saint semble compter sur ses doigts et parler; son bras gauche soutient l'épée et un livre fermé. Le fond sombre, architecturé, a une embrâsure d'où se voit un fort au bord de la mer. Légende : *Bonum certamen certavi cursum consummavi fidem servavi, in reliquo reposita est mihi corona justitiæ.* 2. *Ad Timo.* 4. — *Joanes Valdor fe. et ex.*

Les mains et la tête sont bien dessinées, la draperie est très-bien rendue.

19.

Ste-Geneviève (10 — 6, 2.) A mi-corps; de la main droite elle tient un cierge et de la main gauche un livre et deux clefs. La tête est couverte d'un voile retenu par une couronne de perles d'où il descend sur les épaules. Une tunique à ceinture nouée et un manteau à riche bordure complètent le costume. Dans les angles supérieurs de la gravure, sont : à gauche un ange, à droite un démon ; celui-ci armé d'un soufflet cherche à éteindre la flamme du cierge que l'ange protège d'une couronne de laurier et défend d'une épée. Légende : *S. Genovefa Parisiorum patrona non extinguetur in nocte lucerna ejus. Prov.* 31. *Leody Jo. Valdor fecit et execudit a°* 1618.

20.

Sainte Aldegonde (11, 5 — 7, 8). Debout la tête couverte d'un voile blanc, vêtue de deux jupes et d'un manteau garni de fourrures, elle tient une crosse abbatiale. A sa gauche un ange, aussi debout, lui présente un livre où est écrit : *Angelorum pfallam voale abo ad.* Du ciel descend le Saint-Esprit tenant un voile destiné à la Sainte.

Digitized by Google

Le fond est un paysage où s'élève un édifice au bord d'une rivière ; au bas une pierre ornée de plantes, porte : *Leody Jo. Valdor fecit et execudit,anno* 1618.Légende : *S.Aldegondis Malbodiensium Patrona. Nemo tuis certet modulis virgo aurea cordis , Nec pepulit chordas Aliger ille tui.*

Cette planche est très-belle, d'un fini remarquable.

21.

Ste-Ursule (10 — 6, 2). Demi figure d'âge mûr. Elle tient une flèche et porte un costume royal ; riche couronne, résille, cheveux flottans, corsage d'hermine, manteau et bijoux. Légende : *S. Ursula — Adducentur regi virgines post eam : proximæ eius afferentur tibi. Ps. 44 — Leody Joanes Valdor invent. et scul. Ano* 1618.

22.

St-Augustin (10 — 6, 7). Debout, dans une salle, orné de ses insignes, il tient de la main gauche un cœur percé d'une flèche et bénit un personnage agenouillé portant surplis, pélerine de fourrure et cheveux rasés en couronne. A l'angle supérieur de gauche, sur un cartouche on lit : *D. Aurelli Augusti : Hipponea Epi. et Ecclæ. Doct. genuina effigies ad explar quod est Romæ in sacello pontificio; obyt anno* 430. Au bas, la gravure est signée : *Leody Is. Valdor fecit* 1619.

23.

St-François (11, 5 — 7, 5). A mi-corps, vêtu de son costume à pièces, la tête couverte du capuchon et rayonnante, il baisse les yeux et tient dans ses mains jointes un chapelet, une discipline, trois cloux, un Christ et une tête de mort. Il se détache sur un fond sombre et uniforme. Légende : *Humiliavit se in omnibus et coram Deo invenit gratiam. — Leody Is. Valdor fecit.* 1619.

Les mains sont bien dessinées.

Digitized by Google

24.

St-Alphonse (10, 5 — 7.) A mi-corps ; ses joues sont couvertes de larmes et ses mains tiennent un linge. Le tout se détache sur un fond sombre ; à l'angle supérieur de gauche est un nom de Jésus.

Légende : *Vera effigies Alphonsi Rodriguez e Societate Jèsu coadjutoris. Obiit in Maiorica pridie S. S. Omnium anno Dni.* 1617. *Aetatis* 87 *religioni* 47. *Vitæ sanctitate et miraculus clarus. Anno* 1619. *Leody, Joanès Valdor fecit.*

25.

La Ste-Vierge (9, 6. — 6, 2.) En buste, les mains jointes. Une longue chevelure s'échappe de son voile et flotte sur ses épaules, l'auréole occupe tout le fond. Alentour, est un cadre foncé à intérieur ovale; aux angles supérieurs sont deux têtes d'anges ; la base est ornée de deux vases enflammés; au milieu on lit ces mots : *Ecce ancilla Dni, Is. Valdor inv. et fec.* 1620.

La finesse de travail imite l'aquateinte.

26.

La Vierge de Douleur (9, 6. — 6, 2.) Pendant de la planche qui précède, même fond et même entourage. Marie y est drapée entièrement d'un manteau orné d'une étoile à l'épaule. Légende : *Ego mater pulchræ dilectionis Admodam Rdo in Chró. Pri. ac Dno. Aegidio Lambrecht, Cænoby S. Jacoby. Leody Abbati digniss° hoc suæ observantiæ pignus Joanes Valdor D. D. Ano. Dni* 1620. *Is. Valdor invent.*

Les mains sont bien belles, le visage commun.

27.

Jésus adolescent (10. — 6, 3.) Buste, même encadrement que les deux précédents; sur le socle sont ces mots en majuscules anglaises : *Jesus Filius Dei.Leody, Is. Valdor faciebat* A° 1620 *cum privilegio serenissimi.*

Digitized by Google

La fin de cette inscription et la date sont curieuses à observer en ce que ce fut seulement l'année suivante, le 11 octobre 1821, que Valdor reçut le privilége qu'il y invoque.

28.

Le Sauveur bénissant (12 —7, 8). En buste, entouré d'une large auréole, le Christ bénit le monde qu'il tient de la main gauche. Le globe, surmonté d'une riche croix, y est composé des rayons d'un soleil éclairant la lune et la terre, placées en diagonale et unies par l'ombre que la première projette. Le fond est composé d'une arcade ornée et d'un seuil fermant la partie inférieure de la planche. Légende : *Ego sum lux mundi, Joes.8.Admodum R^do in Chro.Pri. ac dno. E. Aegidio Lambrecht Cœnoby S, Jacobi Leody Abbati digniss° hoc suæ observantiæ pignus Is Valdor D. D. A° 1620. Is V. inv.*

Cette planche, très-soignée, a beaucoup de relief.

29.

La sainte Face (10 — 6). Sur un linge garni de dentelles, avec floches aux angles inférieurs, les traits du Christ occupent presque toute la hauteur du voile La tête est sans couronne, couverte de gouttes de sang et de larmes ainsi que la partie inférieure de l'étoffe. Légende : *Propter te sustinui opprobrium operuit confusio faciem meâm. Psal. 68. Ad^m R^do Nob. ac generoso Dno. D. Joi a Bocholtz cathlis Eccliæ Leodien. Canonico. Jos. Valdor observant ergo ded. A° 1620.*

L'ensemble est du plus beau fini; le visage presque tout au pointillé est d'un modulé excellent ; l'expression douloureuse rappelle les œuvres de Mantegna, quoiqu'avec plus de douceur résignée que n'offre ordinairement ce peintre.

30.

La sainte Face (9 — 6, 4), Sorte de réduction moins bien réussie

Digitized by Google

que la pièce précédente. Le linge y est sans bordure, une épine est restée dans le front du Christ. Légende : *Ego vir dolorum.*

Leody, Jos Valdor fecit et ex.

31.

Portrait du bienheureux François Titelman (11, 3. — 7.) A genoux, la tête surmontée d'un nymbe ovale, il prie devant une croix dont le haut est entouré de rayons et de nuages. Au pied sont deux livres ; dans l'un, ouvert, on lit : *Absit mihi gloriari nisi in cruce Domini Nostri Jesu Christi per quem mihi mundus crucifixus est et ego mundo. Ad Gala.* 6. Sur la couverture de l'autre est la date 1620. Au fond du paysage sont divers édifices. Cette estampe porte deux légendes, l'une au faîte : *Effigies B. Francisci Tutelman Hasselen. capucini obiit anticoli* 1553 *ætatis sue* 46. L'autre à la base : *Quasi vas auri solidum ornatum omni lapide pretioso Eccle* 50.

Nob. et clar[mis] *D*[nis.] *D. Stephano de Gelos Prætori, Michaeli de Caulille et Joanni ab Hilst conf. S. P. Q. H. d. d. Is. Valdor.*

L'ensemble est vigoureux, le dessin peu élégant.

32.

Portrait d'Oger de Loncin, abbé de St-Laurent-lez-Liége (11, 6. — 6, 6.) Buste coiffé d'un bonnet carré dont la pointe de face est coupée par le cadre; un large collet blanc, une tunique foncée et un surtout garni de fourrure complètent le costume. Le tout se détache en vigueur sur un fond uniforme; à gauche, la date 1622, à droite, un blason entouré de la crosse, de la mître et de la légende : *Numinis ope.*

Au bas du portrait est ce titre : *Olgerus Loncinus Abb. S. Laurenty prope Leodium* XXXVII. *Aetat.* LXX.

Leody Jo. Valdor, sculp. cum gratia et privil. ser[mi.]

Plus bas encore, en dehors du cadre on lit ces vers :

« *Tu vois icy les traicts d'un Prélat accompli*,
» *La prudente constance est dépeinte au visage*,

Digitized by Google

» *La sobre chasteté, au reste du corsage*
» *Le corps vuide d'humeurs est d'esprit tout rempli* :
» *Cesse donc Hochede, de blasonner les Moines*,
» *Ce seul Abbé fait veoir que les prises sont vaines.* »

Cette planche est d'une beauté exceptionnelle, la finesse des tailles, le modelé du visage, la vérité de la barbe rase, l'expression austère et vivace de cette digne physionomie, en font le travail le plus complet peut-être du second Valdor.

Oger de Loncin, élu en 1586, mourut en 1633, âgé de 82 ans.

33.

La Vierge dite de Dom Rupert (9,8. — 8.) Cette pièce intéressante est la reproduction d'un bas relief bysantin représentant la Vierge et l'Enfant Jésus. Cette œuvre fut considérée comme miraculeuse alors qu'elle ornait l'église de St-Laurent en Publémont-lez-Liége. Aujourd'hui elle se voit au Musée Provincial de cette ville et le catalogue rapporte qu'elle fut nommée de Dom Rupert, parce que ce personnage en la priant en reçut le don d'une intelligence merveilleuse. Ce savant bénédictin mourut en 1135.

L'objet de sa vénération, que reproduit Valdor, est un beau bas relief cintré du haut. La Vierge assise sur un siége recouvert d'un coussin orné, offre le sein à l'Enfant Jésus. A cette scène, le graveur ajouta l'image de Dom Rupert agenouillé, les mains jointes et revêtu du costume qu'il porta comme abbé de Deutz près de Cologne ; à sa droite est la crosse, sur le seuil du siége est la mitre. A l'entour du groupe et dessinant le cintre est cette inscription en lettres romaines: *Porta. hec. clausa. erit. n. apiet. et. n. transibit. p.e a. vir. qm. dns. ds. isrl. ingress. e. p. eam.* Légende de la gravure : *Rupertus S. Laurentii, in suburbio Leodiensi Monachus, (posteà abbas Tuitiensis) studio incensus sacrarum litterarum, a°* MCXXI *tardiori ingenio remedium orano, a Virgine-Matre impetrate,usus in preces in eiusdem Monasterii Ecclesiâ coram imaginem lapideam. Cuius hoc œneum apographum iussa admodum R^d atqz*

Digitized by Google

Amplissi. D. Otgeri Loncini abbatis S. Laurent. Accurate exeressum, eidem. Jo. Valdor D. Ç. Q. cum privileg.

Cette pièce est d'un fini remarquable et dût être produite à l'époque où fut gravé le portrait d'Oger.

34.

Portrait de Thomas Morus (9, 8. — 6, 1.) A mi-corps, coiffé d'une toque, vêtu d'un juste au corps et d'un surtout garni de fourrure sur lequel passe le collier de l'ordre de la Rose. La main gauche tient un rouleau de papier que montre la droite dont l'index est orné d'un châton. Légende: *Effigies Thomæ Mori supremi quondam Angliæ Cancellari quam ad vivum expressam.* Ce qui suit est disposé des deux côtés d'un blason : *Illi et Adm. Rdo D. Christophore de Bloquerie Canco et Archidno Famæ in Eccl. Leodiensi D. Petri preposito Sermi Principis Leod. Cancellario, Joanes Valdor S. Ra humilis cliens deditaque Anno Dni* 1621.

Cette pièce, d'une belle vigueur, est la reproduction ou modèle d'une contre épreuve moins ombrée, non signée et portant pour inscription : *Effigies Thomæ Mori quondam supremi totius Angliæ Cancellary dianissimi omniqz virtutis ac scientiarum.... ornatissimi, Clarissimo Domino Go... batsonio in cancelleria Brabantia... maiestati.*

Quelques lettres sont invisibles dans l'exemplaire que possède le cabinet des estampes de Bruxelles le seul que nous connaissions.

35.

Ste-Françoise Romaine (11, 5 — 7, 7). Au faite de la composition, la Vierge apparaît sur un nuage semé d'anges ; elle porte une triple couronne radiée et tient le petit Jésus qu'elle présente à Ste-Françoise agenouillée et étendant les bras sur lesquels s'étale un linge qui semble destiné à l'Enfant divin entièrement nu. En face de la fondatrice des Oblates est debout un Ange vêtu d'une dalmatique et couronné de lauriers ; il croise les bras sur

Digitized by Google

sa poitrine et tient une branche de cerisier. Sur l'une des dalles du pavé est la date 1621. Légende : *Francisca Romana. Ill^{mae} D^{na} Rhyngraviæ Com^{ea} d'Urin et de Salme Prin^{ea} usufr. Barbancony et Arenbergæ Com^{m} Ariontiscm, etc., Is Valdor dedicavit.*

Cette gravure est l'uue des plus complètes comme modelé ; le clair obscur y est très-bien entendu. les draperiers très-riches et le groupe supérieur parfait de sentiment.

36.

St-Nicolas (10 — 6, 2). A mi-corps, nu tête, cheveux longs et barbe comme le Christ. Le Saint en costume épiscopal, bénit ; de la main gauche il tient la crosse. A l'angle inférieur de gauche est la cuve contenant les trois enfants priant ; à droite est une table portant la mître. Légende : *R. Nicolaï Myrrcæ Episcopi vera effigies. Leody Joannes Waldor faciebat* 1621.

37.

St-Hubert (11, 1 — 1, 1.) Le patron des chasseurs mitré, crossé, est assis sur un nuage entouré des têtes d'anges. Il apparaît dans une salle où est un autel au pied duquel trois religieux appliquent à un patient assis sur une chaise, le bandeau de la sainte étole. A droite aussi, mais au premier plan, un homme enchaîné se tord convulsivement ; à droite une femme maintenue par deux laïques laisse échapper de sa bouche une fumée et un petit dragon. Au-dessus de ce groupe, une porte cintrée laisse voir St-Hubert dans une forêt adorantla croix du cerf. Au-dessus du tout, dans un cartouche, on lit : *S. Hubert. Arduenæ patron. I Leod. Ep^{r} Orbi, universo quotidianis miraculis cospicuus.* La légende inférieure porte en son milieu le blason d'un abbé de la celèbre abbaye ardennaise. L'inscription dit : *Adm R^{o} P^{i} ac D^{o} D^{o} Nicolas de Fanson celeb S^{ti} Huberti in arduenna, Ord^{is} S^{ti} Bened^{ti} Abb^{ti} digniss. ejusd. qz. Reformatori zelantiss : A^{o} sal.* 1622 *et Reformationis 4° Joannes Waldor D. C. Q. cum gracia et privilegio Ser^{mi} Princip.*

Digitized by Google

Cette planche est très-soignée ; la finesse du travail dénote un progrès constant sans changement de taille ou de manière.

38.

Ste-Scolastique (10 — 6, 5.) La sœur de St-Benoit, à mi-corps, contemple la colombe lui annonçant la mort de l'illustre fondateur du mont Cassin. En face de la Sainte est une table portant un Christ, une crosse abbatiale et un livre où est écrit : *Surge propera amica mea , columba mea formosa mea et veni. Cant.* 2.) Légende : *S. Scholastica. Virgo et S. P. Benedicti soror, cuius anima in columbœ specie ceolj secreta penetravit. S. Greg.* 2 *Dial.*

A notre Dame et R[do] *Mère S*[r] *Mariede Beauvillier Abb*[se] *du Mont Martre lez Paris et a ses devotes religieuses, Jan Valdor dedie avec privilege l'an* 1622.

L'aspect de cette planche est sombre, le costume et le fond ayant même valeur : les mains sont bien traitées.

39.

St-Bruno (10, 5 — 6, 6.) A mi-corps, dans un paysage, il est en prière devant un crucifix au pied duquel sont une tête de mort la mitre, la crosse abbatiale et un livre ouvert à ces mots : *Propter iniquitatem corripuisti hominum et tabescere secisti sicut aranea. ani.*

Légende : *S. Bruno fund. celeberrimi Ordin. Carthus. Ecce elogavi fugiens et mansi in solitudine. Psal.* 54. — *Leody Joannes Valdor fecit anno* 1622.

40.

Saint-Ignace et Saint-François Xavier (12, 3 — 7, 7). En pied, ils sont debout sous un portail gothique composé de deux arcades qui les encadrent et que séparent une tête d'ange et un nom de Jésus.

Digitized by Google

Le saint fondateur tient un livre ouvert à cè passage : *Ad majorem Dei gloriam.*

Finis hujus societatis est non solis saluti et perfectis.. ni propriarum a.... cum divina gracia vacare se a cum..... impense in salutatem et perfectione pres. moru. incumbere. — Regula societatis Jesu quicumque....... esse decebunt.

Saint François à les mains croisées sur la poitrine et regarde le ciel.

Légende : *S. Ignatius Loyola societatis Jesu fundator. S. Franciscus Xaverius e soc. Jesu indicoru. apostolis canonizati a Gregorio XV 12 Marty an. 1622. Leody Joan. Valdor fecit cum gratia et privileg Ser*[mi].

Cette planche est vigoureuse et parfaitement exécutée.

41.

La Vierge de Grâce de Cambrai (11, 2 — 7). Reproduction d'un tableau très-ancien.

La Vierge à mi-corps tient dans ses bras l'enfant Jésus vu en entier, entouré d'un linge et touchant le menton de sa sainte mère. Des nymbes ornés entourent leurs têtes. Marie porte une sorte de bonnet rayé cachant les cheveux et recouvert d'un voile portant deux étoiles, l'une au sommet de la tête, l'autre à l'épaule.

La robe et le manteau sont bordés de signes simulant des lettres hébraïques.

Le fond, de teinte foncée uniforme, porte aux angles supérieurs les monogrammes HR IOI et à droite, près du nymbe de Jésus, ces deux autres : IHS XPS.

Un cadre blanc de trois millimètres entoure l'ensemble et contient ces mots : *Maria Mater gratiæ, mater misericordiæ tu nos ab hoste protege et hora mortis suscipe.* Au bas on lit : *Nostre Dame de Grace a Cambray miraculeuse, peinte par S. Luc. Evg. Gravée a Liege par Jean Val-dor avec privilege du Prince.* 1623.

Digitized by Google

42.

La Magdeleine (10 — 6. 2.) A mi-corps, elle se détache sur un paysage formé de rochers éclairés par la lune. La sainte accoudée, les mains jointes, regarde un crucifix et sa chevelure couvre lapoitrine et les épaules. Au premier plan sont des légumes et un vase ébréché; au pied de la croix se voient un calice, une tête de mort et sur le tout un livre à fermoir et couverture aux armes de Hoensbrouck. De la bouche du Christ part un ruban où est écrit : *Grandia mala mea*, et partant de la bouche de la sainte, sur le même ruban : *A me mala grandia.* Entre ces deux phrases sont ces mots explicatifs : *anagr. Maria Magdala.* Sur un livre ouvert au premier plan, on lit : *sitivit ania mea faciem D. pos.* 41 *quia p.* 85 *ex.* 55.

Légende : *Amor meus crucifixus est. Ad^um^ R^do^ Ill^ri^ ac gen^so^ D. D^no^. Udalrico Hœn ab Hœnsbrouck Dno. d'Osthame, Archid^no^ Hasbania ac Viceppst^o^. Cathls. Leodi St. Theod. Phudynen abbati seculari, etc. Leody Joanes Valdor observant. ergo D. D· cum Privil. Ser^mi^* 1623.

La figure est peu gracieuse, l'expression forcée. Par exception, le nom de l'auteur est posé en dehors de la gravure.

43.

St-Nicolas (10 — 6, 2). Reproduction de la planche décrite au n° 36, mais à laquelle fut ajoutée une autre date et une dédicace·

Légende : *S. Nicolai Myrrcœ episcopi vera effigies — Religioso a vigil^mo^ D. Egidio D'auuans Mon^steris^ apud Eburones Norbertini cœnobita ibidem olim subpriori Nunc S. Nicolai transmosam curioni merit^mo^ affini et amico suo observando amoris et benevolentiæ pignus. J. Valdor d. d.* 1623.

44.

Ste-Jeanne (10 — 6, 2). A mi-corps; figure âgée, coiffée d'un

Digitized by Google

turban volumineux d'où s'échappe un voile ; une tunique et un manteau complètent le costume. Le bras droit porte un panier clos, la main gauche une gourde de pèlerin armoriée selon la dédicace de cette planche.

Légende : *S. Joanna uxor chusæ procuratis Herodis ministrabant Jesu de facultatibus suis. Luc.* 8.

R. et Ampl^mo^ *Dno. D. Foi Cholino Præp*^te^ *Bonnen et Archid*^no^ *Hannoniæ in ecclo Leodien*^is^. — *J. Valdor observant. ergo d. d. cum privil.* 1623.

L'exécution est d'une belle vigueur, d'un modelé large et moelleux.

45.

St Augustin (10, 5 — 6, 8). Buste avec mains. Le Saint porte mître, crosse, gants à anneaux, et de la main gauche tient un cœur enflammé percé d'une flèche de feu. De droite descend vers le cœur un rayon. La tête est expressive.

Légende : *Vera effigies eximii Eccliæ. Doctoris S*^ti^ *Augustini. D. Augustinus A*° 355 *baptizatus A*° 388 *aetatis suæ* 33 *mortus e. t. A*° 430. *Aetatis suæ* 76 *Reverediss in Christo P. ae Dno. D. Augustino Neerio ordinisS. Crucis magistro generali dicabat. Joanes Valdor cum gratia et privilegio Ser*^mi^. 1624.

Cette gravure se trouve en tête du livre intitulé : *Soliloques, le manuel et les méditations de St Augustin, traduction nouvelle par le sieur D. L. C. C. Ecclesiastique. Suivant la copie imprimée à Paris. Et à Bruxelles chez Eug. Henry Fricx, derrière l'hôtel de ville, à l'enseigne de l'imprimerie.* 1686.

46.

St Lydtwine (10 — 6, 2). A mi-corps, la tête couronnée de roses, elle tient de la main droite un crucifix qu'elle considère, et de la main gauche une branche de rosier. Le costume se compose de deux tuniques, d'une ceinture de perles et d'un manteau.

Digitized by Google

Légende : *S. Lydtwina virgo schiedamensis. Absit mihi gloriari nisi in cruce Dni. nri. Jesu Christi. — Leodij Joanes Valdor fecit cum gratia et Privilegio seren*[mi]. 1624.

47.

St François de Paule (11, 5 — 7, 7). A mi-corps, coiffé d'un capuchon, il tient des deux mains un long bâton ; le tout se détache sur un fond sombre, uniforme.

Légende : *S. Francisce de Paula vera effigies. S. Francisci de Paula ex prothotypo quod Romæ in palatio Vaticano conservatur. F. Villamæna figuravit. J. Valdor, sculp.* 1625.

Cette pièce est d'une vigueur rare et offre un relief aussi vif qu'une gravure puisse offrir.

48.

Tête de St-Jean (10 — 8). Posée sur un plat dont l'intérieur est tout occupé par les boucles de la chevelure du Précurseur. Ce sujet se détache isolé sur un fond blanc.

Légende : *Sti Jois. Bap*[tæ] *quo inter natos mulieru. Nullus maior decoll.*

Malos qui monet, offendit : incurrit periculu, qui arguit criminosos. Jod. Chrisost.

Hoc crudelitati ferculum debebatur, quo insatiata epulis feritas vesceretur. Amb. l. 3 de V. — Adm[m] *R*[do] *clariss*[mo] *Amplqz Dno.*

D. Joai a Chokier J. U. Doctori can[co] *Leodien et vicario in spiritualibus generali, etc. Jo. Valdor d. d. cum. privilegia ser*[mi]. 1625. Le bord du plat porte aussi *Joa. Valdor fec.*

Sur l'une des épreuves du cabinet de Bruxelles, le visage est teinté en bleu et ne porte pas le premier paragraphe de l'inscription. Cette pièce, d'une grande vigueur, mérite bien le renom de relief qui lui fut donné. Nagler dit cette gravure faite d'après G. Honthorst, ce qui est possible, ce peintre d'Utrecht étant né en 1592.

Digitized by Google

Sans contester cette assertion, nous ferons cependant observer que Valdor a soin de citer ses sources, ce qui ne fait point pour la présente gravure.

49.

Les bienheureuses Isabelle de Huy, Julienne et Eve (10 — 6, 2). Sous un élégant portique, s'élève un autel quarré, où est exposé le St Sacrement accompagné de deux candelabres. Alentour sont agenouillées les saintes, Julienne, au premier plan, vue de dos, les deux autres à droite et à gauche, en profil; les noms se lisent auprès de chacune. De la bouche d'Eve partent ces mots : *Toto orbe festum hoc celebretur.* A travers les entrecolonnements, à droite et à gauche, se voyent deux hommes le chapeau à la main. Au fond, dans unesalle, sont assis le Pape Urbain IV écrivant et en face le cardinal Hugo. Au loin se voient des édifices et le croissant au milieu des nuages.

Légende : *Festi sanctissimi augustissimi et divinissimi sacramenti corporis et sanguinis Christi prima institutio; prima solemnitas et celeberrima confraternitatis in ecclia Collegiate S. Martini Leodii ubi et prima instituendi ejusdem festi revelatio facta B. Julianæ Cornelimontensi, B. Evæ in eadem eclia Reclusæ et B. Isabella de Huyo A° circit 1224. Primum celebrandi per Dioc. Leod. Peeptu a Rob. Leod. epo. cui pcepto soli caci S. Mar. tum parent ac pmi. oim festu celebrat 1246 pmu. Hug. Card. Diploma 1252 festi (urgete B. Eva) ab Urbano pp. 4° institutio œcumenica eide B. Evæ cu officio eclico missa 1264 sumtu capli etæ nobilis Ecæ cui admod R. R. D. D. Decano cæterisq. Cacis Huc Icoconesmu D. D. J Valdor 1625 cum gratia et privilegio ser*[mi].

Ce travail est beau de fini et de vigueur.

50.

Frontispice de la Biographie du cardinal Bellarmin (in-4°) inti-

Digitized by Google

tulé : *Vita Roberti Cardinalis Bellarmini e societate Jesu, Italice scripta a Jacobo Fuligatto, latine reddita a Silvestro Petrasancta sacerdotibus ejusdem societatis.*

Cette planche est signée par trois artistes, Antoine Abbondanti, inventeur ; Michel Pontianus, peintre ; Valdor, graveur.

Le sujet est allégorique. Les Bellarmin, portant d'argent à six pommes de pin 3, 2 et 1, de chaque côté de la scène s'élève un pin entre lesquels, à mi-hauteur, une draperie est tendue, avec le titre susdit. Au-dessus, sur le sol, sónt deux figures, l'une d'un soldat à l'antique qui s'avance tenant une pomme de pin et une chaîne serrant le cou du second personnage au torse nu, contourné, lequel représente l'erreur déchirant un livre.

Le soldat lui dit : *Pinea aux, insigne silere jubentis aultum stema Bellarmini est aspice dira : silo.*

Le fond du paysage montre une ville ornée de riches monuments.

Cette gravure est fort bien exécutée.

51.

Portrait du cardinal Bellarmin. (Même onvrage in-4°.) Cette seconde planche se voit après la préface et l'index, en tête du premier chapitre du livre. Le personnage, en buste, entouré d'un cadre ovale fait de pommes de pin et de lauriers est suspendu dans un paysage ; il est coiffé du bonnet, porte moustaches, barbe carrée et petits favoris.

Sur le fond à droite, à hauteur du front, est un nom de Jésus surmontant un cœur. Au bas, dans le paysage, sont trois anges ; celui du milieu tient le blason, celui de gauche porte les insignes nombreux des talents du titulaire et un livre où est écrit : *Controversie Roberti Bellarmini S. R. E. Presbyter Cardinalis Archiepisc. Capue.*

L'ange de droite porte les ornements archiépiscopaux. Le fond est une marine.

Digitized by Google

Cette pièce est signée *Leody* 1. *Valdor sculpeb. C. P. S.*; elle est assez finie, les anges peu gracieux. Le livre qui la renferme reçut approbation le 26 septembre 1626 par Jean de Chokier, chanoine et vicaire-général. Deux Liégeois, Jean Ouvrex et Léonard Streel en furent les imprimeurs.

52.

Conversion de S. Paul. (10, 3 — 6, 6.) Au milieu d'une sorte d'arène, S. Paul tombe de sa monture qui s'emporte; un soldat la retient. Alentour, formant cercle, est une armée en désarroi à la vue des rayons descendant des nuées noires avec ces mots : *Salve salve quid me persequeris.* Sur le premier plan, à droite, est un cavalier se sauvant avec le drapeau ; à ses côtés sont deux soldats courant ; l'un porte une grosse caisse.

Légende : *Admodum Rdo ac illustri Dno. Dno. Paulo Joi a Groisbeeck Leodien. canonico Abbati seculari Dionant, ac Dno. temporali in francuauret, etc. benevolentia ergo Dicat que Joanes Valdor fecit cum gratia. et privil sermi* 1627.

Le travail est d'effet saillant, fort beau d'exécution ; cependant le dessin en est maniéré.

53.

Le Calvaire. (10 — 6, 5.) Dans cette composition le Christ occupe le milieu, les larrons sont disposés symétriquement aux côtés. Ils regardent le Sauveur recevant de Longin le coup de lance. A gauche de la croix sont debout les deux Marie et S. Jean. Alentour de nombreux soldats armés de lances, de masses d'armes, portent des bannières ; deux d'entre eux jouent aux dés sur le sol.

Légende : *Ex hic ternas cruces*
Spectas, pharos celsas et
erectas super mundi Maria :
In sinistrâ, naufragium ;
in dexterâ spes navium ;
Portus est in medio.

Digitized by Google

Une pierre à l'angle inférieur de gauche porte ces deux noms : *J. Callot inv. J. Valdor fec.* à droite est la date 1628 dont le 2 mal fait ressemble à un zéro.

Cette pièce est de tout point remarquable car, outre le double intérêt artistique qui s'y attache, elle réunit les qualités de vigueur, de fini d'exécution avec les beautés de la pensée et du dessin. Les pieds surtout y sont traités avec un soin extrême.

Une preuve de la modestie de Valdor s'y produit par le soin qu'il prit à laisser le champ du nom de l'inventeur en blanc, tandis qu'il ombra la place où le sien figure. L'on sait que Jacques Callot mourut en 1635 âgé de 42 ans, ce qui prouve la date de la présente gravure, parce qu'en 1608 il entrait dans sa 15e année. D'entre les planches de Valdor qui nous sont connues celle-ci est la dernière portant date ; suivent celles qui n'ont pas de millésime.

54.

La Ste-Famille, Ste-Élisabeth et S. François. (12, 5 — 7. 5. Dans un gracieux paysage est assise la Vierge tenant debout sur ses genoux l'Enfant Jésus qui bénit et donne sa croix à baiser au Saint agenouillé en lui disant : *Tu me sequere.* A gauche, un groupe que regarde Marie, est composé de Ste-Élisabeth lui présentant St-Jean ; entre eux un billet porte ces mots : *ipse prœibit.* Au premier plan est l'agneau ; le St-Esprit descend des nues.

Au fond est un crucifix devant lequel prie un franciscain. Au bas à droite est le nom *J. Valdor invent.*

Légende : *Cui Baptista proeit sequitur Franciscus Jesum huicque domum reparat, cui parat iste viam.*

Suit cette dédicace, au centre de laquelle est le blason : *Amplissimo viro ac Domino D. Dionysio ab Oeteren civitatis Leodiensis exconsuli serenissimi Eburonum Principis in satrap... Ockhemensi ac Statuum quæstori generali... Ilumi... et cliens Joanes Valdor dedic. tum gratia et P. ser*[mi].

Digitized by Google

Quelques mots de cette dédicace sont illisibles.

Cette planche est du plus beau temps de notre graveur, tout y est soigné, les figures très-bien modelées. Celle du séraphique est intéressante comme expression à la fois pleine de douleur et de respect, en touchant la croix du Sauveur. Un cartouche au haut de l'estampe porte encore ces mots :

Vox clamatis in deserto *Parate viam domini Isaia* 40 *c.*	*Vox crucifixi ad B. Franciscum* *Vade francisce repara domu. mea ex off.*

55.

La Vierge et l'enfant Jésus (8, 8 — 5, 7.) Marie est à mi-corps; son fils porte trois rosaires, un au cou et un dans chaque main ; deux ont des croix, celui de gauche une médaille. Le nymbe de l'enfant est carré, blanc ; les rayons de la Vierge envahissent tout le fond.

Légende : *Jam spargit amore matris sodalibus magni patris filius, rosaria et post hæc eternitatis amore nati, beatis dabit Mater lilia. — Leody Joannes Valdor cum gratia et privilegio serenissimi principis.*

56.

St Benoit (10, 5 — 6, 5). A mi-corps, le Saint, en extase, voit venir Dieu le Père tenant le monde; le nuage qui le porte entre dans l'appartement par une embrasure. Le geste du Saint marque l'étonnement; une main est sur la poitrine, l'autre étendue.

Sur une table sont un crucifix, une mître, une crosse et un livre ouvert où on lit : *Disce esse cum Christo ut possis esse supra mundum S. Ambros.*

Légende : *Vir Domini vitæ venerabilis, gratia Benedictus et nomine omnium justorum spiritu plenus in creatore creaturas œs vidit per angustus (S. Grég.* 2 *dial.) — Leody. Joan Valdor fecit cum gratia et Privil. ser*[mi]*.*

Les mains et les manches sont bien traitées.

Digitized by Google

57.

Ste-Grâce. Debout dans un appartement, elle voit apparaître la Vierge sur des nuages avec l'enfant Jésus qui bénit. Un billet partant de la bouche de la Sainte porte : *Gratia dei sum in quod sum.* Au bas est signé : *Jo. Valdor fec. cum gratia et privile.*

Légende : *B. Virgo gratia tertii ordinis minorum S. Francisci de Paula in vita et...*

Le reste de l'inscription est détruit à la planche que nous décrivons, laquelle est des plus vigoureuses et d'un faire très-soigné.

58.

Ecce Homo. (10 — 8. 7.) Au milieu d'un groupe de trois figures à mi-corps est le Christ ayant au cou une corde que tient un soldat costumé du casque, de la cuirasse et de manches à crevés. Derrière le Sauveur est un vieillard le montrant aux spectateurs. Le fond est une niche sombre; au-dessus un billet porte : *Ecce homo* ; au bord inférieur en un petit cartouche est le nom *Joa. Valdor f.* La gravure que nous tenons étant rognée nulle légende n'y est visible. Le dessin manque d'élégance.

59.

Christ tenant la Croix. (10 — 6. 2.) A mi-corps, le torse nu, il pose sur sa poitrine la main droite et tient de la gauche sa croix ; la tête est entourée de rayons aigus et flamboyants, alternés.

Légende : *Si quis vult me sequi degenet seruet ipsum, tc., tollat crucem suam et sequatur me. Mar.* 8. — *Leody J. Valdor inven. et fecit.*

Cette figure, genre gothique, est bien dessinée.

60.

Christ en croix; (10. 2 — 6, 4.) La Madeleine embrasse le pied de la croix ; près d'elle est un vase. Au bas est écrit: *J. Valdor inv. et sculp. cum priv. f.*

Ce groupe est isolé sur fond blanc sans encadrement ; le dessin en est lourd.

Digitized by Google

61.

La Vierge. (10 — 6. 2.) A mi-corps ; pendant de la planche précédente. La tête est baissée, les mains croisées sur la poitrine; le manteau, servant aussi de coiffure, porte une étoile à l'épaule.

Légende : *Sancta Maria.*

Fecit mihi magna qui potens est et Sctim nomen eius. — Joanes Val'd'or inven. et fec.

62.

Ste-Barbe. (10 — 6. 2.) Demi-figure, d'aspect gothique, visage jeune coiffé de tresses, de boucles flottantes, de perles, de nœuds et d'une feronnière. Le costume pittoresque porte une rose au corsage. La pose est contournée, quoique naturelle, parce que le bras gauche soutient une tour dont la flèche élégante est ornée de minarets. La main gauche tient une palme.

Légende : *S. Barbara. Despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo. 2 Cor. 11. — Leody Joannes Vald'or inven et fec.*

Le travail est joli.

63.

Ste-Agathe. (10 — 6, 2.) A mi-corps, coiffure à la hennin, la Sainte tient dans ses mains un plat où est un sein, objet de son martyr.

Légende : *S. Agathe. Propter fidem castitatis a divu a me Dne. deus meus, in tortura mamillaru mearu. — Leody Joanes Valdor inv. et fec.*

64.

Ste-Catherine. (10 — 6. 2.) Demi-figure. Elle tient de la main droite une palme, une épée grande et large; la gauche pose sur une roue armée de pointes et crochets. Le costume est riche : chemisette, tunique ornée de perles et manteau à large collet.

Digitized by Google

Le collier porte une croix ainsi que le diadème, que surmonte un bonnet.

Ses mains sont trop grandes.

Légende : *S. Catharina Regnu mudi ornatu sæculi cotempsi propter amorem Dni mei Jesu Christi. — Leody Joans Valdor inven. et sculp.*

65.

Ste-Catherine de Sienne. (10 — 6. 2.) A mi-corps, couronnée d'épines, des rayons occupant tout le fond l'entourent. Ses mains croisées sur la poitrine tiennent un crucifix et un chapelet. Un livre à fermoir est ouvert sur une table ; on y lit : *Dilectus meus candidus est rubicundus electus ex millibus. Cant.* 5.

Légende : *S. Catharina Senensis ; tenui quem diligit anima mea nec dimittam eum. Leody Joans Valdor in et fec.*

Ce travail est délicat, l'expression ascétique.

66.

Ste-Agnès. (10 — 6, 2.) Figure à mi-corps, jeune, gracieuse, costume très-riche. La Sainte tient la brebis et une palme.

Légende : *S. Agnès. Chrum amans, casta; et tangens, munda, et accipies, virgo sum. Leody Joanes Valdor inven. et exc.*

L'effet de cette planche est agréable, vivace.

67.

Ste-Marguerite. (10 — 6. 2.) A mi-corps. Voile et manches très-amples. Elle tient une palme; un dragon est auprès.

Légende : *S. Margareta. Super aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leone et dracone. — Leody Joannes Valdor invent et sculpt.*

Belle exécution.

68.

Ste-Lucie. (10 — 6. 2.) A mi-corps ; coiffée d'une sorte de hennin, elle tient une palme et une énorme épée.

Légende : *S, Lucia.*

Digitized by Google

69.

S. François de Paule. (10 — 6, 2.) Demi-figure, en adoration, les mains croisées sur la poitrine. Le Saint regarde un ange descendant de droite et lui montrant un écusson enflammé où est le mot *Charitas*. Légende : *S. Francisco de Paula ordinis frum minorum fundator. — O amare, O ire, O sibi perire, O ad Xpum pervenire D. August in opus cont. — Leody Jos Valdor inventor et fecit.*

Les mains sont bien dessinées.

70.

Notre-Dame de Foy. (10 — 6, 2.) Statue sur un piédestal, style gothique. Cette Vierge porte une couronne, tient l'Enfant Jésus dans ses bras; un rayon ovale, flamboyant, entoure le groupe qui s'en détache vigoureusement. Au-dessus on lit : *Nostre Dame de Foy lez Dinant, pays de Liége*. Au bas : *Fait par J. Valdor.*

Cette pièce est d'un relief remarquable.

71.

St-Lambert. (10 — 6, 2.) A mi-corps, reproduisant à peu près le buste que possède la cathédrale de Liége, mais avec une crosse plus massive et le visage plus âgé.

Légende : *S. Lambertus martyr. episcopus et patronus Leodiensiu. In medio populi sui exaltatibur. Ecclesiast. 24. Leody, Joan Waldor inven. et sculp.*

L'exécution de cette planche est remarquable quand au costume, surtout pour le relief et la beauté des détails; le médaillon de la pélerine contient une tête de Christ parfaitement traitée. Cette œuvre révèle l'apogée du talent de son auteur.

72.

La Trinité. (10 — 6, 2.) Dieu et le Christ, assis sur des nuages, paraissent converser et tiennent chacun un globe au centre desquels est un petit rond ombré. Le St-Esprit, entouré d'un vaste rayon, plane au-dessus du groupe.

Digitized by Google

Légende : *Sancta Trinitas unus Deus, Miserere nobis. Leody Joans Valdor fecit.*

Cette planche est d'un effet très-énergique.

73.

Crucifiement. (8 — 5). Alentour de la croix sont des soldats et des spectateurs, à droite se voient la Vierge, St-Jean et l'une des Marie. Légende : *O vos omnes qui transitis per viam attendite et videte si est dolor sicut dolor meus quia vindemiavit me, ut locotus est dominus in die irae furoris sui. Hierem. I.*

Leodii Joanes Waldor fecit et exc.

Les tailles sont d'une extrême ténuité, les expressions bien comprises. Cette composition fut reproduite par Messager telle quelle, en sorte que sa planche en paraît être une contre épreuve.

74.

St-Jérome. (13, 5 — 8, 8.) A mi-corps, les mains jointes, il lève les yeux vers une tête d'ange jouant de la trompette. En face du Saint est un crucifix au pied duquel sont une tête de mort et un livre sur lequel est une pierre ; à l'angle de gauche est la tête d'un lion. Le fond est un paysage orné d'une église. Légende : *Semper videtur mihi tuba illa terribilis sonare in auribus meis. Surgite mortui, venite ad juditium. S. Hieronymus.*

Leody Joans Waldor fecit et execud.

Ce travail est beau d'exécution, large de dessin et d'effet; la tête est très-belle.

75.

Ste-Angèle, religieuse ursuline. (11, 2 — 7.) Agenouillée, en extase, elle croise les mains sur la poitrine. En face, sur des nuages descendent sur sept rangs, des femmes agenouillées, la tête ornée de couronnes. Chaque rang est escorté de deux anges jouant des instruments de musique : psalterium, mandoline, tambour de

Digitized by Google

basque, flute, caisse et trompette. Du haut du groupe part un ruban avec ces mots : *Ange tu ne mourras pas auparavant que tu ne sois fondatrice d'une compagnie de vierges toute semblable.*

A l'angle droit supérieur est un petit ange tenant un blason portant d'argent à quatre faces d'azur, sans nul doute arme du personnage auquel la gravure fut dédiée. Celle que nous tenons est rognée et ne montre pas de légende inférieure ; celle du dessus porte : *B. Angéla Brixiana première fondatrice des compagnies des vierges ursulines, décédée l'an* 1540 *en mars* 21.

Cette planche est vigoureusement exécutée et bien finie.

76.

Ste-Dorothée. (10 — 5, 8.) A mi-corps, elle tient une palme et une corbeille de roses et de pommes. Légende : *S. Dorothea. Hic dum sœvi hyems sicelum poma rosasque Preferant ; esse neges ver ibi perpetuum. — Joa Valdor inv.*

L'expression est très-heureuse.

77.

L'Immaculée Conception. (10 — 6.) La Vierge entourée d'un rayon ovale est debout sur un croissant et se penche vers l'enfant Jésus qui l'embrasse. Elle porte une couronne et ses longs cheveux flottent autour du groupe. Légende : *Dilectus meus mihi et ego illi, qui pascitur inter ubera. Canti.* 2. *Leody Joan. Waldor fecit et ex.*

Cette figure tient du gothique.

78.

Portrait de la Vierge. (9 — 6.) Tête seule, style bysantin, le voile porte une croisette au front. Légende : *In plenitudine sanctorū detentio mea : quia fecit mihi magna qui potens est et sanctū nomen eius. Leody Joan. Waldor inven et fecit.*

79.

La Vierge et l'enfant Jésus. (11, 4 — 7, 4.) Marie à mi-corps

Digitized by Google

tient sur un coussin son fils nu et tenant le monde sur ses genoux. Elle porte une couronne que surmonte une sorte de thiare se détachant sur un nymbe blanc orné d'un cercle d'étoiles. Des rayons flamboyans occupent tout le fond. Légende: *Salve Regina, mater; misericordiæ vita, dulcedo, et spes nostra salve. Leody Joannes Waldor fecit et excud.*

Travail soigné.

80.

Ecce Homo. (9, 2 — 6, 5.) A mi-corps, les rayons occupent tout le fond. Légende: *Ego vir dolorum. — Leody J. Waldor fecit.*

Cette planche est d'une grandeur de style dépassant toutes les autres, la lumière y est parfaitement répandue, l'expression à la fois énergique et pensive.

81.

La Mère de Douleur. (9 — 6, 5.) A mi-corps, drapée d'un manteau, les mains jointes, elle pleure ; une épée lui perce le sein. Les rayons forment le fond. Légende : *Ega mater mœroris. — Leody Waldor. f.*

Ce travail paraît être l'un des premiers de ce graveur.

82.

Le Miroir du Pécheur. (8, 2 — 5, 2.) Ici se présente une conception d'une grande bizarerie : sur l'orifice d'un puits sont tendues deux cordes sur lesquelles posent les quatre pieds d'un fauteuil où est assis le Christ nu, les mains jointes, posant ses pieds aussi sur les cordes. Alentour sont disposés en rayons cinq glaives perçant Jésus; chacun d'eux porte un mot et est accompagné d'une tablette à inscription, afin de compléter le sens de chaque titre.Sur le glaive du haut est écrit : *Divinum iudicium*, et à côté: *Ultor iniquitatum gladius deducar in puteum interitus. Caro concupiscit adversus spiritum.* 1er glaive à droite : *Vermis*; tablette : *Vermis meus non morientur.* 2e *Peccatu.* Tablette : *Peccatum meum contra me*

Digitized by Google

est semper. 3ᵉ à gauche : *Diabolus.* Tablette : *Satanus stat a dextris meis ut adversatur mihi.* 4ᵉ *Mors.* Tablette : *Circundelerunt me dolores mortis.* Sur les pieds du fauteuil : *Elementa.* — *Quatuor.* Sur l'épaisseur supérieure du puits : *in aranearum tela sedet clementa tandem tempore et calore solventur.* Sur l'extérieur du puits : *Puteus infernalis.* Sur un cartouche supérieur : *Speculum peccatoris.* La légende inférieur porte : *Si omnia ista considero nunquam gaudere potero.* — *Joan Waldor fecit et ex.*

Cette œuvre singulière a peu de relief.

83.

Le Christ et la Vierge. (8, 4 — 6, 2.) Figures à mi-corps, de profil, se regardant. Jésus a une auréole carrée et tient le monde ; Marie est en prières. Au centre supérieur est le St-Esprit entouré de rayons flamboyants.

Légende : *Memento salutis auctor*
quod nostri quondam corporis
ex illibata virgine
Nascendo formam sumpseris
Maria mater gratiæ
Mater Misericordiæ
tu nos ab hoste protege
et hora mortis suscipe.
J. Waldor invent.

84.

Litanies du Nom de Jésus. (8, 7 — 5, 7.) Cette œuvre calligraphique, d'une grande finesse, porte au centre supérieur un petit carré contenant le nom de Jésus, sous lequel se voient trois anges à genoux et priant. Au bas sont les noms : *Leody Joannes Valdor fecit.*

85.

Quatre saints de l'Ordre de Jésus. (10 — 6, 2.) Ils sont à mi-

Digitized by Google

corps dans des ovales espacés par des têtes d'anges; l'espace du milieu est occupé par un nom de Jésus avec ces mots : *Vivimus movemur et sumus in ipso*. Les cadres portent les noms de saints qu'ils contiennent, comme suit : *B. Ignatius Loyola*, il tient un livre. *B. Franciscus Xaverius*, avec un lis; *B. Aloysius Gonzagua*, il tient un Christ entouré de lis; *B. Stanislas Kostka*, auquel les anges apportent la sainte Hostie. A l'angle droit est la signature *Jo. Waldor f.* Légende : *Fidelis Deus per quem vocati es tis in societatem fily eius Jesu Christi domini nostri* 1. *Corinth.* 1.

86.

St-Ignace. (11, 3 — 7, 3.) Buste. Le Saint en extase voit apparaître la Trinité assise au milieu d'un nuage, duquel descend un rayon venant se confondre avec l'auréole du novateur. La tête se détache sur le feuillage d'un arbre dont lè tronc est entouré d'un cep de vigne; au fond est un manoir crénelé, baigné par des eaux où flottent des embarcations. Légende : *S. Ignatius Loyaula, auctor et fundator societatis Jesu. Obiit anno Dni* 1556 *ætatis suæ* 65. — *Leody Is. Waldor in. fecit et ex.*

Le portrait est d'une grande beauté d'expression, les mains sont trop massives. Le visage est presqu'entièrement au pointillé ; le tout annonce la plénitude de talent chez son auteur.

87.

Portrait de Robert Personius. (9, 3 — 6. 8.) Buste portant le costume et la coiffure de la Compagnie de Jésus, plus une calotte sous le bonnet. Le tout se détache sur fond clair uni; à l'angle de gauche supérieur est un nom de Jésus d'où descend un rayon vers le personnage. Légende : *P. Robertus Personius socius et superior P. Campiani in prima missione anglicana ascendit ex adverso et opposuit murum pro domo Israël. Ezech.* 13. — *J. Waldor f.*

88.

St-François Xavier. (6, 7 — 4, 7.) A mi-corps, dans un cadre

Digitized by Google

ovale portant les noms *B. Franciscus Xaverius* et posé sur un fond carré composé d'arabesques. Le Saint en surplis tient une fleur de lis et regarde le ciel d'où descend un rayon. Au bas sont ces mots : *Satis est domine satis est. J. Waldor inventor.*

89.

St-Ignace. (6, 6 — 4, 7.) Même dispositien que la planche précédente ; le cadre porte : *B. Ignatius Loyola ;* et la légende. *Ad majorem Dei gloriam. — J. Waldor invent.*

90.

St-Paul, ermite. (7, 8 — 4, 4.) Même encadrement que les deux précédents. Le saint vieillard est en pied, debout, vêtu d'un habit de peau, jambes et bras nus ; un corbeau lui apporte un pain, le fond est un paysage. Au haut se lit : *S. Paulus eremita*, au bas : *Tibi derelictus est pauper. Psal.* 34. Dans l'ornement supérieur est intercallé un nom de Jésus et au point inférieur correspondant est le nom d'auteur : *Leody Joan Waldor fecit et excudit.*

91.

St-Charles Borromée. (7, 8 — 4, 4.) Dans un carré architecturé s'ouvre un ovale où se voit le Saint à mi-corps assis dans une salle, coiffé d'un bonnet quarré. Il montre un livre auprès duquel est un crucifix. Au-dessus de l'ovale sont les insignes nobiliaires, cardinalesques et archiépiscopaux ; un cartouche de la base contient ces mots : *S. Carolus Boromeus S. R. E. Card. tit S. Praxedis Archiep. Mediæ. Non recedet memoria eius et nomen eius requiretur a generatione in generatiem. Ecclesiastici* 39. *Leody Joans Waldor fecit et exc.*

92.

Le Ciel. (7, 8 — 4, 4.) Au centre d'un ovale disposé comme les précédents, le Christ debout tient la bannière de sa résurrection ; alentour se presse une foule de Saintes que l'on distingue par leurs emblêmes ; à droite : St-Appoline et Ste-Barbe ; à gauche : Ste-Ca-

Digitized by Google

therine et Ste-Claire. La partie inférieure de l'ovale porte ce verset: *Virgines sunt sequutur agnum quocumqz ierit et cantant quasi canticum novum. Apoc.* 14. Dans l'ornement supérieur est le mot *Cœlcstis*, dans celui du bas: *Neqz nubent neqz nubentur. Leody J. Waldor fecit.*

Ce travail est d'une grande finesse, la figure du Chrit est très-belle et grandiose dans sa petite proportion.

N. B. Les cinq pièces qui précèdent ont peu de relief quoique faites avec soin; leur aspect a un air de famille qui les fait placer toutes à une même époque.

—

Ici se termine la liste des gravures que nous connaissons du second des Valdor.

Parmi les vingt planches citées par Nagler, voici les titres de celles qui nous sont restées inconnues ou incertaines :

N° 7. « *Le Christ au jardin des Oliviers.* »

N° 8. « *Ecce Homo chez Pilate*, d'après le Parmesan. » Ce sujet peut se rapporter à ceux décrits ici sous les Nos 5, 58 et 80.

N° 10. « *Le Christ succombant sous sa croix.* Signé : *J. Valdor inv. et fec.* »

N° 11. « *La Vierge avec une couronne sur la tête.* Elle tient l'enfant Jésus qui lui présente un œuillet gravé d'après Wierx qui y fit un fond de nuages auquel Michel Snyders ajouta un cœur d'ange. »

N° 12. « *La Vierge assise avec l'enfant Jésus.* » Ce sujet indéterminé peut se trouver parmi ceux du même genre ici décrits.

N° 13. « *Beata virgo gratia. — Valentina miraculis clara. J. Valdor.* »

Nagler reproduit sans autre explication ces mots latins d'après Fuhszli, lequel les donne comme indiquant quatre petites feuilles.

Digitized by Google

Cependant nous ne voyons dans les trois premiers que l'entête de l'inscription de Ste-Grâce notée au N° 57.

Quand au reste des mots latins cités, quoique Valdor ait pu graver une sainte Valentine, nous n'y voyons qu'une altération de *vitæ sanctitatæ et miraculis clarus*, inscription de la planche N°24, représentant St-Alphonse Rodriguez.

J. RENIER.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LE

COLLÉGE DES JÉSUITES ANGLAIS

A LIÉGE.



Il existe à Liége, en dehors des monuments ou établissements publics, quelques édifices dont la destination, purement militaire, rend l'accès difficile. Il faut, pour y pénétrer, remplir certaines formalités qui ne sont pas connues de tout le monde et qui font que ces édifices sont peu visités. De ce nombre est le bâtiment des ex-Jésuites anglais (arsenal), l'ancienne abbaye de Saint-Laurent (caserne et hôpital militaire), la Citadelle, le fort de la Chartreuse, etc.

M'étant trouvé par mes occupations à même de visiter très-souvent ces bâtiments, j'ai fait quelques recherches sur leur origine et leurs diverses transformations, et je prends la confiance d'offrir aujourd'hui à l'*Institut archéologique liégeois* le résultat de ces recherches par rapport au Collége des Jésuites anglais.

Digitized by Google

DESCRIPTION.

Ce bâtiment n'étant pas très-ancien et n'ayant guère subi de transformations radicales depuis son origine, je me bornerai à en donner la description à l'époque où écrivait Saumery, l'auteur des *Délices du pays de Liége*, c'est-à-dire en 1738, en indiquant toutefois les changements qui y ont été apportés depuis.

Site.

Les bâtiments, cours et jardins sont situés sur une succession de terrasses.

Du côté de la ville on parvient au bâtiment par un long escalier situé entre deux murs, composé de 84 marches. Lors de la construction il n'y avait que 70 marches, et un palier de dix en dix marches.

On peut aussi parvenir au bâtiment du côté du rempart par une petite porte et plus loin par une plus grande qui s'ouvrent toutes deux dans un mur de clôture longeant la route de Tongres. Quand on entre par l'une ou l'autre de ces deux portes, il faut au contraire descendre quelques marches pour se trouver au niveau du rez-de-chaussée du bâtiment.

Bâtiment.

Le bâtiment est formé d'une partie centrale et de deux ailes.

Il n'y a que la façade qui fait face au rempart et à la route de Tongres qui soit belle et régulière.

Les trois façades intérieures le sont moins et celle de la partie centrale du côté de la ville est tout-à-fait irrégulière. Le tout est bâti en briques (1).

(1) Notre collège, dit Walsh, qui était au nombre des élèves en 1792, déployait sur les hauteurs de la ville que traverse la Meuse, ses vastes bâtiments de brique rosée parmi les belles touffes d'arbres de son jardin de St-Joseph. — *Souvenirs de 50 ans.* Bruxelles 1845. Deux volumes. Tome I, page 25.

Digitized by Google

L'entrée du bâtiment se trouve entre la chapelle et le parloir, vaste pièce à l'angle des deux corps de logis.

Le rez-de-chaussée de la partie centrale contenait probablement le réfectoire et les cuisines.

Dans l'aile gauche toutes les pièces sont voûtées, chose qui n'a pas lieu dans l'aile droite ni au centre, ce qui, joint à ce que nous avons dit de la façade, ferait supposer que cette partie a été bâtie dans un autre temps, soit avant, soit après; mais dans un temps néanmoins où les finances étaient plus prospères.

Chapelle.

Le rez-de-chaussée de l'aile droite est occupé en entier par la chapelle. Celle-ci ne consiste qu'en une simple salle dont le plancher est fort bas. On avait néanmoins pratiqué tout autour un espèce d'entresol en forme de galerie supporté par quatre colonnes de marbre d'environ 10 pouces de diamètre (1). La chapelle était belle, dit Walsh, et richement ornée. Le tableau de l'autel représentait St-Louis de Gonzague et St-Stanislas de Kostka (2). On voit également dans le *Florus Anglo Bavaricus*, que la chapelle était petite mais commode, et qu'elle servait à l'usage des habitants (3).

Bibliothèque.

La bibliothèque devait être située au-dessus de la chapelle, dans le grand corridor du premier étage, partie qui concorde assez bien avec la description qu'en donne Saumery. « Le vaisseau de la

(1) *Les délices du pays de Liége*. Tom I, pag 220.

(2) *Souvenirs de 50 ans*. Tom. I, pag. 16.

(3) *Florus Anglo Bavaricus serenissimo principi Maximiliano Emmanueli duci Bavaria, etc., et Mariae Antoniae Leopoldi Cæsaris filiæ, auspicato nuptiarum fædere conjunctis inscriptus*. Liége. G. H. Streel. 1685. Appartient à M. Ulysse Capitaine.

Digitized by Google

bibliothèque, dit-il, est assez long, mais il est étroit. Elle est assez bien fournie, surtout pour l'Ecriture sainte, pour l'histoire de la Grande-Bretagne, pour la physique et pour les mathématiques. On n'y trouve point de manuscrits ni de vieilles éditions. Il s'y trouve aussi une pierre d'aimant qui paraît être une pièce fort rare (1). »

Dortoirs.

Les dortoirs étaient probablement situés au premier et au second étage de l'aile gauche, partagés en deux par de longs corridors.

Infirmerie.

L'infirmerie se trouvait dans le bâtiment du centre du côté de la ville, probablement au second étage.

Brasserie.

Entre la partie centrale et la rue des Anglais était construite la brasserie, sur la pente que l'on doit gravir pour arriver au couvent, et à gauche du grand escalier.

Nouvelle infirmerie.

Il y a en outre à l'est un bâtiment à un étage, séparé du couvent, et qui servit d'infirmerie après 1796. Ce bâtiment était divisé en plusieurs petites chambres, de sorte que les malades y étaient séparés.

Jardins.

Les jardins étaient composés de quatre terrasses. Du collége on parvenait à la première soit par l'intérieur du bâtiment au moyen de deux ponts placés aux extrémités des deux ailes à la hauteur du premier étage, soit par un escalier double qui était situé vis-à-

(1) *Les délices du pays de Liége*. Tom. I, pag. 220.

Digitized by Google

vis de la partie centrale du bâtiment. Cet escalier était surmonté d'un beau portail avec les armes de Bavière (1).

Première terrasse.

Cette vaste terrasse était remarquable par ses parcs variés, très-soigneusement cultivés et entretenus. Au milieu s'élèvait une machine ornée de deux horloges, placée par François Linus, autrefois professeur de mathématiques et indiquant les heures soit par la lumière directe, soit par la lumière réfléchie, soit par l'eau. Au moyen de cette machine, dit l'auteur du *Flovus*, un aveugle peut connaître l'heure au soleil, non par la vue, mais par le toucher (2).

Deuxième terrasse, de l'Ange gardien.

On parvenait à la deuxième terrasse par un escalier double, avec retour, surmonté d'une belle statue de l'Ange gardien placée dans une niche.

Une allée de hètres qui partageait cette terrasse en deux, conduisait à l'escalier de la troisième terrasse.

La deuxième terrasse paraît avoir été destinée au légumier et aux arbres fruitiers. Cependant ce ne fut pas sans peine qu'on parvint à faire produire la terre en cet endroit, car le sol y était très-ingrat.

Cette terrasse contenait aussi un grand nombre d'allées et de bosquets. On y voyait en outre un bassin de marbre blanc orné d'un côté du portrait de St Joseph et de l'autre de celui de la Vierge Marie.

(1) L'administration des domaines s'est réservée ce portail lorsqu'elle a fait la remise du bâtiment au département de la guerre. Il a donc été démoli ; je ne sais ce qu'il est devenu.

(2) *Florus Anglo-Bavaricus*, etc., et *Délices du pays de Liége*. Tom. I, pag. 220.

Digitized by Google

Troisième terrasse.

De la deuxième terrasse on montait à la troisième par un escalier double, de vingt marches. Au dessus des escaliers était un petit cabinet servant à la récréation des philosophes, les jours de congé.

Cette terrasse était aussi plantée d'arbres fruitiers.

Quatrième terrasse, du Jeu de Paume.

On parvenait aussi à la quatrième terrasse par un escalier ; mais outre cela il se trouvait entre la troisième et la quatrième terrasse un bâtiment formé d'un rez-de-chaussée et de deux étages, et ayant trois fenêtres de façade. On lui avait donné le nom de St Joseph et il était destiné aux pestiférés. Il était surmonté d'une lanterne qui servait d'observatoire aux religieux, et qui était très-propre à cet usage, car de cet endroit on jouit d'un coup-d'œil magnifique, tant sur la ville qu'on domine et sur le cours de la Meuse, que sur les villages environnants.

La quatrième terrasse était couverte d'arbres, et servait au jeu de paume des théologiens.

Nous verrons plus loin, dans la partie historique, quels sont les changements qui ont été apportés à différentes reprises à l'état des lieux à cette époque.

Digitized by Google

HISTORIQUE.

Dans l'intérieur de la ville de Liége, contre le rempart qui s'étend de la porte d'Hocheporte à la citadelle, et près du jardin du couvent des Capucins, il existait un lieu nommé *Fanenchamps*, *Faverchamps*, ou *Fanéchamps* (1). On dit qu'à l'époque de la première croisade il y avait une petite chapelle en cet endroit, dans laquelle se trouvait le tombeau d'un guerrier qui avait été à la terre sainte, et qui était enterré avec un poignard ayant appartenu aux infidèles (2).

1613. Cet endroit fut choisi par les jésuites anglais, qui précédemment résidaient à Louvain, pour y édifier et cultiver des sujets destinés au rétablissement de la religion catholique dans la Grande-Bretagne, où elle était alors persécutée (3).

Le père Jean Gérard (appelé Thompson à Liége) fut chargé du premier établissement et il en fut le recteur. Il acheta dix arpents de terre avec une maison, dans le lieu cité plus haut. C'est une colline légèrement en pente, formée d'argile et de roches. L'argile lui servit à faire des briques pour le bâtiment, et la roche lui donna les pierres dont il fit les murs de clôture et les fondations du collége (4).

1614. Les travaux furent poussés avec activité, car en 1614 le couvent était achevé, et il y reçut de suite des sujets. Les jésuites furent aidés dans leur entreprise par les secours de beaucoup de nobles d'Angleterre et d'autres catholiques de cette nation (5).

Mais bientôt après le conseil leur suscita, sous des prétextes aussi faux que frivoles, entr'autres qu'ils étaient trop près des

(1) LOYENS. *Recueil héraldique*. Pag. 370.
(2) Manuscrit.
(3) FISEN. *Flores*, etc. Pag. 331.
(4) *Florus Anglo-Bavaricus*, etc.
(5) BOUILLE. *Histoire du pays de Liége*. Tom III, p. 133.

Digitized by Google

murailles (1), des tracasseries qui faillirent leur faire abandonner cet emplacement pour en chercher un autre. Un religieux récollet, professeur en théologie, prêchant le jour du Vendredi-Saint à la cathédrale, eût le courage de défendre en pleine chaire la cause de ces pères, qui ayant demandé au prince-évêque des arbîtres, ceux-ci la décidèrent en leur faveur.

1616. Les travaux interrompus furent donc repris, et en 1616 l'édifice fut entièrement achevé. Georges Talbot, pair d'Angleterre, contribua beaucoup aux dépenses nécessaires, et il paya en outre les dettes des pères.

Ferdinand de Bavière leur fit aussi don d'une rente perpétuelle.

Comme il manquait un autel pour célébrer le service divin, on employa une somme de 1300 florins pour construire un tabernacle pour le Saint-Sacrement et une niche pour la statue de la Vierge (2).

1617. La consécration de la chapelle eût lieu le troisième jour des Rogations de l'an 1617.

1625. En 1625, Henri Silisdonius succéda à Jean Gérard.

1626. Maximilien I, électeur de Bavière, et Élisabeth de Lorraine sa première femme, dotèrent les jésuites le 8 septembre 1626, en leur assignant un capital de 200,000 florins d'empire, dont, jusqu'au rachat, la chambre des finances de Bavière paierait tous les ans les intérêts avec 10,000 florins qui furent constamment payés jusque vers la fin du dernier siècle.

Les fondateurs mirent pour condition, ainsi que porte l'acte publié par Foppens, que cette fondation fut transférée en Angleterre dans le cas où ce royaume retournât au sein de l'Eglise romaine (3)

1636. En 1636, Maximilien et son épouse Marie-Anne d'Autriche donnent de nouveaux biens au collége (4).

(1) Manuscrit. Pag. 200.

(2) *Florus Anglo-Bavaricus*, etc.

(3) Ernst. *Tableau historique et chronologique des suffragants de Liége*. Pag. 182 et 183.

(4) *Florus Anglo-Bavaricus*, etc.

Digitized by Google

Les jésuites s'adonnaient principalement aux sciences mathématiques et à l'astronomie ; ils enseignaient aussi la philosophie et la théologie. Leurs écoles furent très-fréquentées. Ils ont aussi donné pendant près d'un siècle les leçons de théologie au Séminaire de Liége, parce que l'Université de Louvain avait interdit de donner ces leçons aux professeurs de ce Séminaire (1).

1773. Ce collége se maintint jusqu'en 1773 : à cette époque, il fut atteint par la bulle du Pape Clément XIV du 21 juillet 1773 qui supprima l'Ordre dans tous les Etats de la chrétienté. Ensuite de cette bulle, la communauté devait cesser d'exister ; mais sa nature particulière et plus encore la célébrité de son collége et la bonté de l'instruction qui y était donnée, firent faire une exception en sa faveur ; le prince de Liége la maintint, et, malgré l'abolition prononcée, elle conserva la propriété de tous ses biens qui ne consistaient toutefois que dans son établissement à Liége et une maison de campagne à Vaux, qui a été vendue en 1826.

1778. Le collége fut donc rétabli en 1778.

1792. En 1792, il y avait 400 elèves aux Jésuites, parmi lesquels des Anglais, des Écossais, des Irlandais, des Espagnols, des Allemands, des Brabançons, des Français, et entr'autres les Choiseul, Ségonsac, Damas, Sesmaisons, Mérode, Montagnac, Monthyon, Mollien, Arundell, Roncherolles, Nédonchelle, Quatre-Barbes, du Prat, de Cumont, Causans, Merci-d'Argenteau, Vilain XIIII, Zéa, Bari, Howard, Gage, Weld, Vaughan, Bagott, French, Carol, O'Connell, Walsh (2).

Parmi les Pères Jésuites on citait le père Beauregard et le père Stone, supérieur.

Lorsque les Français entrèrent à Liége, le 28 novembre 1792, les pères commencèrent par cacher les richesses de leur chapelle

(1) *Délices du pays de Liége*. Tom. I, p. 220.
(2) *Souvenirs de 50 ans*. Tom. I, pag. 25.

Digitized by Google

et envoyèrent chez des fidèles de la ville ce qu'ils avaient de plus précieux. On tendit la chapelle de noir après l'avoir dépouillée de ses ornements, et on dit des prières.

1793. Le supérieur, plus tard, rassembla tous les élèves qui lui restaient, au nombre de 200, et alla s'établir dans le nord de l'Angleterre, dans le château de Lancanshire (1).

Après 1793, les jésuites rentrèrent en possession du couvent, mais le collége n'y fut plus rétabli. Il fut abandonné en 1797, et voici comment :

1796 et 1797. Une des conséquences de la Révolution française fut la suppression de toutes les corporations religieuses et laïques sans distinction. Cette suppression fut ordonnée par les lois des 15 fructidor an IV (1er septembre 1796) et 5 frimaire an VI (25 novembre 1797). Ces lois furent applicables aux jésuites anglais et irlandais qui avaient, comme on le sait, divers établissements sur le continent ; mais des considérations analogues à celles qui avaient guidé le prince de Liége en 1778 les firent encore excepter de l'abolition générale prononcée par ces lois.

1801, 1802 et 1803. Les arrêtés des 19 fructidor an IX (6 septembre 1801), 24 vendémiaire et 3 messidor an XI (16 octobre 1802 et 22 juin 1803), etc., les rétablirent de nouveau dans la propriété de leurs biens dont la destination primitive recevait ainsi une nouvelle consécration, et qui ne leur étaient rendus, ainsi que toute l'économie de ces arrêtés le constate assez, qu'à charge par les anciens religieux ou par ceux qui pourraient être appelés à les remplacer, de les faire servir au but de leur fondation originaire, c'est-à-dire à l'instruction publique.

En vertu de ces arrêtés dont les religieux encore vivants recueillirent les bénéfices, ils restèrent en possession de leurs propriétés de Liége et de Vaux ; mais le collége ne fut pas rétabli : seulement

(1) *Souvenirs de 50 ans*, Tom. I, pag. 17-50.

Digitized by Google

deux jésuites continuèrent de résider à Liége sans être inquiétés ; c'étaient Me Barrott et le père Nicolas.

1811. Ils exploitèrent probablement alors les bâtiments à leur profit, car en 1811 on y donnait des concerts, et cela dura jusqu'à l'arrivée des alliés (22 janvier 1814). Ces concerts avaient lieu dans la grande salle au-dessus de la chapelle : la petite salle à côté, avec un balcon, servait de buffet.

Plus tard, le bâtiment fut cédé à un français pour y élever des vers à soie. La salle des concerts lui servait à cet usage.

De tous les anciens serviteurs de la corporation, il n'était resté à Liége que le sieur Delarge, son jardinier. Les jésuites résidant encore à cette époque, lui laissèrent à titre de locataire l'exploitation des jardins.

1824. Le dernier des deux jésuites qui avaient continué à résider à Liége, le père Nicolas, étant mort en 1824, M. le Ministre de l'intérieur crut devoir prendre des mesures conservatoires, puisque la propriété était pour ainsi dire vacante, et nomma pour l'administrer provisoirement M. le professeur Ernst.

1826. Le 6 mars 1826, par un second arrêté pris par le Ministre, en exécution d'une disposition royale du 26 décembre 1818, les revenus furent affectés à la création d'un certain nombre de bourses destinées à des sujets anglais, et, en cas de défaut, à des Belges, desquelles bourses M. Dugniolle fut nommé administrateur.

Ce changement apporté dans l'institution primitive rendait désormais les bâtiments du collége inutiles, et leur état de délabrement ne permettant guère de les conserver, M. Ernst, après s'y être fait autoriser, se décida à les mettre en vente. Elle fut faite le 18 mai 1826, par acte passé devant le notaire Boulanger. Messieurs Dardespinne, Thomson et Rongé, se rendirent acquéreurs de l'ensemble pour le prix de 22,430 fls. P.-B. ; mais cette vente ne fut pas confirmée, et le gouvernement qui pensa que la propriété

Digitized by Google

pourrait être appropriée à une prison, la reprit de l'instruction publique pour le prix d'adjudication de 22,430 fls. Cet arrangement fut conclu par acte passé devant le même notaire le 20 juin suivant.

La caserne du pont Maghin ayant paru plus convenable pour être transformée en prison, on ne s'occupa plus des Anglais.

1830. Cependant, au mois d'août 1830, le projet de construire les prisons dans la caserne du pont Maghin fut abandonné par le Collége des régents de la maison de sûreté civile et militaire, et on en revint à l'idée de les établir dans les bâtiments du collége des Jésuites anglais.

Ce projet n'eut pas de suite, et ce fut le département de la guerre qui prit possession d'abord du bâtiment principal. Il fut occupé par les magasins et le dépôt du bataillon des sapeurs-mineurs, auquel l'Administration des domaines l'avait cédé à la demande de la ville, par suite du manque de casernes suffisantes pour y loger la garnison.

Par suite de la remise de ces bâtiments à l'Administration de la guerre, les domaines ne conservèrent plus que la jouissance des terrains et de la maison qui avait servi d'infirmerie, au haut du grand escalier. Le tout fut encore loué au même Delarge au prix annuel de 500 fr.

1837. Au mois de juillet 1837, le dépôt quitta les locaux qu'il occupait aux Anglais, à cause d'un mouvement qui avait eu lieu dans les murs, et il alla à Saint-Laurent. Les magasins continuèrent à occuper les deux étages de l'aile droite.

Vers la même époque, la Commission administrative de l'école des sourds et muets fit des démarches pour avoir les bâtiments des Anglais pour y établir une école pour tous les sourds et muets des quatre provinces ressortissant de la Cour d'appel de Liége. Mais M. le colonel du génie Bosch ayant proposé d'y établir l'école spéciale du bataillon des sapeurs-mineurs, on fit plutôt droit à sa demande qu'à celle de la commission.

Digitized by Google

1833. En conséquence, pendant l'hiver de 1838 à 1839, on fit des réparations à l'aile gauche de ce bâtiment pour une somme de 13,500 fr. Ces réparations furent faites aux toitures, aux planchers, plafonds, murs, etc. Toutes les croisées et un grand nombre de portes furent renouvelées. Le logement du commandant de l'école, placé à l'angle vers la route de Tongres, fut tapissé, peint, etc. On fournit aussi le mobilier pour cette école et le logement du commandant.

1839. A l'annonce de ces travaux, les Jésuites actuels résidant en Angleterre réclamèrent la restitution de leur ancien couvent de Liége, comme ils l'avaient déjà fait à diverses reprises depuis 1824. Leur demande fut rejetée par décision de M. le ministre des finances du 9 février 1839, fondée sur ce que les anciens jésuites n'avaient pas satisfait aux obligations auxquelles leur remise en possession avait été subordonnée, sur ce que, d'ailleurs, l'ancienne institution avait été transformée en une fondation de bourses, et que, d'autre part, l'Etat était propriétaire à titre onéreux, en vertu d'un acte en faveur qui lui avait acquis le bénéfice de la prescription décennale (1).

1840. En 1840, les domaines eurent à reconstruire un mur entre la quatrième terrasse et la prairie dite de la Vache, qui menaçait de s'écrouler.

1842. En 1842, la première terrasse était devenue nécessaire pour les exercices des troupes du génie, l'administration de la guerre en reprit possession, et il fut fait au sieur Delarge un nouveau bail pour les parties restantes.

1844. En 1844, le bataillon des sapeurs-mineurs, qui était devenu régiment du génie, quitta Liége pour aller à Mons.

1845. En 1845, l'école de pyrotechnie prend possession de l'aile droite, et l'aile gauche et le centre sont occupés par les magasins

(1) Je dois une grande partie des renseigements sur cette période à M. Corbisier, vérificateur des domaines, et je lui adresse ici tous mes remerciments.

Digitized by Google

d'artillerie. Le logement du commandant de l'école sert à un garde d'artillerie.

1851. Cette nouvelle occupation amena des besoins nouveaux; les jardins en entier étaient nécessaires à l'école de pyrotechnie, de sorte qu'il survint un arrêté royal du 30 juillet 1851 qui ordonnait que les parties des grands jardins que le sieur Delarge avait continué à cultiver fussent remises à l'administration de la guerre. Cette remise fut effectuée par procès-verbal du 2 septembre 1851, et il ne resta aux domaines que le petit bâtiment situé à droite du grand escalier du couvent, avec les terrains situés derrière et en face, le tout formant un enclos en-dehors des bâtiments et des jardins qui constituaient l'ensemble de la propriété de l'établissement. La jouissance de cette partie fut de nouveau, par un bail du 20 octobre 1851, conservée au sieur Delarge jusqu'à son décès.

Depuis 1838 jusqu'en 1847, le gouvernement avait déjà dépensé à peu près une somme de 80,000 fr. en travaux d'appropriations, de réparations et de renouvellements. Il dut encore faire de grandes dépenses plus tard pour la complète installation de l'école de pyrotechnie.

1856. En 1856, on construisit pour les besoins de cet établissement un hangar en maçonnerie sur la première terrasse et plusieurs hangars en bois. Cette même année, les murs de soutènement des terrasses, ainsi que les escaliers pour parvenir de l'une à l'autre furent démolis, et le terrain mis en pente uniforme. On démolit également alors le bâtiment où se trouvait l'observatoire.

1859. Malgré toutes ces dépenses, l'école de pyrotechnie quitta Liége en 1859 et alla s'installer à Anvers. Elle emporta cependant les baraques en bois qui avaient été construites sur la première terrasse.

Par suite de ce départ, l'aile droite du grand bâtiment était devenue libre. De plus, le sieur Delarge étant mort au mois de novembre de la même année, le bâtiment qu'il occupait avec les jardins furent remis à l'administration de la guerre en juin 1860.

Digitized by Google

1860. Le 28 février 1860, le mur situé à droite du grand escalier s'écroula dans la propriété du sieur Martial, par suite d'un vent violent.

Il ne restait plus aux Anglais que les magasins d'artillerie. Il fut un moment question de les transférer ailleurs, et de convertir l'ancien collége des Jésuites anglais en caserne d'infanterie : on épargnait par là à une partie de nos braves soldats la fatigue de monter à la citadelle ou au fort de la Chartreuse, et on avait une caserne presqu'au centre de la ville. Le projet était fait, mais on n'y donna pas suite. On laissa donc les magasins d'artillerie en place, et on logea deux gardes du génie dans le bâtiment abandonné en dernier lieu par le sieur Delarge.

L'aile droite est maintenant occupée en partie par deux officiers du génie.

A. DEJARDIN.

Digitized by Google

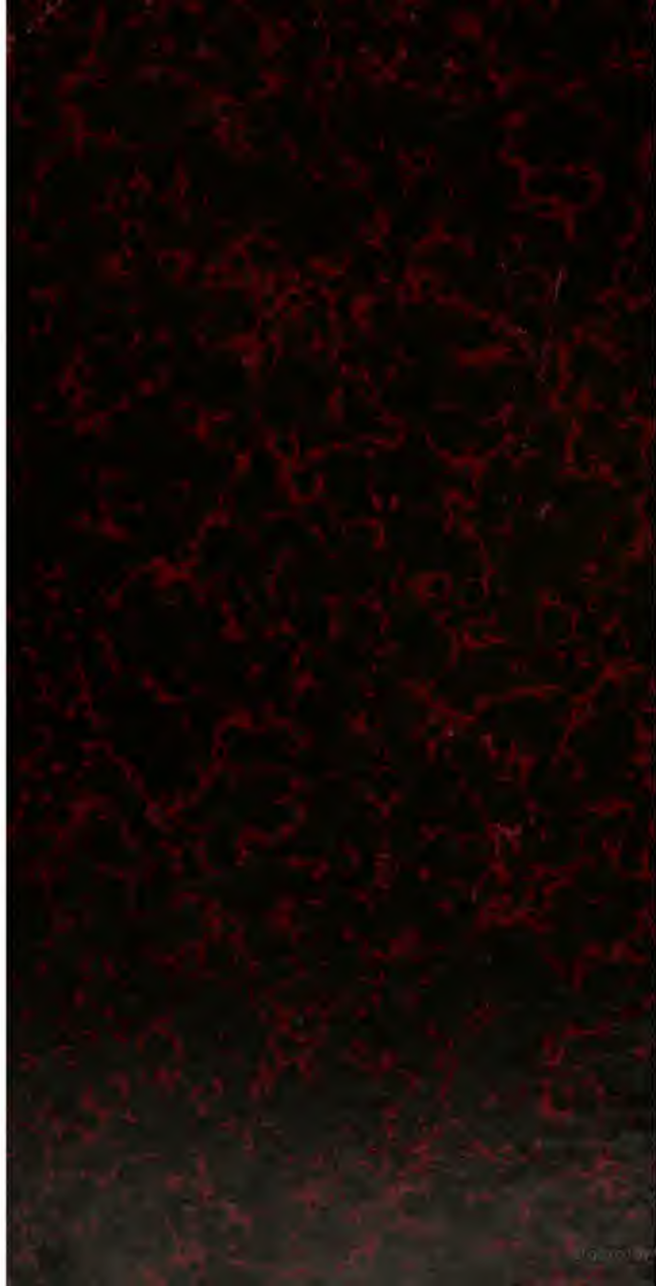
TABLE DES MATIÈRES.

Digitized by Google

Digitized by Google


Princeton University Library
32101 073846816

Digitized by Google



Digitized by Google